



**HAL**  
open science

# Le rôle des sports côtiers dans le développement territorial de l'Ouest de La Réunion : entre nouvelle maritimité et jeux d'acteurs

Sébastien Guiltat

► **To cite this version:**

Sébastien Guiltat. Le rôle des sports côtiers dans le développement territorial de l'Ouest de La Réunion : entre nouvelle maritimité et jeux d'acteurs. Géographie. Université de l'Île de la Réunion, 2011. Français. NNT: . tel-00836410v1

**HAL Id: tel-00836410**

**<https://theses.hal.science/tel-00836410v1>**

Submitted on 20 Jun 2013 (v1), last revised 2 Apr 2014 (v2)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**Université de La Réunion**  
**Faculté des sciences de l'Homme et de**  
**l'Environnement**

Pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de La Réunion  
Discipline : **Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives**



Thèse présentée, et soutenue publiquement le 21 Octobre 2011  
Par

**Guilhat Sébastien**

Pour l'obtention du Doctorat de l'Université de La Réunion

**COMPOSITION DU JURY :**

*Jean-Pierre Augustin, Professeur des Universités, Bordeaux 3 (Rapporteur)*

*Patrick Bouchet, Professeur des Universités, Dijon (Rapporteur)*

*Francois Taglioni, Professeur des Universités, La Réunion*

*Olivier Bessy, Professeur des Universités, Pau (Co- Directeur de recherche)*

*Jean- Michel Delaplace, MCF/HDR, La Réunion (Directeur de recherche)*



*Dans mes prunelles  
J'ai toute la mer en émoi,  
Des vagues jumelles  
qui crèvent en moi.  
L'amour fragile  
Doit vivre au branle de la mer,  
Ma douce, mon île,  
Dans mes yeux ouverts.*  
Per Jakez Helias, le cheval d'orgueil

*« Quitte les vêtements qui te sont une gêne  
sous ces aimables climats. Va te battre avec  
la mer, attache à tes talons les ailes de  
l'audace et de la force qui réside en toi,  
affronte les rouleaux, maîtrise les et  
chevauche leur cime comme il convient à  
un roi. »*

Jack London, *The cruise of the Snark*



## Remerciements

La thèse de doctorat est un acte social, un rite initiatique qui exige qu'on sacrifie à quelques conventions comme les remerciements. D'autant plus qu'après tant de temps passé à travailler, c'est l'un des rares moments où l'écriture peut se libérer. Le discours, l'observation étant au centre de la méthodologie de ce travail, je n'ai cessé de me nourrir de toutes les rencontres, positives ou négatives, qui ont emmaillé ce parcours de thèse, et je remercie tous les acteurs d'avoir contribué à l'édifice.

À ces remerciements très généraux s'en ajoutent certains plus personnalisés. C'est certes un truisme que de dire que ce travail doctoral n'aurait pu être mené seul, mais je tiens à rendre hommage aux personnes qui ont, d'une façon ou d'une autre, participé à son élaboration, et plus particulièrement :

**Olivier Bessy**, pour avoir dirigé cette thèse. Au-delà de la direction, il est à l'origine de ce travail lors de notre rencontre à l'oral du concours de Conseiller territorial des APS et il m'a permis de le mener à bien en aidant à mon recrutement comme ATER durant deux ans et en continuant à me suivre attentivement malgré la distance après son départ pour Pau. Pour tout cela et bien d'autres choses, encore merci.

**Jean-Michel Delaplace**, pour avoir co-dirigé cette thèse. Pour avoir été l'ancrage institutionnel à La Réunion, mais au-delà pour son écoute, ses conseils et corrections au quotidien. Surtout merci au deux pour avoir été attentifs et avoir compris les difficultés qui pouvaient être les miennes, car ce n'est pas facile d'être en même temps chercheur, salarié à temps complet, époux, papa. Peut-être m'avez-vous compris pour également être passés par là ?

**Jean- Pierre Augustin, Patrick Bouchet et François Taglioni**, pour l'honneur qu'ils me font en acceptant d'évaluer ce travail.

**Pascal Duret et le laboratoire DIMPS**, pour l'accueil qu'ils m'ont réservé et la disponibilité de ses membres. Tous m'ont apporté un petit coup de pouce pour peu que je prenne la peine de les solliciter.

**Les collègues du département STAPS**, avec qui j'ai eu la chance de travailler pendant deux années et avec qui je continue à collaborer avec beaucoup de plaisir.

Toutes les personnes qui ont accepté de me recevoir, de me donner de leurs temps pour fournir les matériaux de ce travail. J'espère ne pas décevoir leurs attentes.

**Bernard, Pierre, Joséphine**, pour le temps passé à relire le manuscrit. Tout le monde connaît ma passion pour l'orthographe, ce qui donne encore plus d'impact à leur contribution.

**François**, pour les discussions devant l'école (sic). Et tous les autres que je ne cite pas, pris que je suis dans le tourbillon du bouclage de cinq années de travail.

**À ma famille**, qui compte beaucoup pour moi. Mon père trop tôt disparu qui aurait été fier de ce travail. Mes grands-parents qui comptent beaucoup □ Ma mère qui m'a toujours soutenu et ne m'a jamais jugé dans mon désir de faire cette thèse. Mon frère, Vincent parce qu'il est là et qu'il est lui-même. Ma femme, Caroline pour m'avoir encouragé pendant ces années, mais surtout pour avoir supporté un mari peut être parfois ailleurs. Merci et pardon également à Oihan et Mahée mes enfants pour avoir passé autant de temps sur cette « folie ».

<b><u>TABLE DES FIGURES ET ILLUSTRATIONS.....</u></b>	<b>13</b>
<b><u>TABLES DES IMAGES : .....</u></b>	<b>14</b>
<b><u>TABLE DES TABLEAUX : .....</u></b>	<b>15</b>
<b><u>PREAMBULE .....</u></b>	<b>18</b>
<b><u>CHAPITRE 1 : INTRODUCTION.....</u></b>	<b>22</b>
<b><u>1 LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST DE LA REUNION .....</u></b>	<b>23</b>
1.1 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE : UN TERRITOIRE ORIGINAL ET ATTRACTIF .....	26
1.2 CONTEXTE ECONOMIQUE : LOISIR ET TOURISME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE .....	28
1.3 CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE : UNE DEMOGRAPHIE QUI SE STABILISE MAIS DES BESOINS PRIMAIRES ENCORE INSATISFAITS.....	30
1.4 LA COTE OUEST DE LA REUNION, UNE PRESQU'ILE ? .....	30
1.5 LA MARITIMITE REUNIONNAISE .....	32
1.6 LES USAGES BALNEAIRES A LA REUNION .....	37
1.7 LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST UNE IDENTITE ENTRE TRADITION ET CHANGEMENT....	40
<b><u>2 LE DEVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE .....</u></b>	<b>46</b>
2.1 LES SPORTS DE NATURE .....	47
2.2 LES SPORTS DE NATURE A LA REUNION.....	53
2.3 HISTORIQUE DES SPORTS COTIERS A LA REUNION.....	54

<b>3</b>	<b><u>LES SPORTS COTIERS, UNE RESSOURCE TERRITORIALE POUR LE TCO.....</u></b>	<b>57</b>
<b>3.1</b>	<b>LES SPORTS DE NATURE, UNE RESSOURCE TERRITORIALE.....</b>	<b>61</b>
<b>3.2</b>	<b>SPORTS COTIERS.....</b>	<b>69</b>
3.2.1	VERS UNE DEFINITION DES SPORTS COTIERS.....	69
3.2.2	D'UNE CONTRE-CULTURE A UNE NOUVELLE CULTURE : LE « WATERMAN ».....	74
<b>3.3</b>	<b>SPORTS DE NATURE, SPORTS COTIERS : DES TERRITOIRES ET DES ACTEURS.....</b>	<b>82</b>
 <b><u>CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE.....</u></b>		<b>88</b>
<b>1</b>	<b><u>LE TERRITOIRE COMME ESPACE D'INTERACTION ENTRE ESPACE DE PRATIQUE ET CULTURE SPORTIVE.....</u></b>	<b>92</b>
<b>1.1</b>	<b>TERRITOIRE, TERRITORIALITE ET TERRITORIALISATION.....</b>	<b>92</b>
1.1.1	TERRITOIRE.....	92
1.1.2	TERRITORIALITE.....	96
1.1.3	TERRITORIALISATION.....	97
1.1.4	LA RESSOURCE TERRITORIALE.....	98
1.1.5	LES MEDIATIONS TERRITORIALES.....	100
 <b><u>2 LA SOCIOLOGIE DES ACTEURS.....</u></b>		<b>103</b>
<b>2.1</b>	<b>LA DYNAMIQUE DE L'ACTION ORGANISEE.....</b>	<b>103</b>
2.1.1	L'ORDRE LOCAL.....	104
2.1.2	POUVOIR ET INCERTITUDE.....	104
2.1.3	LES ACQUIS ET LES LIMITES DE L'ANALYSE STRATEGIQUE.....	105
<b>2.2</b>	<b>LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS ET DES LOGIQUES D'ACTION, UN CADRE THEORIQUE PERTINENT.....</b>	<b>106</b>



2.3	LE DEVELOPPEMENT DES SPORTS COTIERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST DE LA REUNION : UN SYSTEME D'ACTION ORGANISE. ....	108
2.4	UNE SOCIOLOGIE D'INTERVENTION .....	109
<b>CHAPITRE 3 : PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES .....</b>		<b>110</b>
<b><u>1 OBJET ET PROBLEMATIQUE .....</u></b>		<b><u>111</u></b>
<b><u>2 HYPOTHESE DE RECHERCHE .....</u></b>		<b><u>112</u></b>
2.1	HYPOTHESE 1 .....	113
2.2	HYPOTHESE 2 .....	113
2.3	HYPOTHESE 3 .....	113
<b>CHAPITRE 4 : METHODOLOGIE .....</b>		<b>116</b>
<b><u>1 ÉPISTEMOLOGIE ET CHOIX DE L'APPROCHE QUALITATIVE .....</u></b>		<b><u>117</u></b>
<b><u>2 METHODES D'INVESTIGATION.....</u></b>		<b><u>119</u></b>
2.1	OBSERVATION PARTICIPANTE DE FAIT .....	119
2.1.1	OBSERVATION, OBSERVATION PARTICIPATIVE OU PARTICIPATION OBSERVANTE.....	120
2.1.2	INSIDERS.....	122
2.2	LES ENTRETIENS.....	124
2.2.1	LE CHOIX DES ACTEURS : DE LA THEORIE A LA PRATIQUE.....	124
2.2.2	LE GUIDE D'ENTRETIEN.....	130
2.2.3	LE DEROULEMENT DES ENTRETIENS .....	132
2.3	LES DOCUMENTS.....	134
2.3.1	LA PQR A LA REUNION .....	134
2.3.2	AUTRES DOCUMENTS .....	136

2.4	L'ANALYSE DES DONNEES .....	136
2.5	RESTITUTION DES RESULTATS ET VALORISATION : LE RETOUR AUX ACTEURS.....	138
<b><u>CHAPITRE 5 : INTERPRETATION DES RESULTATS.....</u></b>		<b>140</b>
<b>1</b>	<b><u>INTRODUCTION.....</u></b>	<b>141</b>
1.1	UNE NOUVELLE FORME CULTURELLE DANS L'APPROCHE DES SPORTS COTIERS : LE WATERMAN.....	141
1.2	LE SURF ET LES SPORTS COTIERS PORTEURS DE NOUVELLES TERRITORIALITES .....	145
1.3	LE SURF, LES SPORTS COTIERS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU SPORT.....	146
<b><u>PARTIE 1 : UN TERRITOIRE AUX POTENTIALITES NATURELLES RECONNUES MAIS ENCORE SOUS EXPLOITEES.....</u></b>		<b>150</b>
<b>1</b>	<b><u>DES CONDITIONS DE PRATIQUE FAVORABLE, SOUS CONDITIONS</u></b> .....	<b>151</b>
<b>2</b>	<b><u>UN MARCHÉ ÉMERGEANT : ENTRE PASSION ET RAISON</u></b> .....	<b>154</b>
2.1	TOURISME ET SPORTS COTIERS : LE CAS DE LA PLONGEE.....	155
2.2	UNE FILIERE EMERGENTE : LE SURF .....	160
<b>3</b>	<b><u>LE LITTORAL DE L'OUEST, UNE RESSOURCE TERRITORIALE FRAGILE ET A PRESERVER.....</u></b>	<b>163</b>
<b>4</b>	<b><u>DES AMENAGEMENTS INSUFFISANTS ET INADAPTES.....</u></b>	<b>167</b>
4.1	L'ACCES A LA MER, LE POINT NOIR DE LA COTE OUEST.....	175
4.2	DES SITES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AMENAGES POUR CANALISER LES USAGES.....	178
<b>5</b>	<b><u>L'ÉVENEMENTIEL SPORT COTIER A LA REUNION.....</u></b>	<b>186</b>

<b><u>PARTIE 2 : LES REUNIONNAIS ET LA MER .....</u></b>	<b><u>198</u></b>
<b><u>1 LES REUNIONNAIS ET LA MER, UNE HISTOIRE TOURMENTEE.....</u></b>	<b><u>201</u></b>
1.1 PETIT DETOUR PAR L'HISTOIRE.....	201
1.2 LA PLACE DES LOISIRS COTIERS DANS L'AVENEMENT DES LOISIRS DE PLEIN AIR A LA REUNION (FIN XIXE ET DEBUT XXE).....	205
<b><u>2 LA MARITIMITE REUNIONNAISE, UNE TRANSFORMATION LONGUE PRISE ENTRE TRADITION CREOLE ET MODERNITE OCCIDENTALE. ....</u></b>	<b><u>210</u></b>
<b><u>3 UN ENJEU EDUCATIF MAJEUR SOUS-ESTIME : L'APPRENTISSAGE DE LA NATATION. ....</u></b>	<b><u>224</u></b>
<b><u>4 DES ENJEUX POLITICO-ECONOMIQUES PARTICULIERS, LA PLACE DE LA MER DANS L'ECONOMIE LOCALE ET SA VISION POLITICIENNE.....</u></b>	<b><u>227</u></b>
4.1 MARITIMITE FRANÇAISE ET MARITIMITE REUNIONNAISE .....	228
4.2 VERS UNE NOUVELLE MARITIMITE REUNIONNAISE .....	230
<b><u>PARTIE 3 : LE JEU DES ACTEURS.....</u></b>	<b><u>236</u></b>
<b><u>1 DES ACTEURS SPORTIFS DEPENDANTS DU POLITIQUE ET PRISONNIERS DU MODELE SPORTIF TRADITIONNEL.....</u></b>	<b><u>237</u></b>
1.1 LA CONCURRENCE ENTRE PROFESSIONNELS DU LOISIR SPORTIF ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES : UN PARADOXE FRANÇAIS.....	238
1.2 LES ACTEURS SPORTIFS TRES DEPENDANTS DES POUVOIRS PUBLICS POUR LEUR FINANCEMENT .....	243

<b><u>2</u></b>	<b><u>DES ACTEURS ECONOMIQUES EN DEMANDE D'UN DEVELOPPEMENT DES SPORTS COTIERS MAIS PAS COORDONNES ENTRE EUX.....</u></b>	<b><u>251</u></b>
<b><u>3</u></b>	<b><u>DES ACTEURS ENVIRONNEMENTAUX PRISONNIERS DE LEURS REPRESENTATIONS RESTRICTIVES SUR LA CONTRIBUTION POSSIBLE DES SPORTS COTIERS AU DEVELOPPEMENT DE L'ILE .....</u></b>	<b><u>262</u></b>
3.1	UN ESPACE SENSIBLE : LE LAGON.....	262
3.2	PETIT HISTORIQUE DE LA RESERVE NATURELLE MARINE .....	265
3.3	DE LA CONCERTATION A L'IMPOSITION, LA MISE EN PLACE DE LA RESERVE NATURELLE MARINE COMME REVELATEURS DES TENSIONS .....	267
<b><u>4</u></b>	<b><u>DES ACTEURS POLITIQUES EN DIFFICULTE PAR RAPPORT AU ROLE MOTEUR QUI LEUR INCOMBE DANS LA STRUCTURATION DE LA FILIERE ET DU TERRITOIRE .....</u></b>	<b><u>277</u></b>
4.1	UN ENCHEVETREMENT DES COMPETENCES EXACERBE PAR LA MONODEPARTEMENTALITE ET LA SPECIFICITE DES SPORTS COTIERS .....	278
4.1.1	LA REGION REUNION .....	279
4.1.2	LE CONSEIL GENERAL .....	282
4.1.3	LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST.....	283
4.1.4	LA COMMUNE.....	288
4.2	DES ELUS LOCAUX PREOCCUPES PAR LES SPORTS COTIERS MAIS INCAPABLES D'INSUFFLER UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT. ....	290
4.3	UNE FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE NOMBREUSE, PEU QUALIFIEE ET PRECAIRE, INCAPABLE DE JOUER SON ROLE DANS L'ORGANISATION D'UNE POLITIQUE LOCALE DE DEVELOPPEMENT DES SPORTS COTIERS.....	297
	<b><u>CHAPITRE 6 : CONCLUSION .....</u></b>	<b><u>302</u></b>

<b><u>1</u></b>	<b><u>LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST, UN ESPACE DE PRATIQUE.....</u></b>	<b><u>304</u></b>
<b><u>2</u></b>	<b><u>LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST, UNE MARITIMITE EN PHASE DE TRANSITION.....</u></b>	<b><u>306</u></b>
<b><u>3</u></b>	<b><u>LE TERRITOIRE DE LA COTE OUEST, UN TERRITOIRE EN QUETE DE GOUVERNANCE .....</u></b>	<b><u>307</u></b>
<b><u>4</u></b>	<b><u>APPLICATIONS POSSIBLES, PERSPECTIVES ET OUVERTURES.....</u></b>	<b><u>308</u></b>
<b><u>5</u></b>	<b><u>QUELQUES LIMITES A CE TRAVAIL .....</u></b>	<b><u>310</u></b>

## Table des Figures et illustrations

<i>Figure 1: Carte des micro- régions de La Réunion</i>	26
<i>Figure 2: carte du TCO</i>	28
<i>Figure 3: La vague de l'Hermitage sur la côte Ouest de La Réunion reprise pour une campagne de promotion de l'île par l'IRT</i>	31
<i>Figure 4: La rade de Saint Paul et son débarcadère fin XIXe (cl. JK, coll. A.M. Vauthier)</i>	34
<i>Figure 5: Un type d'espace récréatif montant: l'aroundoor (Bourdeau, 2003)</i>	50
<i>Figure 6: Les formes de rapport à la nature des sites touristiques sportifs (Corneloup, 2004)</i>	51
<i>Figure 9: Du Waterman classique au Waterman moderne</i>	81

Tables des images :

*Image 1: Arrivée d'une pirogue OCI lors de la SaintLeu Paddle Race organisé en décembre 2009 entre Trois-Bassin et Saint- Leu* \_\_\_\_\_ 76

*Image 2: Paddle Board à Saint-Leu, il est possible de ramer allongé ou à genoux.* \_\_\_\_\_ 78

*Image 3: Le spot des Roches Noires à Saint Gilles les Bains* \_\_\_\_\_ 164

*Image 4: Affiche 2010 du Grand Raid de La Réunion et de la Mégavalanche* \_\_\_\_\_ 188

Table des tableaux :

*Tableau 1: Comparaison du nombre de pratiquants estimés dans trois sports côtiers à La Réunion entre 1992 et 2010* ..... 38

*Tableau 2: Une grille de lecture socio-spatiale des interactions entre cultures sportives de nature et espaces de pratiques. (Source Corneloup J. et al., 2003)* ..... 65

*Tableau 3: Acteurs enquêtés*..... 129

*Tableau 4: un état des lieux de l'offre de piscines et de bassins (Source : Etat des lieux de l'offre des bassins de natation en France : une approche par les territoires et les usagers. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS- Novembre 2009)*..... 225



*À Caroline, Mahée et Oihan* □



## ***Préambule***

### ***D'un questionnement empirique lié à une trajectoire atypique*** □

Le détour par mon parcours de sportif côtier et mon propre rapport à l'océan me semblent indispensables pour comprendre les raisons et les circonstances qui ont motivé cette recherche. Ce retour sur soi, associé à une réflexivité constante est, je l'espère, le garant de la nécessaire distance à mes propres présupposés pour appréhender le réel.

J'ai vu le jour en Bretagne Sud, terre de nautisme et de plaisance. Mes premiers souvenirs marins sont associés au canot de sauvetage de la SNSM sur lequel mon père officiait dans le Golfe du Morbihan. Depuis ces débuts, je n'ai jamais cessé d'enchaîner et de croiser les différentes activités nautiques jusqu'à en faire mon métier en devenant maître nageur sauveteur sur les plages de saint Paul à La Réunion.

Ce travail doctoral prend également ses racines dans un parcours universitaire et professionnel un peu atypique. Mais tout au long de cet itinéraire c'est la passion et les rencontres qui m'ont guidé. Tout d'abord une maîtrise STAPS et un DEA STAPS orienté vers la physiologie et la biomécanique appliqué à l'effort avec pour objet d'étude la natation chez le triathlète. Les hasards de la vie m'entraînent vers La Réunion, mais trouver un travail dans une île aussi durement frappée par le chômage n'est pas chose aisée, alors je m'installe comme maître nageur et formateur indépendant.

Au fond de ma tête, j'ai toujours ce parcours universitaire inachevé. Fort de mon expérience professionnelle dans le domaine sportif et de mes réflexions personnelles j'estime que les collectivités territoriales sont l'échelon le plus pertinent pour le développement des pratiques sportives. Je décide donc de passer le concours de conseiller territorial des APS avec comme président du jury Olivier Bessy. Si cette inscription sur la liste d'aptitude ne me permet pas de trouver un poste, elle m'a permis de découvrir le travail mené par Olivier Bessy. Cette rencontre débouche sur une première collaboration, sur mon temps libre, pour l'étude sur les

loisirs et le tourisme sportifs de nature à La Réunion commanditée par le CCEE. Cette étude avait pour objectif d'identifier les enjeux locaux et le positionnement des acteurs vis-à-vis de la problématique « sports de nature, tourisme et développement durable »<sup>1</sup>. Ce travail qui portait sur l'ensemble de l'île et sur tous les sports de nature m'a permis d'avoir une vision plus stratégique, systémique et ouverte sur ce phénomène que sont les sports de nature à La Réunion. Mais il posait aussi de nombreuses questions.

De mon côté pour intégrer la fonction publique territoriale, j'ai dû passer le concours d'éducateur pour travailler comme maître nageur sur un nouveau stade nautique à proximité de mon domicile. La connaissance du milieu, l'intérêt scientifique et les questions laissées en suspens par cette première étude, toutes les conditions étaient réunies pour commencer ce parcours de thèse proposé par Olivier Bessy. Pendant deux ans, j'ai exploré le sujet, laissé mûrir pour finir ce travail durant mes deux années d'ATER à l'université de La Réunion.

L'évocation de ces éléments supplémentaires de mon parcours a pour but d'éclairer le lecteur sur les fondements, ce qui fait le terreau de ce travail de thèse et de montrer la cohérence d'une démarche de recherche enracinée dans le concret.

En effet, il apparaît dans l'étude de 2005 que si les acteurs locaux avaient mis en place une politique dynamique pour le développement des sports de nature dans les hauts de l'île notamment au travers de la maison de la montagne, il n'en était pas de même concernant la bande côtière. Historiquement ce sont pourtant les premiers sports de nature à s'implanter ; quoi de plus normal dans une île tropicale, notamment sur la côte ouest de La Réunion qui est la plus propice. Aussi, pourquoi cette zone a priori la plus favorable au développement de ces pratiques n'a-t-elle pas connu l'évolution qui aurait dû être la sienne ?

---

<sup>1</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

### □ *à une démarche de recherche*

Ces constats m'ont permis de délimiter le territoire qui me semblait le plus pertinent pour mener cette étude : la côte Ouest de La Réunion avec ses côtes préservées, ses aménagements et la concentration d'activités touristiques et sportives me semblait la plus appropriée.

Puis, il fallait catégoriser, nommer les pratiques sportives de nature que nous voulions investiguer. Pour donner un nom à ces pratiques qui se déroulent du fil de l'eau jusqu'à quelques centaines de mètres de la côte. C'est le choix de la dénomination « sports côtiers » que l'on peut rattacher au loisir côtier ou au tourisme côtier, déjà présent dans la littérature (Rieucan, 1998<sup>2</sup>; Jennings, 2004<sup>3</sup>), dans une perspective mêlant sport, loisir sportif et tourisme dans une réelle perspective de développement.

Enfin, en m'appuyant sur ma connaissance du milieu, liée à ma pratique sportive, mon investissement auprès du milieu associatif et mon expérience professionnelle, il m'est apparu comme nécessaire de me tourner vers les acteurs, l'histoire et la spécificité de ce territoire. L'organisation et le développement des sports côtiers et plus généralement des sports de nature ne peuvent s'envisager que dans cette perspective plurifactorielle.

### *Une approche avec ses limites*

Une approche marquée par l'investissement personnel du chercheur, avec une proximité certaine avec les acteurs du milieu, implantés professionnellement et socialement sur ce territoire, n'est pas sans poser des questions méthodologiques de distanciation à l'objet. « *S'il est clair aujourd'hui que la distance ne garantit pas l'objectivité, il reste évident que*

---

<sup>2</sup> RIEUCAU, J. Sociétés et identification territoriale. Permanence des lieux, territorialités religieuses et festives sur le littoral au golfe du Lion. dans.: Société de géographie, 1998, vol. 107

<sup>3</sup> JENNINGS, S. Coastal tourism and shoreline management. Annals of Tourism Research, 2004b, vol. 31, no. 4, p. 899-922.

*l'implication ne la garantit pas non plus* » (Meirieu, 1994)<sup>4</sup>. J'ai essayé malgré ma proximité avec mon objet d'étude de respecter une certaine distance, en évitant de prendre de nouvelles responsabilités associatives pendant ce travail de thèse. Mais je pense parfois avoir manqué de distanciation et de nuance dans mes propos en raison d'une implication trop sensible dans la conduite des entretiens. C'est particulièrement vrai pour les approches qualitatives qui demandent une observation participante et une immersion dans le milieu où la nécessaire empathie doit s'accompagner d'un certain détachement. Mes entretiens avec certains acteurs politiques ont pu être influencés par un rapport employeur employé, mon statut de cadre territorial en détachement à l'université jouant peut-être comme variable parasite. À l'inverse, certains acteurs sportifs ou économiques plus proches de moi ont essayé de me prendre à partie pour relayer leur message. Je pourrai multiplier les exemples, mais ce rapport privilégié a aussi pu m'ouvrir des portes, libérer la parole de certains acteurs. « *Or, la distanciation est nécessaire pour ne pas tomber dans une sorte de simple duplication du discours indigène* » (Bromberger, 2004, p 119)<sup>5</sup>. Pour autant, réfléchir sur les liens personnels que l'on peut entretenir avec l'objet étudié fait partie, chez le chercheur en sciences sociales, du travail de distanciation et de retour réflexif sur soi nécessaire à tout travail de recherche.

---

<sup>4</sup> VERSPIEREN, M. Quand implication se conjugue avec distanciation: le cas de la recherche-action de type stratégique. *Études de communication*, 2002, no. 25, p. 105-123.

<sup>5</sup> BROMBERGER, C. Le spectacle sportif révélateur des passions contemporaines. dans VIGARELLO, G. et ANDREFF, W. *L'esprit sportif aujourd'hui: des valeurs en conflit*. Paris: Universalis, 2004.

## ***Chapitre 1 : Introduction***

*« C'est par la mer qu'il convient de commencer toute géographie. »*

*« L'enfant et l'ignorant ont toujours devant ce sphinx une stupeur admirative (□) et il ne faut pas s'en étonner. Pour nous-même, par bien des côtés c'est encore une grande énigme. »*

Jules Michelet, La mer.

## **1 Le Territoire de la Côte Ouest de La Réunion**

Souvent appelée côte sous le vent à cause de son exposition opposée aux alizés d'Est, elle est aussi une entité administrative, Le TCO (Territoire de la côte Ouest) est un EPCI (Établissement Public de coopération intercommunale).

Le regroupement en EPCI a connu un succès important à La Réunion. Au 31 décembre 2003, la coopération intercommunale concerne 23 communes sur 24, soit la quasi-totalité de la population de l'île.

Le développement de ces structures a été rendu possible par une modification du cadre juridique entourant la coopération entre communes, en particulier deux lois phares qui ont amélioré et simplifié les mécanismes de coopération :

La loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire du 25 juin 1999<sup>6</sup> (LOADDT, dite loi Voynet).

La loi sur le renforcement et la simplification de l'intercommunalité du 12 juillet 1999<sup>7</sup> (dite loi Chevènement).

Ces deux textes convergent vers un objectif commun : recomposer les territoires d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques, changer d'échelle pour travailler au niveau le plus pertinent et le plus efficace possible. De plus, pour la première fois depuis 1981 et les lois de décentralisation, le sport est pris en compte dans un texte portant sur les collectivités territoriales, même si ces compétences sont encore optionnelles. Pour la loi Chevènement du 12 juillet 1999, le sport fait partie des compétences optionnelles à travers la construction,

---

<sup>6</sup> Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable des territoires (LOADDT).

<sup>7</sup> Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.



## ***Introduction***

L'aménagement, l'entretien, et la gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire. De son côté la loi Voynet, intègre le sport dans le champ des politiques publiques sectorielles au même titre que l'enseignement supérieur et la recherche, la culture ou la santé. « *Le modèle du sport communal est aujourd'hui dépassé* » (Bayeux, 2002)<sup>8</sup> et l'échelon intercommunal apparaît comme de plus en plus pertinent en termes de développement des pratiques sportives. Mais cette pluralité d'échelons administratifs, de niveaux d'élaboration des politiques sportives impose aux acteurs de développer de nouveaux modes d'organisation pour agir. Le concept de gouvernance, différent de celui de gouvernement, apparaît comme le mode de fonctionnement le plus approprié à un fonctionnement en réseau composé des différents acteurs du champ des sports et des sports de nature en particulier. La gouvernance constitue un concept polysémique réapproprié depuis une vingtaine d'années par les sciences économiques et les sciences politiques. On peut parler de « gouvernances au pluriel ». Parmi ces différentes acceptations de la gouvernance, la plus pertinente pour le sujet d'étude semble être la gouvernance territoriale.

« Cette forme particulière de gouvernance est comprise comme un processus non seulement de coordination des acteurs mais aussi d'appropriation des ressources et de construction de la territorialité. Dans ce contexte, le territoire ne se réduit pas à un simple échelon spatio-administratif, mais s'impose au contraire comme un construit social permanent, un processus de discrimination et de construction d'un « dedans » par rapport à un « dehors ». Cette forme particulière de coordination par création de groupe ne se construit pas seulement par l'identification d'un problème commun mais aussi à travers la métamorphose des ressources,

---

<sup>8</sup> BAYEUX, P. L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale? Sud-Ouest européen, 2002, no. 13, p. 85-94.

## ***Introduction***

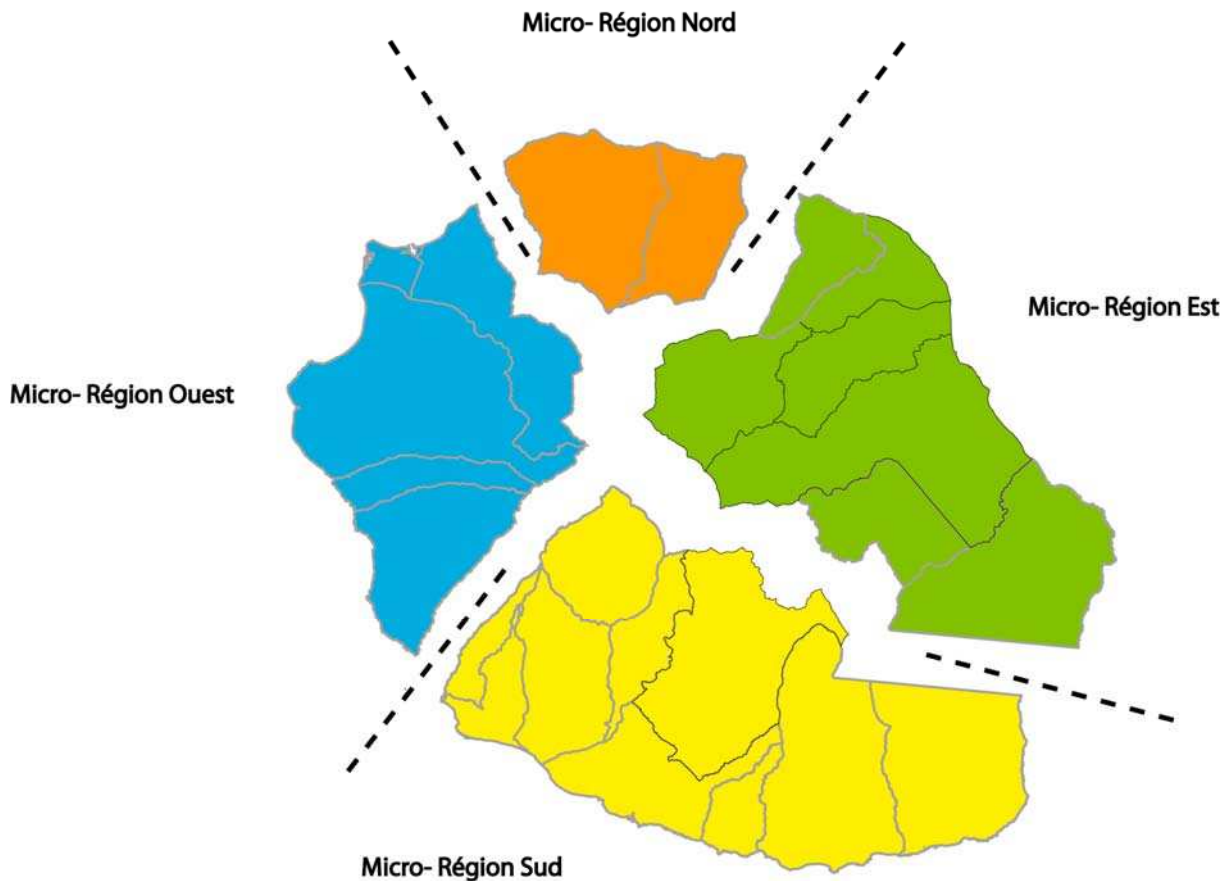
c'est-à-dire la transformation et l'appropriation par les acteurs locaux des ressources non valorisées des territoires » (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005)<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> LELOUP, F., MOYART, L. et PECQUEUR, B. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? Géographie, Économie, Société, 2005, no. 2005/4, p. 321-332.

Figure 1: Carte des micro- régions de La Réunion

## Les Micro- Régions



### *1.1 Contexte géographique : un territoire original et attractif*

La Communauté d'Agglomération Territoire de la Côte Ouest a été créée le 31 décembre 2001 par les communes de Saint-Leu, Trois-Bassins, Saint-Paul, Le Port et La Possession. Elle regroupe une population de 200 000 habitants et s'étend sur une superficie totale de 53 606 hectares. L'ensemble surprend par son originalité géographique dans le paysage des intercommunalités que ce soit à La Réunion ou en métropole. D'une part, contrairement aux autres EPCI de l'île, il correspond au découpage micro régional défini par le SAR (Schéma

## ***Introduction***

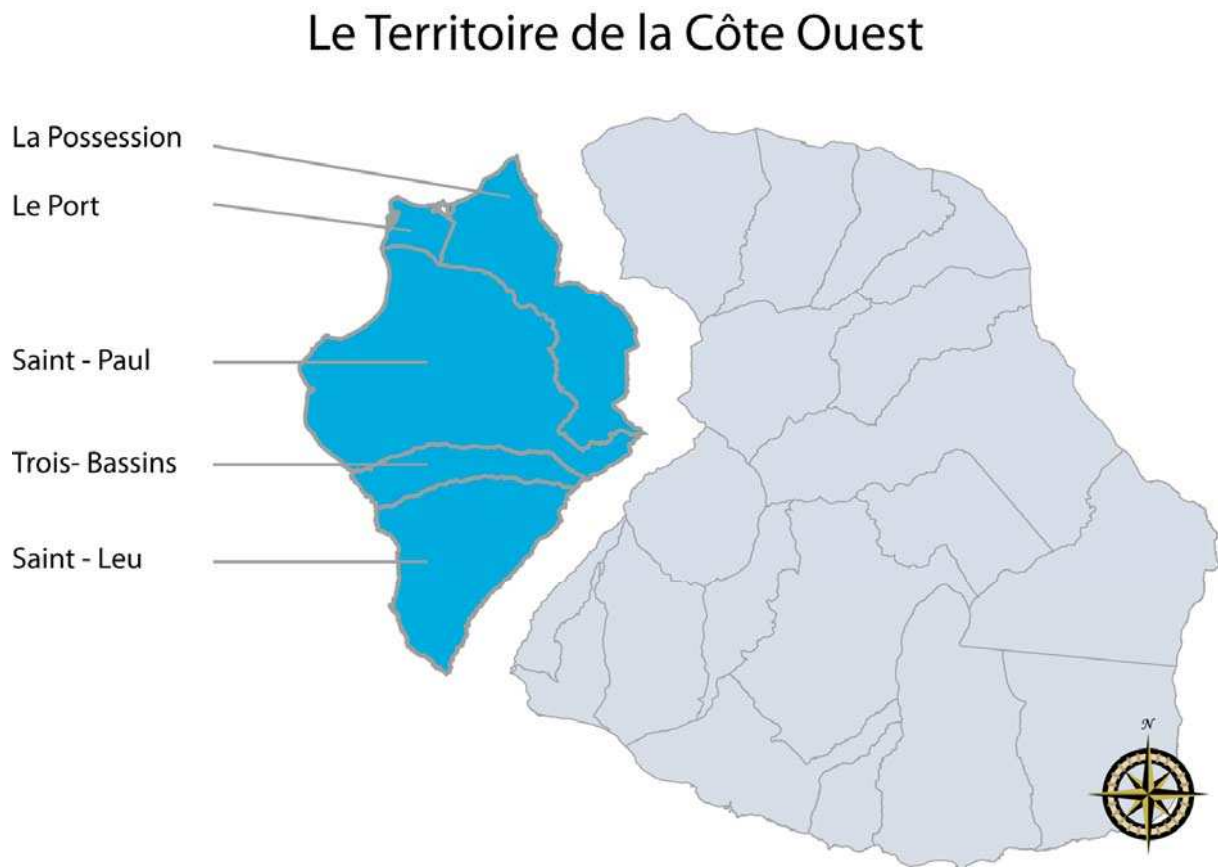
d'Aménagement Régional). D'autre part, le TCO ne présente pas de ville centre ou de commune leader bien affirmée, contrairement à ce que l'on peut observer en métropole.

Hétérogènes du point de vue de leur superficie, les cinq communes sont relativement équilibrées au niveau de leur organisation territoriale à l'exception de la commune du Port qui historiquement est le fruit d'un découpage de la commune de la Possession. Les autres communes sont structurées par un découpage vertical des côtes littorales aux sommets montagneux. Pour la commune de Saint Paul, cette bande qui démarre au bord du lagon culmine à plus de 2900m au sommet du Grand Bénare. À La Réunion, on parle plus facilement de commune s'étendant du « battant des lames aux sommets des montagnes ». Autrefois cette expression servait à définir l'extension géographique des concessions territoriales accordées aux premiers colons par la compagnie des Indes orientales. Cet usage est à l'origine du découpage communal original de La Réunion. En effet, la croissance de la population dans chacune des concessions initiales conduisit rapidement à la création par l'église catholique d'autant de paroisses transformées en communes à la Révolution française de 1789.

Du point de vue des espaces naturels, le TCO concentre la majorité des plages de sable blanc et des lagons (Saint Gilles les Bains, l'Hermitage les Bains, Boucan Canot, Saint Leu, □) mais aussi d'importants sites de montagne (cirque de Mafate, Dos d'âne, Maido, □). L'attractivité du territoire tient donc à la combinaison de deux facteurs principaux que sont les atouts climatiques et balnéaires.

## *Introduction*

**Figure 2: carte du TCO**



### ***1.2 Contexte économique : loisir et tourisme moteur du développement économique***

À l'image de La Réunion, le TCO présente une vie économique à la fois dynamique et précaire (Bessy, 2004, p. 82)<sup>10</sup>. À l'échelle de l'île, le TCO concentre le plus grand nombre d'activités économiques. Il convient de rappeler ici qu'il héberge 43% des zones d'activités

---

<sup>10</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

## ***Introduction***

de La Réunion (370 ha), 90% d'entre elles se situant sur 24 km<sup>2</sup> (logistique, BTP, Environnement)<sup>11</sup>.

Le TCO favorisé du point de vue climatique et géographique s'est logiquement orienté vers le tourisme et les loisirs. Ces derniers représentent les piliers du développement économique du territoire. Le TCO focalise environ 60% de l'économie touristique de l'île, économie en progression de 6% en moyenne annuelle de 1995 à 2002 (Bartoli, 2004)<sup>12</sup>.

Malgré une croissance soutenue de l'économie, le chômage et la précarité restent des problèmes majeurs (Bartoli, 2004)<sup>13</sup>. Les taux de chômage et d'allocataire du RMI reste très élevé sur le territoire et notamment dans certains écarts comme les hauts de Saint leu ou la commune de Trois- Bassins, mais aussi sur la commune du Port concentrant pourtant une partie importante de l'activité économique de la microrégion, voire de l'île. On est donc face à une situation contrastée avec une économie dynamique mais inégalitaire et encore trop peu diversifiée. Cette activité économique est fortement centrée sur le tourisme, par nature versatile. La crise du chickungunya en 2005 a été le révélateur de cette faiblesse (Bessy, 2008)<sup>14</sup>.

---

<sup>11</sup> AGORAH. *Les espace économiques à La Réunion. Des enjeux quantitatifs mais aussi qualitatifs et spatiaux.* 2007

<sup>12</sup> BARTOLI, J. *Etude en vue de l'élaboration du projet sportif du territoire de la côte Ouest: diagnostic partagé du sport dans l'Ouest.* 2004

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> BESSY, O. *Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion.* dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires.* Presses Universitaires du Sport, 2008a.

## ***Introduction***

### ***1.3 Contexte socio-démographique : une démographie qui se stabilise mais des besoins primaires encore insatisfaits.***

Près de 200 000 habitants résident sur le territoire de la côte Ouest au 1<sup>er</sup> janvier 2006 (INSEE, 2009)<sup>15</sup>. Les cinq communes de l'ÉPCI regroupent un quart de la population réunionnaise et la moitié de cette population se concentre sur Saint Paul. Si le territoire connaît durant les années 1980/ 1990 un solde migratoire largement positif, il est aujourd'hui nul. L'Ouest accueille de manière privilégiée des populations extérieures de l'île alors que ses échanges avec les autres microrégions se soldent par un déficit. Les deux flux s'équilibrent.

La Réunion change, l'Ouest également. La taille des ménages diminue, les constructions traditionnelles reculent au profit de l'habitat collectif. Cependant de grandes disparités subsistent entre les communes, mais aussi entre les quartiers. Certains quartiers de Saint Paul comme Sans-souci ou la Grande Fontaine conservent un habitat traditionnel et de grande famille. Autre caractéristique de l'Ouest : elle concentre les nouveaux arrivants de métropole et plus particulièrement la commune de Saint Paul. Quatre nouveaux arrivants sur dix ont le statut de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires. Or ces catégories ne pèsent que 13% sur l'ensemble de la population stable (INSEE, 2009)<sup>16</sup>. Cette arrivée crée une surreprésentation de cette population avec les conséquences d'ordre économiques qui en découlent.

### ***1.4 La côte Ouest de La Réunion, une presque île ?***

Souvent mise en avant dans l'imagerie liée à la promotion touristique de La Réunion, la côte Ouest symbolise l'idéal balnéaire tropical. Avec ses plages de sables blancs coralliens

---

<sup>15</sup> INSEE. *Des quartiers aux profils contrastés. Le territoire de la côte Ouest. 2009*

<sup>16</sup> Ibid.

## ***Introduction***

ouvertes sur l'Océan (Boucan Canot), son lagon (Saint Gilles les Bains/ La Saline les Bains) et ses vagues à surf (Saint Leu), ce territoire renvoie l'image que se font les métropolitains d'une île tropicale. D'ailleurs l'IRT (île de La Réunion Tourisme) en charge du développement touristique de la région ne se prive pas de communiquer sur ces images. Paradoxalement La Réunion d'une manière générale est vendue touristiquement sur cette image maritime, mais sa propre « maritimité » n'est pas développée, mise en avant, cultivée.

**Figure 3: La vague de l'Hermitage sur la côte Ouest de La Réunion reprise pour une campagne de promotion de l'île par l'IRT**





## ***Introduction***

### ***1.5 La maritimité réunionnaise***

Le concept de maritimité est une formulation simple pour désigner des relations entre l'homme et la mer.

Ce néologisme a été défini par Péron, Rieucan et Claval lors du colloque « la maritimité de cette fin du XXe siècle, quelle signification qui s'est déroulé dans les locaux de la Sorbonne en 1991.

Il désigne « la variété des façons de s'approprier la mer en insistant sur celles qui s'inscrivent dans le registre des préférences, des images, des représentations collectives » (Péron F., 1996)<sup>17</sup>.

Si pour ces auteurs, cette perception du monde maritime est évolutive selon les époques, les idéologies, les technologies, les mentalités, elle est aussi fonction de chaque individu ou groupe d'individu. Ce concept nous invite à réfléchir sur les constructions sociales et culturelles qui ont été édifiées par les groupes humains pour organiser leur relation avec la mer ou plus simplement pour s'en protéger, l'ignorer, la socialiser ou l'aimer. La maritimité ne peut être que culturelle, elle est le résultat d'une histoire et chaque civilisation, chaque communauté d'hommes a sa propre sensibilité au maritime. Elle est aussi récente, dans la manière dont on l'entend aujourd'hui. En effet, même dans les îles, les sociétés étaient essentiellement terriennes. Aux Baléares ou en Corse (Segui Llinas, 1996)<sup>18</sup>, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la mer est un élément naturel répulsif aussi bien pour les insulaires que pour les touristes. Ce ne sera qu'avec l'essor du tourisme de masse que l'image qu'en avaient les continentaux bascule du rural vers le maritime.

---

<sup>17</sup> PÉRON, F. et RIEUCAN, J. *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.

<sup>18</sup> SEGUI LLINAS, M. *Tourisme, insularité et maritimité: la Corse et les Baléares au XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle*. dans *La maritimité aujourd'hui*. Paris: L'Harmattan, 1996.

## ***Introduction***

Pour J. Rieucan<sup>19</sup>, l'interface terre- mer porte une grande diversité d'acteurs et d'usagers, dont les intérêts, le plus souvent divergents, génèrent des contradictions, des concurrences et fréquemment des conflits. Si la maritimité est culturelle car elle se construit au travers des relations qu'entretiennent les différents acteurs et usagers du littoral, elle peut également évoluer avec le temps, les migrations et les évolutions techniques. À La Réunion, quatre principaux facteurs conditionnent l'épisode maritime colonial : l'« insularité », qui commande l'utilisation de la voie maritime dans les relations extérieures, « l'absence d'abri naturel » pouvant servir de port, « la difficulté de circulation intérieure », due à la carence du réseau routier et une plaine littorale entaillée de ravines et de rivières, le « système de l'exclusif » ou de « pacte colonial », obligeant les « îles à cultures » à commercer exclusivement avec la métropole (Jauze, 2007)<sup>20</sup>. Les relations de la population réunionnaise avec l'océan qui l'entoure ont cependant évolué. Pour J. Jauze, qui s'intéresse plus particulièrement à l'urbanisme, villes et océan sont passés par trois stades : une cohabitation raisonnée, puis une séparation et enfin la réconciliation.

Jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les moyens de communication entre les différentes communes et quartiers de l'île n'est pas chose aisée du fait de la topographie de l'île. La voie maritime est encore la plus rapide et la plus aisée. Les côtes réunionnaises étant peu propices au mouillage, des ponts débarcadères fleurissent tout autour de l'île (on les appelle les « marines »). En 1850, on en dénombre 13 et leur nombre est doublé dans les dix ans qui suivent<sup>21</sup>.

---

<sup>19</sup> RIEUCAU, J. Sociétés maritimes et sociétés littorales : quelle maritimité? dans Ibid.

<sup>20</sup> JAUZE, J. Urbanisation et océan à La Réunion, l'histoire d'une difficile idylle. dans *Travaux et documents*. Université de La Réunion, Faculté des lettres et des sciences humaines, 2007,

<sup>21</sup> FONTAINE, O. *Mémoires océanes, patrimoine maritime de l'île de La Réunion*. Confrérie des gens de mer, image du patrimoine, 2005b.

## *Introduction*

**Figure 4: La rade de Saint Paul et son débarcadère fin XIXe (cl. JK, coll. A.M. Vauthier)<sup>22</sup>**



Au fil du temps, entre le cabotage, la pêche traditionnelle, l'influence des pirates dans cette zone de l'Océan Indien, La Réunion s'est fabriquée une maritimité entre travail, croyances et histoires de famille (Schirrer, 2005)<sup>23</sup>.

Puis à la fin du XIXe siècle et avec l'avènement du chemin de fer et l'amélioration du réseau routier, les Réunionnais vont progressivement « tourner le dos à la mer ». Ce phénomène est le fruit de plusieurs conjonctions. Une conjoncture économique tout d'abord avec la fin des marines qui faisaient concurrence au nouveau port de la pointe des galets voulu par l'État et le pouvoir colonial<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> SCHIRRER, M. *L'élément aquatique dans un espace pluriculturel: l'exemple de l'île de La Réunion*. Thèse en sciences sociales, Université Marc Bloch-Strasbourg II: 2005

<sup>24</sup> Le coût du débarquement pour un tonneau était de 10F à la marine de Saint Denis contre 15F au nouveau port. La perte subie par les Douanes, à cause de la concurrence des marines

## **Introduction**

Une conjonction physique ensuite attestée par les nombreux cyclones et les risques de submersion marine qui ont pu avoir raison de la patience des hommes. L'État et l'administration n'ont pas encouragé la vocation maritime de l'île, par exemple en mettant l'accent sur la législation sur l'occupation des pas géométriques<sup>25</sup>.

Enfin, une conjonction psychologique illustrée par une population présentant une certaine méfiance à l'égard de l'océan plus marquée que chez d'autres îliens.

Aujourd'hui l'heure est à la réconciliation, particulièrement sur la côte sous le vent qui, avec l'essor du tourisme de masse et l'intérêt croissant des populations pour la mer et ses loisirs, voit l'espace côtier comme une nouvelle ressource. « *L'organisation du littoral est devenue l'un des axes prioritaires des communes : sur 18 d'entre elles possédant une façade maritime, 17 affichent des projets de mise en valeur* » (Agorah, 2005)<sup>26</sup>.

On le voit, la maritimité n'est pas une chose figée, intemporelle pour les Réunionnais censés « tourner le dos à la mer » durablement. Les choses changent et aujourd'hui la maritimité devient plus liée au loisir et au mode de vie qu'au travail et à la subsistance, au moins dans les pays développés. La population occidentale est de plus en plus attirée par la mer et répond au

---

était estimé à plus de 1,6 millions de Francs en 1896. SQUARZONI, A. De marines en barachois, bornage et batelage, deux navigations côtières à La Réunion de 1848 à 1963. dans *Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine*. Université de La Réunion, 1985,

<sup>25</sup> Les « pas géométriques » ou « Pas du Roy » consistent en une bande de terrain du littoral préservée dès 1723 dans les concessions délivrées par la Compagnie des Indes. Leur délimitation par bornage fut prescrite en 1876 et réalisée entre 1876 et 1879 sur une largeur de 81,20 mètres au moins, à partir du rivage. Seules les côtes du grand Brûlé et la falaise entre Saint Denis et la Possession n'ont pas bénéficié de bornage. À partir de 1922, des aliénations ont été consenties et, en 1955, le domaine concerné était intégré au domaine privé de l'état, permettant ainsi des aliénations en toute légalité. La loi du 03 janvier 1986, dite « littoral », a transféré dans le domaine de l'Etat les terrains de la réserve domaniale qui n'avaient pas été aliénés antérieurement ou affectés à des services publics.

<sup>26</sup> AGORAH. *Les zones d'aménagements lié à la mer du schéma de mise en valeur de la mer, Etat des réalisations et des projets en 2004*. 2005

## **Introduction**

« désir de rivage » décrit par A. Corbin<sup>27</sup>. Pour JP. Augustin (1996)<sup>28</sup>, « *le patrimoine nautique hérité est susceptible d'être utilisé par les représentations actuelles de la mer qu'ont les citadins. La succession et l'imbrication de deux maritimités, une fondée sur le travail et le commerce, l'autre liée aux loisirs et au sport, participent à la réappropriation de l'historicité de la ville et à sa recomposition* ».

D'une maritimité de travail, l'évolution de nos sociétés nous emmène vers une maritimité de loisir. Mais, celle-ci est fortement liée à l'essor du tourisme et d'autant plus sur un littoral tropical comme La Réunion qui suscite tous les fantasmes « d'îles désertes » pour les touristes potentiels. Or La Réunion ne répond pas à ce cliché, « *l'île de La Réunion peut passer, vue de Paris, c'est-à-dire à plus de dix mille kilomètres, pour un éden tropical avec ces accessoires incontournables : eau turquoise, farés sur pilotis, plages de sable fin bordées de cocotiers. La Réunion en est le pur démenti : plages réduites, reliefs volcaniques abrupts, accueil d'une relative indifférence, même si le tourisme constitue aujourd'hui une recette primordiale pour l'économie de l'île* » (Duret et Augustini, 2002)<sup>29</sup>. Cette affirmation correspond à une vérité géographique car La Réunion n'est pas la réplique de l'image d'Épinal que l'on se fait d'une île tropicale. Néanmoins, elle possède de nombreux avantages affirmés par bon nombre de spécialistes pour la pratique des sports côtiers. Mais cette vision parfois différente des représentations par rapport à un lieu que ce soit au sein d'un même territoire où le plus souvent vis-à-vis d'observateurs extérieurs nous indique que la maritimité évolue à la fois dans le temps et dans l'espace, à savoir qu'elle peut varier selon le point de vue duquel on se

---

<sup>27</sup> CORBIN, A. *Le territoire du vide: l'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*. Aubier, 1988.

<sup>28</sup> AUGUSTIN, J. Bordeaux à la recherche d'une nouvelle maritimité dans L'HARMATTAN. *La maritimité aujourd'hui*. 1996.

<sup>29</sup> DURET, P. et AUGUSTINI, M. Sans l'imaginaire balnéaire, que reste-t-il de l'exotisme à La Réunion? *Ethnologie française*, 2002, no. 3, p. 439-446.

## ***Introduction***

place. On parle alors de maritimité interne, liée aux représentations et pratiques des espaces littoraux des acteurs locaux et une maritimité externe, portée par des touristes étrangers ou des médias. « *La distinction entre maritimité « externe » et « interne », autrement dit représentation allochtone, voire ethnocentrique, et autochtone de la mer, semble d'autant plus opportune que les littoraux tropicaux sont le lieu d'aménagements conflictuels* » (Cormier- Salem, 1996)<sup>30</sup>. À La Réunion, la situation devient encore plus complexe de par la diversité de sa population, des origines ethniques et des religions en présence ayant des rapports à l'eau et à la mer historiquement très différents (Schirrer, 2008)<sup>31</sup>.

### ***1.6 Les usages balnéaires à La Réunion***

La côte Ouest de La Réunion concentre la majorité des usages balnéaires de La Réunion. Les embouteillages du dimanche soir sur la route du littoral témoignent des migrations journalières du reste de l'île pour venir profiter de la plage. En effet, le reste du littoral réunionnais est considéré comme peu propice aux sports côtiers.

---

<sup>30</sup> CORMIER- SALEM, M. Maritimité et littoralité tropicales: la Casamance (Sénégal). dans *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.

<sup>31</sup> SCHIRRER, M. L'eau et les réunionnais. *Etudes rurales*, 2008, p. 149-162.

## Introduction

**Tableau 1: Comparaison du nombre de pratiquants estimés dans trois sports côtiers à La Réunion entre 1992 et 2010**

Source régionales : Chateaufreynaud (1995)<sup>32</sup>, Bessy et Naria (2004)<sup>33</sup>, INSEE- Réunion : TER 2010, Sport à La Réunion : les chiffres 131000 licenciés- MJSVA et OMAJS (2005)

Disciplines	Données régionales d'après Chateaufreynaud (1992)		Données régionales d'après d'après Bessy et Naria (2004)		Données régionales (2010)	
	Licenciés	Estimations pratiquants (Hors touristes)	Licenciés	Estimations pratiquants (Hors touristes)	Licenciés	Estimations pratiquants (Hors touristes) <sup>34</sup>
<b>Surf</b>	166	700	840	30000	1297 <sup>35</sup>	40000
<b>Plongée</b>	1730	15000	2232	25000	1 797	30000
<b>Voile</b>	780	1500	683	2000	1 130	5000

<sup>32</sup> CHATEAUFREYNAUD, Y. Activités nautiques à La Réunion: types de pratiques et modes de représentations. dans AUGUSTIN, J. et CALLEDE, J. *Sports, relations sociales et actions collectives, actes du colloque de Bordeaux Talence*. Talence: Maison des Sciences de l'Homme de l'Aquitaine, 1995.

<sup>33</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

<sup>34</sup> Les chiffres proviennent d'un croisement des données fournies par les ligues ou comités régionaux, les différents offreurs associatifs et marchands rencontrés, complétés par une observation de terrain. Ils prennent en compte les baptêmes de plongée, la pratique autonome, la pratique scolaire. Il s'agit d'une estimation, ce qui explique les chiffres ronds. Ces chiffres illustrent une tendance, difficile de comptabiliser tous les pratiquants de palmes-masque- tuba ou les bodysurfeurs occasionnels se laissant simplement entraîner par la mousse de la vague le week-end sur la plage de Boucan.

<sup>35</sup> Pour plus de lisibilité, j'ai utilisé en surf les données de 2006 et non de 2007 (432) présents dans le TER de 2010. En effet, cette chute du nombre de licenciés est le fait de tension au sein de la fédération française de surf en 2007 qui a entraîné un changement dans la manière de compter les licenciés (Al Azzawi, 2009). AL AZZAWI, T. *Les surfs. D'une pratique à la mode à des modalités de la pratique*. Biarritz: Atlantica, 2009.

## ***Introduction***

Dans le Nord, « *les urnes ont tranché. Pas de plage ni de port, si chers à René-Paul Victoria, censés redonner vie au front de mer dionysien abandonné et délabré. La nouvelle équipe pilotée par Gilbert Annette a d'autres priorités.* » (JIR, 14 septembre 2008). Le front de mer du chef-lieu tourne le dos à la mer, son urbanisation et son organisation spatiales en attestent. La ville est physiquement coupée du bord de mer par la route nationale. De plus, toute activité nautique y est interdite par arrêté municipal, suite à de nombreuses attaques de requins. Une partie de la baie de Saint Denis accueillait un abattoir qui avait pour habitude de rejeter les restes d'animaux à la mer. Cette pratique a eu pour effet de fixer une population de requins sur cette partie du littoral.

Dans l'Est, aussi appelé côte au vent en rapport à son exposition aux alizés, l'usage de la côte est très limité. On retrouve seulement quelques professionnels. « *C'est simple, depuis Sainte-Marie jusqu'à Saint-Benoît, où les conditions de mer sont de surcroît difficiles, il n'y a pas de véritable accès à la mer. Un vrai désert marin* » résume Patrice Hoareau, figure bien connue du jet-ski local et plongeur professionnel dans le corps des sapeurs-pompiers. De nombreuses associations sportives ou socio-éducatives sont obligées de faire la route vers les bases nautiques du Port ou de Saint Gilles pour y pratiquer des activités côtières, même s'il existe un potentiel de développement sur cette côte.

Le Sud de l'île fait figure d'exception. Si beaucoup de communes délaissent leur front de mer, comme la commune de Saint Denis, Saint Pierre a tout fait pour le valoriser et le rendre attrayant. Réhabilitation du port, construction de la base nautique de la Rivière d'Abord, aménagement du front de mer, jardin du lagon, sont le témoin d'une réelle volonté de se réapproprier sa façade maritime. Mais si aujourd'hui le littoral est un des atouts indéniables de la commune du Sud, il s'en est fallu de peu pour que tout se passe autrement. « *Si on regarde les délibérations municipales des années 50-60, sous Raymond Hoarau la municipalité avait pour projet de combler le port de Saint-Pierre et de le transformer en une sorte de*



## ***Introduction***

*barachois comme cela existe à Saint-Denis. Heureusement, cela ne s'est pas fait sinon nous aurions eu une façade littorale totalement défigurée* » se félicite David Lorion, adjoint à l'aménagement de la commune de Saint-Pierre, dans une interview accordée au JIR en date du 14 septembre 2008.

L'Ouest de l'île, malgré son manque d'aménagement et une maritimité peu développée, attire donc l'essentiel de la population de l'île désireuse de profiter de la plage et de ses activités. Chaque fin de semaine et pendant les vacances scolaires, on assiste à des ballets de voitures, des campements improvisés sous les filaos. On vient du Nord, de l'Est, des « Hauts » pour partager un pique-nique en famille ou entre amis, au bord de l'eau. L'île apparaît alors comme une presqu'île avec une côte Ouest correspondant plus ou moins à l'idée que l'on se fait de la vie au bord de la mer et le reste de l'île, beaucoup plus terrien tourné vers la montagne.

### ***1.7 Le territoire de la côte Ouest une identité entre tradition et changement***

Comme toutes les identités culturelles, l'identité réunionnaise et plus particulièrement celle du territoire qui nous intéresse, l'Ouest de l'île est une identité produite (Wierviorka, 2005)<sup>36</sup>. Elle est le produit d'un syncrétisme aux influences multiples, empruntant au passé pour bâtir l'avenir. Les identités se renouvellent, se construisent, s'inventent en permanence. La question de l'identité réunionnaise est complexe. En effet, elle est fondamentalement métissée. Elle résulte tout d'abord d'une hybridation biologique qui a commencé dès le début du peuplement de l'île, il y a trois siècles et qui n'a jamais cessé depuis. Mais à ce métissage biologique s'ajoute un métissage culturel. Tous les arrivants sur l'île y ont laissé leur trace.

---

<sup>36</sup> WIEVIORKA, M. Introduction. dans MÉDÉA, L. *Identité et société réunionnaise: nouvelles perspectives et nouvelles approches*. KARTHALA, 2005.

## **Introduction**

Ces apports successifs ont donné naissance à une langue, le créole réunionnais et à une culture originale et unique.

Le métissage est au fondement de la société réunionnaise. Très tôt des mariages mixtes sont apparus pour pallier le manque de femmes de type européen. Cet état de fait, s'il a été condamné par le pouvoir central, est resté une réalité<sup>37</sup>. Du point de vue culturel, les choses sont plus complexes. Pour F. Barth (1969)<sup>38</sup>, même dans les sociétés où l'interpénétration culturelle est poussée, l'existence de frontières invisibles est à l'origine de la perpétuation des groupes. À La Réunion, une frontière se maintient et un rapport de force existe entre un modèle occidental, dominant et une culture créole marquée par l'esclavage. « *De façon significative, dans les représentations et les usages locaux eux-mêmes les catégories ethniques autres que celle des métropolitains sont plus ou moins stigmatisantes* » (Ghasarian, 2002)<sup>39</sup>. Ce déséquilibre inhérent à l'histoire de l'île s'est trouvé renforcé par la départementalisation et l'arrivée massive de fonctionnaires métropolitains, déstabilisant les équilibres en place à l'intérieur du rapport de force entre les différentes ethnies. Dans ce contexte que certains auteurs qualifient de post-colonial (Pourchez, 2005)<sup>40</sup>, on note une survalorisation de tout ce qui est occidental et une dévalorisation, voire une négation chez certain de la culture créole. L'accès ou le rejet de pratiques sportives au capital culturel fort

---

<sup>37</sup> « *Le 1er décembre 1674, l'amiral et vice-roi Blanquet de la Haye remet aux habitants une ordonnance stipulant l'interdiction faite aux Français... d'épouser des Nègresses, cela dégoûterait les Noirs du service ; et (...) aux Noirs d'épouser des Blanches, c'est une confusion à éviter* » BARASSIN, J. *La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV: 1700-1715*. Académie de La Réunion, 1989. . Cette ordonnance sera renouvelé de nombreuses fois, signe que cette pratique était courante.

<sup>38</sup> BARTH, F. *Ethnic groups and boundaries*. Little, Brown, 1969. cité par LABACHE, L. L'ethnicité chez les Réunionnais en migration. Hermès, 2002, no. 32-33, p. 620-621.

<sup>39</sup> GHASARIAN, C. La Réunion: acculturation, créolisation et réinventions culturelles. *Ethnologie française*, 2002, vol. 32, no. 4, p. 663-676.

<sup>40</sup> POURCHEZ, L. *Métissages à La Réunion: entre souillure et complexité culturelle*. Africultures, 2005.

## ***Introduction***

comme certains sports côtiers (voile, plongée) a pu pour certains être l'expression de ce contexte.

Cette vision semble cependant réductrice d'un système beaucoup plus complexe. Par exemple, d'un côté, le « *Dipavali, initialement fête de la déesse Lakshmi dans l'hindouisme, tend à devenir la fête de la lumière pour tous les Réunionnais, quelle que soit leur confession religieuse* » (Pourchez, 2005)<sup>41</sup> et de l'autre on assiste chez certains à un repli communautaire marqué par la volonté d'être « tamoul pur ». La notion d'identité, polysémique par essence, devient particulièrement complexe dans une société pluriculturelle comme la société réunionnaise. Elle peut se définir de plusieurs manières, soit collectivement en opposition aux autres, soit de manière personnelle en procédant d'une identification ou d'un sentiment d'appartenance, ou plus simplement dans un souci méthodologique de différenciation des individus. Pour clarifier, nous privilégierons le point de vue anthropologique<sup>42</sup>. Le concept d'identité y est défini comme un rapport aux autres et non une qualification individuelle. Il s'agit d'une construction sociale, dont les fondations reposent sur les valeurs et les représentations d'une époque.

Cette identité n'est pas uniforme à l'intérieur de l'île. On différencie les « Hauts » des « Bas », la côte au vent et la côte sous le vent. Il existe aussi des différences entre les villes, la ville du Port n'est pas la commune de Saint Paul. À l'intérieur de la ville de Saint Paul, la population est, elle aussi, hétérogène, découpée en 17 quartiers. On ne vit pas de la même

---

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> RUANO-BORBALAN, J.C. *Identité (s): l'individu, le groupe, la société*. Sciences humaines, 2004. cité par BESSY, O. et LAPEYRONIE, B. L'évolution de l'identité des marathons et des marathoniens (1896-1998). dans FAUCHÉ, S., CALLÈDE, J.-P., GAY-LESCOT, J.-L. et LAPLAGNE, J.-P. *Sport et identités*. L'Harmattan, 2000.

## ***Introduction***

manière à Grande Fontaine, petit quartier populaire qu'à la Saline les Bains, station balnéaire et touristique.

La société réunionnaise est confrontée à une double appartenance, prise entre une tradition créole encore jeune par rapport à des cultures millénaires et une modernité venant pour l'essentiel de la métropole.

La coexistence des cultures est inhérente à l'histoire de l'île. Mais à partir de la départementalisation, en 1946, la venue croissante de fonctionnaires associée à l'apparition du tourisme ont bouleversé cet équilibre. La conséquence c'est l'apparition d'une situation « hétéroculturelle » (Fuma et Poirier, 1991)<sup>43</sup> avec pour conséquence positive une dynamique de progrès au travers de la modernité et une négative, entraînant le rejet par certains de leur culture d'origine.

Cette cohabitation entre culture créole et modernité occidentale est particulièrement visible dans l'Ouest où une grande partie des nouveaux arrivants de métropole préfère s'installer. Sur les quatre communes qui comptent la plus grande proportion de métropolitains, toutes sont sur la côte ouest de l'île et deux appartiennent au TCO La Possession et Saint Paul. Saint Paul qui abrite plus de 15% de « zorey » alors que ces derniers ne représentent que 10,2% de la population totale. Un habitant sur dix n'habitait pas l'Ouest cinq ans plus tôt. Sur les 18 300 arrivants, plus de la moitié habitait en métropole (source INSEE)<sup>44</sup>. Selon l'INSEE, les « zorey » ne représentait que 4,1% de la population en 1982, c'est-à-dire des personnes « nées en métropole » et vivant à La Réunion. En moins de trente ans, leur nombre a été multiplié par 4. *« Les migrations ont surtout été importantes dans les années 1990, elles se tassent un*

---

<sup>43</sup> FUMA, S. et POIRIER, J. Métissages, hétéroculture et identité culturelle: le défi réunionnais. dans *Métissage (tome 2): linguistique et anthropologie*. 1992.

<sup>44</sup> INSEE. *Des quartiers aux profils contrastés. Le territoire de la côte Ouest*. 2009

## **Introduction**

*peu depuis le début 2000* »<sup>45</sup>, précise Claire Grangé, chef de la division documentation de l'INSEE.

De plus, la population arrivant de métropole va désorganiser également l'organisation sociale en renforçant le poids des cadres. Quatre nouveaux arrivants sur dix ont le statut de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires. Ces catégories ne pèsent que 13 % dans la population stable. Autre élément de différenciation, les « zoreys » sont surdiplômés: 41,7 % d'entre eux possèdent un diplôme de premier cycle universitaire ou supérieur, soit deux fois plus que la moyenne en France et cinq fois plus que l'ensemble des Réunionnais. La conséquence de cette situation fait que leur niveau de vie est élevé, largement plus que la moyenne du département. Pour autant il est difficile de parler de « communauté zorey » tant leurs origines sont diverses. De plus cette identité n'a de sens qu'à La Réunion par rapport aux créoles. Un « zorey » ne revendiquera pas cette identité et lui préférera, celle de sa région d'origine comme en témoigne les nombreuses associations régionales présentes à La Réunion (Pieds-Noirs, Breton, Corse, Châlimi, Basque, ...). Pour A. Si Moussa<sup>46</sup>, universitaire, *« les choix de vie des zoreys, comme le fait par exemple d'habiter à Saint-Gilles, ne relèvent pas de décisions communautaires. Les motivations sont ici tout simplement climatiques ; elles peuvent être également liées à la question du pouvoir d'achat, dans les loisirs, ou à l'appartenance à telle ou telle classe sociale »*.

La moitié des immigrants sont âgés de 25 à 39 ans. Leur arrivée crée une surreprésentation de cette population. Le phénomène s'observe dans toutes les communes de l'Ouest sauf au Port. Cette configuration socio démographique n'est pas sans conséquence et il peut apparaître des

---

<sup>45</sup> Extrait d'un article de l'Express, publié sur son site le 26/05/2010.

<sup>46</sup> Extrait d'un article de l'Express, publié sur son site le 26/05/2010, « le zorey c'est le pouvoir ».

## ***Introduction***

tensions entre les deux communautés avec au centre un rejet latent des « zoreys » assimilés quasi systématiquement à des fonctionnaires, dont on dénonce les avantages, tout en voulant y appartenir. Cependant le tableau socio-économique des « zoreys » évolue également ; aujourd'hui 16% de cette population est au chômage. C'est bien moins que la moyenne départementale, qui frôle les 30 %, mais bien plus que les 9,5 % de métropole. En effet, depuis le début des années 2000, qui a vu déferler, selon les spécialistes, une seconde vague de migration, sont descendus de l'avion des « zoreys savate », sans le moindre sou.

Ce contexte socioculturel a des conséquences en termes de pratiques sportives et particulièrement sur les pratiques sportives de nature. Cette relation entre construction identitaire et sport de nature « *représente un domaine qui signale les complexités de la société réunionnaise qui doit vraisemblablement se comprendre à la fois au travers d'une réalité sociale composite et de la coexistence de la culture occidentale qui tend à organiser cette société à l'image de la France métropolitaine* » (Naria et Bessy, 2005)<sup>47</sup>. Les sports de nature par leur caractère particulier sont un lieu d'investissement identitaire fort. Si les créoles ont réussi à investir les sports de nature de montagne pour en faire une part de leur identité au travers du Grand Raid, ce phénomène ne s'est pas produit dans les sports côtiers et ces pratiques restent encore majoritairement liées à une image métropolitaine. Pourtant statistiquement le Grand Raid est une épreuve où les métropolitains sont majoritaires malgré la prédominance laissée aux résidents locaux lors de l'inscription. Pour O. Bessy<sup>48</sup>, c'est une épreuve en phase avec l'identité créole mais davantage investie par les métropolitains.

---

<sup>47</sup> NARIA, O. et BESSY, O. La contribution différenciée des sports de nature dans la construction identitaire de la population créole et métropolitaine: interférences culturelles entre normes locales et valeur de la modernité occidentale. dans MÉDÉA, L. *Identité et société réunionnaise: nouvelles perspectives et nouvelles approches*. KARTHALA, 2005.

<sup>48</sup> BESSY, O. *Le Grand Raid de La Réunion. A chacun son extrême et un emblème pour tous*. Océan éditions, 2002.

## **Introduction**

L'investissement différencié des Réunionnais dans les pratiques sportives et les sports côtiers cristallise une partie des problèmes de construction identitaire de la culture réunionnaise et illustre certaines tensions.

## **2 Le développement des sports de nature**

Le développement exponentiel des loisirs sportifs de nature dans notre société témoigne d'une tendance lourde installée dans la durée. Selon l'enquête MJS-INSEP<sup>49</sup>, un Français sur trois entre 15 et 75 ans s'adonne à une activité sportive de nature. Les nouveaux adeptes sont principalement des femmes et des seniors. « *Outre leurs intérêts hygiéniques et ludiques pour les pratiquants, ces loisirs sont devenus plus que du sport, de véritables vecteurs de structuration des territoires qui tissent des relations étroites avec le tourisme et le développement durable* » (Bessy, 2008)<sup>50</sup>.

Le sport et le loisir constituent une donnée sociétale fondamentale, reflet de nos sociétés et de nos modes de vie. « *Les usages des temps libres sont devenus, et vont devenir de plus en plus dans le futur, des organisateurs spatiaux et sociaux structurant [ ]* » (Viard, 2002)<sup>51</sup>. Quant au sport, JP Augustin le présente comme un élément majeur de notre société, qui mérite à ce titre toute notre attention : « *étant à la fois un mode de loisirs, un ensemble technique, une organisation institutionnelle, un enjeu économique et l'un des éléments de stratégie politique, il apparaît comme un concept protéiforme analysé par les chercheurs de nombreuses disciplines* » (Augustin, 1995)<sup>52</sup>.

---

<sup>49</sup> MIGNON, P. et TRUCHOT, G. Les pratiques sportives en France. Paris: Éditions de l'INSEP, 2002.

<sup>50</sup> BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008b.

<sup>51</sup> VIARD, J. *Le sacre du temps libre: la société des 35 heures*. Editions de l'Aube, 2002.

<sup>52</sup> AUGUSTIN, J. *Sport, géographie et aménagement*. Nathan, 1995.

## **Introduction**

### **2.1 Les sports de nature**

Plein air, APPN, sport de nature, il existe une diversité de termes pour définir des activités physiques et sportives se déroulant en milieu naturel. Cette polysémie n'est pas innocente et exprime des conceptions et des finalités différentes des pratiques. Le vocabulaire employé n'étant jamais neutre, pour O. Bessy l'apparition du terme, sport de nature, cache « *une évolution des représentations de la nature et du sport qui dépasse la simple rhétorique linguistique* »<sup>53</sup>. En fait, le passage du plein air apparut à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux sports de nature « *révèle des représentations différentes de la nature et des rapports distincts avec l'univers sportif et l'environnement global* »<sup>54</sup>. Dans l'appellation plein air transparait une approche très hygiéniste héritée de l'hébertisme avec des valeurs morales « *revenir à la nature c'était promouvoir une vertu contre une décadence* » (Vigarello, 1981)<sup>55</sup>. Avec l'apparition du terme sport de nature, on voit apparaître une nouvelle représentation de la nature. Une représentation davantage ouverte, partagée mais aussi une nature en danger. Mais les différences ne s'arrêtent pas là. Les sports de nature ont débordé le monde du ludique, du loisir, du sport pour devenir des vecteurs de structuration des territoires, des outils d'aménagement et participer au développement durable. « *Les loisirs sportifs et les multiples espaces appropriés participent à une dynamique spatiale qui déborde largement le seul phénomène pas que sportif et pose la question des enjeux territoriaux* » (Augustin, 2002)<sup>56</sup>.

---

<sup>53</sup> BESSY, O. Du plein air aux sports de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux. dans *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature (coll. sports nature)*. Edition du Fournel, 2007.

<sup>54</sup> Ibid.dans.

<sup>55</sup> VIGARELLO, G. D'une nature... l'autre: les paradoxes du nouveau retour. Sports et société, 1981, p. 239-247.

<sup>56</sup> AUGUSTIN, J. Pratiques sportives et territoires: Les atouts des régions. Sud Ouest Européen, 2002b, no. 13, p. 3-10.



## **Introduction**

Difficile de s'intéresser aux sports de nature et à ses différentes acceptations sans faire un détour par le point de vue anglo-saxon, Nord Américain, Sud-Africain ou Australien. La notion se rapprochant le plus des sports de nature est l'« outdoor recreation ». Dans « *Outdoor Recreation, an introduction* »<sup>57</sup>, R. Plummer explique que ce terme est à l'interface entre loisir (leisure) et récréation (recreation) qui est souvent utilisé comme synonyme. Cependant ce mot d'origine latine « recreatio » et « recreare » est entendu traditionnellement en opposition avec le travail et est apparu au moment de la révolution industrielle. Il a donc un sens un peu différent de loisir puisqu'il se place dans une dichotomie travail/ non-travail. Dans son livre, Plummer le définit ainsi :

*« recreation is defined as voluntary non-working activity that is organized for the attainment of personal and social benefit including restoration and social cohesion »* (Plummer, 2009)<sup>58</sup>  
59 .

Pour l'auteur, l'« outdoor recreation » embrasse la notion de loisir, de détente, de sport et de tourisme. Il en donne cette définition :

*« Outdoor recreation can be defined as voluntary participation in free-time activity that occurs in the outdoors and embraces the interaction of people with the natural environment »*  
60 61 .

---

<sup>57</sup> PLUMMER, R. *Outdoor Recreation*. New York: Routledge, 2009.

<sup>58</sup> Ibid.

<sup>59</sup> Traduction : « Le terme de récréation est défini comme une activité de non travail volontaire qui est organisée dans le but d'en tirer des avantages à la fois personnels et sociaux, y compris en termes de récupération et de cohésion sociale »

<sup>60</sup> PLUMMER, R. *Outdoor Recreation*. New York: Routledge, 2009.

<sup>61</sup> Traduction « les loisirs de plein air peuvent être définie comme la participation volontaire à des activités, sur le temps libre, qui se déroulent en plein air et qui entendent appréhender l'interaction des gens avec l'environnement naturel »

## ***Introduction***

La notion « d'outdoor recreation » présentée par Plummer est très extensive et malgré ses ambiguïtés rend assez bien compte de ce que peuvent être les sports de nature. Pour préciser le concept, C. Jensen (1995)<sup>62</sup> a proposé une classification permettant d'affiner le champ de l'« outdoor recreation ». Il suggère de positionner le long d'un axe allant des activités les plus en prise avec la nature (ressource-oriented recreation) aux activités les plus centrées sur le pratiquant (user-oriented recreation) et un espace intermédiaire entre les deux (intermediate recreation). On retrouve cette classification dans les travaux de P. Bourdeau (2003)<sup>63</sup> et J. Corneloup (2004)<sup>64</sup>. « L'outdoor » se trouve décliné en plusieurs sous ensembles dépendant du degré d'engagement par rapport à la nature. « *Il semble ainsi possible de spatialiser la pratique en quatre cercles concentriques autour d'un site touristique de nature : l'indoor, l'aroundoor, l'outdoor et le wildoor* » (Corneloup, 2005)<sup>65</sup>

---

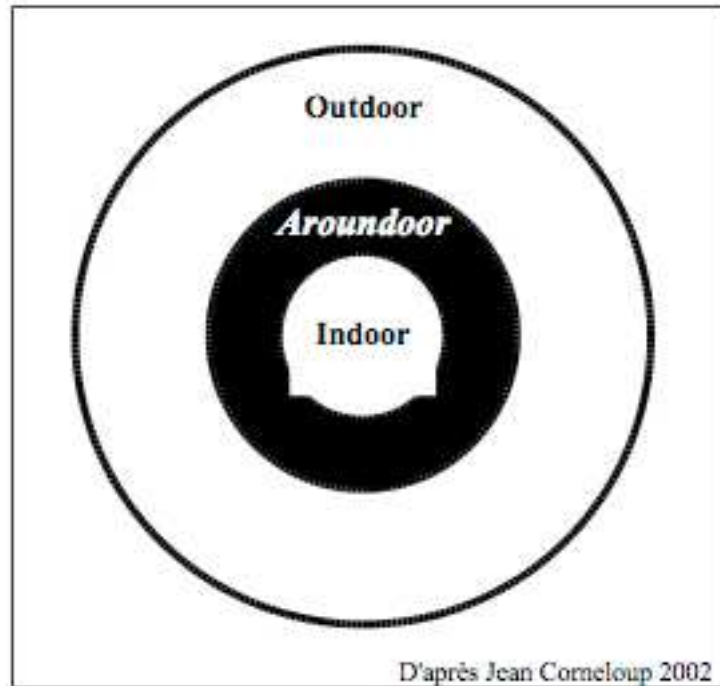
<sup>62</sup> JENSEN, C. et GUTHRIE, S. *Outdoor recreation in America*. Human Kinetics Publishers, 2005.

<sup>63</sup> BOURDEAU, P. *Territoires du hors-quotidien. Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines*. Rapport d'HDR (Habilitation à diriger des recherches), Institut de géographie alpine, Grenoble: 2003

<sup>64</sup> CORNELOUP, J. La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature. *Téoros*, 2005, vol. 24, p. 55-62.

<sup>65</sup> Ibid.

**Figure 5: Un type d'espace récréatif montant: l'aroundoor (Bourdeau, 2003)<sup>66</sup>**



Dans cette perspective, l'outdoor pourrait correspondre au « resource-oriented recreation » de Jensen (1995), l'aroundoor à « l'intermediate » et l'indoor à « l'user-oriented ».

---

<sup>66</sup> BOURDEAU, P. *Territoires du hors-quotidien. Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines*. Rapport d'HDR (Habilitation à diriger des recherches), Institut de géographie alpine, Grenoble: 2003



## ***Introduction***

cherche une traduction française » et il exclut la mer comme lieu de pratique des activités outdoor. Pourtant ces activités sont bien présentes dans la littérature Nord- Américaine et Australienne.

Les loisirs sportifs de nature sont un objet complexe où les enjeux sont certes économiques, institutionnels mais aussi territoriaux.

Cependant, il manque un acteur essentiel dans le développement des sports de nature, ou plutôt un actant au sens entendu par Callon et Latour (Callon et Latour, 1991)<sup>70</sup> c'est-à-dire des réalités physiques, sans, toutefois, créditer celles-ci de capacités stratégiques et leur donner le statut d'acteurs, le territoire, le spot, la vague, le plan d'eau, □ Cette notion d'actant utilisée par les sociologues des sciences dépasse celle d'acteur puisqu'elle intègre à la fois les éléments humains et non humains des réseaux sociotechniques observés.

Les actants sont susceptibles de faire le lien entre les acteurs. Ils peuvent être des lieux mais également prendre une toute autre forme, à partir du moment où ils deviennent de véritables médiateurs au sens de B. Latour (2006)<sup>71</sup> dans le réseau d'acteur. Le statut des actants, comme la mer, l'eau mais aussi la concentration de pratiquants sur certains spots ou l'émergence de nouvelles pratiques, éclaire notre réflexion sur ce qui fait agir les acteurs. Le rapport à la mer, le fait de savoir nager peuvent conditionner les relations entre les acteurs.

L'objet de notre étude, le développement des sports côtiers sur un territoire, est un ensemble hétérogène, d'une part, parce qu'il rassemble des éléments de nature différente, entités humaines et non humaines (les actants), et d'autre part parce que leurs relations peuvent être très diverses. Contrairement à une approche classique de sociologie des organisations (Crozier

---

<sup>70</sup> CALLON, M. et LATOUR, B. *La science telle qu'elle se fait*. La Découverte, 1991.

<sup>71</sup> LATOUR, B. *Changer de société: refaire de la sociologie*. Paris: La Découverte, 2006.

## ***Introduction***

et Friedberg, 1977)<sup>72</sup>, on dépasse les enjeux de pouvoir qui aboutissent systématiquement à des relations conflictuelles pour aboutir à des enjeux de coopération entre acteurs, des accords, grâce à la traduction. Notre objet peut être considéré comme une méta-organisation (Amblard et al., 2005)<sup>73</sup> en ce sens qu'il s'intéresse à l'humain et au non humain sur un même plan. Ce détour par les nouvelles sociologies des organisations nous permet de pousser plus loin dans notre analyse, en allant au-delà des acteurs humains, de mieux comprendre la construction et la fabrication d'un territoire sportif comme la côte Ouest de La Réunion.

### ***2.2 Les sports de nature à La Réunion***

Les sports de nature sont porteurs de nombreux enjeux pour un territoire insulaire comme La Réunion. Du fait de sa situation géographique, de sa configuration géomorphologique et de ses particularités climatiques, l'île de La Réunion offre la possibilité de s'adonner à une multitude de loisirs sportifs de nature tout au long de l'année. Une telle concentration d'activité est, en effet, rare à l'échelle d'un aussi petit territoire. Du battant des lames aux sommets des montagnes, l'île regorge d'espaces, sites ou itinéraires propices à la pratique des sports de nature : canyonisme, randonnée, parapente dans les « Hauts », surf, voile, kayak, plongée dans les « Bas », sports d'eau vive dans l'Est

Disciplines importées par des fonctionnaires métropolitains, des créoles aisés ou des voyageurs de passage dans l'île, ces pratiques sont, dans un premier temps réservées à une certaine frange de la population. Comme le surf en métropole, les sports de nature à La Réunion ont une origine bourgeoise (Guibert, 2007). D'abord une réponse à un besoin de loisirs corporels de cette tranche de

---

<sup>72</sup> CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Seuil, 1977.

<sup>73</sup> AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G. et LIVIAN, Y. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations, 3e éd.* Seuil, 2005.

## **Introduction**

la population, l'offre sportive de nature s'est peu à peu structurée au cours des années 1980-90, pour finalement s'intégrer dans une réflexion plus large de mise en valeur du territoire. Ce travail amorcé notamment par la mise en place de la maison de la montagne et de nombreux partenariats, a permis l'aménagement de nombreux sites (aires de décollage et d'atterrissage de parapentes, pistes de VTT, □ ), mais aussi le développement d'événements sportifs participatifs à l'image du Grand Raid ou la mise en place d'une offre de formation spécifique à ces métiers (Accompagnateur Moyenne Montagne, Brevet d'état plongée, □ ). On assiste à une véritable mise en tourisme et en loisir de La Réunion, phénomène bien décrit par de nombreux auteurs (Chateaufort et Lapierre, 1996 ; Bouchet et Gay, 1998 et Bessy et Naria, 2004). Cette explosion de la demande trouve son origine dans un double processus, associant d'un côté, la mise en tourisme progressive du territoire, et de l'autre, le développement des pratiques locales par le biais d'une « créolisation des pratiquants » (Bessy et Naria, 2004).

Les différents sports de nature n'offrent pas une forme de développement similaire, si la course de montagne a su trouver rapidement une place particulière dans le cœur des Réunionnais, il n'en est pas forcément de même pour les sports côtiers.

### **2.3 Historique des sports côtiers à La Réunion**

*« Quand je suis arrivé à La Réunion, les gens qui se mettaient à l'eau se comptaient sur les doigts de la main. Il n'y avait pas de pratique de voile alors que les pêcheurs à Maurice partaient à la pêche avec le vent de terre et rentraient le matin avec le vent inverse. Au fur et à mesure, le nautisme à La Réunion, c'est quelque chose qui a été importé et poussé par des gens venus l'extérieur », nous confie ce précurseur de la chasse sous-marine installé à La Réunion depuis 45 ans.*

## ***Introduction***

Les sports côtiers se sont développés depuis les années 60 sous l'impulsion de métropolitains. Olivier Bessy<sup>74</sup> parle de phase de confidentialité (1946-1979) pour cette période faisant directement suite à la départementalisation et voyant de nombreux fonctionnaires ou VAT (volontaire à l'Aide Technique) venir s'installer à La Réunion. Ces derniers associés au contingent militaire seront les précurseurs du développement des sports de nature à La Réunion et notamment des sports côtiers que sont la chasse sous-marine, la plongée bouteille ou la voile.

La seconde période appelé phase de lancement (1980-1989) marque le début d'une nouvelle période de développement des sports de nature et de leur mise en tourisme. C'est d'ailleurs par la bande littorale que se développera ce mouvement. La mise en valeur des hauts n'intervenant que plus tardivement avec notamment la mise en place de la Maison de la Montagne qui deviendra en 2006, la Maison de la Montagne et de la Mer. Si les hauts ont eu besoin d'être aidés pour se développer, on considère déjà qu'en ce qui concerne le bord de mer les choses sont naturelles.

La 3<sup>e</sup> phase, la phase de diffusion (1989-1998), se caractérise par un rythme soutenu des sports de nature. Dans un premier temps par une offre essentiellement associative puis l'offre marchande fini par la rattraper dans la plupart des disciplines. Dans les premières années de cette période, c'est l'offre océanique qui domine le marché avec tout particulièrement la plongée, la voile et le surf. Mais très rapidement cette dernière se fait dépasser par les activités mises en avant par la maison de la montagne. Si, dans la professionnalisation du marché, les sports côtiers arrivent à se maintenir, c'est essentiellement grâce à la plongée et

---

<sup>74</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*



## ***Introduction***

au surf alors que la voile incapable de se trouver un modèle économique semble encastrée dans le petit temps.

Le littoral de la côte Ouest devient alors moins aménagé que ses hauts. Ce manque de structuration des sports côtiers est dû à l'absence de catalyseur comme la maison de la montagne pendant cette période de structuration de la filière (Bessy, 2005)<sup>75</sup>. Ce manque sera corrigé en 2006 avec la création de la maison de la montagne et de la mer, mais ce changement intervient trop tard. Le 1er octobre 2008, la Maison de la Montagne et de la Mer, équivalent d'un Comité Départemental de Tourisme, qui commercialise l'offre touristique diffuse (gîtes notamment), intègre l'IRT, structure régional en charge du développement du tourisme. L'IRT vient remplacer l'ancien Comité Régional du Tourisme.

Ce changement n'est pas sans conséquences, la compétence liée au développement des sports de nature comme la mise en place des CDESI (Commission Départementale d'Équipement Site et Itinéraire de nature) incombe au département et de fait les sports de nature sont portés par une structure associative dépendant de la Région. Le département ne s'en occupant pas ou très peu, l'IRT essaie de continuer à faire ce qu'elle faisait avec la maison de la montagne, avec moins de succès. Ce problème d'échelon territorial et de confusion des compétences est un souci majeur dans la mise en place d'un schéma cohérent de développement des sports côtiers.

En absence de structuration et de structure de coordination, les sports côtiers se développent de façon endogène entre un secteur associatif et l'essor du secteur marchand. Cette filière économique connaît un développement particulier dans une île sans saisonnalité, permettant

---

<sup>75</sup> BESSY, O. et NARIA, O. Sports de nature et développement durable à La Réunion. Une stratégie politique à affirmer. *Revue Espace*, 2004b, p. 82-90.

## ***Introduction***

une pratique à l'année, mais où « l'on a du mal à vivre 6 mois de l'année et l'on refuse du monde pendant 2 mois, octobre et novembre » (Lavaud, 2006)<sup>76</sup>.

### **3 Les sports côtiers, une ressource territoriale pour le TCO**

Auparavant, les politiques sportives étaient perçues comme déconnectées du reste des enjeux. Elles étaient gérées et mises en œuvre dans leur propre contexte. C'était un champ d'action particulier avec ses objectifs propres. Le sport était envisagé sous une certaine dichotomie selon deux logiques antinomiques, une autour de l'économie de marché et l'autre centrée sur un modèle sportif français centralisé et bureaucratique.

Aujourd'hui, du fait de l'évolution de la société et de la structuration des territoires, le sport doit être pensé par les institutions comme un outil au service d'objectifs plus larges de développement, en relation avec ces nouvelles exigences qui guident l'action locale. Il s'agit de délaisser les approches de type « fordiste » (Cuvelier, 1998<sup>77</sup> ; Chazaud, 2000<sup>78</sup>) hyper centralisées, héritées de notre histoire pour évoquer des modes de développement plus transversaux et moins rigides.

Deux tendances lourdes caractérisent l'évolution des pratiques physiques et sportives dans la société française depuis une trentaine d'années et qu'on peut énoncer en deux mots : massification et diversification. « *La multiplication d'activités ludosportives, correspondant aux besoins d'expression et de singularisation des individus, s'explique à la fois par une logique d'ouverture qui cherche à renouveler les pratiques et à s'adapter aux évolutions, et*

---

<sup>76</sup> LAVAUD, A. Les limites du développement des loisirs sportifs de nature vue par les professionnels. dans BESSY, O. *Loisirs sportifs de nature, nouvelles technologies et développement touristique durable à La Réunion*. Université de La Réunion, 2006.

<sup>77</sup> CUVELIER, P. *Anciennes et nouvelles formes de tourisme: une approche socio-économique*. Lavoisier, 1998.

<sup>78</sup> CHAZAUD, P. Les logiques du tourisme sportif face aux stratégies de développement du territoire. *Montagnes Méditerranéennes*, 2000, vol. 11, p. 49-54.

## ***Introduction***

*par une logique de technologisation des activités qui s'appuie sur les inventions incessantes d'instruments de pratiques. La tendance se manifeste par hybridation autour des sports classiques et surtout autour des sports de plein air et des sports de glisse.» (Augustin, 2002)<sup>79</sup>.*

C'est bien une massification de l'exercice physique qui s'est produite ces dernières décennies. L'augmentation du nombre des licenciés dans les fédérations sportives est un premier indicateur, nombre qui n'a cessé de croître depuis la Libération : deux millions de licences en 1950, près de trois en 1960, 10 millions en 1983 et près de 14 millions aujourd'hui.

Les taux de pratique sportive globaux sont un second indicateur : 28 % des Français âgés de 15 ans et plus pratiquaient en 1967 (INSEE)<sup>80</sup>, 68 % en 1994 (CREDOC 1994)<sup>81</sup>, 83% en 2000 (INSEP)<sup>82</sup>

Cette massification de la pratique est le produit de plusieurs évolutions combinées. Certaines catégories de populations ont été de plus en plus concernées par le sport ; les femmes, les personnes âgées de 60 ans et plus, les agriculteurs, les ouvriers ou encore les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont particulièrement venus grossir les rangs des adeptes de la pratique physique et sportive au sens large (Bessy, 2005)<sup>83</sup>.

---

<sup>79</sup> AUGUSTIN, J. La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, 2002a, vol. 52, p. 417-435.

<sup>80</sup> ROUX, P.L. Les loisirs des Français. *Économie et Statistique*, 1970, vol. 12, no. 1, p. 45-49.

<sup>81</sup> POUQUET, L. Le comportement des consommateurs d'articles de sport. dans. Paris: CREDOC, 1994,

<sup>82</sup> MIGNON, P. et TRUCHOT, G. Les pratiques sportives en France. Paris: Éditions de l'INSEP, 2002.

<sup>83</sup> BESSY, O. *Sports, loisirs et société. De la diffusion sociale à la construction identitaire. De l'innovation marketing au développement durable des territoires.* HDR de l'Université de La Réunion.: 2005

## ***Introduction***

Les pratiques se sont d'autant plus massifiées qu'elles se sont diversifiées ; le développement des pratiques dites « sauvages » ou « informelles » a largement contribué à cette augmentation quantitative de même qu'au recrutement plus ouvert de tous les groupes sociaux.

Des changements qualitatifs se sont donc opérés ces dernières décennies. Dans les conditions d'exercice d'abord : l'enquête INSEP (1988) a révélé que 54 % des Français pratiquaient une activité physique ou sportive sans être licenciés, de façon informelle, c'est-à-dire seul, en famille ou avec des pairs, dans des équipements ou « dans la rue », ou encore dans d'autres cadres organisationnels que les associations sportives fédérales. En un mot, les pratiques se sont « privatisées ».

Les disciplines sportives se sont précisément diversifiées, à la fois sous l'effet de l'éclatement de nombreux sports en de multiples « variantes » (par exemple le surf, non seulement en petite planche ou en longboard et bodyboard, mais aussi avec le retour du bodysurf et du stand up paddle) et sous l'effet de l'importation ou de la création de sports nouveaux (flysurf, vaā, outrigger canoë ou sauvetage côtier).

D'autres changements qualitatifs caractérisent l'évolution des pratiques. Ainsi, la mise en perspective des enquêtes fait apparaître une montée des pratiques individuelles (comme la natation, la culture physique, les courses à pied, le vélo...) en même temps qu'une relative stagnation des sports collectifs. Pour G. Lipovetsky<sup>84</sup>, la montée de l'individu comme mouvement de fond dans nos sociétés occidentales a démarré depuis longtemps. Mais cette situation s'accélère depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle dans la continuité des mouvements sociaux qui ont traversé les années 60-70. La société d'après guerre qui assignait un rôle à chacun « vole

---

<sup>84</sup> LIPOVETSKY, G. *L'ère du vide: essais sur l'individualisme contemporain*. Gallimard, 1989.

## ***Introduction***

en éclats » et à sa place une société d'individuation se met en place. Contrairement à l'individualisme qui est un repli sur soi, l'individuation est une forme de socialisation basée sur une multi-appartenance (Augustin, 1991)<sup>85</sup>.

Enfin, les finalités de la pratique se sont elles-mêmes diversifiées : à côté des pratiques techniques et/ou compétitives, les pratiques dites de loisir, hygiéniques ou « de forme » se sont massivement développées dans un contexte valorisant « le travail des apparences ». De même, on observe une valorisation du goût de l'effort dans des pratiques « énergétiques » en même temps que l'émergence du « fun » et de la recherche de « sensations » dans des pratiques plus ou moins risquées.

Le jeu, la forme, l'expressivité et encore le dépassement de soi ou l'exploit sont des finalités qui se concrétisent autrement que dans le sport et la compétition « traditionnels » (voire par opposition aux conditions et valeurs antérieures). Toutes ces façons d'être sportif se côtoient aujourd'hui, dessinant une sportivité plurielle pour ne pas dire atomisée.

Massification, diversification, sport soumis à l'économie de marché, individuation de la société, accélération des mobilités favorisant un changement d'échelle, plus qu'une transformation radicale dont parlent certains auteurs (Loret, 1995)<sup>86</sup>, on assiste à une « *complexification d'un ensemble d'interaction qui font système* » (Augustin, 2002)<sup>87</sup>. Si les explications issues de l'histoire, de l'économie ou de la sociologie sont utiles pour comprendre ces nouvelles configurations sportives, on est obligé de se rendre compte que tous ces processus s'inscrivent avant tout dans des lieux.

---

<sup>85</sup> AUGUSTIN, J. La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, 2002a, vol. 52, p. 417-435.

<sup>86</sup> LORET, A. *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige...: la révolution du sport des "années fun"*. Autrement, 1995a.

<sup>87</sup> AUGUSTIN, J. La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, 2002a, vol. 52, p. 417-435.

## ***Introduction***

### ***3.1 Les sports de nature, une ressource territoriale***

La problématique traitant du lien entre acteurs, territoires et ressources locales occupent une place importante dans le champ de la géographie humaine (Di Méo, Buléon, 2005)<sup>88</sup>. Elle se développe également dans le domaine des STAPS suivant plusieurs directions.

Le premier thème traite du développement territorial sous l'angle des événements sportifs. Les premières études se sont tout particulièrement intéressées aux grands événements sportifs et en particulier aux jeux Olympiques (Chappelet<sup>89</sup>, 2004 ; Mela<sup>90</sup>, 2006). Mais au-delà de la compétition et de la valeur symbolique accordée à un territoire lors que l'accueil d'une manifestation de grande envergure, les événements sportifs à un échelon plus local, ont un rôle à la fois structurant et constructeur d'identité (Bessy,2005)<sup>91</sup>. Pour une collectivité locale, ces manifestations deviennent une ressource marketing et de communication. Ce qui est un enjeu majeur de développement pour des territoires qui sont de plus en plus en concurrence.

Les territoires sportifs ont également été approchés par le biais de l'espace des sports professionnels. Des auteurs comme Ravenel se sont intéressés à localisation des clubs. Des études ont pu montrer la dynamique de métropolisation, de concentration fonctionnelle du sport de haut niveau dans les plus grandes villes (Helleu et Durand, 2007).

Après le sport professionnel, l'événement sportif, ce sont les collectivités territoriales qui ont fait l'objet de travaux sur les dynamiques territoriales des politiques sportives publiques.

---

<sup>88</sup> DI MÉO, G. et BULÉON, P. *L'espace social: une lecture géographique des sociétés*. Paris: Armand Collin, 2005.

<sup>89</sup> CHAPPELET, J. Evénements sportifs et développement territorial. *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004, vol. 12, p. 5-29.

<sup>90</sup> MELA, A., CRIVELLO, S., DE LEONARDIS, D. et DANSERO, E. Les Jeux de Turin 2006: quel héritage pour le développement territorial? dans *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*. Paris: L'Harmattan, 2006.

<sup>91</sup> BESSY, O. *Sports, loisirs et société. De la diffusion sociale à la construction identitaire. De l'innovation marketing au développement durable des territoires*. HDR de l'Université de La Réunion.: 2005

## ***Introduction***

Enfin, tout une partie de la recherche s'est tournée vers l'articulation entre sport de nature, tourisme sportif et territoire. Les premiers travaux dans ce domaine ont été développés dans la région Aquitaine par JP. Augustin qui a dirigé diverses recherches sur les processus de production territoriale liés au surf sur le littoral aquitain. Elles se sont attachées à mettre en exergue de nouvelles formes de territorialités sportives et leurs incidences dans les recompositions socio-spatiales des espaces côtiers et en particulier l'urbanisation de cette côte en lien avec l'essor du surf et l'émergence de cultures locales spécifique (Augustin, 1994)<sup>92</sup>. La Région Aquitaine, c'est aussi l'arc pyrénéen et les travaux de J. Diénot et D. Theiller, se sont spécialisés dans ce champ des pratiques de plein air. Leur ouvrage, intitulé « les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien », rend compte de la diversification des activités de nature et des usages qu'elles génèrent. «*Nous proposons une approche qui considère que les pratiques de loisir sont aujourd'hui un champ privilégié pour observer la production de nouveaux processus identitaires et de nouveaux rapports Société / Espace, plus valorisant et plus porteur de sens* » (Dienot et Theiller, 1999)<sup>93</sup>. De l'autre côté de la France, d'autres recherches menées avant tout par le « groupe de Grenoble », réunissant géographes et sociologues et basées à l'Institut de Géographie Alpine, travaillent selon différents axes sur les sports de nature en montagne. On peut citer des travaux portant sur l'évolution des identités et des cultures professionnelles (Bourdeau, 1991<sup>94</sup> ; Bourdeau,

---

<sup>92</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

<sup>93</sup> DIENOT, J. et THEILLIER, D. *Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien* Bordeaux: Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1999.

<sup>94</sup> BOURDEAU, P. Guide de haute montagne, Territoire et identité, Recherche sur la territorialité d'un groupe professionnel. *Revue de Géographie Alpine*, 1991, vol. N° Hors série.

## **Introduction**

Corneloup et Mao, 2006<sup>95</sup>). D'autres travaux s'intéressent aux méthodes et enjeux de l'observation des espaces et territoires sportifs de nature (Bourdeau, Corneloup et Mao, 2004)<sup>96</sup>. Ces enjeux sont la régulation des conflits d'intérêts et d'usage, l'aménagement de sites et d'organisation de la pratique suivant les principes du développement durable. Entre identité, culture et territoire, ces recherches s'attachent à comprendre les processus d'appropriation et de construction territoriale à l'œuvre dans les pratiques sportives de nature et de montagne.

*« La question de l'interaction entre cultures sportives et espaces de pratique des sports de nature mobilise un large éventail d'entrées disciplinaires (histoire, sociologie, ethnologie, géographie, écologie, droit), heuristiques (espace, spatialité, territoire, territorialité) et méthodologiques (approches structurelles, interactionnelles). Cette diversité correspond à une complémentarité et à une gradation fécondes des échelles géographiques et sociologiques prises en compte (du local au global, du micro au macro, de l'individu au groupe), ainsi qu'en ce qui concerne les registres d'interaction concernés (physique, fonctionnel, organisationnel, existentiel). » (Bourdeau et al., 2004)<sup>97</sup>.*

Du point de vue macro sociogéographique, c'est l'analyse plus quantitative des pratiquants et leur répartition cartographique qui sont privilégiées (Augustin, 1995<sup>98</sup> ; Pociello, 1995<sup>99</sup>). Alors qu'à l'échelle micro, on s'appuiera sur une approche plus qualitative, voire

---

<sup>95</sup> BOURDEAU, P., CORNELOUP, J. et MAO, P. Cultures, espaces et métiers sportifs de montagne: changement et enjeux d'avenir. dans *La montagne comme terrain de jeux et d'enjeux*. L'Argentière -La-Bessée: Édition du Fournel, 2006.

<sup>96</sup> BOURDEAU, P., CORNELOUP, J. et MAO, P. Observer les sports de nature: méthodes, outils, résultats. *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004a, vol. 12.

<sup>97</sup> BOURDEAU, P., CORNELOUP, J., MAO, P. et BOUTROY, E. Les interactions entre cultures sportives de montagne territoires: un état des lieux de la recherche française depuis 1990. *Cahier de géographie du Québec*, Avril 2004b, vol. 48, no. 133, p. 33-46.

<sup>98</sup> AUGUSTIN, J. *Sport, géographie et aménagement*. Nathan, 1995.

<sup>99</sup> POCIELLO, C. *Les cultures sportives*. Paris: Presse Universitaire de France, 1995.



## ***Introduction***

phénoménologique cherchant à saisir la territorialité de pratiquants à l'échelle du spot. Dans ce cas, l'approche est davantage ethnographique et vise à comprendre les relations entre le territoire vécu, perçu, rêvé et la territorialité en situation. Telle est la démarche esquissée par M. Favory (J.-P. Augustin *et al.*, 1994)<sup>100</sup> à propos des néo-territorialités des surfeurs aquitains. Dans les deux catégories intermédiaires de cette grille d'analyse, on va appréhender d'un côté la spatialité d'un petit groupe de pratiquants à travers la dimension fonctionnelle de leur déplacement dans un massif ou une vallée, la construction de leurs relations avec les sites naturels, de l'autre côté, on s'intéresse à la dimension organisationnelle des territoires au travers des jeux d'acteurs locaux entre conflit et stratégie de développement.

---

<sup>100</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

## Introduction

**Tableau 2: Une grille de lecture socio-spatiale des interactions entre cultures sportives de nature et espaces de pratiques. (Source Corneloup J. et al., 2003)<sup>101</sup>**

Échelle socio-géographique	Référent socio-spatial	Référent sociologique privilégié	Objet géographique privilégié	Processus-type étudié	Dominante de l'approche	Registre d'interaction culture-espaces <sup>2</sup>
<i>macro</i>	Espace « espace support »	variable sociale x	État région	localisation hiérarchie	descriptive cartographique quantitative structurelle	physique
<i>meso</i>	Spatialité « espace d'action »	individus	massif vallée bassin sportif	fréquentation cheminements flux pratiques	structurelle actantielle	fonctionnel
	Territoire « espace produit »	groupes acteurs	vallée station	développement, stratégie, conflit acteurs	systemique constructiviste	organisationnel
<i>micro</i>	Territorialité « espace vécu »	pratiquant personne	Site « spot »	vécu, expérience proxémie culture, identité	interactionnelle qualitative phénoménologique	existentiel

Tous ces travaux interrogeant les liens entre sports de nature et les territoires sont, de manière historique, orientés sur des pratiques de montagne. À part les travaux précurseurs de JP Augustin et de ses collaborateurs<sup>102</sup> en 1994, la frange littorale et ses pratiques sportives de bord de mer sont peu étudiées. On peut quand même citer les travaux de C. Guibert<sup>103</sup> qui s'interroge sur une dynamique d'identification territoriale systématiquement présente quand on parle de la région aquitaine : le surf. L'auteur nous montre les représentations à géométrie variable qu'adoptent les élus locaux vis-à-vis du surf et des surfeurs en fonction des intérêts politiques locaux. L'univers du surf pour ses collectivités se limite à une ressource politique

<sup>101</sup> CORNELOUP, J. Sports de montagne et territoires: de l'interaction entre cultures sportives et espaces de pratiques. dans BOËTSCH, G. *Permanences et changements dans les sociétés Alpines, états des lieux, perspectives de recherche* Edisud, 2003.

<sup>102</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

<sup>103</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L'Harmattan, 2006.

## ***Introduction***

pouvant servir des intérêts électoraux ou de politique sans forcément participer au développement et la rationalisation des pratiques sur le territoire étudié. On peut parler d'« image du surf mais pas des surfeurs » (Augustin, 2004)<sup>104</sup>. En effet, pour la région Aquitaine le surf est un axe fort de communication mais aussi de développement économique. Cependant les pouvoirs locaux restent réticents à développer une véritable offre touristique liée au surf, voire rejettent les surfeurs considérés comme des marginaux indésirables. Pour C. Guibert, l'histoire du surf, aussi subjective et imposée soit elle dans les magazines de surf et les discours marketing offre une image déformée, presque mythique du surfeur et influence souvent négativement les élus locaux. Ces représentations vont se retrouver dans la place donnée au surf mais aussi aux autres sports côtiers par rapport à d'autres activités plus traditionnelles.

Si les pratiques sportives de nature liées à l'océan ne font pas l'objet d'une recherche systématique autour d'un groupe précis comme pour la montagne, elles sont tout de même largement étudiées et les travaux sont en augmentation sensible ces dernières années. La plaisance et le nautisme d'une manière générale sont largement présents dans la littérature, en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Michot, 1998), de manière historique (Rieucan<sup>105</sup>, 1992; Guibert<sup>106</sup>, 2007), mais surtout en géographie (Bernard, 2006)<sup>107</sup>. Plus les activités nautiques mobilisent de pratiquants et de moyens techniques, plus elles contribuent à la structuration des espaces littoraux et maritimes. C'est pourquoi ont été

---

<sup>104</sup> AUGUSTIN, J. et ESCADAFAL, A. L'image du surf, mais pas des surfeurs? *Revue Espace*, Juillet- Août 2004, no. 217, p. 40-48.

<sup>105</sup> RIEUCAU, J. *Le Languedoc, le Roussillon et la mer: des origines à la fin du XXe siècle: actes du colloque, Sète, 8, 9, 10 juin 1990*. L'Harmattan, 1992.

<sup>106</sup> GUIBERT, C. Le premier âge du surf en France: un sport socialement sélectif. *Science et motricité*, 2007, vol. 2, no. 61, p. 138.

<sup>107</sup> BERNARD, N. *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.

## ***Introduction***

abordées des questions concrètes d'aménagement des espaces concernés, depuis les ports de plaisance (Dehoorne,2005)<sup>108</sup> jusqu'à la requalification d'anciens espaces portuaires ou autres lieux de loisirs (Scol, 2006)<sup>109</sup>, mais également la dimension symbolique des pratiques nautiques et de ses implications au niveau social ou économique.

Le nautisme participe à la structuration et à l'aménagement de l'espace autour de pôles de pratiques, de services ou d'encadrement. Il génère des flux importants de capitaux et de clientèles. C'est un secteur générateur d'emplois dans l'industrie nautique en forte hausse ces dernières années, mais aussi en termes de services et de loisirs. Le nautisme fait vendre ; son image liée à la nature, au plaisir est valorisante que ce soit pour des collectivités qui, à l'image des stations de ski, s'attachent les services de champions ou d'évènements phares pour promouvoir leur territoire. La ville de Brest a choisi Olivier de Kersauzon, la région Réunion a associé son image à celle de Maud Fontenoy lors de son tour du monde à l'envers. Cet engouement se retrouve également dans la promotion de nombreux biens de consommations ou d'entreprises. Mais si les enjeux autour des sports nautiques sont grandissants dans une société de plus en plus tournée vers les loisirs et les littoraux, ce développement comporte des risques en termes de durabilité. Du point de vue social se pose le problème de la diffusion des pratiques encore trop souvent réservées à certaines catégories de populations. Des exemples de politiques permettant la pratique du plus grand nombre existent. À Brest, la généralisation de l'apprentissage de la voile à l'école en est la preuve, *« par cette politique volontariste, les élus favorisent aussi la mobilité de leurs administrés et*

---

<sup>108</sup> DEHOORNE, O. Le port de plaisance du Marin (Martinique): de la construction d'un lieu touristique à son insertion régionale. dans *Le nautisme. Acteurs, pratiques et territoires*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2005.

<sup>109</sup> SCOL, J. Les sports et loisirs nautiques au coeur de la requalification récréative des friches industrialo-minières et des canaux de Nord-Pas-de-Calais. dans *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.

## **Introduction**

offre ainsi souvent aux plus démunis, la possibilité d'enrichir leur territoire en y incluant un espace qu'ils ne fréquenteraient peut-être pas autrement » (Chlous- Ducherme F et Lacombe P, 2006)<sup>110</sup>. Du point de vue économique, le défi à relever est à la hauteur de l'essor de la filière. Les régions côtières comme la région Pays de la Loire doivent relever le défi de la mondialisation de l'économie du nautisme face à un marché français limité par la capacité d'accueil de ses ports (Demay, 2006)<sup>111</sup>. Mais la filière, c'est également la formation et l'encadrement qui devra se structurer et sortir de cette « atomisation des structures » (Bernard, 2006)<sup>112</sup> rendant tout développement extrêmement difficile. Enfin, sur le plan environnemental, le développement des loisirs nautiques dans certaines régions exerce une pression très forte sur le milieu et ce particulièrement lors de la mise en place d'équipements lourds réclamée par les plaisanciers. Des efforts sont faits dans tous les domaines que ce soit au niveau politique par la mise en place de nouvelles normes, au niveau des fabricants et la mise en place de filières de déconstruction ou des usagers dont les pratiques évoluent pourtant lentement (Michot, 2008)<sup>113</sup>.

---

<sup>110</sup> CHLOUS- DUCHARME, F. et LACOMBE, P. La voile scolaire à Brest, ferment d'identité maritime. dans Ibid.: Presses universitaires de Rennes.

<sup>111</sup> DEMAY, E. Les enjeux économiques de la filière nautique dans les Pays de la Loire. dans Ibid.

<sup>112</sup> BERNARD, N. *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.

<sup>113</sup> MICHOT, T. Des territoires marins confrontés aux contraintes du développement durable- Nautisme, côtes bretonnes et développement durable: dynamiques et résistances. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.

## ***Introduction***

### ***3.2 Sports côtiers***

#### ***3.2.1 Vers une définition des sports côtiers***

L'adjectif « nautique » date de la Renaissance, à l'époque des grandes expéditions maritimes, et n'a donc pas une connotation sportive ou de loisir. Le mot « nautisme » apparaît quant à lui dans le dictionnaire en 1966. Il symbolise une époque marquée par les premières victoires d'Eric Tabarly, mais aussi par des mutations profondes dans la société pour laquelle la mer devient de plus en plus un terrain de sport et une aire de jeu.

Pour cette raison, nous avons décidé dans un premier temps d'utiliser l'expression de *sports nautiques et aquatiques* pour désigner l'ensemble des activités qui étaient praticables ou envisageables sur le littoral de la côte Ouest de La Réunion. Mais elle ne nous satisfaisait pas car elle recouvrait une réalité trop large par rapport aux pratiques présentes ou susceptibles de se développer sur la côte Ouest de La Réunion.

En effet, les sports nautiques et aquatiques peuvent être définis de la sorte :

*« Est loisir aquatique tout loisir qui est lié à l'aqua, à l'élément liquide, qu'il s'agisse de l'eau d'un étang artificiel ou de la vague océane. Donc par définition, la planche à voile, le surf, la plongée sous-marine, la baignade, la pêche, mais aussi la voile, le kayak et le ski nautique sont des loisirs aquatiques.*

*Par ailleurs, de façon plus fine, est loisir nautique tout ce qui est lié au nautisme, c'est-à-dire tout ce qui « appartient à la navigation ». Cette distinction n'est pas évidente pour les pratiquants et les professionnels des loisirs nautiques. Nous considérons donc que les loisirs nautiques sont constitués de toutes les pratiques liées directement à l'utilisation à des fins de*

## **Introduction**

*loisir d'une embarcation non considérée comme engin de plage* » (Michot, 1994)<sup>114</sup>. D'un côté les loisirs aquatiques recouvrent un ensemble d'activités trop larges car peuvent y être intégrés les loisirs se pratiquant en eaux vives comme le canyon, le kayak, le raft et la randonnée aquatique ou en lac comme la pêche, le ski nautique. Mais « notre terrain » se limite au littoral depuis le fil de l'eau jusqu'à une zone d'évolution relativement proche.

Pour autant, en ce qui concerne les sports nautiques, la définition est trop restrictive. En se limitant aux activités utilisant une embarcation immatriculée (qui ne sont pas des engins de plage), cette expression ne permet pas de prendre en compte l'ensemble des activités de bord de mer qui vont de la randonnée aquatique, au surf, en passant par la plongée sous-marine et allant jusqu'aux activités aéro-tractées. Même si N. Bernard (2006)<sup>115</sup> définit le nautisme comme « l'ensemble des activités se pratiquant sur l'eau ou dans l'eau, dans un but sportif et (ou) de loisir », le risque de confusion entre plusieurs définitions est dommageable.

Nous avons donc cherché une expression capable d'embrasser l'ensemble de ces activités sportives ou de loisir se pratiquant dessous, sur et au-dessus de l'eau dans une zone littorale.

Le terme de sports côtiers ne semble pas très usité, pourtant celui de *tourisme côtier* est employé depuis de nombreuses années et revient régulièrement dans la littérature<sup>116</sup>, de même que le terme de loisirs côtiers<sup>117</sup> que l'on voit apparaître sous la plume de J. Rieucan (qui cependant ne le théorise pas).

---

<sup>114</sup> MICHOT, T. Loisirs nautiques et loisirs aquatiques : essai de définition. Cahier Espaces, 1994, vol. 35, p. 16-17.

<sup>115</sup> BERNARD, N. *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.

<sup>116</sup> KALAYDJIAN, R. Données économiques maritimes françaises 2003 (Bilans & prospectives) 2004.

<sup>117</sup> RIEUCAU, J. *Le Languedoc, le Roussillon et la mer: des origines à la fin du XXe siècle: actes du colloque, Sète, 8, 9, 10 juin 1990*. L'Harmattan, 1992.

## ***Introduction***

Entre sports nautiques, « sports de glisse », activités de bord de mer, il existe de nombreuses expressions pour qualifier les activités sportives ou de loisirs se pratiquant sur le littoral. Mais aucune ne regroupe l'ensemble de ces pratiques. Le terme de *sport côtier* apparaît pour la première fois sur la une du magazine « Coureurs d'écume » en avril 2006. Mais ce magazine associatif à la parution trimestrielle est dédié en premier lieu au sauvetage sportif<sup>118</sup>. « Coureurs d'écume » traite également de sports parallèles comme le paddleboard longue distance (traversée en planche de sauvetage), le surfboat (bateau de sauvetage à rames) ou le bodysurf (surf sans planche avec le corps).

Pour autant, cette vision étant encore trop restrictive, il ne tenait qu'à nous de la faire correspondre aux activités sportives et de loisirs qui nous occupent.

De façon générale, les sports côtiers ont une place importante au sein des sports de nature. Les régions côtières sont de plus en plus appréciées et la destination « bord de mer » reste la destination privilégiée des touristes. D'après une enquête réalisée par le CREDOC en 1998, plus de 60% des Français, partis au moins une fois en vacances d'été en 1996 ou 1997, avaient élu la mer comme lieu de villégiature. La destination « Mer » n'a pas cessé d'être majoritaire dans les différentes enquêtes effectuées auprès des vacanciers. Elle s'est même renforcée, passant de 34% du total des nuitées des Français en 1965, à 39 % en 1993. Cette fréquentation touristique massive du littoral a souvent été expliquée par une forme de comportement grégaire et irrationnel de suivisme (Miossec, 1999)<sup>119</sup>. Pour Duhamel et

---

<sup>118</sup> Discipline en pleine expansion pratiquée en piscine, en mer ou sur les lacs, le sauvetage sportif est dérivé du sauvetage professionnel et enseigné dans cent clubs aux quatre coins de l'hexagone (Marseille, Montpellier, Bordeaux, Tours, Colmar, Dinard...).

<sup>119</sup> MIOSSEC, J. Le tourisme et les aménagements touristiques littoraux. dans CABANNE, C. *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Paris: CNED-CEDES, 1998.



## ***Introduction***

Violier (2009)<sup>120</sup>, c'est la valeur que la société occidentale accorde aux paysages et aux pratiques mises en œuvre au bord de la mer qui explique cet attrait pour le moins récent.

Du fait de cette place prépondérante du littoral dans l'imaginaire et dans les usages des occidentaux, le nautisme doit être replacé dans le contexte plus global du développement du tourisme au sein d'une société tournée vers le loisir et la consommation. En France, première destination touristique mondiale, le tourisme littoral représente plus de 190 000 emplois pour un chiffre d'affaires de 19 Milliards d'euros, auxquels il faut ajouter les 7100 emplois du secteur de la construction nautique qui génèrent un chiffre d'affaire de 978 Millions d'euros (Kalaydjian, 2004)<sup>121</sup>.

À La Réunion comme ailleurs, la révolution des sports de glisse n'a pas bouleversé les habitudes des sportifs réunionnais. Le football reste en tête du palmarès, suivie par le tennis, le handball mais aussi les arts martiaux, notamment le karaté.

Dans l'enquête réalisée sur les pratiques sportives des Réunionnais par P. Duret et son équipe<sup>122</sup> le surf/windsurf n'arrivent qu'en 12<sup>e</sup> position des sports les plus pratiqués à La Réunion et la plongée et l'apnée en 24<sup>e</sup> position. Ces résultats ne vont pas dans le sens d'une pratique massive des sports aquatiques et nautiques par les Réunionnais. Mais dans cette même étude, la baignade et la natation prennent la 4<sup>e</sup> place. Sur une île tropicale, ces activités peuvent aussi bien se pratiquer en mer, en rivière qu'en piscine. Le mot baignade peut recouvrir plusieurs significations, du simple rafraîchissement au body surf dans les « mousses » du bord ou au palmes/masque/tuba aussi appelé « snorkeling » au-dessus des

---

<sup>120</sup> DUHAMEL, P. et VIOLIER, P. *Tourisme et littoral: un enjeu du monde*. Paris: Belin Sup, 2009b.

<sup>121</sup> KALAYDJIAN, R. *Données économiques maritimes françaises 2003 (Bilans & prospectives)* 2004.

<sup>122</sup> DURET, P., NARIA, O., CUBIZOLLES, S. et MAILLOT, A. *Les pratiques sportives des Réunionnais 2008*

## ***Introduction***

patates de corail dans le lagon ou à Boucan Canot. La frontière est mince entre ces pratiques et des activités comme la plongée libre, le surf et ses dérivés.

La Réunion possède également une particularité statistique concernant les pratiques sportives<sup>123</sup>. En effet, certains sports considérés comme confidentiels au niveau national, sont très pratiqués à La Réunion. Le surf par exemple (1263 licenciés à La Réunion en 2005) représente à lui seul plus de 5% des effectifs nationaux contre en moyenne 1% pour les autres disciplines. Cette surreprésentation de La Réunion au niveau national pourrait être le reflet d'un réel engouement local pour cette pratique ainsi que l'identification de La Réunion comme endroit propice à la pratique du surf et de ses dérivés.

De plus, le surf est une activité où l'auto organisation prévaut toujours sur la pratique fédérale et le nombre de licenciés est beaucoup moins important que le nombre de pratiquants.

Lors de leur étude, O. Bessy et O. Naria<sup>124</sup> ont tenté d'estimer le nombre de ces pratiquants auto organisés. En surf, les données nationales donnent 10 000 licenciés pour 300 000 pratiquants estimés. À La Réunion, le surf et ses dérivés représentent en 2003, 840 licenciés pour 45 000 pratiquants estimés (comprenant à la fois les pratiquants auto organisés résidant à La Réunion et les touristes extérieurs s'adonnant à une de ces activités). Bien sûr il ne s'agit ici que d'estimation, mais ces chiffres donnent à penser que si beaucoup d'enquêtes minorent l'importance croissante de ces activités océaniques, elles sont bien de plus en plus présentes.

Ainsi les chiffres sont les mêmes pour la plongée (en incluant la plongée « bouteille » et la plongée libre), au niveau national 160 000 licenciés pour 630 000 pratiquants estimés. À La Réunion, 2 300 licenciés pour 52 000 pratiquants estimés (touristes et locaux).

---

<sup>123</sup> Source Ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative.

<sup>124</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

## **Introduction**

Partant de ces différentes considérations, il nous semble possible de nous accorder sur une définition des sports côtiers qui nous servira de repère axiologique tout au long du travail : « C'est l'ensemble des activités pratiquées entre la plage et l'espace marin proche, sur l'eau, dans l'eau ou sous l'eau, dans un but sportif et (ou) de loisir. Si une partie de l'activité se déroule sur la plage, elle doit nécessairement comprendre une composante mer. Dans un souci de développement durable et d'homogénéisation des pratiquants nous excluons du champ des sports côtiers les activités motorisées (hors déplacement sur le lieu de pratique) ».

### **3.2.2 D'une contre-culture à une nouvelle culture : le « waterman »**

Le vocable de « waterman » n'est pas ou peu présent dans la littérature concernant les sports de nature. Néanmoins il est de plus en plus usité dans le monde du surf et des sports côtiers en général. Cet anglicisme désigne un multi pratiquant de sports côtiers capable d'évoluer sur l'eau, sous l'eau ou au-dessus, en utilisant plusieurs engins, plusieurs sources d'énergie (le vent, la houle ou musculaire), tout en faisant preuve d'un certain sens marin et d'une relation fusionnelle à l'océan. Pour aller plus loin dans cette définition, reprenons celle des fondateurs de la société watermansport, pionnière dans la distribution en Europe de matériel orienté vers ces pratiques : « *Etre un waterman signifie pratiquer plusieurs disciplines. Un homme ne trouve son bien être et son équilibre qu'à travers ces différentes pratiques. Surf, bodyboard, bodysurf, pirogue, surf life saving, paddle board, kite surf, stand up paddle , .... Pourquoi se cantonner à une seule activité alors que le terrain de jeu qu'est l'océan nous propose une multitude de possibilités ?* »<sup>125</sup>. La plupart des disciplines que pratiquent ces sportifs ne sont

---

<sup>125</sup> Source : <http://www.watermansport.com/>

## ***Introduction***

pas des innovations mais bien les résurgences et la recomposition de pratiques plus anciennes, signe d'une volonté de revenir à l'essentiel.

Ainsi le bodysurf est la discipline la plus épurée des sports de glisse et sans doute la plus ancienne. En effet, elle se pratique sans l'intermédiaire d'un support, à l'aide ou non, aujourd'hui, d'une paire de palmes et trouve son origine dans les jeux des anciens polynésiens. Compte tenu des exigences de cette discipline, les surfeurs des débuts du renouveau du surf (Duke Kahanamoku, Tom Blake, ) et contemporains (Tom Curren, Kelly Slater, ) sont nombreux à pratiquer le bodysurf et à l'inclure dans leurs entraînements. Mais pendant longtemps cette activité est restée une activité annexe, presque anecdotique. Comme on avait du mal à la définir entre le baigneur qui joue dans la mousse de la vague et le surfer ayant cassé son « leash »<sup>126</sup> utilisant une vague pour regagner le bord. Puis depuis une vingtaine d'année, cette discipline faisant partie des disciplines associées au surf au sein de la Fédération Française de Surf, commence à s'imposer comme une discipline à part entière, avec ses techniques, ses types de vagues, son exigence physique. Ce mouvement n'est pas spécifique à la France et à l'Europe, il se retrouve dans tous les foyers de diffusion du surf. En Australie, E. Jaggard<sup>127</sup> nous explique que si le bodysurf fait partie intégrante de la culture australienne au côté du sauvetage côtier, cette pratique a été délaissée pendant de nombreuses années au profit du « short board » qui s'est imposé à toute la planète surf. D'ailleurs pour cet auteur : « *the silence about bodysurfing is curious, because its early history known : books,*

---

<sup>126</sup> Lien retenant le surfeur à sa planche.

<sup>127</sup> JAGGARD, E. Bodysurfers and Australian beach culture. *Journal of Australian Studies*, 2007, vol. 31, no. 90, p. 89-98.

## ***Introduction***

*chapters and articles have been written explaining its techniques, and before the 1960s* »<sup>128 129</sup>.

Dans le « portefeuille de pratiques » des « watermen », on retrouve une autre discipline nautique issue d'une culture ancestrale et tournée vers l'océan, la pirogue polynésienne.

**Image 1: Arrivée d'une pirogue OC1 lors de la SaintLeu Paddle Race organisé en décembre 2009 entre Trois- Bassin et Saint- Leu**



---

<sup>128</sup> Ibid.

<sup>129</sup> « Le silence autour du bodysurf est curieux, parce que son histoire est ancienne et connue: des livres, des chapitres et des articles ont été écrits expliquant ses techniques, et ce avant les années 1960 »

## ***Introduction***

Embarcation traditionnelle s'il en est, la pirogue a su traverser le temps en gardant toute son authenticité. Originaires des îles Polynésiennes, elle a depuis quelques années traversé les océans pour s'implanter d'abord en Australie, puis aux USA, en Afrique du Sud pour aujourd'hui arriver jusqu'à l'Europe. Elle est connue dans les pays anglo-saxons sous le nom d'*outrigger* tandis que les Français préfèrent conserver le plus traditionnel *Vaa'a*. L'*outrigger* canoë est une pirogue polynésienne avec un balancier à gauche, et, à la différence du traditionnel *Vaa'a*, elle est munie d'un palonnier et d'un safran. Embarcation ancestrale, elle a été redessinée, modernisée, améliorée. « *L'outrigger, né dans les années 80, dispose d'un gouvernail actionné par un palonnier. À Hawaï, il n'y a pas de lagon. C'est tout de suite le grand large. Ces pirogues sont mieux adaptées à la haute mer. Pour nous, c'est l'idéal* », détaille Ludovic Dulou dans un supplément loisir du journal Sud-Ouest<sup>130</sup>.

La liste des activités créées ou redécouvertes autour du surf est longue et en constante évolution. L'idée n'est pas de faire un catalogue exhaustif mais de montrer l'originalité de cette démarche où l'on hybride différentes pratiques de glisse ou plus énergétiques autour de l'océan. Il existe une discipline qui fait le lien entre sport de glisse et sport énergétique après avoir été longtemps séparée. Le paddle board tient une place importante dans la culture surf contemporaine. Au début du XXe siècle, alors que le surf était souvent perçu comme une discipline ludique voire folklorique pratiquée par quelques jeunes hawaïens en mal d'identité, le paddle board avait déjà trouvé une vraie place dans l'équipement des sauveteurs en mer.

Pendant la seconde guerre mondiale, à part en Australie où la discipline est intégrée à la « surf life saving association » (sauvetage côtier), le paddle board est largement supplanté par le surf classique. Il faudra attendre le début des années 80 et le retour de la culture « waterman »

---

<sup>130</sup> Supplément loisirs du journal Sud Ouest du 24 août 2008.

## ***Introduction***

pour que le paddle ressorte de l'ombre. Aux Etats-Unis ainsi qu'à Hawaii, la production de planches spécifiques et de rassemblements permet à la discipline de reprendre une place bien méritée à côté du surf, du body surf et de la pirogue.

**Image 2: Paddle Board à Saint-Leu, il est possible de ramer allongé ou à genoux.**



Depuis une dizaine d'année, le monde de la « beach culture » en Europe découvre ou redécouvre un ensemble de nouvelles activités, bodysurf, pirogue, « stand up paddle », « paddle board », « kitesurf » □ Mais ces dernières sont peu présentes dans la littérature, au contraire du surf. Elles n'ont pas été étudiées comme ont pu l'être de nombreuses pratiques de montagne comme l'escalade, la raquette à neige, l'alpinisme, le « snowboard », □ Pourtant cette approche des sports côtiers par la figure du « waterman » n'est pas sans rappeler celle du montagnard. Sportif complet, il pratique la marche sous toutes ses formes, le ski, maîtrise les

## ***Introduction***

techniques de cordes et l'escalade avec en toile de fond la figure du guide de haute montagne. Dans une interview accordée au journal Sud Ouest, Ludovic Dulou, waterman reconnu poursuit la comparaison de cette manière : « *Quand je rame entre Hendaye et Boucau down wind (vent dans le dos) avec une houle de nord-nord-ouest, des vents de 30 nœuds de sud-sud-ouest et une houle de 3 mètres, les conditions que je préfère, c'est comme si je faisais du ski hors piste ou de la randonnée dans un paysage magnifique de haute montagne. Je me sens tout petit, je suis grisé. Il m'arrive de faire des pointes de 30 Km/h* »<sup>131</sup>.

Avec l'idée du waterman, le surfeur redevient marin, revendique une approche du milieu marin plus complète et un retour à des formes de glisse très variées. Loin de toute pratique ésotérique, ce mouvement est porté par les lifeguards (Maître Nageur Sauveteur ou MNS) et autres anonymes surfeurs parfois rejoints par quelques icônes médiatiques. Dans l'imaginaire marin, le sauveteur côtier pourrait rejoindre le guide de haute montagne comme trait d'union entre culture (de marin ou de montagnard) et une modernité sportive.

Si les premiers surfeurs du XX<sup>e</sup> siècle étaient d'excellent watermen, le plus mythique restant Duke Kanahamoku, petit à petit, avec l'avènement du surf, ils se sont mués exclusivement en surfer. La compétition, le développement du shortboard (petite planche) et les voyages vont alimenter des générations de surfeurs de par le monde et les couper peu à peu de leurs glorieux aînés. De plus, dans une période socialement marquée par la contre-culture (Loret, 1995)<sup>132</sup>, difficile pour ces jeunes surfeurs de s'identifier à des personnes plus âgées, en lien avec le monde compétitif. On retrouve cette dualité de manière exacerbée dans les relations qu'ont pu entretenir pendant de longues années surfeurs et sauveteurs côtier en Australie

---

<sup>131</sup> Supplément loisirs du journal Sud Ouest du 24 août 2008.

<sup>132</sup> LORET, A. *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige...: la révolution du sport des années fun*". Autrement, 1995a.



## ***Introduction***

(Booth, 2002<sup>133</sup> ; Jaggard, 2002<sup>134</sup>). Aujourd'hui et depuis une vingtaine d'années, les Hawaïens ont repris leurs droits et se placent comme les pionniers du renouveau des watermen. Il aura fallu attendre la fin du XX<sup>e</sup> siècle pour que ces derniers soient de nouveau les ambassadeurs de leurs racines de marins polynésiens. Aujourd'hui, tout comme le surf s'est diffusé (Augustin, 1994)<sup>135</sup> à partir des échanges entre la Californie et Hawaï, le mode de vie des watermen suit le même chemin et se diffuse du Pacifique à l'Atlantique et au reste du monde.

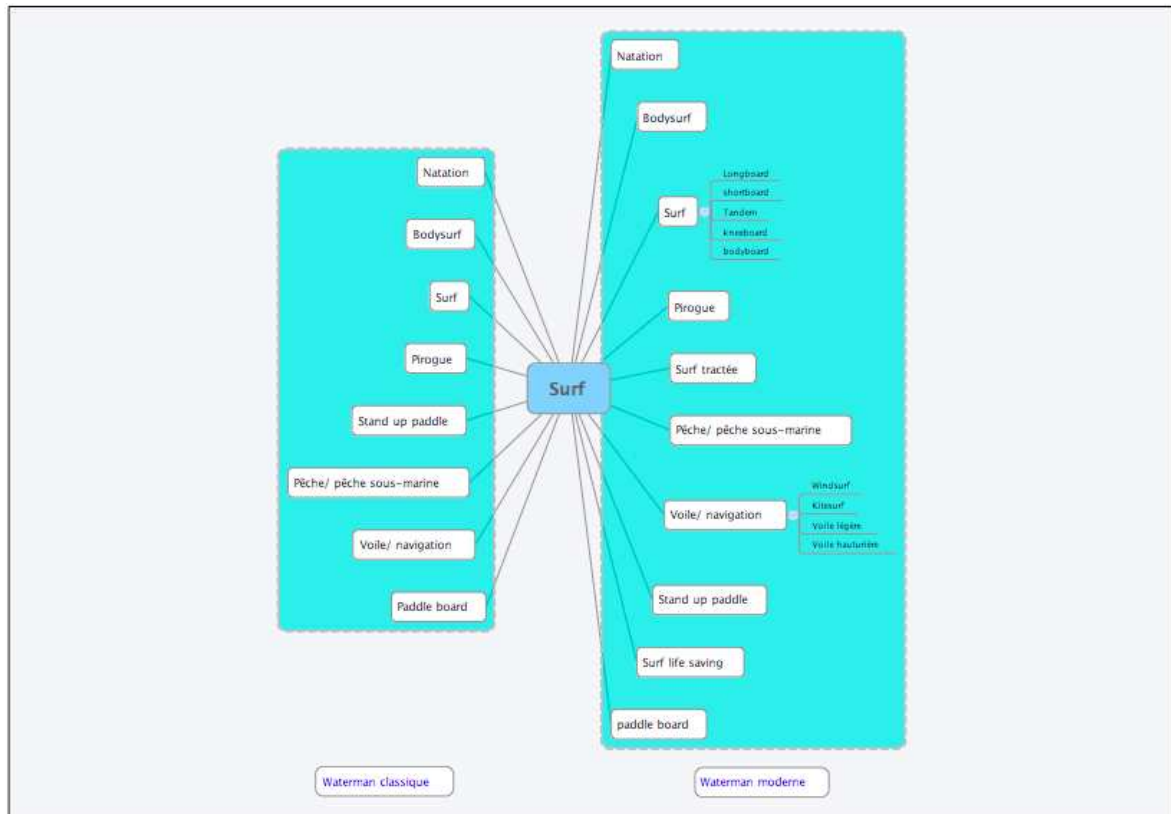
---

<sup>133</sup> BOOTH, D. The Dark Side of Surf Lifesaving. *Journal of Sport History*, 2002, vol. 29, no. 1, p. 7-14.

<sup>134</sup> JAGGARD, E. Writing Australian Surf Lifesaving's History *Ibid.*, p. 15-24.

<sup>135</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

**Figure 7: Du Waterman classique au Waterman moderne**



Entre agôn et ilinx (Caillois, 1958)<sup>136</sup>, le waterman explore l'ensemble des possibilités offertes par les pratiques physiques. O. Bessy et G. Lacroix, dans le cadre du programme de recherche « Surf Atlantique » (1994)<sup>137</sup> dirigé par JP. Augustin, montrent que si les surfeurs symbolisent par excellence l'idéal ludique, « ilinx », en harmonie avec la philosophie de contre-culture sportive des sports de glisse (Loret, 1995)<sup>138</sup>, ces derniers ne sont pas tous, loin s'en faut, des rebelles de la performance sportive et de la compétition désirant s'affranchir de

<sup>136</sup> CAILLOIS, R. *Les jeux et les hommes* Paris: Gallimard, 1958.

<sup>137</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

<sup>138</sup> LORET, A. *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige...: la révolution du sport des "années fun"*. Autrement, 1995a.

## ***Introduction***

la société de consommation. Le waterman ne refuse pas la compétition, mais ce n'est pas non plus une nécessité. Il peut s'adonner à chacune des disciplines qui constitue son « portefeuille de pratique » (Duret, 2008)<sup>139</sup> par différentes entrées, l'essentiel restant, le lien créé avec l'océan. Pour Peyo Lizarazu, célèbre waterman de la côte basque, ces activités sont indissociables d'une certaine spiritualité. Mais, il dit : « *j'ai réfléchi à l'aspect spirituel de ces activités : ce n'est pas difficile à concevoir, mais ça l'est à l'exprimer* »<sup>140</sup>. Ce phénomène, s'il en est, revendique une approche du milieu marin plus complète et un retour à des formes de glisse très variées. Loin de toute pratique ésotérique, ce mouvement apparaît comme différent de la révolution des sports de glisse étudiée par de nombreux auteurs comme A. Loret (1995)<sup>141</sup>. Le waterman qu'il soit Hawaïen, Basque ou Breton ne ressemble pas à la figure du rebelle ; c'est une personne en prise avec un territoire, souvent fier de son patrimoine et cherchant à intégrer cet héritage dans ses pratiques quotidiennes ou au sein d'associations culturelles ou écologique comme la « Surfrider Foundation ».

### ***3.3 Sports de nature, sports côtiers : des territoires et des acteurs***

L'essor récent des sports côtiers a des impacts économiques majeurs dans certaines régions. Ainsi, l'essentiel de la filière surf en France est-elle concentrée dans le Sud-ouest, sur les côtes, landaise ou basque, et la région Aquitaine s'implique fortement dans la promotion de ce sport qui a fait de Biarritz sa capitale européenne. Ces activités se regroupent sous la forme de clusters (pôles de développement), tels que la « Glissicon Valley » autour de Biarritz, qui regroupe de nombreuses sociétés, tant pour les planches que pour les vêtements (le

---

<sup>139</sup> DURET, P., NARIA, O., CUBIZOLLES, S. et MAILLOT, A. *Les pratiques sportives des Réunionnais 2008*

<sup>140</sup> Interview de Peyo Lizarazu dans hors série Surf Session n°52, août 2004.

<sup>141</sup> LORET, A. *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige...: la révolution du sport des "années fun"*. Autrement, 1995a.

## ***Introduction***

« surfwear ») liés aux sports de glisse. Parfois, les pratiques nautiques sont à l'origine de fortes identités dont l'ensemble du territoire concerné peut tirer profit ; c'est le cas de la Vendée et de son port des Sables-d'Olonne, associés à la mythique course du Vendée Globe ou des Glénan et de leur célèbre école de voile.

Si tous ces lieux semblent propices au développement des sports côtiers, le facteur humain est essentiel dans la dynamisation d'un territoire et les acteurs se retrouvent propulsés aux avant-postes du développement. Acteurs économiques dans la diffusion et l'enracinement de la culture surf dans le Sud-ouest, ce sont aussi des acteurs politiques qui ont par exemple fait le choix d'imposer le Vendée Globe Challenge aux Sables-d'Olonne de manière à faire exister la Vendée comme région nautique entre les deux géants que sont la Bretagne et l'Aquitaine. On identifie également des acteurs associatifs comme le père du célèbre navigateur Michel Desjoyaux, qui, avec d'autres, a écrit l'incroyable histoire de la création de l'école de voile des Glénan et créé le mythe qui perdure aujourd'hui dans le monde de la voile française et même au-delà. Aussi, toute recherche s'intéressant à l'étude des mécanismes de « fabrication d'un territoire » sportif ne peut faire l'impasse sur les différents acteurs impliqués dans cette construction.

Le rôle des acteurs est central dans l'étude des territoires : « des formes aux processus et inversement, les acteurs sont ceux qui réalisent ce passage incessant entre le réel spatial tel qu'il s'offre comme ressource à l'action et l'action comme inscrite dans l'espace » (Gumuchian, 2003)<sup>142</sup>. Leur importance est d'autant plus forte que le management du sport ou des sports est largement influencé par le marché et nécessite donc une approche de gestionnaire. Pour autant, les pratiques sportives de nature peuvent être appréhendées par des

---

<sup>142</sup> GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. et ROUX, E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica- Antropos, 2003.

## ***Introduction***

approches plus sociologiques dans la réalisation d'études, de rapports et d'analyses portant sur le management et le marketing des pratiques, des biens et des services sportifs (Corneloup, 1999)<sup>143</sup>. Si le sport apparaît de plus en plus comme un objet économique, depuis 25 ans malgré tout, cette vision peut-être cependant considérée comme récente et correspond en tout cas à une « époque ». Auparavant, sur un plan économique et entrepreneurial, le sport était un secteur en friche. Il se pratiquait au sein d'associations dans un but quasi exclusif de compétition. Sa gestion était associative, parfois même « familiale », puis les choses se sont accélérées. L'État a commencé à prendre de plus en plus de place et, dans un contexte de mondialisation, le sport s'est institutionnalisé, puis professionnalisé. Le nombre d'acteurs intervenant dans le secteur du sport et des loisirs sportifs s'est considérablement accru, rendant plus difficile leur étude et la compréhension de leur rôle. La multiplication et la différenciation des acteurs, la spécificité du modèle sportif français et la place grandissante des pratiques sportives dans la vie de nos contemporains imposent, pour toute étude portant sur ces objets, le recours aux outils et méthodes des sciences humaines et sociales. Ce détour apparaît comme une nécessité pour peu qu'on soit impliqué dans le développement des pratiques sportives de nature dans une perspective de management et de marketing des territoires. Alors que dans un premier temps, tout comme la géographie s'est intéressée principalement au territoire pour ne pas dire à l'espace en délaissant les acteurs, les STAPS se sont intéressées au management sportif par l'économie et les sciences de gestion (Loret, 1993)<sup>144</sup>. À ce titre et pour exemple, les travaux de Soulé et Corneloup (2001)<sup>145</sup> sur la

---

<sup>143</sup> CORNELOUP, J. Pour une autre approche managériale du sport. *GESTION* 2000, 1999, p. 33-60.

<sup>144</sup> LORET, A. *Sport et management, de l'éthique à la pratique*. Paris: revue EPS, 1995b.

## *Introduction*

gestion du risque dans une station de ski montre le poids des acteurs dans l'organisation réelle des secours en montagne. Ils assimilent ce dispositif à un système d'action organisée (Friedberg, 1993)<sup>146</sup>, c'est-à-dire un ensemble d'interactions entre des acteurs placés dans un contexte d'interdépendance stratégique et ayant un projet commun.

Les sports et loisirs de nature occupent une place de plus en plus importante dans le champ récréatif des sociétés post-modernes et le littoral concentre la majorité des pratiques touristiques. Cette suprématie du littoral et son renforcement ces dernières années ont été démontrés par G. Cazes (2000)<sup>147</sup> en opposition avec un discours dominant annonçant régulièrement la fin du « sea, sex and sun ». Parallèlement les sports côtiers se sont développés de façon exponentielle, entre pratiques régulières et offre touristique tout le long des côtes, pour devenir des enjeux majeurs de structuration des territoires littoraux (Augustin, 1994)<sup>148</sup>.

Tout naturellement, La Réunion, île tropicale de l'Océan Indien, aurait dû suivre ce modèle, à l'image de son île « sœur », Maurice, ce qui n'est pas le cas. Mais La Réunion, même si elle ne correspond pas parfaitement à l'idéal balnéaire (Duret et Augustini, 2002)<sup>149</sup> entendu pour ce type de destination, possède de nombreux atouts notamment sur sa côte Ouest.

---

<sup>145</sup> SOULÉ, B. et CORNELOUP, J. La gestion des risques en station de sports d'hiver: le cas de la station village du Mont-Dore. *Revue Européenne de Management du Sport*, 2001, vol. 5, no. 10, p. 69-118.

<sup>146</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

<sup>147</sup> CAZES, G. La fréquentation touristique des littoraux français: une remarquable "durabilité". *INFORMATION GEOGRAPHIQUE*, 2000, vol. 64, no. 4, p. 289-299.

<sup>148</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

<sup>149</sup> DURET, P. et AUGUSTINI, M. Sans l'imaginaire balnéaire, que reste-t-il de l'exotisme à La Réunion? *Ethnologie française*, 2002, no. 3, p. 439-446.

## ***Introduction***

Cet état de fait paradoxal pose question. Pourquoi, une île tropicale aux nombreuses qualités propices à la pratique des sports côtiers, n'arrive-t-elle pas à faire émerger une culture maritime locale et une offre touristique attractive et durable en la matière?

Pour répondre à ces questions, la première partie de la recherche s'intéresse aux sports côtiers sous l'angle du territoire. Elle tente de situer ce territoire le long d'un continuum allant d'une absence totale de développement à un développement abouti et durable. Ce positionnement s'appuie notamment sur une forme de diagnostic territorial prenant en compte différents indicateurs reflétant l'état du développement des sports côtiers (aménagement du littoral, discours politique institutionnel, l'offre en termes de services et la dynamique associative et événementielle).

Dans une deuxième partie, en utilisant le concept de maritimité, la dimension culturelle est abordée en étudiant en particulier le rapport qu'entretiennent les Réunionnais avec la mer. Une population îlienne ne peut pas « tourner le dos à la mer » éternellement et c'est ce qu'on observe depuis une soixantaine d'années, à savoir que La Réunion ne cesse de se construire une nouvelle relation à l'océan.

## *Introduction*



## ***Chapitre 2 : Cadre théorique***

*« Face au réel, ce qu'on croit savoir clairement effusque ce qu'on devrait savoir. Quand il se présente à la culture scientifique, l'esprit n'est jamais jeune. Il est même très vieux, car il a l'âge de ses préjugés. »*

Gaston Bachelard, La Formation de l'esprit scientifique

## *Cadre théorique*

La question des stratégies des acteurs dans leurs rapports au territoire est très présente dans de nombreux travaux sur les sports nature. Si ces derniers sont pratiqués par des individus, le lieu d'évolution a son importance, contrairement à d'autres qui se déroulent dans des espaces plus standardisés. Ces derniers sont intimement liés au territoire où ils se pratiquent et celui-ci agit fortement sur leur développement.

Dans le domaine des staps, l'emprunt est une nécessité. Nous devons aller chercher dans les autres sciences, au cœur de leurs paradigmes, de leurs concepts, pour éclairer notre objet portant sur l'interaction entre pratique et territoire. Tout comme le géographe, nous devons puiser dans d'autres disciplines pour répondre à la question que nous nous sommes posée. Pour Hervé Gumuchian<sup>150</sup>, dans cette perspective de recherche sur les stratégies d'acteurs et leurs rapports au territoire, la géographie « *se trouve très démunie à cet égard. Il y a nécessité pour elle d'aller puiser dans d'autres champs disciplinaires des notions et des concepts qu'il faut adapter de manière à les rendre opératoires* ». Tout comme lui, nous devons revendiquer notre juste place dans la société, « *mais cette revendication n'a de sens que si la géographie a une utilité sociale* »<sup>151</sup>.

Mais si l'altérité scientifique dans l'étude d'un objet n'est pas critiquable en soi, cette position peut être risquée pour le chercheur et nécessite une rigueur et un respect intransigeants des règles de rédaction scientifique. C'est ce sur quoi nous met en garde Pascal Duret<sup>152</sup> : « *il n'y a pas de pluridisciplinarité ou d'interdisciplinarité possible, sans disciplines fortes et*

---

<sup>150</sup> GUMUCHIAN, H., MAROIS, C. et FEVRE, V. *Initiation à la recherche en géographie*. Paris: Economica- Antropos, 2000.

<sup>151</sup> Ibid.

<sup>152</sup> DURET, P. Affinités sélectives, regards croisés ou interdisciplinarité ? dans CORNELOUP, J. *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature (coll. sports nature)*. Edition du Fournel, 2007.

## *Cadre théorique*

*distinctes* ». Il ne s'agit donc pas de s'ériger en socio-géo-historien ou éco-socio géographe mais bien, en utilisant deux ou trois concepts issus de deux disciplines différentes, d'éclairer un objet d'étude complexe.

La pluridisciplinarité semble être le point commun à de nombreuses recherche sur les sports de nature. Jean Corneloup<sup>153</sup> parle d'une épistémologie de la transversalité concernant cette nécessité de faire dialoguer entre eux les sciences, les chercheurs et les paradigmes.

Dans le monde anglo-saxon, cette question se pose également :

« Interdisciplinarity generally refers to the appropriate combinaison of knowledge from many different specialities-especially as a means tu shed new light on actual problems. In notably effective efforts, the combination off disciplines adds value : the total is more interesting than the sum of the individual contributions or parts » (Brewer, 1999)<sup>154 155</sup>.

Dans cette citation, l'auteur parle d'interdisciplinarité. Toutefois, s'il existe de nombreux vocables en anglais ou en français pour se faire l'écho de cette transversalité scientifique, ces mots ne sont pas équivalents entre eux. L'interdisciplinarité se caractérise par une coordination entre les concepts par un autre concept de niveau supérieur (Jantsch, 1972)<sup>156</sup>.

---

<sup>153</sup> CORNELOUP, J. *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature (coll. sports nature)*. Edition du Fournel, 2007.

<sup>154</sup> BREWER, G. The challenges of interdisciplinarity. *Policy Sciences*, 1999, vol. 32, no. 4, p. 327-337.

<sup>155</sup> « L'interdisciplinarité se réfère généralement à une combinaison appropriée de connaissances construites à partir de nombreuses spécialités différentes, surtout dans le but d'apporter un éclairage nouveau sur des problèmes réels. Dans ces efforts remarquablement efficaces, l'association de disciplines ajoute de la valeur : le total est plus intéressant que la somme des contributions individuelles ou des parties. »

<sup>156</sup> JANTSCH, E. *Technological planning and social futures*. John Wiley & Sons, 1972.

## *Cadre théorique*

Jean Corneloup<sup>157</sup>, et son « épistémologie de la transversalité » concernant l'étude des sports nature, rejoint dans ce sens, ce que dit Ryan Plummer sur « l'outdoor recreation » :

« Interdisciplinarity inquiry provides an appropriate perspective to consider outdoor recreation and the rewards and challenges of it were discussed » (Plummer, 2009)<sup>158</sup>.

---

<sup>157</sup> CORNELOUP, J. *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature (coll. sports nature)*. Edition du Fournel, 2007.

<sup>158</sup> PLUMMER, R. *Outdoor Recreation*. New York: Routledge, 2009.

## **1 Le territoire comme espace d'interaction entre espace de pratique et culture sportive**

L'interaction entre les cultures sportives et les espaces naturels peut être abordée sous l'angle territorial. Cette approche permet de comprendre de l'intérieur les logiques sociales et géographiques participant au développement des pratiques et d'étudier les particularités des espaces de pratique.

### **1.1 Territoire, territorialité et territorialisation**

#### **1.1.1 Territoire**

L'un des problèmes cruciaux pour rendre un concept opératoire dans toute recherche est sa définition.

Le mot et la notion de territoire sont largement présents dans la littérature scientifique depuis une vingtaine d'années et ont aussi débordé dans le champ de l'action publique et collective, principalement dans celui des collectivités territoriales. Ce n'est peut-être pas un hasard si ce concept a pris son essor à l'issue des lois de décentralisation de 1981. Ce sont tout d'abord les géographes (Raffestin, Brunet, Bonnemaïson, ...) qui ont travaillé sur ce sujet puis très rapidement des sociologues, des économistes et d'autres auteurs en sciences sociales. Le sujet semble riche et fécond. Le risque, avec une notion partagée avec autant de disciplines scientifiques, c'est d'adopter soit une définition trop restrictive (par exemple attachée seulement au pouvoir, ses institutions et ses appareils), soit de vouloir trop embrasser avec une définition floue et englobante.

Pourtant, le caractère transdisciplinaire de la notion permet d'aborder d'autres domaines que la géographie. Selon les théories de Roger Brunet, Guy Di Méo ou encore Claude Lévy Strauss, le territoire se répartit entre approche spatiale et approche sociale.

## *Cadre théorique*

Il est difficile de définir précisément ce que renferme le terme de territoire puisque « *jamais le concept de territoire n'aura fait l'unanimité parmi ses penseurs, ses experts, ses pratiquants ou ses praticiens* » (Vanier, 2009)<sup>159</sup>. Mais, d'une manière assez ouverte, pour Di Méo<sup>160</sup>, « *le territoire est une appropriation à la fois économique, idéologique et politique (sociale, donc) de l'espace par des groupes qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire.* »

On voit combien il est difficile de dégager une définition absolue de ce qu'est un territoire, mais on peut imaginer concevoir une définition plus relative. On peut envisager l'entité territoriale en opposition avec le niveau global et, plus radicalement encore, avec une analyse non spatialement située d'un phénomène social comme le développement des pratiques sportives de nature. À partir de ce constat, nous nous appuyerons sur une des multiples définitions du territoire que nous propose la géographie moderne (Auriac et Brunet<sup>161</sup>, 1986 ; Brunet et Dollfus<sup>162</sup>, 1990 ; Le Berre<sup>163</sup>, 1995 ; Di Méo<sup>164</sup>, 1998). Quand on lit ces auteurs, on remarque trois dimensions différentes mais récurrentes qui semblent englober le concept de territoire.

La première dimension est d'ordre identitaire. Le territoire est un espace doté d'une identité propre. L'identité du territoire est caractérisée par son nom, ses limites, son histoire et son

---

<sup>159</sup> VANIER, M. *Territoires, territorialité, territorialisation: controverses et perspectives*. Presses Universitaires de Rennes, 2009.

<sup>160</sup> DI MÉO, G. *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan, 1998.

<sup>161</sup> BRUNET, R. et AURIAC, F. *Espaces, jeux et enjeux*. Paris: Fayard, Fondation Diderot, 1986.

<sup>162</sup> BRUNET, R. et DOLLFUS, O. *Géographie Universelle, tome 1: Mondes nouveaux*. Paris: Hachette, 1990.

<sup>163</sup> LE BERRE, M., BAILLY, A., FERRAS, R. et PUMAIN, D. Territoires. dans *Encyclopédie de Géographie*. Paris: Economica, 1995.

<sup>164</sup> DI MÉO, G. *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan, 1998.

## *Cadre théorique*

patrimoine, mais aussi par le sens que les groupes sociaux qui l'habitent lui confèrent, et sur lequel ils agissent, qu'ils s'approprient et qu'ils font exister.

La deuxième dimension est plus matérielle et d'ordre spatial. Le territoire y est vu comme un espace naturel doté de propriétés lui donnant des potentialités ou des contraintes de développement, mais également des propriétés matérielles résultant de l'aménagement de l'espace par les sociétés (Port, réseau routier, espaces de pratiques aménagés, ...). Ces propriétés physiques possèdent des caractéristiques structurelles mais aussi spatio-temporelles.

Enfin, le territoire présente une dimension politique, voire organisationnelle. Le territoire est défini comme une entité dotée d'une organisation qu'elle soit institutionnelle ou prenne la forme d'une nouvelle gouvernance mêlant différentes catégories d'acteurs. Ces interactions entre les différents acteurs seront elle-même caractérisées par des rapports de pouvoir, de domination, mais aussi de coopération ou de complémentarité.

Le territoire est polysémique, renvoie à un nombre important de définitions et comme tout concept scientifique il est critiquable, mais il ne s'agit pas non plus de le rejeter de manière catégorique, d'autant plus qu'aujourd'hui, et particulièrement dans le champ qui nous intéresse, ce dernier permet une discussion interdisciplinaire. Ceux qui remettent en cause cette notion ou qui annoncent la fin des territoires se basent souvent sur une vision trop réductrice et historiquement révolue, en n'envisageant ceux-ci que sous l'angle de la régulation politique (Augustin, 2008)<sup>165</sup>. À l'inverse, des auteurs comme Di Méo ou Vanier soutiennent la thèse de leur renouveau, notamment au travers de l'interterritorialité (Vanier,

---

<sup>165</sup> AUGUSTIN, J. Le renouveau des territoires. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.

## *Cadre théorique*

2010)<sup>166</sup> ou en parlant de « petite fabrique de territoire » (Vanier, 1995)<sup>167</sup>. Pour pouvoir approcher le plus finement possible et de façon opérationnelle le territoire, il est impératif de le distinguer d'autres concepts pouvant être parfois proches et pouvant porter à confusion.

L'espace est un mot du langage courant usité dans de nombreuses sciences, mais pour le géographe, l'espace est le concept de base. Cependant ce dernier est parfois entaché d'ambiguïté et si le géographe utilise abondamment le concept d'espace, sa définition opérationnelle n'est pas toujours aisée. Il est plus opportun de réfléchir à ce concept au travers de ses déclinaisons.

On s'intéressera à l'espace géographique, l'espace social et l'espace vécu.

L'espace géographique est un espace différencié qui se traduit par une grande variété de paysages concrets, et c'est d'ailleurs la principale critique qu'on lui oppose, péchant ainsi par un excès de matérialité. Ainsi, R. Brunet (1992)<sup>168</sup> le définit ainsi : « *étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés humaines en vue de leur reproduction - au sens large : non seulement pour se nourrir et pour s'abriter, mais dans toute la complexité des actes sociaux* »

Son ambition s'articule autour de la connaissance des formes géographiques. Mais à l'inverse, il peut devenir très abstrait comme l'espace, « forme pure de l'intuition sensible » de Kant.

L'espace social, lui, comprend l'ensemble des relations entre les sociétés et les espaces. Ces relations s'établissent à différents niveaux, eux-mêmes d'inégale complexité. Même en intégrant les interférences entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux, l'espace social « n'explique pas le sens existentiel ou phénoménologique qui renvoie aux valeurs et aux

---

<sup>166</sup> VANIER, M. *Le pouvoir des territoires, essai sur l'interterritorialité (2e édition)*. Paris: Economica- Anthropos, 2010.

<sup>167</sup> VANIER, M. La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes: acteurs, mythes et pratiques. *Revue de géographie de Lyon*, 1995, vol. 70, no. 2, p. 93-103.

<sup>168</sup> BRUNET, R., FERRAS, R. et THÉRY, H. *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*, Paris: Reclus-La documentation française, coll. Dynamiques du territoire, 1992.



## **Cadre théorique**

usages culturels que l'homme inscrit dans l'espace » (Augustin, 2008)<sup>169</sup>. On en revient au rôle primordial de l'acteur dans l'étude des territoires.

Cette place de l'acteur, de l'homme agissant dans la compréhension des phénomènes liant espace et social, semble mieux prise en compte par le concept d'espace vécu car celui-ci met en évidence la multiplicité des perceptions de l'espace. L'espace vécu apparaît comme étant plus que le simple espace de vie : c'est l'espace envisagé dans ses rapports à la psychologie des hommes et réciproquement. Cette géographie, phénoménologique et pédagogique, a apporté un souffle nouveau à la géographie en se différenciant d'une géographie Vidalienne trop descriptive, mais de l'avis même de son créateur, Armand Frémont, « le territoire reste plus simple comme expression, d'accès plus facile, plus conforme à l'esprit et à la lettre de la géographie » (Frémont, 1999)<sup>170</sup>.

### **1.1.2 Territorialité**

Le détour par la territorialité est inévitable pour comprendre la véritable nature du territoire. Pour Claude Raffestin (1986)<sup>171</sup>, elle « reflète la multidimensionnalité du vécu territorial des membres d'une collectivité ». Si, pour Bonnemaïson (1992)<sup>172</sup>, la territorialité humaine s'envisage essentiellement à l'échelle du groupe, de l'éthnie, elle concerne avant tout le sujet humain. « Elle relève de sa sensibilité, de sa logique, de ses capacités réflexives et imaginatives personnelles. Elle se calque sur son espace vécu et en façonne l'unité. Elle s'enrichit de ses expériences, de ses apprentissages sociaux permanents. La territorialité

---

<sup>169</sup> AUGUSTIN, J. Le renouveau des territoires. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.

<sup>170</sup> FRÉMONT, A. *La région, espace vécu*. Flammarion, 1999.

<sup>171</sup> RAFFESTIN, C. Ecogénèse territoriale et territorialité. dans *Espaces, jeux et enjeux Brunet, R et Aubriac, F.* Paris: Fayard, Fondation Diderot, 1986.

<sup>172</sup> BONNEMAISON, J. Le territoire enchanté. Croyances et territorialité en Mélanésie. *Géographie et cultures*, 1992, vol. 3, p. 71-88.

## ***Cadre théorique***

*agence et articule les échelles des territoires et des réseaux que fréquente chaque individu. »*  
(Di Méo,2008)<sup>173</sup>.

Dans notre introduction, nous avons mis en avant le concept de maritimité pris d'une manière très large comme les façons, pour une population à un moment de son histoire, de s'approprier la mer en englobant d'un côté les pratiques des acteurs relatives au littoral et au maritime et de l'autre, l'idée qu'ils se font de ce milieu. De son côté, la territorialité, elle aussi éminemment culturelle, s'attache à révéler les modes de construction et de développement d'un territoire.

La maritimité apparaît alors pour les populations littorales comme un facteur, tout aussi important que l'espace terrestre, de leur territorialité. Ce vécu maritime n'est pas seulement l'apanage de sportifs côtiers émérites, de pêcheurs ou d'adeptes de la plage. Il fait partie de l'imaginaire collectif et individuel de chaque habitant d'un territoire littoral et plus particulièrement insulaire.

### **1.1.3 Territorialisation**

La territorialisation peut être considérée comme un processus de production de territoire où l'espace géographique est considéré comme un support pour l'action. Dans cette perspective, le territoire devient un produit perpétuellement remis en question au travers des projets qu'il porte. Dans son acception première, la territorialisation est souvent d'ordre institutionnel. Elle est une approche transversale des politiques publiques qui met l'accent sur les spécificités de chaque territoire, par opposition à une approche verticale divisant l'action publique en secteurs d'activités cloisonnés. Cette « territorialisation » des politiques publiques semble

---

<sup>173</sup> DI MÉO, G. Une géographie sociale entre représentations et action. Montagnes méditerranéennes et développement territorial, 2008, vol. 23, p. 13-21.

## ***Cadre théorique***

s'imposer dans l'action publique sans que l'on sache toujours s'il s'agit de déconcentration des pouvoirs, de décentralisation ou de management organisationnel. Dans tous les cas, cette évolution apparaît comme le révélateur d'une crise plus large du modèle français d'administration liée au processus plus général de décentralisation initié depuis bientôt trente ans.

D'une manière plus générale, surtout si on s'intéresse à des territorialisations plus particulières comme celle des espaces de pratiques de sport de nature, le processus de territorialisation semble caractérisé par le mouvement et l'instabilité. Ainsi, au-delà de la territorialisation, « *territorialiser, c'est donc construire et reconstruire sans cesse ce qui environne l'acteur social, matériellement et dans ses représentations : pour l'institution, c'est son aire de pouvoir ou d'influence ; pour l'individu, c'est une subite « alchimie » entre du personnel et du collectif, car notre appareil cognitif ne peut pas tout inventer* » (Tizon, 1996)<sup>174</sup>.

Si le territoire ne peut et ne doit être confondu avec les concepts développés plus haut, on ne peut nier leurs liens et le rôle de ceux-ci dans sa pertinence.

### **1.1.4 La Ressource territoriale**

Le territoire a acquis depuis les années 1970 le statut d'objet géographique. De simple descripteur administratif du maillage spatial, il est devenu un concept opératoire permettant de rendre compte d'une complexité réunissant l'homme et l'espace physique dans lequel il évolue. Plus récemment il est devenu un objet économique (Pecqueur, 1996<sup>175</sup> ; Courelet,

---

<sup>174</sup> TIZON, P. Qu'est-ce que le territoire? dans *Les territoires du quotidien*. Di Méo, G. Paris, : L'Harmattan, 1996.

<sup>175</sup> PECQUEUR, B. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. L'Harmattan, 1996.

## *Cadre théorique*

2008<sup>176</sup>). De cette approche, est née l'idée qu'il existe des modes d'organisation et de production de biens ou de services qui sont ancrés territorialement, pour lesquels la spécificité du territoire occupe une place prépondérante. Les sports de nature, dépendant du milieu pour leur pratique à l'image du surf sur la côte Aquitaine, apparaissent eux aussi comme liés au territoire. Pour H Gumuchian (2003)<sup>177</sup> le concept de territoire est consubstantiel à celui d'acteur territorialisé. En effet, ce sont essentiellement les stratégies d'acteurs qui construisent le territoire. Mais la territorialisation ne peut se réduire à un jeu d'acteur au cœur d'un espace physique. Dans leurs actions, ils manipulent un composant matériel ou immatériel qui est la ressource territoriale.

Celle-ci peut se définir comme des caractéristiques spécifiques pour un territoire donné dans une optique de développement. Cette notion est intimement liée au processus de territorialisation et à la territorialité, expression des acteurs construisant le territoire.

Le littoral peut être une composante matérielle de cette ressource et l'histoire maritime de La Réunion une composante immatérielle. La ressource territoriale comporte également une dimension fortement temporelle, « elle s'inscrit dans un lieu et dans un moment particulier » (Pecqueur et Gumuchian, 2007)<sup>178</sup>.

De ressource potentielle ou potentialisable, la difficulté est de réussir à créer à un moment donné de la valeur ou les conditions de leur valorisation. La Réunion possède des caractéristiques environnementales remarquables reconnues par tous<sup>179</sup>, mais aussi culturelles ou patrimoniales au sens large. Cette approche basée sur la géographie des lieux ne suffit pas

---

<sup>176</sup> COURLET, C. *L'économie territoriale*. Grenoble: Presse Universitaire de Grenoble, 2008.

<sup>177</sup> GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. et ROUX, E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica- Antropos, 2003.

<sup>178</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

<sup>179</sup> Ses pitons, cirques et remparts sont classés au patrimoine mondial de l'UNESCO

## *Cadre théorique*

à créer une destination touristique (Gay, 2009)<sup>180</sup>, ni à façonner une ressource territoriale (Mao, 2007)<sup>181</sup>. La ressource territoriale possède donc deux états distincts, la ressource initiale et la ressource accomplie (Gumuchian et Pecqueur, 2007)<sup>182</sup>. Le littoral de la côte Ouest peut être cette « houille bleue » à l'image de la « houille blanche » de A. Bergès<sup>183</sup>, si les acteurs présents décident de faire de cette ressource initiale une ressource accomplie.

### **1.1.5 Les médiations territoriales**

Les espaces géographiques en tant que lieux de pratique sportive ne sont jamais neutres. Suite à une lecture très spatiale d'un lieu sportif tel un spot de surf, une baie ou une plage, on va distinguer des caractères techniques tels que courant, orientation de la houle ou la topographie sous-marine, mais derrière on voit apparaître l'empreinte socio-géographique ou ethno-géographique que révèlent ces sites. L'empreinte laissée par les cultures sportives sur un lieu nous semble indispensable pour appréhender la manière dont les territoires émergent et se façonnent. Le recours à la notion de médiation territoriale (Augustin, 2000)<sup>184</sup> semble alors tout à fait opportune pour comprendre ces relations territorialisantes que les sportifs établissent avec les espaces de pratique.

---

<sup>180</sup> GAY, J.-C. *Les cocotiers de la France. Tourisme en outre-mer*. SUP, B. Paris: Belin, 2009.

<sup>181</sup> MAO, P. La ressource territoriale d'un haut-lieu touristique. L'exemple de Chamonix Mont Blanc. dans GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La Ressource territoriale*. Economica Anthropos, 2007.

<sup>182</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

<sup>183</sup> Aristide Bergès est le précurseur dans l'hydro-électricité en étant le premier à faire fonctionner une turbine grâce à la force d'une chute d'eau.

<sup>184</sup> AUGUSTIN, J. Activités ludo-sportives et médiations territoriales. Montagnes Méditerranéennes, 2000, vol. 11, p. 29-32.

## *Cadre théorique*

De nombreuses études (Augustin, 1994<sup>185</sup>, 1998<sup>186</sup> ; Bessy, 2004<sup>187</sup>), ont utilisé les outils de l'analyse territoriale pour l'analyse des pratiques sportives et touristiques de nature et ont démontré la pertinence de ces loisirs dans la constitution de ces médiations territoriales. « *Les loisirs sportifs en s'imposant comme un moyen d'identité individuelle ou collective et en se substituant aux grands desseins qui font défaut à nos sociétés, deviennent un élément-clé des constitutions et des médiations territoriales* » (Augustin, 2008)<sup>188</sup>. La côte Ouest de La Réunion est passée en l'espace de quelques décennies d'un espace naturel, quasiment vierge, à un espace de pratique des sports côtiers. Ce changement est un exemple de territorialisation sportive. Mais ces bouleversements ne sont pas sans soulever de nombreuses questions.

Depuis la décentralisation, la société réunionnaise évolue à grande vitesse et le rôle des différentes collectivités territoriales, entre le pouvoir étatique et l'influence d'autres acteurs locaux, semble de plus en plus difficile à tenir. Entre des décisions prises par des autorités légitimes car élues et l'émergence de nouvelles gouvernances, le rôle de l'action publique se complexifie.

De nouveaux partenariats se tissent entre acteurs publics et acteurs privés. Le système sportif traditionnel français (clubs et fédérations), interlocuteur privilégié des pouvoirs publics depuis cinquante ans, ne peut plus répondre à la diversité des modes de pratiques sportives et au développement du tourisme sportif de nature. Ce changement s'accompagne donc de

---

<sup>185</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

<sup>186</sup> AUGUSTIN, J. L'émergence des stations surf sur le littoral aquitain Cahier Espaces, 1998, vol. 52, p. 120-127.

<sup>187</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable*. 2004a

<sup>188</sup> AUGUSTIN, J. Le renouveau des territoires. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.

## *Cadre théorique*

stratégies nouvelles passant par des partenariats multiples notamment entre les acteurs publics et privés.

Enfin, dans un monde où l'offre de modèles sportifs issus d'une culture mondialisée se généralise par les sports côtiers (le surf mais aussi le paddleboard, le stand up ou surf life saving) mais aussi d'autres pratiques (capoeira, ju jitsu brésilien ou le taï chi), l'aller et retour entre le global et le local s'impose.

Évoquer ou « invoquer » la notion de territoire aujourd'hui, que ce soit en géographie ou quand on s'intéresse au développement des sports de nature, apparaît comme une « banalité ». Si on a pu voir tout au long de ce chapitre que ce concept était éminemment complexe, il est une certitude dans son utilisation, c'est qu'elle nécessite le détour par les acteurs. Dans une perspective de recherche s'intéressant au méso et au micro, ce détour est nécessaire pour essayer de rendre compte de la réalité des phénomènes en cours. Pour Hervé Gumuchian<sup>189</sup>, « *le territoire est une scène où se jouent des représentations en (plusieurs) actes ; l'acteur y est omniprésent* ». En effet, c'est l'acteur qui réalise ce passage entre l'espace naturel tel qu'il nous apparaît comme potentiel en termes de sport de nature et l'inscription de ces pratiques dans l'espace géographique retenu.

L'objectif de ce travail de recherche, après avoir cerné la notion de territoire, sera d'envisager le renouveau du territoire de la côte Ouest, d'analyser les médiations territoriales liées aux sports côtiers mais aussi d'éclairer les nouvelles stratégies d'action publique en relation avec les mutations des territoires et notamment la prise en compte de la problématique du développement durable.

---

<sup>189</sup> GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. et ROUX, E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica- Antropos, 2003.

## **2 La sociologie des acteurs**

Pour investiguer les deux hypothèses mettant en œuvre le jeu des acteurs, nous nous appuyerons sur la dynamique de l'action organisée, issue des travaux de Crozier et Friedberg (1977)<sup>190</sup>, pour repérer les interactions entre les différents acteurs concernés par le développement des sports nautiques et aquatiques sur le Territoire de la côte Ouest de La Réunion.

### **2.1 La dynamique de l'action organisée**

Pour étudier le déficit de structuration et de développement des activités nautiques et aquatiques sur le territoire de la côte Ouest de La Réunion, la théorie de Friedberg<sup>191</sup> (1993) apparaît particulièrement pertinente. Nous nous inspirerons de ses travaux sur la sociologie des organisations afin de mettre en évidence des comportements et des stratégies d'acteurs différents qui n'agissent pas tous de la même façon pour améliorer la contribution des loisirs sportifs de nature au développement sportif et touristique durable de l'île. En effet, chaque acteur se positionne de façon particulière en fonction des enjeux que représentent pour lui cette contribution.

La dynamique de l'action organisée se situe dans la continuité de l'analyse stratégique des organisations développées avec Crozier (Crozier et Friedberg, 1977)<sup>192</sup>. Il n'existe alors plus de différence entre une organisation formelle et des formes plus diffuses d'action collective. Le terme d'organisation désigne, ici, à la fois un état et une dynamique. « *Toute action*

---

<sup>190</sup> CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Seuil, 1977.

<sup>191</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

<sup>192</sup> CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Seuil, 1977.



## ***Cadre théorique***

*collective est d'une certaine façon organisée* » (Friedberg, 1993)<sup>193</sup>. D'une manière générale, partout où l'interdépendance oblige les hommes ou des organisations à s'organiser et à se coordonner pour réussir un projet commun, on peut parler d'action organisée. Comme pour une organisation formelle, il s'agira d'étudier au cas par cas chaque contexte d'action particulier, afin de comprendre les caractéristiques de leur structuration.

### **2.1.1 L'ordre local**

Dans l'approche de l'action organisée, l'organisation en tant qu'entité formelle n'est plus au centre de la démarche de recherche. Les notions centrales sont alors celles de contexte d'action, de négociation et d'échange politique, et surtout celle de l'ordre local. La production des « ordres locaux » correspond à « *l'ordre par lequel les acteurs impliqués structurent leur coopération, gèrent leurs interdépendances et institutionnalisent leurs espaces d'action* » (Friedberg, 1993)<sup>194</sup>. De fait, il s'agit de traduire un problème en un réseau d'acteurs.

Ce statut d'acteur n'est pas non plus immuable, il peut être remis en cause par la recherche, s'il contribue, oui ou non, à structurer le champ étudié. Ces acteurs peuvent être envisagés d'un point de vue individuel ou en tant que collectif.

### **2.1.2 Pouvoir et incertitude**

L'ordre local se construit autour d'un problème et rassemble tous les acteurs concernés par ce problème. Dans ce contexte, les incertitudes sont les principales ressources des acteurs dans leurs négociations les uns avec les autres. On observe alors un champ inégalitaire structuré par des relations de pouvoir.

---

<sup>193</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

<sup>194</sup> Ibid.

### **2.1.3 Les acquis et les limites de l'analyse stratégique**

Si l'approche développée par Crozier et Friedberg a permis de dépasser les approches classiques de Weber et Taylor, des problèmes importants en sont absents.

Ils ont été mis en évidence par deux nouvelles approches : la théorie des conventions et la théorie de la traduction.

L'école française de la traduction, issue des travaux d'auteurs comme Boltanski ou Thévenot<sup>195</sup>, est apparue au cours des années 80. Elle renouvelle le regard porté sur les organisations en mettant au centre non pas les acteurs mais ce qui les relie, les coordinations.

La théorie de la traduction, initiée par Bruno Latour et Michel Callon<sup>196</sup>, est issue des recherches en sociologie des sciences et de l'innovation. Elle a été ensuite reprise par la sociologie des organisations. « *Le cœur de la théorie de la traduction est constitué par l'idée qu'un fait n'a pas d'intérêt intrinsèque, qu'il ne porte de force que dans la mesure où il est mis en chaîne ou en réseau avec un ensemble, des acteurs, seuls capables de lui donner vie. Réciproquement on ne peut comprendre la solidité d'une idée qu'en prenant en compte tous les actants qu'elle concerne et qu'elle met en chaîne.* »<sup>197</sup> Cette théorie nous invite à réfléchir sur la constitution des réseaux, mais également à repérer les règles d'entente partagées par les acteurs pour coopérer.

Les travaux de Sainsaulieu (1997)<sup>198</sup> en intégrant la question de l'identité sociale et de la culture ajoutent une dimension supérieure à l'analyse stratégique des organisations, celle des

---

<sup>195</sup> BOLTANSKI, L. et THÉVENOT, L. *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard, 1991.

<sup>196</sup> CALLON, M. et LATOUR, B. *La science telle qu'elle se fait*. La Découverte, 1991.

<sup>197</sup> BERNOUX, P. Sociologie des organisations : Les nouvelles approches. Sciences Humaines, 1996, vol. 64, p. 16-41.

<sup>198</sup> SAINSAULIEU, R. *L'identité au travail*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997.

## ***Cadre théorique***

« logiques d'acteurs au travail ». « *Mais la compréhension de ces jeux d'acteurs nécessite de prendre en compte les représentations et les significations que les acteurs donnent à leurs actions* » (Corneloup, 2002)<sup>199</sup>.

### ***2.2 La sociologie des organisations et des logiques d'action, un cadre théorique pertinent***

La sociologie des organisations tente de donner des clefs de compréhension et d'action aux acteurs engagés dans des situations organisationnelles formelles ou informelles.

Le choix des logiques d'action comme cadre d'analyse constitue une posture épistémologique qui permet d'élucider les logiques en présence et de clarifier les modes de gestion dominante. Par ailleurs, depuis les années 90, les théoriciens des systèmes d'action organisée cherchent à dialoguer et semblent vouloir s'enrichir mutuellement de leurs réflexions. Ce cadre théorique, centré sur le concept de logique d'action, semble capable de rendre compte de la complexité sociologique que représente l'étude de pratiques sportives à l'échelle d'un territoire. On ne peut plus se contenter d'envisager les actions sportives qu'à partir des pratiques se déroulant à l'intérieur d'organisation formelle (club, ligue ou fédération).

La théorie des logiques d'action s'inscrit dans la continuité de la sociologie des organisations telles que développée par Crozier M. (1963)<sup>200</sup> et Friedberg E. (1977, avec Crozier)<sup>201</sup> à travers l'analyse stratégique. Au fil du temps, ce paradigme s'est étoffé avec Sainsaulieu (1997)<sup>202</sup> à travers l'analyse identitaire. Puis cette systématisation autour des logiques

---

<sup>199</sup>CORNELOUP, J. *Les théories sociologiques de la pratique sportive*. Paris: Presse Universitaire de France, 2002.

<sup>200</sup>CROZIER, M. *Le phénomène bureaucratique*. Seuil, 1963.

<sup>201</sup>CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Seuil, 1977.

<sup>202</sup>SAINSAULIEU, R. *L'identité au travail*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997.

## ***Cadre théorique***

d'actions fut d'abord menée par Bernoux P. (1995)<sup>203</sup> et enfin, de manière collective, par Amblard H., Bernoux P., Herreros G. et Livian Y F. (1996)<sup>204</sup>.

Selon ces auteurs, la logique d'action se réfère à l'articulation entre l'acteur, à la fois stratégique, historiquement et culturellement constitué, d'une part, et la situation d'action, d'autre part. Cette articulation pourrait se symboliser par l'équation :

***Acteurs + situation d'action = logique d'action***

Dans cette perspective, l'acteur peut être à la fois individuel ou collectif. Il se caractérise par une dimension stratégique et est doté d'une identité qui est le produit de sa trajectoire personnelle et de son enracinement social, culturel et historique. Dans notre étude, la principale identité étudiée sera l'identité maritime, la maritimité (Péron F. ; Rieucan J., 1996)<sup>205</sup> car cette maritimité permet d'aborder l'individu, quel qu'il soit dans sa relation au monde maritime. Par ailleurs, l'acteur est aussi immergé au sein de groupes, qui possèdent une vie propre et dont les comportements relèvent d'une logique spécifique. Enfin, l'acteur n'échappe pas à ses pulsions. L'acteur est donc également groupal et pulsionnel. Par ailleurs, la notion d'acteur est élargie à celle de l'actant, notion empruntée aux sociologues de la traduction ou de l'innovation, M. Callon et B. Latour<sup>206</sup>. Dans ce cadre, l'objet sport nautique et aquatique devient un acteur à part entière, au même titre que le littoral.

---

<sup>203</sup> BERNOUX, P. et HARRISSON, D. *La sociologie des entreprises*. Ed. du Seuil, 2009.

<sup>204</sup> BERNOUX, P. *Sociologie des organisations : Les nouvelles approches*. Sciences Humaines, 1996, vol. 64, p. 16-41.

<sup>205</sup> PÉRON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.

<sup>206</sup> CALLON, M. et LATOUR, B. *La science telle qu'elle se fait*. La Découverte, 1991.

## *Cadre théorique*

La situation d'action se présente à la fois comme un moment historique, mais aussi mythique et symbolique. De plus, la situation d'action est fonction de la structure de l'organisation, de son histoire, de ses accords passés, de ses controverses.

De cette rencontre entre acteurs et situation d'action vont naître des interactions qui permettront aux logiques d'action de se matérialiser. « Parler de logiques d'action, c'est donner ses lettres de créance à l'analyse stratégique, mais en même temps nuancer son apparence trop conflictuelle ou trop orientée par la conquête du pouvoir » (Bernoux, 2004)<sup>207</sup>

### ***2.3 Le développement des sports côtiers sur le territoire de la côte ouest de La Réunion : un système d'action organisé.***

Les sports nature sont à l'interface des pratiques sportives, du tourisme et de l'aménagement du territoire. Les acteurs susceptibles d'intervenir sont multiples depuis l'usagé auto organisé, le pratiquant de club, le maire de la commune ou le loueur de matériel sportif. Ce dispositif constitue un système d'action organisée (Friedberg, 1993)<sup>208</sup>, c'est-à-dire un ensemble d'interactions entre des acteurs placés dans un contexte d'interdépendance stratégique et ayant un projet commun. En l'occurrence, il s'agit ici de développer une activité sur le littoral de la côte ouest pouvant bénéficier au maximum de pratiquants, dans les meilleures conditions possible tout en préservant les richesses naturelles. Car l'idée de développement durable ne peut être exclue de ce développement. Dans ce cadre, la saisie des logiques d'action animant les acteurs du développement des sports nautiques et aquatiques permet une compréhension affinée du développement d'une pratique sportive de nature sur un territoire et des relations s'actualisant entre les différents acteurs.

---

<sup>207</sup> BERNOUX, P. Sociologie des organisations : Les nouvelles approches. Sciences Humaines, 1996, vol. 64, p. 16-41.

<sup>208</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

## *Cadre théorique*

Les travaux de Bouhaouala et Chifflet<sup>209</sup> sur les logiques d'action des moniteurs de sports de nature nous montrent que les logiques d'action de ces acteurs sont fortement influencées non pas par la logique économique mais par leur passion du sport et de la nature. Cette notion de micro-mentalité développée par les auteurs permet de rendre compte des comportements des acteurs à partir d'une détermination relative et significative.

### *2.4 Une sociologie d'intervention*

Outre cette posture théorique basée sur la pluralité des théories et des modèles d'analyses, les auteurs (Amblard et al., 2005)<sup>210</sup> s'attachent à donner un schéma méthodologique des logiques d'action dans une perspective d'intervention dans l'organisation. En effet, l'intervention est un point essentiel dans la théorie des logiques d'action : le sociologue - analyste doit abandonner une position d'observateur extérieur à l'objet de son étude, il doit agir et s'impliquer auprès des acteurs dans une posture critique au profit de l'explication. Il s'agit donc à la fois d'une posture théorique originale dans les sciences sociales mais également d'une sociologie de l'action ayant pour but d'aider les organisations à résoudre leurs difficultés. Dans ce cas, l'intervention pourrait s'imaginer dans le cadre d'un partenariat avec le TCO (Territoire des Communes de l'Ouest), rassemblement des communes de l'Ouest, dans le but de les aider à structurer un projet sportif qui est en élaboration depuis 2003.

---

<sup>209</sup> BOUHAOUALA, M. et CHIFFLET, P. Logique d'action des moniteurs des sports de nature: entre passion et profession. *Staps*, 2001, vol. 56, no. 2001/3, p. 61-74.

<sup>210</sup> AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G. et LIVIAN, Y. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, 3e éd. Seuil, 2005.

### ***Chapitre 3 : Problématique et hypothèses***

*« L'hypothèse la mieux élaborée ne saurait prévaloir sur la réalité la plus bancale. »*

Frédérique Dard

## **1 Objet et problématique**

Les sports de nature, pratiqués par près de 20 millions de français, constituent une source d'attractivité pour nombre de territoires et génèrent une véritable activité économique. Pour autant, se poser la question du développement territorial par les sports de nature en général et les sports côtiers en particulier n'apparaît pas comme une évidence. Pourtant dans un monde en pleine mutation, les loisirs sportifs de nature deviennent un vecteur important de l'attractivité d'un territoire tout en le préservant dans une perspective de durabilité. Pour avoir un impact sur le développement territorial d'un espace comme le TCO, les sports côtiers doivent respecter les cinq principes proposés par Gumuchian et Pecqueur (Gumuchian et Pecqueur, 2007)<sup>211</sup> et utilisé par Olivier Bessy (Bessy, 2010)<sup>212</sup>

- Le principe géographique consiste à développer l'ensemble du territoire concerné (et non seulement son centre ou un espace particulier) en visant une « équité territoriale » ;
- Le principe sociologique consiste à intégrer l'ensemble de la population au développement (et non seulement une catégorie) en tendant vers une « équité sociale » ;
- Le principe économique consiste à favoriser de manière endogène les retombées économiques directes et indirectes pour le territoire ;
- Le principe écologique consiste à préserver l'écosystème en diminuant au maximum l'empreinte écologique laissée par l'événement ;
- Le principe politique consiste à s'inscrire dans les grandes orientations mise en œuvre par les responsables locaux.

---

<sup>211</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

<sup>212</sup> BESSY, O. The North Face Ultra-trail du Mont-Blanc : un outil de développement territorial pour l'Espace Mont-Blanc. *Revue Espace*, 2010b, vol. 288, p. 19-39.



## ***Problématique et hypothèses***

Les sports côtiers deviendront une véritable ressource territoriale au service du développement du TCO s'ils arrivent à répondre à ces différents enjeux.

Or, pour une île tropicale, le niveau de développement et le rôle joué par les sports côtiers dans le développement territorial de la côte Ouest de La Réunion apparaissent comme insuffisants. Côte inhospitalière, mer difficile, absence d'abri naturel, les expressions caractérisant le littoral réunionnais semblent sans équivoque. Sans oublier d'ajouter à ce florilège de qualificatifs l'expression souvent mise en avant par les créoles : «les réunionnais tournent le dos à la mer ».

Pourtant cette partie de littoral comprise entre La Possession et Saint Leu présente un potentiel qui reste en « friche ». Alors, pourquoi la côte Ouest de La Réunion ne parvient-elle pas à valoriser son littoral et à développer la pratique des sports côtiers dans la perspective d'un développement territorial équitable et durable ?

## **2 Hypothèse de recherche**

Les hypothèses de départ ont été élaborées à partir de réflexions, de discussions réalisées avec différentes personnes dont Olivier Bessy, mais aussi mes observations personnelles dûes à mon implication sur le terrain et étayées par mes recherches bibliographiques. Elles vont s'organiser autour de trois directions pouvant expliciter ce décalage entre une ressource initiale locale, des sports côtiers sous-développés et ne participant que trop faiblement au développement territorial du TCO. Dans cette perspective, l'emploi de la sociologie des acteurs et la géographie culturelle se présentent comme des approches scientifiques précieuses dans l'analyse des facteurs propices à un développement territorial du TCO au travers des sports côtiers. Nous explorerons donc trois hypothèses : une géographique empruntant à l'analyse territoriale, une culturelle autour du concept de maritimité et enfin une sociologique basée sur les stratégies différenciées des acteurs.

## *Problématique et hypothèses*

### *2.1 Hypothèse 1*

A l'heure où la population mondiale est de plus en plus hydrophile, La Réunion, île tropicale, réputée pour ses spots de surf, de plongée ne peut pas apparaître comme un espace inapproprié au développement des sports côtiers. Nous chercherons à montrer que la côte Ouest, territoire le plus attractif de l'île, possède sans équivoque une ressource initiale locale en termes de potentialités de développement des sports côtiers pour en faire un levier de développement du territoire et un outil dans la mise en place d'un tourisme durable notamment avec la mise en place de la réserve marine.

### *2.2 Hypothèse 2*

« La Réunion tourne le dos à la mer ». Cette phrase présente dans la majorité des articles touchant à la relation qu'entretiennent les Réunionnais avec la mer, revient systématiquement comme une fatalité justifiant le retard de développement de l'île du point de vue des sports côtiers et du tourisme balnéaire. Nous chercherons à montrer que la transformation de la ressource naturelle en ressource territoriale passe par la construction et l'invention d'une maritimité originale entre tradition créole et modernité occidentale sur cette côte Ouest de La Réunion et également en tenant compte des spécificités de ce territoire (créolisation des pratiques, jeunesse de la population, une "métropolisation" plus marquée que dans d'autres parties de l'île).

### *2.3 Hypothèse 3*

Le développement des sports côtiers sur le territoire de la côte Ouest pour participer au développement local et touristique de ce territoire devra passer par la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Nous chercherons à montrer au travers de l'analyse des

### ***Problématique et hypothèses***

interactions entre les différents acteurs, que ces derniers empruntent des stratégies différenciées souvent contraintes par des représentations ou des contextes particuliers ayant pour conséquence une défaillance en termes de coordination et de gouvernance.

## *Problématique et hypothèses*

## ***Chapitre 4 : Méthodologie***

*« On ne peut se passer d'une méthode pour se mettre en quête de la vérité des choses. »*

René Descartes, Discours de la méthode

## ***Méthodologie***

Cette partie vise à expliciter la méthodologie de recherche retenue afin de soumettre notre problématique et nos hypothèses à l'épreuve des faits, tout en respectant les critères de scientificité indispensables à tout travail de thèse. En partant de l'origine de cette recherche, nous verrons les implications méthodologiques qu'entraîne notre positionnement théorique. Puis nous présenterons plus en détail le choix des outils retenus, de l'observation participante à l'analyse de la PQR<sup>213</sup> en passant par les entretiens semi-directifs. Enfin, nous verrons les conditions d'analyse du corpus obtenu.

### **1 Épistémologie et choix de l'approche qualitative**

La nature du travail en cours trouve ses origines dans un travail précédent de Bessy et Naria (2004)<sup>214</sup>. Ce travail de recherche était le fruit d'une commande institutionnelle du conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion, et réalisé par le Centre Universitaire de Recherche en Activités Physiques et Sportives (CURAPS). Ce travail s'intéressait à l'ensemble des acteurs concernés par les interactions entre sports de nature, tourisme et développement durable, mais aussi aux pratiquants dans dix sports de nature : en milieu océanique, aérien et aqua-terrestre. Cette vaste étude à l'échelle de La Réunion et couvrant l'ensemble du champ des sports de nature correspondait à un travail macro socio-géographique. Ce travail, empruntant une méthodologie rigoureuse et complexe puisque associant approche quantitative et qualitative, nous a servi de base de travail.

Cette recherche doit se comprendre comme la continuité du travail initié par Bessy et Naria dans la perspective d'une approche multi-scalaire du phénomène sport de nature à La Réunion. En effet, le changement d'échelle permet un regard différencié sur le processus de

---

<sup>213</sup> Presse Quotidienne Régionale

<sup>214</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

## ***Méthodologie***

territorialisation voire de maritimisation<sup>215</sup> pour l'espace littoral sur la côte Ouest de La Réunion. Ce « zapping » d'échelle, permettant une complémentarité et une vision plus globale des processus en construction, réaffirme l'intérêt pour le géographe de jouer sur tous les degrés de l'échelle du global au local (Brunet, 1997)<sup>216</sup>. On peut qualifier cette première approche de détour structurel, car « *la description des sites, des activités, des acteurs et des publics permet d'identifier le champ global des interactions entre cultures sportives et espaces au sein duquel se distribuent les pratiques* » (Bourdeau, 2004)<sup>217</sup>, même si l'ampleur de l'étude et la complexité de la méthodologie débordent ce cadre.

Les interactions entre les sports de nature et le milieu naturel, comme espace de pratique, peuvent être abordées sous l'angle territorial. Ce mode d'entrée permet d'étudier de l'intérieur le rapport entre logique sociale et logique géographique dans la construction d'un lieu de pratique singulier. En effet, pour Philippe Bourdeau (2004)<sup>218</sup> « *les meso ou micro ne sont pas équivalents, car ils acquièrent une identité en fonction du marquage qui prend forme au fil des interactions géo-sportives* ». Dans cette perspective, le détour par l'étude du contexte socio-géographique, voire ethno-géographique est indispensable pour faire émerger le processus de construction d'un territoire sportif avec, en toile de fond, la place occupée par les acteurs non pas en tant que simples consommateurs d'espace ou d'aménageur, mais comme constructeurs de sens. Le pendant plus social et culturel de cette approche à l'échelle

---

<sup>215</sup> Ce terme de maritimisation comme le montre Jean Rieucou est antérieur à celui de maritimité. Mais ce concept à pris, au cours du temps, plusieurs acception allant d'une approche très restreinte, économique, défendu par Françoise Péron a une utilisation plus sociologique du concept. Envisagé comme un processus, on peut le comparer au concept de territorialisation.

<sup>216</sup> BRUNET, R. *Champs & contrechamps: raisons de géographe*. Paris: Belin, 1997.

<sup>217</sup> BOURDEAU, P., CORNELOUP, J., MAO, P. et BOUTROY, E. Les interactions entre cultures sportives de montagne territoires: un état des lieux de la recherche française depuis 1990. Cahier de géographie du Québec, Avril 2004b, vol. 48, no. 133, p. 33-46.

<sup>218</sup> Ibid.

## ***Méthodologie***

« méso » cherchera à analyser les différentes spatialités et territorialités sportives liées à la mer inscrite sur le territoire de la côte Ouest et va ainsi conditionner l'utilisation de certains outils.

La difficulté pour le chercheur de traduire la diversité des pratiques en fonction des contextes et d'appréhender directement la multiplicité des logiques d'action et des processus à l'œuvre dans la construction d'un territoire et derrière les différents usages semble imposer une approche qualitative. Mais la méthode ne se résume en aucun cas au seul choix des outils. Ces derniers servent avant tout à relier une démarche complète, incluant une problématique et les concepts mobilisés par la recherche.

Selon Yin (2003)<sup>219</sup>, la validité des connaissances est conditionnée par le recours à au moins deux sources d'investigation différentes. Cette recherche s'est appuyée sur un corpus triple : l'observation participante, les entretiens semi-directifs et les documents (essentiellement la PQR, Presse Quotidienne Régionale). Cette triangulation semblait la plus pertinente pour répondre aux questions que nous nous posions au début de cette recherche.

## **2 Méthodes d'investigation**

### ***2.1 Observation participante de fait***

L'observation et l'observation participante font partie de la « boîte à outils » classique du chercheur en sciences sociales. Elles sont souvent utilisées en complément de l'enquête par entretien notamment dans la phase dite exploratoire de la recherche. Il n'est pas question de hiérarchiser les méthodes entre elles, mais il est souvent nécessaire de multiplier les points de

---

<sup>219</sup> YIN, R. *Case study research*. Sage Publ., 1989.



## ***Méthodologie***

vue, les outils et les approches. Le chercheur cherche alors à s'imprégner de son terrain. Ces méthodes sont issues de l'anthropologie et de l'ethnographie.

Notre positionnement sur le terrain n'est pas le fruit d'une longue recherche théorique et d'un débat épistémologique. Il est le résultat d'une histoire de vie, celle du chercheur.

### **2.1.1 Observation, observation participative ou participation observante**

L'observation est à la base de nombreuses conduites de praticiens, que ce soit en sciences sociales ou dans d'autres espaces de la société. Par exemple, l'entraîneur sportif dans la conduite de l'entraînement met en place des grilles d'observation pour catégoriser le comportement de ses athlètes. Au début de sa carrière, il construit cette grille physiquement, elle l'accompagne sur le bord des terrains ou des bassins ; avec l'expérience, cette grille physique s'efface au profit de grilles mentales, fruits d'une imprégnation de plusieurs années. Le praticien ne s'encombre plus de grille « papier » qui pourrait lui faire perdre de l'information et troubler son action. Par contre, il est capable, le moment venu, de prendre du recul par rapport à son travail et de le formaliser à posteriori. Cette méthode de travail plus empirique que scientifique offre malgré tout des avantages comme celui de pouvoir faire évoluer cette grille d'observation mentale au fur et à mesure de l'avancement de la recherche.

« *L'observation sans arme est vide, l'observation trop armée n'apprend rien* » (Beau et Weber, 1997)<sup>220</sup>. Observer c'est percevoir, mémoriser et noter, cet exercice ne signifie pas forcément d'utiliser une grille formalisée sur le terrain. Dans notre étude, nous parlerons donc plus particulièrement d'observation participante, en tant que technique de recherche dans laquelle le sociologue observe une collectivité sociale dont il est lui-même membre. « Au regard de la diversité des formes d'observation participante concrètement mise en œuvre,

---

<sup>220</sup> BEAUD, S. et WEBER, F. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte, 1997.

## *Méthodologie*

parler d'«acceptation de ce terme au singulier paraît quelque peu réducteur » (Soulé, 2008)<sup>221</sup>.

Dans notre recherche, le début de la recherche est postérieur à la connaissance de l'objet et du terrain. En effet, dans notre cas l'exercice de diverses fonctions (professionnelles, associatives ou comme pratiquant) a été antérieur au démarrage de la recherche. Mais ce type d'entrée ne justifie pas l'utilisation de la terminologie alternative de participation observante.

Pour Bastien Soulé (2007)<sup>222</sup>, les raisons du recours au terme de participation observante correspondent à quatre usages différents.

- La primauté de l'implication interactionnelle et intersubjective sur la prétention à observation objective
- Les cas de conversion expérientielle à un terrain ou un rôle singulier.
- Une participation intense éclipant momentanément la lucidité et la disponibilité du chercheur.
- Une participation intellectuellement engagée.

Notre étude ne répond à aucun de ces critères, si ce n'est l'engagement intellectuel de l'auteur dans le développement des sports côtiers, mais cette position a été mise de côté durant une grande partie de la recherche. En rejoignant le département STAPS comme ATER, j'ai pu me « couper », partiellement, provisoirement de mon implication par rapport à mon terrain et mon objet.

La distanciation à l'objet est primordiale dans ce type de recherche et la bonne distance souvent difficile à trouver. Si notre entrée dans la recherche s'est faite par une appartenance

---

<sup>221</sup> SOULÉ, B. Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 2008, vol. 27(1), p. 127-140.

<sup>222</sup> Ibid.

## *Méthodologie*

au terrain étudié, elle n'était pas un objectif en soi. Pour Wacquant (2002)<sup>223</sup> la participation revêt un caractère singulier et nécessite une posture relevant de la participation observante. Mais ce positionnement n'est pas sans risque, car ce travail ethnographique sur les jeunes du ghetto noir de Chicago fréquentant une salle de boxe a prêté le front à de nombreuses critiques sur la distanciation à l'objet (Duneier, 2006)<sup>224</sup>.

### **2.1.2 Insiders**

Dans un article, Jean Pierre Olivier de Sardan<sup>225</sup> s'intéresse à la croissance exponentielle de l'usage du « je » en sciences sociales et nous présente trois cas d'« implication forte », représentatifs d'autant d'idéal-types : l'engagement ambigu, la conversion et le dédoublement statutaire. Maître-nageurs, fonctionnaire au sein d'une grande collectivité territoriale, sauveteur en mer et passionné de sports côtiers depuis ma plus tendre enfance, je suis le produit de cette expérience qui constitue mon « terrain ». Le territoire de la côte Ouest et le contexte de la pratique des sports côtiers sont devenus ainsi objet de recherche.

Contrairement à d'autres situations de terrain en sociologie ou en ethnologie, les acteurs étudiés ne sont pas censés partager une identité forte. Nous sommes dans une situation que l'on pourrait qualifier de « multiculturelle ». En effet, autour de notre objet gravite une multitude d'acteurs dotés d'appartenances variées, où coexistent des rôles, des statuts et cultures différentes. Dans ce type de contexte, il n'est pas rare que le chercheur occupe un

---

<sup>223</sup> WACQUANT, L. *Corps et âme: carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Agone, 2002.

<sup>224</sup> DUNEIER, M. Garder sa tête sur le ring? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie. *Revue française de sociologie*, 2006, p. 143-157.

<sup>225</sup> OLIVIER DE SARDAN, J. Le " je " méthodologique: Implication et explicitation dans l'enquête de terrain *Ibid.* 2000, vol. 41, no. 3, p. 417-445.

## **Méthodologie**

statut professionnel, pour « *des raisons biographiques propres et non en fonction d'une stratégie délibérée* » (Olivier de Sardan, 2000)<sup>226</sup>.

On voit alors apparaître chez différents auteurs la notion anglo-saxonne d'« insider ». Il s'agit non pas d'un membre d'une « quelconque » communauté, objet d'une enquête, mais d'un membre de cette communauté, y occupant le plus souvent un rôle.

Ce positionnement, comme le souligne Howard S. Becker et Robert R. Faulkner<sup>227 228</sup>, peut être une aide, mais très vite se révéler limitante dans la mesure où elle produit des préjugés, des représentations d'une manière plus générale liées à cette posture. « *La question n'est plus d'être, ou non, un insider. Il s'agit plutôt de savoir choisir la posture adaptée au terrain étudié, aux questions posées, d'une part, et de réussir à créer un bon équilibre entre engagement et distanciation d'autre part* » (Buscatto, 2008)<sup>229</sup>.

Les débats visant à asseoir l'une ou l'autre méthode comme « meilleure », dans l'absolu, en dehors des objets choisis et des questions posées, apparaissent bien stériles et inutilement polémiques. « *Chaque méthode a ses avantages et ses inconvénients, mais affirmer que seule l'observation participante peut rendre compte de la signification d'un univers social ou s'approcher de la « réalité » de ses membres me semble erroné et contribuer à professer de faux principes méthodologiques* » (Duneier, 2006)<sup>230</sup>.

---

<sup>226</sup> Ibid.

<sup>227</sup> Ces sociologues-musiciens, pianiste pour le premier, trompettiste pour le second, adoptent la posture d'insider du simple fait de leur pratique intensive du jazz.

<sup>228</sup> BECKER, H., FAULKNER, R. et KIRSHENBLATT-GIMBLETT, B. *Art from start to finish: jazz, painting, writing, and other improvisations*. University of Chicago Press, 2006.

<sup>229</sup> BUSCATTO, M. L'art et la manière: ethnographies du travail artistique. *Ethnologie française*, 2008, no. 1, p. 5-13.

<sup>230</sup> DUNEIER, M. Garder sa tête sur le ring? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie. *Revue française de sociologie*, 2006, p. 143-157.

## *Méthodologie*

### **2.2 Les entretiens**

En géographie ou en sociologie, les deux approches retenues pour ce travail, il y a une notion commune, omniprésente, mobilisée par l'ensemble des praticiens et des chercheurs dans les discours concernant le territoire, c'est la notion d'acteur.

La manière naturelle pour appréhender l'acteur dans sa globalité reste le passage par un objet médiateur fort, le discours. « Ce dernier produit, légitime, construit ou déconstruit le territoire et, quoi qu'il en soit, occupe toujours une place centrale dans l'analyse que l'on fait de l'espace géographique » (Gumuchian, 2003)<sup>231</sup>. Il en est de même dans une démarche qualitative en sociologie des acteurs (Amblard, 2005)<sup>232</sup>. Les travaux en sociologie des organisations utilisent une démarche inductive s'appuyant sur le vécu des acteurs pour reconstruire la structure de la situation. Pour Friedberg (1997)<sup>233</sup> « la nature irréductiblement contingente du phénomène auquel elle s'intéresse, l'approche organisationnelle de l'action sociale ne peut s'engager que dans une analyse clinique et pour tout dire également et nécessairement contingente de la réalité des relations qui, dans un espace d'action particulier, se noue entre les acteurs concernés ». La découverte de l'objet et sa structuration sont prioritaires. Cette approche repose sur des méthodes cliniques et qualitatives.

#### **2.2.1 Le choix des acteurs : de la théorie à la pratique**

Il s'agit ici d'une enquête non-exhaustive, dans le sens où il était impossible d'entendre l'ensemble des acteurs concernés par le développement des sports côtiers à l'échelle d'un

---

<sup>231</sup> GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. et ROUX, E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica- Antropos, 2003.

<sup>232</sup> AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G. et LIVIAN, Y. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, 3e éd. Seuil, 2005.

<sup>233</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

## *Méthodologie*

territoire aussi vaste que la côte Ouest de La Réunion. Le choix des acteurs apparaît alors comme primordial.

Dans un premier temps, nous avons construit un échantillonnage théorique autour des quatre grandes catégories d'acteurs que nous avons retenus : politiques et transversaux, économiques, sportifs et environnementaux. L'échantillonnage réalisé avait pour objectif d'atteindre une forme de représentativité fonctionnelle des différents intervenants participant au développement des sports côtiers sur le territoire choisi. Même si nous l'avons envisagé, les pratiquants ne font pas partie du champ de cette étude, même s'il apparaît qu'ils sont co-régulateurs d'une territorialité sportive. En effet, il s'agissait plus précisément d'envisager le développement actuel et futur de ces pratiques sous l'angle des décideurs et des acteurs pouvant jouer sur ces décideurs. Si on prend l'exemple du kitesurf qui sera développé dans ce travail, les pratiquants par habitude auto-organisés se sont constitués en association pour peser sur l'avenir de leur discipline sur le territoire dont nous parlons lors de la mise en place de la réserve naturelle marine.

L'échantillonnage théorique se déclinait de la manière suivante : acteurs politiques et transversaux (10), les maires de chaque commune du TCO et leurs adjoints aux sports, acteurs économiques (6), entreprises de services liées à l'encadrement, à la location et à la réparation de matériels ainsi qu'à la fabrication ou à la distribution de biens liés aux sports côtiers, acteurs sportifs (8), président de ligue ou de comité régional en surf, plongée sous-marine, voile, entraîneurs et éducateurs, acteurs environnementaux (6), élus, administratifs ou président d'association représentant les structures en matière d'environnement.

Sur le terrain, cet échantillonnage théorique ne s'est pas révélé des plus pertinents. La commune de La Possession du fait de la faiblesse de sa bande littorale, peu propice à la pratique des sports côtiers, ne possède pas de structures dédiées et ses élus sont peu au fait de cette problématique. Cette situation nous a montré les limites de notre échantillon théorique.

## **Méthodologie**

Nous avons donc décidé de procéder de manière différente en nous appuyant sur deux « bricolages » méthodologiques acceptés et acceptables (Guyot, 2008)<sup>234</sup> : la méthode du « snow-ball »<sup>235</sup> et la méthode des réseaux personnels.

La Méthode du snow- ball, que l'on pourrait traduire par « effet boule de neige », caractérise une méthode reposant sur la recommandation pour toucher un ou plusieurs autres acteurs intervenant dans le domaine sur lequel vous travaillez. « *C'est une manière empirique pour faire le tour des acteurs impliqués plus efficace que la recherche théorique des différents rôles, toutefois nécessaire au final pour débusquer les lacunes. Cette méthode permet aussi de voir apparaître les réseaux de connaissances et d'affinités des différents acteurs* » (Guyot, 2008)<sup>236</sup>. Cette méthode bien que très peu présente dans la littérature francophone a été objectivée par des auteurs anglo-saxons comme Snijders<sup>237</sup>.

La méthode des réseaux personnels n'est pas une technique très objectivable, mais souvent très efficace. Cette méthode, rarement assumée par les chercheurs en sciences humaines

---

<sup>234</sup> GUYOT, S. Une méthodologie de terrain "avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements"... *À travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie*, Arras, 18-20 juin, 2008

<sup>235</sup> « *Snowball sampling is a special nonprobability method used when the desired sample characteristic is rare. It may be extremely difficult or cost prohibitive to locate respondents in these situations. Snowball sampling relies on referrals from initial subjects to generate additional subjects. While this technique can dramatically lower search costs, it comes at the expense of introducing bias because the technique itself reduces the likelihood that the sample will represent a good cross section from the population.* »

Source: <http://www.statpac.com/surveys/sampling.htm>

<sup>236</sup> GUYOT, S. Une méthodologie de terrain "avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements"... *À travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie*, Arras, 18-20 juin, 2008

<sup>237</sup> SNIJDERS, T. Estimation on the basis of snowball samples: how to weight? *Bulletin de méthodologie sociologique*, 1992, vol. 36, no. 1, p. 59.

## ***Méthodologie***

(Lagroye, 1997)<sup>238</sup>, apparaît comme étant inhérente au statut d'« insider » en tant que positionnement du chercheur proposé dans ce chapitre.

Ces méthodes de terrain se sont montrées beaucoup plus efficaces pour rencontrer des acteurs et obtenir des discours porteurs de sens pour notre étude. Mais cette étude ne pouvant prétendre à l'exhaustivité, le choix des acteurs, quelle que soit la méthode retenue, posait un problème de représentativité, notamment par rapport au nombre d'entretiens retenus. Ce nombre n'a pas été choisi aléatoirement, mais déterminé par l'atteinte de la phase de saturation des modèles. « Celle-ci se caractérise par la faiblesse puis l'absence d'éléments nouveaux apportés par les derniers entretiens réalisés. On peut alors légitimement penser qu'une certaine forme de représentativité, en rien statistique mais explicative, a été atteinte » (Soulé et Corneloup, 1998)<sup>239</sup>. C'est d'ailleurs un des arguments techniques avancés par Mucchielli (1991)<sup>240</sup> pour attester de la validité scientifique de l'entretien comme méthode de recueil de données. « *Le critère de validation de la saturation désigne le moment lors duquel le chercheur réalise que l'ajout de données nouvelles dans sa recherche n'occasionne pas une meilleure compréhension du phénomène étudié. Cela constitue un signal qu'il peut cesser la collecte des données ou leur analyse ou les deux actions vécues simultanément* » (Mucchielli, 2004)<sup>241</sup>. La saturation, lorsqu'elle est atteinte, peut donner la base d'une généralisation dans le cadre de recherches qualitatives. Elle remplit dans ce type d'approche le même rôle que la

---

<sup>238</sup> LAGROYE, J., FRANÇOIS, B. et SAWICKI, F. *Sociologie politique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques: Dalloz, 1997.

<sup>239</sup> SOULÉ, B. et CORNELOUP, J. Jeunes et pratiques sportives à risque; vers une approche sociologique contextualisée. *Corps et culture*, 1998, vol. 3, p. 107-130.

<sup>240</sup> MUCCHIELLI, A. *Les méthodes qualitatives*. Presses universitaires de France, 1991.

<sup>241</sup> MUCCHIELLI, A. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, 2 e éd.* Paris: Armand Colin, 2004.



## ***Méthodologie***

représentativité dans une recherche par questionnaire (Albarrelo, 2002)<sup>242</sup>, dans la perspective d'une approche constructiviste avec un souci d'application à l'ensemble d'une population. La généralisation étant impossible, la saturation permet de construire un savoir riche et nuancé, très lié au contexte de sa production.

Nous avons employé le terme d'échantillon pour nommer le nombre et la qualité des acteurs, mais ce terme n'est pas très approprié quand on parle d'approche qualitative. Utilisé lors d'approche quantitative, il fait référence à une certaine représentativité de la population étudiée et de sa stabilité. Pour reprendre les mots de Jean- Claude Kaufmann parlant de l'entretien compréhensif, nous dirons, qu'« *il s'agit plutôt de bien choisir ses informateurs* » (Kaufmann, 2004)<sup>243</sup>.

Le tableau 3 présente le nombre et la répartition des acteurs entendus.

---

<sup>242</sup> ALBARELLO, L. et BAJOIT, G. *Apprendre à chercher: l'acteur social et la recherche scientifique*. De Boeck Université, 2002.

<sup>243</sup> KAUFMANN, J. *L'entretien compréhensif, 2e éd.* Paris: Armand Colin, 2004.

**Tableau 3: Acteurs enquêtés**

Type d'acteurs	Nombre	Personnes auditées
<b>Acteurs politiques</b>	<b>10</b>	Élus et administratifs responsables du développement des sports côtiers à l'échelle du TCO (Région, TCO, communes concernés), Affaires maritimes, SNSM, CROS
<b>Acteurs environnementaux</b>	<b>3</b>	Elus et administratifs représentant les structures en matière d'environnement (DIREN, Réserve naturelle marine) et associatif (Surfrider Foundation)
<b>Acteurs économiques</b>	<b>8</b>	SYPRAL, prestataires, gérant de magasin, organisateur d'événements
<b>Acteurs sportifs</b>	<b>9</b>	Élus aux comités ou ligues régionales en surf, voile et plongée sous-marine, responsable de base, responsable associatif, entraîneur.
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	

## *Methodologie*

### **2.2.2 Le guide d'entretien**

L'entretien semi-directif est une des techniques qualitatives les plus fréquemment utilisées. Il permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable par les enquêteurs et consignés dans un guide d'entretien.

Ce guide d'entretiens a été élaboré à partir de thèmes centraux que nous avons fait émerger durant la phase de pré-enquête.

Ces thématiques portent sur :

Les réunionnais, la mer et l'eau

Les aménagements en faveur de la pratique des sports côtiers

La gestion environnementale du littoral Ouest (protection de l'environnement, réserve naturelle marine)

Les relations entre les différents acteurs (coopération, coopération conflictuelle, conflit, absence de relation)

Les sports côtiers (existants, possibles, système de valeurs, développement local, niveau local, définition)

Économie et développement des sports côtiers (développement local, tourisme sportif, tourisme durable, développement de la filière mer)

Ce guide a été construit en 3 parties, plus faciles à appréhender par les acteurs, mais prenant en compte les 6 thématiques retenues pour l'analyse. *« Le problème n'est pas non plus de savoir si vous devez poser les bonnes questions pour obtenir de bonnes réponses. L'essentiel est de gagner la confiance de l'enquêté, de parvenir rapidement à le comprendre à demi-mot*

## ***Méthodologie***

*et à entrer (temporairement) dans son univers (mental) » (Beaud et Weber, 2003)<sup>244</sup>. Les trois parties du guide d'entretien s'articulent de la manière suivante :*

### ***Présentation, itinéraire et représentation par rapport à l'eau, la mer***

Cette première partie nous sert d'introduction, en interrogeant la personne sur lui, son histoire, sa famille et ses souvenirs liés à la mer. Ce type d'entrée a le mérite de donner confiance à la personne et de ne pas la faire entrer dans une dualité entre bonne et mauvaise réponse. Certains acteurs, notamment les acteurs politiques, avaient cette appréhension de répondre « à côté » et d'être jugé.

Il est à noter que notre position d'« insider » revendiquée dans ce chapitre s'est révélée un atout majeur pour obtenir certains entretiens avec des acteurs méfiants vis-à-vis de certaines études menées auparavant ou suite à la mise en place conflictuelle de la réserve marine.

### ***Vision et connaissance du nautisme à La Réunion***

Une fois la prise de contact effectuée, nous interrogeons la personne sur l'existant, ce qu'il en pensait, comment il l'envisageait. Cette partie lui permettait d'exprimer tout son ressenti par rapport à l'état actuel du développement des sports côtiers sur la côte Ouest et parfois plus largement à La Réunion.

### ***Nautisme, tourisme et développement durable***

Cette troisième partie permettait aux acteurs de se projeter dans l'avenir et d'envisager quelles directions et quels rôles pouvait jouer le développement des sports côtiers dans celui du territoire de la côte Ouest. Ce développement était vu dans une perspective de développement

---

<sup>244</sup> BEAUD, S. et WEBER, F. *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte, 1997.

## ***Méthodologie***

durable en se déclinant autour de ses trois enjeux classiques<sup>245</sup>, mais il permettait également de revenir sur certains thèmes comme l'aménagement du littoral ou la gestion environnementale du littoral Ouest.

Ce guide d'entretien était décliné en quatre versions. Si les trois thèmes développés ci-dessus restaient les mêmes, les questions de relance prévues par l'enquêteur étaient différenciées en fonction des catégories d'acteurs interrogés (politiques, environnementaux, économiques ou sportifs).

Enfin, il était toujours laissé à l'interlocuteur la possibilité de revenir ou de s'exprimer sur tout sujet, projet, envie lui tenant à cœur concernant cette problématique en fin d'entretien.

### **2.2.3 Le déroulement des entretiens**

Un entretien semi-directif a été réalisé avec chaque acteur en s'appuyant sur le guide d'entretien préalablement décrit. L'entretien semi-directif tient une place privilégiée dans cette démarche. Quivy et Van Campenhoudt (2006)<sup>246</sup> précisent qu'« *il n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé par un grand nombre de questions précises* ». L'analyse du discours est l'outil privilégié pour explorer la dialectique qui peut exister entre représentation et pratiques. Il donne accès au chercheur au raisonnement des acteurs, donne à voir l'argumentation qui structure leurs pensées et également leurs positionnements entre eux.

---

<sup>245</sup> « *De manière théorique, la mise en œuvre d'une démarche de développement durable permet de répondre de la manière la plus adaptée qui soit aux trois enjeux majeurs d'un territoire : l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.* » BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008b.

D'autre part, quand il est fait référence au développement durable dans les entretiens, c'est sous son acceptation bioéconomique décrite par Bessy (2008).

<sup>246</sup> QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod Paris, 2006.

## ***Méthodologie***

Ces entretiens, d'une durée moyenne de 48 minutes avec un écart type de plus ou moins 12 minutes, ont été réalisés sur une période échelonnée de février 2008 à novembre 2009. L'ensemble des entretiens (30) ont été réalisés en personne par un unique enquêteur. Pour des raisons théoriques et pratiques, la majorité des entretiens se sont déroulés sur le lieu de travail des acteurs (23), à leur domicile (2), dans un endroit neutre (3). Un seul s'est déroulé à mon domicile pour des raisons pratiques.

Durant les entretiens, l'objectif du chercheur était de faire émerger un rapport d'empathie avec les acteurs interrogés (Kaufmann, 2004<sup>247</sup>, ce type d'approche « permet de "rentrer" dans les logiques particulières de ceux-ci et de la comprendre de l'intérieur » (Friedberg, 1993)<sup>248</sup>. Cette attitude visait à comprendre leur point de vue, mais également à ne pas projeter la propre sensibilité du chercheur sur le discours de l'acteur interrogé. De par sa position d'insider, sans cette précaution méthodologique, le chercheur aurait pu influencer ou modifier le discours des personnes auditées. Au préalable à tout entretien, l'autorisation d'enregistrer la conversation, pour la retranscrire et travailler dessus, était demandée aux acteurs. Aucun acteur interrogé n'a refusé cette condition. Tous ces entretiens ont été enregistrés numériquement, afin d'éviter une prise de notes systématique pendant l'interview et privilégier une écoute attentive de l'acteur. Ils ont tous été retranscrits intégralement. L'enregistrement a été effectué à l'aide d'un ordinateur portable Apple et du logiciel GarageBand couplé au micro interne de l'ordinateur. Tous ces entretiens ont été retranscrits verbatim pour permettre leur traitement ultérieur.

---

<sup>247</sup> KAUFMANN, J. *L'entretien compréhensif*, 2e éd. Paris: Armand Colin, 2004.

<sup>248</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

## *Méthodologie*

### *2.3 Les documents*

En parallèle de l'observation et des entretiens, le chercheur s'est également préoccupé de trouver des documents susceptibles de l'aider à la compréhension du problème. Ces écrits devaient permettre d'une part d'éclairer et de vérifier (dans certains cas) les propos des acteurs et d'autre part, d'apporter des preuves pour étayer l'analyse et valider la recherche. La principale source de document a été : des articles issus de la PQR (Presse Quotidienne Régionale).

#### **2.3.1 La PQR à La Réunion**

Le 14 septembre 2008, la Une du Journal de l'île de la Réunion (JIR) titre « Le littoral du désespoir. De projet en désillusion La Réunion tourne obstinément le dos à la mer ». Le recours à ce corpus, très particulier à La Réunion, nous permettra de voir comment deux quotidiens le JIR et le Quotidien de La Réunion se font l'écho d'une certaine « idéologie ambiante »<sup>249</sup>, à travers la couverture de l'actualité régionale.

Le Quotidien est un journal régional. Lancé par Chane Ki Chune le 13 septembre 1976, il se positionne dès le début sur l'information locale et de proximité. Il s'agit du quotidien le plus lu de l'île (Plus de 34000 lecteurs/jour d'après des chiffres de 2004) malgré la concurrence, le principal concurrent du journal étant le JIR, Journal de l'île de la Réunion, propriété du groupe France Antilles-Hersant. Ce dernier a été fondé en 1951 par Fernand Cazal. Journal à l'origine conservateur et proche du pouvoir de Michel Debré, il adopte aujourd'hui un ton

---

<sup>249</sup> « Nous entendons par cette expression : une configuration particulière d'idées et de valeurs qui ont bonne presse dans l'opinion publique □ une sorte de halo de mots qui procure à l'individu bien-disant une immunité morale. » MAILLOT, A. "Roulage-cari-sous-de-riz": Le localisme aux creux de la vague. MédiaMorphoses, 2005, p. 66-70.

## ***Méthodologie***

plus populaire centré sur l'information de proximité. Tiré à 30000 exemplaires par jour, on peut estimer autour de 20000 le chiffre de ses ventes journalières.

Si à l'époque de la création du Quotidien de La Réunion, l'objectif était le pluralisme d'expression entre un journal Témoignage, autonomiste et organe du parti communiste réunionnais et le JIR, départementaliste et proche du pouvoir debréiste. Aujourd'hui, la configuration n'est plus la même, les dissensions politiques se sont atténuées et la question importante est liée à la gestion financière et économique et par conséquent à la viabilité économique de ces deux titres.

Les relations entre la presse et les médias à La Réunion se sont normalisées seulement depuis un quart de siècle, autorisant ainsi l'expression de la parole publique. Mais on peut comprendre que celle-ci soit encore hésitante. « *La PQR relate une actualité insulaire de proximité, « d'interconnaissance », pour employer un néologisme courant dans les travaux en sciences sociales à La Réunion. Mais elle fonctionne à l'échelle d'un petit pays au sein d'un contexte singulier* » (Idelson, 2006)<sup>250</sup>. Toutes ces spécificités de la PQR réunionnaise, entre tradition et modernité, font d'elle un « *acteur social local* »<sup>251</sup> bien particulier. Ce particularisme sera pris en compte lors de notre analyse par le poids associé du discours des acteurs pour éviter tout déséquilibre.

Une veille de la PQR a été systématisée sur une période correspondante à ce travail de thèse. Cette veille essayait de s'intéresser aux thèmes mis en avant dans le guide d'entretien créé pour l'audition des différents acteurs.

---

<sup>250</sup> IDELSON, B. *Histoire des médias à La Réunion. De 1946 à nos jours.*; PUBLIEUR, L. Paris: Bibliothèque universitaire et francophone, 2006.

<sup>251</sup> Ibid.



## *Methodologie*

### **2.3.2 Autres documents**

Les données recueillies par entretiens et celles issues de la PQR ont été complétées par l'analyse d'un ensemble de documents, notamment :

Des textes officiels émanant des collectivités territoriales ou des services de l'état concerné, dans le but de mettre en évidence les contraintes institutionnelles et de repérer les zones d'incertitude pouvant y être liées ;

Des documents publicitaires émanant de prestataires, mais aussi les campagnes de publicité émanant des instances officielles en charge du tourisme (CTR, Comité Régional du Tourisme, puis IRT, Ile de La Réunion Tourisme).

### **2.4 L'analyse des données**

Pour analyser les données recueillies lors des entretiens semi-directifs, la méthode retenue est l'analyse de contenu. C'est "Un ensemble de techniques d'analyses des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des messages, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/ réception (variables inférées) de ces messages."(Bardin, 1977)<sup>252</sup>. Selon Berelson<sup>253</sup>, c'est « *une mise en ordre systématique, objective, descriptive, quantitative du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter* ».

Plus particulièrement une analyse thématique, car elles tentent de mettre en évidence des représentations sociales ou des jugements des locuteurs à partir d'un examen de certains

---

<sup>252</sup> BARDIN, L. *L'analyse de contenu*. Presses universitaires de France, 1977.

<sup>253</sup> BERELSON, B. *Content analysis in communication research*. New York, 1952.

## ***Méthodologie***

éléments constitutifs du discours. Parmi ces méthodes thématiques, l'analyse catégorielle a été privilégiée. « □ *Chronologiquement elle est la plus ancienne; pratiquement elle est la plus utilisée. Elle fonctionne par opération de découpage du texte en unités puis classification de ces unités en catégorie selon des regroupements analogiques* » (Bardin, 1977)<sup>254</sup>.

À partir d'une lecture transversale de tous les entretiens et documents, nous avons opéré un travail de découpage du texte en fonction des thématiques définies en amont. L'analyse a ainsi consisté à « *repérer des noyaux de sens qui composent la communication et dont la présence ou la fréquence d'apparition pourront signifier quelque chose pour l'objectif analytique choisi* » (Bardin, 1993)<sup>255</sup>. C'est par le croisement des subjectivités des acteurs que nous avons pu retrouver une objectivité (Friedberg, 1993)<sup>256</sup> et proposer une interprétation de la médiation territoriale autour des sports côtiers et de la côte Ouest de La Réunion. Le « croisement des subjectivités », chaque discours donnant un éclairage partiel et partial de la réalité, est au fondement de l'analyse des données issues du discours des acteurs, mais aussi de la presse, dans ce travail de recherche.

Cette première phase d'analyse thématique transversale se présente comme la préparation et l'ordonnement des données. Elle repose sur une analyse de contenu qui se fait au travers d'une analyse thématique transversale de l'ensemble des données collectées. On repère une grille de thèmes communs à tout le corpus (presse et discours) que l'on code, puis on classe les données recueillies relatives aux pratiques de terrain et aux représentations des acteurs. Le classement n'est plus entretien par entretien, mais transversal au corpus. On passe alors des

---

<sup>254</sup> BARDIN, L. *L'analyse de contenu*. Presses universitaires de France, 1977.

<sup>255</sup> Ibid.

<sup>256</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

## ***Méthodologie***

données brutes à un corpus thématiquement organisé en fonction des grandes thématiques énoncées lors de la construction du guide d'entretien.

Dans une deuxième phase, on passera à l'analyse descriptive. Plus qu'une simple liste, il s'agit bien de montrer les liens qui existent entre les différents éléments rencontrés plus haut, ces éléments qui « *constituent les indicateurs concrets de la structure sociale sous-jacente qu'il faut mettre à nue* » (Alami, 2009)<sup>257</sup>.

La dernière partie de l'analyse laissera la place à l'analyse explicative. Il s'agira alors d'accéder à la « *caractérisation du système d'action* » (Crozier, 1963)<sup>258</sup>, de démêler les logiques d'actions (Amblard et al., 2005)<sup>259</sup> mises en place par les acteurs en charge du développement des sports côtiers sur le territoire choisi.

### ***2.5 Restitution des résultats et valorisation : le retour aux acteurs***

Un travail de ce type, réalisé avec un tel positionnement du chercheur, en STAPS, ne peut s'envisager sans un retour aux acteurs. Il ne s'agit pas d'un retour formel présentant les principaux résultats sous une forme universitaire, mais d'un véritable travail de coopération entre les chercheurs et le praticien.

« *La sociologie des logiques d'actions se définit comme une sociologie de l'intervention* » (Amblard et al., 2005)<sup>260</sup>. « *Le sociologue ne peut échapper à la demande sociale et doit s'inscrire dans la position du « tiers » aidant ses interlocuteurs de l'organisation demandeuse*

---

<sup>257</sup> ALAMI, S., DESJEUX, D. et GARABUAU-MOUSSAOUI, I. *Les méthodes qualitatives*. Paris: Presses universitaires de France, 2009.

<sup>258</sup> CROZIER, M. *Le phénomène bureaucratique*. Seuil, 1963.

<sup>259</sup> AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G. et LIVIAN, Y. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations, 3e éd.* Seuil, 2005.

<sup>260</sup> Ibid.

## ***Méthodologie***

à résoudre leurs problèmes » (Herrerros, )<sup>261</sup>. Ce positionnement ne doit pas se faire en adoptant une position d'« expert », normalisant et moralisateur. Mais cette approche peut aller à l'encontre des canons de la sociologie classique basée sur la neutralité et le recul du chercheur. Pourtant, ce positionnement ne s'apparente pas à un grand écart, la recherche et l'intervention ne se faisant pas dans le même temps, et la position classique du chercheur peut être respectée.

Cette sociologie de l'intervention est un choix, mais la recherche n'étant pas commanditée par une collectivité, nous ne pouvons assurer que ce retour se fera. S'il se faisait, nous voudrions l'envisager non comme une intervention contre, mais comme une posture critique systématique, susciter la réflexion en bousculant les évidences.

Pour permettre une telle posture, il faut une façon très spécifique de pratiquer l'intervention. C'est ce que propose la grille d'analyse développée par Amblard et ses collaborateurs (2005)<sup>262</sup>. Avec ce travail de retour aux acteurs que nous pensons constitutifs du champ des STAPS, notre travail passe d'une dimension épistémologique et théorique à une option méthodologique, voire clinique.

---

<sup>261</sup> HERREROS, G. *Pour une sociologie d'intervention*. Ramonville-St-Agne: Eres, 2002.

<sup>262</sup> AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G. et LIVIAN, Y. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations*, 3e éd. Seuil, 2005.

## ***Chapitre 5 : Interprétation des résultats***

*« La mer, illustration de cette quête errante de l'esprit moderne, aimanté toujours par l'attrait même de son insoumission. »*

Saint John Perse

## **1 Introduction**

Les sports de nature connaissent un développement important, synonyme d'une tendance de fond dans notre société. Dans cet univers, les sports côtiers occupent une place importante. Le surf, figure emblématique de la « beach culture » symbolise à lui seul les transformations qui ont traversé le champ sportif depuis 40 ans.

Élitiste à ses débuts (Guibert, 2007)<sup>263</sup>, le surf s'est en partie marginalisé pendant les années 70 pour se normaliser durant la dernière partie du siècle dernier. Le surfeur, en particulier les représentations qu'il véhicule sont le reflet d'une époque : sport bourgeois à l'image d'un Joël de Rosnay, étendard de la contre-culture à partir de la fin des années 60 et « surf business » dans les années 90. « *Le surf est une expression qui uniformise une réalité hétérogène et complexe* » (Guibert, 2006)<sup>264</sup>.

Le surf ne constitue donc pas un univers monochrome, de nombreuses logiques et modes d'entrée dans l'activité cohabitent, du soul-surfeur au surfeur professionnel, en passant par le touriste consommateur de stage sportif. Dans la lignée des travaux de O. Bessy et G. Lacroix (1994)<sup>265</sup>, le surfeur continue d'évoluer, de se diversifier, en s'adaptant aux exigences de son temps.

### ***1.1 Une nouvelle forme culturelle dans l'approche des sports côtiers : le waterman***

À l'image d'autres activités comme la course à pied, le surf est engagé dans un double processus de massification et de diversification. La massification se construit sur un

---

<sup>263</sup> GUIBERT, C. Le premier âge du surf en France: un sport socialement sélectif. Science et motricité, 2007, vol. 2, no. 61, p. 138.

<sup>264</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.

<sup>265</sup> LACROIX, G. et BESSY, O. Glisse d'hier et surf d'aujourd'hui. dans AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Bordeaux: Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

## *Interprétation des résultats - Introduction*

élargissement de la pyramide des âges, due notamment au vieillissement de la première génération de surfeur continuant à pratiquer et à une féminisation de la pratique. La diversification, elle s'opère dans deux directions : le mode d'entrée dans la pratique (loisir dilettante, passionnés, compétiteurs, ...) et la multiplication des supports (bodysurf, bodyboard, shortboard, longboard, stand up paddle, ...). Pour T. Al Azzawi<sup>266</sup>, ce processus de ramification répond à l'évolution de la demande et à une envie de se distinguer chez certain pratiquant. Ce discours de distinction est également repris par C. Guibert<sup>267</sup>, voyant dans l'essor de ce type de pratique l'expression d'un besoin de reconnaissance pour une frange des pratiquants se sentant dépossédés face à la normalisation du surf<sup>268</sup>. Pour autant, cette analyse ne recouvre pas l'ensemble de la réalité. En effet, le waterman n'est pas une figure unique, son approche de l'océan et des sports côtiers est le fruit de son histoire, sa maritimité<sup>269</sup> est une construction qui lui est propre. Certains seront surfeur, « voileux » et pêcheurs ou d'autres s'approprient l'ensemble des dérivés du surf. Il n'y a pas de portrait type du waterman. D'ailleurs il semblerait qu'on ne se décrète pas waterman mais qu'on le devient par la reconnaissance de ses pairs. Le désir de distinction est certainement présent, même de manière inconsciente, mais ce mode de vie reflète également une profonde attache à

---

<sup>266</sup> AL AZZAWI, T. *Les surfs. D'une pratique à la mode à des modalités de la pratique*. Biarritz: Atlantica, 2009.

<sup>267</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L'Harmattan, 2006.

<sup>268</sup> Ce sentiment palpable chez certains pratiquants rappelle l'association entre massification et omnivorité faites par R. Peterson.

PETERSON, R.A. et KERN, R.M. Changing highbrow taste: from snob to omnivore. *American sociological review*, 1996, p. 900-907.

<sup>269</sup> « *La maritimité est un vocable commode pour désigner la variété des façons de s'approprier la mer, en insistant sur celles qui s'inscrivent dans le registre des préférences, des images, des représentations collectives [ ] Parler de maritimité, c'est inviter à réfléchir sur les constructions sociales et culturelles qui ont été édifiées par les groupes humains pour organiser leur relation à la mer, pour s'en protéger, pour la socialiser, pour la baliser, pour l'aimer* » PÉRON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.

## ***Interprétation des résultats - Introduction***

l'océan, un territoire et à la défense de celui-ci. Les motivations qui poussent les pratiquants dans cette direction sont multiples, à l'image de Laurent, moniteur de surf et MNS à La Réunion : « *Je surf de moins en moins. Quand je rame au large, personne ne m'emmerde. Le surf, oui, dès que c'est gros, dès qu'il y a un petit peu de taille, il n'y a plus personne et là ça m'intéresse* »<sup>270</sup>. Pour Dave Kalama, partenaire d'entraînement de Laird Hamilton, « *être waterman englobe bien plus qu'être seulement surfer* »<sup>271</sup> et de rajouter, « *c'est être amoureux de l'océan et s'en servir de toutes les façons possibles* ». *C'est juste vouloir jouer avec les vagues et l'océan en général, par quelque façon que ce soit* ».

Depuis les jeux traditionnels jusqu'à l'avènement des sports modernes différentes formes culturelles se sont succédées dans l'approche des sports de nature. Actuellement, un nouvel ensemble de pratiques socio- corporelles, de représentations semblent émerger : la transmodernité (Corneloup, 2010)<sup>272</sup>. Cette nouvelle couche culturelle ne remplace pas la précédente, mais se superpose aux formes précédentes. Chacune continue d'exister tout en évoluant et se transformant en fonctions des acteurs, des innovations ou des ressources mobilisables.

La forme transmoderne se développe autour d'un nouveau type de société dépassant la modernité et la post modernité pour tendre vers un développement que l'on pourrait qualifier de durable.

---

<sup>270</sup> Entretien réalisé dans le cadre de ma thèse en novembre 2009.

<sup>271</sup> Interview de Dave Kalama dans hors série Surf Session n°52, août 2004.

<sup>272</sup> CORNELOUP, J. Innover par la forme transmoderne. dans CORNELOUP, J. et MAO, P. *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature*. L'Argentière-La-Bessée: Edition du Fournel - Collection sport nature.org, 2010.



## ***Interprétation des résultats - Introduction***

Le waterman reprend à son insu de nombreuses caractéristiques du style transmoderne (Corneloup, 2010)<sup>273</sup> : naturalité, métissage culturel, bio-pratique, spiritualité écologique. Il dépasse l'opposition classique entre ancien et moderne, créant des ponts entre les différents sports côtiers mais aussi entre les différentes cultures maritimes. « *On entre ainsi dans la transmodernité par le bousculement des repères de la modernité où il s'agit de dépasser le projet moderne, d'aller au-delà tout en étant dans la transversalité* »(Corneloup, 2010)<sup>274</sup>. À l'image des néo-aventuriers en escalade (Corneloup, 1995)<sup>275</sup>, le waterman laisse apparaître dans ses activités un profond respect pour l'océan, une multiple pratique autour d'un même espace géographique et un attachement particulier à une culture et un territoire.

En effet par leur attitude et leur histoire, ils s'inscrivent dans un territoire donné, à l'inverse du surfeur bohème des années 70, ce qui ne les empêche pas pour autant de voyager. Là où le surfeur voyageur passait sa vie dans une quête de la vague parfaite, à l'image de la campagne de pub de la marque Rip Curl baptisé « the search », le waterman profite avant tout de la mer près de chez lui. À l'inverse des héros de Bruce Brown dans « endless summer », le waterman va chercher à profiter au mieux de son territoire. À l'image du basque Peyo Lizarazu écrivant dans une préface, « *gardons à l'esprit que les peuples de ce coin-ci de l'Europe et les Basques en particulier n'ont pas attendu l'arrivée du surf et son industrie pour faire face aux défis offerts par les mers* ». Les waterman ou d'une manière plus générale, les multi pratiquants de sports côtiers sont attachés à leur territoire, à son développement et à sa défense. Peyo Lizarazu poursuit d'ailleurs dans son texte, « *j'espère que personne ne gâchera ce patrimoine*

---

<sup>273</sup> Ibid.dans.

<sup>274</sup> Ibid.dans.

<sup>275</sup> CORNELOUP, J. Les nouvelles formes de sociabilité en escalade. dans *Sport, relations sociales et action collective*. Talence: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995,

## ***Interprétation des résultats - Introduction***

*qui me donne tant de plaisir, qui appartient à tous, que nous devons protéger et que je ferai en sorte de protéger ».*

**Le lien entre la transmodernité, la figure du waterman ou la multipratique de sports côtiers et le territoire apparaît comme un axe primordial dans la perspective d'un développement territorial équilibré. « *La transmodernité (Rodriguez, 2004) se construit dans la transversalité (historique, géographique, sociale et politique) avec la volonté de tendre vers un équilibre durable des territoires* » (Corneloup, 2009)<sup>276</sup>.**

### ***1.2 Le surf et les sports côtiers porteurs de nouvelles territorialités***

Au début des années 90, le surf était envisagé comme un vecteur de territorialités passagères (Augustin, 1994)<sup>277</sup>. Le surfeur, sportif mobile par excellence, n'hésite pas à faire de nombreux kilomètres pour se rendre sur le spot recevant les meilleures conditions. L'orientation, la période et la taille de la houle associées à la direction et à la force du vent désigneront sans doute un spot différent le lendemain. Mais de plus en plus, « *les pratiques de ailleurs dont le surf fait partie sont déterminées par les modes de vie urbains* » (Augustin, 1994)<sup>278</sup>, les nomades se sont sédentarisés, leurs enfants pratiquent souvent à proximité du domicile ce qui favorise le développement d'un surf urbain à l'image de la côte basque ou des « surfurbia » californiens. À la Réunion, ce processus de « surfurbia » est en cours autour de la zone balnéaire de Saint Gilles<sup>279</sup> et à Saint Leu. Mais contrairement à la côte aquitaine, ce

---

<sup>276</sup> CORNELOUP, J. Comment est abordée la question de l'innovation dans les sciences sociales? Revue de géographie alpine. Journal of Alpine Research, 2009, no. 97-1.

<sup>277</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

<sup>278</sup> Ibid.

<sup>279</sup> On peut citer de manière privilégiée, le spot de Boucan Canot et la plage des Roches Noires qui par la densité de population de ses abords immédiats, la densité population,

## *Interprétation des résultats - Introduction*

phénomène n'est pas accompagné par les pouvoirs locaux et ne permet pas de faire de ces lieux de véritables stations surfs. À l'image de la ville de Saint Leu, communicant sur sa mythique gauche, aménageant son front de mer mais ne laissant qu'un réduit sous-équipé au club local<sup>280</sup>.

**À l'image du « *greenwashing* », utilisé par certaines compagnies pour utiliser le développement durable, l'affichage sport de nature ne suffit pas à en faire un outil de développement territorial. Ils doivent être envisagés comme un système global au cœur d'une gouvernance territoriale volontaire et innovante.**

### *1.3 Le surf, les sports côtiers dans les politiques publiques du sport*

Le sport est devenu un enjeu politique majeur. En premier lieu dans une perspective de communication électoraliste, puis il devient de plus en plus un enjeu économique et un enjeu territorial. Ce processus s'est accéléré depuis les lois de décentralisation. Seulement, on observe dans le développement et la mise en place des politiques publiques locales, une grande hétérogénéité entre les collectivités territoriales en fonction des moyens dont elles disposent mais aussi de leurs objectifs. Bien souvent ces politiques sont fortement tributaires de la conviction, des ambitions et de l'héritage de ou des élus ou de la collectivité.

Or, l'élaboration d'une politique sportive ne peut pas être considérée comme un simple produit mais comme la résultante de la mise en jeu de plusieurs acteurs, acteurs sportifs en premiers lieux (membre d'associations, pratiquant), mais aussi des acteurs économiques et particulièrement les différents prestataires en sports de nature et également des acteurs

---

correspondrait le mieux aux descriptions de JP Augustin et d'Elisabeth Gay, les équipements spécifiques aux sports côtiers en moins.

<sup>280</sup> Ce club est pourtant l'un des meilleurs clubs français en termes de résultats et le plus gros club de l'île en nombre de licenciés.

## *Interprétation des résultats - Introduction*

environnementaux partenaires dans l'aménagement du littoral. Ces nouvelles interactions à la fois plus nombreuses et plus complexes sont à l'origine de l'ouverture du « jeu collectif » (Honta, 2010)<sup>281</sup> où les politiques publiques du sport sortent des services, se contractualisent et se partageant entre les différents acteurs. Cette transition s'apparente à un glissement d'un gouvernement municipal<sup>282</sup> à une forme de gouvernance territoriale.

Dans cette perspective, il nous apparaît comme pertinent de nous interroger sur la place des sports côtiers sur le territoire de la côte Ouest de La Réunion. Si à l'échelle planétaire, les pratiques de bord de mer se développent et se structurent (principalement dans les pays occidentaux) autour d'aménagements, d'évènements sportifs ; qu'en est-il à la Réunion Dans un premier temps, nous poserons la question de la ressource que recèle la côte Ouest de La Réunion, en montrant les particularités de ce territoire et en analysant l'existant en matière de sports côtiers. Dans cette partie, nous chercherons à montrer que contrairement aux idées reçues le littoral réunionnais offre de nombreuses possibilités de pratique et que le retard pris en terme de développement des sports côtiers est un manque de projet territorial plus qu'une absence de ressources (Gumuchian et Pecqueur, 2007)<sup>283</sup>.

Puis, conscients de la spécificité de l'île notamment en termes d'identité et de maritimité, nous nous intéresserons aux liens qu'entretiennent les Réunionnais à la mer. Mais nous envisagerons cette relation de manière positive en essayant de voir comment, à l'image de nombreux territoires insulaires, La Réunion, en s'appuyant sur sa jeunesse et son dynamisme, peut dépasser le constat de peuple « tournant le dos à la mer ». La mer et le littoral ont

---

<sup>281</sup> HONTA, M. *Gouverner le sport: action publique et territoire* Presses Universitaires de Grenoble, 2010.

<sup>282</sup> Municipal, mais également départemental ou régional selon l'échelon territorial sélectionné.

<sup>283</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

## *Interprétation des résultats - Introduction*

toujours été un répulsif pour les populations côtières. Rares sont les peuples naturellement tournés vers l'océan. Le « désir de rivages » (Corbin, 1988)<sup>284</sup>, né au XIX<sup>ème</sup> siècle, s'est progressivement diffusé dans le monde. Or les conditions socio-géographiques de diffusion d'une forme de pratique physique sont très variables et sont souvent dues à une synergie d'acteurs.

Pour finir, nous analyserons le rôle joué par les acteurs locaux dans la mise en valeur du littoral de la côte ouest et dans le développement des sports côtiers. Ce travail qui s'inscrit dans la continuité d'autres travaux sur le sujet à La Réunion (Chateaufreynaud, 1994<sup>285</sup> ; Bouchet et Gay, 1998<sup>286</sup> ; Bessy et Naria, 2004<sup>287</sup> ; Schirrer, 2005<sup>288</sup> ; Bessy, 2008<sup>289</sup>) tentera de mettre en évidence les intérêts convergents, source de développement local et les intérêts divergents, entraînant conflits et inerties. Il s'agira d'essayer de comprendre comment un territoire propice aux sports côtiers, avec des forces et des faiblesses, offre un aussi faible niveau de développement des sports côtiers en comparaison avec d'autres territoires. De plus, la spécificité de La Réunion et de ses acteurs nous fournissent un cas exemplaire de ce que peut représenter le développement des sports de nature pour un territoire et l'influence positive ou négative que peuvent avoir des politiques publiques dans ce processus.

---

<sup>284</sup> CORBIN, A. *Le territoire du vide: l'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*. Aubier, 1988.

<sup>285</sup> CHATEAUFREYNAUD, Y. et LAPIERRE, A. *Aspects du sport à La Réunion*. la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

<sup>286</sup> BOUCHET, P. et GAY, J.-C. Les Hauts de la Réunion conquis par les loisirs. Mappemonde, 1998, vol. 51, no. 3, p. 31-37.

<sup>287</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable*. 2004a

<sup>288</sup> SCHIRRER, M. *L'élément aquatique dans un espace pluriculturel: l'exemple de l'île de La Réunion*. Thèse en sciences sociales, Université Marc Bloch-Strasbourg II: 2005

<sup>289</sup> BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008b.

### *Interprétation des résultats - Introduction*

Au travers de ce travail, nous essaierons de montrer qu'au-delà des clichés énoncés pour expliquer l'absence de développement des sports côtiers, c'est la gouvernance locale, entre les multiples acteurs concernés qui est défaillante. En effet, les acteurs politiques par leur absence de projet interrompent le cercle vertueux ressource/ projet/ territoire (Gumuchian et Pecqueur, 2007)<sup>290</sup>, ne permettant pas le passage de la ressource initiale locale à la ressource construite et générant le statu quo. L'objectif de ce travail, sans aller jusqu'aux préconisations est également de proposer des pistes de réflexions.

---

<sup>290</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

Partie 1 : Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées

*« À terre, même dans les moments les plus sombres, la vie recommence toujours le lendemain.*

*En mer, lors d'une tempête, on éprouve un sentiment de piège pour l'éternité. »*

Olivier de Kersauzon

## *Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

Dans cette première partie, il s'agira en quelque sorte d'effectuer un diagnostic d'espace sportif, repérer les potentialités mais aussi les freins au développement des sports côtiers sur le territoire de la côte Ouest. Ce niveau d'entrée, par le spatial, a été largement mobilisé dans la littérature pour expliciter la structuration et le développement des sports de nature (Mathieu et Praicheux, 1987<sup>291</sup> ; Dupuy et Mao, 2000<sup>292</sup> ; Bessy, 2008<sup>293</sup>).

La vision privilégiée à ce moment de la recherche est nécessairement globale et distanciée. La priorité est donnée à une approche macro sociogéographique (Augustin, 1995<sup>294</sup> et Pociello, 1995<sup>295</sup>) des sports côtiers à l'échelle de l'ensemble du TCO (Territoire des Communes de l'Ouest).

### **1 Des conditions de pratique favorable, sous conditions** □

« *Au cœur de l'Océan Indien, La Réunion est devenue un must du surf mondial. Les plus grands surfeurs internationaux sont désormais "accros" de la vague créole* »<sup>296</sup>. « *À La Réunion, le spectacle est aussi sous l'eau !* », peut-on lire dans le magazine *Octopus* de décembre-janvier 2007. Il existe de nombreux témoignages sur l'intérêt des côtes réunionnaises pour la pratique des sports côtiers. Mais il en existe autant pour les dénigrer et en montrer les limites. Entre globe trotteur blasé et débutant effrayé, il est difficile d'apprécier

---

<sup>291</sup> MATHIEU, D. et PRAICHEUX, J. *Sports en France*. Paris: Fayard - Reclus, 1987.

<sup>292</sup> DUPUY, N. et MAO, P. Vers un diagnostic des territoires de pratiques sportives de pleine nature. *Montagnes Méditerranéenne*, 2000, vol. 11, p. 17-26.

<sup>293</sup> BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008b.

<sup>294</sup> AUGUSTIN, J. *Sport, géographie et aménagement*. Nathan, 1995.

<sup>295</sup> POCIELLO, C. *Les cultures sportives*. Paris: Presse Universitaire de France, 1995.

<sup>296</sup> [http://www.plus2sport.com/wave/mag/surf\\_reunion.html](http://www.plus2sport.com/wave/mag/surf_reunion.html)



***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

L'intérêt que peut offrir cette côte. Au travers d'indicateurs, nous allons tenter de faire le point sur le niveau de développement de cette filière sur la côte Ouest de La Réunion.

D'une manière générale, les acteurs rencontrés louent les conditions de pratique existant à La Réunion et sur la côte Ouest en particulier. En effet, peu de destinations peuvent offrir un tel éventail de pratiques avec la possibilité de pratiquer tout au long de l'année. En surf, avec une bonne connaissance des spots et des conditions météorologiques, on peut quasiment pratiquer tous les jours. Ce que nous confirme le gérant d'un « surf shop » de Saint Gilles et surfeur : « *On est dans une île où l'on a le maximum de conditions annuelles. Il n'y a pas beaucoup d'autres endroits où il y a 300 jours de surf par an* ». De même en plongée, en fonction du moment de la journée, de la houle et du vent, il est quasiment possible de plonger tous les jours. Pour ce moniteur de plongée de Saint Leu « *en plongée, si tu respectes bien les règles, sans être limite, tu vas pouvoir pratiquer entre 300 et 320 jours par an en moyenne. Ça reste énorme sur une année* ». S'il existe de nombreux endroits de par le monde où le pratiquant éclairé peut, en se déplaçant, surfer autant, peu d'endroits offrent de telles conditions avec une eau restant entre 23°C et 29°C toute l'année.

Ce constat, s'il est partagé par de nombreux acteurs, ne fait pas l'unanimité. Pour ce spécialiste du kayak, prestataire de service et distributeur de matériel, « *c'est une mer hostile □ De fait, on ne peut pas sortir tous les jours* ». Pourtant les aléas climatiques sont inhérents aux sports de nature. Pour Paget et Mounet (2010)<sup>297</sup>, une entreprise prestataire de sport « *doit être capable de s'adapter aux variations cycliques et acycliques de son environnement, à savoir une double saisonnalité, des flux touristiques aléatoires et des*

---

<sup>297</sup> PAGET, É. et MOUNET, J.P. Flexibilité de l'entreprise et implication des employés: étude de cas d'un prestataire de sport et de tourisme. Travail et Emploi, 2010, p. 7.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*conditions climatiques particulières* ». Si La Réunion est concernée par les variations de flux touristiques et des conditions climatiques parfois extrêmes, elle n'est pas soumise à cette double saisonnalité. « *Ici on a la chance d'avoir des activités, saisonnières certes, mais qui te permettent quand même d'avoir un revenu toute l'année si tu peux jouer sur les clientèles* »<sup>298</sup>.

Le développement de prestataires multi activités apparaît comme une solution pour pouvoir s'adapter aux différentes conditions climatiques et aux variations des flux touristiques tout en stabilisant et diversifiant ces derniers.

L'espace côtier comme tout espace naturel, favorise la multi-activité (Corneloup, 2001)<sup>299</sup>. En fonction des conditions, le pratiquant pourra choisir dans son « portefeuille de pratique » (Duret, 2008)<sup>300</sup>, l'activité la plus adaptée à son niveau de pratique et à l'état de la mer et ainsi pratiquer tout au long de l'année.

La diversité des conditions de pratiques offre un avantage également du point de vue sportif. Exposé à des conditions variées, du petit temps au plus extrême, le sportif réunionnais obtient de bons résultats lors des rendez-vous nationaux ou internationaux et donne à l'île une visibilité à l'échelle du globe.

La côte Ouest de La Réunion offre au pratiquant de sports côtiers un large éventail de possibilités. Les conditions climatiques limitent la pratique mais dans des proportions raisonnables comparées à d'autres territoires et dans ces conditions, la multi-activité favorise une pratique régulière. Les fortes houles durant l'hiver austral qui entravent l'activité des

---

<sup>298</sup> Entretien réalisé avec un des responsables du SYPRAL (Syndicat des professionnels des activités de loisirs)

<sup>299</sup> CORNELOUP, J., BOUHAOUALA, M., VACHÉE, C. et SOULÉ, B. Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, 2001, vol. 24, no. 1, p. 21-46.

<sup>300</sup> DURET, P., NARIA, O., CUBIZOLLES, S. et MAILLOT, A. *Les pratiques sportives des Réunionnais 2008*

*Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

moniteurs de surf pourraient être associées à une pratique plus « fitness » du stand up paddle dans le lagon.

**Les caractéristiques climatiques et maritimes de la côte Ouest de La Réunion permettent aux sports côtiers d'être assimilés à une « ressource territoriale » (Gumuchian, 2007)<sup>301</sup> tout au long de l'année. « L'enjeu étant de s'adapter à la globalisation du monde et aux particularismes locaux afin de mieux se développer » (Bessy, 2010)<sup>302</sup>. Pour atteindre cet objectif il est nécessaire de travailler sur la ressource, mais également sur l'invention de nouvelle forme de gouvernance territoriale intégrant les professionnels du secteur.**

## **2 Un marché émergent : entre passion et raison**

En absence de structuration et de structure de coordination, les sports côtiers se développent de façon endogène entre secteur associatif et l'essor d'un secteur marchand. Cette filière économique connaît un développement particulier dans une île sans saisonnalité, permettant une pratique à l'année, mais où « L'on a du mal à vivre 6 mois de l'année et l'on refuse du monde pendant 2 mois octobre et novembre » (Lavaud, 2006)<sup>303</sup>. Nous allons pour illustrer l'état du développement des sports côtiers et soulever certains problèmes, développer deux filières porteuses : la plongée et le surf.

---

<sup>301</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

<sup>302</sup> BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.

<sup>303</sup> LAVAUD, A. Les limites du développement des loisirs sportifs de nature vue par les professionnels. dans BESSY, O. *Loisirs sportifs de nature, nouvelles technologies et développement touristique durable à La Réunion*. Université de La Réunion, 2006.

*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

### **2.1 Tourisme et sports côtiers : le cas de la plongée**

La plongée sous-marine est sans conteste la filière sportive à avoir atteint le plus haut niveau de professionnalisation. Dès le milieu des années 1990, porté par une volonté politique régionale, le secteur a commencé sa mutation du secteur associatif au secteur marchand. C'est ce que nous raconte ce gérant d'un club de plongée :

*« Quand j'ai créé ma société en 1995, je l'ai ouvert en SARL. Parce que moi c'était aussi pour créer mon emploi et j'ai peut-être généré d'autres emplois. Et donc, à ce moment-là, ce qu'on appelle un petit bouleversement dans le monde de la plongée à La Réunion. Il y a beaucoup de sociétés, de sociétés de location de matériel, de sociétés de services, en cheville, en parallèle avec une association qui ont pris un statut plus professionnel. Par exemple au moment où il y a eu le projet de mise en place de la superstructure du port de Saint-Gilles, les nouveaux bassins, les nouveaux bâtiments, etc □ Il a fallu quand même présenter des garanties, il fallait répondre à certaines conditions et cela pouvait s'adresser plus à des structures commerciales qu'à des structures associatives. Il y en a quand même, cela n'empêche pas. Mais bon, à partir de ce moment-là il y a quand même eu un petit bouleversement dans le monde de la plongée. Toutes ces structures-là se sont mises un peu plus « decker », dans un cadre de société, dans un cadre professionnel. De plus, à cette époque-là, la région s'est branchée sur nos activités. Et l'état participait à la mise en place de ce secteur professionnel pour la clientèle extérieure et pour la clientèle touristique dans le cadre du développement touristique de l'île ».*

Si la filière bénéficie d'un appui de la part de La Région, du CTR et maintenant de l'IRT, elle n'arrive pas pour autant à se développer comme elle le pourrait, malgré des avantages indéniables du point de vue de la sécurité. Ce gérant d'un club de Saint Gilles travaillant depuis de nombreuses années avec des voyagistes nous dit que c'est un des arguments qu'il met en avant, surtout en direction d'une clientèle vieillissante mais à haut pouvoir d'achat.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*« J'ai un tour operator qui doit passer cette semaine que j'ai contacté par mail, qui est intéressé, pour travailler avec La Réunion. C'est un des arguments quand je parle de la sécurité en plongée. On a un centre de traitement hyperbare ici à la Réunion. Les destinations comme Maurice qui sont reconnues internationalement ne sont pas aussi pourvues que nous ici à la Réunion en possibilités de traitement d'accidents de plongée. »*

Avec plus de 150 espèces de coraux et 500 espèces de poissons, le récif corallien réunionnais est l'un des plus riches au monde<sup>304</sup>. Dans un dossier publié dans le JIR sur la plongée en février 2007 Yves Reignier, gérant du Club Bleu Marine à Saint Gilles nous explique, *« Ici, la faune et la flore sont abondantes dans très peu d'eau, et toute l'année. Le récif corallien est en parfait état. Il est jeune et n'a pas été touché par les effets du réchauffement climatique. Durant trois mois de l'année, nous avons des baleines, sans compter les raies, les dauphins et les tortues, de plus en plus nombreuses depuis deux ans. »*

Georges Masanelli, président du comité régional d'étude et de sport sous-marin, surenchérit *« En Mer Rouge, les gens ne font que plonger et ne restent qu'une semaine. À La Réunion, le voyage peut durer un mois et combler toute une famille ».*

Le premier grief qui revient est le prix du transport aérien, difficile d'être compétitifs quand le prix des billets d'avion reste aussi élevé. Yves Régnier poursuit, *« C'est aujourd'hui le seul obstacle à la destination. Quand on leur propose du bleu et du vert, les gens sont emballés. Mais tant que le billet d'avion coûtera 1 500 euros pendant les vacances scolaires, ça ne marchera pas face aux Caraïbes, au Mexique ou l'Égypte ».* Et d'ajouter :

---

<sup>304</sup> *« Les Mascareignes s'est un super spot de biodiversité marine. À la Réunion, on a à peu près 180 espèces de coraux, c'est la même quantité d'espèces de coraux que pour l'ensemble de la Polynésie française. Alors que la Polynésie française en superficie c'est l'Europe. Sur nos 12 Km<sup>2</sup>, on en a autant que sur leurs dizaines de milliers de kilomètres carrés. »* Entretien avec un spécialiste de l'environnement marin.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*« Les Allemands ont un fort pouvoir d'achat et sont très friands de destinations tropicales. Mais le prix du package sur 9 jours que je propose correspond à trois séjours identiques en Mer Rouge... Un client allemand a mis deux jours pour venir, en passant par Maurice car c'est moins cher et moins long. Il faut être motivé. Je veux bien que le CTR fasse de la promotion auprès de la clientèle européenne mais cela sera inutile s'il n'y a pas de moyens aériens ». Yves Reignier estime ainsi sa part de clientèle étrangère à moins de 5 %, « des Allemands, des Belges, des Suisses, quelques Hollandais ».*

Diversité des pratiques, milieu riche, varié et accessible, sécurité, La Réunion apparaît comme un spot de qualité mondial pour la plongée sous marine. Mais 20 ans après les débuts du tourisme sportif, la destination ne semble pas décoller. La faute, sans doute, à d'autres paramètres liés au développement et à la gestion globale du tourisme à La Réunion et plus généralement dans l'outre-mer français par rapports aux îles voisines (Gay, 2009)<sup>305</sup>. D'une manière générale, la situation touristique des outre-mer français n'est pas brillante et repose essentiellement sur un tourisme métropolitain affinitaire. Mais dans un monde du tourisme globalisé et de plus en plus concurrentiel, les métropolitains sont de moins en moins captifs de leurs outre-mer et préfèrent d'autres destinations, au rapport qualité prix plus intéressant. *« Peu mobilisés, les ultramarins ne voient pas beaucoup d'intérêt au tourisme, d'autant que nombre d'hommes politiques expriment, à demi-mot, le fait qu'il y a beaucoup de touristes »* (Gay, 2009)<sup>306</sup>. Ce que nous confirme un élu régional, nous parlant de certains de ses pairs : *« □Lorsqu'on sera à peu près convaincu que l'activité touristique peut générer effectivement des recettes, aujourd'hui je ne suis pas persuadé que l'ensemble des élus soit sur cette*

---

<sup>305</sup> GAY, J.-C. *Les cocotiers de la France. Tourisme en outre-mer*. SUP, B. Paris: Belin, 2009.

<sup>306</sup> Ibid.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*logique* ». Dans ce contexte, où même les élus locaux ne croient pas réellement à son développement, il n'est pas étonnant de voir à quel point le touriste est peu pris en compte. Les exemples se sont multipliés ces dernières années, avec notamment les bateaux de croisière et le croisiériste laissé à l'abandon, sous le soleil brûlant du Port. Plus généralement, le développement de l'Outre-Mer souffre certainement d'une « *absence de politique résolue et cohérente depuis des décennies* » (Rioux, 2007)<sup>307</sup>, ce qui se répercute logiquement sur le tourisme et la filière sport nature. De plus, dans une île où le fonctionnariat est roi, où accéder à la fonction publique est le souhait majoritaire de l'ensemble de la jeunesse, il est difficile de promouvoir les métiers du tourisme et des loisirs. Ces derniers étant rarement valorisés du point de vue financier notamment en regard de la fonction publique surrémunérée<sup>308</sup>.

La plongée est le secteur d'activité qui a le plus gagné en maturité durant ces vingt dernières années. Mais il n'est pas exempt de problèmes. La concurrence déloyale exercée par certaines associations loi 1901 sur les structures professionnelles. Les relations avec le monde sportif traditionnel pour une discipline plus proche du monde économique et touristique, « *moi mon souhait d'être rattaché au ministère de la jeunesse et des sports mais d'être rattaché au ministère du tourisme* » nous confiait un directeur de club. Dans ce tableau de la filière, il existe également des possibilités de développement souvent évoquées par les professionnels, le « *snorkeling* » ou PMT<sup>309</sup>. « *C'est quelque chose qui prend forme depuis peu. C'est quelque chose qui est en train de se réglementer, se légiférer, dans le cadre des activités plongées.*

---

<sup>307</sup> RIOUX, J. *Dictionnaire de la France coloniale*. Flammarion, 2007.

<sup>308</sup> Cette sur rémunération des fonctionnaires, variant en fonction de chaque territoire, a été mise en place il y a plusieurs années pour gommer la différence des prix entre la France et les Dom pour les fonctionnaires venant travailler hors de l'hexagone. Elle a ensuite été élargie dans une certaine mesure à la fonction publique territoriale et hospitalière.

<sup>309</sup> Le snorkling, ou PMT en français, pour palme, masque, tuba est une activité de ballade en surface sans scaphandre autonome juste avec cet équipement minimaliste.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*C'est presque on va dire une discipline un petit peu à part. Nous on présente l'activité sous le nom de randonnée subaquatique avec accompagnateur, pour qu'elle soit réglementaire. C'est souvent destinée à des gens qui veulent accompagner mais qui ne veulent pas spécialement plonger. Comme on n'est pas transport de passagers non plus, on est lié à des contraintes réglementaires, il faut tenir compte de ça, alors on le propose, un peu de manière individuelle, mais ça commence à prendre forme ». Le développement de cette activité, très présente dans de nombreuses destinations touristiques dans le monde, naturellement pratiquée par les touristes sur l'ensemble des littoraux, est rendu problématique pour des raisons réglementaires. Cette activité offre pourtant des possibilités intéressantes de diversification de marché, surtout à La Réunion où une grande partie des richesses faunistiques sont visibles depuis la surface. Face à l'essor de ce type de randonnée palmée, de nombreux clubs ont déjà pris conscience des opportunités que l'activité représente. Certains ont déjà mis en place localement des stratégies spécifiques à la randonnée subaquatique mais le plus souvent en complète autonomie car l'activité n'était pas encore véritablement structurée, ni fédérée. De plus dans une perspective de création d'emploi, seul un brevet d'état plongé peut encadrer ce type d'activité contre rémunération. Ce qui ferme la porte à une partie de la population qui aurait pu réussir une formation plus simple de guide de randonnée subaquatique mais qui n'a pas le « bagage » nécessaire pour accéder au brevet d'état de plongée.*

**La modernisation et la professionnalisation de la filière « plongée » est en bonne voie, mais souffre encore de nombreux maux : concurrence déloyale des associations, carcan fédéral, mais aussi dynamique touristique insuffisante et potentiel local encore difficile à mobiliser.**



*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

## **2.2 Une filière émergente : le surf**

Si la plongée, riche d'une expérience plus ancienne, notamment dans les Caraïbes est en voie de professionnalisation, le surf, avec le développement des écoles de surf arrive lui aussi à maturité. Interrogé sur la filière mer du point de vue économique, un des responsables du SYPRAL nous répond : « *Pour une île pas tournée vers la mer, disons qu'au final, on s'en sort pas mal. Regarde la filière surf comment elle s'est développée en quelques années, en matière de professionnels, jamais il n'y a eu autant de monde, tu as vu le nombre d'écoles qu'il y a. Aujourd'hui le surf c'est une filière* ». Encore incomplète, cette filière a de bonnes chances de se professionnaliser et ainsi se développer économiquement. « *Ils sont sur des créneaux justement où ils n'ont pas encore trouvé l'équilibre entre clientèle locale et clientèle touristiques. Le jour où ils la trouveront ils seront tirés d'affaire. Parce que l'avantage que l'on a, nous aujourd'hui à l'inverse de la métropole, c'est qu'on travaille toute l'année et l'on a deux types de clientèles, la clientèle touristique extérieure et la clientèle locale. Et ça c'est exceptionnel* ».

La massification de la pratique ces dernières années s'est principalement organisée autour des enfants et des femmes. D'ailleurs, un des moniteurs de surf de la place a créé une école de surf réservée aux femmes. Mais si le surf peut se pratiquer toute l'année, il souffre encore plus des caprices de la météo que d'autres activités. Pris entre le trop, mettant en danger les surfeurs débutants et le pas assez rendant l'activité impossible et la vidant de son essence la glisse. À moins que les acteurs de la filière, en s'appuyant sur l'essor du SUP<sup>310</sup>, arrivent à trouver une complémentarité entre vague et « flat »<sup>311</sup>, entre glisse et « fitness ».

---

<sup>310</sup> SUP pour Stand Up Paddle, planche longue dont le volume permet de surfer et se déplacer debout à l'aide d'une pagaie. Activité en plein essor, mise en avant par des célébrités tel que

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

Un autre point peut gêner le développement de cette filière émergente, ce sont les conflits d'usage dus d'une part à la multiplication du nombre d'écoles de surf et d'autre part au faible nombre de « spots » école. « *Il y en a trop maintenant par rapport au marché et au nombre de sites susceptibles de les accueillir* » explique l'un des plus anciens moniteurs de surf, Cyril Thévenau, dans un entretien accordé au JIR le 3 août 2009 et d'ajouter « *c'est comme sur la route, si vous mettez 70 000 voitures en même temps, ça devient dangereux. Et quand les parents nous confient leurs enfants, ils attendent qu'on les leur rende en un seul morceau. Il faudra bien réguler tout ça* ». La solution pourrait passer par l'ouverture de nouveaux sites de pratique, c'est ce que pense un des dirigeants du Saint Leu Surf Club. Mais également par une diversification des formes de pratiques et particulièrement les pratiques itinérantes permettant d'éviter une trop grande concentration d'individus sur un même lieu.

---

le footballeur basque Bixennte Lizarazu, le SUP prend une place de plus en plus importante dans le paysage de la glisse et des sports côtiers. Lair Hamilton, herault de la culture waterman et du SUP, considère que le stand up paddle concerne un beaucoup plus large public que celui des surfeurs. Il compare le SUP au vélo car le stand-up paddle peut être pratiqué partout et par tout le monde. « *Stand-Up Paddle is like the bike for the water* ».

<sup>311</sup> Le « flat », plat en anglais indique un plan d'eau ou une journée sans vague.

*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

Si la consommation de sports côtiers est grandissante à La Réunion, en termes de pratique, depuis une quinzaine d'année d'années, c'est une offre incomplète. « Habituellement, quand un marché se développe, un processus d'industrialisation l'accompagne avec la rationalisation de son offre et une commercialisation active des produits. Depuis plus d'un siècle, si l'évolution des activités primaires, secondaires puis tertiaires confirme ce phénomène, l'activité de tourisme sportif semble faire exception à la règle » (Massiera, 2003)<sup>312</sup>. Les structures professionnelles, en dehors de la plongée et du surf, se développent faiblement avec des offres de service qui restent embryonnaires. De même pour la distribution, alors que cette dernière joue un rôle important dans la diffusion d'une pratique. En développant une stratégie marketing favorisant la diffusion de matériel et de connaissance auprès des pratiquants potentiels, on crée les conditions d'un développement futur. C'est le cas de revendeur de matériel de plongée qui nous parle de la diffusion du matériel de plongée au mélange et en recycleur, « on leur a fait découvrir d'autres matériels, nous avons parlé du nitrox., de la plongée mélange, les gens ne connaissaient pas du tout. Les gens ne savaient pas ce que c'était. Nous avons apporté du matériel pour pouvoir faire de la plongée nitrox, mettre les gens en sécurité et des moniteurs et ainsi de suite. Ça c'est quelque chose que nous avons apporté. ». Le même phénomène commence à apparaître avec le SUP autour de quelques passionnés s'appuyant sur un magasin de Saint Gilles.

---

<sup>312</sup> MASSIERA, B. *Le tourisme sportif en quête d'identité. La construction identitaire dans les organisations de tourisme sportif, entre idéologies sportives et matérialité professionnelle marchande*. 289 Université de Nice Sophia-Antipolis Nice:2003

*Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

Cependant, cette démarche n'est pas toujours évidente car pour se permettre d'investir dans de nouvelles pratiques, les faire découvrir à d'autres dans l'espoir qu'elles se développent, nécessite un investissement financier. Or, au regard de la santé financière de nombreux acteurs économiques des sports côtiers, cette démarche ne semble pas toujours possible.

### **3 Le littoral de l'Ouest, une ressource territoriale fragile et à préserver**

Si, au vu de la faiblesse relative de certains sports côtiers (voile, kayak et ses dérivés), l'espace littoral proche est loin d'être saturé comme le pense ce dirigeant du club de voile de Saint Paul, « on peut en mettre du monde sur l'eau □ Avant que ce soit saturé », il n'en est pas de même pour les deux activités phares que sont la plongée et le surf.

Pour de nombreux auteurs (Bessy, 2005 ; Mounet, 2000<sup>313</sup> ; Chazaud, 2004<sup>314</sup>), le niveau de fréquentation d'un lieu par rapport à sa capacité de charge naturelle ou sociale (Mounet, 2000)<sup>315</sup> est un enjeu problématique dans le développement des sports de nature. L'engouement pour le surf et la plongée provoque une sur fréquentation de certains lieux qui semble avoir atteint leur capacité de charge maximale. Les spots de Trois Bassins et des Roches Noires à Saint Gilles, en surf et celui de « petit moteur », en face du port de Saint Gilles, en plongée, en sont les meilleurs exemples. La saturation des spots est ressentie comme un des risques majeurs par les acteurs locaux. Ce constat est confirmé par cette

---

<sup>313</sup> MOUNET, J. L'impact des loisirs de nature sur le milieu humain. Cahier Espaces, 2000, vol. 67, p. 216-225.

<sup>314</sup> CHAZAUD, P. *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*. Presses Universitaires du Sport, 2004.

<sup>315</sup> MOUNET, J. L'impact des loisirs de nature sur le milieu humain. Cahier Espaces, 2000, vol. 67, p. 216-225.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

responsable syndicale des professionnels du secteur, « *le plus gros enjeu sur la filière surf, c'est comment on va arriver à gérer la sur fréquentation des spots .... On est un peu sur le même modèle en parapente. On a des filières qui saturent. Cela peut dégénérer très rapidement* ». Source de dégradation du milieu et de conflits d'usage, la gestion concertée de l'espace côtier apparaît comme obligatoire dans une perspective de gestion durable de cette ressource.

**Image 3: Le spot des Roches Noires à Saint Gilles les Bains**



D'autant plus que les amateurs de sports côtiers ne sont pas les seuls utilisateurs du littoral, il faut y associer utilisateurs de la plage (baigneurs, « pique-niqueur », sport de « beach, □ ) et toutes les activités anthropiques liées à la forte urbanisation de la zone balnéaire et de ses mi-pentes pouvant avoir un impact négatif sur le milieu. Le concept de capacité de charge, décrié

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

du point de vue scientifique (Deprest,1997)<sup>316</sup>, a pourtant un intérêt majeur dans une perspective de gestion concertée d'un milieu fragile et appliqué à un territoire précis. Un tel travail mené sur les plages de la côte Ouest laisse apparaître des capacités de charge dépassées pour certaines parties du littoral (Boucan Canot, Saint Gilles, Saline), mais également des portions avec des contraintes physiques moindres (Baie de Saint Paul), permettant d'envisager un rééquilibrage (Cazes-Duvat et Pesme, 2002<sup>317</sup> ; Duvat, 2008<sup>318</sup>).

**La Réunion est reconnue internationalement pour ses « spots » de sport de nature, dans les airs, sur terre mais aussi en mer avec la légendaire gauche de Saint Leu. Si ses côtes, confrontées aux assauts de l'Océan Indien, se refusent parfois à toutes pratiques, cette situation est comparable dans de nombreux endroits du globe. De plus les aléas climatiques et la saisonnalité sont une partie intégrante des sports de nature.**

---

<sup>316</sup> DEPREST, F. *Enquête sur le tourisme de masse: l'écologie face au territoire*. Belin, 1997. Les principales critiques portent sur la connotation péjorative du terme « charge » appliqué à des usagers, la notion de seuil de fréquentation critiquable d'un point de scientifique et éthique et des difficultés méthodologiques associant approche quantitative et qualitative.

<sup>317</sup> CAZES-DUVAT, V. et PESME, J. *Étude de capacité de charge des plages des côtes ouest et sud de l'île de La Réunion*. 2002

<sup>318</sup> DUVAT, V. Intérêt d'une approche en termes de capacité de charge pour la gestion des littoraux: l'exemple de l'île de La Réunion (Océan Indien). *Acte du colloque international pluridisciplinaire "Le littoral: subir, dire, agir"*, Lille, France, 2008

**Le territoire de la côte Ouest de La Réunion comme le Pays Basque, Hawaï ou les côtes australienne et sud-africaines possèdent ses avantages et ses inconvénients qui en font un lieu propice aux sports côtiers.**

**Le territoire de la côte Ouest avec son littoral possède une ressource initiale locale mais sa transformation en ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007)<sup>319</sup> semble entravée par des problèmes de gouvernance et de projet de développement territorial peu ou mal élaborés. De plus, la côte Ouest, littoral attractif offrant des conditions idéales à la pratique de nombreux sports côtiers, est également un territoire fragile nécessitant une gestion durable du patrimoine naturel. Entre attractivité et durabilité, on va retrouver la problématique de l'aménagement de cette côte, pour canaliser les usages, développer d'autres lieux et formes de pratiques susceptibles de participer à ce rééquilibrage. On pense en particulier à l'essor du kayak de mer et tous ses dérivés (Stand Up Paddle, Outrigger Canoë, Vaaïa ou surfski). Ces pratiques itinérantes, le long de la côte ou dans le lagon, présentent l'avantage d'exploiter une partie du littoral non mise en valeur. Activité avec un très faible impact sur le milieu, pratique de « fitness » répondant à la demande actuelle d'un « sport santé » en contact avec l'espace naturel (comme le nordic walking, le trail ou d'autres disciplines).**

---

<sup>319</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

*Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

**En favorisant la multi pratique et en l'adaptant aux conditions du moment on offre également aux particuliers et aux professionnels la possibilité de pratiquer sur une plus grande période de l'année. Les moniteurs de surf pourraient proposer en complément de leurs cours classiques des ballades en stand up paddle les jours de « flat »<sup>320</sup> ou de gros temps.**

**De nombreuses régions du monde ont su transformer leur littoral en ressource territoriale malgré un potentiel naturel et géographique moindre que La Réunion. Mais pour relever ce défi de nombreuses contraintes existent dont l'aménagement.**

#### **4 Des aménagements insuffisants et inadaptés**

Les évolutions, les changements qui traversent nos sociétés ont une action évidente et naturelle sur les territoires. Alors que l'urbanisation galopante associée à un mode de vie citadin entraîne un besoin de retour à la nature (Urbain, 2004)<sup>321</sup> et que la fin du modèle industriel traditionnel amène de nombreux territoires à se requalifier (Chazaud et Penel, 2004)<sup>322</sup>, les sports et le tourisme côtiers apparaissent comme une opportunité pour les bords de mer. La Réunion et sa zone balnéaire n'est pas un territoire en requalification post-industrielle, exceptée dans une certaine mesure une partie du port de la Rivière des Galets.

---

<sup>320</sup> Le flat ou plat en français correspond aux jours où la taille des vagues ne permet pas la pratique du surf.

<sup>321</sup> URBAIN, J.-D. Mais où est donc la nature des vacanciers? Sports de nature. Évolution de l'offre et de la demande, 2004, vol. Cahier Espace, 81, p. 35-42.

<sup>322</sup> CHAZAUD, P. et PENEL, G. La planification des espaces de loisirs et le problème des aménagements du territoire. Revue Européenne de Management du Sport, 2004, vol. 11, p. 141-152.



***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

Les stations balnéaires de Saint Gilles ou Saint Leu sont nées avec le tourisme et particulièrement l'arrivée du tourisme de masse dans les années 89- 90<sup>323</sup>.

La pratique des sports côtiers est, par nature, un phénomène anthropique dans un espace naturel. Ce type de pratique induit nécessairement des équipements, un entretien et une gestion. L'essor d'une cité balnéaire et le développement des sports côtiers sont intimement liés aux aménagements. Conscients des enjeux économiques, sociaux et environnementaux que représente la côte, la majorité des acteurs politiques et des réunionnais désirent se réapproprier leur littoral.

On le voit par exemple avec le projet « Villes et Port » développé par la commune du Port. « *Il est temps de tourner la page du Port cloisonné. Le Port doit devenir la porte maritime de la Réunion vers d'autres ports voisins* » disait M. Jean-Yves Langenier, maire du Port, concernant ce projet dans le JIR du 3 novembre 2008. De même, à une échelle plus petite, le débarcadère de Saint-Paul et les projets d'aménagements du front de mer tournent Saint Paul à nouveau vers le large. « *Cet ouvrage marque les retrouvailles de Saint-Paul et de la mer, a déclaré la députée maire. C'est un ouvrage moderne. Il répond aux besoins et aux préoccupations d'aujourd'hui. Il a été conçu pour concilier de multiples usages* » (JIR du 1<sup>er</sup> décembre 2009).

Ce phénomène de réappropriation des littoraux principalement urbains n'est pas spécifique à La Réunion. Au contraire, ce phénomène est visible dans de nombreuses villes côtières

---

<sup>323</sup> La combinaison de la loi de défiscalisation, dite loi « Pons », et ouverture du trafic aérien ont contribué en augmentant l'offre d'hébergement et en diminuant le tarif de l'aérien, au développement touristique de La Réunion.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

métropolitaines (Marseille, Brest, Bordeaux) ou étrangères comme Los Angeles<sup>324</sup> ou Baltimore<sup>325</sup>. On assiste à une dynamique mondiale où le patrimoine maritime hérité du passé participe aux représentations présentes des citoyens envers la mer. Cette mise en perspective est le symbole de l'imbriication de deux maritimités, l'une passée basée sur le travail et le commerce maritime et l'autre plus moderne liée au développement d'une culture des loisirs et de tourisme nautique.

Ces manifestations de re-maritimisation sont souvent liées aux anciennes villes portuaires ayant connu une activité intense soit commerciale, soit militaire, par le passé. Contrairement à de nombreuses villes portuaires, la ville du Port a une histoire récente. À l'inverse d'un port comme Marseille connu dès l'Antiquité, la ville du Port est sortie de terre en 1886. Mais tout comme l'activité portuaire déserta la rade de Marseille pour rejoindre le bassin de Berre et de Fos-sur-Mer, le port de la Pointe des Galets perdra de son importance avec la mise en service du nouveau port en 1986.

L'activité maritime de la ville avait déjà été touchée par l'abandon du transport maritime de passagers supplanté par l'avènement des liaisons aériennes et par la disparition du chemin de fer (1963). La construction du nouveau port à l'Est du territoire communal accélère le déclin du port historique de la Pointe des Galets. Cette rupture est alors symbolisée par une clôture physique entre ville et port. □ Le projet « ville et port » conduit par la commune éponyme a pour but de casser cette barrière physique et de rendre leur littoral aux portoïis et aux

---

<sup>324</sup> GHORRA- GOBIN, C. L'image maritime renouvelée: Los Angeles. dans *La maritimité aujourd'hui*. l'Harmattan, 1996.

<sup>325</sup> GRAVARI, M. La reconquête des ports urbains: le cas de Baltimore. dans *Ibid.* Paris: L'Harmattan.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

réunionnais. Mais si cette volonté de se tourner vers la mer est bien présente dans les discours, les faits tardent à la concrétiser.

De plus, pour répondre aux exigences actuelles de développement durable, ces aménagements devraient répondre à trois enjeux qui sont l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Or, dans le cadre de ses aménagements existants et à venir les collectivités de l'Ouest peinent à répondre à ces exigences. Leurs projets sont ouvertement critiqués par de nombreux acteurs.

*« Ça c'est pas une dynamique, c'est du rêve, ce n'est pas pareil. Là on n'est pas dans la réalité, on est en train de rêver, sur des beaux projets. Mais quand il s'agit de mettre les mains dans le cambouis bah là c'est plus difficile quoi. Et il n'y a plus grand monde. »*

Du point de vue des acteurs économiques et sportifs, ces aménagements côtiers sont notoirement insuffisants pour ne pas dire inexistant à certains endroits.

Depuis l'absence de panneau de signalisation des structures de plongée à Saint Leu jusqu'à la faiblesse du maillage territorial en abri côtier interdisant toute notion d'itinérance le long de la côte<sup>326</sup>, la liste des doléances de ces professionnels de la mer est longue. Ces manques seraient le reflet d'un manque de volonté politique et d'une méconnaissance de tout ce qui touche aux sports côtiers. En effet, on retrouve à l'inverse de certains manques flagrants des projets plus ou moins saugrenus, allant de la course transocéanique à la construction de marina. On retrouve ces projets dans le discours de ce conseiller régional commentant ma

---

<sup>326</sup> La législation maritime française, modifiée au 1<sup>er</sup> janvier 2008, impose pour les petites embarcations et en fonction du titre dont dispose le pilote de rester à proximité des côtes ou d'un abri. Les titulaires du permis côtier peuvent naviguer jusqu'à 6 milles d'un abri. La situation géographique de La Réunion et son niveau d'équipement fait qu'une embarcation, par exemple lors d'un tour de l'île, même en restant près des côtes, soit à plus de 6 milles d'un abri.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

question sur le projet régional de course au large à la voile : « □Là, vous tombez, dans les folies imaginatives de notre président. Qui a toujours un siècle d'avance sur nous. Paul Vergès<sup>327</sup>, effectivement, rêve d'une route des tamarins<sup>328</sup>, d'une route de l'Océan Indien... ».

Un des exemples flagrants de décalage entre le temps politique et l'urgence sportive, économique et touristique se retrouve dans la gestion et le développement du port de Saint-Gilles, première station balnéaire de l'île. Le port de Saint Gilles par la multiplicité des acteurs qui sont associés à sa gestion et son développement illustre la difficulté qu'éprouve une collectivité à passer d'une gestion communale à une forme de gouvernance élaborée.

---

<sup>327</sup> Paul Vergès est un homme politique réunionnais, notamment président du conseil régional de 1998 à 2010.

<sup>328</sup> La route des tamarins est une voie rapide à mi-pente, inauguré le 23 juin 2009, reliant Saint- Paul à Etang-Salé et permettant d'effectuer le trajet Saint- Denis - Saint Pierre/ le Tampon exclusivement en 4 voies.

## **L'aménagement et la gestion du port et de l'ensemble de la cité balnéaire de Saint Gilles, une illustration des problèmes locaux de développement et de mise en tourisme du littoral**

Au travers d'une série d'articles parus dans la presse locale entre 2006 et 2010 et d'entretiens réalisés dans le cadre de ce travail, nous allons pouvoir observer les problèmes liés à la gestion et à la mise en valeur du port de Saint Gilles.

Dans un article du JIR en date du 8 septembre 2006, intitulé « *Un port bien morose* », le journaliste nous dresse un portrait peu reluisant de cet outil qu'est le port de Saint-Gilles.

« *Le port est vide et sinistre, en semaine* » témoignent des restaurateurs.

« *Il ne se passe jamais rien sur le port le soir, la moitié des lampadaires sont cassés, les quais sont obscurs et inanimés, qui aurait l'idée de venir s'y promener pour prendre un verre ou dîner* »

Le gestionnaire du port, la CCIR (Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion) est montré du doigt par les amodiataires du port et la mairie de Saint-Paul.

« *Nous ne sommes pas satisfaits du concessionnaire. Nous avons lancé un audit financier pour mieux comprendre la gestion de la CCIR, il en résulte que la Chambre doit faire face à un déficit et à beaucoup de loyers impayés. Reste que du point de vue du dynamisme économique et de l'entretien du lieu, tout reste à faire. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'employés pour s'occuper de l'entretien des infrastructures, et de la sécurité sur le site.* » dit Daniel Kwanchee alors directeur général des services de la commune de Saint-Paul.

De son côté, la CCIR se défend :

« *Quand nous sommes arrivés fin 2004, nous avons trouvé un bilan négatif et aucune solution n'avait été trouvée ni même mise en route pour tenter de sortir du déficit* », rappelle Yoland Velleyen, élu en charge des ports de plaisance à la Chambre de commerce.

Pourtant, la demande existe pour ce petit port de la station balnéaire. Dans le même article, le maître de port nous explique « *Pour l'heure ce sont plus de 100 bateaux qui sont sur liste d'attente* ».

Le constat est le même chez les professionnels de la plongée et les responsables du club nautique installés sur le port lors d'entretiens réalisés en 2009 :

□ « *La vie sur le port de Saint-Gilles est à revoir. Il y a un manque de dynamisme complet et un manque d'animation sur le port de Saint-Gilles. Moi j'en souffre énormément.* »

« *Quand je dis ça, à la CCI on me répond je m'en fou c'est pas mon problème. Mais ça ce n'est pas voir très très loin. Le domaine portuaire et de la responsabilité de la mairie, pour des raisons qui sont largement au-dessus de moi et de nous, ils ont décidé qu'il y ait une concession auprès de la CCI. Si c'est une concession, ils doivent prendre le bon et le mauvais côté. Si La CCI aujourd'hui n'a pas une volonté, il faut que la mairie même si elle a un accord de concession fasse passer un message auprès des dirigeants. Même si ce n'est pas votre mission, vous avez pour l'instant les clés de la maison, et bien vous refaites les peintures !* ».

Toujours concernant la gestion du port de Saint-Gilles, dans un article du 1<sup>er</sup> février 2010, on apprend que le nombre de personnes en attente d'une place au port est passé d'une quarantaine en 2004, à 100 en 2006 et à 181 en 2010, montrant ainsi un intérêt croissant de la population locale pour les pratiques nautiques. De son côté, l'équipe de la CCIR en place depuis 2004 ne semble pas avoir réussi à gagner la confiance des plaisanciers et les professionnels.

« *La gestion de la CCIR ne fait pas l'unanimité, loin de là. En cause : les prestations et un équipement jugé trop faible. "La diminution des points d'eau, les dalles des quais qui deviennent instables, l'absence de machines à glace. Je leur fais un chèque de 3 000 euros par an quand même", indique Maurice Barrière. Et cette conclusion : □ De toute façon, je n'attends plus rien de la CCIR* ».

Les problèmes qui peuvent exister entre le délégataire et la commune en charge du port, mais également les professionnels et les usagers de l'installation, mettent en évidence des problèmes de gouvernances locales associées à la fin d'une économie de rente. En effet, le développement de la cité balnéaire de Saint Gilles s'est bâti sur l'essor d'un tourisme où le climat tropical, la plage et la mer étaient suffisants. Cette partie du littoral a explosé à partir des années 70, lorsque le modèle balnéaire, importé de métropole par des fonctionnaires d'état, s'est développé sur le littoral Ouest. Ces caractéristiques naturelles ont constitué une source de revenu pour les économies locales, entraînant des comportements et des modes de fonctionnement spécifiques à ce territoire. Aujourd'hui, cette ressource naturelle appelle de nouveaux investissements devant répondre à la maturité du marché touristique, au changement de clientèle (vieillesse d'une partie de la clientèle, évolution de la demande, comportement consommatoire différent) et à l'obsolescence de structure hérité de ce premier âge du tourisme. Ce nouveau défi fait appel à des capacités de régulation à la fois locales et nationales. Dans les

*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

premiers temps du tourisme ultramarin, c'est l'Etat qui a en charge le développement de ces territoires et qui « convoque le tourisme pour développer économiquement et socialement les territoires dont il a la charge et diversifier leur économie » (Gay, 2009)<sup>329</sup>. Depuis la décentralisation, on assiste à un recul de l'Etat central et à l'affirmation d'une diversité d'acteurs. C'est dans cette régulation conjointe, dans cette nouvelle gouvernance pour construire un nouveau territoire touristique que se situe l'un des enjeux majeurs du développement de la côte Ouest.

Au-delà du port, les aménagements programmés pour envisager la transition vers une nouvelle ère touristique souligne cette problématique de régulation locale.

« *Les Roches Noires pourraient bien, ces prochaines années, prendre des allures de "Promenade des Anglais" ou de croisette locale. Mais les "stars péi" devront laisser limousine et Ferrari au garage, car la zone sera entièrement piétonne* » nous explique le journaliste du JIR<sup>330</sup>.

De son côté, Mickaël Martin, directeur général de la SEM Balnéaire, en charge du projet de réhabilitation de la zone nous décrit les travaux, « *Nous allons piétonner l'intégralité du parvis des Roches Noires. Le bâtiment de la mairie annexe ainsi que celui du conseil général seront démolis, nous allons créer, à cet emplacement, un espace de parking paysager, pour faciliter l'accès des touristes à la promenade. Nous allons aussi recréer une voie pour la circulation des véhicules et surtout optimiser l'utilisation de l'espace.* »

En nous précisant l'état d'avancement des travaux : « *Nous avons déjà choisi les maîtres d'œuvre et des géomètres ont commencé des relevés sur site. Mais nous allons encore mener quelques concertations, autour de ce projet. Si tout fonctionne, les travaux devraient être achevés fin 2009, pour un coût avoisinant les 3 millions d'euros* ».

En novembre 2008, le JIR de pose la question : « *Où va Saint-Gilles ?* » et dresse un tableau assez morose de la situation en s'appuyant sur un rapport d'Odit France commandé sous l'ancienne mandature.

« *Fin de l'eldorado immobilier, baisse de la fréquentation touristique, port de plaisance à l'abandon. Rajoutez la disparition imminente du club nautique, l'inquiétude des commerçants et la saturation permanente du trafic. La vitrine du tourisme à la Réunion se fissure depuis des années dans l'indifférence générale. Le point à quelques semaines des vacances d'été.* »

Le rapport d'Odit France va plus loin dans ses condamnations, l'étude souligne la lente dégradation du leadership saint-gillois en matière de tourisme, en dépit d'un potentiel inégalable sur l'île. La cité balnéaire ne ferait que subir son développement et vivre sur ses acquis. La situation de rente économique, décrite par E. Marcelpoil (Marcelpoil et al., 2007)<sup>331</sup> pour certaines stations de sports d'hiver, s'applique à la cité balnéaire. Le modèle fordiste (Chazaud, 2000)<sup>332</sup>, basé sur une rationalité fonctionnaliste et une standardisation, semble dépassé par l'obligation de s'adapter aux nouvelles règles de structuration des espaces touristiques et de vie. Le tourisme et l'aménagement balnéaire sur la côte Ouest est fortement imprégné de ce modèle. La plupart des hébergements datant de cette période (Hôtel Apollonia à Saint Leu, Village Corail à Saint Gilles) ont été bâtis sur cette vision du tourisme. Un tourisme fait pour des touristes venant en masse sur un territoire pour profiter du triptyque « sea, sex and sun ». Or à l'heure du développement durable, le tourisme et l'aménagement se doivent également d'être durable et proposer un nouveau modèle susceptible de tenir compte de la spécificité des populations locales, du niveau de charge déjà important de la côte mais aussi devant rester économiquement efficace pour permettre un développement endogène de l'île. Le tourisme durable privilégie un tourisme doux,

<sup>329</sup> GAY, J.-C. *Les cocotiers de la France. Tourisme en outre-mer.* SUP, B. Paris: Belin, 2009.

<sup>330</sup> article du 15 juin 2007, JIR

<sup>331</sup> MARCELPOIL, E., BENSACHEL, L. et VLÈS, V. Gouvernance des territoires touristiques: l'économie confrontée à l'urgence de la gestion urbaine et sociale. *ASRDLF. Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires*, Grenoble-Chambéry, 2007

<sup>332</sup> CHAZAUD, P. Les logiques du tourisme sportif face aux stratégies de développement du territoire. *Montagnes Méditerranéennes*, 2000, vol. 11, p. 49-54.

*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

diffus, « *ce ne sont plus les équipements structurants qui font la destination mais le territoire d'accueil sur lequel les touristes sont répartis* » (Francois, 2008)<sup>333</sup>.

Au-delà des équipements et des hébergements, les raisons de ce désintérêt des touristes sont multiples et détaillées dans le rapport, mais une de ces causes est justement que Saint Gilles apparaît comme « *pas assez tourné vers la mer* ». Le paradoxe d'une cité balnéaire ignorant la mer.

Après le bilan cinglant dressé par Odit France sur la station balnéaire, Saint-Paul vient de se doter d'un nouvel outil de réflexion et d'action. Représentants de la ville, du TCO, de la Sem balnéaire Tamarun, de la Sedre et de l'office de tourisme se sont regroupés dans un comité de pilotage pour mettre de l'ordre et remettre Saint-Gilles sur la bonne voie. Parmi les quelques pistes de réflexion déjà connues et les projets qui émergent, il y a « *la piétonisation de l'esplanade des Roches Noires* ». Cette dernière est considérée comme une priorité. L'esplanade des Roches Noires était déjà au cœur du projet d'aménagement cité dans l'article de juin 2007 et censé être terminé courant 2009.

Accumulation de rapports, de préconisations d'experts, le problème de la cité balnéaire de la côte Ouest n'est pas une nouveauté. Chaque élu responsable en charge de ce développement s'est exprimé dans le sens d'un réaménagement depuis près de dix ans, mais la situation reste la même. « *Beaucoup d'études ont été réalisées, beaucoup d'argent a été dépensé, mais rien n'a avancé jusqu'ici. Il faut mettre un terme au déclin de la zone balnéaire* », c'est en ces termes qu'Huguette Bello, l'actuelle députée maire de Saint Paul s'exprimait dans les colonnes du JIR début juin 2010. Les travaux, d'un montant de 1,8 million d'euros, pourraient démarrer en février 2011 pour une durée non déterminée. Si les choses se déroulent comme prévues tout devrait être terminé autour de 2012, soit 6 ans après le premier article cité plus haut. Mais comme le montre cette carte, la première tranche de travaux s'étale déjà jusqu'en 2013.

Le tourisme semble être un objet privilégié des pouvoirs publics. Si au début de la mise en tourisme, l'Etat joue un rôle majeur, à l'heure du post-fordisme, ce sont les collectivités locales qui ont en charge cette transition. Le développement touristique dans les années 70 est à l'image de son temps. Incarnant la modernité de l'époque, il traduit dans l'espace touristique le contrat de régulation fordiste. Difficiles, pour les communes en charge de cette transition du fordisme au durable de mettre en place les outils nécessaires, particulièrement en termes d'équipements car ils engagent les collectivités pour une longue période. Le cas du port de Saint Gilles illustre non pas l'absence de volonté politique mais la difficulté du passage à l'acte. Les collectivités locales ont hérité du rôle de décideur au moment de la décentralisation, mais ce changement de gouvernement s'est effectué simultanément à des changements sociétaux, paralysant les collectivités les moins préparées.

---

<sup>333</sup> FRANÇOIS, H. Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable: vers quelle convergence? Géographie, Économie, Société, 2008, vol. 10, no. 1, p. 133-152.

## ***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

Pourtant l'aménagement du littoral est un facteur primordial dans le développement des sports côtiers et la mise en tourisme qui l'accompagne. En effet, un des principaux problèmes de cette côte relevé par les pratiquants est la difficulté d'accéder à la mer.

### ***4.1 L'accès à la mer, le point noir de la côte Ouest***

*« Les accès à la mer il y en a de moins en moins ». « L'accès à la mer est relativement limité ça c'est géographique, mais on pourrait quand même au-delà de ce problème structurel, optimiser l'existant ».* Le discours des pratiquants montre qu'à La Réunion, l'accès à la mer n'est pas aisé.

Cette accessibilité limitée est géographique. Le lagon, très étroit, ne bénéficie que d'une passe (la passe de l'Hermitage) pour rentrer et sortir<sup>334</sup>. Les plages coralliennes comme Saint Leu, Roches Noires ou Boucan Canot, n'étant pas protégées par une barrière de corail, sont ouvertes sur l'océan. Océan qui peut avoir un caractère extrême lors d'épisode de houle cyclonique ou durant l'hiver austral<sup>335</sup>. Le profil géomorphologique du littoral offre souvent des côtes accores même si ce profil est moins répandu dans l'Ouest que dans d'autres parties de l'île.

Mais cette accessibilité limitée peut avoir une origine structurelle et organisationnelle. La côte Ouest a fait l'objet de toutes les convoitises durant quelques décennies. Voyant dans ce nouvel attrait pour le littoral, une possibilité de profit à court terme, certaines parties de la

---

<sup>334</sup> Cette accessibilité est d'autant plus limitée que l'arrêté préfectoral instaurant la réserve naturelle marine ne prévoit pas l'entrée et la sortie des engins nautiques (hors surf), illustrant ainsi une méconnaissance totale des usages sportifs et de leurs évolutions.

<sup>335</sup> Ce phénomène de « houle australe » est dû à une forte dépression aux environs de 40° de latitude Sud (les fameux « 40<sup>èmes</sup> rugissants »), au sud de l'Afrique. Ensuite, cette houle se propage aux côtes de l'Océan Indien dont La Réunion.



***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

côte, relevant du domaine public maritime, des 50 pas géométriques ou de l'ancienne voie de chemin de fer<sup>336</sup>, ont été quasi privatisées. Cette privatisation partielle du littoral s'est pourtant déroulée sous le regard des autorités locales et étatiques. De nombreuses villas ou petits immeubles ont ainsi été construits pieds dans l'eau, ne laissant comme seul accès à la mer des petits passages entre les propriétés. Ces passages pouvant être partiellement fermés par un portail. La réalisation d'une étude d'accessibilité des plages de l'Ouest (Moya, 2000)<sup>337</sup> a montré que l'urbanisation côtière s'était accompagnée de l'appropriation de nombreux chemins d'accès aux plages par les riverains et que les servitudes de passage n'étaient pas respectées, allant parfois jusqu'à la mise en œuvre de mesures dissuasives à l'encontre du public. Ces phénomènes de gentrification ont induit une forme de ségrégation socio-spatiale, mais participent également au problème d'accessibilité du littoral Ouest.

La privatisation du littoral a obligé le gouvernement à éditer un texte pour faciliter l'accès au bord de mer pour les habitants et touristes en autorisant le passage des piétons dans les propriétés jusqu'ici privées<sup>338</sup>. Mais si la possibilité est donnée aux élus de récupérer une

---

<sup>336</sup> Ce phénomène est particulièrement vrai dans le secteur de Grand Fond entre Boucan Canot et saint Gilles où tout un quartier résidentiel s'est installé sur le tracé de l'ancien chemin de fer.

<sup>337</sup> MOYA, J.P. *Gestion de la fréquentation des plages : la problématique des accès à la mer. Application à la côte ouest de l'île de la Réunion*. 129 Université de La Réunion: Saint Denis de La Réunion:2000

<sup>338</sup> "Le décret relatif aux servitudes de passage des piétons sur le littoral dans les départements d'Outre-mer a été publié au Journal officiel le 30 octobre 2010. Les servitudes constituent l'outil juridique qui permet de faire passer le sentier du littoral sur des propriétés privées".

"Ce décret, très attendu par les quatre départements concernés (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion), constitue un élément très important dans les politiques de préservation du littoral et d'accès au domaine public maritime. Sa publication, à la veille de l'année des Outre-mer français figurait dans les engagements du Grenelle de la Mer" nous précise le ministère de l'écologie et du développement durable.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

partie du littoral, encore faudrait une volonté pour impulser cette réappropriation allant à l'encontre d'intérêts particuliers parfois puissants.

Lié à une urbanisation mal contrôlée, l'accès à la mer est aussi limité par le manque d'équipements, leurs inadaptations à l'usage souhaité ou leurs mauvaises gestions.

*«Saint-Gilles devrait être ouvert sur la mer et il devrait y avoir la possibilité pour n'importe qui d'aller à l'eau »*, c'est ce que dénonce un utilisateur du port de Saint Gilles. Saint Paul ne possède pas de mise à l'eau facile pour un bateau avec une remorque. Ce genre d'équipement, nécessaire pour faire face à une demande de loisirs nautiques en hausse et des ports saturés, n'est disponible gratuitement qu'au Port et à Saint leu. À Saint Gilles, *« Si tu veux accéder à la mer par le côté du ponton où il y a l'aire de carénage, il te faut une carte qui te coûte 300 et quelques euros à l'année »* écartant ainsi tous les plaisanciers occasionnels.

**La difficulté récurrente pour stationner à proximité des plages et l'absence de solutions alternatives<sup>339</sup> satisfaisantes participent à la sur fréquentation d'une partie du littoral. On a donc une partie de la côte très peu accessible et des zones comme le lagon concentrant un grand nombre d'usagers. Cette concentration, notamment en termes de véhicules<sup>340</sup> et au vu des faibles aménagements existants a des effets délétères sur l'environnement.**

---

<sup>339</sup> Des solutions alternatives du type parking relais et navette, déserte de bus plus efficace, densification des pistes cyclables, □

<sup>340</sup> En effet, à La Réunion, l'automobile représente le moyen de déplacement de la majorité des usagers de la plage. Ce phénomène est amplifié à La Réunion par l'absence d'une réelle politique de transport en commun et une passion pour l'automobile très présente dans la culture créole.

*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

Il est indispensable dans une perspective d'aménagement durable du littoral de la côte Ouest de multiplier les points d'accès à la mer tout en régulant le stationnement anarchique. Ce travail permettrait de soulager certaines plages ayant déjà atteint leur capacité de charge maximale (Cazes- Duvat, 2002)<sup>341</sup> et d'accueillir les nouveaux utilisateurs du littoral. La même logique s'applique également aux sports côtiers, en multipliant les activités, les supports et développant l'itinérance entre ces différents points d'accès à la mer, on participerait à désengorger certains spots de surf. On retrouve cette idée dans le discours de Laurent, précurseur du paddle board à La Réunion : « *C'est sûr que je surf de moins en moins. Quand je rame au large, personne ne m'emmerde. Le surf, oui, dès que c'est gros, dès qu'il y a un petit peu de taille, il n'y a plus personne et là ça m'intéresse. Si ça m'intéresse quand il y a moins de monde. Par contre un dimanche à Saint-Leu quand il y a 1,50m, c'est « aquaparc ».* ».

#### *4.2 Des sites susceptibles d'être aménagés pour canaliser les usages*

L'engouement pour les sports côtiers provoque un usage intensif de certains sites qui semblent avoir atteint leur capacité de charges maximales au-delà desquelles la dégradation du milieu s'accélère dangereusement. Ces sites souvent non aménagés sont laissés libres avec tous les risques environnementaux inhérents à cette situation.

À la sortie de Saint Paul en direction de Saint Gilles par l'ancienne RN 1, le Cap La Houssaye est une côte à falaise peu accessible et inconstructible. Il marque la limite Sud de la Baie de Saint Paul. Ce site est l'un des seuls accès à la mer pour plonger du bord. C'est un paradis

---

<sup>341</sup> CAZES-DUVAT, V. et PESME, J. *Étude de capacité de charge des plages des côtes ouest et sud de l'île de La Réunion. 2002*

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

également pour les apnéistes débutants à la recherche de sensations. Le succès du site nécessiterait quelques aménagements pour faciliter l'accès à la mer<sup>342</sup>.

Ce constat est partagé par les sportifs, comme ce moniteur d'apnée « *Le cap Lahoussaye mériterait sans être défiguré d'être aménagé, il faudrait déjà qu'on enlève tous ces buissons d'épines qui font que les gens n'arrêtent pas de se bousiller les pieds en montant ou en descendant. Qu'on aménage sans défigurer, on l'avait fait un moment donné avec l'armée de l'air... On pourrait aménager un sentier digne de ce nom. Pour que les gens puissent monter et descendre avec leurs bouteilles, notamment les touristes... Parce que moi les touristes qui veulent voir du poisson, avoir vraiment l'impression d'être en pleine mer, il n'y a que là qu'ils peuvent* ». C'est un aménagement léger que désirent les pratiquants pour ne pas perdre le charme de ce petit bout de côte adossé à la savane, une des dernières zone naturelles du littoral Ouest. Les acteurs environnementaux ne s'opposent pas à un aménagement partiel du site<sup>343</sup>. Ce lieu étant déjà un spot reconnu, l'aménager permettrait ainsi de limiter les usages anarchiques du milieu naturel.

La pointe de Trois-Bassins fait également partie de ces sites. En effet, cette pointe rocheuse située à l'extrême sud du lagon de Saint Gilles est très prisée des surfeurs, car les vagues sont très souvent au rendez-vous et que ce site permet également au débutant de s'initier dans de bonnes conditions. Elle est donc régulièrement prise d'assaut par les surfeurs, mais aussi les familles venues pique-niquer dans un endroit naturel. Face à cette affluence qui ne cesse de

---

<sup>342</sup> À l'heure actuelle, le cap est partiellement aménagé, notamment par un parking et un petit muret. Mais voilà le muret est cassé et les gens accèdent en voiture sur la falaise. De plus entre les épineux et les blocs de rocher, l'accès à la mer n'est pas toujours aisé.

<sup>343</sup> « *on devrait travailler sur ce site, il faudrait retirer les épineux, re-végétaliser avec des espèces indigènes, patrimoniale, des escaliers ... On peut envisager les choses.* » Témoignage d'un des cadres de la DIREN.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

croître notamment avec l'arrivée de nombreux débutants en surf, il devenait nécessaire, voire impératif, d'aménager le site pour lui permettre d'accueillir toute cette population, tout en le préservant.

Voici le projet du TCO présenté dans un article du JIR, le 8 octobre 2009 :

*« Insuffisamment mise en valeur, c'est clair. Mais les temps changent : Conservatoire du littoral, TCO et commune viennent de valider une feuille de route, l'aboutissement de plusieurs années de réflexion consacrée à trouver le bon dosage, entre aménagement et respect de l'environnement. Au terme des travaux, prévus pour s'étendre sur plusieurs mois, cette côte arborera donc un nouveau visage. Qui devrait permettre d'apprécier les lieux à leur juste valeur. Le parking, dans un état très critique, sera le premier bénéficiaire de ce lifting, avec un réaménagement paysager. 69 places verront le jour. La pose de mobilier englobe l'installation de bornes amovibles, ainsi qu'un abri poubelles. Le point de restauration sera revu et corrigé. Il doit bouger vers la droite et être traité en platelage bois. Un textile imitant une voile ainsi qu'un paravent l'abriteront. Le véhicule profitera d'un nouvel accès praticable, depuis le parking jusqu'au point de restauration. À noter pour le mobilier encore, l'arrivée de toilettes sèches. Pas un luxe non plus ».*

Mais si les travaux sont sur le point de débiter, l'idée d'aménager cette partie du littoral est un serpent de mer récurrent depuis 20 ans. Les élus ont toujours eu l'idée de faire de cette pointe un lieu reprenant les standards d'aménagement touristique et sportifs que l'on peut retrouver sur la côte Aquitaine ou Bretonne, avec pourquoi pas comme à Lacanau une maison de la Glisse. Cette incertitude est reprise dans un article du JIR en date du 8 octobre 2009.

*« L'idée d'un aménagement de la pointe de Trois-Bassins aura fait couler beaucoup d'encre. Elle traîne dans les tiroirs depuis fort longtemps. Il y a presque 20 ans, entre 1989 et 1992, la municipalité avait élaboré un grand projet, visant à y implanter une station touristique.*

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*Volonté stoppée net par le contenu du Schéma d'aménagement régional. Le document classe le site, en zone naturelle et protégée : il doit rester vierge de toute urbanisation ».*

À l'heure actuelle, sous l'égide du conservatoire national du littoral, le TCO vient d'entamer les travaux de mise en valeur du site. Malgré le consensus qui entourait ce projet, une poignée de surfeurs s'y oppose sous prétexte qu'une fois aménagé, le site rendu attractif attirerait plus de visiteurs.

L'aménagement du littoral s'appréhende de manière globale, non sectorielle et « les connaissances naturalistes de la protection de l'environnement devant être complétées par la nécessaire coordination des acteurs ainsi que par le difficile passage des résultats scientifiques à la négociation politique ». (Mounet, 2007)<sup>344</sup>. À La Réunion, cette coordination n'existe pas pour de multiples raisons. Pour B. Kalaora (2010), une des explications est la prégnance d'un modèle « culturaliste » dans la vision environnementaliste des Français empruntés au « culte du monument ». Cette vision naturaliste et pittoresque de l'écologie loin du pragmatisme anglo-saxon plus intéressé par la biodiversité et la régulation, témoigne également de la vision mythique de la mer qu'ont les Français (Roux, 1997) et que l'on retrouve dans les écrits de Chateaubriand ou Hugo.

Cette situation a pour conséquences des aménagements mal conçus faute d'expertise et de concertation entre les différents échelons territoriaux et catégories d'acteurs ou une absence de décision qui repousse tout projet sine die.

---

<sup>344</sup> MOUNET, J. Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. Natures Sciences Sociétés, 2007b, vol. 15, no. 2, p. 162-166.

## ***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

Soutenue par une démographie non stabilisée<sup>345</sup> et une population jeune attirée par la mer et les loisirs, l'augmentation du nombre de pratiquants de sports côtiers est inéluctable. Si on ajoute des objectifs touristiques sans cesse renouvelés<sup>346</sup>, la question de la gestion durable des espaces et sites de pratique est posée.

L'enjeu consiste à adapter le développement des pratiques aux capacités de charge du territoire (Cazes-Duvat, 2009)<sup>347</sup>, afin d'éviter la sur fréquentation des espaces, et par conséquent, la dégradation des écosystèmes. Le rôle des aménagements est primordial pour canaliser le flux des usagers du littoral Ouest. Dans le domaine des sports côtiers, la mise en place des bouées d'amarrage par l'association Parc Marin, l'appui de la DIREN et des professionnels du secteur est un excellent exemple, dans la mesure où il a permis d'éliminer les dégradations qui étaient occasionnées par le mouillage des bateaux de plongée<sup>348</sup>. Mais si ce type d'aménagement peu onéreux et éco-responsable est une bonne solution saluée par les acteurs sportifs et économiques, leur développement ainsi que leur entretien est problématique. Ce qui nous est confirmé par un représentant syndical des activités de loisirs :

*« On nous a fait des leçons sur le développement durable, on nous a mis des bouées pour*

---

<sup>345</sup> La croissance démographique se poursuit à un rythme soutenu (1,5 % par an entre 1999 et 2006), résultant pour l'essentiel d'un fort excédent naturel. Source : insee

<sup>346</sup> L'année 2010 a été déclaré année du tourisme par Didier Robert, nouveau président du conseil régional : « Le tourisme est, comme vous le savez, un des premiers secteurs de l'économie réunionnaise. Il doit donc être traité avec sérieux et détermination.

C'est la raison pour laquelle j'ai souhaité fixer l'année 2010 comme l'« année du tourisme » pour la Région et garder en propre les compétences régionales en matière de politique touristique. C'est la volonté ainsi de marquer mon engagement très formel pour un secteur d'activités jugé par notre majorité comme prioritaire ». Extrait d'un discours de Didier Robert publié sur le site du conseil régional le 9 juin 2010.

<sup>347</sup> DUVAT, V. La qualité des plages au coeur des enjeux de développement: La situation des îles de l'océan Indien.(Réunion, Maurice, Seychelles). EchoGéo, 2009, no. 7.

<sup>348</sup> Auparavant, les bateaux jetaient l'ancre où bon leur semblaient et provoquaient des dégâts au quotidien sur les récifs coralliens. Aujourd'hui les bateaux se fixent directement aux bouées prévu à cet effet.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*ancrer les bateaux, et qui a entretenu les bouées ? À chaque cyclone, ça dégage. Et tu as un parc marin qui n'a pas de moyens pour entretenir les bouées et après on vient nous donner des leçons sur le développement durable ».*

Cette situation met en avant un autre problème récurrent en ce qui concerne l'aménagement du littoral, le manque de cohérence entre les collectivités locales mais aussi l'état. Le principe de la libre administration des collectivités - qui consacre leur indépendance les unes par rapport aux autres - a favorisé l'émergence de politiques plutôt cloisonnées voire, parfois, concurrentes. Cette situation a pour conséquence une difficulté structurelle à identifier les domaines d'intervention spécifiques de chaque collectivité territoriale et une absence de cohérence et de lisibilité de l'action publique. L'aménagement du littoral est pris entre le schéma d'aménagement régional (SAR), le schéma de cohérence territorial (SCOT) et le plan local d'urbanisme (PLU) de chaque commune du TCO. De plus, en ce qui concerne le bord de mer l'état intervient également. Cette transversalité institutionnelle pose des problèmes aux acteurs en charge du développement du littoral. *« Nous n'avons jamais un seul interlocuteur en face de nous ce qui rend la tâche complexe quand il faut mettre tout le monde d'accord sur un dossier »* (Lavaud, 2006)<sup>349</sup>. Cette absence de concertation en faveur d'un aménagement raisonné du littoral souligne un manque de gouvernance au niveau local dans le domaine des sports de nature où il est *« difficilement acceptable pour les acteurs de se voir imposer une décision autoritaire »* (Mounet, 2007)<sup>350</sup>. L'enjeu n'est pas de « développer pour développer » ou d'« aménager pour aménager » mais de créer les conditions d'un

---

<sup>349</sup> LAVAUD, A. Les limites du développement des loisirs sportifs de nature vue par les professionnels. dans BESSY, O. *Loisirs sportifs de nature, nouvelles technologies et développement touristique durable à La Réunion*. Université de La Réunion, 2006.

<sup>350</sup> MOUNET, J. La gestion environnementale des sports de nature: entre laisser-faire, autorité et concertation. *Développement durable et territoires*, 2007a.



***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

développement qualitatif répondant aux exigences d'un développement durable du territoire. Un territoire au potentiel indéniable mais fragile et fragilisé sans toutefois avoir été très exploité.

Les constats et les préconisations en ce qui concernent l'aménagement de la côte Ouest sont nombreux. Pour autant, la situation n'a pas beaucoup avancé ces dernières années. Les autorités locales s'appuyant sur une rente historique considérablement diminuée par l'épisode du chikungunya. Ces dysfonctionnements révèlent un problème de gouvernance. « *L'enjeu est de passer d'un gouvernement des espaces de nature à une gouvernance en associant de nouveaux acteurs afin par exemple de résoudre des conflits ou de construire un projet de territoire* » (Rech et Mounet, 2009)<sup>351</sup>.

Le gouvernement, à l'échelle du territoire envisagé dans notre étude, fait référence aux instances politiques élues. Ce sont elles qui ont en charge, tout ou une partie de l'aménagement du territoire dans la limite des lois et des règlements. Ce rôle des collectivités s'est accéléré depuis les premières lois de décentralisation jusqu'à la Loi d'orientation, d'aménagement et de développement durable du territoire (LOADDT 99), dite « Loi Voynet ». Comme il a été montré au travers de l'aménagement de la cité balnéaire de Saint Gilles, les projets sont très longs à émerger et peu anticipés. Sans préjuger de la pertinence des projets, on se rend compte qu'associés au durcissement des règlements environnementaux, les projets d'aménagement pourtant nécessaires à la relance du secteur ont du mal à sortir de terre □ ou de mer.

---

<sup>351</sup> RECH, Y. et MOUNET, J. Théorie de l'acteur-réseau et sports de nature: enjeux, limites et perspectives. *Congrès de l'Association Française de Sociologie*, 2009

*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

Depuis une quinzaine d'années, La Réunion a vendu une image nature, grands espaces et sports de nature, dans lequel le balnéaire était au mieux un complément ou une imagerie publicitaire. La côte Ouest n'est pas saturée, même si de nombreux problèmes d'aménagement existent, et doit s'affirmer comme un balnéaire différent. Elle doit réussir sa transition entre un tourisme voulu de masse, mais qui ne l'a jamais été et un tourisme durable de qualité en complément du potentiel paysage et sports de nature. De nombreux acteurs ont trop vite annoncé la « fin du balnéaire » alors qu'à l'échelle mondiale le succès du balnéaire tropical se renforce (Duhamel et Violier, 2009)<sup>352</sup>. Tout comme les sports de nature dans les hauts, les sports côtiers ont une histoire, un présent et un potentiel de développement, potentiel trop souvent sous exploité par une absence de coordination intra et inter acteurs en charge de leur développement. À l'image de nombreux territoires métropolitains peut être moins favorisés que La Réunion comme l'Aveyron ou l'Ardèche, l'île doit devenir acteur du développement des sports de nature, en intégrant à son projet de territoire.

---

<sup>352</sup> DUHAMEL, P. et VIOLIER, P. *Tourisme et littoral: un enjeu du monde*. Paris: Belin Sup, 2009a.

*Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

**On connaît l'importance de l'évènementiel sportif dans le développement des sports de nature (Corneloup, 1999<sup>353</sup> et 2005<sup>354</sup>) et dans la construction d'une identité locale et d'un territoire sportif (Bessy, 2005)<sup>355</sup>. Pour permettre un développement territorial, un événement sportif doit présenter un certain nombre de caractéristiques : géographique, sociologique, économique, écologique et/ou politique (Bessy, 2010)<sup>356</sup>. C'est dans cette perspective que nous allons nous intéresser à l'évènementiel sport côtier à La Réunion.**

## **5 L'évènementiel sport côtier à La Réunion**

La Réunion, malgré son éloignement des principaux foyers de pratiques sportives que sont l'Europe et le continent nord-américain, est le siège de quelques événements sportifs de renommée nationale, voire internationale.

Or, les territoires sont aujourd'hui de plus en plus façonnés par les pratiques sportives au sens large (Augustin, 2001)<sup>357</sup> et par les événements sportifs participatifs en particulier (Bessy, 2010)<sup>358</sup>. Le nombre d'événements sportifs, en progression constante depuis une trentaine d'années, témoigne d'un renouvellement des concepts débordant le champ sportif traditionnel.

---

<sup>353</sup> CORNELOUP, J. Pour une autre approche managériale du sport. *GESTION* 2000, 1999, p. 33-60.

<sup>354</sup> CORNELOUP, J. La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature. *Téoros*, 2005, vol. 24, p. 55-62.

<sup>355</sup> BESSY, O. et NARIA, O. Les enjeux des loisirs et du tourisme sportif de nature dans le développement durable de l'île de La Réunion. dans *Management et marketing du sport: du local au global*. 2005.

<sup>356</sup> BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.

<sup>357</sup> AUGUSTIN, J. Sport, pouvoirs et territoires. *Pouvoirs Locaux*. Les cahiers de la décentralisation, 2001, vol. Territoires : les défis du sport, no. 49, p. 30-37.

<sup>358</sup> BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.

## *Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

En dépassant l'univers culturel classique des compétitions fédérales, ces nouveaux événements sportifs nous font rentrer dans une forme de post-modernité événementielle. « *Un caractère hybride, une accessibilité forte, une fête construite, une symbiose voire une défense de l'environnement, caractérisent les nouveaux événements sportifs* » (Bessy, 2005)<sup>359</sup>. À La Réunion, l'événement emblématique de ces nouveaux rassemblements sportifs participatifs est le « grand raid », une course nature, traversant l'île dans sa diagonale la plus grande, plus de 150 Km et plus de 8000 m de dénivelé positif. Surnommée la diagonale des fous, le grand raid a pris une part importante dans la vie sportive, voire culturelle de l'île. Si le grand raid participe à la construction d'un territoire réunionnais entre tradition et modernité, il est également constructeur d'identité. Il valoriserait « *l'héritage historique qu'aurait laissé le peuple marron aux générations futures rendant le créole fier de l'être et de le montrer* » (Bessy, 2002)<sup>360</sup>. Le grand raid, simple course de montagne au départ, prend un rôle à la fois structurant et constructeur d'identité. La réalité est un peu plus complexe et la majorité des participants sont des métropolitains et des « zorey ». De plus, comme en métropole, on observe une surreprésentation des urbains dont le mode de vie favorise ce type d'engagement (Chateaufreynaud Y. et Lapierre A., 1996)<sup>361</sup>. On le voit, les événements sportifs et principalement participatifs, sont porteurs de valeurs, de symboles permettant la structuration d'une identité forte et l'affirmation d'un territoire. Cette affirmation reste vraie même si, dans

---

<sup>359</sup> BESSY, O. *Sports, loisirs et société. De la diffusion sociale à la construction identitaire. De l'innovation marketing au développement durable des territoires.* HDR de l'Université de La Réunion.: 2005

<sup>360</sup> BESSY, O. *Le Grand Raid de La Réunion. A chacun son extrême et un emblème pour tous.* Océan éditions, 2002.

<sup>361</sup> CHATEAUFREYNAUD, Y. et LAPIERRE, A. *Aspects du sport à La Réunion.* la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

*Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

la plupart des cas, les « *habitus sportifs* » (Pociello, 1981)<sup>362</sup> sont respectés et que l'événement reste représentatif des tendances sociologiques liés aux pratiques sportives.

**Image 4: Affiche 2010 du Grand Raid de La Réunion et de la Mégavalanche**



La dynamique événementielle<sup>363</sup> dans le domaine des sports de nature, observable depuis quelques années à La Réunion, est principalement activée par les sports nature des « Hauts »

<sup>362</sup> POCIELLO, C. *Sports et société: approche socio-culturelle des pratiques*. Vigot, 1981.

<sup>363</sup> Nous nous intéressons, ici, uniquement aux événements participatifs décrits plus haut. De fait, nous excluons les compétitions organisés par les différentes ligues et comités dans le cadre

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

avec en vedette, le grand raid ou la mégavalanche en VTT. Seul, le surf grâce à l'organisation de manches du WQS<sup>364</sup> ou WCT<sup>365</sup> sur la mythique gauche<sup>366</sup> de Saint-Leu vient positionner les « Bas » et particulièrement le littoral de l'Ouest.

Contrairement au Grand raid, l'alchimie ne prend pas. Les compétitions de surf professionnel, à Saint Leu notamment, existent depuis le début des années 1990. La première confrontation internationale a eu lieu en 1991. Mais très vite, au fil des ans, pris entre les exigences des locaux et des ennuis financiers, la compétition a fini par péricliter. Pour revenir en 2005, sous l'égide du fabricant de surf wear Rip Curl, mais une fois de plus, malgré les efforts consentis des deux côtés, l'événement bascule dans le conflit. Ce type d'événement qui au travers de reportages, de films et d'articles dans la presse spécialisée, on fait la réputation d'une vague, d'une ville et d'une île sans toutefois réussir à développer un ancrage territoriale fort à l'image du Grand Raid. Sans doute trop attaché à une démarche économique, cet événement sans ancrage territorial fort et revêtu d'un vernis culturel ne parvient pas à s'imposer dans le paysage réunionnais. De plus comme le souligne Adolphe Maillot (2009)<sup>367</sup>, « *le surf se démocratise peu à peu, notamment par le bodyboard, ce n'est pas encore un sport « populaire ». Il est trop tôt pour en faire le support d'une identité créole* ». En l'absence d'un champion, d'une star locale, il est difficile pour la population de s'identifier. « *Un*

---

de leurs championnats respectifs et ouverts uniquement à un public par nature restreint (licence, âge, □).

<sup>364</sup> WQS : World Qualifying Serie, tour professionnel permettant, en accumulant le plus de points possibles sur différentes compétitions autour de la planète d'accéder à l'élite mondial le WCT.

<sup>365</sup> WCT : World Championship Tour. Il regroupe les 44 meilleurs surfeurs de la planète issu du circuit WQS sur championnat se déroulant tout autour du globe et toute l'année.

<sup>366</sup> Vague qui déroule du pic vers la gauche quand on est debout sur la planche.

<sup>367</sup> MAILLOT, A. *La fête sportive en quête de ritualité. L'exemple du rip curl search 2005*. L'Harmattan, 2009.

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*réunionnais peut être fier de la vague de Saint Leu, mondialement connue pour sa perfection. Mais il le serait davantage si un Saint Leusien se mettait à croiser le fer avec les grands noms de la discipline » (Maillot, 2009)<sup>368</sup>. Pourtant La Réunion est un des plus grand pourvoyeur de jeunes surfeurs pour les équipes nationales. Ce que confirme Patrick Flores, entraîneur des équipes de France et père de Jérémy Flores<sup>369</sup>, lors d'un récent passage à La Réunion « Depuis 25 ans et la création de la ligue réunionnaise par l'émblématique Maxence de la Grange, à qui on doit tout, l'île a toujours fourni un gros contingent de surfeurs de haut niveau. Les Anne-Gaëlle Hoarau, Stéphane Jam, Eric Coutelier, Vincent Giraud, Frédéric Robin, Boris le Texier, Hugo Savalli, etc... en sont les preuves. La nouvelle génération avec Jérémy (Florès), Maxime Huscenot, Medi Veminardi, Romain Cloître, etc... font partie des meilleurs mondiaux dans leur catégorie. Sans oublier l'excellent niveau du longboard et du bodyboard »<sup>370</sup>. Parmi les meilleurs surfeurs français, présents dans l'élite mondiale, on reproche souvent à un Jérémy Flores ou d'autres, leur non créolité. « Physiquement et socialement, Jérémy Florès n'a pas le profil du héros réunionnais comme par exemple le*

---

<sup>368</sup> Ibid.

<sup>369</sup> Née en 88 à La Réunion, Jérémy Florès est actuellement une des stars montantes du surf mondial. Champion du monde ISA en 2009, il est régulièrement dans le haut du tableau de top 44, regroupant l'élite des surfeurs de la planète.

<sup>370</sup> JIR du 22/06/2009

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

handballeur Jackson Ridcharson<sup>371</sup> »<sup>372</sup> ou pour reprendre la comparaison avec le Grand Raid, un coureur comme Pascal Parny<sup>373</sup>.

L'exemple des compétitions professionnelles de surf à Saint Leu n'est sans doute pas le plus pertinent car étant réservé à une élite, il n'est par essence pas participatif comme le Grand Raid. D'autres événements nautiques, moins emblématiques, existent à La Réunion et se développent ces dernières années. Le Round Créolia, raid en catamarans F18, est l'un d'entre eux. Remis au goût du jour en 2007, après un coup d'essai dix ans auparavant, il a su survivre aux déboires du Club Nautique de Bourbon pour trouver sa place dans le calendrier. Le format original est plus en adéquation avec les tendances actuelles des événements sportifs. Cette course, s'est orientée plus raid avec une composante festive et amicale très forte. Le rapprochement entre les compétiteurs et l'accessibilité est favorisé par un mode de composition original des équipages. Les professionnels du F18 venant à La Réunion pour l'événement tirent au sort parmi les locaux leur équipier. Hybride, festif et convivial, relativement accessible<sup>374</sup>, touristique et éco-responsable, cette organisation répond

---

<sup>371</sup> Capitaine de l'équipe de France de handball, médaillé de bronze aux jeux Olympique de Barcelone en 1992 et double champion du monde (1995 et 2001), il est sans conteste un des meilleurs joueurs mondiaux de sa génération.. Originaire de Saint Pierre de La Réunion, extraction modeste et de type cafre au look « rasta », il semble plus à même d'être un support d'identification pour la population locale.

<sup>372</sup> MAILLOT, A. *La fête sportive en quête de ritualité. L'exemple du rip curl search 2005*. L'Harmattan, 2009.

<sup>373</sup> Originaire de la plaine des Palmistes à La Réunion, il a remporté, avec la manière, deux fois le Grand Raid de La Réunion en 2001 et 2008. Créole et fier de l'être, il avait déclaré après sa première victoire qu'il ne voulait pas courir tous les ans mais qu'il reviendrait si le futur gagnant du Grand Raid n'était pas créole.

<sup>374</sup> Relativement accessibles du point de vu des critères édictés par Olivier Bessy (accessibilité sportive, humaine, temporelle et financière). Du point de vue sportif, nul besoin d'être très bon en voile puisque vous pouvez être associé a un champion capable de mener le bateau tout seul. Du point de vue temporelle c'est beaucoup plus relatif car même si des efforts sont fait cela reste relativement onéreux et l'événement nécessite presque une semaine.



***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

parfaitement aux critères développés par Bessy (2005)<sup>375</sup> pour caractériser la nouvelle génération d'événements sportifs.

S'appuyer sur l'évènementiel pour développer les nouvelles pratiques sportives et de loisir issues de la « beach culture » est une proposition qui revient souvent dans le discours des acteurs. Pas des compétitions fédérales classiques mais des événements participatifs, ludiques et festifs à l'image de la traversée ouverte à tous les rameurs (paddleboard, surf ski, SUP et pirogue) proposé par Laurent Morel du Saint-Leu Surf Club fin 2009. Dans un article du quotidien, au lendemain de l'événement voici ce que dit l'éducateur, il souhaitait « réunir toutes les disciplines pratiquées sur l'île afin que les gens puissent se rencontrer. » Il poursuit ainsi son analyse au détour de la course « Ce serait bien de pouvoir faire venir des internationaux, se projette-t-il. Et si on arrive à toucher des surfeurs, triathlètes ou kayakistes désireux de nouvelles sensations, je suis sûr que la mayonnaise peut vite prendre ». Ce constat et cette idée de développer des événements nouveaux autour des sports côtiers sont également partagés par des acteurs économiques comme ce gérant d'une société de biens et de services spécialisé dans les sports côtiers. « En termes d'aménagement, la passerelle de Saint-Paul c'est une bonne chose. Déjà pour les bateaux, et pour pouvoir... On pourra peut-être mettre en place une manifestation, une course ouverte à tous pas une compétition fédérale, mais un événement sportif mélangeant surf ski, pirogues, kayak. Le but étant de mettre un maximum de personnes sur l'eau avec un petit challenge quand même. Et c'était prévu d'être sur Saint-Paul alors la passerelle permet de drainer du monde, de manière plus visuelle, de s'approcher un peu plus de l'eau. Pouvoir accoster, pour pouvoir avoir des bateaux suiveurs,

---

<sup>375</sup> BESSY, O. *Sports, loisirs et société. De la diffusion sociale à la construction identitaire. De l'innovation marketing au développement durable des territoires.* HDR de l'Université de La Réunion.: 2005

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*pouvoir faire monter du monde, pour pouvoir suivre la course de plus près et là c'est une bonne chose. Parce que faire un événement que ce soit en opti, laser ou en kayak où tu es à plus de 200 m de la plage, tu ne vois rien et l'on ne s'y intéresse pas alors que si tu fais une course vraiment côtière, avec en plus la possibilité de monter sur l'eau parce que tu as les infrastructures qui le permettent, la passerelle, une passerelle qui peut accueillir du monde pour pouvoir voir de plus près et pour faire monter des personnes, ça ça aide au développement ».* Les idées sont dans les têtes des acteurs locaux, les enjeux des événements sportifs post-modernes sont plus ou moins intégrés, mais les choses ne se font pas de manière réactive. Nos voisins mauriciens, tournés vers le tourisme de loisir sportif et beaucoup plus réactifs, ne s'y sont pas trompés. Ils ont vu dans l'avènement d'une discipline comme le surfski et l'organisation d'un circuit mondial, une opportunité supplémentaire de promotion de leur destination et pour la première fois, une des étapes du Surf Ski World Tour s'est tenue à Maurice en juillet 2009. C'est un choix stratégique et délibéré du ministère du tourisme mauricien. *« Ce genre d'événement profitera à la destination mauricienne, en particulier en juillet, qui est une période creuse. Maurice étant une destination accessible attirera des touristes de l'Australie, de l'Afrique du Sud et même de l'Europe. Ceci contribuera à maintenir la visibilité de Maurice dans les media car, en cette période économique difficile, il est toujours intéressant de conquérir de nouveaux marchés. Surf Ski est un sport qui prend de plus en plus d'ampleur. Epic Kayaks avait démarré avec six courses annuelles, et a prévu pas moins de 24 courses pour cette année »*<sup>376</sup>. Une organisation professionnelle associée au sérieux et au professionnalisme mauriciens ont fait de ce premier événement un succès. *« Nous*

---

<sup>376</sup> Source : site du « tourism office » mauricien, <http://www.tourism-mauritius.mu/pages/news/info.php?lang=1&nid=95>

***Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées***

*allons définitivement recommander Maurice et Naïade Events à tous ceux qui pratiquent le surf ski*»<sup>377</sup> affirment les deux champions, Hank McGregor et Michelle Eray<sup>378</sup>, à l'issue de leur course. Les événements sportifs peuvent servir de levier au développement touristique. Ainsi, par exemple, La Réunion a développé à partir du succès du Grand Raid, une culture de l'évènementiel qui soutient son économie touristique. Mais ce succès n'as pas été systématisé sur d'autres événements et démontre, sans doute, une exception plutôt qu'une réelle démarche organisée à l'image du surfski et de l'île sur. Les actions sportives organisées sur le territoire semblent encore trop souvent sectorielles, c'est-à-dire focalisées sur leur aspect purement sportif. Les relations avec une stratégie marketing élaborée de développement du territoire par l'économie, le tourisme, tout en renforçant une identité propre ne semblent pas systématiques.

Par son impact médiatique, l'évènementiel sportif est souvent mis en avant par les acteurs politiques, parfois au détriment des associations supports du développement des pratiques. Mais les retombées restent souvent considérées simplement de ce point de vue, même parfois d'un point de vue électoraliste et rarement envisagé comme la marque d'un processus de « *marketing territorial* »<sup>379</sup>. Hors ces compétitions, participatives ou professionnelles, et les festivals associant culture et sport<sup>380</sup> sont des « *ressources territoriales* »<sup>381</sup>. Ces dernières

---

<sup>377</sup> Source : communiqué de presse du groupe Naïade Resort, numéro deux de l'hôtellerie à Maurice et présent également à La Réunion :

<http://naiade.com/downloads/PressReleases/others/UnparireussipourNaiadeEvents.pdf>

<sup>378</sup> Ces deux champions mondiaux de la discipline n'ont pas failli à leur réputation et ont remporté, la Mauritius Ocean Classic entre Souillac et Le Morne, étape des Word SurfSki Series.

<sup>379</sup> POUSSARD, A. *L'Arc Atlantique: chronique d'une coopération interrégionale*. Presses universitaires de Rennes, 1997.

<sup>380</sup> A l'image du Biarritz surf festival décrit comme un marketing territorial cohérent GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006. Ou

*Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

renvoient donc à une intentionnalité des acteurs concernés et existent à partir du moment où est « défini un processus d'élaboration, de construction, puis de valorisation par la collectivité locale » (Guibert, 2008)<sup>382</sup>.

**Pour qu'un événement sportif soit reconnu comme une ressource territoriale, il est nécessaire qu'il soit intégré dans un dispositif plus large émanant d'une collectivité locale et porté par un ou des élus. Cette démarche nécessite une étroite coordination entre les différents échelons des collectivités mais également entre l'ensemble des acteurs concernés. Pour servir le développement de la côte Ouest de La Réunion, les événements sport côtiers doivent s'intégrer dans une nouvelle gouvernance. Elle devra associer l'ensemble des acteurs dans une dynamique permettant à chacun de s'exprimer, une gouvernance innovante partenariale (Bessy, 2010)<sup>383</sup>.**

**La côte Ouest de La Réunion dispose d'atouts naturels indéniables pour la pratique des sports côtiers. Ces pratiques d'origine métropolitaine, australienne ou sud-africaine, sont présentes dans l'île depuis presque quarante ans. Pourtant le secteur n'a pas l'essor qu'il devrait. Sous l'impulsion de l'État, un tourisme balnéaire s'est développé dans les années 70 reprenant le leitmotiv « sea, sex, sun and sand », aujourd'hui la côte Ouest tente de vivre de cette rente économique bien que le tourisme et les usages littoraux aient**

---

à La Réunion, un événement comme le Manapany surf Festival, mélangeant musique et surf dans un cadre sauvage et naturel dans le sud de l'île.

<sup>381</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

<sup>382</sup> GUIBERT, C. Évènements sportifs et collectivités locales. Des préoccupations surtout médiatiques. *Espaces*, 2008, vol. 258, p. 41-44.

<sup>383</sup> BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.

*Interprétation des résultats □ Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

**changé. Gouvernance locale défaillante, absence de figure réunionnaise capable de soulever la ferveur populaire, la mer pose un problème au Réunionnais ? Faut-il chercher l'origine de ce constat dans la sentence, « les Réunionnais tournent le dos à la mer » ? Dans le prochain chapitre, nous nous intéresserons à la relation des Réunionnais avec l'eau et la mer.**

*Interprétation des résultats* □ *Un territoire aux potentialités naturelles reconnues mais encore sous exploitées*

## Partie 2 : Les Réunionnais et la mer

*« L'espace terrestre ne se différencie pas seulement par ses caractères naturels et les aménagements que les hommes y ont réalisés ; il oppose des zones profanes et des aires sacrées, parce que chargées de la puissance et du mystère des au-delà qui y affleurent. Les hommes ont besoin de ces ailleurs pour juger le monde »*

Paul Claval

## **Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer**

Le rapport des Réunionnais à l'océan a souvent été envisagé d'un point de vue négatif, mélange de crainte, de respect et de superstitions (Shirrer, 2005)<sup>384</sup>. Pour Yves Chateaufreynaud et André Lapière<sup>385</sup>, « les créoles ne sont pas culturellement orientés vers la mer. Ces facteurs culturels expliqueraient le faible investissement dans ce type de pratique importée par « les métros ». La voie d'ouverture des sports marins et du surf en particulier, à la population créole, s'inscrit dans une action de démystification des pratiques aquatiques ». Si cette forme de relation existe auprès des habitants de l'île, elle ne doit plus être envisagée comme la seule. Dans la plupart des territoires îles ou littoral côtier la mer est un élément naturel répulsif.

Pendant longtemps, les géographes sont restés attachés « aux conditions naturelles », ils ont usé et abusé des explications déterministes liées à ces propriétés du milieu. Les travaux universitaires sur le littoral ne s'intéressaient qu'à la nature de l'environnement et aux aménagements réalisés. L'homme et la manière dont les sociétés ressentent leur environnement n'était jamais envisagé. Pourtant la culture a un rôle majeur dans l'explication d'un paysage et la construction d'un territoire. « L'espace terrestre ne se différencie pas seulement par ses caractères naturels et les aménagements que les hommes y ont réalisés ; il oppose des zones profanes et des aires sacrées, parce que chargées de la puissance et du mystère des au-delà qui y affleurent. Les hommes ont besoin de ces ailleurs pour juger le monde » (Claval, 2007)<sup>386</sup>.

---

<sup>384</sup> SCHIRRER, M. *L'élément aquatique dans un espace pluriculturel: l'exemple de l'île de La Réunion*. Thèse en sciences sociales, Université Marc Bloch-Strasbourg II: 2005

<sup>385</sup> CHATEAUFREYNAUD, Y. et LAPIÈRE, A. *Aspects du sport à La Réunion*. la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

<sup>386</sup> CLAVAL, P. *Épistémologie de la géographie*. 2<sup>o</sup> Ed. Lavoisier, 2007.



## **Interprétation des résultats** □ **Les Réunionnais et la mer**

Dans de nombreuses régions du monde, l'évolution de la société, la tertiarisation de l'emploi, l'essor des loisirs ont fait basculer la maritimité traditionnelle, liée majoritairement au travail, vers une maritimité moderne, en prise avec un nouveau mode de vie et le développement des sports côtiers. Dans cette société mondialisée, la mer est devenue un lieu de passage essentiel et le littoral attire les populations, soit pour le tourisme, soit pour y vivre. Pourtant les régions côtières ont longtemps été des milieux hostiles pour beaucoup de sociétés humaines, « *la diversité des conditions géographiques ne doit pas cacher une réalité : pendant longtemps les côtes sont considérées comme des milieux hostiles, malsains et les littoraux quelle que soit la région, sont déserts en dehors des ports* » (Paulet, 2006)<sup>387</sup>. « L'invention du littoral » suivant l'expression d'Alain Corbin est arrivée en Europe au XIX<sup>e</sup> siècle et s'est propagée dans le monde tout au long du XX<sup>e</sup> siècle avec des différences régionales.

À La Réunion, cette bascule ne semble pas complète comme si la société réunionnaise, pourtant dynamique, avait du mal à suivre cette voie comme prise entre une tradition créole tournant le dos à la mer et une modernité occidentale avide de littoral.

Les raisons de ce désamour apparent entre les Réunionnais et leur littoral sont multiples. Les nombreuses origines possibles de ce divorce sont : une histoire maritime tourmentée, le peuplement de l'île et la culture créole, des enjeux éducatifs sous-estimés et des enjeux politico-économiques particuliers.

---

<sup>387</sup> PAULET, J. *L'homme et la mer: représentations, symboles et mythes*. Paris: Economica-Antropos, 2006.

## **1 Les Réunionnais et la mer, une histoire tourmentée**

« *Les îles concentrent certains phénomènes et accélèrent leur développement préfigurant des évolutions qui pourraient se produire à d'autres échelles. Il est utile d'être attentif à leur devenir* » (Péron, 1993)<sup>388</sup>

### **1.1 Petit détour par l'histoire**

Contrairement à des territoires insulaires du Pacifique, La Réunion a un passé maritime récent. En effet, elle n'a pas d'histoire précoloniale, ses premiers habitants sont en 1649 des prisonniers exilés depuis l'île proche de Madagascar. Inhabitée avant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, son histoire et son vécu par rapport à l'océan sont liés à l'histoire et à la culture d'origine de ces premiers colons débarqués en 1676 sur l'île appelée alors Bourbon.

La compagnie des Indes orientales, à l'origine du peuplement de La Réunion, se désintéresse de celle-ci et lui préfère l'île de France<sup>389</sup>. En effet, les rivages de cette dernière sont bien plus engageants. La Réunion présente une côte escarpée, dangereuse et ne dispose d'aucun abri naturel permettant aux navires de relâcher. Seule la Baie de Saint-Paul ou baie du meilleur ancrage permet aux bateaux de jeter l'ancre sans trop de risque. Mais les incidents seront nombreux car cette baie est un abri très relatif face à la violence de l'océan dans cette partie du monde (vent, houle et cyclones).

Le royaume de France délaissant cette terre du bout du monde, la place laissée vacante va vite être occupée par les pirates. Pourchassés dans les Caraïbes, les Frères de la Côte viennent chercher de nouvelles bases dans l'Océan Indien. Ils trouvent à Bourbon un excellent endroit pour se ravitailler en toute discrétion et faire commerce avec les colons déjà installés. Ils vont

---

<sup>388</sup> PÉRON, F. *Des îles et des hommes: l'insularité aujourd'hui*. Editions Ouest-France, 1993.

<sup>389</sup> Actuelle Ile Maurice, l'île est redevenue britannique en 1814 par le traité de Paris.

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

ainsi contribuer à l'accroissement de la population de l'île car, au moment de leur retraite, ils vont le plus souvent s'installer sur place et épouser les filles des premiers colons. « *En 1711, sur les 109 chefs de famille que compte Bourbon, 29 sont des forbans repentis.* »<sup>390</sup>.

Ces anciens pirates apportaient aux colons leurs connaissances de la mer et de la construction navale. Ces matelots possédaient le plus souvent un savoir manuel technique avant d'être forbans. Ces différents savoir-faire se retrouvent dans l'architecture. L'architecture créole emprunte beaucoup aux techniques des charpentiers de marine comme le mot varangue<sup>391</sup>, courant à La Réunion, désignait à l'origine, l'abri au-dessus du timonier.

En 1725, la prise de l'île Rodrigue au nom du Roi de France s'effectua sur une embarcation construite à Bourbon par ces mêmes pirates repentis.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, le contact avec la métropole est progressivement rétabli. Grâce à la culture du café, laissant présager de gros bénéfices, l'île Bourbon devient digne d'intérêt.

Ces nouvelles cultures vont entraîner l'arrivée et le commerce massif d'esclaves en provenance essentiellement de Madagascar.

Ces derniers tenteront à maintes reprises de rejoindre la grande île par la mer. Ils savent que les vents et les courants dominants d'Est leur sont favorables. Ils utilisent des canots qu'ils dérobent aux colons ou des grandes pirogues monoxyles construites de leurs mains durant leurs périodes de marronnage. D'après des témoignages, certaines de ces expéditions ont pu réussir. « *Le 27 décembre 1752, neuf Noirs arrivent à Saint- André à bord d'une pirogue. Arrêtés peu de temps après par deux colons, ils avouent venir de l'île Voisine (île Maurice)*

---

<sup>390</sup> FONTAINE, O. *Mémoires océanes, Patrimoine maritime de l'île de La Réunion*. Saint-Denis de La Réunion: L'inventaire, 2005a.

<sup>391</sup> Ce terme désigne à La Réunion une terrasse avancée, couverte et néanmoins ouverte.

## **Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer**

*d'où ils s'étaient enfuis en dérobant l'embarcation qu'un pêcheur indien avait laissée au bord de la mer »<sup>392</sup>.*

Si ce phénomène reste à la marge, il n'est cependant pas négligeable et certains observateurs s'appuyant sur le témoignage de négriers mentionnent que quelques déserteurs ont mené leur projet à bien.

*« Plusieurs ont déserté et se sont aventurés en mer dans des canots, pirogues et autres esquifs. Ils y ont sans doute péri faute de provisions et de savoir se diriger. Cependant, quelques-uns en naviguant vent arrière, ont heureusement regagné leur pays natal où ils ont été retrouvés par les Français qui faisaient la traite sur cette île »<sup>393</sup>.*

La fuite par mer inquiète tout de même le pouvoir et les maîtres qui vont édicter de nombreux règlements pour éviter que les esclaves ne puissent avoir accès aux embarcations. Ce phénomène reste une réalité pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Puis vient le temps des batailles, et la culture du café provoquant la convoitise, Bourbon se fortifie. L'île arme ses propres bateaux pour la course<sup>394</sup>.

Après cette période trouble vient le temps de la croissance. La culture de la canne à sucre et la pêche hauturière en direction des îles du Sud, Saint-Paul et Amsterdam, se développent.

Au fil du temps, l'administration et les colons construisent les infrastructures nécessaires aux commerces et aux différents échanges internes à l'île ou avec l'extérieur : entrepôts, marines, débarcadères, ports, modèle le littoral.

---

<sup>392</sup> FONTAINE, O. *Mémoires océanes, Patrimoine maritime de l'île de La Réunion*. Saint-Denis de La Réunion: L'inventaire, 2005a.

<sup>393</sup> DALRYMPLE, A. L'île Bourbon en 1755 (traduit par A. Toussaint). dans *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes Françaises*. Tananarive, 1936, vol. Tome 1.

<sup>394</sup> Armement corsaire, certain navire de guerre pour des raisons pratique et économique était également armé en course.

Le désintérêt pour la canne qui se fait sentir dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, va sonner le glas de l'activité maritime. Dans la seconde moitié du siècle dernier, de nombreux édifices et bâtiments liés à cette histoire maritime vont peu à peu disparaître, rattrapés par la modernité. Des bâtiments historiques comme l'hôtel Lassay<sup>395</sup> vont être laissés à l'abandon et d'autres bâtiments vont progressivement changer de destination pour devenir des bureaux ou des salles de réunions. Sinon ces édifices disparaissent, victimes du manque d'entretien, des intempéries et de l'urbanisation galopante sur le littoral. Ce passé maritime effacé de la mémoire collective survit dans les noms de certains lieux<sup>396</sup>, dans la langue créole<sup>397</sup> et au fond de l'eau<sup>398</sup>.

**Les loisirs de bord de mer sont apparus à La Réunion à la même époque qu'en France métropolitaine mais la spécificité du climat tropical n'a pas permis le développement d'un « désir de rivage » (Corbin, 1988)<sup>399</sup>. Cependant, nous allons essayer de repérer l'émergence de plaisir de l'eau et les modalités de sa croissance. L'élite créole tente de reproduire les usages en cours dans les grands pays européens.**

---

<sup>395</sup> Cet ancien hôtel situé en face de l'ancien débarcadère de Saint Paul, au milieu de la baie, (là même où le nouveau a été construit) accueillait les capitaines des navires de passage dans la baie.

<sup>396</sup> On retrouve des traces de ce passé maritime dans la toponymie réunionnaise telle que la ravine de la chaloupe, le chemin de la vigie, la chapelle des forbans ou la rue du Mât de pavillon.

<sup>397</sup> La langue créole est considérée dans ses origines européennes comme un développement autonome des formes de parlé rural et maritime des régions ouest et sud-ouest de la France au moment du peuplement de l'île. Cette langue est comme un livre d'histoire et conserve les traces du passé oublié de l'île. On utilise encore de nos jours des mots du vocabulaire marin : « amaré », « souké », « lestim », « gaillard », « gabier », □

<sup>398</sup> L'association « la confrérie des gens de mer » a depuis 1996 découvert et déclaré aux Affaires maritimes quelque soixante-cinq épaves ou vestiges de navires des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, qui constituent des éléments à part entière du patrimoine maritime réunionnais.

<sup>399</sup> CORBIN, A. *Le territoire du vide: l'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*. Aubier, 1988.

**1.2 La place des loisirs côtiers dans l'avènement des loisirs de plein air à La Réunion (fin XIXe et début XXe)**

L'apparition, dans une société coloniale, de loisirs sportifs est un révélateur pour « observer la construction des identités et des rapports des membres de cette société » (Voituret, 2004)<sup>400</sup>. Ces loisirs, libres de toutes contraintes, nous donnent à voir l'organisation d'une société coloniale constituée d'ethnies et de groupes sociaux très différents.

Les sports de natures et tout particulièrement les sports nautiques à La Réunion datent de la dernière moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Toutefois, une certaine culture ludique nautique fait son apparition dès le XIX<sup>e</sup>, notamment lors de fêtes patriotiques organisées pour célébrer la mère patrie au plus profond des colonies et y installer les normes et les valeurs importées de l'Occident. Le 14 juillet 1881, à Saint Denis, la nouvelle fête de la république du 14 juillet, accueille « des jeux sportifs de grandes eaux » qu'André Jean-Benoît décline ainsi :

*« Course à la voile opposant, soit des bateaux pontés, soit des chaloupes et des courses à avirons intéressant trois catégories : baleinières de l'État et du commerce, [ ] canots légers, et enfin pirogues de pêche »* (Benoit, 1996)<sup>401</sup>. Il précise plus loin le côté universel de cette fête, montrant ainsi la place accordée à la tradition maritime à cette époque.

*« Les joutes [ ] présentaient à La Réunion un aspect populaire à la fois par la modestie des moyens mis en œuvre, de la chaloupe à la pirogue, et l'éventail social des participants, du « pacha » au moussaillon [ ]. Il est évident que les courses de pirogues étaient réservées*

---

<sup>400</sup> VOITURET, D. Genre, images et représentations des loisirs de plein air à leur avènement à La Réunion (1870-1930). dans FRANCOPHONE, B.U. *Sport et loisir dans les colonies XIXe-XXe siècles*. Saint Denis de La Réunion: Le publieur, 2004.

<sup>401</sup> BENOIT, A.-J. *sport colonial, une histoire des exercices physiques dans les colonies de peuplement de l'Océan Indien*. Paris: l'Harmattan, 1996.

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

*aux pêcheurs et que ceux-ci ne se mesuraient guère à la voile avec les yachtmen anglais* » (Benoit, 1996)<sup>402</sup>.

Ces fêtes patriotiques instaurées dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ont été également dans d'autres colonies. À Tahiti, ces fêtes dont « *l'objectif est l'assimilation symbolique des fêtes patriotiques par la population indigène* » (Leloup, 2008)<sup>403</sup>, ont permis le retour de la pratique de la pirogue polynésienne. Paradoxalement, ces courses sportives de pirogues mises en place par le pouvoir colonial en tant que facteur d'assimilation sont devenues le révélateur d'une mémoire collective enfouie et d'un « *réel habitus océanien* » (Leloup, 2008)<sup>404</sup>. Comme pour la yole en Martinique, au fil du temps, la population et les pouvoirs locaux se sont inspirés du passé et ont su créer une nouvelle maritimité, sportive et de loisir mais ancrée dans la tradition. À La Réunion, cette volonté est beaucoup moins marquée. On retrouve à tous les niveaux territoriaux une envie de se réappropriier l'histoire maritime pour en faire une ressource territoriale, mais l'absence de projet global et la non-adhésion d'une partie de la classe politique inhibent toute forme de changement.

Avant l'avènement des sports de nature moderne, des loisirs de plein air se sont développés dans cette colonie de peuplement qu'est La Réunion. Sous l'influence de « touristes », à cette époque (1870- 1930) la notion de touriste est associée à la pratique de Tour ou grand Tour, voyage initiatique pour les jeunes Anglais de la haute aristocratie et de la gentry sur le continent, quelques activités de bord de mer se développent. Comme les bains de mer, mais qui au XIX<sup>e</sup> siècle sont d'une nature particulière. La baignade peut être définie comme une

---

<sup>402</sup> Ibid.

<sup>403</sup> LELOUP, Y. Identité polynésienne et retour vers le grand océan. dans *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIIIe au XXe siècle*. L'Harmattan, 2008.

<sup>404</sup> Ibid.dans.

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

pratique hygiéniste et un loisir de classes<sup>405</sup>. À l'origine, c'est-à-dire en Europe, les bains de mer se pratiquaient en eau froide, selon une technique de douche d'eau de mer stimulante assénée par les vagues, dite « bain à la lame », dont le corps médical se charge de définir les bienfaits. Cette période marque le début de l'essor du thermalisme et de cette eau qui soigne. La différence à La Réunion est que si les vagues sont bien là, l'eau n'y est jamais froide et le soleil pose problème à cette aristocratie qui met en avant la blancheur de sa peau. Cette blancheur, d'autant plus difficile à conserver sous ces latitudes, est le symbole de cette France coloniale d'Outre Mer attachée aux valeurs de la république ce qui se traduit « *par une accentuation des préjugés de classe et de race* » (Delaplace et Hajek, 2010)<sup>406</sup>. On peut imaginer que le poids de cet héritage historique, où les sports de nature et les loisirs côtiers sont comme en métropole un phénomène bourgeois mais aussi le symbole d'une forme de ségrégation, pèse sur la diffusion de ces pratiques à l'ensemble de la population. De plus, l'aristocratie locale se retrouve face à un paradoxe où l'hygiénisme des bains de mer va à l'encontre de la peur du soleil et de la nécessité de la blancheur de la peau. Le modèle du colonisateur apparaît comme difficile à reproduire sous le soleil des tropiques.

La chaleur de l'eau associée à l'ensoleillement expliquerait peut-être l'inexistence d'aménagement des plages par rapport aux efforts consentis dans les stations thermales de l'île, mais aussi par rapport à ce qui commence à apparaître dans de grandes villes balnéaires

---

<sup>405</sup> TERRET, T. Bain de mer du Nord et natation au XIX<sup>ème</sup> siècle : pratiques hygiénistes et loisir de classes. Sport et Histoire, 1993, vol. 2.

<sup>406</sup> Le déni de statut aux enfants de couple mixte et la nécessité de nier toute ascendance métisse ou de couleur pour appartenir à la haute société créole renforce encore la nécessité de blancheur chez la femme créole du XIX<sup>ème</sup> siècle et début XX<sup>ème</sup>. HAJEK, S. et DELAPLACE, J.M. La femme, au coeur d'une société pluriculturelle: la belle Réunionnaise ou la construction d'une identité insulaire depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Histoire sociale/Social history, vol. 43, no. 85, p. 131-163.



## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

métropolitaines<sup>407</sup>. Ici, les bains d'eau froide se prennent donc dans la fraîcheur et le bouillonnement des rivières et les bassins des ravines, à l'abri des rayons du soleil.

Les loisirs modernes de plein air naissent au XIX<sup>e</sup> siècle de manière synchrone dans la colonie Réunion et en France. À cette époque, le modèle occidental invite l'aristocratie de l'île vers les montagnes et les stations thermales d'altitude<sup>408</sup> pour les activités majeures du tourisme colonial : excursions pédestres et alpinisme. Présenté comme agent tonique, pouvant combattre les miasmes liés au climat tropical, le thermalisme réunionnais a connu son heure de gloire à l'image de ville comme Vichy ou Dax, en restant à l'échelle de l'Océan Indien.

Contrairement à Maurice, sous influence britannique, ces jeux nautiques ont quasiment disparu de La Réunion perdurant pourtant du côté de Grand Baie sur l'île sur. AJ Benoît y voit l'influence anglaise. De nos jours, La Réunion a rattrapé son retard sur Maurice, où ces pratiques élitistes ne sont plus pratiquées que par la bourgeoisie locale et les touristes occidentaux. Cependant il souligne le lien très fort qui unit la France à ses anciennes colonies. Un modèle basé sur l'assimilation puis l'intégration des habitants de ces régions. Cette intégration peut et est souvent passée par le sport. Or, la France contrairement aux apparences n'est pas une nation maritime.

---

<sup>407</sup> On pense notamment à une ville comme Biarritz où l'impératrice Eugénie installera sa résidence estivale à partir de 1855.

<sup>408</sup> On peut citer les villages d'Hellbourg, de Salazie ou de Cilaos. A ce sujet, on peut lire : JENNINGS, E.T. Thermalisme et climatisme à l'île de La Réunion, 1830-1946. dans FRANCOPHONE, B.U. *Sport et loisir dans les colonies XIXe-XXe siècles*. Saint Denis de La Réunion: Le publieur, 2004a.

De Jean- François Deniau à Éric Tabarly, le constat est le même, les Français n'ont pas le sens du maritime. En France, la mer souffre d'un déficit de représentations. Elle ne fait l'objet que de clichés et de vues fragmentaires (Roux, 1997)<sup>409</sup>. Par exemple, le transport maritime n'a jamais été considéré à sa juste mesure contrairement à beaucoup de nos voisins européens pourtant moins avantagés géographiquement. Il existe un manque de volonté, conscient ou inconscient, de placer l'océan au cœur des préoccupations économiques et stratégiques. Ce souci fait également défaut à La Réunion qui n'a jamais su valoriser ses atouts, maintenir ses avantages ou développer son influence sur l'Océan Indien.

Historiquement la vocation de La Réunion était agricole, Mahé de La Bourdonnais, gouverneur général des îles de France et de Bourbon<sup>410</sup>, avait décidé de faire de l'île un fournisseur de vivres et de sucre. Contrairement à Maurice qui était la grande base maritime française de l'Océan Indien. La Réunion a fait le choix de l'agriculture et les réunionnais se sont tournés vers la terre, « *non pas par aversion pour la mer, mais parce qu'on leur disait qu'il fallait planter la canne à sucre* »<sup>411</sup>. Tout un pays, toute une île, s'est alors tourné vers la terre, délaissant la mer.

---

<sup>409</sup> ROUX, M. *L'imaginaire marin des Français: mythe et géographie de la mer*. L'Harmattan, 1997.

<sup>410</sup> Ile de France est l'ancien nom de l'île Maurice et Bourbon, celui de La Réunion

<sup>411</sup> Intervention de Paul Vergès alors président du conseil régional dans les actes du séminaire ville et port, le 1<sup>er</sup> mars 2000.

L'histoire maritime de La Réunion courte mais intense porte en elle les germes de ce désintérêt des Réunionnais pour la mer. Pourtant une partie de ce passé, pourrait aider La Réunion à se réapproprier son patrimoine maritime et à se construire une nouvelle maritimité. À l'image de Maurice, qui célèbre avec faste cette année le bicentenaire de la bataille de Grand Baie, seule victoire navale des campagnes napoléoniennes et inscrite à ce titre sur l'arc de Triomphe. Mais l'histoire maritime n'est sans doute pas le seul facteur responsable des difficultés des Réunionnais à conquérir leur espace maritime. Il faut chercher également dans les origines des hommes et des femmes qui l'ont peuplée et dans une culture créole partagée entre ses influences européennes et ses attaches africaines, indiennes et chinoises.

## **2 La maritimité réunionnaise, une transformation longue prise entre tradition créole et modernité occidentale.**

L'île de La Réunion malgré l'existence de pratiques traditionnelles, a très longtemps été qualifiée d' « île tournant le dos à la mer ».

La seule insularité ne suffit pas à créer un lien fort et favorable, fait de croyances et de pratiques tournées vers la mer. Pour Paul Claval, le fait d'habiter sur une île, ou simplement proche de la mer, ne laisse pas présager des rapports privilégiés à cette dernière<sup>412</sup>. Chaque peuple développe son propre rapport à la mer, en fonction de son histoire, de son territoire et de sa culture. Si les Polynésiens ont su tisser des liens privilégiés avec l'océan, leurs voisins mélanésiens de Nouvelle- Calédonie eux, s'identifient à la « Terre- Mère ».

---

<sup>412</sup> PÉRON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.

## *Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer*

Cette vision globale du rapport à l'océan nous permet de revenir à la notion de maritimité. « *La maritimité est un vocable commode pour désigner la variété des façons de s'approprier la mer, en insistant sur celles qui s'inscrivent dans le registre des préférences, des images, des représentations collectives [□] Parler de maritimité, c'est inviter à réfléchir sur les constructions sociales et culturelles qui ont été édifiées par les groupes humains pour organiser leur relation à la mer, pour s'en protéger, pour la socialiser, pour la baliser, pour l'aimer* »<sup>413</sup>.

Les populations du littoral ont, le plus souvent, un profond respect pour l'océan et ont tendance à le considérer comme supérieur aux eaux intérieures. La limite entre respect et crainte est souvent difficile à établir et les nombreuses chapelles de Bretagne couverte d'ex-voto remerciant la vierge Marie sont les témoignages de cette dichotomie.

Pour les acteurs politiques, créoles pour la plupart, la phrase-type disant que les réunionnais tournent le dos à la mer apparaît comme un discours générique, voulu par la colonisation et plus d'ordre matériel que géographique. Ce que nous confirme le maire d'une des villes du TCO « *Je pense que la relation avec la mer est une relation complexe. La mer à La Réunion n'est pas d'accès facile. Certaines pratiques comme les activités nautiques, la voile, la plaisance, ne sont pas des activités qui sont bien intégrées et pratiquées par une part importante de la population. Mais, c'est aussi parce que les conditions n'ont pas été dans ce sens-là. Je parle bien des conditions matérielles et non géographiques.* » Beaucoup y voient une origine culturelle. Ce que nous confirme un des élus de la ville du Port en parlant de cette séparation physique entre la ville et le port, « *Ici, l'espace littoral, portuaire et maritime a été*

---

<sup>413</sup> Ibid.

## **Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer**

*coupé de la ville. Cela a été une volonté de couper la ville de l'espace portuaire et donc du littoral.*

*Cet espace-là a été supprimé par cette clôture qui a été organisée pour des raisons diverses. Mais le fait est que la ville s'est trouvée coupée de sa façade maritime, par le port, les zones d'activité,... »* Ce modèle n'est pas typique à La Réunion et d'autres grandes villes comme Bordeaux en métropole (Augustin, 1996)<sup>414</sup>, ont fait l'objet du même type d'aménagement.

Les sociétés insulaires ne portent pas systématiquement leurs regards sur la mer. Si les Polynésiens ont, historiquement et culturellement, su créer un lien privilégié avec l'océan c'est loin d'être le cas pour toutes les sociétés insulaires et littorales. L'identité maritime, au sens où on l'entend aujourd'hui, est un phénomène récent. Les sociétés îliennes ont de tout temps été habitées par des sociétés essentiellement terriennes. Le détour par la mer est souvent le fait de choix politique ou de contraintes économiques comme l'avènement de la grande pêche aux îles Féroé (Raoulx, 1996)<sup>415</sup> ou l'essor du tourisme de masse pour des îles comme la Corse ou les Baléares (Segui Llinas, 1996)<sup>416</sup>. Les influences culturelles d'un peuple semblent dépasser les seules données géographiques. « *La maritimité ne peut être que culturelle* » (Péron, 1996)<sup>417</sup>. La relation qu'entretient une personne avec l'océan et avec l'eau est éminemment liée à son histoire, celle de ses parents, le type de socialisation. Au-delà de la réputation faite à La Réunion de « tourner le dos à la mer », « *il existe bien des manières d'habiter ces univers aquatiques, du pique-nique à la pêche sous-marine en passant par le*

---

<sup>414</sup> AUGUSTIN, J. Bordeaux à la recherche d'une nouvelle maritimité dans L'HARMATTAN. *La maritimité aujourd'hui*. 1996.

<sup>415</sup> RAOULX, B. Les paradoxes de la maritimité: les îles Féroé. dans Ibid.: L'Harmattan.

<sup>416</sup> SEGUI LLINAS, M. Tourisme, insularité et maritimité: la Corse et les Baléares au XIXème et XXème siècle. dans Ibid. Paris.

<sup>417</sup> PÉRON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

*surf et le canyoning* » (Schirrer, 2008)<sup>418</sup>. À La Réunion comme dans beaucoup d'autres endroits, la mer, cet espace « sans vie », dangereux, marqué par un syncrétisme religieux omniprésent et une mentalité de « pêcheur », peut devenir un endroit de villégiature, un espace de loisir pour des urbains en quête de nouvelle relation à la nature, mais aussi pour des marins, une nouvelle manière d'appréhender leur milieu et leur patrimoine.

Les choses changent aussi à La Réunion, plus ou moins rapidement. Mais cette relation reste complexe et la volonté politique peu affirmée fait que cette transformation est lente. Au dualisme entre pratiques sportives « bourgeoises » dont sont parfois affublés les sports de nature, considérés comme étant réservés à une seule partie de la population, le réunionnais doit également se positionner entre son héritage et la modernité occidentale. L'affirmation de Chateaufort et Lapierre qui pouvait conclure en 1996 que « *le surf à La Réunion reste encore aujourd'hui un sport marqué par la culture d'une part et par l'aspect économique d'autre part. C'est une pratique de métropolitains appartenant à des classes sociales plutôt favorisées. Cette population est jeune, très fortement masculinisée et célibataire. Le surf et ses dérivés constituent une culture de classe d'âge* »<sup>419</sup>, nous semble aujourd'hui très réductrice. Il existe des différences géographiques entre les pratiquants. Les surfeurs de Saint Gilles n'ont pas les mêmes origines socioculturelles que ceux de Manapany ou de la jetée à Saint- Pierre<sup>420</sup> parce que statistiquement les habitants de Manapany ne sont pas les mêmes

---

<sup>418</sup> SCHIRRER, M. L'eau et les réunionnais. *Etudes rurales*, 2008, p. 149-162.

<sup>419</sup> CHATEAUFORT, Y. et LAPIERRE, A. *Aspects du sport à La Réunion*. la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

<sup>420</sup> Le témoignage de Laurent, moniteur de surf éclaire cette vision de l'origine des pratiquants. « *Le surf a longtemps été vu comme un sport de zoreilles. Mais quand tu regardes bien, il y a énormément de créoles qui surfent. Alors c'est sûr, peut-être qu'à Trois-Bassins ou au Roches Noires il y a plus de zoreilles, enfin je te dis ça je ne sais même pas. Mais si tu vas*

## *Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer*

que ceux de Saint Gilles. Aucune étude n'a à présent été menée pour caractériser de manière précise les propriétés sociales des surfeurs<sup>421</sup>. Si le surf et ses dérivés impliquent presque obligatoirement de vivre à proximité de l'océan pour s'adapter aux conditions variables de houle, de vent, de marée, il n'implique pas un profil sociologique particulier à l'instar des supporters de football de C. Bromberger (2004)<sup>422</sup>. Le surf s'est massifié ces trente dernières années sans toutefois réussir à se démocratiser complètement. Cependant, le « concept malléable du surf » (Guibert, 2006)<sup>423</sup> ne peut être restreint à une catégorie de pratiquant qu'ils soient bourgeois ou marginaux. « *L'appropriation et la mobilisation de l'univers du surf, de par la malléabilité de ce dernier, répondent à des logiques qui s'ancrent dans des particularismes locaux. L'appropriation et la mobilisation de l'univers du surf, de par la malléabilité de ce dernier, répondent à des logiques qui s'ancrent dans des particularismes locaux.* » (Guibert, 2006)<sup>424</sup>

La Réunion n'est pas le lagon de Tahiti, balayée par les houles de l'Océan Indien et l'alizé d'Est la ferait plutôt ressembler à d'autres côtes moins privilégiées. Pourtant, ces lieux, en Afrique du Sud, en Australie ou ailleurs, ont su développer une certaine culture de l'océan. Cette géographie, associée à l'histoire de son peuplement, nous laisse penser que la maritimité

---

*sur d'autres spots, c'est très créole. Saint-Pierre c'est très créole, Manapany c'est très créole, Etang-Salé et Saint Leu aussi. La tortue, en bodyboard, les gars c'est des créoles. Après il y a des zoreilles aussi, mais on est mélangé aussi ».*

<sup>421</sup> On peut tout de même noter le travail de H. Joncheray sur une comparaison entre la France et l'Australie.

JONCHERAY, H. *Étude sociologique interculturelle des pratiquants de golf, de Rugby et de Surf, en Australie et en France*. Paris 5: 2007

<sup>422</sup> BROMBERGER, C. Le spectacle sportif révélateur des passions contemporaines. dans VIGARELLO, G. et ANDREFF, W. *L'esprit sportif aujourd'hui: des valeurs en conflit*. Paris: Universalis, 2004.

<sup>423</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L'Harmattan, 2006.

<sup>424</sup> Guibert C., Identifications territoriales et usages politique : le surf sur la côte Aquitaine, <http://eegeosociale.free.fr/rennes2006>, 4 pages

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

de La Réunion a pu se construire sur la base des mentalités de ses premiers habitants, inscrits dans leurs origines et leur époque.

Beaucoup d'entre eux sont originaires de Bretagne ou du Nord de la France. Ce sont souvent des gens issus des terres ou au mieux, des travailleurs de la mer. Pour ces derniers, les vagues sont des dangers mortels. Elles renversent les bateaux, happent les hommes, laissent des veuves et des orphelins à terre. Le folklore breton nous rappelle ce côté prédateur de la mer, en s'intéressant aux origines de la Baie des trépassés. « *Comme les âmes des noyés ne peuvent trouver de repos tant qu'une terre chrétienne ne recouvre pas leur enveloppe mortelle, les naufragés pleurent de rage et hurlent de désespoir chaque fois que la lame en fureur roule leurs ossements dans ces plis et les éloigne du rivage. Ces âmes désolées sont connues dans presque toute la Bretagne sous le nom de Krieren, crieurs* □ »<sup>425</sup>

Mais aujourd'hui cette région est la région de référence pour la pratique des sports nautiques en Europe. C'est un chiffre d'affaires annuel de plus de 77 millions d'euros pour 1738 équivalent temps plein<sup>426</sup>. Cette réussite pourrait donner des idées à une île, où si la mer est dure, la température de l'eau n'atteindra jamais 8° C et celle de l'air ne tombera pas à 0°C plusieurs mois dans l'année.

Comme pour ces habitants du littoral français les créoles issus des classes laborieuses associent la mer à un symbole de souffrance. De plus, dans l'imaginaire créole, les traversées en bateau font encore référence au dernier voyage qu'effectuaient les esclaves en arrivant sur l'île et plus le voyage avait été long, plus le souvenir était douloureux. Beaucoup d'esclaves mouraient durant cette traversée. Si, pour des raisons basement économiques, le capitaine

---

<sup>425</sup> 100 pages de vague, Hugo Verlomme, Pimientos, 2001.

<sup>426</sup> Source : association le nautisme en Bretagne (2005)



## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

avait intérêt à ramener vivant le plus grand nombre d'esclaves, certains se servaient du voyage pour enlever toute envie chez l'esclave de s'en retourner par bateau.

Une volonté de détourner les esclaves de la mer existait également chez les propriétaires une fois arrivés sur l'île. De nombreux esclaves présents sur l'île Bourbon étaient marins ou pêcheurs et certains subissaient des mauvais traitements en cas de pêche insuffisamment conséquente (Eve, 2003)<sup>427</sup>. Au-delà des excès d'autoritarisme et du comportement de certains propriétaires vis-à-vis de leurs esclaves, l'idée était de faire disparaître chez eux toute velléité de fuite par la mer.

Mais cette situation se retrouve dans les autres départements d'outre-mer avec des déclinaisons spécifiques à chaque territoire. Contrairement aux représentations que l'on peut avoir de la relation des Antillais avec leur littoral, « *aux Antilles, la mer a toujours été mise sous silence, elle est celle dont on ne parle pas, celle dont on se tient à distance* » (Moravie, 2008)<sup>428</sup>. Tout comme La Réunion, la Martinique est une île et le Martiniquais s'est lui aussi tenu éloigné de cet espace « mythique », « interdit » qu'est la mer. Dans l'inconscient collectif des Antillais, la mer, comme le propose Prosper Eve pour la population cafre de La Réunion, renvoie au traumatisme causé par la terrible traversée des esclaves africains dans des bateaux négriers. Le passé maritime de cette île provient de ses premiers habitants : les Amérindiens. Le rapport à la mer des Martiniquais, comparable pour une partie avec ceux des Réunionnais, s'est transformé grâce aux régates de yoles (Moravie, 2008)<sup>429</sup>. Pour autant, ces courses maintiennent les barrières sociales, pendant que les « prolétaires » suivent la course

---

<sup>427</sup> EVE, P. *Les esclaves de Bourbon: la mer et la montagne*. KARTHALA Editions, 2003.

<sup>428</sup> MORAVIE, M., MENAUT, A. et CALLÈDE, J.-P. La Yole ronde en Martinique des origines à nos jours: la construction d'une identité maritime. dans *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIIIe au XXe siècle*. L'Harmattan, 2008.

<sup>429</sup> Ibid.dans.

## *Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer*

depuis la terre, les « bourgeois » la vivent de l'intérieur depuis leurs bateaux. Mais ces régates, ni vraiment traditionnelles, ni complètement sportives, ont permis aux terriens d'appivoiser la mer, tout en gardant une certaine distance.

Le passé maritime relativement singulier de l'île, marqué par la piraterie, l'esclavage et la route des Indes, ne concernent qu'une petite partie de la population, alors que l'accès à la propriété et la possession de terre sont des valeurs très symboliques dans la culture créole. Pourtant positivement ou négativement, la mer et la voile sont le trait d'union qui unit tous les habitants de La Réunion.

À La Réunion, aucun événement ou mouvement patrimonial n'est venu réconcilier ou rapprocher le Réunionnais de son histoire maritime. Cette méfiance a perduré avec le cabotage. En effet, au début de la colonisation, les différents quartiers de l'île n'étaient accessibles que par la mer faute d'infrastructure permettant d'y accéder par la terre. Une fois arrivé sur place, il fallait décharger les navires à l'aide de petites barques car il n'y avait pas de port. De nombreux accidents survenaient à ce moment, soit par noyade, soit suite à des attaques de requin.

Ce risque requin est encore au cœur des conversations des gens de l'île. Avec l'apparition des activités nautiques comme le surf, la chasse sous-marine ou la baignade, des accidents dus à la présence de requins ont réapparu autour des côtes réunionnaises. Si ces accidents sont marginaux par rapport à l'augmentation de la frange de la population fréquentant les bords de mer, leurs traitements médiatiques laissent apparaître la survivance de cette crainte.

C'est sans doute au cœur de toutes ces significations que se trouve une partie de l'explication de la défiance de la population créole. Une population captive d'une île où certains n'ont pas choisi de venir. À l'inverse, à l'époque coloniale, les hommes libres et aisés sont fiers de naviguer, fiers de représenter sur mer la patrie dans l'Océan Indien. On leurs doit d'ailleurs quelques hauts-faits d'armes dans les Mascareignes.

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

La multiplicité des rapports à l'eau observée dans la société réunionnaise tient également à l'origine diverse de sa population. S'il existe une culture et une tradition créole, les cultures d'origine de chaque communauté continuent d'influencer directement ou indirectement les relations des réunionnais avec l'océan. La population créole blanche, fière de ses origines et de son histoire maritime<sup>430</sup> et appartenant historiquement à la frange aisée de la population est plus portée vers la pratique des sports côtiers. À l'image de ses origines en France (Guibert, 2007)<sup>431</sup>, le surf à La Réunion s'est développé suivant une conception socialement élitiste sans rapport avec l'image du « surfeur marginal » développé par certains auteurs et une partie de la presse spécialisée<sup>432</sup>. Les premiers surfeurs réunionnais s'appellent Venner de Bernardy de Sigoyer, Frappier de Montbenoit ou Dumesnil certains viennent de Saint-Denis en villégiature dans l'Ouest et découvre le surf au contact d'Australiens ou de Sud Africains de passage. La communauté chinoise, forte d'une tradition millénaire, n'a pas d'a priori sur l'eau et l'océan. Ils ont été les premiers à investir la natation de compétition après les métropolitains et les créoles blancs (Cardelli et Lapierre, 1996)<sup>433</sup>. Récemment, sur la commune du Port, c'est le Dragon Boat qui a été remis au goût du jour. Émile Chane-Thieng a été sans doute l'un des premiers plongeur sous-marin dans les années 1950<sup>434</sup> et quelqu'un comme Yvan Thien Ah Koon a été un des pionniers du Windsurf dans le milieu des années

---

<sup>430</sup> Le président de la commission archéologie sous-marine et de la confrérie des gens de mer est M. Eric Venner de Bernardy de Sigoyer

<sup>431</sup> GUIBERT, C. Le premier âge du surf en France: un sport socialement sélectif. Science et motricité, 2007, vol. 2, no. 61, p. 138.

<sup>432</sup> Dans son article, Christophe Guibert cite notamment le chercheur français Joël de Rosnay. Pour la petite histoire, ce dernier est né à Maurice. L'un des personnages à l'origine du surf en France est donc né dans l'Océan Indien.

<sup>433</sup> CARDELLI, C. et LAPIERRE, A. Les pratiques de la natation à la Réunion de 1946 à nos jours: La natation et la culture créole. Science et motricité, 1996, no. 28, p. 29-38.

<sup>434</sup> CHATEAUREYNAUD, Y. et LAPIERRE, A. *Aspects du sport à La Réunion*. la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.

## *Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer*

1970 avec d'autre comme Luc Landry. La communauté chinoise a participé et continue à participer au développement des sports côtiers, les choses sont un peu différentes pour d'autres communautés (Malbar, Zarab et Cafre) mais les frontières ne sont pas étanches. Difficile d'enfermer la diversité réunionnaise dans des catégories ethniques. À trop utiliser ces catégorisations, on ne fait que réifier des constructions de sens commun. Le mélange entre communautés<sup>435</sup> et l'influence occidentale finit par faire exploser les catégories même si, sur le fond, il existe encore des différences statistiques chez les pratiquants. Pour Christian Ghasarian, « les notions de « communauté » et de « groupe ethnique » me paraissent tout aussi inadéquates dans la mesure où elles supposent une unité résidentielle et une certaine solidarité ethnique » (Ghasarian, 2002)<sup>436</sup>. Les différences d'origine géographique, socio-économique sont sans doute plus importantes dans l'accès au sport côtier que l'origine ethnique.

Développer les sports côtiers ou des activités de différentes natures, passe par une réelle volonté politique, une coordination et une mise en synergie des différents acteurs. C'est un travail de fond, nécessitant une approche culturelle intégrée dans un projet de territoire clairement défini et reconnu par tous.

Historiquement le Réunionnais n'est pas très tourné vers la mer. Mais il ne faut pas confondre la relation que pouvaient entretenir les hommes avec la mer par le passé et ce qui existe aujourd'hui. Il y a eu un changement de maritimité. Dans un article du 1<sup>er</sup> juin 2008, le Quotidien s'intéresse au sujet et nous dit : « Célébrée « pour sauver l'environnement »,

---

<sup>435</sup> Il est à noter que le cloisonnement vis à vis des autres communautés, notamment du point de vue matrimonial, est plus ou moins important selon l'origine, l'ancienneté dans l'île et la religion.

<sup>436</sup> GHASARIAN, C. La Réunion: acculturation, créolisation et réinventions culturelles. *Ethnologie française*, 2002, vol. 32, no. 4, p. 663-676.

## **Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer**

valorisée « afin de promouvoir le tourisme » et réglementée en l'honneur de la pêche et des sports, la mer vue par les Réunionnais reste souvent synonyme de labeur, de craintes et d'adieux ».

« La plupart des Réunionnais ne sont pas tournés vers la mer, c'est dommage sur une île », C'est surtout très faux. Mais dans l'esprit de certains, « être tourné vers la mer » implique une liste de critères : savoir nager dans les vagues, pratiquer un métier ou un loisir sur l'océan et surtout « aimer la mer » ».

Dans cet article, un pêcheur de Saint Philippe dans le sud de l'île nous parle de son éducation maritime, « Surtout il ne fallait pas s'en approcher. On nous disait que la mer n'avait pas de fond et que les vagues ne servaient qu'à emporter les enfants », difficile avec une telle éducation d'apprendre à aimer et apprécier la mer dans une perspective de loisir. Ce que nous confirme un élu régional originaire du Port, « je suis né à La Réunion à une époque où il n'y avait pas de piscine donc j'ai appris à nager dans le port de la rivière des galets, le bassin d'évitage, au grand dam de mon père qui ne savait pas nager et qui pensait que j'allais me noyer forcément ». La peur de l'eau, la peur de la mer se transmettent de génération en génération<sup>437</sup>. « L'absence de connaissances, non relayée par l'envie de savoir, contribuerait également au fait qu'elle voit l'eau comme un élément dangereux » (Schirrer, 2008)<sup>438</sup>. Ce sentiment de peur est un trait particulier de la société créole. Prosper Eve (1992) parle d'« Île à Peur »<sup>439</sup>. À la peur du maître s'est ajoutée la peur du Diable et de l'Enfer, contre laquelle « il peut se prémunir moyennant la conversion, la soumission et la bonne conduite » (Eve,

---

<sup>437</sup> Lors de l'ouverture des deux nouveaux stades nautiques de Plateau- Caillou et de Vue-Belle à Saint-Paul, certains parents refusaient que leurs enfants se rendent à la piscine avec l'école de peur qu'ils se noient (Témoignages recueillis par l'auteur auprès des enseignants).

<sup>438</sup> SCHIRRER, M. L'eau et les réunionnais. Etudes rurales, 2008, p. 149-162.

<sup>439</sup> EVE, P. *Île à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion, des origines à nos jours*. Saint André: Océan Édition, 1992.

1992)<sup>440</sup>. L'esclavage et l'histoire coloniale restent des marqueurs forts de l'identité créole. Cette réalité influe d'ailleurs encore très fortement, et de longue date, sur la perception que la population a de son espace. De plus, ces représentations et croyances liées à l'eau se conjuguent en fonction du marquage social et ethnique de la population étudiée. La population d'origine africaine<sup>441</sup>, la plus marquée par l'histoire, reste la population où les conduites d'évitement restent les plus nombreuses jusque très récemment.

Pourtant, l'île a été découverte et colonisée par des navigateurs, la mer a été longtemps le seul lien entre La Réunion et le reste du monde ainsi qu'entre ses propres habitants. C'est sur des canots et des pirogues que transitaient les marchandises les animaux et les hommes jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle et ses chantiers routiers. Comme l'identité réunionnaise, les usages aquatiques du bord de mer s'organisent autour d'un axe allant de la tradition créole à une modernité occidentale. Après certaines conquêtes, la mer reste un espace à investir ou à réinvestir pour le Réunionnais. Ce changement est en cours, porté par l'importation de nouveaux modèles de relation aux espaces naturels comme l'engagement massif des Réunionnais dans le grand raid de La Réunion (Bessy, 2002)<sup>442</sup>, mais aussi l'essor récent du tourisme et les enjeux économiques qu'il entraîne. « *La jeune génération et les créoles aisés sont principalement attirés par les sensations extrêmes que procure le jeu plus ou moins risqué avec les vagues, les profondeurs, le vent, les rapides, la pente, le vide... Cette frange de la population locale s'identifie donc aux modèles occidentaux qui privilégient les imaginaires ludiques et de*

---

<sup>440</sup> Ibid.

<sup>441</sup> Appelé cafre à La Réunion.

<sup>442</sup> BESSY, O. *Le Grand Raid de La Réunion. A chacun son extrême et un emblème pour tous*. Océan éditions, 2002.

l'«*extrême*». (Bessy et Naria, 2005)<sup>443</sup>. Le succès grandissant de raids et d'épreuves multisports comme le «*Raid*» SFR ou le «*Réunion d'aventures*» associant aux sports traditionnels bien intégrés par les créoles (Course à pied, VTT) des disciplines comme le canoë et la nage illustre ces transformations. Progressivement cette modification déjà visible dans les disciplines «*plus terrestres*» intègre une part de maritime.

Cependant, si importante que soit la dimension culturelle dans le rapport qu'entretient un individu avec l'océan, on ne peut la couper de facteurs comme la position sociale ou la trajectoire de vie des individus.

Ce changement s'appuie également sur des transformations au sein de la société créole. La Réunion île pluriethnique par excellence devient de plus en plus métissée. À la traditionnelle catégorie cafre, chinois, malbar, zarab, yab ou zoreille, il y a de plus en plus de zoréole<sup>444</sup>, de kréopolitain mais aussi de mélange entre les différentes communautés. Cette augmentation de la mobilité avec notamment «*la venue d'amis ou de membres de la famille («*Kréopolitains*») de métropole est une source puissante de stimulation dans l'organisation des loisirs des autochtones*» (Duret et Augustini, 2002)<sup>445</sup>. De l'autre côté, les zoréoles participent à ce renouveau de la maritimité créole de part leur «*hybridation aquatique*» (Schirrer, 2005)<sup>446</sup>.

---

<sup>443</sup> BESSY, O. et NARIA, O. Les enjeux des loisirs et du tourisme sportif de nature dans le développement durable de l'île de La Réunion. dans *Management et marketing du sport: du local au global*. 2005.

<sup>444</sup> Enfant né à La Réunion d'un parent métropolitain et d'un parent créole, mais également tout enfant né à La Réunion de deux parents métropolitains.

<sup>445</sup> DURET, P. et AUGUSTINI, M. Sans l'imaginaire balnéaire, que reste-t-il de l'exotisme à La Réunion? *Ethnologie française*, 2002, no. 3, p. 439-446.

<sup>446</sup> SCHIRRER, M. *L'élément aquatique dans un espace pluriculturel: l'exemple de l'île de La Réunion*. Thèse en sciences sociales, Université Marc Bloch-Strasbourg II: 2005

L'identité créole comme toute identité est perpétuellement en cours de transformation. Du fait de son histoire coloniale, de son peuplement et des origines diverses de sa population certaines transformations sont plus ou moins longues. Prise entre tradition créole et modernité occidentale, la population réunionnaise se transforme à son propre rythme et en créant son propre modèle. Mais cette histoire particulière ne peut expliquer le désintérêt des Réunionnais pour la mer et les loisirs côtiers. À l'image d'autres territoires de par le monde, les acteurs politiques réunionnais n'ont pas su saisir la chance d'être une île et de développer un projet de territoire intégrant une dimension maritime.

L'exemple de l'apprentissage de la nation apparaît comme un révélateur<sup>447</sup> de ce manque de vision globale vis-à-vis des sports côtiers et du maritime. À La Réunion, il existe une peur ancestrale autour de la mer, transmise de génération en génération dans certaine catégorie de la population. La démystification de l'élément aquatique et l'apprentissage de la natation apparaissent comme le meilleur moyen pour faire disparaître ce frein à l'épanouissement d'une nouvelle maritimité réunionnaise. Depuis la départementalisation, le nombre d'équipement nautique s'est multiplié, mais la construction de piscine n'implique en rien une pratique systématique.

---

<sup>447</sup> Pour illustrer cette absence de vision d'ensemble des acteurs politiques, je citerai les nombreux cas d'enfants se présentant sur les piscines de Saint- Paul pour obtenir un diplôme de natation. La collectivité met en place des centres aérés ou dans le cadre de l'école municipale des sports des activités nautiques à un coût accessible au plus grand nombre. Or pour participer à ces activités, il est nécessaire de savoir nager. Pour la plupart, ces enfants échouant au test, ne peuvent participer à ces activités prévues initialement pour eux.



### **3 Un enjeu éducatif majeur sous-estimé : l'apprentissage de la natation.**

Le pré-requis à la pratique des sports côtiers est le savoir nager. C'est également vrai pour tous les sports aquatiques pratiqués dans l'intérieur de l'île comme le kayak, le raft ou le canyoning. Or La Réunion n'est pas une bonne élève en la matière. *« À La Réunion, un élève sur deux ne sait pas nager à la fin du collège, un élève sur trois ne sait toujours pas nager en sortant du lycée »*, selon le S.N.E.P. (Syndicat national de l'éducation physique). Dans un autre bulletin d'information du même syndicat, on retrouve d'autres chiffres, en 6<sup>e</sup>, sur 20 collèges 67% des élèves ne nagent pas un 50m. Lors d'un entretien, un des responsables de maison de la montagne et de la mer nous a confié, en parlant du développement des sports côtiers : *« À partir du moment où une activité trouve un écho dans la société, alors c'est vrai que tout ce qui est activité par rapport à la mer, si on ne sait pas nager au départ, ce n'est pas possible. Donc la première étape est là. Faire en sorte qu'à La Réunion tous les gamins sachent nager et aient accès à une piscine au moins. »*

Dans un article du Quotidien, Philippe Manenc, secrétaire académique du S.N.E.P., déclare *« N'ayons pas peur des mots. C'est un problème de santé publique. Il y a 78 morts par noyade chaque année. Nous pourrions en sauver des dizaines grâce à un meilleur apprentissage de la natation. Je pense notamment à ce jeune lycéen, Jonathan qui s'est noyé accidentellement il y a plus d'un an, sous les yeux impuissants de son ami David car ce dernier ne savait pas nager »*. En plus d'être un frein au développement des activités côtières, c'est en premier lieu un problème de santé publique. L'excuse la plus souvent mise en avant est le manque d'infrastructure. *« 50 piscines sont à construire pour rattraper notre retard sur la métropole », « Dans l'hexagone, 80 à 90 % des élèves sont des nageurs ou « des débrouillés » à l'issue du primaire, souligne Philippe Manenc. Ici, 70 à 75 % des marmailles ne savent pas nager à leur entrée en sixième »*. Ce constat centré sur les infrastructures est un peu rapide. Un extrait d'une étude menée par le ministère de la jeunesse et des sports, nous montre que globalement

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

La Réunion n'est pas si en retard. Même si ces chiffres sont à replacer dans leur contexte par rapport à la géographie de l'île, la répartition de la population et la quantité de bassins réellement ouverts au public scolaire, ils nous donnent l'occasion d'explorer d'autres pistes<sup>448</sup>.

**Tableau 4: un état des lieux de l'offre de piscines et de bassins (Source : État des lieux de l'offre des bassins de natation en France : une approche par les territoires et les usagers. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS- novembre 2009)**

QuickTime et un décompresseur sont requis pour visionner cette image.

Dans un premier temps, on peut s'interroger sur les politiques d'apprentissage de la natation développée par les communes de l'île. Nombreux sont les acteurs politiques à dire que l'apprentissage de la natation est primordial pour le jeune Réunionnais mais ils sont nombreux également à dire que tout n'a pas été fait pour aller dans ce sens. Tel cet élu Saint-Paulois qui nous dit, « *il y a encore trop d'enfants qui sont en CM2 qui ne savent pas nager. Il*

---

<sup>448</sup> À noter qu'une enquête menée par le syndicat national de l'éducation physique (enquête natation 2008-2009) évalue le retard en infrastructure à 50 piscines par rapport à la France métropolitaine sur la base d'un audit réalisé par deux collectivités territoriales.

## *Interprétation des résultats* □ *Les Réunionnais et la mer*

*y a énormément d'enfants qui ne savent pas nager sur la côte ouest* ». De plus, si on revient à cette étude du S.N.E.P. concernant l'apprentissage de la natation, on se rend compte qu'il n'y a pas de lien causal systématique entre le taux de non-nageurs à l'entrée en 6<sup>e</sup> et l'isolement géographique. On observe des chiffres de 78% de non-nageurs à l'entrée en 6<sup>e</sup> dans un collège urbain et 55% de nageurs dans collège de l'Est « sauvage ». D'ailleurs dans cette enquête réalisée auprès des professeurs d'EPS, les plus gros obstacles matériels cités sont en premier lieu le coût des bus et dans un second temps le coût de la location de la piscine ou du MNS quand les cours ont lieu au lagon. Ce n'est pas le manque d'infrastructure qui est systématiquement mis en avant.

La situation a tout de même beaucoup évolué depuis les années 50 où seule une élite blanche fréquentait les deux seules piscines de l'île. De cette pratique élitiste à la pratique scolaire de la natation aujourd'hui, l'évolution est d'importance. D'une trentaine de licenciés en 1968<sup>449</sup> à plus de 4000 en 2004, la natation s'est démocratisée<sup>450</sup>. Cette ouverture s'est opérée par une diversification du recrutement. D'une population quasi exclusivement métropolitaine et créole blanche, la natation a attiré des jeunes d'origine chinoise, « malbar »<sup>451</sup>. Pour des raisons sociales et culturelles, les populations « cafre » et « zarab » restent à l'écart de ces pratiques. Cet écart diminue tous les ans, l'EPS et la multiplication des installations semblent être à l'origine d'une transformation des traditions. Il pourrait en être de même pour l'ensemble des

---

<sup>449</sup> CARDELLI, C. et LAPIERRE, A. Les pratiques de la natation à la Réunion de 1946 à nos jours: La natation et la culture créole. Science et motricité, 1996, no. 28, p. 29-38.

<sup>450</sup> Source : Sport à La Réunion, les chiffres 131000 licenciés. DDJS Réunion, 2005. À noter que les enfants inscrits en école de natation ne sont pour la plupart pas licenciés. De plus, en 2006, la commune de Saint Paul a inauguré deux nouveaux bassins de 25 m par 25 m.

<sup>451</sup> À La Réunion, le terme " Malbar" désigne tous les réunionnais d'origine Indienne, non musulmans.

sports côtiers. Ces derniers ont été investis par la même élite qui avait développé la natation et qui aujourd'hui se démocratise suivant le même processus.

Il existe un déficit dans l'apprentissage de la natation à La Réunion. Mais comme de nombreux points soulevés dans ce travail, ce manque, qui existe également en France métropolitaine, est moins le fait de la faiblesse des infrastructures que celui d'une politique sportive volontariste. La place accordée par les hommes et les femmes politiques locaux à la filière maritime dans le développement économique de l'île illustre également la non-intégration de la mer comme une ressource territoriale dans un projet de développement.

#### **4 Des enjeux politico-économiques particuliers, la place de la mer dans l'économie locale et sa vision politicienne.**

Le développement de la pratique des sports côtiers sur la côte Ouest de La Réunion pourrait avoir comme effet de renouer le dialogue entre les réunionnais et la mer et ainsi favoriser le développement d'une culture maritime entraînant un engouement chez les jeunes créoles pour la mer et ses métiers. De plus, cette diffusion des sports côtiers dans la population locale peut être un moyen de pérenniser un secteur économique ne pouvant se reposer que sur le tourisme. Enfin, dans un souci de préservation de la richesse environnementale de l'île, l'émerveillement que procurent les sports côtiers peut être le premier pas vers le respect, pour une population considérant encore trop souvent la surface de l'océan comme la porte donnant sur un espace vide.

#### *4.1 Maritimité française et maritimité réunionnaise*

Vue de l'extérieur, La France est une nation éminemment maritime. Avec quatre façades maritimes<sup>452</sup> et près de 3500 Km de côte exploitée par des pêcheurs, des marchands, La France ne peut être que maritime. Or ce n'est pas le cas. Éric Tabarly, un des hommes préférés des Français et catalyseur du développement des loisirs nautiques en France, disait : « *La mer, pour les Français, c'est ce qui se trouve devant quand ils sont à la plage* ». Dans l'hommage rendu au marin suite à son décès prématuré, l'académicien, homme politique et marin, Jean- François Deniau disait : « *"Les Français n'ont pas le sens maritime", regrette-t-on souvent. Cette dimension de la mer, indispensable à la vie et à la survie d'une nation comme la nôtre, comment mieux la faire connaître, respecter, entrer normalement dans nos mœurs politiques, nos pensées stratégiques, nos habitudes sociologiques ? Il a appartenu à un officier de marine, Éric Tabarly, de réussir à populariser la mer* □ »<sup>453</sup>. Par le truchement de ces différents témoignages, sur celui qu'Olivier de Kersauson avait baptisé « l'idole des houles », on se rend compte de la relation paradoxale qui unit les Français et la mer. Au lendemain de sa disparition, comme pour en rajouter sur ce rapport ambigu, un journaliste du *Nouvel Observateur* écrivait :

« *Tabarly avait réconcilié les Français avec la mer en leur faisant croire qu'ils étaient meilleurs sur l'eau que les Anglais. Il a disparu dans les eaux anglaises, à bord d'un cotre britannique dessiné par un Écossais de génie. Cet ultime pied de nez conclut une vie de laboureur des vagues.* »<sup>454</sup>

---

<sup>452</sup> Mer du Nord, Manche, Atlantique et Méditerranée.

<sup>453</sup> Revue Col Bleu n° 2445 ; 1998.

<sup>454</sup> *Nouvel Observateur* du 18 juin 1998, article d'Olivier Péretié.

## ***Interprétation des résultats*** □ ***Les Réunionnais et la mer***

C'est également la thèse défendue par Michel Roux dans son livre<sup>455</sup>, « *Elle (La France) n'a jamais su valoriser ses atouts ou maintenir ses avantages sur mer* » (Roux, 1997)<sup>456</sup>. Il suffit de s'intéresser au recul des ambitions françaises sur la mer, entre 1870 et 1914 elle régresse dans le classement mondial des flottes autant marchande (du 3<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> rang) que militaire (du 2<sup>e</sup> au 4<sup>e</sup> rang). Pourtant elle possède des conditions naturelles remarquables, elle est en pleine phase d'industrialisation et affiche des prétentions en matière coloniale qui ne paraissent pas en adéquation avec sa marine. Le problème apparaît comme d'origine culturelle car des pays comme l'Allemagne beaucoup moins bien pourvue du point de vue naturel arrivent à se hisser dans les premières nations maritimes, devant La France. Sous l'impulsion d'hommes comme Guillaume II, Von Bülow ou Von Tirpitz, elle va réussir à développer une politique navale réaliste, efficace et cohérente avec les enjeux de l'époque. L'exemple allemand montre qu'« *une volonté politique affirmée qui présente une grande constance dans le temps est capable de trouver des relais dans son opinion à condition de faire évoluer ses représentations du monde et de substituer à son regard de terrien une perception nouvelle qui englobe les espaces marins* » (Roux, 1997)<sup>457</sup>. Mais ce rapport reste paradoxal car si la France n'est pas tournée vers la mer d'un point de vue pratique, développement du territoire, politique de transport, elle est fascinée et intéressée de plus en plus par elle. Dans une récente enquête faisant suite à la mise en place du Grenelle de la mer, 30% des Français se disait

---

<sup>455</sup> ROUX, M. *L'imaginaire marin des Français: mythe et géographie de la mer*. L'Harmattan, 1997.

<sup>456</sup> Ibid.

<sup>457</sup> Ibid.

## *Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer*

intéressé par les sports et loisirs nautiques et cet intérêt n'est pas l'apanage des populations littorales mais bien de l'ensemble de la population française<sup>458</sup>.

### *4.2 Vers une nouvelle maritimité réunionnaise*

La Réunion, comme beaucoup de régions et de grandes villes de métropole, se trouve confrontée à un changement de vision par rapport à la mer. Comment passer d'une maritimité historique (compagnie des Indes Orientales, piraterie, traite, □), économique (développement économique de l'île par la mer, pêche, □) et de subsistance (petite pêche, pratique de prélèvement individuel) à une nouvelle relation entre une île et l'océan ? Ce dépassement de la maritimité traditionnelle ne doit pas occulter certains aspects s'il veut être réussi. En effet, les littoraux, tropicaux de par leur intérêt touristique, sont le lieu d'aménagements conflictuels. Un trouble d'autant plus visible à La Réunion où la côte sous le vent concentre actuellement tout ce « désir de rivages<sup>459</sup> ». D'où la distinction nécessaire entre maritimité « externe » et « interne », autrement dit la représentation des locaux par rapport à la mer. Mais également comment ils perçoivent leur espace littoral et les projets d'aménagement existants. Le risque est grand de privilégier une représentation romantique et fantasmagorique du littoral en écartant les populations locales et en ne s'intéressant qu'à d'hypothétiques touristes. Pour que cette réappropriation de l'espace maritime se fasse dans les meilleures conditions et dans une perspective de développement durable, il faudrait que les acteurs locaux en soient parties prenantes.

---

<sup>458</sup> Baromètre les Français et la mer, à la veille des conclusions du Grenelle de la mer et des journées de la mer. Mai 2009.

<sup>459</sup> AUGUSTIN, J. Bordeaux à la recherche d'une nouvelle maritimité dans L'HARMATTAN. *La maritimité aujourd'hui*. 1996.

## **Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer**

La pêche réunionnaise peut à elle seule symboliser ce désintérêt. L'Océan Indien est sans doute l'Océan le plus poissonneux du globe. Paradoxalement et malgré une zone de pêche considérable, autour de l'île mais également du fait des ZEE<sup>460</sup> autour des possessions françaises de l'Océan Indien, La Réunion n'existe pas à l'échelle de la pêche mondiale. La ZEE française en Océan Indien et dans les Terres Australes et antarctiques s'étend sur 2,8 millions Km<sup>2</sup>, rapporté au 2500 km<sup>2</sup> de superficie de l'île, le rapport est considérable. Voici l'analyse qu'en fait un des cadres administratifs de la ville du Port et en charge du programme Ville et Port. « □ *Quand je vois que La Réunion ne pêche que 1 % de la ressource dans la zone Océan Indien. Si on regarde autour de nous, 2 % de la richesse de la zone pêchée par l'Afrique du Sud, 1 % par La Réunion, à tout casser on va arriver à 6 ou 7 % de la richesse pêchée par les pays de la zone. Tout le reste, c'est des autorisations, je ne parle même pas des pirates des mers. À 95 % ces pêcheurs viennent de l'hémisphère nord ou de l'espace chinois, disons de l'Asie. Il y a quand même un problème. On a une ressource, et l'on n'est pas capable de gérer ça nous-même. Il faut savoir qu'un % de ressource supplémentaire pêché égale 1000 emplois. On monte d'1 % et cela fait 1000 emplois* ». Cette situation n'échappe pas non plus aux élus locaux, Mme Huguette Bello, Députée maire de Saint Paul déclarait dans les colonnes du JIR le 2 juillet 2010 : « *Notre ambition est de créer une véritable filière qui allie la formation professionnelle, le cursus universitaire et la recherche. Il y a là, pour La Réunion, un secteur d'activités et une source d'emplois dont ni le sens ni la pertinence n'échapperont à personne* ». La vocation agricole de La Réunion trouve ses origines dans

---

<sup>460</sup> Zone Économique Exclusive. Cette notion trouve son fondement juridique dans la convention des Nations Unies sur les droits de la mer et datant de décembre 1982. Dans cette zone (légalement de 200 miles nautiques), l'état côtier a des droits souverains dans différents domaines comme la protection de l'environnement, la recherche, la prospection mais également et surtout en termes de pêche.



### ***Interprétation des résultats □ Les Réunionnais et la mer***

L'histoire commune des îles des Mascareignes et dans les choix politiques qui ont traversé son développement. Mais aujourd'hui le secteur primaire ne représente que 8% des emplois et l'activité économique liée à la pêche et au tourisme représente une opportunité pour un territoire gravement touché par le chômage. Pour une écrasante majorité, les réunionnais ne sont plus tournés vers la terre et ses métiers, sans pour autant avoir investi ceux qui sont liés à la mer. Le développement de la filière mer à La Réunion doit être concomitant d'un changement de mentalité. Difficile de s'imaginer pêcheur ou chercheur en énergie renouvelable tirée de la houle et du courant quand la mer ne fait pas partie de votre culture. De plus, si les réunionnais tournaient tant le dos à la mer, les tentatives de « privatisation » de la plage et la mise en place de la réserve naturelle marine ne soulèveraient pas les foules. Ils ont pris conscience de leur patrimoine et veulent en profiter.

On le voit, si La Réunion a du mal à développer son littoral, l'argumentaire communément invoqué, géographie difficile et population « tournant le dos à la mer » ne justifient pas ce retard. Le littoral réunionnais a longtemps constitué un espace en marge, peu mis en valeur. La géographie particulière de l'île, issue d'un volcanisme toujours actif, et une vocation historiquement agricole ont entretenu cette situation. Si le niveau de la relation qu'entretient une personne avec la mer est difficilement quantifiable, des différences notables apparaissent en fonction de l'origine, de l'âge et du niveau de vie. L'augmentation du niveau de vie, le développement économique qu'a connu l'île depuis une quarantaine d'années favorise l'essor des loisirs et des sports côtiers en particulier. Pourtant si le niveau de vie de La Réunion tend à se rapprocher de la métropole, l'observation de son littoral laisse apparaître une impression de manque. La plage de Boucan Canot connaît une fréquentation en constante augmentation proche de la saturation le week-end et les bords du lagon sont pris d'assaut chaque dimanche. Mais la baie de Saint Paul reste vide, certaine partie du littoral, en partie privatisée, reste encore inexploitée.

La transformation d'une ressource naturelle en ressource territoriale nécessite une mobilisation des acteurs. Ce sont essentiellement les stratégies d'acteurs qui construisent le territoire. La ressource territoriale renvoie à une intentionnalité des acteurs concernés, mais également de l'idéologie ambiante qui imprègne le territoire. Tant que le niveau de vie et de développement de l'île reste faible, ils ne permettent pas une pratique régulière sauf pour une frange de la population favorisée. Il est alors difficile d'utiliser la notion de territoire pour désigner cet espace côtier. Petit à petit, sous l'effet de quelques pratiquants, un territoire émerge. « Territoire de l'éphémère » (Augustin, 1994)<sup>461</sup> pour le surfeur, ce territoire des sports côtiers tend à s'élargir pour se rapprocher des « surfurbia » de Californie ou du pays Basque français. Aujourd'hui le développement d'un territoire littoral original, entre pratique local et tourisme durable, semble possible. « Le couple acteur/territoire est en interaction permanente dans un entrelacs qu'il importe que les aménageurs décryptent » (Gumuchian, 2003)<sup>462</sup>. Le processus de co-construction entre territoire et acteurs s'inscrit dans la durée. Ce processus ne peut aboutir que grâce à la mobilisation de tous les acteurs concernés. Or ces acteurs et particulièrement les élus locaux peinent à développer une politique d'envergure et mettre en place une gouvernance innovante capable de structurer le secteur des sports côtiers.

---

<sup>461</sup> AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.

<sup>462</sup> GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. et ROUX, E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica- Antropos, 2003.



Partie 3 : Le jeu des acteurs

*« Cette reconnaissance lucide du caractère blessant de notre monde, du caractère inévitable des relations de pouvoir, ne nous empêche pas toutefois, de chercher à les changer »*

M. Crozier et E. Friedberg, *L'acteur et le système*

## **1 Des acteurs sportifs dépendants du politique et prisonniers du modèle sportif traditionnel**

L'organisation historique du sport en France repose sur un partage de compétences entre différents acteurs. D'un côté l'État dont l'action est déterminante en termes de contrôle de la légalité et de la sécurité. Les associations qui en se fédérant remplissent aujourd'hui une mission de service public basée sur le triptyque amateurisme, bénévolat et associativité. Enfin, les collectivités territoriales interviennent énormément dans le financement des équipements sportifs, mais aussi dans les subventions qu'elles accordent pour le fonctionnement des associations.

Dans ce système, la sphère marchande était jusqu'à présent cantonnée au rôle de distributeur de biens et d'équipements sportifs. Les changements socioéconomiques qui ont traversé le champ sportif depuis une trentaine d'années remettent cette logique en question. Par ailleurs, les lois de décentralisation, en élargissant le pouvoir des collectivités locales et des élus, ont participé à la rupture de l'équilibre du modèle sportif traditionnel.

De consensuel, le sport devient de plus en plus un enjeu politique et son subventionnement la manifestation de choix locaux.

Dans ce contexte, la compréhension du rôle, des logiques et des stratégies des acteurs en présence, « acteurs territorialisés » (Gumuchian 2003), nous invite à porter un autre regard sur la construction d'un territoire sportif comme la côte Ouest de La Réunion, un regard tourné vers l'action. Cette entrée par l'action rejoint ce que Roger Brunet nomme « *le sens du mouvement, le trajet de l'espace* » (Brunet et Dollfus, 1990) : la construction territoriale.

**Incontestablement, les acteurs sportifs occupent une place prépondérante au cœur de ce système des sports côtiers et suscitent l'intérêt des autres catégories d'acteurs. Ils ont souvent été à l'origine de l'importation de certaines activités et les ont accompagnées**

**dans leur développement. Mais au vu des transformations profondes qui caractérisent à l'heure actuelle le paysage sportif français, il semble que ces acteurs traversent une crise.**

### ***1.1 La concurrence entre professionnels du loisir sportif et les associations sportives : un paradoxe français***

À l'interface du sport, des loisirs et du tourisme, les sports côtiers correspondent à un segment de marché très porteur. Les retombées économiques directes concernent l'ensemble des organisations sportives qui profitent de cette dynamique, en générant des flux financiers et des emplois dans ce secteur d'activité. De multiples acteurs y sont présents : des prestataires associatifs (ligues, clubs, associations...) aux prestataires marchands (des entreprises de fabrication aux entreprises de location de matériels en passant par celles d'événementiels). Mais face à des enjeux économiques en progression constante sur un territoire riche en ressources naturelles mais pauvre du point de vue de l'activité économique, les risques de dérives sont importants. La concurrence déloyale ou le manque de professionnalisme d'entreprises dans un secteur comme la plongée ou le kayak de mer peuvent entraîner des manques à gagner importants sur le plan financier.

Il existe un manque de lisibilité et une fausse concurrence entre le secteur associatif et le secteur marchand. C'est ce que dénonce ce gérant d'un club de plongée Saint Gillois : « *A ce jour en France, la plongée sous-marine de loisir est gérée par deux cadres, le cadre associatif et le cadre commercial professionnel. C'est sûr que cela cause des troubles □ Il y a des clubs ici qui sont des structures associatives sous le statut de la loi de 1901. Donc ils ne sont pas là pour faire des bénéfices, de la publicité, de la promotion et du racolage de clientèle □ Mais ça en France, tant que le système autorise la pratique et la possibilité dans le cadre associatif, je pense qu'on n'évoluera pas beaucoup. Moi mon souhait n'est pas d'être*

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*rattaché au ministère de la jeunesse et des sports mais d'être rattaché au ministère du tourisme □ »*

Cet acteur rejoint la volonté affichée par de nombreux prestataires de loisirs et de tourisme sportif de voir leur activité sortir du giron des fédérations sportives pour rejoindre celui des entreprises de tourisme ou de service. Le SNELM Syndicat national des entreprises exploitant les activités physiques récréatives des loisirs marchands vient de publier un rapport qui tend à démontrer que l'influence grandissante et l'ingérence des fédérations sportives sur les TPE de loisirs sportifs sont un frein à leur développement. Le SNELM a déposé une proposition de loi, « *Cette proposition de Loi vise en effet à préciser le code du sport, afin que le champ sportif soit déterminé conformément aux décisions du Conseil d'État et que les TPE/PME des loisirs et du tourisme en soient explicitement exclues leur permettant ainsi d'appliquer le Droit Commun et de développer leurs activités économiques par voie conventionnelle tel que le prévoit le Code du Travail* »<sup>463</sup>.

*« Pour être clair là-dessus pour te donner un exemple, moi je reçois ici des gens qui viennent découvrir l'activité plongée sous-marine. Ils vont payer une prestation de 55 □ pour une initiation à la plongée, une prestation commerciale professionnelle. Ça m'arrive de revoir ces gens-là dans des structures associatives et il n'est pas besoin d'aller loin il y en a une ici, en face... Des structures associatives où ils vont plonger pour 10 □ la séance de plongée, voilà. Où ils vont peut-être payer des cotisations annuelles de 100 □ pour pratiquer ensuite pour une séance de plongée autour de cinq ou six euros. Quelque part ça m'ennuie. Quelque part ça m'embête. Ça c'est déjà un problème pour moi □*

---

<sup>463</sup> Source : « *De qui se moque le monde sportif institutionnel!?* », lettre ouverte du SNELM aux autorités en date du 1<sup>er</sup> octobre 2008.  
[http://www.lettreducadre.fr/transaction/tra\\_telechargelibre.php?id=2091&ID\\_RESSOURCE=35022&TLT\\_CODE=TLT\\_ACTU\\_RESEAU](http://www.lettreducadre.fr/transaction/tra_telechargelibre.php?id=2091&ID_RESSOURCE=35022&TLT_CODE=TLT_ACTU_RESEAU)



## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*Pour moi cette concurrence déloyale c'est un manque à gagner pour les entreprises professionnelles et commerciales ».*

Ce phénomène apparaît plus facilement dans les activités sportives porteuses d'une logique économique forte. Dans une enquête sur la plongée sous-marine en France métropolitaine, M. Mouton (2003) présente le cas particulier de la plongée comme un sous-système de pratique sportive structuré par la lutte que se livrent les différents acteurs pour conquérir ce marché. D'un côté, la FFESSM (Fédération française d'études et de sports sous-marins) privilégie le modèle associatif, son héritage culturel et historique, ses diplômes, en jouant sur son capital relationnel venant de sa position de fédération sportive délégataire. De l'autre côté, les opérateurs privés plus enclins à utiliser des moniteurs professionnels brevetés d'État, devant répondre à toute une série de contraintes légales et qui s'estiment victime d'une concurrence déloyale alors qu'ils travaillent au développement des loisirs marchands et du tourisme en réponse à une demande sociale qui augmente. On ne s'intéressera pas ici à la concurrence du modèle anglo-saxon, PADI, peu répandu à La Réunion, qui fonctionne comme un système de franchise. Toutefois, dans une perspective à moyen terme du développement de la plongée et du tourisme, la question se posera, car ce modèle international est la norme dans de nombreuses destinations proches, dont l'île Maurice.

Les contradictions et les conflits que l'on retrouve dans le cas de la plongée laissent apparaître « *des formes contrastées et incompatibles de légitimité sociale et culturelle* » (JP Callède, 2007).

Ces conflits d'intérêts sont repérables entre associations et prestataires privés et ce phénomène est exacerbé par la crise post-chikungunya dont l'économie touristique réunionnaise commence à se relever. Ce genre de pratique est d'autant plus mal accepté par les gérants de société de loisir que la ressource est faible. Mais, les prestataires sportifs sont alors confrontés à leur multiple appartenance aux mondes du sport, du tourisme et de la

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

nature. D'ailleurs ce même gérant en est parfaitement conscient : « *J'ai découvert la plongée en piscine par un club associatif. S'il n'y avait pas eu ce club peut-être que je n'aurais jamais pu plonger. Un plongeur sur deux que je reçois chez moi pour une prestation d'exploration de plongée et de formation, est un plongeur formé en piscine dans des clubs associatifs* □

*D'un autre côté heureusement que ça existe. Par contre moi, pour mon activité dans un cadre professionnel, j'ai des obligations de moyens de charges etc. et quand je vois ce qui se pratique à côté de chez moi quelque part cela m'ennuie. Voilà. Mais quand ça se passe en milieu artificiel, en piscine, cela me gêne beaucoup moins ».*

Sur une île comme La Réunion, le développement des sports de nature ne peut s'envisager que sous l'angle du développement durable (Bessy, 2008)<sup>464</sup>. Or dans cette perspective, il est préconisé de s'appuyer sur les pratiquants locaux et la dynamique locale. Ce modèle en privilégiant les acteurs politiques et associatifs locaux limite les effets déstructurants d'une trop grande privatisation des sports de nature. « *Dans cette perspective, le secteur public, para-public ou associatif, désintéressé par l'appât du gain financier est le mieux placé pour impulser une dynamique de développement conséquente* » (Corneloup et al., 2001)<sup>465</sup>. En effet, généralement ces acteurs sont fortement investis dans l'aménagement, l'entretien et le développement de nombreux sites de sports de nature (Corneloup, 2005)<sup>466</sup>. Mais ce constat est à relativiser dans le cas des sports côtiers à La Réunion.

---

<sup>464</sup> BESSY, O. Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008a.

<sup>465</sup> CORNELOUP, J., BOUHAOUALA, M., VACHÉE, C. et SOULÉ, B. Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, 2001, vol. 24, no. 1, p. 21-46.

<sup>466</sup> CORNELOUP, J. La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature. *Téoros*, 2005, vol. 24, p. 55-62.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

En plongée, l'aménagement majeur pour le développement de l'activité tout en respectant l'écosystème est la mise en place de bouées de mouillage réparties sur le littoral de la côte Ouest. Ces bouées en permettant aux bateaux de plongée de s'amarrer sans jeter l'ancre, ont été mises en place afin de supprimer l'impact destructeur des ancres et des chaînes sur les fonds coralliens. Ce dispositif financé par l'Europe et le conseil régional devrait être entretenu par le GIP responsable de la réserve. Dans de nombreux cas ce sont les professionnels qui s'en occupent. *« On nous a fait des leçons sur le développement durable, on nous a mis des bouées pour ancrer les bateaux, et qui a entretenu les bouées ? À chaque cyclone, ça dégage. Et tu as un parc marin qui n'a pas de moyens pour entretenir les bouées et après on vient te donner des leçons sur le développement durable »*. D'après cette représentante des professionnels du secteur, les pouvoirs publics et les associations ne seraient pas les seuls à participer à l'entretien des sites. Le site de Trois-Bassins n'a jamais bénéficié d'aucun aménagement et ce sont les écoles de surf qui se sont dégagé un endroit, en poussant quelques blocs de coraux morts et en coupant quelques branches d'épineux, afin de sécuriser leur enseignement. Ce petit aménagement est accessible à tous et est très utile pour l'initiation.

**Cette tension entre acteurs sportifs et acteurs économiques est une des conséquences de ce modèle sportif français hérité des années 50. À la différence de nombreux territoires montagnards où l'action des collectivités et des associations permet de ne pas réduire les sports de nature à une entrée par le marché, les sports côtiers à La Réunion, en l'absence de développement, reposent beaucoup sur les prestataires. Ce déséquilibre dans une perspective de développement durable d'un territoire n'est pas souhaitable car il pourrait déboucher sur une certaine privatisation des sports côtiers. Ces divergences et ces différences d'investissement entre les acteurs sont aujourd'hui l'enjeu de tension. Mais ces crispations ne doivent pas faire oublier d'autres investissements, moins visibles**

**mais essentiels comme le financement des secours en mer ou de certains équipements structurants.**

### *1.2 Les acteurs sportifs très dépendants des pouvoirs publics pour leur financement*

Les associations sportives sont souvent présentées comme des partenaires incontournables de la mise en œuvre des politiques publiques locales. Mais peut-on réellement parler de partenariat quand la majorité des ressources financières ou matérielles nécessaires aux associations sportives sont allouées à celles-ci de manière parfois discrétionnaire par les collectivités selon la volonté des élus.

En conséquence, dans un territoire propice aux loisirs sportifs de nature, ces activités sont vues comme une chance et un potentiel fabuleux par les acteurs politiques. Mais ce constat ne se traduit pas dans les faits et si les subventions accordées aux sports nature en matière de formation, de manifestations et d'équipements, ont sensiblement augmenté ces dernières années, l'inégalité des subventions entre sports traditionnels et sports de nature reste la norme. Difficile de comprendre la logique des subventions accordées par les différentes collectivités. En termes de subvention sportive, l'échelon régional est souvent associé au soutien du sport de haut niveau. Ce statut de sportif de haut niveau est défini par des textes réglementaires et la charte du haut niveau (Honta, 2002)<sup>467</sup>. À La Réunion, de nombreux athlètes sont sur ces listes. Il existe néanmoins deux grandes catégories de sportifs réunionnais qui brillent hors de l'île : les sports de nature avec en tête le surf et les sports de combat portés par le judo. Ce que nous confirme un des cadres de la jeunesse et sport : « *Comme je m'occupe du sport de haut niveau à la direction de la jeunesse et des sports, la discipline qui a le plus grand nombre de*

---

<sup>467</sup> HONTA, M. *Les territoires de l'excellence sportive*. Presses Universitaire de Bordeaux, 2002.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*sportifs de haut niveau c'est le surf, et loin devant. Ils sont 44, 45 chaque année à être sur la liste alors que la deuxième discipline, cela doit être le handball ou le judo, ils doivent être peut-être à 22 ou 25 sportifs de haut niveau* ». On devrait retrouver ces résultats dans les subventions allouées aux différents comités. En 2009, la ligue de surf n'a touché que 21000 euros de la part de La Région. En comparaison, le football en a touché 326000 euros en 2009, le comité régional sport automobile a reçu 75000 euros et 237000 euros à l'association des pêcheurs de bichiques<sup>468</sup> de la rivière des roches<sup>469</sup>. En regardant ces chiffres, il ne s'agit pas de stigmatiser telle ou telle collectivité ou une activité en particulier, mais de chercher une cohérence entre les différents échelons territoriaux, leurs compétences et les priorités en termes de subvention. D'ailleurs depuis mai 2008, la Région Réunion a décidé de mettre un terme au financement du comité régional de sport automobile, ainsi qu'au tour automobile. Dans un souci de cohérence, la Région ne pouvait pas promouvoir le développement durable et les déplacements doux et continuer à subventionner le sport automobile. *« J'ai reçu un courrier assez sec de Raymond Lauret, le responsable des sports et de la culture au conseil régional, m'indiquant que la Région avait décidé de ne plus accorder de subvention à notre discipline. « Le conseil régional semble vouloir désormais se tourner vers le « tout bicyclette » », raconte Abdool Patel, le président du Comité régional du sport automobile dans le quotidien du 26 juin 2008.*

Cette absence de cohérence et ce manque de visibilité dans l'attribution de subventions aux associations sportives à l'échelon régional met en évidence un problème structurel de

---

<sup>468</sup> Les bichiques sont des petits alevins se rapprochant de la civelle. Ils sont très appréciés dans la cuisine réunionnaise. Il est pêché dans l'embouchure des rivières quand les alevins cherchent à remonter les cours d'eau en été. L'alevin est un produit de luxe dont le kilo peut atteindre 50 euros.

<sup>469</sup> Source : site Internet de la Région Réunion  
<http://www.regionreunion.com/fr/spip/spip.php?article1388>

## ***Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs***

gouvernance locale. En l'absence de projet de développement territorial clairement défini, les collectivités distribuent des subventions au coup par coup sans visibilité à long terme, sans cohérence avec les autres échelons et sans coordination avec l'ensemble des acteurs. Dans cette perspective, le risque est une politisation des associations sportives accrues où le pouvoir politique confond l'intérêt général et l'avantage supposé dans son travail électoral d'avoir la main mise sur ce tissu associatif. *« L'association obéit à des règles de fonctionnement explicites et implicites, dont la proximité avec celles de la représentation démocratique lui permet d'être un banc d'essai du politique, mais en reproduit également les principaux effets pervers »* (Koebel, 2000).

On retrouve ces limites dans le développement des sports côtiers sur la côte Ouest de La Réunion. Si certains acteurs sportifs sont bien conscients de ce problème, les acteurs politiques en l'absence de projet sportif territorial, se reposent souvent sur le tissu associatif pour développer les pratiques sportives. Les communes réunionnaises ne possédant pas de politique sportive clairement définie font reposer l'ensemble de l'offre sportive sur le secteur associatif.

Un des membres du bureau d'un des clubs de voile sur Saint Paul nous confie : *« Les clubs, ils ont du mal à répondre à ça. Il y a un investissement bénévole, on voit ici le conseil général qui s'investissait dans l'accès au haut niveau dans les pôles notamment qui a tendance à se désinvestir.*

*Moi je pense que si les mairies ne prennent pas le relais, les clubs risquent de périliter en fait. Tout simplement. Même si il y a des bonnes volontés dans les clubs, les gens vont s'essouffler. D'autant plus qu'on demande aux clubs qu'ils soient professionnels ».*

Ce club n'est pas le seul et la presse locale s'est fait l'écho des difficultés rencontrées par les différents clubs nautiques de l'Ouest. Dans un article du 11 septembre 2008, le JIR titre le *« CNB au bord du naufrage »*, et d'expliquer, *« Sauf retournement de situation ou sauvetage*

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*inespéré d'une collectivité, le Centre Nautique de Bourbon disparaîtra dans quelques semaines avec ses six employés et sa centaine de licenciés. Le nouveau président a découvert près de 300 000 euros de dettes laissées par ses prédécesseurs. Gestion calamiteuse ou pire encore, la justice pourrait se pencher sur le dossier. » À la suite de ces problèmes, le Quotidien fait lui aussi sa une « sur les écoles de voile boivent la tasse □ », « Sale temps sur les clubs nautiques de l'île. En décembre dernier, ils étaient sept à proposer des activités pendant les vacances. Un an plus tard, le paysage nautique ne compte plus que cinq clubs. Et encore, tous ne sont pas en très grande forme. » Et d'énumérer la liste des autres clubs en perte de vitesse et leurs problèmes.*

Cette situation si elle est commune à beaucoup d'associations, est exacerbée dans la voile. Ce que nous explique un des cadres sportifs de la ligue :

*« Ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'un club de voile aujourd'hui, pour des élus, c'est une structure qui est lourde à porter parce qu'il y a du matériel, parce qu'il y a des locaux, des salariés, on est déjà dans des tailles de petites PME avec des élus qui assez souvent n'ont pas les compétences de gestion préalable □*

*C'est commun au tissu sportif et associatif, mais avec la particularité en voile qu'on a des charges de fonctionnement et des budgets qui sont élevés par rapport au nombre de pratiquants. Ça implique qu'un club de voile, il ne peut pas vivre seulement des adhésions et des cotisations de ses adhérents. Il a besoin d'aller trouver des activités complémentaires qu'il trouve en faisant de la voile scolaire, en faisant des activités de centre de vacances etc. □  
Ce qui l'amène aussi parfois à s'éloigner de son objet social initial ».*

*« L'évolution du côté des structures associatives, elle est □ Ce n'est pas évident d'être très optimiste parce que □ Pour moi l'engagement associatif, il n'est pas vraiment dans les tendances sociales du moment. À mon sens, on va plutôt vers une société un peu plus individualiste et pas vraiment sur les valeurs associatives.*

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*Enfin je dirai, la course à la professionnalisation, elle a des intérêts car elle amène, elle peut amener des compétences qui n'existaient pas dans le modèle 100% bénévolat. Mais elle représente des charges importantes pour les structures en termes de gestion, en termes de financement et en termes de besoin d'avoir des élus qualifiés en gestion. Ce qui n'est pas forcément le profil d'un parent qui va s'investir dans le club parce que son gamin fait du bateau ou autre chose ».*

Difficile d'envisager un développement des sports côtiers dans ce contexte. Les clubs actuels vivent, gaspillant leur énergie à maintenir la tête hors de l'eau et ne peuvent pas se projeter dans des projets de développement. D'autant plus que les pratiques dont on parle peuvent nécessiter des investissements lourds. Ces pratiques à mi-chemin entre sport, tourisme et aménagement local doivent être mieux accompagnées par les collectivités.

La conduite de projets est de plus en plus difficile (manque de soutien, bénévolat en perte de vitesse, fin des emplois jeunes, □ ). Les associations tentent de se maintenir et n'ont pas les moyens de porter cette diversification des pratiques. Ce que nous confirment de nombreux dirigeants de club, comme celui-ci : *« Là au niveau du club, on a envie de développer le kayak et le vaà aussi □ Et puis il y a aussi un problème auquel sont confrontés beaucoup de clubs sportifs actuellement. C'est vrai qu'il y a eu un appel d'air avec les emplois jeunes entre 1995 et 2000, parce que ça a permis d'avoir des personnes, des professionnels qui se sont investis dans les clubs avec des charges salariales pas trop importantes. Eh ça, ça c'est arrêté et maintenant c'est très compliqué de pouvoir payer des entraîneurs au niveau des clubs □ C'est une chose qui fait que les clubs au lieu de penser à se développer, essaient de voir comment on pourrait sauver nos emplois ».* Les collectivités n'arrivent pas à envisager la filière nautique dans sa globalité, de manière transversale. Les communes de Saint Paul ou du Port subventionnent la voile scolaire, mais en parallèle ne développent pas de politique volontariste d'apprentissage systématique de la natation. Par conséquent, de nombreux



## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

enfants à qui cette activité était destinée en sont privés de fait. Il serait intéressant de nommer à l'échelon communal ou intercommunal, un coordonnateur de la filière pour agir de manière transversale, à l'image de ce qu'opère la ville de Biarritz avec la filière surf (Guibert, 2006)<sup>470</sup>. Faute de temps, de compétences ou pour des raisons idéologiques, les associations sportives ont tendance à ne pas développer le partenariat avec les entreprises privées. L'essentiel de leur budget repose sur leur fonds propres et les subventions allouées par les pouvoirs publics. Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'ordre local. Les associations sont très dépendantes du pouvoir politique local. Ces ordres locaux correspondent à « *l'ordre par lequel les acteurs impliqués structurent leur coopération, gèrent leurs interdépendances et institutionnalisent leurs espaces d'action* » (Friedberg, 1993)<sup>471</sup>. Cette situation a pour effet de déséquilibrer les relations de pouvoir et d'incertitude entre ces deux catégories d'acteurs. Les associations pouvant peser sur la vie politique sont privilégiées par rapport aux autres clubs moins porteurs du point de vue électoral.

La culture associative reposant sur l'amateurisme et le bénévolat a tendance à accentuer cette domination des acteurs politiques sur le monde associatif des sports côtiers. De nouveaux profils apparaissent chez les dirigeants, moins traditionnels et plus entrepreneuriaux, ce que nous explique un des nouveaux dirigeants de la BNO : « *nous actuellement on est en train de jongler, de trouver des partenaires privés, pour essayer de développer l'activité nautique et satisfaire les volontés de la commune* ». Mais cette démarche remet en cause l'ordre local et pourrait diminuer le pouvoir des acteurs politiques qui ont la charge d'attribuer les subventions : « *Moi je ne vois pas une commune comme un carnet de chèques. Quand je dis ça à l'élue, elle m'a regardé avec des grands yeux et m'a dit hier qu'on ne lui l'avait jamais*

---

<sup>470</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.

<sup>471</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

## ***Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs***

*faite celle-là !* ». Ce nouveau modèle de collaboration, entre les associations, basé sur une relation « gagnant-gagnant » peut aller à l'encontre de l'ordre établi. Depuis la départementalisation, le sport à La Réunion a été au cœur de nombreux combats politiques et a souvent symbolisé le pouvoir local. D'autant plus que pour des raisons historiques, mais aussi liées au caractère insulaire, le rôle de dirigeant sportif a souvent été un tremplin pour intégrer le champ politique traditionnel. Aujourd'hui, la prise en compte du public, de l'opinion sportive et l'analyse des nouvelles tendances apparaissent comme nécessaires pour transformer la gouvernance du territoire sportif de la côte Ouest. Cette transformation nécessite un travail étroit entre pouvoirs publics et dirigeants d'association dans de nouvelles dispositions d'ouverture. *« Cette ouverture est d'autant plus judicieuse que les parties prenantes dans la gestion de ces pratiques et de la filière se recomposent et doivent aussi être impliquées dans la réflexion »* (Corneloup, 2005)<sup>472</sup>.

Si l'offre du point de vue qualitatif est encore assez conséquente pour permettre la pratique des sports côtiers, d'un point de vue qualitatif, le compte n'y est plus. Dans sa forme ludique, l'activité sportive revêt les caractéristiques d'une marchandise et investit de plus en plus le secteur touristique. Hors les associations ne peuvent pas aller sur cette voie de développement qui ne correspond ni à leur statut, ni à leur rôle. Cependant, face aux problèmes récurrents de financement de ces associations, elles sont souvent obligées de développer une activité quasi commerciale pour équilibrer leur compte. Peu ou pas appuyées par les collectivités locales, les associations ne peuvent pas porter des projets de développement des pratiques côtières susceptibles d'avoir un effet à long terme sur la construction d'un territoire. Les modes de pratiques et les disciplines ont fortement évolué ces dix dernières années et les clubs n'ont pas

---

<sup>472</sup> CORNELOUP, J. La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature. Téoros, 2005, vol. 24, p. 55-62.

## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

les moyens de répondre à cette demande, ni de créer un intérêt pour des pratiques nouvelles capables de participer à la mise en valeur du territoire de la côte Ouest.

Le mouvement associatif, qualifié par Rifkin (2005)<sup>473</sup> de « tiers secteur », est un secteur en recomposition. Ce système hérité de l'âge d'or du développement sportif traditionnel ne répond plus que partiellement aux attentes affichées par les pratiquants. Mais les logiques d'action des acteurs associatifs ne doivent pas se réduire à une entrée par le marché pour en cerner l'intérêt. Peu d'associations sportives exercent une activité économique dans le secteur concurrentiel marchand. Il faut distinguer entre « logique gestionnaire » qui peut jouer dans toute forme d'organisation (à but lucratif ou sans but lucratif) et logique de marché. De même, la logique économique ne se réduit pas à la seule logique de marché (Parodi, 2000)<sup>474</sup>. Dans les transformations qui traversent la société actuelle et dans une perspective de développement durable d'un territoire, les associations sportives pourraient participer à la production de nouvelles forces en lien avec l'émergence d'une conscience écologique et d'une vision alternative de la société. Les acteurs de l'économie sociale ne disent pas autre chose en revendiquant la juste place des associations dans une « économie plurielle ».

---

<sup>473</sup> RIFKIN, J. *L'âge de l'accès: la nouvelle culture du capitalisme. 2nd édition*. Paris: Lavoisier, 2005.

<sup>474</sup> PARODI, M. Quand des associations "entrent en économie": L'utopie associative. *Projet*, 2000, no. 264, p. 88-98.

Dans cette conjoncture, nous avons montré que des tensions existaient entre secteur marchand et secteur associatif. Ces conflits d'intérêt prennent leur source dans une confusion des genres due au modèle sportif français et dans la nécessité de trouver des financements pour le secteur associatif. Les associations sportives devraient s'engager sur la voie de la réforme en se recentrant sur leurs compétences historiques et en mutualisant les moyens. Ces nouvelles structures pourraient alors s'appuyer sur un partenariat avec le privé et être portées par les pouvoirs locaux, à l'échelle communale ou de manière plus pertinente par le TCO, tout en étant inscrites dans une stratégie régionale alliant sport de nature, tourisme et aménagement. Cette nouvelle dynamique devra être appuyée par l'aide et la valorisation du travail d'association proche des mouvements écologiques et alternatifs, cherchant à renforcer les liens entre la population et le territoire littoral de la zone Ouest. Mais cette nouvelle distribution des rôles, prônant une gouvernance innovante, passe par une meilleure coordination des différents acteurs entre eux et notamment les acteurs économiques.

## **2 Des acteurs économiques en demande d'un développement des sports côtiers mais pas coordonnés entre eux**

La filière mer dans le champ des professionnels des activités de loisir est encore peu développée. Les acteurs émergents que sont le « Grand Bleu »<sup>475</sup>, « Catananas » ou

---

<sup>475</sup> La société Réunion Croisière regroupe diverses activités autour de la croisière touristique le long des côtes de La Réunion (l'Ouest mais aussi le Sud et bientôt l'Est). Avec le « Grand Bleu », le « Safari dauphin », le Voilier « Catananas », ou les « visio bulle corail safari », croisière et découverte vous font découvrir le monde marin : observation sous-marine de la

## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

« LadyLaFé »<sup>476</sup> sont plus liés au tourisme qu'aux sports côtiers. La voile sensation semble s'affirmer comme un nouveau potentiel de développement autour de quelques prestataires proposant de larges services, pouvant satisfaire le plus grand nombre et s'appuyant sur quelques événementiels originaux comme le tour de l'île mais surtout le « round créolia »<sup>477</sup>. Les deux filières principales restent le surf et la plongée avec des spécificités et des niveaux de maturation différents. Le kayak de mer et les activités de rame restent anecdotiques avec un seul prestataire de service. La majorité des prestataires rencontrés semble s'inscrire dans la logique d'action décrite par Bouahouala (2001)<sup>478</sup>, « « *hédoniste* » liée à la vision qu'ils ont du monde professionnel et économique ». « On a des gens qui ont trouvé un art de vivre ici, qui n'ont pas de logique économique comme tu peux l'avoir en métropole où tu as une forte pression saisonnière, ton chiffre d'affaires, il faut que tu le fasses en trois mois parce qu'après il faut qu'il tienne huit mois » remarque cette responsable syndicale des loisirs. Cette vision de l'activité n'est pas sans conséquence sur la qualité des stratégies marketing développées par ces professionnels (Bessy et Naria, 2005)<sup>479</sup>.

---

barrière de corail, découverte des richesses de la côte ouest et rencontre avec les dauphins et les baleines. Le « whales watching » pendant l'hiver austral semble d'ailleurs devenir un des produits phare de cette société.

<sup>476</sup> Prestataire de ballade en catamaran, à la journée ou à la semaine sur Maurice et La Réunion. Il propose également des activités : pêche, baignade, baptême de plongée. D'autres acteurs comme la compagnie des pirates se positionnent sur le créneau de la voile sensation et loisirs. Ce secteur avait été délaissé depuis la fermeture de « Bue Sails » en 2005, loueur de catamaran de sport à Saint Gilles les Bains.

<sup>477</sup> Course-raïd en catamaran de sport ou l'originalité est d'associer un coureur professionnel, souvent venu de l'étranger avec un plaisancier local.

<sup>478</sup> BOUHAOUALA, M. et CHIFFLET, P. Logique d'action des moniteurs des sports de nature: entre passion et profession. *Staps*, 2001, vol. 56, no. 2001/3, p. 61-74.

<sup>479</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

Pour Bessy (2008)<sup>480</sup>, les acteurs économiques sont trop centrés sur « *des enjeux de rentabilité donnant la priorité à une logique productiviste qui engendre souvent des externalités négatives sur les plans environnemental et social* ». Certaines réactions négatives ou corporatistes des acteurs de sports de nature lors de la mise en place du parc national des Hauts en témoignent. Concernant la mise en place de la réserve naturelle marine, les problématiques sont un peu différentes. En effet, l'acteur principal de la filière sport côtier reste la plongée. Cette dernière n'est pas ou peu concernée par les zones sanctuaires et les zones de protection intégrale. Les clubs de plongée disposent de bouées de mouillage disposées tout le long du littoral de l'Ouest leur permettant de venir s'amarrer pour s'adonner à la plongée. La mise en place de la réserve naturelle marine est un double avantage pour ces prestataires : un argument marketing gage de qualité dans un espace concurrentiel entre destination et une amélioration de la qualité de leur prestation en présentant plus d'espèces, plus de poissons et de plus gros spécimens. « *Au vu de l'état actuel de certaines zones, aujourd'hui on est obligé de passer par ça pour préserver quelques endroits pour le futur. Et indirectement pour nous, parce que ce milieu est notre outil de travail* ». « *Il y a eu la réserve marine, qui est aussi quelque chose d'assez bénéfique, moi je le mets en avant quand je propose un séjour de plongée à la Réunion* ». « *Je pense que la réserve marine à la Réunion ne peut nous apporter que du bien. Autant cela posait beaucoup de problèmes avec la pêche locale, ça tu le sais* » ». Ces extraits d'entretien réalisé avec des gérants de club de plongée illustrent parfaitement ce constat. Les choses ont été plus difficiles pour d'autres prestataires comme le kayak, où une partie de l'activité se passe dans le lagon. En surf, si un spot comme

---

<sup>480</sup> BESSY, O. Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008a.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

celui de la droite de la tortue<sup>481</sup> se retrouve en zone sanctuaire, l'activité des moniteurs indépendants n'est en rien affectée puisque tous les spots-école restent accessibles. En comparaison avec les observations d'Ø.Bessy et dans une perspective de développement durable, les acteurs économiques des sports côtiers semblent avoir développé une vision moins productiviste, moins axée sur la rentabilité immédiate. « *L'existence de processus non-économiques dans la compréhension des actions professionnelles ne peut être sous-estimée dans l'analyse des territoires sportifs* » (Corneloup et al., 2001)<sup>482</sup>. La réserve naturelle marine associée à la qualité de l'encadrement et aux conditions de sécurité disponible sur l'île est devenue l'argument marketing des campagnes de promotion de la plongée « péi ». Un développement durable s'appuyant sur le développement des sports de nature ne peut s'envisager sans développer un volet d'équité sociale. Le développement doit intégrer une dimension socioculturelle. Comme pour l'événementiel, si les pratiques n'ont pas d'ancrage identitaire elles sont perçues par les populations locales comme des pratiques de touristes, réservées à une élite. Le facteur déclenchant dans cette prise de conscience vient peut-être de la crise sanitaire et touristique provoqué en 2006 par l'épidémie de chikungunya<sup>483</sup>. En diminuant le nombre de touristes extérieurs, les prestataires de loisirs sportifs de nature ont dû recentrer leur activité vers la population locale.

---

<sup>481</sup> La Droite de la tortue est un spot à l'entrée de la ville de Saint Leu, derrière la ferme tortue Kélonia. C'est une vague qui ne se forme que dans certaines conditions et avec une taille de houle conséquente.

<sup>482</sup> CORNELOUP, J., BOUHAOUALA, M., VACHÉE, C. et SOULÉ, B. Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, 2001, vol. 24, no. 1, p. 21-46.

<sup>483</sup> La crise touristique a été accentuée par le fait que les îles de l'Océan Indien sont réputées pour leur sécurité sanitaire et « dès lors que cet aspect positif est remis en question, les touristes européens se détournent de la zone car il n'est pas envisageable pour eux de prendre le moindre risque » (Taglioni, 2010). TAGLIONI, F. *Chronique d'une catastrophe sanitaire, économique et sociale. L'île de La Réunion face au Chikungunya*. 2010.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

Les acteurs économiques reconnaissent que le marché est toujours sous l'effet de la chute du nombre de touristes majoritairement dues à la crise du chikungunya. Il y a beaucoup moins de touristes dans la clientèle. C'est donc la clientèle locale qui fait vivre le secteur. Ce basculement du national et de l'international vers le local est très bien décrit par ce directeur d'un club de plongée Saint Leusien :

*« À l'époque, il y a une dizaine d'années, il y avait de gros hôtels à Saint-Leu avec des charters qui arrivaient toutes les semaines et il y a eu un développement des activités de pleine nature à ce moment-là, je me rappelle qu'on allait à l'amphithéâtre de l'hôtel, il y avait 300 personnes, tu prenais le micro à la suite des autres prestataires, et les gens se jetaient sur nous pour faire des activités. On remplissait le planning en quelques minutes. Il y avait une grosse demande de la part de ces gens en vacances. Ils venaient principalement ici pour pratiquer des activités de pleine nature. Après les problèmes, comme le chikungunya, la fermeture de l'hôtel Apollonia, on sait que le marché s'est détérioré. On a eu une baisse touristique alors qu'on est présent sur tous les salons. Parallèlement à ça, on a une augmentation de la population à la Réunion, cela fait du monde par rapport à d'autres DOM comme la Guadeloupe ou la Martinique, on a donc un potentiel sur la Réunion. Les gens aujourd'hui à la Réunion pratiquent quand même beaucoup plus d'activités de pleine nature. »*

Le développement de nouvelles pratiques permettrait d'élargir le potentiel commercial. Mais cette augmentation nécessite au préalable un accroissement du nombre de pratiquants. Les professionnels n'ont pas assez d'envergure pour porter de nouvelles disciplines. Malgré tout, il faut souligner certaines initiatives des professionnels, souvent sous le couvert d'associations, pour aider au développement des pratiques côtières chez la population locale.



## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

Le trophée H2O, compétition de photographie sous-marine ouverte à tous et la journée « marmay eau soleil »<sup>484</sup> illustrent ce changement dans la mentalité d'une partie des professionnels. D'autres interventions sont mises en place, notamment dans le domaine scolaire ou en direction des publics fréquentant les centres de loisirs des communes littorales. Ce type d'engagement n'est pas seulement la conséquence de la crise sanitaire, de nombreux acteurs économiques dans les sports côtiers inscrivent leurs interventions dans la durée. Le trophée h20 existe depuis déjà 8 ans et les professionnels rencontrés travaillent sur le territoire réunionnais depuis 10 ou 15 ans ou ont grandi sur l'île. Ce phénomène est sans doute dû à l'antériorité des sports côtiers sur les autres sports de nature (Bessy et Naria, 2004)<sup>485</sup>. Si les sports côtiers n'ont pas connu le développement des sports de montagne, en l'absence d'un catalyseur institutionnel comme la maison de la montagne (Bessy et Naria, 2004)<sup>486</sup>, ils ont été les premiers à se développer.

Les acteurs économiques, en tant qu'acteurs locaux, peuvent participer à une dynamique de construction de ressources territoriales (Gumuchian et Pecqueur, 2007) et ainsi générer des avantages pour l'ensemble du territoire. Si cet engagement est important dans le cadre d'un développement territorial harmonieux, il implique un mode de gouvernance particulier. Pour Zimmermann et al. (1998), on peut distinguer trois formes d'organisation dominante : privée,

---

<sup>484</sup> L'expérience "Trophée H2O-Marmay eau soleil" s'inscrit dans le cadre de l'opération "coupons sports de nature" initiée par la direction régionale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) de La Réunion depuis deux ans. Les objectifs poursuivis répondent à la sensibilisation à l'environnement par l'accessibilité des jeunes Réunionnais aux sports de nature, visant l'appropriation d'un patrimoine naturel et culturel. Sur une journée réalisée au bord du lagon dans la réserve naturelle marine, 200 jeunes ont pu s'initier au "palme masque tuba" et prendre des photos sous-marines d'un espace jusqu'alors méconnu de la plupart d'entre eux.

Source : <http://4eme.rencontres-sports-nature.fr/page.cfm?docid=pages&pageid=51>

<sup>485</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

<sup>486</sup> Ibid.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

institutionnelle et partenariale. Une organisation partenariale apparaît comme nécessaire à la mise en place d'une gouvernance territoriale sur la côte Ouest de La Réunion. Or dans cette perspective, la proximité entre les acteurs apparaît comme une donnée fondamentale. Pour B. Pecqueur (2005), « *Cette proximité ne peut se contenter d'être seulement organisée (combinant des rapports d'organisation et des rapports institutionnels), la notion d'ancrage géographique est essentielle dans la mesure où l'effet de la proximité passe par la réappropriation d'une histoire commune, d'un paysage et de sa formation et, finalement, de l'élaboration de la culture du lieu* ». Cette proximité pour des raisons historiques et culturelles ne se développe pas sur le territoire de notre étude et gêne la mise en place d'une gouvernance territoriale. Gumuchian et Pecqueur (2007) définissent la ressource territoriale comme « *une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement* ». Cette définition implique d'entrée une intentionnalité des acteurs dans cette démarche. On observe chez la quasi-totalité des acteurs la volonté de se diriger vers ce type d'organisation partenariale, mais l'intentionnalité, portée par une volonté politique fédératrice est encore absente.

Les prestataires de services de sports côtiers travaillent dans des conditions difficiles, obligés de gérer de multiples contraintes de type réglementaire, institutionnel et économique, ainsi que les aléas climatiques et les problèmes structurels de la filière (Lavaud, 2006)<sup>487</sup>.

Ces freins aux travaux des acteurs économiques ont deux origines distinctes. Au plan global, ce sont les règlements et les lois édictés à l'échelon national ou européen et régissant la

---

<sup>487</sup> LAVAUD, A. Les limites du développement des loisirs sportifs de nature vue par les professionnels. dans BESSY, O. *Loisirs sportifs de nature, nouvelles technologies et développement touristique durable à La Réunion*. Université de La Réunion, 2006.

## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

pratique des sports de nature. Au niveau local, c'est l'absence de projet de développement territorial et de gouvernance autour des sports de nature.

Les sports de nature à La Réunion se sont développés et pratiqués depuis le battant des lames jusqu'au sommet des montagnes. Ces sites ne sont pas, à l'inverse d'un stade ou d'une piscine, des lieux dédiés exclusivement aux pratiques sportives. Ce sont des lieux où se concentre un large panel d'activités humaines, source de conflits entre les différents usagers du lieu. Ces lieux peuvent avoir aussi d'autres vocations comme la protection de l'environnement et sont incompatibles avec certaines activités humaines comme la pratique des sports côtiers. Dans les premiers temps des sports de nature à La Réunion, leur confidentialité est telle, que l'encadrement juridique ne concerne que les règlements sportifs en vigueur à l'époque<sup>488</sup>. Puis est arrivée la « phase de lancement » (Bessy et Naria, 2004)<sup>489</sup>, avec la mise en tourisme progressive de l'île et l'essor des loisirs, les utilisateurs traditionnels des sites se sont retrouvés en concurrence avec ces nouveaux utilisateurs. À l'échelon local comme à l'échelon national, cette nouvelle cohabitation est devenue un « *problème commun* » (Friedberg, 1993)<sup>490</sup>. De ces confrontations sont nés les premières lois et règlements rationalisant cet usage de la nature. Ils seront complétés au niveau local par des arrêtés municipaux et préfectoraux. Dans un souci de mise en cohérence, la loi sur le sport du 6

---

<sup>488</sup> L'exemple de ce pêcheur sous-marin, installé à La Réunion depuis 45 ans nous montre que les lois et les règlements n'étaient une priorité pour personne. « *Moi ma plus grande satisfaction, c'est d'avoir réussi à juguler, en partie malheureusement, le braconnage en bouteille. Parce que quand je suis arrivé à la Réunion, on était quatre ou cinq à pratiquer la pêche sous-marine. Dès que les premières bouteilles sont arrivées chez « Ravate », aux alentours des années 65 à 68, les gens s'en sont emparés, en sachant tout juste nager d'ailleurs. Ils ont lancé la pêche en bouteille et encore récemment on considérait que l'on n'était pas un vrai pêcheur réunionnais entre guillemets, si on n'avait pas une bouteille sur le dos* ».

<sup>489</sup> BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable. 2004a*

<sup>490</sup> FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

juillet 2000 entraîne la création du Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) sous l'autorité du Président du Conseil Général et avec l'appui d'une commission départementale de même nom (CDESI) au rôle délibératif. Cet outil « permet en quelque sorte d'institutionnaliser les sites sportifs de nature au niveau local en leur apportant une garantie de pérennité » (Mounet, 2007)<sup>491</sup>. Or depuis 2000, La Réunion n'a jamais travaillé à la mise en place d'une CDESI et d'un PDESI. Les règlements nationaux parfois appliqués de manière arbitraire ou sans concertation ne bénéficient pas d'adaptations locales dans le cadre de ces CDESI. Au plan local, les problématiques auxquelles sont soumis les sports de nature sur l'ensemble du territoire national sont exacerbées par une absence de coordination entre les différents acteurs et un manque de moyen au regard des ambitions de l'île dans ce domaine. « Nous, on souffre de l'absence de coordination entre les services de l'État et les collectivités, que ce soit dans la filière nautique ou dans toutes les filières. Il y a une telle transversalité, tu prends n'importe quelle filière tu vas avoir jeunesse et sports, la réserve marine, la DIREN, et qui aujourd'hui fait la coordination de tout ça ? Personne, la seule qui ait essayé de faire c'est la maison de la montagne et de la mer ». Cette citation exprime le sentiment ressenti par de nombreux acteurs économiques regroupés dans un syndicat professionnel, le SYPRAL<sup>492</sup>.

Ce regroupement dans un syndicat, à la fois pour défendre leurs droits, mais aussi pour promouvoir une éthique basée sur le développement durable, est une réponse intéressante à la logique d'action de la plupart de ces acteurs. En effet, les logiques d'action de ces indépendants, déterminées par la passion et le désir de vivre de cette passion, se traduisent,

---

<sup>491</sup> MOUNET, J. La gestion environnementale des sports de nature: entre laisser-faire, autorité et concertation. Développement durable et territoires, 2007a.

<sup>492</sup> SYPRAL : Syndicat Professionnel des Activités de Loisirs.

### *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

souvent, économiquement par une stratégie de maintien de l'activité professionnelle à un niveau acceptable pour eux, « c'est-à-dire au niveau de la « micro firme sportive » » (Bouhaouala et Chifflet, 2001)<sup>493</sup>. Cette taille de structure contrainte également par le poids actuel de la filière sports côtiers ne permet pas à ces acteurs économiques de peser sur le débat et les décisions les concernant. Le regroupement en syndicat peut participer à rééquilibrer cette situation et ainsi rétablir les rapports de forces entre les catégories d'acteurs. En définitive, les projets, les accords formels ou informels, définissant les relations entre acteurs économiques, politiques et institutionnels, n'ont pas empêché une certaine stagnation du développement des loisirs côtiers et les dérives de logique de certains acteurs. Cette situation a conduit aujourd'hui à une absence de coordination, quel que soit l'échelon et entre les échelons, et à une absence de visée à court et moyen terme sur des objectifs et des projets communs définissant le devenir du territoire de la côte Ouest.

Plus généralement, comme le suggère Gerbaux pour la station de montagne des Arcs (2004)<sup>494</sup>, « la modalité de gouvernance actuelle et en devenir ne peut résoudre seule le devenir des stations ; elle ne peut être dissociée du projet de territoire de la station », le territoire de la côte Ouest doit se construire un référentiel commun, légitimant les différents acteurs et permettant l'émergence d'un vrai projet de territoire.

---

<sup>493</sup> BOUHAOUALA, M. et CHIFFLET, P. Logique d'action des moniteurs des sports de nature: entre passion et profession. *Staps*, 2001, vol. 56, no. 2001/3, p. 61-74.

<sup>494</sup> GERBAUX, F., BOUDIÈRES, V. et MARCELPOIL, E. De l'utilité de la notion de gouvernance pour analyser les modes de management touristiques locaux. L'exemple de la station des Arcs. *Ingénieries*, 2004, vol. 37, p. 75-85.

La construction de réseaux locaux, au travers d'interactions entre les différentes logiques d'action, aboutissant à un « *système de régulation local* » (Corneloup, 2001)<sup>495</sup> tourné vers un développement durable ne se fera pas ex nihilo. À l'heure actuelle l'absence de coordination autre que l'ancienne maison de la montagne et de la mer laisse la place à un nouveau projet, à construire en s'appuyant sur le système d'acteurs mais aussi sur d'autres dimensions du développement durable. À l'heure actuelle, le secteur économique est encore fragilisé et le marketing développé par ces petites structures ne favorise pas l'émergence de nouvelles pratiques. Si ces professionnels ont su développer un outil de coordination en interne, le SYPRAL<sup>496</sup>, c'est à l'externe et plus particulièrement avec les acteurs politiques et transversaux que se situe la prochaine étape. En effet, ces professionnels se retrouvent à l'intérieur d'un « mille-feuille » d'acteurs, de réglementation qui pousse au statu quo et à l'immobilisme. La réglementation et la relation aux acteurs environnementaux fait partie de ces freins. Le passage à une gouvernance territoriale capable de transformer la ressource territoriale initiale que constitue les sports côtier en ressource territoriale nécessite, au-delà des bonnes volontés, une intentionnalité forte de l'ensemble des acteurs et particulièrement des élus locaux.

---

<sup>495</sup> CORNELOUP, J., BOUHAOUALA, M., VACHÉE, C. et SOULÉ, B. Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, 2001, vol. 24, no. 1, p. 21-46.

<sup>496</sup> Syndicat des Professionnels des Activités de Loisirs

### **3 Des acteurs environnementaux prisonniers de leurs représentations restrictives sur la contribution possible des sports côtiers au développement de l'île**

D'une manière générale, les acteurs environnementaux ont des logiques d'action opposées aux acteurs économiques. Ils privilégient la protection de l'environnement stricto sensu et ne semblent pas convaincus d'un éventuel rôle positif entre sports côtiers, sensibilisation et respect de l'environnement. Pour témoigner de cette prudence, voici quelques extraits d'entretiens réalisés avec un des cadres de la DIREN, spécialisé dans la protection du littoral : *« pratiquer une activité aquatique n'implique pas forcément, à mon sens, pas forcément du tout une prise de conscience du milieu dans lequel on est et de sa fragilité. Je pense que si l'on faisait un sondage on serait surpris. Pour une certaine partie, ce sont des gens qui vont s'intéresser seulement à l'aspect sportif, que ce soit en montagne ou à la mer. C'est un terrain de jeu, il y a le côté discipline, accomplissement de soi, sensation, toute la diversité de ce que l'on peut imaginer, mais ce n'est pas lié forcément à un rapport particulier à la mer ou à la nature □ Il y a toutes les possibilités, mais les gens qu'on côtoie dans les pratiques sportives comme dans la pêche, comme chez les hôteliers, comme chez n'importe qui, je ne pense qu'ils ne sont pas plus ou pas moins sensibles ».*

**Le regard porté par ces acteurs environnementaux varie en fonction du milieu marin considéré. Le lagon avec ses particularités géomorphologiques, son attractivité dans une île où les gens ont « peur du grand océan » et sa fragilité face à une sur fréquentation et une urbanisation galopante est le centre de toutes leurs attentions.**

#### ***3.1 Un espace sensible : le lagon***

La Réunion fait partie des îles du sud-ouest de l'Océan Indien qui dispose de richesses faunistiques et floristiques remarquables et, parfois, uniques au monde. Elle se caractérise par

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

un fort taux d'endémisme. Mais la concentration de ces écosystèmes, leur imbrication, ainsi que les pressions croissantes, concourent à une fragilité globale des équilibres naturels.

En effet, La Réunion n'est pas une île déserte, vierge de toute activité humaine, puisque environ 800 000 habitants y trouvent leur place sur un relief en grande partie accidenté. La Réunion est une île volcanique jeune et, du fait de sa construction morpho-géologique, présente un aspect particulier qui a influencé fortement la progression de l'habitat et de l'urbanisation sur son territoire, avec une prédominance pour les bas et des hauts sous exploités mais fortement agricoles.

Le littoral de l'île de La Réunion est bordé, sur sa côte occidentale seulement, par des formations coralliennes discontinues, d'une longueur totale de 25 Km. La largeur des édifices récifaux est faible, de quelques centaines de mètres au maximum et leur superficie est réduite (12 km<sup>2</sup> environ). Les principaux édifices coralliens de La Réunion sont : le complexe récifal de Saint Gilles/La Saline qui est le plus vaste (9 Km) et les récifs de Saint Leu pour la côte Ouest, de l'Étang- Salé et de Saint Pierre pour le Sud. Si ces constructions coralliennes sont peu étendues par rapport à d'autres endroits de par le monde, elles n'en sont pas moins remarquables comme nous le dit un des responsables du littoral à la DIREN : *« À la Réunion, on a à peu près 180 espèces de coraux, c'est la même quantité d'espèces de coraux que pour l'ensemble de la Polynésie française. Alors que la Polynésie française en superficie c'est l'Europe. Sur nos 12 Km<sup>2</sup>, on a autant de sortes de coraux que sur leurs dizaines de milliers de kilomètres carrés. Je parle seulement de biodiversité pas de paysages ou de quantité. En termes de biodiversité c'est un patrimoine exceptionnel. »*

Le territoire de la côte Ouest possède la plus grande partie du lagon avec 9 km<sup>2</sup> sur 12. Mais notre spécialiste nous confirme que cet espace exceptionnel est très sensible et soumis à de nombreuses contraintes. *« Le problème fondamental de la côte ouest de la Réunion, c'est qu'on a des usages très intensifs. On a beaucoup de populations sur ce littoral, on a 12 Km<sup>2</sup>*



## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*de récifs coralliens, milieu le plus fragile, ce qui est 0,01 % du patrimoine corallien français. D'un côté on a 35 % de la population de l'outre-mer français et de l'autre on a 0,01 % du corail. J'arrondis, mais c'est un vrai chiffre. En plus des 35 %, quand un réunionnais veut aller à la plage, on a quand même deux chances sur trois qu'il vienne dans la réserve. Les usages balnéaires à la Réunion sont quasiment tous liés aux récifs coralliens. Il y a très peu de plages en pleine mer. Comme 80 % des récifs coralliens à la Réunion sont dans la réserve, voilà tout est dit. »*

Pour Gilbert David (2006)<sup>497</sup>, il existe trois problèmes essentiels menaçant à moyen ou long terme la viabilité du lagon de côte Ouest et de son littoral aujourd'hui intégré à la réserve naturelle marine d'une manière plus générale : les pressions touristiques agricoles et résidentielles sur un espace limité, la mauvaise qualité des eaux du lagon, les acceptabilités sociales et économiques de la future réserve naturelle marine. Celle-ci ayant été officialisée par le décret n° 2007-236 du 21 février 2007<sup>498</sup> portant création de la réserve naturelle nationale marine de la Réunion et publié au Journal Officiel en date du 23 février 2007.

**Pour bien comprendre la médiation territoriale (Augustin, 2008)<sup>499</sup> à l'œuvre autour du lagon de Saint Gilles, il est nécessaire de revenir aux origines de ce qui allait devenir la réserve naturelle marine.**

---

<sup>497</sup> DAVID, G., MIRAULT, E. et QUOD, J. Les concordances territoriales au cœur de la gestion intégrée des zones côtières: l'exemple de la Réunion. *Colloque Interactions Nature-société, Analyse et modèles*, La Baule, 2006

<sup>498</sup> Source : Décret n° 2007-236 du 21 février 2007

<sup>499</sup> AUGUSTIN, J. Le renouveau des territoires. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.

### **3.2 Petit historique de la réserve naturelle marine**

Dès le milieu des années 70, des voix se sont élevées pour sensibiliser la puissance publique à la fragilité des récifs coralliens réunionnais. Dans un entretien réalisé avec un chasseur sous-marin, à La Réunion depuis plus de 40 ans, il nous déclare : *« Je veux signaler aussi ce que j'avais proposé en 1975, j'avais donné à la DIREN, à la préfecture, à tous les pontes de l'écologie, les documents, j'avais proposé une réserve qui irait du cap Lahoussaye à Boucan. Pour la simple et bonne raison que c'est une zone qui n'est pas très urbanisée, elle ne l'est toujours pas aujourd'hui. Elle est facile à surveiller parce que la route donne directement sur cette zone. Avec une voiture banalisée, on peut tout de suite repérer les contrevenants. C'était une petite réserve qui ne demandait qu'à s'étendre dans la mesure où il y avait de bons résultats. »*

Dès le début des années 80 apparaissent les premiers signes de dégradation de l'écosystème marin. Les pouvoirs publics, État et collectivités locales, sont alertés et des discussions démarrent. En 1997, elles débouchent sur la création du Parc marin. Plus de dix ans seront donc nécessaires pour que ce premier outil de protection du littoral voie le jour. *« Pendant trois ans, l'association Parc marin a porté ce projet. Mais pour des raisons compliquées, elle n'a pas totalement réussi »*, souligne Lionel Gardes, chargé de projet réserve naturelle marine à la DIREN, dans le Quotidien du 7 octobre 2007. En 2000-2001, la structure patine un peu : les collectivités qui avaient créé l'outil se tournent vers l'État et la DIREN pour faire avancer l'affaire. Entre 2001 et 2004 la DIREN, en concertation avec l'ensemble des partenaires, anime de nombreuses réunions. Après quelques aléas, le décret n° 2007-236 du 21 février 2007 portant création de la réserve naturelle nationale marine de la Réunion a été publié au Journal Officiel du 23 février 2007.

Mais les aléas et les crispations liés à la mise en place de la réserve ne s'arrêtent pas avec sa création. En effet, les collectivités locales ne sont pas toutes parties prenantes du projet et

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

pour des raisons rarement écologiques. On le voit dans cet extrait du JIR en date du 17 décembre 2008, certaines finissent par suivre le mouvement pendant que d'autres continuent à se faire prier. *« Hier en préfecture, l'association Parc marin a finalisé le transfert de ses moyens humains et financiers au profit de la nouvelle Réserve nationale marine. Un groupement d'intérêt public (GIP) présidé par le préfet qui vise à sauvegarder 30 Km de linéaire de récif corallien dans l'ouest, soit une surface de 35 km<sup>2</sup>. L'occasion pour Pierre-Henry Maccioni d'applaudir l'adhésion toute récente de la mairie de Saint-Paul et du TCO à ce GIP, « deux excellentes nouvelles ». Une décision attendue depuis plus d'un an : sur fond de grogne des pêcheurs traditionnels et d'élections approchantes, la municipalité d'Alain Bénard jugeait alors que le statut de la Réserve donnait trop de pouvoir à l'État, et pas assez aux collectivités. « Les décisions sont prises par les financeurs par un système de pondération des voix », avait recadré le préfet. Celui-ci s'est donc félicité hier de l'accord des collectivités dirigées par Huguette Bello et Jean-Yves Langenier, qui se traduit par une participation financière de 50 000 euros chacune, et permettra sans doute le recrutement d'un nouvel éco-garde. »*

*« Hier matin, le préfet a ouvertement tancé le conseil général, à la fois pour avoir revu sa participation à la baisse (170 000 euros au lieu de 200 000) et pour n'avoir envoyé aucun élu à la réunion du conseil d'administration d'hier matin. « C'est un grand pas pour La Réunion aujourd'hui. Si on ne le protège pas, le patrimoine marin va à la destruction », a rappelé le représentant de l'État. »*

**On le voit, la mise en place de la réserve naturelle marine ne s'est pas faite autour d'un consensus, d'une entente sacrée. Elle porte en elle, des enjeux de pouvoir et cristallise l'état des relations que peuvent entretenir certains acteurs des sports côtiers, notamment les acteurs économiques et sportifs d'un côté et environnementaux de l'autre.**

### ***3.3 De la concertation à l'imposition, la mise en place de la réserve naturelle marine comme révélateurs des tensions***

De nombreux problèmes existent en termes de relation entre les acteurs du champ des sports côtiers. Si beaucoup ont la même passion ou des objectifs en commun, dans la réalité les tensions subsistent. Les acteurs sportifs dénoncent particulièrement le fait que les acteurs environnementaux et scientifiques ne les considèrent pas comme des partenaires et les dénigrent. La rupture est particulièrement marquée entre la DIREN et les plongeurs lors de la création de la réserve naturelle marine. Le principe est approuvé par tous c'est la manière qui est décriée. Ce constat se retrouve chez les professionnels du secteur des sports côtiers qui les jugent extrémistes et stigmatisant systématiquement les pratiquants et les professionnels. Cette situation est ressentie comme une injustice car ces derniers ne se sentent pas en faute, d'autant plus qu'ils ont l'impression que les services de l'état sont plus laxistes avec d'autres acteurs (braconniers, auteurs de dépôts sauvages, pique-niqueurs, campeurs, élus et administratifs ayant en charge les stations d'épuration, □ ). Ils mettent en avant l'absence de coordination dans la filière sports côtiers, la non-prise en compte des professionnels et des pratiquants. L'impact des sports de nature sur l'environnement est au cœur de nombreuses études scientifiques (Mounet et al, 2004)<sup>500</sup> et cette analyse met en évidence les lacunes importantes de la plupart d'entre elles. Les problèmes d'impact sur l'écosystème sont extrêmement complexes et font souvent référence à des causalités multiples, et sauf impact massif et évident, même les études les plus sérieuses ont le plus grand mal à établir la réalité des dégradations observées. Les effets sur l'environnement restent donc potentiels, mais ces

---

<sup>500</sup> MOUNET, J., MOUNET-SAULENC, H. et PAGET, E. *Sports de nature et environnement. Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche. 2004*

## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

derniers ne peuvent pourtant être considérés ni comme inexistantes, ni comme prouvés. Cette controverse scientifique perçue par les acteurs sportifs, économiques mais aussi par les pêcheurs rend difficilement acceptable pour tous ces acteurs de se voir imposer une décision autoritaire.

Le leitmotiv exprimé par ces deux catégories d'acteurs, particulièrement sur la mise en place de la réserve marine est « *On ne nous a pas écouté* ». Que ce soit les plongeurs avec ce représentant du comité régional, « *On a eu un gros, comment on peut dire, un gros coup à l'estomac avec le parc marin. Là on nous a, on nous a vraiment pris pour des cons. Alors là au sens propre du terme. On a bossé pendant plus de trois ans avec le gars de La DIREN. Disons qu'on avait des accords et ils n'en ont vraiment pas tenu compte, rien de rien.*

*Pour les autres je ne sais pas, mais pour la plongée en tout cas. Là ils nous ont complètement squeezés. Ils avaient un projet dans leur tête au départ. Et d'ailleurs c'est celui qu'on a à l'arrivée. Nous, tout ce qu'on a travaillé en trois ans, ils n'en ont pas tenu compte.*

*On a été baladé, plus que baladé* ». À chaque fois, c'est bien la manière, la forme et non le fond de la nécessité de la réserve qui est mise en cause. D'ailleurs cet élu au comité ajoute « *les premiers à avoir demandé une réserve sous-marine à La Réunion sont les pêcheurs du CEASS en 1976. On nous reproche de ne pas avoir été assez scientifiques à ce moment-là. Mais n'empêche qu'on a été les premiers à demander des réserves.* » Ce discours est loin d'être une exception et ces pratiquants nous parlent souvent du déni qu'il ressent de la part des acteurs environnementaux et du monde scientifique. « *Moi, à mon avis, on a eu tort de ne pas accepter la main tendue des pratiquants qui spontanément sans crédit, bénévolement comme cela a toujours été le cas auraient aidé les scientifiques, les écologistes dans beaucoup de domaines.* » On retrouve également ce constat chez des commerçants, comme celui-ci spécialisé en articles de pêche et de plongée sous-marine. « *Il faudrait que les décideurs, que les gens qui vont conseiller ces décideurs, se réfèrent aux pratiquants. On a*

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*parlé de M. Gazzo bien sûr, où Georges Mazannelli ou des gens comme ça, des gens qui pratiquent, qui connaissent le milieu marin. Des gens qui sont là pour aider, pour développer. Il faudrait qu'on se retourne davantage vers ces gens. »*

Manque de concertation vis-à-vis de la mise en place de la réserve naturelle marine, trop peu de prises en compte de l'avis des usagers : voilà ce que pensent généralement ceux qui ont le lagon pour espace professionnel ou comme zone « de jeu ». Ils disent ne pas comprendre pourquoi les institutions ne les ont pas écoutés davantage. Comme ces témoignages que l'on retrouve dans le quotidien du 7/10/07.

*«A priori, ils n'ont pas contacté les personnes concernées. Ou alors, au lieu de prendre contact avec les présidents des ligues, je trouve qu'ils auraient dû se rapprocher directement des usagers. Au niveau de l'information, ça n'a pas franchement été le top », estime Arnaud Darbon, responsable de l'activité kayak au Club nautique de Bourbon, qui dit avoir reçu un coup de téléphone de la présidente de la ligue de kayak « juste deux heures avant la réunion », proposée par la Diren, pour venir exposer son avis et ses desiderata quant à la mise en place de la réserve naturelle marine ... »*

*« Sébastien Coupy, le seul moniteur diplômé du brevet d'État de kite-surf dans l'Océan Indien n'est, lui non plus, pas d'humeur joyeuse, lorsqu'on l'interroge sur la mise en place de la réserve naturelle marine.*

*« Moi j'ai assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu depuis cinq ans avec la DIREN. Au tout début de ces réunions qui, à l'époque, étaient animées par Anne Lieutaud, je lui avais dit que le seul lieu navigable pour l'activité de kite-surf était Petit Trou d'eau: le condamner, c'était condamner l'activité », rappelle Sébastien Coupy, qui dit n'avoir alors pas eu « de nouvelles pendant quatre ans »,*

*«Et dernièrement, on nous annonce qu'une zone sanctuaire a été mise en place à Trou d'eau, et que de toute façon, on n'a pas le choix. Le ton était assez sec et assez froid », relate le*

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*moniteur, surpris de ce soudain changement de trajectoire au niveau de la réflexion sur le projet.*

*J'ai tenté d'expliquer que notre activité ne pouvait se pratiquer que sur la zone de Trou d'eau. Il a alors été question d'abattre des arbres pour pouvoir permettre le décollage des voiles ailleurs. »*

Pourtant comme la plupart des usagers du littoral et du lagon, ce moniteur est favorable à la mise en place de la réserve « *Et nous on reste gentils comparés à certains, on ne revendique pas. Mais je trouve sincèrement qu'il y a eu des problèmes au niveau de la communication. Pour l'instant, on continue donc de naviguer* », conclut Sébastien, qui espère bien qu'un compromis pourra être trouvé. »

Pourtant les acteurs environnementaux ont l'impression d'avoir pris en compte cette demande. Voici ce qu'en dit un des chargé de projet de la DIREN « *Le pratiquant de kite-surf, une réserve se crée, tu as des contraintes. Tu as en face de toi des gestionnaires de la réserve, des administratifs, les affaires maritimes qui te disent, il ne faut pas faire ceci il ne faut pas faire cela. Il faut trouver un terrain d'entente. Là ils se disent, j'espère qu'ils se le disent, que ce n'est pas simplement pour les embêter, c'est bien qu'il y a un intérêt derrière, patrimonial, et qui fait qu'on exerce une pression sur leur activité pour préserver ce patrimoine. À partir de là on peut espérer qu'ils vont se poser la question de savoir si c'est gratuit, juste pour les embêter. »*

Ce responsable du parc marin, association devenue gestionnaire de la réserve naturelle marine, nous parle de la nécessité de la concertation dans la mise en place des règles de fonctionnement. « *C'est le contrat de pratique pour que les gens puissent pratiquer leurs activités dans de bonnes conditions tout en préservant l'environnement et ça ce sont des choses qui se font déjà, qui sont déjà expérimentées à Port-Cros notamment, en Méditerranée. Et qui sont à mon avis la bonne solution parce qu'au-delà du cadre*

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*réglementaire de la réserve, qui a déjà été faite en prenant l'avis de différents acteurs, je crois qu'on a fait une soixantaine de réunions autour de tout ça, l'idée c'est quand même d'impliquer les gens. » On se retrouve avec deux discours et des acteurs qui ont l'impression d'un côté d'avoir été vers les pratiquants, de les avoirs écoutés et de l'autre des acteurs qui se sentent ignorés, bafoués. Cette différence de point de vue est certainement due à une différence de vision séparant ces deux catégories d'acteurs à la base. Pour les naturalistes de la DIREN, il n'y a aucune différence, aucune hiérarchisation possible entre les atteintes au milieu. « Dans la gestion de ce territoire, c'est tout le temps cela. C'est la faute de l'autre. Si on travaille sur l'assainissement, ils vont nous dire oui, mais il y a les baigneurs et la crème solaire, il y a les pêcheurs,... Si on va voir les pêcheurs, ils vont nous dire oui la station d'épuration, oui le mur de machin,... Le diagnostic c'est que tout cela a un impact. Mais je mets au défi qui que ce soit de quantifier l'impact de chacun par rapport aux autres. Ce qui est sûr c'est que l'on a une synergie de pression qui génère un impact global qui n'est pas négligeable. C'est la somme de tout cela qui crée la vulnérabilité du milieu. »*

De l'autre côté, les pratiquants et les usagers ont la certitude qu'il existe bien une hiérarchie entre les atteintes au milieu et que les pouvoirs publics préfèrent s'attaquer aux professionnels ou aux sportifs, plutôt que de s'attaquer aux vrais problèmes.

On note actuellement une ambiguïté des politiques environnementales, soulignée par Theys (2003)<sup>501</sup> : elles peuvent prendre la forme d'une gestion autoritaire et administrative ou tenter d'établir une concertation et une gouvernance environnementale. Pour les acteurs économiques, comme cette représentante syndicale, les pouvoirs publics ne jouent pas le jeu de la coopération : « les services de l'État en matière de gestion de l'environnement ne mettent

---

<sup>501</sup> THEYS, J. La gouvernance entre innovation et impuissance. . Revue Développement Durable et Territoires, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, 2003.



## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

*pas en place de partenariat comme ils devraient le faire. Je pense que c'est un gros souci. Ils ont beaucoup d'a priori* □ ». Cette situation décrite par les professionnels ne correspond pas à la gouvernance environnementale souhaitable décrite par Theys (2003) qu'il définit comme des interactions non hiérarchiques et la recherche de solutions acceptables pour les acteurs concernés. Entre autorité et concertation, les acteurs institutionnels éprouvent des difficultés à se positionner. Or comme nous l'indique C. Mougenot (2003)<sup>502</sup>, l'évolution actuelle de la protection de la nature admet maintenant le fait que l'Homme soit non seulement présent dans la nature, mais en plus qu'il ait la charge de la gérer pour maintenir la biodiversité des espaces protégés. Cette gestion concertée faisant référence à une gouvernance territoriale de la réserve et au-delà du développement des sports côtiers est rendue difficile par la vision « culturaliste » du littoral présente chez de nombreux acteurs (Kalaora, 2010)<sup>503</sup>. « *La culture française n'a pas de concept d'environnement, elle en associe mal les registres contradictoires de proximité et de distance, de complexité technique et scientifique et de subjectivité, de connaissance et d'action. Elle n'en comprend pas la problématique ni les effets d'échelle* » (Charles et Kalaora, 2003)<sup>504</sup>. L'imaginaire français de protection de l'environnement, naturaliste et esthétique, est en décalage avec l'approche anglo-saxonne biologique et gestionnaire plus à même de répondre aux problématiques des pratiques sportives de nature dans un milieu fragile.

La Réserve naturelle Marine au travers des différents acteurs qui en ont la charge a mis en place un zonage sur l'ensemble de la zone corallienne comprise entre Saint Paul et Étang-

---

<sup>502</sup> MOUGENOT, C. *Prendre soin de la nature ordinaire*. MSH INRA, 2003.

<sup>503</sup> KALAORA, B. *Rivages en devenir: des horizons pour le conservatoire du littoral*. Documentation française, 2010.

<sup>504</sup> CHARLES, L. et KALAORA, B. *Sociologie et environnement en France*. *Ecologie & politique*, 2003, no. 1, p. 31-57.

## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

Salé. Malgré les consultations préalables, ce zonage a été perçu comme une prise de pouvoir du gestionnaire du parc et par la DIREN en particulier. Les acteurs les plus concernés par l'activité (pratiquants et prestataires) ainsi que certains acteurs locaux se sont trouvés écartés du processus décisionnel<sup>505</sup>. Au final, ils ont subi la formalisation comme une gestion purement réglementaire. Aussi, cet état de fait s'est-il accompagné d'une mise en cause de la gestion et du gestionnaire dans une ambiance conflictuelle. Derrière ces conflits d'intérêts, il y a aussi, ce qui est considéré comme une remise en cause de leur légitimité par des acteurs pratiquant depuis longtemps, des décennies pour certains. Les plus prompts à réagir sont souvent des acteurs emblématiques du milieu, avec un certain pouvoir, même symbolique. La remise en cause de cette légitimité et de ce pouvoir symbolique par des acteurs récemment arrivés dans l'île et dont le pouvoir ne tient qu'à la fonction sans être appuyé à une légitimité de terrain a pu accentuer cette ambiance conflictuelle. La DIREN est d'ailleurs souvent prise pour cible de la vindicte des autres acteurs, elle représente le pouvoir institutionnel et les fonctionnaires y travaillant changent au gré des affectations. À l'inverse le parc marin, désigné gestionnaire de la réserve, est un peu plus préservé des critiques. Il existe depuis plusieurs années et les personnes y travaillant se connaissent et se côtoient parfois depuis avant la création de l'association.

Pourtant la volonté affichée par les acteurs environnementaux reposait sur la concertation.

Pour les acteurs sportifs et les prestataires, ces derniers se sont contentés de rester dans la

---

<sup>505</sup> L'arrêté de création de la réserve et du zonage étant un arrêté préfectoral, au final, seuls les représentants de la DIREN et de la préfecture y ont participé et le sentiment de n'avoir pas été écouté se retrouve même chez le personnel de l'association Parc Marin aujourd'hui gestionnaire de la réserve.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

sphère des relations verticales (communication, information, consultation) sans entrer dans une véritable concertation et respectant les pouvoirs symboliques en place (Beuret, 2006)<sup>506</sup>.

Le cas de la réserve naturelle marine de La Réunion semble aller à l'encontre de la tendance actuelle en termes de gestion environnementale « *qui consiste à mettre de côté, au moins pour un temps de négociation, les prérogatives réglementaires pour établir des partenariats sur la base minimale d'un dialogue voire même d'une gestion concertée* » (Mounet, 2007)<sup>507</sup>.

Notre analyse rejoint également les conclusions d'Olivier Bessy (2008)<sup>508</sup> s'intéressant au rôle des acteurs environnementaux à La Réunion face à la contribution des loisirs sportifs de nature dans la mise en tourisme durable de l'île. Les acteurs environnementaux sont décrits comme « *trop souvent cantonnés dans leurs domaines de compétence, ne créant pas les synergies nécessaires avec l'univers des loisirs sportifs de nature, les considérant trop souvent encore comme de simples divertissements plutôt que comme des vecteurs structurants des territoires* ». Les intérêts particuliers des pratiquants d'une manière générale, n'ont pas été traduits en intérêts communs, par les acteurs environnementaux mais aussi par les acteurs politiques porteurs d'un projet de développement local, ce qui explique que certains acteurs n'ont pas pu adhérer. En d'autres termes, les responsables de la mise en place de la réserve n'ont pas su formuler une « *question, une interrogation, susceptible de produire la convergence des acteurs concernés* » (Amblard et al., 2005)<sup>509</sup>. Ces derniers et en particulier

---

<sup>506</sup> BEURET, J. *La conduite de la concertation: Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. L'Harmattan, 2006.

<sup>507</sup> MOUNET, J. *La gestion environnementale des sports de nature: entre laisser-faire, autorité et concertation*. Développement durable et territoires, 2007a.

<sup>508</sup> BESSY, O. *Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion*. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008a.

<sup>509</sup> AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G. et LIVIAN, Y. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations, 3e éd.* Seuil, 2005.

## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

la DIREN apparaissent comme des « médiateurs forts » (Mounet, 2007)<sup>510</sup> dans la gestion environnementale de la zone récifale, leur légitimité étant liée à leur autorité légale. Cette configuration leur permet d'utiliser leur pouvoir au sens entendu par Crozier et Friedberg (1977)<sup>511</sup> comme un argument stratégique, une « arme de dissuasion ». Cette position ne permet pas à la DIREN et aux acteurs environnementaux d'apparaître comme des traducteurs au sens donné dans les travaux de Callon et Latour dans la mesure où leur « traduction » permet aux divers acteurs concernés de créer un « réseau » (Callon, 1986<sup>512</sup> ; Callon et Law, 1989<sup>513</sup> ; Latour, 2006<sup>514</sup>). Ce réseau d'acteurs aurait peut-être pu se former avec « un médiateur faible » (Mounet, 2007)<sup>515</sup> comme l'association parc marin à ses débuts. Dans une perspective de conciliation, il serait donc intéressant de privilégier l'ancienne association parc marin aujourd'hui gestionnaire de la réserve comme interlocuteur privilégié. Ses rôles variés de l'éducation à l'environnement à la répression lui donne une légitimité et son renforcement améliorerait la lisibilité au niveau des différents acteurs environnementaux.

Pour autant, ces conflits d'intérêts entre aménageurs de la réserve naturelle marine et prestataires et pratiquants de sports côtiers ne sont pas réductibles à l'expression d'« égoïsmes

---

<sup>510</sup> MOUNET, J. La gestion environnementale des sports de nature: entre laisser-faire, autorité et concertation. Développement durable et territoires, 2007a.

<sup>511</sup> CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Seuil, 1977.

<sup>512</sup> CALLON, M. Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint- Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *Année sociologique*, 1986, vol. XXXVI, p. 169- 208.

<sup>513</sup> CALLON, M. et LAW, J. La protohistoire d'un laboratoire. dans CALLON, M. *La science et ses réseaux*. Paris: La Découverte, 1989.

<sup>514</sup> LATOUR, B. *Changer de société: refaire de la sociologie*. Paris: La Découverte, 2006.

<sup>515</sup> MOUNET, J. La gestion environnementale des sports de nature: entre laisser-faire, autorité et concertation. Développement durable et territoires, 2007a.

## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

locaux » (syndrome NIMBY)<sup>516</sup>. Elles démontrent également « *un déplacement de frontières entre intérêts particuliers et intérêt général* » (Jobert, 1998)<sup>517</sup>. Ce glissement illustre deux problématiques. La première met en lumière les acteurs politiques locaux qui dans l'impossibilité de s'abriter sur le « tiers absent », l'État, se doivent de prendre position. Les enjeux d'aménagement comme la réserve naturelle marine deviennent des enjeux politiques forts où les élus peuvent se retrouver écartelés entre une nécessité d'aménagement et l'exigence d'une part de leurs électeurs. La deuxième problématique, pose la question de l'arrivée de nouveaux acteurs dans le débat public. Les « Nimbyistes » ne sont plus vus comme des individualistes égoïstes<sup>518</sup> mais des acteurs à part entière de l'aménagement de leur territoire. Dans cette perspective, les prestataires et les pratiquants de sports côtiers ne veulent pas s'opposer pour s'opposer mais participer et peser sur l'aménagement d'un territoire qui est le leur. « *Dans un monde que l'on redécouvre incertain les autorités publiques ne sont plus les seules dépositaires de l'intérêt général* » (Theillier et Audeguis, 2008)<sup>519</sup>.

---

<sup>516</sup> Le syndrome NIMBY (Not In My Back Yard) peut se définir comme une attitude d'opposition d'acteurs locaux vis-à-vis d'un projet lorsque celui-ci est susceptible de comporter certaines nuisances ou modifications, réelles ou supposées, de leurs habitudes ou de leur cadre de vie.

Dans le domaine du surf, on peut se reporter à la lecture de l'article de Belinda Wheaton sur l'activisme des surfeurs britanniques. WHEATON, B. Identity, politics, and the beach: environmental activism in Surfers Against Sewage. *Leisure Studies*, 2007, vol. 26, no. 3, p. 279-302.

<sup>517</sup> JOBERT, A. L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 1998, vol. 11, no. 42, p. 67-92.

<sup>518</sup> Dans ce contexte, le Nimby est assimilé à un défaut de citoyenneté au sens entendu par Dziejicki. DZIEDZICKI, J. Au-delà du Nimby: le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications. *Conflits et territoires*, 2003, p. 35.

<sup>519</sup> THEILLER, D. et AUDEGUIS, V. L'enjeu de développement durable des sports de nature estivaux dans la chaîne pyrénienne. dans BÉSSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.

La mise en réseau des acteurs dans la gestion environnementale et la mise en place de la réserve montre certaines difficultés et montre une gouvernance déséquilibrée avec des acteurs sportifs et économiques mal reconnus et des acteurs politiques faibles laissant le champ libre à l'État pour aménager à la place des acteurs locaux. Or dans une perspective de développement durable d'un territoire, ce mode de fonctionnement n'est pas à privilégier. Le pouvoir politique devrait renforcer la réserve naturelle marine (ancienne association parc marin) et ainsi simplifier le nombre d'interlocuteurs. Du fait de sa légitimité et de sa plus grande acceptation, elle serait plus à même de développer des passerelles avec les associations environnementales locales (comme la surfrider foundation) pour territorialiser cette réserve encore trop souvent perçue comme une volonté étatique.

Dans ce contexte, la place du projet et du territoire s'inverse, le projet d'aménagement se territorialise. La fonction du projet passe derrière son intégration dans le territoire. Cette transformation n'est possible qu'en présence d'acteurs politiques forts. Or, nous l'avons vu dans le cadre de cette réserve, leur positionnement n'a pas été clair dès le début. Or l'engagement des acteurs politiques locaux est nécessaire pour contrebalancer le pouvoir politique réglementaire de l'État. De plus, les problèmes spécifiques de La Réunion vis-à-vis de la gouvernance de son littoral se conjuguent avec la vision environnementaliste « culturaliste » française privilégiant la sanctuarisation à une réelle gestion intégrée.

#### **4 Des acteurs politiques en difficulté par rapport au rôle moteur qui leur incombe dans la structuration de la filière et du territoire**

## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

Globalement, selon les acteurs concernés par le développement des sports côtiers, la presse quotidienne régionale et les faits observés sur le terrain, les acteurs politiques ne jouent pas le rôle attendu. Ce constat rejoint celui de Bessy et Naria (2004)<sup>520</sup> concernant l'ensemble des sports de nature. La répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux, l'absence de projet territorial partagé entre les différents acteurs politiques et des niveaux d'implication très hétérogènes entre les élus sont les raisons le plus souvent invoquées (Bessy et Naria, 2004<sup>521</sup>, Bessy, 2008)<sup>522</sup>. Les sports côtiers, de par leur ancienneté, la géographie du territoire de la côte Ouest et la maritimité particulière de sa population et de ces élus corroborent ces conclusions avec certaines spécificités.

### *4.1 Un enchevêtrement des compétences exacerbé par la monodépartementalité et la spécificité des sports côtiers*

Les premières lois de décentralisation de 1982 définissent une nouvelle répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, mais le sport n'apparaît dans aucune des compétences transférées aux collectivités. Les lois suivantes conforteront cette situation. L'acte II de la décentralisation en 2004 s'il apporte des modifications ne transforme pas ce fonctionnement. En conséquence, le Code Général des Collectivités Locales (CGCL) laisse les communes, départements ou régions libres d'agir ou non en faveur du sport.

Les élus élaborent des politiques publiques en fonction des besoins sociaux, culturels de la population. Seulement, on observe une grande hétérogénéité entre les collectivités en fonction

---

<sup>520</sup> BESSY, O. et NARIA, O. Sports de nature et développement durable à La Réunion. Une stratégie politique à affirmer. *Revue Espace*, 2004b, p. 82-90.

<sup>521</sup> Ibid.

<sup>522</sup> BESSY, O. Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008a.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

des moyens dont elles disposent mais aussi de leurs objectifs. Bien souvent ces politiques sont fortement tributaires de la conviction, des ambitions et de l'héritage de ou des élus ou de la collectivité (Guibert, 2006)<sup>523</sup>.

On note également souvent un manque de concertation entre les collectivités (territoire, département, région), mais également un manque de clarté, de structuration entre ces collectivités. Le principe de la libre administration des collectivités - qui consacrent leur indépendance les unes par rapport aux autres - a favorisé l'émergence de politiques plutôt cloisonnées voire, parfois, concurrentes (Bayeux, 2008)<sup>524</sup>.

De plus, la spécificité des sports côtiers comme les sports de nature qui sont à l'interface du tourisme et de l'aménagement du territoire mais aussi producteur d'identité, amplifie la confusion.

### **4.1.1 La Région Réunion**

Au national, l'échelon régional tend à s'affirmer comme le niveau stratégique d'élaboration d'une politique sportive, mais aussi touristique. L'instauration des schémas de services collectifs du sport, mais aussi du tourisme et des loisirs, a certainement joué un rôle majeur dans ce domaine. Les Régions prennent progressivement conscience de la nécessité de définir un cadre régional cohérent d'impulsion d'une politique de développement du sport, du tourisme et des loisirs conçu comme l'un des éléments structurants du développement des territoires. Les Régions disposent, en effet, d'une compétence majeure en matière d'aménagement du territoire.

---

<sup>523</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.

<sup>524</sup> BAYEUX, P. Sport, tourisme et gouvernance: des politiques publiques à l'action publiques. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.



## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

La Région Réunion dans l'esprit de cette nouvelle répartition des compétences s'est inscrite dans cette voie. Mais les résultats sont à nuancer. En charge du développement touristique, elle s'est dotée d'une structure, l'IRT<sup>525</sup>, capable de poursuivre sa stratégie en matière de tourisme. Conscient du rôle majeur que peuvent avoir les sports et les loisirs de nature dans cette stratégie, l'IRT a intégré la maison de la montagne et de la mer. Mais cette structure à l'origine portée par le département a perdu de son utilité en étant transférée à l'échelon supérieur. En effet, cette nouvelle configuration ne modifie pas le rôle majeur du département dans la promotion et le développement des sports de nature.

En charge du tourisme, la région a bien du mal à assurer ses missions. Si un Agenda 21 a été rédigé, ainsi qu'un schéma régional de développement touristique durable de l'île, leur déclinaison opérationnelle tarde à se mettre en place. La région Réunion, au travers de l'IRT, s'intéresse aux sports de nature et au tourisme à un niveau économique de structuration de l'offre sans que le volet géographique et territorial ne soit pris en compte. « *Or, le développement des territoires par les loisirs et le tourisme sportif passe nécessairement par la structuration d'une offre mettant en synergie, les espaces sites et itinéraires, les hébergeurs et les prestataires* » (Bayeux, 2008)<sup>526</sup>. L'inertie, l'absence de synergie et de concertation entre ces deux collectivités bloquent le processus de développement des sports et activités de loisirs de nature dans une perspective de développement touristique local. Ce manque de concertation entre collectivités est le signe d'une absence de gouvernance à l'échelle du territoire réunionnais, région monodépartementale.

---

<sup>525</sup> IRT : Ile de La Réunion Tourisme est une structure qui a succédé au comité du tourisme de La Réunion.

<sup>526</sup> BAYEUX, P. Sport, tourisme et gouvernance: des politiques publiques à l'action publiques. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.

### ***Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs***

Cette difficulté a été renforcée par les lois Voynet et Chevènement qui privilégient la construction d'un projet sur un territoire et non la répartition de compétences par niveau de territoire. On aurait pu penser que ce pilotage par le projet aurait pu simplifier l'organisation à l'échelle d'une région monodépartementale, mais la situation est restée semblable à ce qui existait.

Dans ce contexte, il devient impératif de clarifier la situation de chaque protagoniste en construisant un projet, coordonné par un maître d'ouvrage (collectivité, SEM, □ ) et décliné rapidement dans une forme opérationnelle par secteur d'intervention regroupé autour d'un ou plusieurs maîtres d'œuvre. Ce schéma de gouvernance dont l'objectif est de passer d'une logique de collectivité indépendante à une logique de coproduction (Bayeux, 2008)<sup>527</sup> des politiques sportives, et dans un processus permanent de négociation au service d'un projet, est adapté au développement des sports côtiers et à celui du tourisme. Mais quelle que soit la forme de gouvernance choisie, elle implique nécessairement une meilleure coordination entre les échelons, départemental et régional, pour éviter que chaque collectivité (région, département, EPCI et communes) ne conduise sur son territoire sa propre politique, sans tenir compte de celle des autres collectivités. La question qui se pose alors est : qui a la légitimité pour piloter le dispositif public envisagé ?

Cette question, dans un fonctionnement idéal, ne poserait pas de problème car chaque acteur serait reconnu comme légitime et, au vu de l'interdépendance qui les unit et de la nécessité d'un dispositif de concertation, une solution pragmatique pourrait être mise en place. La Réunion, région mono-départementale peine à évoluer vers une nouvelle gouvernance, confrontée qu'elle est, à la complexité des relations entre les acteurs et le territoire. « *Face à cette*

---

<sup>527</sup> Ibid.dans.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*complexité de construire collectivement l'action publique, il est pertinent d'observer que les collectivités n'ont pas cherché à mettre en place des dispositifs de concertation entre les acteurs, sous la forme d'une nouvelle gouvernance. Elles sont au contraire entrées dans un processus de création de normes et de règles et ont développé des mécanismes de territorialisation de leurs interventions » (Bayeux, 2008)<sup>528</sup>. Or, le développement de la côte Ouest au travers des sports côtiers passe nécessairement par une synergie commune entre les différents échelons territoriaux et une plus grande maturité de la part de ses dirigeants.*

### **4.1.2 Le Conseil Général**

L'échelon départemental s'oriente vers un rôle d'appui et d'animation en direction des territoires constitutifs du département et en particulier les intercommunalités. Cette mission de soutien, à la fois opérationnelle et fonctionnelle, en direction des territoires devient de plus en plus incontournable et particulièrement dans le domaine des sports de nature.

Le conseil général de La Réunion après avoir eut un rôle moteur dans le développement des sports de nature, en direction des hauts de l'île majoritairement, par l'intermédiaire de la maison de la montagne jusqu'en 2005, ne joue plus ce rôle aujourd'hui. Victime d'une certaine inertie (Bessy, 2008)<sup>529</sup>, il n'a pas négocié cette reconfiguration territoriale en adoptant un PDESI et en mettant en place un CDESI<sup>530</sup>. En prise avec des problèmes

---

<sup>528</sup> Ibid.dans.

<sup>529</sup> BESSY, O. Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion. dans BESSY, O. Ibid.

<sup>530</sup> La « *commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature, placée auprès du président du conseil général* » (Article R. 311-1 du code du sport), « *concourt à l'élaboration du plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature et est consultée sur toute modification du plan, ainsi que sur tout projet d'aménagement ou toute mesure de protection des espaces naturels susceptible d'avoir une incidence sur l'exercice des sports de nature dans les espaces, sites et itinéraires inscrits à ce plan* ». (Art R 312-2 du code du sport). La CDESI étant la structure de concertation et de

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

politiques internes depuis les dernières cantonales partielles et avec des problèmes sociaux au cœur de ses prérogatives et particulièrement important dans l'île, le département semble avoir renoncé à toute velléité de développement des sports de nature. La collectivité ne semble pas avoir réussi à réorienté sa politique vers les sports de nature depuis le transfert à l'échelon régional de la compétence tourisme et l'intégration de la maison de la montagne à cette nouvelle structure (CTR puis IRT). Pourtant, le département reste légitime dans une volonté de développer les sports côtiers au travers d'une politique transversale, en synergie avec des domaines plus large (jeunesse, social, □ ) et plus proche de ses compétences propres. Le Département peine à affirmer son identité et son utilité entre l'accentuation du pouvoir régional, l'émergence de l'intercommunalité, mais surtout le poids des communes réunionnaises.

### **4.1.3 Le Territoire de la Côte Ouest**

Depuis sa création le 31 décembre 2001, le TCO travaille à se positionner comme un nouvel échelon territorial pertinent. De nombreuses études ont été commanditées par l'EPCI, notamment en direction du tourisme et du sport<sup>531</sup>. Notamment une étude réalisée par le cabinet Amnyos en 2004 en vue de l'élaboration du projet sportif du territoire de la côte Ouest et une autre, réalisée en 2003 autour de la stratégie de développement touristique du territoire du TCO. Olivier Bessy soulignait en 2008<sup>532</sup> que le TCO était en train d'élaborer un schéma directeur de développement touristique avec une attention toute particulière pour les sports de

---

médiation. Tandis que le PDESI est le document stratégique présentant les espaces, sites et itinéraire sportifs de nature et les acteurs concernés.

<sup>531</sup> Le TCO a, en effet, choisi la compétence optionnelle « équipements culturels et sportifs ».

<sup>532</sup> BESSY, O. Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008a.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

nature. Théoriquement, l'échelon intercommunal apparaît comme pertinent pour penser le développement des sports côtiers dans une rationalité financière tout en respectant une unité territoriale. Mais si de nombreux acteurs confirment cette affirmation, la réalisation effective de ce travail de mutualisation est difficile.

*« La réflexion qui est engagée par le TCO est intéressante, effectivement qu'on est bien sur une unité de territoire. Donc il y a tout un travail qui est fait en lien avec Saint-Paul. Bon, en ce moment c'est un peu remis en cause parce que les politiques ne sont pas clairement définies. Mais on ira vers un projet qui sera cohérent »<sup>533</sup>.*

La réponse à la question posée à un entraîneur de voile sur la pertinence de l'échelon intercommunal dans le développement de sa discipline : *« Oui, parce que ça permettra d'une part de résoudre certains problèmes d'aménagement. Je pense plus particulièrement aux bases nautiques à terre qui sont aujourd'hui des freins au développement, ce n'est pas les seuls, mais ça fait partie des freins ».*

*« Vous savez, aux dernières élections municipales, le TCO et ses cinq communes, sur les cinq il y a eu trois communes qui ont changé de direction municipale donc l'année dernière, ça a été l'occasion de réfléchir à nouveau sur un nouveau projet, d'agglomération. Actuellement on a déjà avancé sur un certain nombre de volets, quelques volets n'ont encore connu aucun début de réflexion, le volet sport culture en fait partie. Mais la culture et le sport font partie des compétences complémentaires avec le niveau communal. Le TCO, c'est la subsidiarité, l'essentiel reste la commune □ Pour l'instant il y a eu d'autres priorités ».*

---

<sup>533</sup> Entretien réalisé avec un cadre de la mairie du Port en charge de l'aménagement.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

Cette dernière réflexion, d'un des maires siégeant au TCO, nous éclaire sur deux problèmes récurrents dans le discours des acteurs et dans les faits : le retard structurel de La Réunion et l'alternance politique.

Depuis la départementalisation en 1946, La Réunion a connu un développement très rapide, en l'espace de soixante ans, elle est passée du statut de colonie à celui de département ultrapériphérique. Si les progrès réalisés sont immenses, les réalisations nombreuses, de nombreux retards structurels et d'aménagements essentiels subsistent. À cet égard, écoutons le témoignage de cet élu Portoïse sur la situation dans sa commune « *Si vous connaissez le Port. Le Port c'est une ville, il y a une trentaine d'années de ça, où tous les besoins élémentaires étaient loin d'être satisfaits. On n'avait pas de courant, on n'avait pas d'eau potable, il fallait aller « charroyer » de l'eau à des citernes. Dans les années 1970, il y a un pédiatre qui a fait une étude sur un certain nombre d'écoles et il arrivait au constat qu'il y avait 90 à 95 % d'enfants qui avaient des parasitoses, des poly parasitoses intestinales. Ce problème-là était dû au fait qu'il n'avait pas d'habitat digne. Il y a donc fallu donner la priorité à cela : l'eau, le courant, le logement, la construction des écoles, construction d'un certain nombre d'équipements sportifs et culturels. L'un des freins, c'est qu'il y a d'autres urgences, d'autres priorités. On ne peut pas aujourd'hui mettre les moyens qu'il faut pour mettre véritablement à la portée de tous les enfants, par exemple la piscine* ». Ce retard structurel, réel, mais en passe d'être résorbé ne suffit pas à expliquer l'inefficacité du TCO en termes de développement touristique et de loisirs côtiers. Récemment, la chambre régionale des comptes de La Réunion a rendu son rapport d'observations définitives sur le TCO<sup>534</sup>. La

---

<sup>534</sup> Rapport d'observations définitives sur la gestion de la communauté d'agglomérations du territoire de la côte Ouest (TCO), exercice 2002 et suivant. Ce rapport a été rendu public courant 2009.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

lecture de ce rapport montre de nombreux défauts de gestion et surtout une certaine timidité dans la mise en place de politique intercommunal volontariste. *« La prudence avec laquelle l'EPCI a entendu mettre en œuvre les compétences intercommunales minimales dont il a été doté à l'origine, ne lui a pas encore permis de bénéficier de toutes les économies d'échelles auxquelles les citoyens résidant dans la zone étaient en droit d'attendre, comme cela a été souligné dans l'analyse d'une de ces principales compétences, celle relative à l'environnement »*. Cette remarque révèle une grande difficulté à coordonner des politiques à l'échelon intercommunal. S'il est difficile de se coordonner pour gérer les ordures ménagères, la chose sera encore moins aisée pour des domaines comme le sport ou le tourisme car les enjeux politiques et économiques seront beaucoup plus conséquents. Dans son rapport public annuel 2009, la Cour des comptes généralise cette appréciation critique sur le contenu et le coût de l'intercommunalité à l'échelon national. *« Les améliorations constatées restent insuffisantes, incomplètes et trop lentes face à un mouvement intercommunal qui prend des formes assimilables à un nouvel échelon de collectivités locales, sans remise en cause du rôle des communes, ni émergence d'une lisibilité de sa gouvernance plus démocratique »*

L'autre problème mis en avant par de nombreux acteurs, c'est l'alternance politique. Il est vrai que de nombreux élus, dès leur élection ont souvent comme première décision de mettre un terme ou de renoncer à tel ou tel projet mis en place par ses prédécesseurs. Ce phénomène classique dans les politiques locales est exacerbé dans un contexte où certains se font élire, non pas sur des programmes, mais sur une opposition avec son adversaire. On ne vote plus pour quelqu'un mais contre l'autre. Cependant ce phénomène très présent dans le discours des acteurs est un épiphénomène. En effet, de nombreuses villes ou collectivités comme le TCO ont connu une grande stabilité politique ces dernières années sans pour autant connaître un développement plus important.

## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

Difficile de dissoudre les « identités communales » pour créer une nouvelle entité autour de l'intercommunalité, du Pays ou de la microrégion. Cette « dissolution » est difficile pour deux raisons. La première est d'ordre institutionnel, les élus du TCO sont avant tout des élus communaux. Leurs places découlent de leur statut au sein de la commune et non d'une légitimité politique à l'échelle de l'intercommunalité. Ce cumul des mandats communaux et intercommunaux « *par le brouillage de la représentation qu'il entraîne constitue un obstacle important à la clarification des intérêts* » (Honta, 2007)<sup>535</sup>. Ces élus évoluant entre les deux collectivités auraient pu avoir un rôle de « traducteur » (Callon, 1986) dans la transmission des normes d'action sportive à l'intérieur de ce changement d'échelle. La résistance aux changements et l'absence de politique sportive forte et ancienne au niveau communal n'ont pas aidé à mettre en place cette recomposition territoriale.

La deuxième raison, souvent liée à la première, vient d'une certaine logique concurrentielle entre les communes et des « égoïsmes locaux » (Haschar- Noé, 2005)<sup>536</sup> qui limitent la mise en place d'actions efficaces de développement. Le sport est un secteur tellement investi par les communes pour des raisons de stratégie politico-électorale (Mounet et Chifflet, 1993)<sup>537</sup> et de communication qu'il est difficile d'envisager une réelle coopération intercommunale à ce niveau sans un changement du mode de désignation de ses élus. Le passage à une élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires permettrait aux intérêts communautaires de s'émanciper de la tutelle communale. Ce phénomène est encore plus

---

<sup>535</sup> HONTA, M. Les nouveaux territoires du sport: des changements d'échelle sous influences. *Géographie, Économie, Société*, 2007, vol. 9, no. 4, p. 403-418.

<sup>536</sup> HASCHAR- NOÉ, N. Sport et « identité locale » : l'exemple de deux projets d'aménagements sportifs et touristiques intercommunaux. dans BOUCHET, P. et SOBRY, C. *Management et marketing du sport: du local au global*. Septentrion, 2005.

<sup>537</sup> MOUNET, J. et CHIFFLET, P. La réalisation d'un stade nautique intercommunal. *Politiques sportives et stratégies fédérales*. *Revue STAPS*, 1993, vol. 14, p. 32.



## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

marqué dans une EPCI comme le TCO qui ne dispose pas d'une ville leader au sein du groupement de commune.

Le TCO pourrait renforcer son rôle dans le développement des sports de nature en orientant son action sur l'intérêt en termes d'aménagement du territoire, de développement touristique et économique dont sont porteurs les sports côtiers. Il est plus facile de s'entendre sur ces domaines que sur le sport compétitif, trop marqué au niveau communal.

### **4.1.4 La commune**

Le cas des communes est plus complexe, mais semble traversé par certaines régularités. L'appropriation et la mobilisation, dans une perspective de développement et de tourisme durable, des sports côtiers s'enracinent dans des particularismes locaux (Guibert, 2006)<sup>538</sup>. Toute politique municipale s'inscrit le plus souvent dans l'histoire, dans les propriétés géographiques et sociologiques de la commune et dans les représentations des élus.

Sur le territoire de la côte Ouest, paradoxalement, la commune la plus dynamique du point de vue des sports côtiers est la plus petite : le Port. Alors que la commune de Saint Paul qui concentre l'essentiel des ressources territoriales littorales ne semble pas avoir la volonté de s'appuyer sur ce potentiel pour se développer, « *comme si l'urgence était ailleurs* » (Bessy, 2008)<sup>539</sup>.

Les collectivités locales en charge de ce territoire ne développent pas une politique ambitieuse vers les sports de nature tournés vers l'océan, tout particulièrement la ville de Saint Paul et sa baie. Pour beaucoup d'acteurs sportifs la baie de Saint Paul est vue comme l'un des meilleurs

---

<sup>538</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.

<sup>539</sup> BESSY, O. Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008a.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

spots sur l'île pour de nombreux sports côtiers. Mais cette baie semble délaissée par la municipalité. Ce que confirme les propos de membre du bureau du club nautique de Saint-Paul, « *Moi ce que je regrette c'est que la ville de Saint Paul, elle n'intègre pas enfin ces bâtiments, les bâtiments de la base nautique des brisants ont été construits à l'occasion d'une opportunité de financement pour les jeux des îles de 1998. Mais la ville de Saint Paul n'a pas de politique nautique comme elle peut exister au Port. Et cette politique nautique, elle devrait à mon sens se traduire par la construction d'une base nautique sur le front de mer de Saint Paul* ». Les projets d'aménagement de la baie de Saint-Paul ont fleuri tout au long de ces dernières années. Pourtant, le potentiel balnéaire de cette baie de 10 Km de plage de sable noir ininterrompu entre l'embouchure de la rivière des galets et le cap Lahoussaye semble sans équivalent dans l'île. Le dernier projet date de 1995 et consistait à sécuriser la baie réputée pour être très fréquentée par les requins. *Évidemment l'obstacle, c'était le requin. Nous avons confié une étude à Ifremer qui nous avait ensuite fait différentes propositions* □ confie alors l'adjoint à l'aménagement (JIR du 14/04/09).

Si l'option filet est rapidement écartée, différentes hypothèses restent à l'époque envisageables : des filets très proches de la plage, à 20 ou 30 mètres, et sur une partie réduite de la plage, plus faciles à entretenir ou la construction de bassins artificiels, comme à Boucan ou à Grande Anse.

*« Mais la décennie 90 est politiquement trouble à Saint-Paul et les élections de 1997 évinceront Alain Abbadie et son projet avec lui. Depuis : rien. Sous la majorité Alain Bénard, les efforts se sont concentrés sur la zone de Cambaie et son improbable lagon intérieur qui avait au moins l'avantage d'éliminer le risque requin. »* On le voit, il existe à certains moments comme pour le port de Saint Gilles une volonté politique allant dans le sens d'aménagement voulu également par les acteurs économiques et sportifs. Mais cette volonté est rarement pérenne et ne résiste pas à l'alternance politique.

## *Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs*

Pourtant, de nombreuses communes et intercommunalités à l'échelon national développent au travers d'aménagement, de stratégie d'organisation, une gouvernance locale porteuse d'avenir et accompagnée par une réelle volonté politique (Haschar- Noé, 2005<sup>540</sup> ; Guibert, 2006<sup>541</sup> ; Bessy, 2010<sup>542</sup>).

**D'une manière générale, quel que soit l'échelon territorial, les acteurs politiques locaux apparaissent comme n'étant pas à la hauteur des enjeux sociaux, économiques, territoriaux et environnementaux que représentent les sports côtiers pour le développement de la côte Ouest de La Réunion. Or, ce type de développement passe nécessairement par une certaine identification territoriale (Guibert, 2006)<sup>543</sup> et celle-ci ne sera possible que si, d'une part, les élus y trouvent un intérêt et d'autre part ils y croient vraiment.**

### *4.2 Des élus locaux préoccupés par les sports côtiers mais incapables d'insuffler une dynamique de développement.*

*« Les croyances différenciées des élus locaux qui se construisent en fonction des représentations collectives et personnelles puis du contexte local sont constitutives des propriétés de leur commune et contribuent à définir des processus variés d'identification territoriale » (Guibert, 2006)<sup>544</sup>. Si sur le territoire de la côte Ouest, les élus rencontrés*

---

<sup>540</sup> HASCHAR- NOÉ, N. Sport et « identité locale » : l'exemple de deux projets d'aménagements sportifs et touristiques intercommunaux. dans BOUCHET, P. et SOBRY, C. *Management et marketing du sport: du local au global*. Septentrion, 2005.

<sup>541</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.

<sup>542</sup> BESSY, O. The North Face Ultra-trail du Mont-Blanc : un outil de développement territorial pour l'Espace Mont-Blanc. *Revue Espace*, 2010b, vol. 288, p. 19-39.

<sup>543</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.

<sup>544</sup> Ibid.

## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

semblent avoir inscrit les sports côtiers sur leur « agenda politique »<sup>545</sup>, ils ne s'inscrivent pas de manière similaire selon les équipes municipales. On voit également des différences entre « *des problèmes perçus comme appelant un débat public, voire l'intervention des autorités publiques légitimes* » (Padioleau, 1982)<sup>546</sup> et la réalité de l'intervention des collectivités locales.

Tout ce qui touche à l'océan, ainsi que les sports côtiers, le surf principalement, sont systématiquement présents dans les dynamiques d'identification territoriale des communes du TCO et de La Réunion par extension. Les nombreuses campagnes de communication mises en place par le CTR et maintenant l'IRT, usent des images de palmes- masque- tuba dans le lagon et bien sûr de la vague de Saint Leu.

De même Saint Paul, célèbre pour son cimetière marin, censé abriter la tombe du célèbre pirate Olivier Le Vasseur dit la Buse, tente de renouer avec ce passé. Dans le cadre des fêtes de juillet 2007, une reconstitution historique, de l'arrestation et de la pendaison du célèbre pirate, a eu lieu des canons du quai Gilbert à l'hôtel de ville. Devant la réussite du projet et l'engouement provoqué chez les spectateurs acteurs, Thibault Soulié confie au journal de l'île :

*« L'objectif était de proposer aux citoyens de plonger dans l'Histoire, dans la légende de la Buse et de se la réapproprier. Nous voulions faire un spectacle vivant, qui suscite un engouement du public et qui soit à la fois un moyen d'apprendre et de découvrir certaines polémiques historiques. »*

---

<sup>545</sup> PADIOLEAU, J. *L'Etat au concret*. Paris: Presses universitaires de France, 1982.

<sup>546</sup> Ibid.

## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

La piraterie comme nous le rappelle la confrérie des gens de mer, représente 100 ans d'histoire de l'île, de batailles, de rémissions et d'amnisties. Pendant un temps, les pirates repentis étaient majoritaires, dans la population de Saint-Paul.

« *La mairie veut se servir de ce trésor pour s'orienter vers les aspects ignorés du passé de Saint-Paul, dans un cadre culturel et touristique* », mais aussi pour le développement sportif de son territoire.

À La Réunion, les élus s'intéressent également au versant patrimonial de cette nouvelle maritimité qui se développe sur l'île. La Région et la ville du Port au travers de leurs partenariats avec les navigatrices Maud Fontenoy et Raphaëla Le Gouvello ou le trois mats « la Boudeuse », démontrent une vraie envie de replacer La Réunion au cœur de son histoire maritime. « *Nous venons de la mer et l'océan est notre avenir, et La Boudeuse représente autant les perspectives qu'un rappel de notre passé maritime encore sous-estimé* » tint à rappeler Paul Vergès, président de la région Réunion, à cette occasion.

La Réunion est en train de créer une maritimité reposant essentiellement sur une image médiatique (Desse, 1996)<sup>547</sup>. Les promoteurs de La Réunion que sont les élus donnent à voir une image de l'océan à La Réunion à l'extérieur qui n'est pas celle sur laquelle il travaille au niveau local. En tout cas, c'est ce que pensent de nombreux acteurs comme ce moniteur de surf de Saint Leu, « *on utilise notre image au niveau du tourisme, de l'IRT, Vergès<sup>548</sup>, Lauret<sup>549</sup>, tout cela, c'est bien mais concrètement pour nos marmailles, pour nos clubs, pour nos structures qu'est-ce qu'on fait ?* ». La maritimité réunionnaise semble souffrir d'une sorte

---

<sup>547</sup> DESSE, M. L'inégale maritimité des villes des départements d'outre-mer insulaires. dans PERON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. l'Harmattan, 1996.

<sup>548</sup> Pierre Vergès était au moment de l'entretien, en janvier 2009, président de l'IRT. Paul son père était lui président de la Région Réunion.

<sup>549</sup> Raymond Lauret était à cette époque le conseiller régional en charge du sport.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

de schizophrénie. Une maritimité « externe »<sup>550</sup>, tropicale, sportive, touristique et une maritimité « interne », mythique, empreinte de syncrétisme et peu développée.

Pour les élus, les sports côtiers seraient une ressource économique et touristique qu'il est nécessaire de prendre en compte dans une perspective de développement de l'île. Mais ces activités ne seraient pas une ressource politique probante, entendue ici comme un moyen de mobiliser son électorat dans une perspective de stratégie politicienne. On retrouve ce sentiment dans le discours de ce trésorier de club de voile « *aujourd'hui dans toutes les démarches que je fais, on me répond que c'est des métros qui veulent s'amuser sur un super plan d'eau, ce n'est pas dans nos moyens et l'on ne fait pas. Aujourd'hui n'importe quel gamin peut faire du football et automatiquement les élus sont plus intéressés par ce volume de votants, d'électeurs, ça fait une pression au niveau d'un homme politique, et un homme politique ça ne joue que comme ça* ».

Pour Guibert<sup>551</sup>, les politiques municipales autour du surf sont fortement influencées par les représentations réelles ou mythiques qui sont données aux élus de l'activité. Par exemple, dans le Sud Ouest de La France sont souvent évoquées la « marginalité », « la déviance sociale » et la « désorganisation » des surfeurs pour légitimer des choix politiques. À La Réunion, les raisons invoquées sont plus ambiguës. Les représentations des élus concernant le surf et les sports côtiers reprennent en partie celle de leurs confrères métropolitains avec, en plus, l'origine fortement métropolitaine de ces pratiquants. « *Le surf a longtemps été vu comme un sport de zoreilles. Mais quand tu regardes bien, il y a énormément de créoles qui surf. Alors c'est sûr, peut-être qu'à Trois-Bassins ou au Roches Noires il y a plus de zoreilles, enfin je te dis ça je ne sais même pas. Mais si tu vas sur d'autres spots, ailleurs c'est très*

---

<sup>550</sup> La distinction entre maritimité externe et interne, autrement dit une représentation allochtone, voire ethnocentrique de la mer à La Réunion et une autochtone est empruntée à Marie-Christine Cormier-Salem. CORMIER-SALEM, M. Maritimité et littoralité tropicales: la Casamance (Sénégal). dans PÉRON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. Paris: l'Harmattan, 1996.

<sup>551</sup> GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

*créole. Saint-Pierre c'est très créole, Manapany c'est très créole, Etang-salé et Saint Leu aussi. La tortue, en bodyboard, les gars c'est des créoles »* dixit un moniteur de surf de Saint Leu et de rajouter concernant la relation aux élus municipaux : *« ils voudraient même presque reprendre notre local. Je ne sais pas pourquoi, parce que nous, zoreilles,... Mais, à la mairie quand ils ont vu la tronche du bureau du club, beaucoup de créoles. Ils se sont dits « Oh merde », et ils se sont dits, il faut que l'on change notre manière de voir »*. Les acteurs de terrain dans les sports côtiers restent tributaires des représentations des élus envers leur discipline. Cette désaffection peut aller jusqu'à l'hostilité envers une pratique ou une personne sans se soucier des conséquences. Un moniteur de plongée de Saint Leu témoigne : *« Après les aménagements pour la plongée, etc □ Ce sont des problèmes exclusivement politiques. À Saint-Leu pendant 10 ans, on a eu un gars qui était anti-plongeurs. Rien n'a été fait, au contraire on nous mettait des bâtons dans les roues. Depuis un ou deux ans, on voit un changement, une prise de conscience du pouvoir économique que cela peut représenter »*.

L'exemple du projet Clemenceau<sup>552</sup> porté par l'association Nautilus symbolise cette difficulté des politiques à s'impliquer et à porter des projets. Toujours pris entre deux feux, ils essaient au maximum de préserver leur électorat dans la perspective d'une nouvelle échéance électorale. Face au projet Nautilus, certes un peu démesuré, qui consistait à couler le Clemenceau désamianté en Baie de Saint-Paul pour en faire un récif artificiel et un site touristique, tous les élus étaient unanimes. Comme en témoigne cet article du JIR en date du 13 février 2007. *« Au niveau local, outre le soutien de principe d'Alain Bénard, la présidente du CTR Jocelyne Lauret se dit « favorable au projet si toutes les garanties de dépollution sont*

---

<sup>552</sup> Le projet de l'association Nautilus est un projet ambitieux de créer le plus fabuleux récif artificiel de l'Océan Indien grâce à la réhabilitation de l'ex-porte-avions français "Clemenceau" et la réalisation associée d'un musée des épaves de l'île de La Réunion. Ce projet ayant échoué, l'association poursuit actuellement son travail autour de l'immersion, au même endroit, du porte hélicoptère la Jeanne d'Arc, bateau école de la marine nationale et ambassadrice de La France autour du monde.

## **Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs**

présentes. Sinon, nous aboutirions à une contre-publicité catastrophique. » Quant à Paul Vergès, il répond à Nautilus par courrier :

« L'originalité de votre idée a retenu toute mon attention, mais le passage à sa réalisation, relativement complexe, vous demandera sans doute beaucoup de patience. ». L'analyse de cette phrase nous éclaire sur l'externalité quasi systématique du politique par rapport au projet et au porteur de projet : « vous demandera sans doute beaucoup de patience □ ». De son côté, le député européen Jean-Claude Fruteau écrit : « Face à la crise d'un secteur touristique indispensable au dynamisme de notre île, il est aujourd'hui important de multiplier les projets innovants. (...) La réhabilitation d'un ancien fleuron de notre marine en cimetière marin (...) s'inscrit à mon sens pleinement dans cette perspective. »

De même, le sénateur Jean-Paul Virapoullé affirme que face aux difficultés touristiques, « vous pouvez compter sur mon entier soutien à votre projet afin qu'il puisse recevoir l'attention qu'il mérite », s'engageant à le relayer auprès de Michèle Alliot Marie, alors ministre de la défense.

La classe politique locale est souvent stigmatisée par l'ensemble des acteurs. Ces derniers, d'origine créole, souvent âgés, ne sont pas intéressés par la mer et donc ne s'en préoccupent pas. C'est ce que pensent certains acteurs comme ce plongeur « Les élus c'est tous des créoles ou à peu près. Ils ne savent pas ce que c'est que la mer et particulièrement la plongée ».

Ce point de vue ne se retrouve pas seulement dans la bouche de pratiquant d'origine métropolitain, mais aussi chez certains acteurs politiques locaux ayant connu une socialisation plus tournée vers la pratique des sports côtiers. « Après il y a aussi le phénomène de dire que ça c'était pour les zoreilles pas pour les créoles. Aujourd'hui ça s'estompe. Ça s'estompe, mais ça a encore la dent dure. Il faut peut-être plus, appropriation de l'activité par des Réunionnais eux-mêmes et l'exigence de pouvoir y avoir accès. Si effectivement il y a de plus en plus d'exigences des gens de dire qu'on a le droit de pouvoir accéder à ce type d'activité, on y arrivera peut-être. C'est pareil pour les filières lorsque l'on aura au niveau des filières



## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

*professionnelles un taux de réunionnais qui se seront rendus compte qu'il y a moyen de gagner sa vie correctement, le débat va évoluer ».*

**Les prises de position et les politiques sportives menées par les élus ne relèvent donc pas exclusivement de savoirs et de pratiques économiquement et politiquement rationnelles. Elles sont fortement inspirées par leurs représentations, une vision « mythique » de l'océan (Roux, 1997)<sup>553</sup> et une méconnaissance de ces pratiques héritées de leur histoire personnelle. De plus, leur héritage culturel et leur représentation les poussent à se tourner principalement vers les associations sportives traditionnelles malgré le développement d'autres modalités de pratique. « Faire du sport au sein d'un club est considéré comme une affaire sérieuse dans la mesure où la participation associative demeure dans les représentations, aussi bien des dirigeants sportifs que des élus politiques, un lieu de socialisation, d'éducation et de citoyenneté » (Honta, 2010). Dans le cas de ces activités, les représentations collectives sont fortement enracinées et les élus y perçoivent un intérêt électoraliste facilement identifiable et sur lequel ils peuvent influencer. Pour les sports côtiers, les représentations sont beaucoup plus instables, voire contradictoires, le capital électoral semble moins évident même si le sentiment que ces pratiques ont un rôle économique et social à jouer est présent.**

**Si les représentations alimentant l'action des élus locaux n'encouragent pas spontanément la croissance et la rationalisation d'une pratique « ordinaire » des sports côtiers, la faiblesse évidente de l'administration territoriale en charge de ce développement est également un frein.**

---

<sup>553</sup> ROUX, M. *L'imaginaire marin des Français: mythe et géographie de la mer*. L'Harmattan, 1997.

**4.3 Une fonction publique territoriale nombreuse, peu qualifiée et précaire, incapable de jouer son rôle dans l'organisation d'une politique locale de développement des sports côtiers.**

À La Réunion, le taux de chômage oscille depuis une quinzaine d'années entre 30 et 35%, et celui des jeunes de moins de 25 ans entre 50 et 60%<sup>554</sup>. Cette situation unique en France n'est pas sans conséquence sur la structuration de la fonction publique territoriale. Du fait de cette impasse faite sur la professionnalisation, le principal employeur devient les collectivités de l'île. Dans l'Hexagone, on compte 25 fonctionnaires territoriaux pour 1 000 habitants. À La Réunion, la statistique atteint les 41 employés pour 1 000 habitants. La grande majorité de ces fonctionnaires territoriaux sont des employés communaux. En 2003, le poids de l'emploi public territorial était de 17% du salariat, alors que la moyenne nationale était de 8%. On qualifie cette situation de « traitement social du chômage », les collectivités jouent le rôle d'« amortisseur » social dans un marché de l'emploi réduit. Les contrats aidés ou à durée déterminée « tournent » afin de bénéficier au plus grand nombre. La précarité est partagée. La part des titulaires est très nettement inférieure sur l'île comparée à l'ensemble du territoire national : 25% seulement des agents contre 69% au niveau national<sup>555</sup>. Cette politique, revendiquée par les exécutifs locaux, les a conduits à privilégier le recrutement, sur des emplois précaires, de personnels peu qualifiés, concentrés sur quelques métiers de faible technicité. Or le recrutement et le renouvellement de ces personnels contractuels puis leur éventuelle titularisation ne sont souvent pas conformes aux dispositions du statut général de la

---

<sup>554</sup> En 2009, le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans s'élève à 51,1 % et le taux de chômage défini par le BIT s'élève à 27,2 % de la population active au deuxième trimestre 2009. La Réunion reste la région française la plus touchée par le chômage. Source : Insee

<sup>555</sup> Source : L'emploi territorial à La Réunion, Synthèse n° 18, septembre 2007. Observatoire de la fonction publique territoriale.

## *Interprétation des résultats* □ *Le jeu des acteurs*

fonction publique territoriale. À l'inverse, le nombre de cadres est demeuré très inférieur au strict nécessaire, provoquant ainsi un déficit d'expertise et de pilotage. Dans ce contexte, « les communes ne se sont pas dotées des outils d'une gestion transparente, qualitative et prévisionnelle de leurs ressources humaines ».

Cette proximité entre l'élu distribuant les emplois et l'électeur au chômage entraîne des modes de fonctionnement particulier à l'intérieur des mairies. « Selon une « règle » bien connue malheureusement dans l'île en général et dans cette commune en particulier<sup>556</sup> : celle qui veut que les militants victorieux des municipales réclament leur « place-travail » au détriment des partisans du camp défait. Des « places-travail » souvent plus ou moins promises en cours de campagne »<sup>557</sup>. Au-delà de l'argument du traitement social du chômage, les employés communaux constituent un enjeu de taille en période électorale.

Pour les recrutements non-statutaires, principalement du personnel de catégorie C, la logique d'embauche tend donc à répondre à une démarche de régulation sociale et de stratégie électoraliste. Il s'agit de redistribuer les emplois vers des métiers à faible niveau de qualification.

Les emplois communaux peuvent être classés en 3 catégories : les cadres A (profession intellectuelle supérieure), les cadres B (profession intermédiaire) et les cadres C (employés et ouvriers). À La Réunion, cette dernière catégorie possède des effectifs pléthoriques alors que les cadres A et B sont en sous-effectifs. En 2003, les cadres supérieurs de catégorie A représentent 5,0 % du personnel et les cadres de catégorie B, 8,2 % (respectivement 8,6 % et 13,8 % en métropole)<sup>558</sup>. Cette surreprésentation (en pourcentage et en volume) des cadres C

---

<sup>556</sup> Saint- Louis.

<sup>557</sup> Le Quotidien du 18/03/2008

<sup>558</sup> Source : insee

### ***Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs***

dans la fonction publique territoriale à deux conséquences négatives, une progression des frais de personnels dans le budget communal qui se traduit par une augmentation du déficit budgétaire pour de nombreuses communes et l'impossibilité de recruter des cadres A et B pourtant nécessaires à l'encadrement de ces effectifs et au développement qualitatif de l'offre de service. Cet état de fait est confirmé par le récent rapport de la Cour des comptes (2011) : « *le nombre de cadres est demeuré très inférieur au strict nécessaire, provoquant ainsi un déficit d'expertise et de pilotage. Dans ce contexte, les communes ne se sont pas dotées des outils d'une gestion transparente, qualitative et prévisionnelle de leurs ressources humaines.* »

La politique de l'emploi dans les collectivités réunionnaises peut se définir comme consommatrice d'employés et d'ouvriers alors que l'encadrement peine à se mettre en place. Composé en majorité d'emplois précaires, non qualifiés et sans encadrement, le personnel des communes de l'Ouest n'est pas à même de développer des actions d'envergure sur le long terme capable de participer à la structuration du territoire. De plus, cette situation pèse sur les équilibres budgétaires des communes, limitant leur capacité d'investissement et de développement vers des secteurs qui peuvent apparaître moins prioritaires, comme les sports et les loisirs côtiers. Cette situation est un frein pour le développement, non seulement des sports côtiers, des sports de nature, mais pour celui de l'ensemble du territoire. Modifier ce contexte nécessitera une réelle prise de conscience des élus locaux et un profond changement de mentalité et de pratique politique. Cette transformation ne peut se faire sans le levier de l'État qui au travers du contrôle de la légalité des contrats pourrait initier et orienter cette mutation. Ce bouleversement des habitudes est une des voies nécessaires pour aller vers une réelle gouvernance territoriale et un développement harmonieux des sports côtiers. Pour M. Honta (2010), « *La diversification des cibles et du champ des politiques sportives territoriales a notamment été permise par le fait que les élus locaux se sont progressivement entourés de*

### ***Interprétation des résultats □ Le jeu des acteurs***

« *techniciens* » du sport qui exercent leur activité au sein de services administratifs ». Or les communes du TCO possèdent très peu cette expertise en interne. Elles commandent souvent des audits externes, mais ne suivent pas ou peu les recommandations préconisées. Ces attitudes rendent inopérante toute tentative de développement territorial durable même si la volonté politique est présente.

Si l'échelon du TCO apparaît bien a priori comme un territoire favorable au développement des sports côtiers, les élus locaux doivent afficher une volonté politique opérationnelle pour dépasser l'idée de slogan, d'affichage ou la prolifération d'initiatives souvent contractuelles et mal coordonnées. L'intentionnalité réelle des acteurs politiques renvoie à la notion de ressources territoriales et à la transformation de la ressource initiale au travers d'un projet territorial piloté par les collectivités locales.

Sur le territoire de la côte Ouest et au-delà à l'échelle de La Réunion, on observe un manque en matière de gouvernance. Dans une gouvernance multiple, le rôle de l'instance décisionnaire reste prépondérant. Les acteurs politiques au niveau communal ou du point de vue du TCO ne semblent pas répondre aux contraintes et enjeux que représentent le développement des sports côtiers et au-delà l'intérêt touristique, économique, culturel pour le développement de leur territoire.

Cette situation mettant en avant l'absence ou la non-mise en œuvre d'une réelle volonté politique est aggravée par l'absence de cadre et la situation du personnel des collectivités, incapables de jouer leur rôle de traducteur (Callon, 1986)<sup>559</sup> dans la transmission des nouvelles normes de gouvernance territoriale et la mise en place de réseau où les stratégies de pouvoir entre acteurs seraient moins présentes.

Si les autres catégories d'acteurs laissent également apparaître des manques, c'est bien la catégorie des acteurs politiques par leur incapacité à mettre en place et à faire vivre une gouvernance innovante qui paralyse le développement des sports côtiers et des sports de nature d'une manière plus générale.

---

<sup>559</sup> CALLON, M. Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint- Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. Année sociologique, 1986, vol. XXXVI, p. 169- 208.

## ***Chapitre 6 : Conclusion***

*« Vous êtes tous les deux ténébreux et discrets :*

*Homme nul n'a sondé le fond de tes abîmes ;*

*Ô mer, nul ne connaît tes richesses intimes,*

*Tant vous êtes jaloux de garder vos secrets ! »*

Charles Baudelaire, *l'homme et la mer*

(Les fleurs du mal).

## **Conclusion**

Arrivé au terme de ce travail, il est opportun de revenir sur la question de départ qui a structuré l'ensemble de ce travail de recherche : **pourquoi la côte Ouest de La Réunion ne parvient pas à valoriser son littoral et à développer la pratique des sports côtiers dans la perspective d'un développement territorial équitable et durable ?**

L'entrée par le territoire, en s'intéressant aux sports côtiers et leur inscription dans l'espace et dans la société, permet une compréhension et une relecture efficace de ce que peut être le rôle des sports de nature dans la « fabrication » d'un territoire.

Pour traiter ce problème éminemment interdisciplinaire, nous avons élaboré et adopté une démarche méthodologique originale empruntant à plusieurs disciplines dont la sociologie des organisations et la géographie des territoires. Cette recherche s'inscrit, du moins modestement, dans ce mouvement de fond visant à croiser les regards pour montrer l'articulation possible entre l'analyse géographique, l'interface nature-société, l'importance des cultures et significations données aux espaces naturels avec comme corollaire l'ensemble des processus de territorialisation à l'œuvre sur le littoral étudié. « *Only with inter- and trans-disciplinarity the sciences/ innovation système becomes alive ; in the sense that disciplinarity contents, structures, and interfaces change continuously through co-ordination geared to the pursuit of a common system purpose. Inter- and trans-disciplinarity thus become the key notion for a system approach to science, education and innovation* » (Jantsch, 1972)<sup>560 561</sup>.

---

<sup>560</sup> JANTSCH, E. *Technological planning and social futures*. John Wiley & Sons, 1972. Dans PLUMMER, R. *Outdoor Recreation*. New York: Routledge, 2009.

<sup>561</sup> Traduction possible : « *C'est seulement avec inter-et la trans- disciplinarité des sciences/ de l'innovation que les système deviennent vivant ; dans le sens où le contenu disciplinaire, les structures et les interfaces changent continuellement, il est nécessaire de penser une coordination visant à la poursuite d'un but dans un système commun. Inter-et trans-disciplinarité deviennent ainsi les notions clés d'une approche systémique de la science, de l'éducation et de l'innovation* »



## **Conclusion**

Le caractère exploratoire de cette thèse nous a laissé une grande liberté pour tenter d'appréhender le lien qui peut unir un territoire, des pratiques sportives de nature et la construction de cette interaction. Face au peu d'information sur les conditions nécessaires à l'émergence de pratiques de loisir sur un territoire donné il est important de revenir sur les résultats des différents points de vue adoptés dans ce travail. Chacun d'eux, associé aux autres, permet d'apporter une réponse à la problématique générale de cette recherche.

### **1 Le territoire de la côte Ouest, un espace de pratique**

Cette recherche a voulu adopter un triple regard sur les sports côtiers, les sports de nature se caractérisant par un espace géographique de pratique, une culture de l'activité et des acteurs développant divers projets de territoire. Dans cette perspective, « *les lieux sont l'entité minimale autour desquels s'organise l'espace des sports de nature* » (Mao, 2003)<sup>562</sup>. Il convenait donc de s'intéresser aux caractéristiques physiques et aux usages en vigueur sur ce morceau de littoral pour montrer que les sports côtiers peuvent être une ressource territoriale pour la côte Ouest.

La côte Ouest de La Réunion offre une richesse de conditions de pratique en faisant un haut lieu mondial pour de nombreux sports côtiers. Si des freins existent, les aléas climatiques et la saisonnalité sont une partie intégrante des sports de nature, ils peuvent être contournés en s'appuyant sur la multi activité, d'un point de vue individuel ou dans le cadre d'une stratégie marketing. Par contre, si le territoire de la côte Ouest avec son littoral possède une ressource

---

<sup>562</sup> MAO, P. *Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards, Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports*. Université JOSEPH FOURIER: Grenoble:2003

## **Conclusion**

initiale locale, sa transformation en ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007)<sup>563</sup> passe par des aménagements durables intégrés à un projet de développement territorial. Entre attractivité et durabilité, on retrouve la problématique de l'aménagement de cette côte fragile, pour canaliser les usages, développer d'autres lieux et formes de pratiques susceptibles de participer au rééquilibrage des espaces de pratique. La création d'événements sportifs côtiers participe au développement d'un territoire. Mais pour permettre un développement territorial, un événement sportif doit présenter un certain nombre de caractéristiques : géographique, sociologique, économique, écologique et/ou politique (Bessy, 2010)<sup>564</sup>. Or, en la matière, le potentiel réunionnais est sous exploité, car les sports côtiers sont trop peu développés et ne sont pas porteurs d'un ancrage territorial fort. Pris entre tradition et modernité, le territoire de la côte Ouest n'arrive pas à faire émerger une nouvelle identité territoriale autour de son littoral pourtant riche géographiquement et culturellement.

Pour cela, les événements sports côtiers doivent s'intégrer dans une nouvelle gouvernance associant l'ensemble des acteurs dans une dynamique permettant à chacun de s'exprimer : une gouvernance innovante et partenariale (Bessy, 2010)<sup>565</sup>.

La manière d'interroger les processus d'ancrage des pratiques sportives à un territoire passe par l'interrogation de facteurs sociologique, culturel et historique. Dans ce cas, l'approche est plus ethnogéographique et vise à comprendre les relations entre territoire vécu, perçu, rêvé et la territorialisation en cours. Cette entrée par l'espace vécu pose la question de la relation du Réunionnais et de la mer.

---

<sup>563</sup> GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica-Antropos, 2007.

<sup>564</sup> BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.

<sup>565</sup> Ibid.

## **Conclusion**

### **2 Le territoire de la côte Ouest, une maritimité en phase de transition**

« L'usage des espaces par les sociétés humaines déborde la simple fonctionnalité. Des besoins complexes et immatériels s'insinuent constamment dans l'espace des hommes. Ils définissent des lieux forts : lieux du religieux et lieux du mythe ; lieux de récréation permanente du groupe et lieux de l'identité sociale ; lieux plus intimes de la construction personnelle et lieux ludiques de la création partagée » (Péron, 1998)<sup>566</sup>.

Cette citation nous invite à prendre en considération une autre dimension du littoral réunionnais au travers du sens et des significations qu'il projette historiquement, culturellement et socialement dans la société créole. Ce détour par la maritimité est indispensable pour explorer notre deuxième hypothèse sur l'origine culturelle du désintérêt des Réunionnais pour les sports côtiers.

La mer fascine les Français, mais à l'opposé les pouvoirs publics ne semblent pas s'intéresser à elle (Roux, 1997)<sup>567</sup>. Ce manque d'intérêt pour la mer fait également défaut à La Réunion, incapable de valoriser ses atouts, de maintenir ses avantages ou de développer son influence sur l'Océan Indien. Le pouvoir colonial a fait de l'île une terre agricole, un grenier pour la Compagnie des Indes, délaissant la mer. La maritimité réunionnaise n'est pas seulement la conséquence de son histoire et de son attachement à la France, mais elle est aussi la résultante de son peuplement divers et métissé. Prise entre tradition créole et modernité occidentale, la population réunionnaise se transforme à son propre rythme et en créant son propre modèle. Le passage d'une maritimité traditionnelle à une maritimité moderne est le point commun de nombreux territoires en réponse à une population de plus en plus hydrophile et avide de

---

<sup>566</sup> PÉRON, F. «Sortir d'une vision nostalgique». dans KNAFOU, R. *La planète nomade. Les mobilités géographiques aujourd'hui*. Paris: Belin, 1998.

<sup>567</sup> ROUX, M. *L'imaginaire marin des Français: mythe et géographie de la mer*. L'Harmattan, 1997.

## ***Conclusion***

loisirs. Si cette transformation reste incomplète à La Réunion, son origine n'est pas seulement culturelle. L'évolution des mentalités est souvent le fruit d'une volonté portée par de nombreux acteurs et notamment les acteurs politiques. Or cette volonté de développer le littoral de l'Ouest, d'en faire une ressource territoriale au travers d'un véritable projet de territoire prenant en compte l'ensemble des interactions possibles entre l'homme et son espace, ne semble pas avoir été intégrée par les décideurs locaux. Les exemples de l'apprentissage de la natation et du développement de l'économie maritime témoignent de cette absence de réflexion globale sur une composante importante du territoire de la côte Ouest, son littoral. Ce processus de co-construction entre territoire et acteurs s'inscrit dans la durée et nous impose un détour pour envisager le littoral réunionnais comme un espace social marqué par le jeu des acteurs en présence.

### **3 Le territoire de la côte Ouest, un territoire en quête de gouvernance**

La côte Ouest s'impose comme un lieu porteur de nombreux enjeux où se confronte une pluralité d'acteurs en lutte pour l'affirmation de leur projet de territoire. Cette approche par la sociologie des acteurs nous apprend que le territoire n'est pas quelque chose de figé mais bien une construction et/ou une déconstruction continue (territorialisation) capable de faire émerger de nouvelles territorialités.

Notre travail montre les limites de chacune des catégories d'acteurs (sportifs, économiques, environnementaux et politiques) dans le développement des sports côtiers en faisant apparaître un déficit important en termes de gouvernance. Le passage à une gouvernance territoriale capable de transformer la ressource territoriale initiale que constituent les sports côtiers en ressource territoriale, nécessite, au-delà des bonnes volontés, une intentionnalité forte de l'ensemble des acteurs et particulièrement des élus locaux. Les acteurs politiques par leur incapacité à mettre en place et à faire vivre une gouvernance innovante au travers d'un projet de développement territorial global et ambitieux, paralysent le développement des

## **Conclusion**

sports côtiers et des sports de nature d'une manière plus générale. Seul un diagnostic territorial partagé et la mise en place d'une démarche commune faisant fi des conflits de personnes et des intérêts particuliers peuvent inverser cette tendance. L'histoire et la géographie d'un territoire ne peuvent servir d'excuse à l'absence de projet ambitieux de développement permettant de dynamiser « *le système territorial existant sur les plans géographique, sociologique, économique, écologique et/ou politique* » (Bessy, 2010)<sup>568</sup>.

## **4 Applications possibles, perspectives et ouvertures**

Dans la continuité de ce travail, il est possible d'envisager de nombreuses pistes de recherches. Cette thèse ne doit pas être perçue comme un aboutissement personnel ou universitaire, mais davantage comme un moyen de faire le point après quelques années de recherches.

Mon implication autour de l'objet de cette étude, mes réflexions personnelles, mes échanges avec de nombreux acteurs laissent entrevoir de nombreuses questions liées à l'organisation, au développement et à la gestion des sports côtiers et au-delà des sports de nature. Aujourd'hui il est impératif de concilier aménagement du territoire et stratégie de développement. « *L'espace naturel sportif ne peut pas être seulement une image de marque ou un produit, ce qui conduirait demain à un éclatement de l'espace naturel de loisirs sportifs* » (Chazaud, 2004)<sup>569</sup>.

À la fin de ce travail, en s'appuyant sur les acquis méthodologiques, bibliographiques et scientifiques, il est possible d'envisager plusieurs pistes. Nous en retiendrons seulement trois.

---

<sup>568</sup> BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.

<sup>569</sup> CHAZAUD, P. *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*. Presses Universitaires du Sport, 2004.

## **Conclusion**

La première piste de travail est clairement orientée vers l'action et l'opérationnel. Il s'agit de mener les études complémentaires pour permettre au TCO d'arriver à mettre en place un diagnostic territorial partagée par l'ensemble des acteurs et portée par une réelle volonté politique. Cette perspective de recherche trouve tout son sens lorsqu'on s'intéresse aux derniers événements qui ont touché la côte Ouest : attaques de requin et fortes houles ayant entraîné la verbalisation de surfeurs. Les diverses réactions, notamment politiques, nous éclairent encore plus sur la nécessité d'un changement de maritimité encore trop ancré dans le traditionnel chez de nombreux élus locaux. La déclaration de la député maire à la suite de la dernière attaque mortelle est édifiante : « *Les anciens refusaient que les enfants se baignent à la mer. Ce n'est pas pour rien* »<sup>570</sup>. Ce travail devra s'installer dans la durée comme un observatoire des pratiques, assurer la coordination des actions au sein d'une nouvelle gouvernance plus innovante et mettre en place une évaluation en continu capable d'identifier et de quantifier les retombées directes et indirectes des sports côtiers.

La mise en place de cette nouvelle gouvernance offre l'occasion, pour le chercheur-acteur, d'appréhender dans leur globalité les logiques d'action, les stratégies et les projets de territoires des différents acteurs intervenant autour des sports côtiers et du littoral. Cette posture nous permet de réfléchir aux conditions de mise en œuvre d'un développement local et territorial durable basé sur les sports de nature.

La deuxième piste de recherche, plus fondamentale, se propose d'interroger la figure du waterman comme la bascule des sports côtiers vers la transmodernité (Corneloup, 2010)<sup>571</sup>. Ces sportifs en redonnant de la vitalité aux pratiques traditionnelles et en mixant pratiques

---

<sup>570</sup> Journal de l'Île, le 8 juillet 2011.

<sup>571</sup> CORNELOUP, J. Innover par la forme transmoderne. dans CORNELOUP, J. et MAO, P. *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature*. L'Argentière-La-Bessée: Edition du Fournel - Collection sport nature.org, 2010.

## **Conclusion**

énergétiques et pratiques modernes s'inscrivent dans un dépassement de l'image du marin. À l'image du guide de Haute Montagne, le waterman est une nouvelle figure au panthéon des sportifs qui entre tradition et modernité semble ouvrir une nouvelle ère. Ce tournant interroge également, au-delà des sports côtiers, sur le futur des pratiques récréatives et à l'émergence d'autres cultures sportives de nature.

La troisième perspective s'intéresse quant à elle à l'analyse des facteurs géographiques, culturels et sociologiques permettant le développement des sports côtiers sur un territoire donné. Ce travail, à visée comparative dans un premier temps, porterait sur l'émergence de nouvelle maritimité dans différents territoires de par le monde (Australie, Afrique du Sud, Hawaii, ...). Dans un second temps, il s'agira de repérer des mécanismes communs dans la diffusion des sports côtiers au sein d'un territoire. Cette analyse nous permettra de repérer des constantes dans l'émergence de nouvelles territorialités et d'aider certains territoires en « quête de sens » (Bessy, 2010)<sup>572</sup> dans leur recherche de développement territorial au travers des loisirs de nature.

## **5 Quelques limites à ce travail**

Notre cadre d'analyse, basé sur une approche qualitative est un choix dont la justification est donnée dans la partie méthodologie de ce travail. Toutefois, une approche quantitative par questionnaire, notamment en comparant les représentations de la mer et des sports côtiers de pratiquants et de non-pratiquants, en fonction de divers critères, aurait permis d'objectiver le lien entre les Réunionnais et la mer aujourd'hui.

---

<sup>572</sup> BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.

## ***Conclusion***

Une autre limite de ce travail est inhérente aux luttes que masquent le processus d'intercommunalisation à l'intérieur du TCO et des politiques sportives des différentes communes. En effet, nous nous sommes vus refuser ou nous avons dû abandonner des entretiens avec des responsables politiques lorsque nous avons abordé des thèmes sensibles. D'autres se montraient mal à l'aise quand je leur annonçais que l'entretien se déroulait en face à face et que la présence d'un de leur conseiller n'était pas souhaitable. Si ces renoncements ont restreint notre échantillon, ils ont conforté notre problématique qui pointait une gouvernance territoriale défaillante incapable de structurer un projet de territoire. Cependant, la connaissance du milieu et de l'objet d'étude, nous ont permis en croisant les sources et en sélectionnant de manière la plus pertinente possible les interviewés de circonscrire ce problème. Enfin, cette thèse s'est étendue sur une période de près de cinq ans et comportait dès le début un nombre important de défis et d'interrogations. Défis et interrogations personnelles, mais surtout réflexions méthodologiques autour d'un travail relativement long sur un objet en mouvement. Mais si la situation a pu évoluer entre le début et la fin de ce travail, les résultats restent valables. Par contre, l'indispensable effort de synthèse à réaliser nous a contraint à laisser de côté, ou à ne pas approfondir, certaines approches ou référents théoriques, là encore nous avons été contraints de faire des choix.

Ces limites rappellent l'impossibilité pour un travail de thèse de rendre compte de façon exhaustive de la richesse et de la diversité de l'objet étudié, et qu'il est en conséquence indispensable de replacer ce travail dans son contexte, celui de la thèse, passage obligé dans la vie d'un chercheur mais aussi ouverture pour le futur.



## Bibliographie

- AGORAH. *Les zones d'aménagements lié à la mer du schéma de mise en valeur de la mer, Etat des réalisations et des projets en 2004.* 2005
- AGORAH. *Les espace économiques à La Réunion. Des enjeux quantitatifs mais aussi qualitatifs et spatiaux.* 2007
- AL AZZAWI, T. *Les surfs. D'une pratique à la mode à des modalités de la pratique.* Biarritz: Atlantica, 2009.
- ALAMI, S., DESJEUX, D. et GARABUAU-MOUSSAOUI, I. *Les méthodes qualitatives.* Paris: Presses universitaires de France, 2009.
- ALBARELLO, L. et BAJOIT, G. *Apprendre à chercher: l'acteur social et la recherche scientifique.* De Boeck Université, 2002.
- AMBLARD, H., BERNOUX, P., HERREROS, G. et LIVIAN, Y. *Les nouvelles approches sociologiques des organisations, 3e éd.* Seuil, 2005.
- AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère.* Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.
- AUGUSTIN, J. *Sport, géographie et aménagement.* Nathan, 1995.
- AUGUSTIN, J. Bordeaux à la recherche d'une nouvelle maritimité dans L'HARMATTAN. *La maritimité aujourd'hui.* 1996.
- AUGUSTIN, J. L'émergence des stations surf sur le littoral aquitain Cahier Espaces, 1998, vol. 52, p. 120-127.
- AUGUSTIN, J. Activités ludo-sportives et médiations territoriales. Montagnes Méditerranéennes, 2000, vol. 11, p. 29-32.
- AUGUSTIN, J. Sport, pouvoirs et territoires. Pouvoirs Locaux. Les cahiers de la décentralisation, 2001, vol. Territoires : les défis du sport, no. 49, p. 30-37.
- AUGUSTIN, J. La diversification territoriale des activités sportives. L'Année sociologique, 2002a, vol. 52, p. 417-435.
- AUGUSTIN, J. Pratiques sportives et territoires: Les atouts des régions. Sud Ouest Européen, 2002b, no. 13, p. 3-10.
- AUGUSTIN, J. Le renouveau des territoires. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires.* Presses Universitaires du Sport, 2008.
- AUGUSTIN, J. et ESCADAFAL, A. L'image du surf, mais pas des surfeurs? Revue Espace, Juillet- Août 2004, no. 217, p. 40-48.
- BARASSIN, J. *La vie quotidienne des colons de l'île Bourbon à la fin du règne de Louis XIV: 1700-1715.* Académie de La Réunion, 1989.
- BARDIN, L. *L'analyse de contenu.* Presses universitaires de France, 1977.
- BARTH, F. *Ethnic groups and boundaries.* Little, Brown, 1969.
- BARTOLI, J. *Etude en vue de l'élaboration du projet sportif du territoire de la côte Ouest: diagnostic partagé du sport dans l'Ouest.* 2004
- BAYEUX, P. L'intercommunalité sportive, moteur d'une nouvelle gouvernance sportive locale? Sud-Ouest européen, 2002, no. 13, p. 85-94.
- BAYEUX, P. Sport, tourisme et gouvernance: des politiques publiques à l'action publiques. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires.* Presses Universitaires du Sport, 2008.
- BEAUD, S. et WEBER, F. *Guide de l'enquête de terrain.* Paris: La Découverte, 1997.
- BECKER, H., FAULKNER, R. et KIRSHENBLATT-GIMBLETT, B. *Art from start to finish: jazz, painting, writing, and other improvisations.* University of Chicago Press, 2006.

- BENOIT, A.-J. *sport colonial, une histoire des exercices physiques dans les colonies de peuplement de l'Océan Indien*. Paris: l'Harmattan, 1996.
- BERELSON, B. *Content analysis in communication research*. New York, 1952.
- BERNARD, N. *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.
- BERNOUX, P. *Sociologie des organisations : Les nouvelles approches*. Sciences Humaines, 1996, vol. 64, p. 16-41.
- BERNOUX, P. et HARRISSON, D. *La sociologie des entreprises*. Ed. du Seuil, 2009.
- BESSY, O. *Le Grand Raid de La Réunion. A chacun son extrême et un emblème pour tous*. Océan éditions, 2002.
- BESSY, O. *Sports, loisirs et société. De la diffusion sociale à la construction identitaire. De l'innovation marketing au développement durable des territoires*. HDR de l'Université de La Réunion.: 2005
- BESSY, O. Du plein air aux sports de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux. dans *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature (coll. sports nature)*. Edition du Fournel, 2007.
- BESSY, O. Loisirs sportifs de nature et développement touristique durable d'un territoire. Le cas de l'île de La Réunion. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008a.
- BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008b.
- BESSY, O. Marathons, trails, raids et développement territorial. *Revue Espace*, 2010a, vol. 287, p. 10-19.
- BESSY, O. The North Face Ultra-trail du Mont-Blanc : un outil de développement territorial pour l'Espace Mont-Blanc. *Revue Espace*, 2010b, vol. 288, p. 19-39.
- BESSY, O. et LAPEYRONIE, B. L'évolution de l'identité des marathons et des marathonien(ne)s (1896-1998). dans FAUCHÉ, S., CALLÈDE, J.-P., GAY- LESCOT, J.-L. et LAPLAGNE, J.-P. *Sport et identités*. L'Harmattan, 2000.
- BESSY, O. et NARIA, O. *Loisirs et tourisme sportif de nature à La Réunion état des lieux, enjeux et perspectives en matière de développement durable*. 2004a
- BESSY, O. et NARIA, O. Sports de nature et développement durable à La Réunion. Une stratégie politique à affirmer. *Revue Espace*, 2004b, p. 82-90.
- BESSY, O. et NARIA, O. Les enjeux des loisirs et du tourisme sportif de nature dans le développement durable de l'île de La Réunion. dans *Management et marketing du sport: du local au global*. 2005.
- BEURET, J. *La conduite de la concertation: Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. L'Harmattan, 2006.
- BOLTANSKI, L. et THÉVENOT, L. *De la justification: les économies de la grandeur*. Paris: Gallimard, 1991.
- BONNEMAISON, J. Le territoire enchanté. Croyances et territorialité en Mélanésie. *Géographie et cultures*, 1992, vol. 3, p. 71-88.
- BOOTH, D. The Dark Side of Surf Lifesaving. *Journal of Sport History*, 2002, vol. 29, no. 1, p. 7-14.
- BOUCHET, P. et GAY, J.-C. Les Hauts de la Réunion conquis par les loisirs. *Mappemonde*, 1998, vol. 51, no. 3, p. 31-37.
- BOUHAOUALA, M. et CHIFFLET, P. Logique d'action des moniteurs des sports de nature: entre passion et profession. *Staps*, 2001, vol. 56, no. 2001/3, p. 61-74.
- BOURDEAU, P. Guide de haute montagne, Territoire et identité, Recherche sur la territorialité d'un groupe professionnel. *Revue de Géographie Alpine*, 1991, vol. N° Hors série.

- BOURDEAU, P. *Territoires du hors-quotidien. Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines*. Rapport d'HDR (Habilitation à diriger des recherches), Institut de géographie alpine, Grenoble: 2003
- BOURDEAU, P., CORNELOUP, J. et MAO, P. Observer les sports de nature: méthodes, outils, résultats. *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004a, vol. 12.
- BOURDEAU, P., CORNELOUP, J. et MAO, P. Cultures, espaces et métiers sportifs de montagne: changement et enjeux d'avenir. dans *La montagne comme terrain de jeux et d'enjeux*. L'Argentière -La-Bessée: Édition du Fournel, 2006.
- BOURDEAU, P., CORNELOUP, J., MAO, P. et BOUTROY, E. Les interactions entre cultures sportives de montagne territoires: un état des lieux de la recherche française depuis 1990. *Cahier de géographie du Québec*, Avril 2004b, vol. 48, no. 133, p. 33-46.
- BREWER, G. The challenges of interdisciplinarity. *Policy Sciences*, 1999, vol. 32, no. 4, p. 327-337.
- BROMBERGER, C. Le spectacle sportif révélateur des passions contemporaines. dans VIGARELLO, G. et ANDREFF, W. *L'esprit sportif aujourd'hui: des valeurs en conflit*. Paris: Universalis, 2004.
- BRUNET, R. *Champs & contrechamps: raisons de géographe*. Paris: Belin, 1997.
- BRUNET, R. et AURIAC, F. *Espaces, jeux et enjeux*. Paris: Fayard, Fondation Diderot, 1986.
- BRUNET, R. et DOLLFUS, O. *Géographie Universelle, tome 1: Mondes nouveaux*. Paris: Hachette, 1990.
- BRUNET, R., FERRAS, R. et THÉRY, H. Les mots de la géographie: dictionnaire critique, Paris: Reclus-La documentation française, coll. Dynamiques du territoire, 1992.
- BUSCATTO, M. L'art et la manière: ethnographies du travail artistique. *Ethnologie française*, 2008, no. 1, p. 5-13.
- CAILLOIS, R. *Les jeux et les hommes* Paris: Gallimard, 1958.
- CALLON, M. Eléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint- Jacques et des marins pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *Année sociologique*, 1986, vol. XXXVI, p. 169- 208.
- CALLON, M. et LATOUR, B. *La science telle qu'elle se fait*. La Découverte, 1991.
- CALLON, M. et LAW, J. La protohistoire d'un laboratoire. dans CALLON, M. *La science et ses réseaux*. Paris: La Découverte, 1989.
- CARDELLI, C. et LAPIERRE, A. Les pratiques de la natation à la Réunion de 1946 à nos jours: La natation et la culture créole. *Science et motricité*, 1996, no. 28, p. 29-38.
- CAZES, G. La fréquentation touristique des littoraux français: une remarquable "durabilité". *INFORMATION GEOGRAPHIQUE*, 2000, vol. 64, no. 4, p. 289-299.
- CAZES-DUVAT, V. et PESME, J. *Étude de capacité de charge des plages des côtes ouest et sud de l'île de La Réunion. 2002*
- CHAPPELET, J. Evénements sportifs et développement territorial. *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004, vol. 12, p. 5-29.
- CHARLES, L. et KALAORA, B. Sociologie et environnement en France. *Ecologie & politique*, 2003, no. 1, p. 31-57.
- CHATEAUREYNAUD, Y. Activités nautiques à La Réunion: types de pratiques et modes de représentations. dans AUGUSTIN, J. et CALLEDE, J. *Sports, relations sociales et actions collectives, actes du colloque de Bordeaux Talence*. Talence: Maison des Sciences de l'Homme de l'Aquitaine, 1995.
- CHATEAUREYNAUD, Y. et LAPIERRE, A. *Aspects du sport à La Réunion*. la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996.
- CHAZAUD, P. Les logiques du tourisme sportif face aux stratégies de développement du territoire. *Montagnes Méditerranéennes*, 2000, vol. 11, p. 49-54.

- CHAZAUD, P. *Management du tourisme et des loisirs sportifs de pleine nature*. Presses Universitaires du Sport, 2004.
- CHAZAUD, P. et PENEL, G. La planification des espaces de loisirs et le problème des aménagements du territoire. *Revue Européenne de Management du Sport*, 2004, vol. 11, p. 141-152.
- CHLOUS- DUCHARME, F. et LACOMBE, P. La voile scolaire à Brest, ferment d'identité maritime. dans *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.
- CLAVAL, P. *Épistémologie de la géographie*. 2<sup>o</sup> Ed. Lavoisier, 2007.
- CORBIN, A. *Le territoire du vide: l'Occident et le désir du rivage, 1750-1840*. Aubier, 1988.
- CORMIER- SALEM, M. Maritimité et littoralité tropicales: la Casamance (Sénégal). dans *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.
- CORMIER-SALEM, M. Maritimité et littoralité tropicales: la Casamance (Sénégal). dans PÉRON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. Paris: l'Harmattan, 1996.
- CORNELOUP, J. Les nouvelles formes de sociabilité en escalade. dans *Sport, relations sociales et action collective*. Talence: Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1995,
- CORNELOUP, J. Pour une autre approche managériale du sport. *GESTION 2000*, 1999, p. 33-60.
- CORNELOUP, J. *Les théories sociologiques de la pratique sportive*. Paris: Presse Universitaire de France, 2002.
- CORNELOUP, J. Sports de montagne et territoires: de l'interaction entre cultures sportives et espaces de pratiques. dans BOËTSCH, G. *Permanences et changements dans les sociétés Alpines, états des lieux, perspectives de recherche* Edisud, 2003.
- CORNELOUP, J. La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature. *Téoros*, 2005, vol. 24, p. 55-62.
- CORNELOUP, J. *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature (coll. sports nature)*. Edition du Fournel, 2007.
- CORNELOUP, J. Comment est abordée la question de l'innovation dans les sciences sociales? *Revue de géographie alpine. Journal of Alpine Research*, 2009, no. 97-1.
- CORNELOUP, J. Innover par la forme transmoderne. dans CORNELOUP, J. et MAO, P. *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature*. L'Argentière-La-Bessée: Edition du Fournel - Collection sport nature.org, 2010.
- CORNELOUP, J., BOUHAOUALA, M., VACHÉE, C. et SOULÉ, B. Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, 2001, vol. 24, no. 1, p. 21-46.
- CORNELOUP, J. et BOURDEAU, P. Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires et logiques institutionnelles. *Les cahiers Espaces*, 2004, vol. 81, p. 117-125.
- COURLET, C. *L'économie territoriale*. Grenoble: Presse Universitaire de Grenoble, 2008.
- CROZIER, M. *Le phénomène bureaucratique*. Seuil, 1963.
- CROZIER, M. et FRIEDBERG, E. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Seuil, 1977.
- CUVELIER, P. *Anciennes et nouvelles formes de tourisme: une approche socio-économique*. Lavoisier, 1998.
- DALRYMPLE, A. L'île Bourbon en 1755 (traduit par A. Toussaint). dans *Recueil de documents et travaux inédits pour servir à l'histoire des Mascareignes Françaises*. Tananarive, 1936, vol. Tome 1.
- DAVID, G., MIRAULT, E. et QUOD, J. Les concordances territoriales au coeur de la gestion intégrée des zones côtières: l'exemple de la Réunion. *Colloque Interactions Nature-société, Analyse et modèles*, La Baule, 2006

- DEHOORNE, O. Le port de plaisance du Marin (Martinique): de la construction d'un lieu touristique à son insertion régionale. dans *Le nautisme. Acteurs, pratiques et territoires*. Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2005.
- DEMAY, E. Les enjeux économiques de la filière nautique dans les Pays de la Loire. dans *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.
- DEPREST, F. *Enquête sur le tourisme de masse: l'écologie face au territoire*. Belin, 1997.
- DESSE, M. L'inégale maritimité des villes des départements d'outre-mer insulaires. dans PERON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. l'Harmattan, 1996.
- DI MÉO, G. *Géographie sociale et territoires*. Paris: Nathan, 1998.
- DI MÉO, G. Une géographie sociale entre représentations et action. *Montagnes méditerranéennes et développement territorial*, 2008, vol. 23, p. 13-21.
- DI MÉO, G. et BULÉON, P. *L'espace social: une lecture géographique des sociétés*. Paris: Armand Collin, 2005.
- DIENOT, J. et THEILLIER, D. *Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien* Bordeaux: Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1999.
- DUHAMEL, P. et VIOLIER, P. *Tourisme et littoral: un enjeu du monde*. Paris: Belin Sup, 2009a.
- DUHAMEL, P. et VIOLIER, P. *Tourisme et littoral: un enjeu du monde*. Paris: Belin Sup, 2009b.
- DUNEIER, M. Garder sa tête sur le ring? Sur la négligence théorique et autres écueils de l'ethnographie. *Revue française de sociologie*, 2006, p. 143-157.
- DUPUY, N. et MAO, P. Vers un diagnostic des territoires de pratiques sportives de pleine nature. *Montagnes Méditerranéenne*, 2000, vol. 11, p. 17-26.
- DURET, P. Affinités sélectives, regards croisés ou interdisciplinarité ? dans CORNELOUP, J. *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature (coll. sports nature)*. Edition du Fournel, 2007.
- DURET, P. et AUGUSTINI, M. Sans l'imaginaire balnéaire, que reste-t-il de l'exotisme à La Réunion? *Ethnologie française*, 2002, no. 3, p. 439-446.
- DURET, P., NARIA, O., CUBIZOLLES, S. et MAILLOT, A. *Les pratiques sportives des Réunionnais 2008*
- DUVAT, V. Intérêt d'une approche en termes de capacité de charge pour la gestion des littoraux: l'exemple de l'île de La Réunion (Océan Indien). *Acte du colloque international pluridisciplinaire "Le littoral: subir, dire, agir"*, Lille, France, 2008
- DUVAT, V. La qualité des plages au coeur des enjeux de développement: La situation des îles de l'océan Indien.(Réunion, Maurice, Seychelles). *EchoGéo*, 2009, no. 7.
- DZIEDZICKI, J. Au-delà du Nimby: le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications. *Conflits et territoires*, 2003, p. 35.
- EVE, P. *Ile à peur. La peur redoutée ou récupérée à La Réunion, des origines à nos jours*. Saint André: Océan Édition, 1992.
- EVE, P. *Les esclaves de Bourbon: la mer et la montagne*. KARTHALA Editions, 2003.
- FONTAINE, O. *Mémoires océanes, Patrimoine maritime de l'île de La Réunion*. Saint- Denis de La Réunion: L'inventaire, 2005a.
- FONTAINE, O. *Mémoires océanes, patrimoine maritime de l'île de La Réunion*. Confrérie des gens de mer, image du patrimoine, 2005b.
- FRANÇOIS, H. Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable: vers quelle convergence? *Géographie, Économie, Société*, 2008, vol. 10, no. 1, p. 133-152.
- FRÉMONT, A. *La région, espace vécu*. Flammarion, 1999.
- FRIEDBERG, E. *Le pouvoir et la règle*. Paris: Seuil, 1993.
- FUMA, S. et POIRIER, J. Métissages, hétéroculture et identité culturelle: le défi réunionnais. dans *Métissage (tome 2): linguistique et anthropologie*. 1992.
- GAY, J.-C. *Les cocotiers de la France. Tourisme en outre-mer*. SUP, B. Paris: Belin, 2009.

- GERBAUX, F., BOUDIÈRES, V. et MARCELPOIL, E. De l'utilité de la notion de gouvernance pour analyser les modes de management touristiques locaux. L'exemple de la station des Arcs. *Ingénieries*, 2004, vol. 37, p. 75-85.
- GHASARIAN, C. La Réunion: acculturation, créolisation et réinventions culturelles. *Ethnologie française*, 2002, vol. 32, no. 4, p. 663-676.
- GHORRA- GOBIN, C. L'image maritime renouvelée: Los Angeles. dans *La maritimité aujourd'hui*. l'Harmattan, 1996.
- GRAVARI, M. La reconquête des ports urbains: le cas de Baltimore. dans *La maritimité aujourd'hui*. Paris: L'Harmattan, 1996.
- GUIBERT, C. *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. L' Harmattan, 2006.
- GUIBERT, C. Le premier âge du surf en France: un sport socialement sélectif. *Science et motricité*, 2007, vol. 2, no. 61, p. 138.
- GUIBERT, C. Évènements sportifs et collectivités locales. Des préoccupations surtout médiatiques. *Espaces*, 2008, vol. 258, p. 41-44.
- GUMUCHIAN, H., GRASSET, E., LAJARGE, R. et ROUX, E. *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Economica- Antropos, 2003.
- GUMUCHIAN, H., MAROIS, C. et FEVRE, V. *Initiation à la recherche en géographie*. Paris: Economica- Antropos, 2000.
- GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La ressource territoriale*. Paris: Economica- Antropos, 2007.
- GUYOT, S. Une méthodologie de terrain "avec de vrais bricolages et plein de petits arrangements"... *À travers l'espace de la méthode: les dimensions du terrain en géographie*, Arras, 18-20 juin, 2008
- HAJEK, S. et DELAPLACE, J.M. La femme, au coeur d'une société pluriculturelle: la belle Réunionnaise ou la construction d'une identité insulaire depuis le XVIIIe siècle. *Histoire sociale/Social history*, vol. 43, no. 85, p. 131-163.
- HASCHAR- NOÉ, N. Sport et « identité locale » : l'exemple de deux projets d'aménagements sportifs et touristiques intercommunaux. dans BOUCHET, P. et SOBRY, C. *Management et marketing du sport: du local au global*. Septentrion, 2005.
- HERREROS, G. *Pour une sociologie d'intervention*. Ramonville-St-Agne: Eres, 2002.
- HONTA, M. *Les territoires de l'excellence sportive*. Presses Universitaire de Bordeaux, 2002.
- HONTA, M. Les nouveaux territoires du sport: des changements d'échelle sous influences. *Géographie, Économie, Société*, 2007, vol. 9, no. 4, p. 403-418.
- HONTA, M. *Gouverner le sport: action publique et territoire* Presses Universitaires de Grenoble, 2010.
- IDELSON, B. *Histoire des médias à La Réunion. De 1946 à nos jours.*; PUBLIEUR, L. Paris: Bibliothèque universitaire et francophone, 2006.
- INSEE. *Des quartiers aux profils contrastés. Le territoire de la côte Ouest. 2009*
- JAGGARD, E. Writing Australian Surf Lifesaving's History. *Journal of Sport History*, 2002, vol. 29, no. 1, p. 15-24.
- JAGGARD, E. Bodysurfers and Australian beach culture. *Journal of Australian Studies*, 2007, vol. 31, no. 90, p. 89-98.
- JANTSCH, E. *Technological planning and social futures*. John Wiley & Sons, 1972.
- JAUZE, J. Urbanisation et océan à La Réunion, l'histoire d'une difficile idylle. dans *Travaux et documents*. Université de La Réunion, Faculté des lettres et des sciences humaines, 2007,
- JENNINGS, E.T. Thermalisme et climatisme à l'île de La Réunion, 1830-1946. dans FRANCOPHONE, B.U. *Sport et loisir dans les colonies XIXe- XXe siècles*. Saint Denis de La Réunion: Le publieur, 2004a.
- JENNINGS, S. Coastal tourism and shoreline management. *Annals of Tourism Research*, 2004b, vol. 31, no. 4, p. 899-922.

- JENSEN, C. et GUTHRIE, S. *Outdoor recreation in America*. Human Kinetics Publishers, 2005.
- JOBERT, A. L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 1998, vol. 11, no. 42, p. 67-92.
- JONCHERAY, H. *Étude sociologique interculturelle des pratiquants de golf, de Rugby et de Surf, en Australie et en France*. Paris 5: 2007
- KALAORA, B. *Rivages en devenir: des horizons pour le conservatoire du littoral*. Documentation française, 2010.
- KALAYDJIAN, R. Données économiques maritimes françaises 2003 (Bilans & prospectives) 2004.
- KAUFMANN, J. *L'entretien compréhensif, 2e éd.* Paris: Armand Colin, 2004.
- LABACHE, L. L'ethnicité chez les Réunionnais en migration. *Hermès*, 2002, no. 32-33, p. 620-621.
- LACROIX, G. et BESSY, O. Glisse d'hier et surf d'aujourd'hui. dans AUGUSTIN, J. *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Bordeaux: Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1994.
- LAGROYE, J., FRANÇOIS, B. et SAWICKI, F. *Sociologie politique*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques: Dalloz, 1997.
- LATOURET, B. *Changer de société: refaire de la sociologie*. Paris: La Découverte, 2006.
- LAVAUD, A. Les limites du développement des loisirs sportifs de nature vue par les professionnels. dans BESSY, O. *Loisirs sportifs de nature, nouvelles technologies et développement touristique durable à La Réunion*. Université de La Réunion, 2006.
- LE BERRE, M., BAILLY, A., FERRAS, R. et PUMAIN, D. Territoires. dans *Encyclopédie de Géographie*. Paris: Economica, 1995.
- LELOUP, F., MOYART, L. et PECQUEUR, B. La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? *Géographie, Économie, Société*, 2005, no. 2005/4, p. 321-332.
- LELOUP, Y. Identité polynésienne et retour vers le grand océan. dans *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIIIe au XXe siècle*. L'Harmattan, 2008.
- LIPOVETSKY, G. *L'ère du vide: essais sur l'individualisme contemporain*. Gallimard, 1989.
- LORET, A. *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige...: la révolution du sport des "années fun"*. Autrement, 1995a.
- LORET, A. *Sport et management, de l'éthique à la pratique*. Paris: revue EPS, 1995b.
- MAILLOT, A. "Roulage-cari-sous-de-riz": Le localisme aux creux de la vague. *MédiaMorphoses*, 2005, p. 66-70.
- MAILLOT, A. *La fête sportive en quête de ritualité. L'exemple du rip curl search 2005*. L'Harmattan, 2009.
- MAO, P. *Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards, Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports*. Université JOSEPH FOURIER: Grenoble:2003
- MAO, P. La ressource territoriale d'un haut-lieu touristique. L'exemple de Chamonix Mont Blanc. dans GUMUCHIAN, H. et PECQUEUR, B. *La Ressource territoriale*. Economica Anthropos, 2007.
- MARCELPOIL, E., BENSACHEL, L. et VLÈS, V. Gouvernance des territoires touristiques: l'économie confrontée à l'urgence de la gestion urbaine et sociale. *ASRDLF. Les dynamiques territoriales : débats et enjeux entre les différentes approches disciplinaires*, Grenoble-Chambéry. , 2007
- MASSIERA, B. *Le tourisme sportif en quête d'identité. La construction identitaire dans les organisations de tourisme sportif, entre idéologies sportives et matérialité professionnelle marchande*. 289 Université de Nice Sophia-Antipolis Nice:2003

- MATHIEU, D. et PRAICHEUX, J. *Sports en France*. Paris: Fayard - Reclus, 1987.
- MELA, A., CRIVELLO, S., DE LEONARDIS, D. et DANSERO, E. Les Jeux de Turin 2006: quel héritage pour le développement territorial? dans *Les politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*. Paris: L'Harmattan, 2006.
- MICHOT, T. Loisirs nautiques et loisirs aquatiques : essai de définition. *Cahier Espaces*, 1994, vol. 35, p. 16-17.
- MICHOT, T. Des territoires marins confrontés aux contraintes du développement durable- Nautisme, côtes bretonnes et développement durable: dynamiques et résistances. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.
- MIGNON, P. et TRUCHOT, G. Les pratiques sportives en France. Paris: Éditions de l'INSEP, 2002.
- MIOSSEC, J. Le tourisme et les aménagements touristiques littoraux. dans CABANNE, C. *Géographie humaine des littoraux maritimes*. Paris: CNED-CEDES, 1998.
- MORAVIE, M., MENAUT, A. et CALLÈDE, J.-P. La Yole ronde en Martinique des origines à nos jours: la construction d'une identité maritime. dans *Usages corporels et pratiques sportives aquatiques du XVIIIe au XXe siècle*. L'Harmattan, 2008.
- MOUGENOT, C. *Prendre soin de la nature ordinaire*. MSH INRA, 2003.
- MOUNET, J. L'impact des loisirs de nature sur le milieu humain. *Cahier Espaces*, 2000, vol. 67, p. 216-225.
- MOUNET, J. La gestion environnementale des sports de nature: entre laisser-faire, autorité et concertation. *Développement durable et territoires*, 2007a.
- MOUNET, J. Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures Sciences Sociétés*, 2007b, vol. 15, no. 2, p. 162-166.
- MOUNET, J. et CHIFFLET, P. La réalisation d'un stade nautique intercommunal. *Politiques sportives et stratégies fédérales*. *Revue STAPS*, 1993, vol. 14, p. 32.
- MOUNET, J., MOUNET-SAULENC, H. et PAGET, E. *Sports de nature et environnement. Elaboration d'un instrument d'évaluation environnementale pour le Plan départemental des Espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature de l'Ardèche*. 2004
- MOYA, J.P. *Gestion de la fréquentation des plages : la problématique des accès à la mer. Application à la côte ouest de l'île de la Réunion*. 129 Université de La Réunion: Saint Denis de La Réunion:2000
- MUCCHIELLI, A. *Les méthodes qualitatives*. Presses universitaires de France, 1991.
- MUCCHIELLI, A. *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales, 2 e éd.* Paris: Armand Colin, 2004.
- NARIA, O. et BESSY, O. La contribution différenciée des sports de nature dans la construction identitaire de la population créole et métropolitaine: interférences culturelles entre normes locales et valeur de la modernité occidentale. dans MÉDÉA, L. *Identité et société réunionnaise: nouvelles perspectives et nouvelles approches*. KARTHALA, 2005.
- OLIVIER DE SARDAN, J. Le " je" méthodologique: Implication et explicitation dans l'enquête de terrain. *Revue française de sociologie*, 2000, vol. 41, no. 3, p. 417-445.
- PADIOLEAU, J. *L'Etat au concret*. Paris: Presses universitaires de France, 1982.
- PAGET, É. et MOUNET, J.P. Flexibilité de l'entreprise et implication des employés: étude de cas d'un prestataire de sport et de tourisme. *Travail et Emploi*, 2010, p. 7.
- PARODI, M. Quand des associations "entrent en économie": L'utopie associative. *Projet*, 2000, no. 264, p. 88-98.
- PAULET, J. *L'homme et la mer: représentations, symboles et mythes*. Paris: Economica-Antropos, 2006.
- PECQUEUR, B. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. L'Harmattan, 1996.
- PÉRON, F. *Des îles et des hommes: l'insularité aujourd'hui*. Editions Ouest-France, 1993.



- PÉRON, F. «Sortir d'une vision nostalgique». dans KNAFOU, R. *La planète nomade. Les mobilités géographiques aujourd'hui*. Paris: Belin, 1998.
- PÉRON, F. et RIEUCAU, J. *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.
- PETERSON, R.A. et KERN, R.M. Changing highbrow taste: from snob to omnivore. *American sociological review*, 1996, p. 900-907.
- PLUMMER, R. *Outdoor Recreation*. New York: Routledge, 2009.
- POCIELLO, C. *Sports et société: approche socio-culturelle des pratiques*. Vigot, 1981.
- POCIELLO, C. *Les cultures sportives*. Paris: Presse Universitaire de France, 1995.
- POUQUET, L. Le comportement des consommateurs d'articles de sport. dans. Paris: CREDOC, 1994,
- POURCHEZ, L. Métissages à La Réunion: entre souillure et complexité culturelle. *Africultures*, 2005.
- POUSSARD, A. *L'Arc Atlantique: chronique d'une coopération interrégionale*. Presses universitaires de Rennes, 1997.
- QUIVY, R. et VAN CAMPENHOUDT, L. *Manuel de recherche en sciences sociales*. Dunod Paris, 2006.
- RAFFESTIN, C. Ecogénèse territoriale et territorialité. dans *Espaces, jeux et enjeux Brunet, R et Aubriac, F*. Paris: Fayard, Fondation Diderot, 1986.
- RAOULX, B. Les paradoxes de la maritimité: les îles Féroé. dans *La maritimité aujourd'hui*. L'Harmattan, 1996.
- RECH, Y. et MOUNET, J. Théorie de l'acteur-réseau et sports de nature: enjeux, limites et perspectives. *Congrès de l'Association Française de Sociologie*, 2009
- RIECAU, J. *Le Languedoc, le Roussillon et la mer: des origines à la fin du XXe siècle: actes du colloque, Sète, 8, 9, 10 juin 1990*. L'Harmattan, 1992.
- RIECAU, J. Sociétés maritimes et sociétés littorales : quelle maritimité? dans *La maritimité aujourd'hui*. Paris: L'Harmattan, 1996.
- RIECAU, J. Sociétés et identification territoriale. Permanence des lieux, territorialités religieuses et festives sur le littoral au golfe du Lion. dans.: *Société de géographie*, 1998, vol. 107
- RIFKIN, J. *L'âge de l'accès: la nouvelle culture du capitalisme. 2nd édition*. Paris: Lavoisier, 2005.
- RIOUX, J. *Dictionnaire de la France coloniale*. Flammarion, 2007.
- ROUX, M. *L'imaginaire marin des Français: mythe et géographie de la mer*. L'Harmattan, 1997.
- ROUX, P.L. Les loisirs des Français. *Économie et Statistique*, 1970, vol. 12, no. 1, p. 45-49.
- RUANO-BORBALAN, J.C. *Identité (s): l'individu, le groupe, la société*. Sciences humaines, 2004.
- SAINSAULIEU, R. *L'identité au travail*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1997.
- SCHIRRER, M. *L'élément aquatique dans un espace pluriculturel: l'exemple de l'île de La Réunion*. Thèse en sciences sociales, Université Marc Bloch-Strasbourg II: 2005
- SCHIRRER, M. L'eau et les réunionnais. *Etudes rurales*, 2008, p. 149-162.
- SCOL, J. Les sports et loisirs nautiques au coeur de la requalification récréative des friches industrialo-minières et des canaux de Nord-Pas-de-Calais. dans *Le nautisme: acteurs, pratiques et territoires*. Presses universitaires de Rennes, 2006.
- SEGUI LLINAS, M. Tourisme, insularité et maritimité: la Corse et les Baléares au XIXème et XXème siècle. dans *La maritimité aujourd'hui*. Paris: L'Harmattan, 1996.
- SNIJDERS, T. Estimation on the basis of snowball samples: how to weight? *Bulletin de méthodologie sociologique*, 1992, vol. 36, no. 1, p. 59.

- SOULÉ, B. Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 2008, vol. 27(1), p. 127-140.
- SOULÉ, B. et CORNELOUP, J. Jeunes et pratiques sportives à risque; vers une approche sociologique contextualisée. *Corps et culture*, 1998, vol. 3, p. 107-130.
- SOULÉ, B. et CORNELOUP, J. La gestion des risques en station de sports d'hiver: le cas de la station village du Mont-Dore. *Revue Européenne de Management du Sport*, 2001, vol. 5, no. 10, p. 69-118.
- SQUARZONI, A. De marines en barachois, bornage et batelage, deux navigations côtières à La Réunion de 1848 à 1963. dans *Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine*. Université de La Réunion, 1985,
- TAGLIONI, F. Chronique d'une catastrophe sanitaire, économique et sociale. L'île de La Réunion face au Chikungunya. 2010.
- TERRET, T. Bain de mer du Nord et natation au XIXème siècle : pratiques hygiénistes et loisir de classes. *Sport et Histoire*, 1993, vol. 2.
- THEILLER, D. et AUDEGUIS, V. L'enjeu de développement durable des sports de nature estivaux dans la chaîne pyrénéenne. dans BESSY, O. *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*. Presses Universitaires du Sport, 2008.
- THEYS, J. La gouvernance entre innovation et impuissance. . *Revue Développement Durable et Territoires*, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, 2003.
- TIZON, P. Qu'est-ce que le territoire? dans *Les territoires du quotidien*. Di Méo, G. Paris, : L'Harmattan, 1996.
- URBAIN, J.-D. Mais où est donc la nature des vacanciers? *Sports de nature. Évolution de l'offre et de la demande*, 2004, vol. Cahier Espace, 81, p. 35-42.
- VANIER, M. La petite fabrique de territoires en Rhône-Alpes: acteurs, mythes et pratiques. *Revue de géographie de Lyon*, 1995, vol. 70, no. 2, p. 93-103.
- VANIER, M. *Territoires, territorialité, territorialisation: controverses et perspectives*. Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- VANIER, M. *Le pouvoir des territoires, essai sur l'interterritorialité (2e édition)*. Paris: Economica- Anthropos, 2010.
- VERSPIEREN, M. Quand implication se conjugue avec distanciation: le cas de la recherche-action de type stratégique. *Études de communication*, 2002, no. 25, p. 105-123.
- VIARD, J. *Le sacre du temps libre: la société des 35 heures*. Editions de l'Aube, 2002.
- VIGARELLO, G. D'une nature... l'autre: les paradoxes du nouveau retour. *Sports et société*, 1981, p. 239-247.
- VOITURET, D. Genre, images et représentations des loisirs de plein air à leur avènement à La Réunion (1870-1930). dans FRANCOPHONE, B.U. *Sport et loisir dans les colonies XIXe-XXe siècles*. Saint Denis de La Réunion: Le publieur, 2004.
- WACQUANT, L. *Corps et âme: carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*. Agone, 2002.
- WHEATON, B. Identity, politics, and the beach: environmental activism in Surfers Against Sewage. *Leisure Studies*, 2007, vol. 26, no. 3, p. 279-302.
- WIEVIORKA, M. Introduction. dans MÉDÉA, L. *Identité et société réunionnaise: nouvelles perspectives et nouvelles approches*. KARTHALA, 2005.
- YIN, R. *Case study research*. Sage Publ., 1989.



## Résumé

La population mondiale devenant de plus en plus hydrophile, les territoires littoraux se sont organisés pour répondre à cette nouvelle demande. Dans cette dynamique, les sports côtiers n'ont cessé de se massifier et de se diversifier pour toucher aujourd'hui une large frange de la population. La Réunion, île de l'Océan Indien, a elle aussi participé à ce mouvement, mais alors que l'évolution de la maritimité entre tradition et modernité semble s'opérer dans de nombreux endroits du globe, la côte ouest de La Réunion pourtant pleine d'atouts, ne semble pas réussir à transformer sa ressource initiale en ressource territoriale. Notre travail se propose d'étudier d'un point de vue sociogéographique le lien entre un territoire, la côte Ouest de La Réunion, et son littoral afin d'analyser les freins à l'émergence d'une nouvelle maritimité au sein de cet espace.

Nos résultats montrent que contrairement à l'image véhiculée, La Réunion et particulièrement sa côte Ouest est un lieu propice à la pratique des sports côtiers. En dépit de ce contexte géographique favorable, l'absence d'aménagements et d'événements capables de structurer ce développement, associée à la prégnance des représentations qui véhiculent l'image d'une population « tournant le dos à la mer », apparaissent comme des facteurs limitants. Les différents acteurs concernés ont une part de responsabilité et notamment les acteurs politiques qui ne jouent pas vraiment leur rôle en ne portant pas un véritable projet territorial orienté sur les sports côtiers. Reste, que le changement de maritimité est à l'œuvre sur ce littoral. La Réunion construit son propre modèle. L'usage de l'espace côtier évolue, déborde de ses usages classiques, l'événementiel se développe porté par l'essor du Stand Up Paddle et les contours de nouveaux aménagements se dessinent. Sur une planche ou dans le sable, la nouvelle génération se réapproprie le littoral en intégrant les influences extérieures.

**Mots-clefs :** Sports côtiers- maritimité- développement territorial- gouvernance- Réunion

## Summary

As the world population gets more and more water loving, the coast territories have been organized in order to answer this new request. In this dynamic, coast sports have been constantly expanding massively and in various forms to concern a larger portion of the population today . Reunion Island –in the Indian Ocean- has also taken part in this move. Yet, while the evolution of maritimty between tradition and modernity seems to be taking place in many places all around the world, the West coast of Reunion Island –although full of assets- seems unable to transform its initial resource in a territorial resource. Our work suggests studying the link between a territory – the West coast of Reunion Island- and its coast from a sociogeographic point of view in order to analyze the brakes to the apparition of a new maritimty within this space.

Our results show that contrary to the conveyed picture, Reunion island and particularly its West coast is the right place to practice coast sports. In spite of the favorable geographic context, the absence of developments and events able to structure this expansion, together with the domination of the representations conveying the picture of a population –with their backs to the sea– seem to be limiting factors. The different actors concerned are partly responsible and particularly the political actors who do not play their parts as they do not carry a real territory project aimed at coast sports.

It remains that the change of maritimty is at work on this coast. Reunion island is building its own model. The use of the coast space is evolving, growing out of its usual uses, the organization of events is developing encouraged by the expansion of Stand Up Paddle and the outlines of new developments are being drawn. On a board or in the sand, the new generation is taking over the coast integrating outside influences.

**Key-words:** coast sports –maritimty –national and regional development –governance-Reunion island.



Université de La Réunion  
Faculté des sciences de l'Homme et de  
l'Environnement

Pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de La Réunion  
Discipline : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives

*Le rôle des sports côtiers dans le  
développement territorial de l'Ouest de La  
Réunion : entre nouvelle maritimité et jeux  
d'acteurs*

*Annexes*

Thèse présentée, et soutenue publiquement le 21 Octobre 2011

Par

**Guilhat Sébastien**

Pour l'obtention du Doctorat de l'Université de La Réunion

COMPOSITION DU JURY :

*Jean-Pierre Augustin, Professeur des Universités, Bordeaux 3 (Rapporteur)*

*Patrick Bouchet, Professeur des Universités, Dijon (Rapporteur)*

*Francois Taglioni, Professeur des Universités, La Réunion*

*Olivier Bessy, Professeur des Universités, Pau (Co- Directeur de recherche)*

*Jean- Michel Delaplace, MCF/HDR, La Réunion (Directeur de recherche)*



<b><u>ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE DES ENTRETIENS</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ANNEXE 2 : QUELQUES ENTRETIENS SIGNIFICATIFS</u></b>	<b>10</b>
<b>RETRANSCRIPTION VERBATIM D'ENTRETIEN</b>	<b>11</b>
AGNES LAVAUD	11
<b>RETRANSCRIPTION VERBATIM D'ENTRETIEN</b>	<b>23</b>
GABRIEL JEAN- ALBERT	23
<b>RETRANSCRIPTION VERBATIM D'ENTRETIEN</b>	<b>36</b>
JEAN- YVES LANGENIER	36
<b>RETRANSCRIPTION VERBATIM D'ENTRETIEN</b>	<b>47</b>
PASCAL GUYANVARC'H	47
<b>RETRANSCRIPTION VERBATIM D'ENTRETIEN</b>	<b>57</b>
JEAN- YVES LANGLOIS	57
<b>RETRANSCRIPTION VERBATIM D'ENTRETIEN</b>	<b>67</b>
LIONEL GARDES	67
<b><u>INDEX DES IMAGES D'ILLUSTRATION DES ENTRETIENS</u></b>	<b>79</b>
<b><u>ANNEXE 3 : SYNTHESE DES ARTICLES DE PRESSE UTILISES</u></b>	<b>81</b>

## **Annexe 1 : Chronologie des entretiens**



## *Chronologie des entretiens*

<b>Ordre Chronologique</b>	<b>Prénom</b>	<b>Qualité</b>	<b>Lieu de l'entretien</b>	<b>Catégorie d'acteur</b>
<b>1</b> <b>01/02/08</b>	Marc	Directeur de l'annexe du CREPS de Saint Paul et secrétaire du club nautique de Saint Paul (CNSP)	CREPS de Saint Paul	Acteur sportif
<b>2</b> <b>03/03/2008</b>	Gabriel	Entraîneur de la ligue de voile	Siège de la ligue à Saint Gilles	Acteur sportif
<b>3</b> <b>04/04/2008</b>	Philippe	Gérant de surf shop et shaper	À son domicile à Saint Gilles	Acteur économique
<b>4</b> <b>18/04/2008</b>	Emmanuel	Directeur du Parc Marin	Au siège du Parc Marin à Saint Leu	Acteur environnemental
<b>5</b> <b>20/08/2008</b>	Fabrice	Responsable plongée à la base nautique des Mascareignes (BNM)	À la BNM	Acteur sportif
<b>6</b> <b>19/02/2009</b>	Jean-Claude	Adjoint au sport de la ville de Saint Paul en charge du développement de la cité balnéaire	A son bureau à Saint Gilles	Acteur politique et transversal
<b>7</b> <b>24/02/2009</b>	Aliocha	Gérant d'une société dans les sports de nature autour des activités aquatiques et d'un magasin spécialisé	Au magasin sur le port de Saint Gilles	Acteur économique
<b>8</b> <b>26/02/2009</b>	Raymond	Conseiller Régional en charge du sport	À son bureau à la région à Saint Denis	Acteur politique et transversal
<b>9</b> <b>28/02/2009</b>	Norbert	MNS sur les plages de Saint Paul. Champion de bodyboard, bodysurf et kneeboard. Trésorier de la ligue de surf	À mon domicile	Acteur sportif
<b>10</b> <b>03/03/2009</b>	Axel	Ancien directeur de la maison de la montagne et de la mer.	Dans son bureau à l'IRT- Saint Denis	Acteur politique et transversal

		Responsable de l'Île de La Réunion Tourisme (IRT)		
<b>11</b> <b>03/03/2009</b>	Jean- Yves	1 <sup>er</sup> Vice-Président de l'IRT	Dans un bureau au siège de l'IRT à Saint Denis	Acteur politique et transversal
<b>12</b> <b>10/03/2009</b>	Pascal	Président de la station SNSM (Société National de sauvetage en Mer) de Saint Gilles et Trésorier de la Base Nautique de l'Ouest (BNO)	À la BNO sur le port de Saint Gilles	Acteur politique et transversal
<b>13</b> <b>11/03/2009</b>	Agnes	Responsable du syndicat des professionnels des activités de loisirs	À l'office municipale du tourisme de Saint Leu	Acteur économique
<b>14</b> <b>11/03/09</b>	Guy	Élu au comité régional d'étude et de sports sous-marins depuis sa création. Présuriseurs de la chasse sous marine et moniteur d'apnée et de chasse	À son domicile à Saint Gilles	Acteur sportif
<b>15</b> <b>12/03/2009</b>	Georges	Président du comité régional d'étude et de sports sous-marins	Au siège du comité à Saint Gilles sur le port.	Acteur sportif
<b>16</b> <b>12/03/2009</b>	Alain	Directeur Général Administratif à la ville du Port, en charge du projet « Ville et Port »	À son bureau au Port	Acteur politique et transversal
<b>17</b> <b>13/03/2009</b>	François	Président de l'antenne locale de la Surfrider Foundation	À l'office municipale du tourisme de Saint Leu	Acteur environnemental

<b>18</b> <b>17/03/2009</b>	Philippe	Conseiller Régional en charge de l'aménagement du territoire. Président du parc marin	Au siège de la Région Réunion, dans son bureau à Saint Denis	Acteur politique et transversal
<b>19</b> <b>17/03/2009</b>	Lionel	Chargé de mission en charge de la réserve naturelle marine pour la direction régionale de l'environnement (DIREN)	Au siège de la DIREN à Saint Denis	Acteur environnemental
<b>20</b> <b>20/03/2009</b>	Sébastien	Gérant du club de plongée l'excelsius à saint Leu	Au club, à Saint Leu	Acteur économique
<b>21</b> <b>24/03/09</b>	Yves	Gérant du club de plongée Bleu Marine à Saint Gilles	Au club, à Saint Gilles	Acteur économique
<b>22</b> <b>26/0309</b>	Sébastien	Moniteur de kite surf	Au restaurant le zat à Saint Leu	Acteur économique
<b>23</b> <b>27/03/2009</b>	Patrick	Cadre jeunesse et sport et vice-président de l'OMS de Saint Paul	Au CREPS de Saint Paul	Acteur politique et transversal
<b>24</b> <b>31/03/2009</b>	Henri	Président de la ligue de voile de La Réunion	Au siège de la ligue de voile sur le port à Saint Gilles	Acteur sportif
<b>25</b> <b>31/03/2009</b>	Christophe	Organisateur du round créolia et d'événement sportif autour de la voile. Prestataire de service avec la compagnie des pirates et courtier en bateau	Au siège de la ligue de voile sur le port à Saint Gilles	Acteur économique
<b>26</b> <b>07/04/2009</b>	Jean-Pierre	Gérant du magasin le vieux plongeur à Saint Paul	Au magasin	Acteur économique

<b>27</b> <b>09/04/2009</b>	Jean- Yves	Maire de la ville du Port et président du Territoire de la côte Ouest (TCO)	Dans son bureau à la mairie du Port	Acteur politique et transversal
<b>28</b> <b>09/04/09</b>	Eric	Directeur adjoint des affaires maritimes	Au siège des affaires maritime à Saint Denis, dans son bureau	Acteur politique et transversal
<b>29</b> <b>09/11/09</b>	Laurent	Entraîneur de surf au Saint Leu Surf Club. Spécialiste du paddleboard	Dans les locaux du club à Saint Leu	Acteur sportif

## **Annexe 2 : Quelques entretiens significatifs**

Retranscription verbatim d'entretien

**Agnès Lavaud**

Type d'acteur	Acteur économique
Fonction	Représentante du SYPRAL
Date	11/03/09
Lieu	Office Municipal du Tourisme de Saint Leu
Prénom	Agnès

R : Moi je viens en tant que chargé de mission du SYPRAL qui est le syndicat professionnel des activités de loisirs. Donc moi Agnès Laveaux, cogérante de la société Ric à Ric, spécialiste dans les canyons. Donc j'anime et je tente de rassembler les professionnels des loisirs et le syndicat s'organise autour de quatre commissions, air, terre, mer et transport. En sachant que dans la partie transport, on applique la partie tourisme, excursions touristiques, randonnées 4x4 et excursions. L'idée est donc de rassembler ces professionnels de manière à créer du lien entre ces acteurs de terrain et les problématiques qu'il rencontre, les problématiques foncières, les espaces partagés, la cohabitation, les conflits d'usage, et faire le lien entre ces professionnels-là, et les administrations, les collectivités, la région, tous ceux qui à moment donné vont prendre des décisions pour nos activités.

Q : As-tu, une pratique nautique ? Quelle évolution a suivie ton propre rapport à l'océan ?

R : Moi je fais du surf, en famille et de la plongée, pas en bouteille, mais en palme masque et tuba. La mer à la Réunion, ... C'est quand même pas une île tournée vers la mer. Pour moi ça fait partie, comme tu peux le voir dans toute la filière des sports de nature, ça fait partie d'un cadre exceptionnel avec des éléments qui peuvent très très vite devenir aussi d'ordre exceptionnel.

Q : Tu pourrais en pratiquer d'autres ?

R : Si, on fait aussi du kayak, parce que ma fille est au club de kayak surf.

Q : Voilà, la question suivante s'était as-tu des enfants ? Pratiquent-ils eux aussi ?

R : Donc voilà, elles pratiquent le surf et le kayak surf

Q : Es-tu née à la Réunion ?

R : Non, je suis arrivée en 1995. Ma fille est née ici.

Q : Quelles activités mettrais-tu dans l'expression nautisme à la Réunion ?

R : La plongée, bon sachant que moi j'ai une vision SYPRAL, je serai plus orienté sur les acteurs économiques, et le surf. À la fois parce que la plongée c'est le potentiel économique et touristique et le surf parce que c'est plutôt le potentiel associatif et familial, local.

Q : Mettrais-tu d'autres activités dedans ?

R : Du genre jet ski et tout ça, à non. La pêche au gros, ... euh, ... Si on reste dans la logique SYPRAL moi dans cette logique, j'ai toutes les activités liées à la mer, de près ou de loin. Par contre dans la logique SYPRAL, on va dire qu'on a un peu écarté le jet ski car on a été très rapidement confronté, d'être pris dans une logique environnementale, développement durable et donc on a un peu écarté les activités qui pouvaient nous poser d'autres problèmes.

Mais on a la pêche au gros, et en matière de tourisme s'est une des filières d'avenir. Et qui a montré un fort potentiel sur l'après-chick.

C'est peut-être aussi lié à un coût de l'aérien qui augmente, d'une cible touristique qui vieillit, qui du coup est à fort pouvoir d'achat et qui va plutôt s'orienter sur des activités du type pêche au gros que kite surf.

Q : Par rapport à tout ça, que penses-tu des aménagements existants ? Les aménagements côtiers encouragent-ils la pratique ?

R : Non pas du tout, ils sont sous-exploités, ils sont très peu, tout ce qui est bassin de baignade, on les attend encore. Il n'y a pas, par exemple tu prends Etang-Salé, il n'y a pas de zone de baignade, de zones de surf. On ne gère pas non plus la cohabitation entre deux activités. On n'a un bol fabuleux qu'il n'y est pas encore eu trop d'accidents. Tu prends le spot d'Étang-Salé, il n'y a pas d'accès. Tous les professionnels de la mer, notamment sur les bateaux, te le diront les infrastructures portuaires sont saturés. Il n'y a plus d'anneaux. Il y n'y a pas non plus de notion d'itinéraires dans le nautisme. Comme on a pu le développer en montagne, des zones où tu vas d'un endroit à l'autre. On pourrait très bien envisager, c'est ce qu'on a essayé de faire avec le Grand Bleu, et notamment le débarcadère sur Saint-Paul, tu pars de Saint-Gilles, et tu vas faire le marché à Saint-Paul. Et puis tu reviens. Comme tu pourrais le faire sur Saint-Leu. Faire en sorte, que les communes aient des passerelles, une porte d'entrée tournée vers la mer. Bon, en sachant aussi, qu'à ma connaissance, les aménagements sont coûteux. Ils sont très difficiles à réaliser. Donc ça sous-entend qu'on a des acteurs politiques derrière qui pousse et que derrière les enjeux économiques suivent. Tu ne vas pas le faire pour rien, cela veut dire que derrière il faut que les aménagements que tu fais ils correspondent aux attentes des acteurs économiques. Là, aujourd'hui tu prends l'exemple du débarcadère il a été fait pour le Grand Bleu et le Grand Bleu ne peut pas accoster dessus parce que ce n'est pas adapté. C'est l'exemple flagrant d'une volonté pourtant de créer un aménagement spécifiquement conçu pour eux, mais qui au final n'est pas du tout adapté à leurs embarcations.

### **Image 1: Débarcadère de la Baie de Saint Paul et le bateau de tourisme le Grand Bleu**



Q : Il y a aussi eu le collectif qui voulait couler le porte-avions Clémenceau en baie Saint-Paul et utiliser le débarcadère pour se rendre sur l'épave.

R : Finalement, on se rend compte qu'on a d'énormes contraintes partout. On a des contraintes environnementales, des contraintes réglementaires, on a des contraintes économiques et personnes ne se met d'accord pour tirer dans le même sens. L'idée de couler le Clémenceau en soi c'était une super idée, pour en faire un spot de plongée. Si Au moins une réelle étude avait été mise en place. En connaître vraiment l'impact

Je ne suis pas certain que vraiment ils aient pesé le pour et le contre. Il n'y a pas eu vraiment... Il y a eu surtout, Clémenceau égale gros danger et l'on n'en parle pas. On l'étouffe, et on le dégage. On aurait peut-être pu se pencher un peu plus sérieusement sur la chose.





Moi je trouve que l'on a une filière mer, malgré toutes les contraintes qui sont liées à la mer qui finalement s'en sort pas si mal. Pour une île pas tournée vers la mer, disons qu'au final, on s'en sort pas mal. Regarde la filière surf comment elle s'est développée en quelques années, en matière de professionnels. Jamais il n'y a eu autant de monde, tu as vu le nombre d'écoles qu'il y a. Le nombre de camions qui sont sur les spots et ça va de Saint-Pierre à Boucan. C'est une vraie filière. Aujourd'hui le surf c'est une filière. La seule chose c'est que c'est très concentré sur la côte ouest. Par exemple la côte sud, Saint-Pierre on n'a pas un acteur en pêche au gros alors qu'on a le port de Saint-Pierre et qu'on devrait avoir la même activité qu'à Saint-Gilles. Demain tu veux aller faire de la pêche au gros, tu veux emmener des touristes à Saint-Pierre tu ne trouves pas un gars sur saint-Pierre. Ça je ne sais pas pourquoi je n'en sais rien.

Q : Quel regard portes-tu sur l'évolution depuis ton arrivée en 1995 ?

R : Dans certaines filières, il y a des filières qui se sont plus spécialisées que d'autres comme notamment en plongée par exemple. Passé du statut associatif, on a fait un gros ménage parce que justement les professionnels souffraient de l'aspect concurrence que l'on pouvait avoir entre... On est quand même passé dans le domaine des loisirs marchands on a de plus en plus une activité économique des loisirs qui est en train de se structurer et une vraie filière qui est en train de voir le jour et qui va inévitablement lutter pour clarifier les choses entre tissu associatif et professionnel. Tu as une activité qui s'y prête mieux que d'autres. Quand tu as vraiment un enjeu économique derrière, tu vas voir la filière qui va prendre le dessus sur l'associatif. Le surf aujourd'hui c'est une filière qui est en train petit à petit, elle va avoir un potentiel de développement. Je suis sûr dans les années à venir ou tu vas avoir de plus en plus de structures professionnelles qui vont se monter alors qu'à la base, on ne pensait pas qu'il y aurait autant d'emplois créés sur la filière surf.

Pour moi ça c'est des filières émergentes. Par exemple, je trouve que s'il avait des aménagements, curieusement en 15 ans tu as un Grand Bleu qui s'est créé et tu n'en as pas d'autres autour. Quand tu vois le potentiel qu'ils ont, bon c'est limité mais pourquoi. Parce qu'il n'y a pas d'aménagement. Tu aurais des anneaux supplémentaires, je suis sûr qu'il y aurait des prestataires qui viendraient investir sur un bateau comme le Grand Bleu.

Q : Notamment avec le phénomène autour des baleines ?

R : Oui ça c'est un fait nouveau, on va se pencher dessus. On va voir avec la Région pour mettre en place une charte d'observation des baleines de manière à s'en occuper avant que l'État ne le fasse pour nous. C'est aussi le rôle du syndicat que d'anticiper sur les problèmes à venir de manière à ce que nous fassions le travail, en connaissance de cause, à la place de l'État qui risque de faire édicter des règles sans avoir pris connaissance, ton avis au préalable. Cela fait partie de nos actions communes. Montrer aux autorités que l'on est responsable qu'on est capable de réfléchir ensemble et d'apporter des solutions professionnelles qu'on soit aussi une force de proposition.

Image 3: Extrait du Quotidien en ligne du 16/05/2009 sur la mise en place d'une chartre d'approche des baleines



La plongée qui est un bel exemple de réussite sur le plan de l'activité touristique, mais qui souffre encore de concurrence dans la zone comme les Seychelles, c'est vrai qu'on souffre de ce positionnement montagne de La Réunion en ayant du mal à jouer la carte mer parce que on a honte de nos plages, et tu en as honte aussi parce que Maurice est à côté et finalement on se sous-estime.

On a honte de notre bord de mer. On ne met pas assez, on ne le reconnaît pas à sa juste valeur. Je veux dire, le positionnement mer, montagne de La Réunion, il faut que l'on continue à l'accentuer et à travailler de manière peut-être à ne pas avoir honte. On a des spots de plongée qu'ils ne sont pas les Seychelles mais qui valent, qui valent de belles plongées.

On est en Europe, on a des caissons, on a une zone de sécurité qu'on a nul par dans la zone. Mais ça, on ne le met pas suffisamment en valeur. Ça c'est un travail que l'on doit mener avec l'IRT pour aider aussi les professionnels à mieux communiquer. Mieux se positionner sur des marchés de niche.

Q : D'une manière générale, les entreprises existantes dans le domaine nautique sont-elles en bonne santé ?

R : Je trouve qu'on s'en est pas mal sorti en loisirs sur le post-chik. On a perdu du monde, on a perdu beaucoup de micros entreprises, mais finalement on se rend compte que tous ceux qui avaient pignon sur rue sont toujours là. Ils ont souffert, ils sont en reconstruction, reconquête. Mais ils ont tenu, regarde tous les prestataires du port de Saint-Gilles, regarde, ils sont tous restés. Pourtant ce n'est pas faute de leur faire augmenter les loyers tous les ans. Après il n'y a pas de signe extérieur de richesse chez les chefs d'entreprise des loisirs. Pratiquement tous ceux qui sont en place c'est un art de vivre, une passion. Tous ces gens-là, tous les chefs d'entreprise, ils ont fait un choix personnel. Ils ne sont pas venus là par appât du gain, pour faire du business il n'y a pas business, excepté sur le Grand Bleu. C'est pour ça que je dis que pour moi c'est le titan de la filière c'est le seul qui a vraiment une activité commerciale qu'on ne retrouve pas sur d'autres structures. Quand tu prends la typologie de nos entreprises, en gros, soit ce sont des micros entreprises, soit des S. A. R. L.. Je serais curieuse, c'est un travail que j'aimerais bien faire, connaître le salaire moyen d'un chef d'entreprise en loisirs ? S'il va taper à 2000, 2400 Euros par mois. Et après, je pense que celles qui souffrent le plus c'est le surf. Parce qu'ils sont sur des créneaux justement où ils n'ont pas encore trouvé l'équilibre entre clientèle locale et clientèle touristique. Le jour où ils le trouveront ils seront tirés d'affaire. Parce que l'avantage que l'on n'a nous aujourd'hui à l'inverse de la métropole. C'est qu'on travaille toute l'année. Et l'on a deux types de clientèles, la clientèle touristique extérieure et la clientèle locale. Et ça c'est exceptionnel. Tu prends toutes les activités de loisirs en métropole, le mec, il est soit sur des activités bivalentes c'est-à-dire le mec, il a une compétence, il est moniteur de ski l'hiver et il est kayakiste l'été ou il fait des travaux acrobatiques en hiver et fait sa saison de spéléo. Et voilà. Ici on a la chance d'avoir des activités, saisonnières certes, mais qui te permettent quand même d'avoir un revenu toute l'année si tu peux jouer sur les clientèles. Mais ça le surf pour l'instant a du mal, sur la clientèle touristique. Mais cela va venir. C'est en train de devenir. Par contre la crainte que j'ai sur cette filière c'est le conflit d'usage et la saturation des spots. Quand tu prends Trois-Bassins, va surfer à Trois-Bassins... Trois Bassins est l'exemple type, je dirais Étang Salé sur le problème de cohabitation entre zone de bain, baignade et zone de surf et Trois Bassins pour la saturation du spot. Tu te dis comment on n'a pas fait des morts encore. Moi j'ai vu jusqu'à 80 personnes dans l'eau. Autant on parle du risque requin, je ne le vois pas du tout être une menace autant pour moi le plus gros enjeu sur la filière surf, c'est comment on va arriver à gérer la sur fréquentation des spots et puis l'arrivée de jeunes surfeurs, de jeunes brevets d'État. On va arriver à une saturation de la filière. Comment on va le gérer. On est un peu sur le même modèle pour le parapente. On a des filières qui saturent. Cela peut dégénérer très rapidement.

Le travail que l'on a fait depuis 20 ans sur les sports de nature doit continuer aujourd'hui. On n'a pas encore réglé les problèmes territoriaux, on doit continuer l'exploration que l'on a menée avec la maison de la montagne. On a complètement laissé tomber. Mais on a complètement laissé tomber par ce que l'on a un parc national qui arrive, parce qu'on a des contraintes qui arrivent, des contraintes dont on n'en peut plus d'en avoir qu'on a des problèmes d'assurance, des problèmes réglementaires. Qui encourage à explorer ? Partout où tu veux lever le petit doigt maintenant il faut...

Q : C'est un problème que l'on retrouve par exemple sur le projet d'aménagement du site de Ti Paris à Saint-Pierre ?

R : À condition de régler le problème d'épuration et de croquage régulier. Mais ça, ça sous-entend une volonté politique et derrière des aménagements conséquents. Le problème c'est qu'on a de tel retard sur d'autres trucs que comment convaincre un maire. Il y a encore des

communes où ils n'ont pas l'eau et l'électricité partout et tu veux aller leur dire de mettre un filet anti-requin. Tant que l'on n'aura pas récupéré ce retard-là.

Q : De plus, souvent ces pays anglo-saxon n'ont pas les mêmes contraintes réglementaires que nous ?

R : Bien sûr. La contrainte réglementaire. Le problème de la France sait qu'il y a une recherche de responsabilité systématique et qu'on ne cherche même plus à responsabiliser les gens. On n'a pas de politique qui responsabilise les gens. Tu sais que le lagon de Saint-Leu est interdit de baignade. Tu vas dans le lagon de Saint-Leu, tu vas sous les filaos, il y a des pancarte baignade interdite, en plein lagon de Saint-Leu. Mais après je peux comprendre un maire qui se couvre systématiquement. Parce que moi je suis professionnel des activités à risques, ça fait 15 ans que je tremble à chaque fois que j'ai un mec qui part en canyon, en me disant un jour ou l'autre sa me pend au nez. Qu'est-ce que j'ai pour me défendre, ma bonne foi, et essayer d'anticiper et essayer de faire les choses en ton âme et conscience, mais j'ai certainement pas des outils réglementaires à mon service. Tant que tu auras des tribunaux qui t'accordent des montants en réparation d'un préjudice, tu auras des recherches en responsabilité et l'on n'avancera pas.

Q : Je sais, qu'un syndicat européen des professionnels du loisir s'est penché sur la question. Penses-tu que la législation européenne sera plus à même de gérer ce type de problème ?

R : Je n'en sais rien. Ça c'est l'actualité du moment entre l'harmonisation des diplômes et les syndicats qui poussent au niveau européen. Je ne sais pas, je ne suis pas suffisamment au fait du sujet pour savoir si demain cela va apporter au milieu ou si au contraire cela va créer d'autres problèmes. Tu vas avoir des mecs qui t'arrivent d'Allemagne, des guides et compagnie qui arrivent avec leur clientèle. Je ne sais pas trop ce que cela va donner. Je veux dire, cela va peut-être nous en résoudre mais aussi nous en apporter d'autres. De toutes les façons, tu as toujours une contrepartie à tout. Ça c'est une certitude. En sachant qu'à La Réunion si tu n'as pas une bonne connaissance du milieu, j'attends de voir ce que la cela va donner.

Q : Le marché local a-t-il encore un potentiel de développement ?

R : Ah oui. Bien sûr qu'il a un potentiel de développement. Particulièrement sur le nautique parce que le Réunionnais, l'eau ce n'est pas son élément. Va falloir un peu commencer à mettre les enfants à l'eau dès le plus jeune âge parce que le problème faut le prendre à la source, faire entrer les activités de loisirs à l'école. Je veux dire, on a un potentiel énorme économique derrière, on n'a pas un jeune Réunionnais formé... Dans toutes les filières, va voir le potentiel de qualité. À part l'AMM qui est la seule formation locale, mais franchement ce n'est pas celle qui se porte mieux. Oui il y a effectivement des efforts à faire à ce niveau-là. Mais en matière de professionnalisation derrière c'est comment on met en place des actions de formation pour tout le potentiel qu'on peut avoir derrière, tout en conservant des formations de haut niveau bien sûr il n'est pas question de brader.

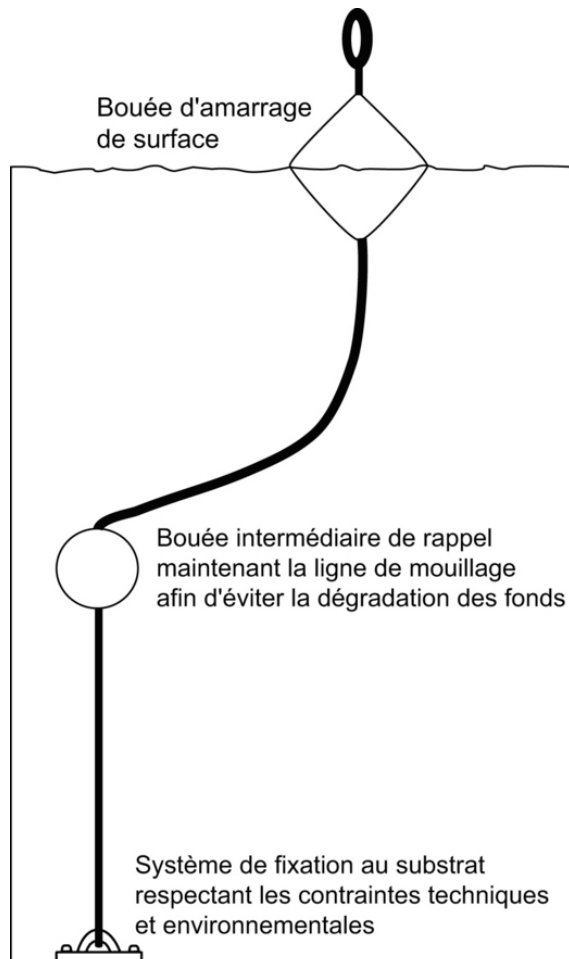
Le problème, tu sais quoi, c'est qu'on est dans une rentabilité des formations et tant qu'on mettra des critères de rentabilité sur une formation, sur une formation qui se passe à 12 000 km et bien on n'y arrivera pas. C'est tout, il faut savoir ce qu'on veut.

Q : Est-ce que le développement économique du nautisme à la réunion est compatible avec une gestion durable de l'environnement marin ?

R : Je dirai oui à condition de ne pas faire n'importe quoi. Pour moi le développement durable s'est trouvé l'équilibre entre activités économiques et préservation de l'environnement. C'est cet équilibre-là que l'on veut trouver. Je ne pense pas qu'aujourd'hui on soit arrivé à saturation, qu'on soit arrivé à la limite du développement économique sur les activités nautiques. En plongée on a juste à augmenter la capacité des ports, tu fais venir des touristes, et l'activité économique suit. Des spots sur la mer il suffit d'avoir des bouées qui tiennent la

route. On nous a fait des leçons sur le développement durable, on nous a mis des bouées pour ancrer les bateaux, et qui a entretenu les bouées ? À chaque cyclone, ça dégage.

**Image 4 : Dispositif d'amarrage des navires**



Et tu as un parc marin qui n'a pas de moyens pour entretenir les bouées et après on vient te donner des leçons sur le développement durable. Oh les gars à un moment donné vous mettez en place des infrastructures mais derrière pour les entretenir et les pérenniser, il n'y a personne. Et après il faut qu'il y ait une logique d'ensemble, une vision globale. Si on se dit, il y a un potentiel économique sur cette filière, faut qu'on arrive à la fois à mettre les équipements nécessaires, les politiques environnementales, en associant l'ensemble des partenaires pour qu'on arrive à des solutions. Le problème c'est que souvent cela va souvent dans un sens sans nécessairement rencontrer les différents acteurs concernés. Il n'y a pas d'outil de coordination de nos filières, aucun. Aujourd'hui tu veux discuter avec la DIREN, elles te considèrent de toute manière comme un pollueur. C'est tout. On dit attendez, voilà on est des gens responsables, la nature c'est notre lieu de travail, on a tout intérêt à la respecter. Associez-nous à votre démarche pour qu'on puisse faire passer des messages et être sensibilisé aussi.

C'est quoi pour vous la notion de développement durable ? Pour moi c'est la notion d'équilibre. Souvent tu te retrouves quand même avec des intégristes de l'environnement et aussi tu peux avoir de très mauvais professionnel. Je le reconnais aussi. C'est vrai qu'on a aussi peut-être des gens qu'il faut mieux encadrer. Mais quand même, on peut se vanter à La

Réunion d'avoir une classe de professionnel, quand tu peux faire des comparaisons avec certains départements métropolitains, dans certaines filières, moi je connais bien celle du canyon par exemple, à des départements entiers qui ont été sinistrés parce qu'il y a des professionnels qui ont fait n'importe quoi. À la Réunion, on a 10 ans de retard mais on a aussi 10 ans de retard de ce point de vue-là. On a des gens qui ont trouvé un art de vivre ici, qui n'ont pas des logiques économiques comme tu peux le voir en métropole où tu as une forte pression saisonnière, ton chiffre d'affaires, il faut que tu le fasses en trois mois parce qu'après il faut qu'ils tiennent huit mois. Nous on est serein quand même, moi je les trouve vachement équilibrés. Regarde tu te prends une grosse claque comme le chik et finalement tu vas en perdre 10 à 20 %. Cela va, ce n'est pas terrible, les mecs, ils sont toujours là donc, punaises, ils sont motivés.

Tu en as toujours un qui fait tâche dans le milieu, qui va tirer sur la corde. Celui-là on ne veut pas le fréquenter, ce n'est pas notre modèle. Tu en as toujours un ou deux. Mais franchement par rapport au potentiel, par rapport à la filière dans chaque milieu, je les trouve quand même relativement de bon exemple.

Q : Du point de vue économique, peut-on aménager la côte réunionnaise pour la rendre plus accueillante, en partant du principe bien sûr que pour l'instant elle ne l'est pas.

R : Oui on peut l'aménager mais c'est toujours une question de moyens. Par exemple, tu prends les gars passionnés de kite, ils te disent, il y a un spot... Et c'est l'étang du Gol. Demain ils nous font un spot, alors qu'à l'heure actuelle c'est tout pourri. Tu peux avoir une pratique du kite, du funboard, comparable à ce que l'on peut retrouver sur des étangs comme l'étang de Thau. Et là tu navigues, comme tu peux avoir les parapentistes, mais sur Saint-Louis. Je peux te dire que demain tu fais un centre nautique là-bas orienté sur tout ce qui est activités ventées via la mer, cela sous-entend que tu as dragué l'étang. Ça c'est aussi une logique environnementale.

Je ne sais pas quelle sera l'investissement mais après le problème c'est quand tu vois Saint-Louis ça reste des communes où tu ne peux pas leur dire vous voyez là, on va faire un truc pour le funboard et le kite surfe. Il risque de te regarder en disant... Il y a un très fort potentiel là-bas, tu verras quand tu rencontreras les gars du kite. Regarde le kite ça aussi on n'a pas parlé, mais ça a quand même bien pris de l'ampleur. Il y a 15 ans tu voyais 2 ailes, aujourd'hui, j'habite au colimaçon, je vois le nombre d'ailes et c'est hallucinant. Voilà, ça y est, c'est partis ça a supplanté le funboard. Ils apprennent à Maurice et viennent pratiquer ici.

**Image 4: Kitesurfeur par vent de Nord sur la plage de Boucan**



Q : Les pratiques nautiques de loisirs peuvent tel être un moyen de sensibilisation à l'environnement ?

R : On a fait par exemple des opérations de nettoyage pour la semaine du développement durable, ce sont des actions qu'on a menées avec la jeunesse et sports justement pour sensibiliser. Tu prends peur quand tu vois ce que tu trouves dans les ravines et sur les spots. Je pense que nous, on peut être de vrais partenaires. La preuve c'est qu'on n'a pas attendu la DIREN pour faire des opérations de nettoyage. Occupez-vous d'abord des pêcheurs et des pique-niqueurs avant de stigmatiser les professionnels.

Q : Pour toi, le nautisme a-t-il un avenir touristique en plus de son avenir sportif ?

R : Après quand tu vois le potentiel de la montagne, c'est difficile de dire qu'on va positionner le nautisme comme un,... Que cela fasse partie d'un atout de l'île, oui, de là à le positionner comme un enjeu majeur du développement touristique j'ai l'impression qu'il y a plus de richesses à l'intérieur qu'à l'extérieur. Maintenant qu'ils soient, il a besoin d'être valoriser certes oui, il a besoin d'être accompagné pour qu'on n'aide certains lieux à être désaturé. Ensuite, tu ne changeras pas le profil de l'île. La côte, Cap Méchant, il y a quand même des zones où tu auras beau faire des aménagements. Mais il y a quand même des belles réussites, Manapany c'est une superbe réussite. Grande Anse c'est une superbe belle réussite. Les bassins s'est, il a quand même des choses que l'homme a faites, mais je ne suis pas certain qu'aujourd'hui avec la réglementation du développement durable justement tu puisses bouger un caillou comme tu veux. Oui, c'est ça aussi. Demain tu veux bouger un caillou dans une rivière parce que ça pose un problème, tu ne peux pas.



**Image 5: Bassin de baignade de Manapany (à gauche) et de Grande Anse (à droite) dans le Sud de l'île**



On a aucun accompagnement de la part de tous ceux qui ont en charge l'environnement et qui nous considèrent pas comme des partenaires. Tant qu'on ne changera pas ces règles-là. On ne se donne que des contraintes. Ce qu'on a fait à Grande Anse et à Manapany, je ne suis pas sûr qu'on puisse encore le refaire, faire des bassins naturels. De suites, on va avoir : « attention de ne pas toucher au caillou ».

Dans le schéma de valorisation de la mer, il y a beaucoup de projets d'aménagement sur le territoire du TCO, entre la pointe de Trois Bassins et Boucan notamment avec des bassins de baignade, mais également des aménagements qui permettent de passer d'une commune à l'autre pour faire des échanges et des transferts.

Pour finir, je voudrais mettre l'accent sur les services de l'État en matière de gestion de l'environnement qui ne mette pas en place des partenariats comme ils devraient le faire. Je pense que c'est un gros souci. Ils ont beaucoup d'a priori, dans toutes les filières je le vois. Il n'y a pas une filière qui y échappe.

Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas travailler avec les services de l'État au niveau de l'environnement et de la notion de comment tu accompagnes des professionnels et les filières dans leur développement tout en poursuivant des règles de respect de l'environnement. On considère que l'on ne sait pas faire et que, de toute façon il vaut mieux interdire que d'accompagner. Et ça c'est terrible. Et à côté de ça, tu n'as pas nécessairement non plus de pression faite sur des comportements qui sont complètement anormaux notamment en jet-ski où tu as des mecs qui carburent et qui viennent à côté des bouées de plongée et qui font n'importe quoi. Tu te dis, là où tu devrais mettre de la répression, tu n'en mets pas. Je trouve, que les prestataires de loisirs, on vit ça comme une injustice et que finalement on préfère aller ennuyer celui qui est le plus facile à cadrer. Nous on souffre d'absence de coordination entre les services de l'État et les collectivités que ce soit dans la filière nautique ou dans toutes les filières. Il y a une telle transversalité, tu prends n'importe quelle filière tu vas avoir la jeunesse et sports, la réserve marine, la DIREN, et qui aujourd'hui fait la coordination de tout ça ? Personne, le seul qui ait essayé de faire c'est la maison de la montagne et de la mer. Et nous, parce qu'en fait on a créé pour chaque filière des groupes techniques qui rassemblent les ligues, les professionnels, l'État, la maison de la montagne et les intervenants en fonction des problématiques. Déjà pour mettre d'accord les utilisateurs professionnels et associatifs, régler

les problèmes de cohabitation et arrivé après avec des solutions communes, ce n'est pas évident. Il faut éviter que l'on s'engouffre dans nos divisions pour mieux nous éparpiller. Ça c'est la leçon de mes 15 années et qui fonctionne très bien.

*Retranscription verbatim d'entretien*

**Gabriel Jean- Albert**

Type d'acteur	Acteur sportif
Fonction	Directeur technique de la ligue de voile/ entraîneur de la ligue
Date	Jeudi 03 Avril 2008
Lieu	Siège de la Ligue Réunionnaise de voile à Saint Gilles
Prénom	Gabriel

R : Je m'appelle Gabriel Jean- Albert, Jean- Albert étant mon nom de famille, je précise car ça porte parfois à confusion. J'ai actuellement une fonction de cadre technique à la ligue de voile. Ce n'est pas un statut d'état c'est un statut de travail de type privé avec la ligue. C'est ce statut de cadre technique qui me permet d'intervenir au sein des différentes commissions de la ligue de voile. J'interviens sur quasiment l'ensemble des commissions avec des volumes assez différents d'un projet à l'autre.

L'essentiel, une forte part de mon activité est sur un projet sportif qui consiste à amener une équipe réunionnaise sur le tour de France à la voile avec tout un programme de préparation sportive à La Réunion, de compétition sportive à La Réunion et en fonction des capacités financières de compétitions en métropole. Cela représente, on va dire la moitié de mon travail annuel. Le reste du temps étant réparti entre des actions de formations de cadres fédéraux, de stages sportifs et... des actions administratives de gestion.

J'interviens aussi depuis un an et demi sur l'unité d'apprentissage voile scolaire à l'école.

Q : Il s'agit de quoi ?

R : C'est-à-dire la formalisation des contenus pédagogiques en EPS à l'école primaire, en fait ça se traite en partenariat avec les ligues.

Q : Tu travailles directement avec le rectorat ?

R : Je travaille avec la conseillère pédagogique et différents intervenants pour mettre en place la partie technique de l'activité.

Q : Quel âge as-tu ?

R : J'ai 31 ans et je travaille pour la ligue de voile depuis novembre 1998. Cela fera 10 ans cette année.

Q : De toutes les façons, tu auras l'occasion de revenir sur ces questions s'il y a quelque chose qui te semble important.

La première question

Quel est ton rapport à l'eau d'une manière générale et pas qu'avec l'activité voile ? et quelle évolution ce rapport a-t-il suivi depuis ton enfance ? C'est un peu ton parcours sportif ...

R : En fait mon enfance, elle s'est passée à La Réunion parce que je suis arrivé à La Réunion à l'âge de trois mois, en septembre 1976. Le rapport à l'eau je dirais, il n'est pas d'origine familiale parce que mes parents, ils sont parachutistes depuis très longtemps et ils étaient plutôt axés sur d'autres activités. Euh, cela dit j'ai plein de souvenir d'enfance d'être allé à la plage en famille. Et à partir de l'âge de douze, treize ans, l'âge où j'ai commencé à faire de la voile, j'ai aussi passé pas mal de temps à faire du bodysurf, du bodyboard puis du surf. Donc je dirai que les activités nautiques en règle générale c'est devenu une part prépondérante de mes activités sportives et même on peut dire de ma vie au sens plus global.

Q : Tu habitais où à l'époque ?

R : J'ai passé mon enfance au Tampon en fait, jusqu'à la fin, de mon arrivée à La Réunion jusqu'à la fin de mes études. Mais j'ai pratiqué la voile de manière régulière à partir de l'âge de 14 ans. Donc là dans l'Ouest sur Saint Gilles puis Saint Paul. Régulièrement, cela veut dire

à peu près une centaine de séances de voile par an depuis l'âge de 15 ans et l'on peut dire 30 à 40 depuis l'âge de 14 ans.

Q : Et au niveau sportif cela t'as amené jusqu'où ?

R : Au niveau sportif, ça m'a amené jusqu'à des titres internationaux junior, j'ai été champion d'Europe junior en 93, j'ai été trois fois champion de France en dériveur double 420, champion du monde en 97 et champion du monde en 95, et puis ensuite là c'était une partie en dériveur double et puis ensuite j'ai fait de l'habitable où j'ai eu quelques résultats significatifs sur le tour de France à la voile et au championnat du monde de Mumm 30 où l'on a terminé 4<sup>ème</sup> en 2006.

**Image 6: Bateau Réunionnais sur le Tour de France à la Voile**



Q : Pas au championnat d'Europe ?

R : On a pas fait de championnat d'Europe de Mumm 30 (rire) Tu es bien placé pour le savoir !!

Q : Tu as toujours deux bateaux principaux qui sont le 4.20 et le Mumm ?

R : En fait j'ai passé beaucoup de temps, j'ai beaucoup pratiqué en dériveur 420 et beaucoup en Mumm 30 effectivement avec que le prolongement réunionnais du Mumm 30 que sont un peu le class 8 et le class Europe.

Des bateaux qui ont un peu le même format mais pas le même âge ni la même conception.

Q : On va passer à la deuxième question si tu penses que tu as été assez complet. Mais si tu veux revenir car il y a des choses qui te reviennent, il n'y a pas de soucis. On va justement en revenir à ce qu'on disait tout à l'heure, que signifie pour toi le terme nautisme et le terme nautisme à La Réunion en particulier ?

Peut-être une définition du nautisme d'abord et des sports nautiques et aquatiques ?

R : Le nautisme c'est ce qui relève d'aller sur l'eau euh... avec essentiellement un bateau ... ou une planche, un surf ou éventuellement d'aller sous l'eau faire de la plongée et ça se déroule aussi bon sur le territoire de La Réunion ce n'est pas significatif mais ça se déroule également sur des plans d'eau intérieurs, des lacs ou des rivières

Q : En voile, il y a le plan d'eau du Colosse à St André ?

R : C'est plus d'actualité malheureusement aujourd'hui, ça va peut-être être relancé par la nouvelle municipalité. On verra. Aujourd'hui c'est une activité qui est en sommeil, en voile à La Réunion à l'heure actuelle il n'y a pas d'activité sur un plan d'eau intérieur. Il y en a eu au Colosse pendant deux ans. Il y en a pas à l'heure d'aujourd'hui mais ça ne veut pas dire que ce n'est pas amené à exister. C'est plus conjoncturel qu'autre chose.

Donc en gros le nautisme c'est l'ensemble des activités humaines qui se déroulent sur l'eau, les activités humaines de loisirs qui se déroulent sur l'eau.

Q : Donc la pêche au gros tu le situes pareil dans les sports nautiques ?

R : Bah !! euh..., oui pour moi ça fait partie d'une manière générale du nautisme mais j'assimile pas la pêche au gros à une pratique sportive.

Q : Et le jet ski ?

R : Et le jet ski , ça fait aussi parti du nautisme c'est un sport motorisé qui se passe sur l'eau. Après j'ai mon opinion sur les pratiquants de jet ski, mais en soi ça fait partie du nautisme.

Q : À La Réunion, le côté motorisé du nautisme est assez prisé, j'ai l'impression ?

R : Effectivement c'est une activité qui se développe beaucoup depuis 4, 5 ans et qui génère aussi ses propres problèmes de partage de l'espace et de sécurité. Il y a eu quelques exemples malheureux, ces douze derniers mois il y a eu quelques accidents.

En fait je pense que c'est lié à la passion des réunionnais pour les sports motorisés en règle générale. C'est une façon de découvrir un nouvel espace avec un engin motorisé. C'est pas ma façon d'appréhender la mer et l'accès à la mer mais bon euh les choses se défendent, chacun a ses arguments

Q : Alors par rapport au nautisme à La Réunion et aux pratiques. Qu'est ce que tu penses des différents aménagements qui peuvent exister, penses-tu qu'il en manque, qu'ils sont imparfait, est-ce qu'il faudrait les modifier ?

R : Imparfait, c'est une question facile !! Non, je pense que... J'ai un petit peu la vision historique des choses parce que ça fait, j'ai commencé la voile en 88, 89. Depuis je suis assez sensible aux équipements, aux possibilités d'accès à la mer qui existe sur l'île. Par mon activité professionnelle j'ai été amené à travailler sur différents sites de l'île. On va dire sur l'ensemble de l'île à part la façade côté volcan. Globalement, je pense que l'accès à la mer il s'est vachement amélioré depuis 15 ans. On peut citer entre autre comme nouveau accès à la mer dans ces 15, 20 dernières années : le port de Sainte Rose, le port de Sainte Marie, l'abri de pêche à La possession, le développement de la base nautique des Mascareignes alors qu'avant il n'y avait pas d'activité voile légère là-bas, les travaux en cours sur le débarcadère de Saint Paul qui va voir le jour dans les mois qui viennent, le réaménagement du port de Saint Gilles, l'aménagement léger qui a été fait à Saint Leu et la remise à jour de la base nautique de Saint Leu qui était inexistante il y a 7 , 8 ans encore. Des aménagements qui sont relativement limités, mais quand même significatif à l'Étang Salé, le port de Saint Pierre qui a été entièrement rénové il y a une dizaine d'année. Globalement, on a quand même un effort des politiques locaux pour faciliter l'accès à la mer. Maintenant, les particularités des côtes réunionnaises avec peu de lagon et la houle, etc... Fait qu'on est toujours sur une île où l'accès à la mer n'est pas facile tout de même. C'est une particularité géographique et l'on aura beau développer des ports, etc... Quand on aura 3 à 5m de houle australe, les bateaux, on les verra pas sur l'eau, a moins de, sauf éventuellement au port de la pointe des galets qui reste quasiment ouvert toute l'année.

Image 7: Article du quotidien en ligne sur le train de houle du 13 et 14 mai 2007



Q : Tu veux dire qu'on peut continuer à naviguer dans l'avant-port ?

R : Oui et avant qu'on ne puisse pas sortir pour cause de houle, ça doit vraiment être très gros.

Q : Sinon par rapport à ça sur l'existant qu'est ce que tu verrais ? En termes d'équipement que penses-tu qu'il manque le plus ?

R : On peut toujours rêver mieux. Sur le territoire Saint Leu, le Port, je pense qu'à Saint Leu il pourrait y avoir mieux en termes de port, après c'est une zone sensible car c'est une zone protégée maintenant. Les aménagements ne sont pas évidents à mettre en place dans ce type de zone.

Saint Gilles avec l'espace qu'il y a, il y a pas grand-chose de mieux à faire, à part protéger un peu le club des grosses houles,

Disons que sur les sites qui existent aujourd'hui ils peuvent être amélioré mais pas forcément beaucoup mieux. Après sur Saint Paul il y a clairement des choses à faire je pense. Enfin pour moi en termes de pratiques de voile à La Réunion c'est le site, c'est le meilleur site de l'île, il y n'a pas photo. La baie de Saint Paul et ses alentours proches on va dire jusqu'à Boucan et jusqu'au Port voire légèrement en baie de Possession. Ça représente l'espace le plus intéressant à développer.

Image 8: Dossier du JIR sur la Baie de Saint Paul (14 avril 2009)



Au niveau des régimes de vents, au niveau de la protection de la majorité des régimes de houles et de la régularité des conditions de vents que tu peux avoir. Pas forcément dans les tranches de vents les plus fortes par contre ça offre des conditions qui permettent de faire de l'apprentissage, de la pratique sportive qui ne sont pas loin d'être idéal. Et, sur ce site il pourrait y avoir des choses à faire mais après les aménagements sont complexes parce qu'on est sur une plage ouverte à l'océan et que c'est pas forcément évident de la protéger de la houle. Moi je pense que le débarcadère qu'ils sont en train de faire c'est une bonne première chose. Après la phase suivante c'est des travaux à très grande échelle et c'est d'avoir un port en eau profonde qui serait intégré à l'intérieur des côtes

Q : Dans l'Étang Saint Paul ?

R : Non pas forcément dans l'Étang Saint Paul Mais dans la zone de Cambaie il y a ce projet qui existe qui était porté par l'ancienne municipalité. Maintenant ça a plus l'air tellement à l'ordre du jour. Mais à mon avis ça reste la seule solution technique viable en Baie de Saint Paul contenue des régimes de courant, des fonds, du fait que c'est une baie ouverte relativement exposée à quelques houles dans l'année et au fait que c'est des fonds de sables partout. Ça relève de projet qui dépasse largement le cadre du nautisme qui sont à la fois des projets d'ouverture vers la mer et d'aménagement urbain.

Q : Tu as entendu parler du projet d'immersion du Clemenceau dans la Baie de Saint Paul ?

R : Ouais, ça relève de l'élucubration un peu je pense. Le fait d'avoir des épaves qui deviennent des sites de plongée touristiques c'est déjà pratiqué à La Réunion. Alors l'intérêt d'y mettre le Clemenceau, attendons qu'il soit désamianté, débarrassé de toutes ces merdes...

Q : Et la notion de récif artificiel pour la Baie de Saint Paul, ça t'inspire quoi ?

R : Vu l'échelle, je vois pas trop comment c'est réalisable.

Q : Et l'aménagement de la baignade ?

R : ça c'est réalisable mais faut savoir qu'en baie de Saint Paul, il y deux ..., Il y a l'étang de Saint Paul qui se vide au moins 100 jours par an dans la Baie et il y a une petite sortie d'eau au niveau de la Caverne là qui se vide aussi dans la Baie donc conclusion, concrètement les eaux de baignade, elles ne sont pas très propres. Elles sont rarement très propres donc je ne suis pas sûr que ça attire beaucoup de baigneurs.

Q : Tu vois d'autre problème de gestion de l'eau, de station d'épuration a géré avant ?

R : Oui, la caverne effectivement il y a une station d'épuration à côté.

Q : Si on sort des aménagements puisqu'on a vu ce qui existait, comment ça a évolué...

R : On a pas parlé de quelque chose, là pour l'instant on a parlé des aménagements structurant de type port, digue, récif artificiel etc... Moi ce que je constate c'est que sur Saint Paul, bon il y a les bâtiments du CREPS qui au vu de la politique du CREPS n'ont plus de vocation nautique. Ce qui à mon sens est dommage parce que cela reste un excellent site situé en bord de mer avec des bâtiments adaptés aux activités nautiques. Mais bon ça c'est la politique du CREPS. Elle est ce qu'elle est.

Moi ce que je regrette c'est que la ville de Saint Paul, elle n'intègre pas enfin ces bâtiments, les bâtiments de la base nautique des brisants ont été construits à l'occasion d'une opportunité de financement pour les jeux des îles de 1998. Mais la ville de Saint Paul n'a pas de politique nautique comme elle peut exister au Port. Et cette politique nautique, elle devrait à mon sens se traduire par la construction d'une base nautique sur le front de mer de Saint Paul. Un vrai structure qui serait en mesure d'accueillir un club qui pourrait être multi support, voile, kayak, en tout cas voile et kayak de mer. Et je pense que la même chose pourrait exister à une échelle plus réduite quelque part sur le lagon de la saline.

### **Image 9: Base nautiques de saint Paul (de gauche à droite: La Saline, Saint Gilles et**

### **Saint Paul)**



Parce que la commune de Saint Paul c'est quand même la commune qui a le plus de potentiel pour développer les activités nautiques et aujourd'hui le potentiel, il est clairement sous exploité. Sur la baie de Saint-Paul, il est carrément sous exploité.

Q : A ton avis pourrait-on organiser les pratiques en fonction du site et d'un type de pratique pour rationaliser les investissements.

R : Je pense que les choix, ils sont déjà un peu faits, ils sont induits, regarde le club qui est installé à la Saline, ils font de la planche et du fun, un peu d'optimiste et ça s'arrête là. Après tu pourrais très bien avoir des dériveurs à Saint Gilles et des catamarans à Saint Paul. Mais globalement ce sont des bateaux relativement légers qui peuvent être mis en œuvre sur une plage ou sur une cale de mise à l'eau et qui correspondent aux possibilités d'accès à la mer d'ici et après la voile habitable on peut y avoir accès qu'au Port parce qu'il n'y a que là qu'il y a un port en eau profonde et adapté à des bateaux habitables.

Q : Ou alors il faudrait Ou alors il faudrait des série comme le Melge ou des choses semblables ?

R : Oui et encore des Melges ils ne pourraient être mis en œuvre qu'au port et à Saint Gilles et encore ce n'est même pas sur. Je ne pense pas qu'on pourrait les mettre en œuvre ici avec le système de relevage de la quille. Mais là on est face à des problèmes techniques.

Q : Au vu de l'évolution du nautisme et des innovations techniques dans la construction des bateaux, existent-ils une série qui pourrait répondre aux exigences de la navigation dans l'île.



R : A ma connaissance pas tellement aujourd'hui, le seul type d'habitable que l'on peut faire ici aujourd'hui c'est du class 8 car il y a un système de relevage de quille qui est relativement fonctionnel.

Après par rapport à ta question de façon plus large, pour moi ce n'est pas qu'un choix de matériels par rapport à des potentialités de site. Il faut savoir à quel public on veut s'adresser, comment on veut dimensionner notre politique et comment on va dimensionner les outils qui vont permettre de l'exécuter derrière.

Si l'objectif, c'est... On ne va pas penser les choses de la même façon si on veut structurer un petit club sportif, si on veut mettre en place une base nautique qui permettent à des publics de l'ensemble du territoire d'accéder à la mer de façon ponctuelle ou de façon régulière. Si on veut faire globalement une pratique d'animation et qu'on veut amener un maximum de gens, de personnes sur l'eau on va choisir plutôt des bateaux collectifs pour pouvoir emmener beaucoup de monde avec peu de moniteur. À l'inverse si on veut dans cette politique mettre une dimension sportive on va avoir des bateaux d'enseignement individuel et des bateaux de pratiques individuelles au bout. Il y a à la fois la potentialité des sites et puis après les objectifs politiques que l'on porte derrière. Si on veut faire caricatural, il y a un peu deux choix soit on fait de l'animation grand public et l'on permet à beaucoup de monde de faire une fois de la voile dans l'année ou il y a des choix ou l'on va se dire il y a des gens qui font du foot, il y a des gens qui font du rugby. On souhaite qu'il ait des gens qui fassent des activités nautiques à vocation sportive et à ce moment-là on va mettre en place des structures qui correspondent à ce projet-là. Si on veut amener beaucoup de gens à faire de l'athlétisme, on peut construire un stade, on peut organiser un marathon, on peut organiser des courses en montagnes. C'est trois orientations différentes. Si on habitait dans la Beauce, on ferait plus difficilement des courses en Montagnes. À La Réunion mon analyse c'est que compte tenu de la particularité des sites et la relative difficulté d'accès à la mer et du fait que l'on peut avoir aussi de temps en temps des conditions assez extrêmes. Je pense que La Réunion c'est un excellent terrain de jeu pour faire de la voile sportive parce qu'il y a une grosse variété de conditions, parce que en se déplaçant peu le long de la côte, on peut changer radicalement de conditions de vents de mer, etc... Je ne suis pas certain que ça se prête à faire de la voile à tout le monde comme ça peut l'être dans certaines régions du monde. À titre d'exemple, faire de la planche à voile à Maurice ou faire de la planche à voile à La Réunion, c'est radicalement différent.

À Maurice, il y a des grands lagons, des régimes de vent régulier côté Est. À La Réunion le seul site où l'on peut faire de la planche à voile régulièrement c'est le sud ou le Nord, c'est un peu hors sujet, mais c'est pour illustrer et quand on habite là-bas, c'est vite extrême. On est en pleine mer, il y a des vagues, il y a le potentiel de risque requin qui existe sur tous les sites ici et quand il vous arrive une couille, on ne marche pas dans un lagon avec un mètre d'eau. Tout ça pour illustrer le fait que...

Q : Et le Kite ?

R : Le kite c'est pareil.

Q : On va rester un peu sur le côté sportif. Que penses-tu des résultats sportifs qu'obtiennent les réunionnais dans les sports nautiques ?

R : Dans les sports nautiques en général, il y a quelques disciplines phares, en fait, il y en a pas 50, il y a le surf qui est quand même une activité sportive où il y a de très bon résultats sportifs depuis longtemps. Dans la voile, on a des hauts et des bas, on a eu des périodes avec d'excellents résultats et d'autres périodes moins bonnes. Je pense que vu l'échelle de pratiquants sur laquelle on est, on se ne débrouille pas si mal, avec les contraintes d'éloignement et de financement des déplacements qui ne sont pas évidentes à gérer. Après je pense que pour l'instant on est vachement dans une politique du petit nombre. C'est-à-dire que quand on a un groupe de pratiquant soudé et régulier et qu'on a les possibilités financières

de mettre en place une structure qui puisse les accompagner sur des projets, on arrive à des résultats. Quand on a plus de possibilités financières ou que les pratiquants deviennent trop âgés et partent faire leurs études en métropole, les résultats s'arrêtent pendant quelque temps et ça peut reprendre avec d'autres groupes après. On est pour l'instant pas sur une échelle suffisamment grande pour avoir un roulement de pratiquant, pour avoir un renouvellement de génération qui permette d'avoir des résultats constants.

Q : On a souvent tendance à dire que les sports nautiques à La Réunion sont un peu en stagnation. Il y a des choses que l'on voit évoluer mais il y a des choses que l'on voit peut-être aussi stagner. Que penses-tu de tout ça ? Pourquoi les sports nautiques stagnent-ils à La Réunion ?

R : C'est cyclique en fait. Ce qu'on remarque en voile c'est que depuis 4-5 ans il y a une relative stagnation des licenciés. C'est-à-dire que le pourcentage d'évolution est plus ou moins 5% chaque année. On peut pas considéré que l'activité se développe fortement en ce moment. Les raisons, il y en a beaucoup, il y a d'une part... que l'accès à la mer et à nos site est relativement limité, ça c'est géographique. Mais on pourrait quand même au-delà de ce problème structurel, on pourrait quand même optimiser l'existant. C'est-à-dire qu'en fonction des sites que l'on a aujourd'hui, on pourrait, il y a plein de moyen de faire mieux.

Je pense qu'il y a pas mal de problèmes humains, ils sont liés au faible nombre de ... En fait ce qu'il faut comprendre c'est que pour faire de la voile... Pour faire du surf, tu t'achètes un surf et tu vas faire du surf pour faire de la voile, si tu as les moyens de t'acheter un bateau c'est déjà pas le même investissement, il te faut un endroit pour le mettre à l'eau, il te faut déjà un niveau suffisant pour naviguer tout seul ou alors la solution qui existe c'est d'aller dans un club. Donc ça veut dire que le développement de l'activité, il est directement associé aux structures associatives qui portent la pratique sportive. C'est-à-dire en dehors des windsurfers qui pratiquent à Saint Pierre, qui sont des gens qui sont complètement en dehors du système sportif. L'activité voile ici elle est globalement limitée aux licenciés et aux associations sportives.

Q : Et aux propriétaires qui restent marginaux ?

R : Et aux propriétaires qui restent marginaux. Ça veut dire que l'on peut avoir des structures, des clubs qui se développent rapidement sur deux ou 3 ans parce qu'il y a une dynamique avec des élus et des salariés, des éducateurs qui sont sur la même longueur d'ondes et qui portent des projets sur quelques années. Les élus changent, ou les éducateurs changent et la dynamique elle tombe assez rapidement. Je dirai que le facteur humain, pour moi, il a une forte part dans cette espèce de stagnation qui est un peu la tendance depuis 5 ans. Ce qu'il faut bien comprendre c'est qu'un club de voile aujourd'hui c'est, pour des élus, c'est une structure qui est lourde à porté parce qu'il y a du matériel, parce qu'il y a des locaux, des salariés, on est déjà dans des tailles de petites PME avec des élus qui assez souvent n'ont pas les compétences de gestion préalable.

Q : Quand tu parles des élus, tu parles des élus du club ?

R : Je parle des présidents de club, de secrétaire, etc... On a beaucoup d'exemple récent de clubs qui se sont retrouvé dans des difficultés importantes parce que les élus n'avaient pas forcément et le temps et les compétences de gestion pour faire tourner la boutique.

Image 10: Une du quotidien du 17 décembre 2008 sur les difficultés des clubs de voile dans l'Ouest



Q : Ca c'est un peu commun à quasiment toutes les...

R : C'est commun oui, c'est commun au tissu sportif associatif avec la particularité en voile qu'on a des charges de fonctionnement et des budgets qui sont élevés par rapport au nombre de pratiquants. Ça implique qu'un club de voile il ne peut pas vivre que des adhésions, que des cotisations de ses adhérents. Il a besoin d'aller trouver des activités complémentaires qu'il trouve en faisant de la voile scolaire, en faisant des activités de centre de vacances etc... Ce qui l'amène aussi parfois à s'éloigner de son objet social initial. Un club de voile, il est fondé par des gens qui sont là pour mettre en commun des moyens et dans l'absolue faire de la voile sportive et de loisir et puis parfois on s'aperçoit que les clubs de voile, cela devient des

prestataires d'animation sociale. Tout ça ce sont des choses qui ne sont pas évidentes à gérer à l'échelle des structures locales sachant que l'accompagnement municipal sur la ville de Saint Paul il n'est pas, il est relativement limité vers ces structures. Au Port, on est dans une situation complètement différente où il y a une structure qui a été mise en place par la ville et qui reste piloté de près ou de loin par la ville dans le cadre d'une politique nautique plus globale.

Q : Il y a une continuité ?

R : En tout cas, il y a une continuité de financement, on n'est pas face au même problème quoi.

Q : On n'est pas dans l'immédiateté, on peut réfléchir à un an, 2 ans, 3 ans ...

R : Disons que la ville à la capacité de réorienter sa politique et de faire évoluer son outil associatif si elle le souhaite. A Saint Paul, sur le territoire de la commune de Saint Paul, on a à faire à des entités autonome qui sollicitent la ville avec relativement peu de bonheur pour l'instant pour mettre en place une politique à l'échelle municipale .

Q : Comment tu vois l'évolution, peut être pas du nautisme en général mais de la voile ou en faisant le parallèle entre plusieurs disciplines ?

R : L'évolution du côté des structures associatives, elle est ... C'est pas évident d'être très optimiste parce que ...pour moi l'engagement associatif, il est pas vraiment dans les tendances sociales du moment . À mon sens, on va plutôt vers une société un peu plus individualiste et pas vraiment sur les valeurs associatives. Ça c'est peut-être un peu de la conversation de bar mais...

Q : Oui mais les structures associatives ne sont peut-être plus en adéquations par moments avec le professionnalisme qu'on atteint les activités sportives ?

R : Oui aussi, enfin je dirai la course à la professionnalisation, elle a des intérêts car elle amène, elle peut amener des compétences qui n'existait pas dans le modèle 100% bénévolat. Mais elle représente des charges importantes pour les structures en termes de gestion, en termes de financement et en termes de besoin d'avoir des élus qualifiés en gestion. Ce qui n'est pas forcément le profil d'un parent qui va s'investir dans le club parce que son gamin fait du bateau ou autre chose.

Pour en revenir au débat plus général de l'avenir du nautisme et de la voile ici, je pense qu'il y a 25 ans les élus politiques de La Réunion ils considéraient les activités nautiques comme des activités 100% zoreils. C'est-à-dire limitée à une catégorie de la population qui n'était pas leur fond électoral et qui ne les intéressait pas pour des raisons historiques. Je pense que ça, ça évolue parce que ça fait dix ans que les clubs accueillent des milliers d'enfants, à peu près 2000 à 2500 enfants tous les ans dans le cadre de la voile scolaire. Parce que les clubs font des activités vers des publics complètement différents aujourd'hui. Ils ont au moins fait cette démarche à la fois politique et économique de se tourner vers de nouveaux publics. Cela dit aujourd'hui la seule ville du territoire Ouest qui est une politique nautique c'est la ville du Port.

Sur les autres villes, cela reste du coup par coup ou des aides ponctuelles, mais il n'y a pas de vision à moyen terme comme cela peut l'être au Port. Moi je pense que l'avenir des activités nautiques en général et de la voile en particulier, il est vraiment associé au développement, enfin à une prise de conscience des politiques qu'il y a une aire de jeu devant la côte qui est disponible, qui est accessible à tout le monde et qui est relativement inexploité aujourd'hui et qui peut être un formidable espace d'expression pour des jeunes et pour un ensemble de public qui aujourd'hui exploite peu cet espace.

Je pense que s'il y a cette prise de conscience et qu'ensuite il y a une démarche de politique au niveau des villes, du territoire de la côte Ouest qui s'ouvre, qui s'ouvre et qui a pour objet de s'intéresser au nautisme et aux pratiques sportives là on aura des leviers qui permettront de contourner certains des problèmes.

Q : Tu penses que l'échelon, on va parler d'échelon administratif, le plus pertinent est le TCO ?

R : Oui, parce que ça permettra d'une part de résoudre certains problèmes d'aménagement, je pense plus particulièrement aux bases nautiques à terre. Qui sont aujourd'hui des freins au développement, ce n'est pas les seuls, mais ça fait partie des freins. Je pense qu'aussi que les clubs associatifs on pas pour différentes raisons, n'ont pas les moyens financiers et la structure humaine pour porter ce développement en termes de ressources humaines.

Non je pense que ... Un club de voile c'est rarement plus de deux salariés c'est rarement plus de 4 ou 5 élus qui s'investissent réellement dans la vie du club. 2 salariés, 4-5 élus ça détermine un certain nombre d'action qu'on peut faire dans l'année. Et le potentiel de développement, il va bien au-delà d'un club à Saint Paul, un club à Saint Gilles, un club au CNO. Je pense que, il y a après, le 2<sup>e</sup> échelon c'est que les villes mettent en place des structures publique ou para publique qui ont pour vocation de faire de l'animation à grande échelle et au sein de cette animation à grande échelle, il y aurait moyen de recruter un public sportif, parce qu'on ne passe pas directement de la découverte à l'activité sportive

Q : De plus, ça existe déjà dans certaines villes, par exemple à Biarritz, il y a un cadre, un fonctionnaire territorial qui est exclusivement pour le surf. Il fait la liaison entre tous les clubs de surf, les organisateurs d'événement sportifs, tous les acteurs qui interviennent sur le surf à Biarritz et les élus du conseil municipal et les chefs de service de la mairie.

R : Ma vision du système associatif ici c'est que je ne vois pas comment à court terme ou à échelle de 4 ou 5- 10 ans. Je ne vois pas comment on pourrait passer des structures actuelles à des grands clubs français à 800 membres, ça j'y crois pas trop parce que je pense pas qu'il y est les ressources et une histoire sportive derrière nous qui permettent d'aller à cette échelle de structure. Donc ça veut dire que l'on va rester sur des structures associatives à l'échelle relativement petite mais cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas y faire un travail de qualité bien au contraire. Et puis, il y a un échelon plus global qui peut se faire s'il y a une vraie politique des villes et un accompagnement au travers la mise en place de structure nautique qui devrait travailler en partenariat avec les clubs à termes.

Q : On va passer au dernier thème. On va parler toujours du nautisme, du tourisme et du développement durable. C'est-à-dire le nautisme en termes de tourisme.

La question c'est l'avenir du nautisme à La Réunion au travers de ces deux angles d'entrée.

R : Ce qu'on peut dire aujourd'hui c'est que le nautisme il fait relativement peu partie de l'offre touristique à La Réunion.

Jusqu'à maintenant, en termes de communication je parle, l'offre a été plus orienté vers les activités vertes et de montagnes. Malgré tout, il y a une ou deux activités qui tirent leurs épingles du jeu au niveau nautisme c'est la plongée et un petit peu aussi la location de catamaran. Oui mais vraiment à l'échelle embryonnaire aujourd'hui à La Réunion. En offre de voile légère, il n'y a rien

Q : On est obligé de se licencier dans un club si on veut pratiquer ?

R : Il n'y a pas d'offre touristique, quelqu'un qui veut faire de la voile légère il vient dans un club, c'est une offre grand public qui reste complètement anecdotique.

Q : Quelqu'un qui arrive de France qui veut naviguer 2 après midi ou qui veut faire un stage ...

R : C'est très compliqué. Enfin,

Q : C'est peut-être pas le rôle des clubs ?

R : Oui et non, parce que si on regarde sur des territoires métropolitains, il y a des clubs qui se sont organisés pour proposer une offre touristique en été au travers des points passion plage parce qu'il sont typiquement à un endroit où l'on arrive, on montre patte blanche et l'on parst faire un tour sur l'eau 2h si on en a envie. Ou alors on peut prendre des cours particuliers, des cours à la journée ou des cours à la semaine. Cette offre touristique saisonnière, elle est

organisée en France. Aujourd'hui, elle n'est pas organisée à La Réunion parce que pendant les périodes scolaires on se rend compte qu'il y a une bonne partie du public Réunionnais qui en fait quitte La Réunion et qui n'est pas forcément remplacé par du public extérieur, sur les périodes scolaires Réunionnaises. Sur les périodes d'affluence touristique extérieure, les clubs on déjà d'autres activités en semaine comme la voile scolaire par exemple et d'autres activités en week-end comme les activités sportives avec leurs adhérents. Donc voilà en fait quelque soit le créneau pour l'instant ils ne se sont jamais questionner sur l'opportunité de se positionner sur cette offre et puis après je dirai on est encore une fois sur un niveau d'échelle, avant d'investir dans une structure à vocation touristique, cela veut dire avoir des supports adaptés, des sites adaptés, et à mon sens qui ne peut être que St Gilles ou St Paul et il faut mettre en place une offre, cela veut dire que c'est un investissement et le rentabiliser prendra sans doute du temps. Pour l'instant il y a aucun des acteurs associatifs qui a fait ce pas-là parce qu'il s'avaient d'autres priorités. Maintenant je pense que cela pourrait être une offre qui dans un premier temps pourrait être portée par une SEM, type la SEM balnéaire et ensuite se développer au niveau privé.

Moi je pense que ça a vocation à être porté par des acteurs privés et pas par des acteurs publics, à termes. À mon avis, il y a un petit potentiel en voile légère, les sites étant ceux qu'on a cités à Saint Gilles et Saint Paul, si sur le reste du nautisme il y a aussi une autre activité qui tire un peu son épingle du jeu c'est la pêche au gros qui n'est pas vraiment une activité sportive mais qui malgré tout reste une activité nautique.

Le kayak de mer, je pense qu'il va en plus du rafting, à des activités de rivière comme clientèle touristique que des activités en mer mais tu pourras les questionner.

En termes de développement durable, là par contre je pense qu'il y a , pour moi développement durable, ça reste un concept assez , on peut y mettre de l'écologie, on peut parler de développement durable dans le sens de la population réunionnaise intègre plus la préservation de la nature dans une vision à moyen terme. Dans ce cadre là je pense que les activités nautiques peuvent porter certaines choses dans le sens où amener des jeunes et des moins jeunes sur l'eau ça leur donnent un autre regard sur leur île. Ça leur permet de prendre conscience que la terre, leur île et l'océan sont directement en interaction que ce qu'on jette dans les ravines ça finit dans l'océan que le fait d'avoir des récifs en bon état, ça protège le littoral et les habitations du littoral de la houle. Moi je dirai qu'il y a beaucoup de chose qui sont pas exactement portées par la voile mais le fait de pratiquer, mais le fait de pratiquer des activités nautiques ça contribue à véhiculer une culture du respect de la nature. C'est-à-dire ça contribue à aider les gens à se positionner dans un rapport à la nature où l'on ne va pas juste sur l'eau parce que c'est un terrain de jeu sur lequel on peut faire n'importe quoi, mais on y va aussi parce qu'on est entré en interaction avec un océan qui nous donne et qui peut reprendre dès fois, qui t'oblige à respecter certaines règles, à comprendre son fonctionnement pour pouvoir l'utiliser comme un terrain de jeu.

Au niveau de ce passage de culture, l'activité voile scolaire, elle a vraiment un rôle intéressant parce qu'elle contribue à emmener des élèves dans un milieu qu'ils n'auraient pas découvert sinon et elle contribue à apporter une part de connaissance de la nature à la fois biologique, écologique qui peut être intéressant.

Je pense que les gens qui vont sur l'eau pour leur loisir, ils ne vont pas jeter des sacs plastiques dans la mer, ils ne vont pas jeter leur huile de vidange dans la ravine, ils vont avoir une réflexion d'ensemble qui consiste à plus prendre en compte la nature dans leur vie de tous les jours.

Q : Là on parle des pratiquants, mais qu'en ait il par rapport aux aménagements et notamment la mise en place du Parc Marin.

R ; Pour l'instant la mise en place du Parc Marin, on l'a suivie en faisant partie prenante du processus, on reçoit de la doc, on est convié à des réunions, mais pour nous, globalement c'est

pas un frein à l'activité voile, tel que l'activité voile s'entendant du point de vue fédéral. Globalement les personnes qui sont licenciées à La Réunion, qui sont celles dont on pense que se préoccupe la ligue de voiles, elles ne sont pas contraintes dans leur pratique par le Parc Marin.

Les kitesurfeurs et les windsurfeurs ce sont des gens qui sont absolument pas affiliés au système fédéral et effectivement eux commencent à avoir des interactions pas forcément heureuses avec la mise en place des zones réservées.

Pour moi c'est plutôt une bonne chose qu'il y est un parc marin qui se mette en place, je pense qu'il y a une phase de mise en place qui implique forcément que chacun prennent ses marques et positionnent ses espaces et à termes ça va se réguler. Moi j'y vois pas une menace immédiate à la pratique des activités nautiques, bien au contraire. J'ai pu constater en ayant voyagé, en ayant pu voir des parcs ou des réserves marines ailleurs, en général ça a plutôt tendance à booster les activités liées à la mer qu'à les restreindre.

...

Pour le replacer du point de vue historique, moi je pense que globalement les élues de La Réunion, ils s'ouvrent, ils perçoivent qu'on est une île et qu'il y a un océan autour et qu'il y a un potentiel de développement qui existe là-dedans. Et qu'on est dans un territoire qui est tellement limité avec une pression démographique forte qu'à un moment, il va falloir utiliser tous les atouts et que la mer et l'accès à la mer et tout ce que ça porte comme activités sportives, touristiques et économiques c'est un des atouts à exploiter de l'île et peut-être un de ceux qui sont le moins exploités aujourd'hui .

Q : Tu n'as pas peur quand on voit que les politiques publiques qui s'orientent vers la mer ne le font que du point de vue de l'aménagement et rarement du point de vue sportif, culturel, scolaire, ...

R : Je pense qu'on est à deux échelles en fait, d'un côté on est dans l'échelle du matériel c'est à dire mettre en place un projet d'aménagement construire des plans, trouver des financements, faire bâtir et éventuellement exploiter une structure mise en place avec plus ou moins de bonheur, tu regarde le port de Ste Rose, il a été construit, il a été ravagé par un cyclone, les pontons, ils sont dans un état déplorable et la structure, elle est absolument pas suivis car le maire a changé entre temps. Globalement ça se passe plutôt mieux qu'à Ste Rose. Alors il y a cette échelle-là où là on est vraiment sur un projet matériel où on met en place un équipement. Puis après, il y a l'échelle qui relève plus je dirais de l'humain : qu'est ce qu'on met en place avec notre outil, qu'est ce qu'on met en place comme projet dessus ? Comment est ce qu'on fait vivre tout ça ? Autant du matériel, ça peut se faire en 5 ou 10 ans, autant de l'humain c'est une affaire de génération , c'est une affaire d'évolution de mentalité et c'est vraiment du moyen termes.

Je pense qu'entre le moment où l'équipement est créé qui est la vitrine et le moment où l'équipement est pleinement exploité il peut y avoir un délai de 5 à 15-20 ans. Ca c'est la réalité des choses.

Parce que là encore une fois qu'on a créé, c'est pas la pratique qui crée le besoin qui a créé l'équipement. Dans pas mal de cas, on a créé l'équipement avant qu'il y ai un besoin de masse. On crée l'équipement et ensuite on essaie de développer dans plusieurs directions des besoins de masse qui fait que l'équipement est pleinement exploité.

Q : Au départ il y a un choix ?

R : C'est pour cela que pour moi il faut une vision politique à moyen terme, il faut qu'il y ait des échéanciers et ce n'est pas que l'équipement qui va créer le succès. À mon avis là, le développement du nautisme à La Réunion ça relève autant de politique d'équipement que de changement des mentalités quoi et à mon avis le changement des mentalités il va moins vite que la création des équipements. C'est normal, qu'il y ait ce décalage historique.

*Re transcription verbatim d'entretien*

**Jean- Yves Langenier**

Type d'acteur	Acteur politique
Fonction	Maire du Port, président du TCO
Date	09/04/2009
Lieu	Dans son bureau à la mairie du Port
Prénom	Jean-Yves

R : Bonjour, Jean Yves Langenier, maire du port depuis 1995 et présidents du TCO depuis l'année dernière. Depuis les dernières municipales.

Q : ma première question concernera votre rapport avec l'eau et les sports nautiques. Allez-vous à la plage, pratiquez-vous des sports nautiques, savez-vous nager ?

R : Je sais nager, j'ai pratiqué. J'ai appris à nager dans le port. À l'époque, le port c'était notre piscine. Le bassin d'entrée du port c'était là où les jeunes se retrouvaient. Et j'ai appris à nager la comme tous ceux de ma génération. J'aimais beaucoup nager. Mais cela fait de nombreuses années que je n'ai plus le temps. Malheureusement c'est difficilement possible de concilier les activités politiques d'élus avec même parfois la famille alors les activités de loisirs, cela fait longtemps que j'ai fait une croix dessus.

**Image 11: Bassin de sortie du port avec au premier plan le Jean Laborde qui emmenait avec le lui le sucre et les passager vers la métropole (Photo: Jean Legros)**





Q : Jeune avez-vous pratiqué d'autres activités en rapport avec la mer où êtes-vous restés seulement à la natation en mer ?

R : Non, pas avec la mer. Mais j'aimais le sport, Raymond Lauret a beaucoup pratiqué le foot, moi ce n'était pas ma spécialité et j'ai pratiqué le handball, le basket ball, j'étais tourné aussi vers certains sports comme la course à pied. C'était peut-être là mon point fort à l'époque. J'ai pratiqué pas mal de course à La Réunion. Mais à la réunion à l'époque nous n'avions guère d'ouvertures sur l'extérieur, j'ai donc pratiqué du sport exclusivement à La Réunion.

Q : Je ne sais pas si vous avez des enfants ? Si oui, pratiques-t-ils des activités nautiques ou aquatiques?

R : Oui, une fille. Elle sait nager, elle fait du sport, elle est étudiante.

Q : J'imagine que vous n'avez pas beaucoup le temps de pratiquer la plage en famille, mais si c'est le cas, comment la pratiquez-vous ?

R : Non, c'est sur, en plus ma femme aussi est très occupé. On a peu de temps. Le petit peu de temps qui nous reste, c'est pour être ensemble et pouvoir avoir quelques moments de détente. Aller à la mer par exemple, cela fait beaucoup de temps que nous n'y sommes pas allés.

Q : Sinon, d'une manière plus générale, comment analysez-vous le rapport des Réunionnais à la mer ?

R : Je pense que la relation avec la mer est une relation complexe. La mer à la réunion n'est pas d'accès facile. Certaines pratiques comme les activités nautiques, la voile, la plaisance, ce ne sont pas des activités qui sont bien intégrées, pratiquées par une part importante de la population. Mais, c'est aussi parce que les conditions n'ont pas été dans ce sens-là. Je parle bien des conditions matérielles et non géographiques. Aujourd'hui il y a une forte attraction, il suffit de voir par exemple la base nautique, particulièrement avec les enfants. Je pense que dire que les Réunionnais ont de la distance par rapport à la mer, je ne pense pas, c'est une idée qui n'est pas fondée.

**Image 12: Kayak et voile à la Base Nautique des Mascareignes au Port**



Vous savez, pour moi le Port c'est la porte maritime de la réunion. Et donc notre projet s'est l'ouverture de la ville sur la mer. Il y a donc tout un projet d'aménagement. Je pense qu'Alain Moreau vous l'a expliqué. Aller vers la mer, pratiquer la mer sous toutes ses formes, je pense que la base nautique est déjà une belle expérience, qui a porté ses fruits, même s'il y a probablement des choses à améliorer. Elle a quand même enregistré de nombreux succès. Le but derrière c'est de se réapproprier la mer. Et ça c'est une dimension de notre projet.

Ici, l'espace littoral, portuaire et maritime a été coupé de la ville. Cela a été une volonté de couper la ville de l'espace portuaire et donc du littoral ce qu'on avait à l'époque comme accès à la mer c'était le bassin portuaire. Puisque c'était un espace relativement facile d'accès. Cet espace-là a été supprimé par cette clôture qui a été organisée pour des raisons diverses. Mais le fait s'est que la ville s'est trouvée coupée de sa façade maritime, par le port, les zones d'activité,...

Je ne sais pas, pour une île comme La Réunion, si cela a été un bon choix à l'époque de faire une zone d'activité qui a occupé tout l'espace littoral. C'est à la pointe du phare, que la ville avance vers la mer, avec d'un côté et la baie Saint-Paul de l'autre la baie de la Possession. La pointe du phare c'est l'espace magique, avec d'un côté la vue sur la baie de la Possession et de l'autre côté la vue sur la baie de Saint-Paul. C'est là que l'on aurait dû urbaniser. On y a construit des zones d'activité. Ce sont donc aujourd'hui des espaces interdits. Donc pour ouvrir la ville vers la mer, il fallait se réapproprier l'espace portuaire. Ensuite il fallait organiser ce littoral, organiser cet espace, de manière à ce que ce soit agréable, sans faire des investissements exorbitants. On a aménagé un minimum pour que la population est la possibilité de se tourner vers l'eau. C'est un espace très approprié aujourd'hui.

Donc, tout le long de ce littoral nord, ça fait 1850 m, il y a une moitié qui a déjà été aménagée. L'autre moitié va être aménagée dans les semaines à venir de façon à avoir tout à littoral qui soit accessible, agréable, où les gens peuvent se retrouver pour faire de la marche, du jogging, venir pique-niquer, avoir un contact avec la nature, physique, voire la mer. Ça pour une commune comme le port qui fait 16 Km<sup>2</sup>, c'est la plus petite commune de l'île, avec une population importante, on a besoin de d'espace. Et la mer, l'accès à la mer fait partie de ses préoccupations.

Le port c'est un cas particulier dans l'île, on n'a pas un territoire organisé du battant des lames au sommet des montagnes. Le port a été créé par détachement de la commune de la Possession. Il y avait donc une ancienne route littorale, qui matérialisait une bande étroite qui fait 4 Km sur 4. Ce qui fait du port la seule commune urbaine de La Réunion, sans aucune dimension rurale. Puisqu'on est privé de montagne, la mer est notre seul exutoire.

Q : Quelles sont les activités phares qui font le nautisme à la réunion ? Quelles images vous viennent en premier ?

R : Le canoë-kayak, la plongée, l'année dernière, il y a eu trois ou quatre « dragon boat » qui ont été mis à l'eau et ça c'est une activité nautique aussi, c'est une activité qui est pratiquée énormément en Chine et dans beaucoup de pays, au Canada, en Afrique.

**Image 3 : Articles sur l'émergence du dragon boat à La Réunion, au Port (le 27/10/08)**

QuickTime□ et un  
décompresseur  
sont requis pour visionner cette image.

Il y a aussi le surf présent sur la côte ouest mais moins au Port, quoique à un moment donné on en voyait. Mais il y a peut-être là plus de risque puisqu'il n'y a pas d'accès facile à la mer.

**Image 13: Le Port abrite la vague de la Folette, vague de surf tracté ne fonctionnant que lors de fortes houles**



Q : À côté de ça, avez-vous une idée d'une petite connaissance des résultats des sportifs réunionnais dans ses activités ?

R : Lorsque vous avez le tour de France à la voile, j'écoute, et j'ai les dépêches qui tombent régulièrement sur mon ordinateur. Là, je suis ça chaque année, un peu par la force des choses, avec beaucoup de plaisir quand l'équipe a de bons résultats.

**Image 3 : Bateau ville du Port Bred La Réunion sous spi durant le tour de France à la voile**



Disons que sans être un pratiquant, j'ai le souci de développer ça. De faire en sorte que les portois et au-delà, les Réunionnais, aient accès à ses activités-là. Il faut qu'on mette en place les conditions pour qu'ils puissent le faire dans des conditions satisfaisantes. La ligue de voiles est également présente, elle accompagne le club.

Q : Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais la voile scolaire serait-elle un bon levier pour développer et ancrer ces pratiques ?

R : C'est déjà commencé. La voile scolaire, c'est un des volets d'action de la base nautique. On a financé, puisque la base nautique est une volonté municipale, je pense que sur ce plan-là il y



**Image 14: Maud Fontenoy lors de son tour du monde à contre-courant au départ de La Réunion**

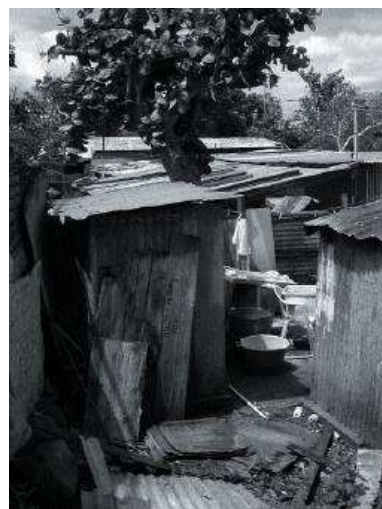
a pas mal de bénéfices intéressants. Avec des gens comme Maud Fontenoy, où la navigatrice française qui a traversé l'Océan Indien à la rame,... On a eu un certain nombre d'événements sur le port, du point de vue nautique et maritime qui je pense joue sur l'attrait, l'intérêt. Ce sont des choses qui nous manquaient et qui facilite cette réappropriation.

Q : Il y a un préalable à la pratique des sports nautiques, on n'en a d'ailleurs parlé tout à l'heure, c'est le savoir nager. Pensez-vous que les choses ont assez évolué sur ce plan-là à la réunion ?

R : il y a encore du travail. Mais je pense que sur ce plan-là, il y a beaucoup à faire, mais le défi peut-être pour nous c'est les moyens. Si vous connaissez le Port, c'est une ville qui a il y a une trentaine d'années de ça où tous les besoins élémentaires était loin d'être satisfait. On n'avait pas de courant, on n'avait pas l'eau potable, il fallait aller charroyer de l'eau à des citernes. Dans les années 1970, il y a un pédiatre qui a fait une étude sur un certain nombre d'écoles et il arrivait au constat qu'il y avait 90 à 95 % d'enfants qu'il avait des parasitoses, des polys parasitoses intestinale. Ce problème-là était dû au fait qu'il n'avait pas d'habitat digne et d'eau. Il y a donc fallu donner la priorité à cela : l'eau, le courant, le logement, construction des écoles, construction d'un certain nombre d'équipements sportifs, culturels. L'un des freins, c'est qu'il y a d'autres urgences, d'autres priorités. On ne peut pas aujourd'hui mettre tous les moyens qu'il faut pour mettre véritablement à la portée de tous les enfants, par exemple la piscine. Des équipements sportifs il y en a déjà, mais de piscine, il n'y en a qu'une seule.

Et pour une population qui fait 40 000 habitants aujourd'hui, avoir une seule piscine, c'est sûr que c'est un peu juste. Ce n'est pas suffisant. Mais compte tenu des priorités que l'on se donne, on a encore quelques années d'investissement pour l'éradication de l'insalubrité, on a actuellement cinq opérations RHI différentes. Cela doit concerner à peu près 2000 personnes. Qui sont actuellement sur des logements de type bidonville.

**Image 4 : Bidonvilles, à notre époque sur la commune du Port**



On a encore cinq bonnes années à mon sens, puisque ce n'est pas seulement le logement, il faut faire le réseau en conséquence, les écoles, donc on a encore cinq bonnes années d'investissements pour pouvoir répondre aux besoins primaires de la population. Lorsque l'on aura terminé ça, là je pense qu'on pourra se réorienter vers le qualitatif, sur le plan sportif, sur le plan culturel, socioculturel. C'est là qu'on pourra utiliser plus de moyens. On est dans un contexte qui n'est pas simple.

Q : la prochaine question, mais vous y avez déjà en partie répondu concerne les causes d'une éventuelle stagnation des activités nautiques et aquatiques. Si je reprends ce que vous avez dit, pour vous, c'est le fait d'un manque de moyens dû aux forts investissements imposés par la réalisation des besoins primaires pour faire face à un retard structurel.

R : Oui disons que c'est la priorité première, tout en engageant les moyens de la ville sur un certain nombre d'autres volets, notamment dans le domaine culturel. Je pense que sur ce plan-là il y a un effort très important qui a été fait. Mais sur le plan du développement lui-même il nous reste encore à faire et notamment sur le plan du sport. Même si il y a eu énormément de choses qui ont été faites comme par exemple le sport inters quartier, c'est d'ici que ces partis. Vous prenez par exemple une équipe comme la Jeanne-d'Arc qui a eu l'année dernière un certain nombre de succès dans sa saison. Il faut savoir que ce n'est pas la seule préoccupation. Il y a un certain nombre d'autres choses qui sont faites à ce niveau-là. Il y a un sport de masse, de quartier qui est développé. Et la mer, la natation, tout ce qui est loisir nautique ça cela va être développé, ça va prendre un nouveau départ avec le projet ville et Port. C'est là, véritablement que nous aurons les moyens de donner, par exemple à la base nautique, là, aujourd'hui la base nautique et un conteneur avec un espace devant. Une structure comme ça devrait avoir des locaux, des bureaux, des possibilités de stockage de matériel et tout. Il y a un investissement qui doit être fait. Mais tant que nous n'aurons pas commencé par le début, et le début s'est la darse de plaisance, lorsque l'on aura, parce que là ce sont des travaux lourds importants. Mais lorsque l'on aura démarré, ou terminé, la darse de plaisance à ce moment-là on pourra organiser tout ce qui est, tout ce qui va avec, notamment la base nautique. Développer des espaces de loisirs qui seront beaucoup plus tournés vers la mer. Et là je pense qu'on pourra véritablement avoir les conditions pour qu'on se réapproprie la dimension maritime. Et cela dès l'année prochaine puisque dès la fin de ce semestre, les travaux de la darse devront commencer. Et ça cela va être le point de départ de la rénovation du port avec cette ouverture de la ville sur cet espace portuaire. C'est à ce moment-là que les conditions

seront réunies pour que la population se remette dans la mer véritablement, puisse se réapproprier la mer.

Q : Votre autre casquette s'est la présidence du TCO, est-ce qu'on pourrait imaginer, réfléchir à une gestion à l'échelle de ce territoire des activités nautiques et aquatiques ?

R : vous savez, aux dernières élections municipales, le TCO, ses cinq communes, sur les cinq il y a eu trois communes qui ont changé de direction municipale. Donc l'année dernière, ça a été l'occasion de réfléchir à nouveau sur un nouveau projet d'agglomération. Actuellement on a déjà avancé sur un certain nombre de volets, quelques volets ont connu un début de réflexion, le volet sport et culture en fait partie. Mais la culture et le sport font partie des compétences complémentaires avec le niveau communal. Le TCO, c'est la subsidiarité, l'essentiel reste la commune. Mais une réflexion va être entreprise, en partant de ce qu'on a déjà comme données, comme réflexion que l'on a déjà menée ces dernières années. Comment notre intercommunalité peut avoir une action complémentaire à celle des villes dans ce domaine ?

À ce moment-là, pour tout ce qui concerne, ce qui est balnéaire, tout ce qui est nautique, on va réfléchir à des choses. Au niveau de la réflexion en premier et voir ensuite comment on peut déboucher sur des actions. Pour l'instant il y a eu d'autres priorités.

Q : Nous arrivons à la troisième partie, même si nous l'avons déjà ébauché, pensez-vous que l'avenir du nautisme à la réunion est essentiellement lié aux pratiques purement sportives et compétitives ou voyez-vous cet avenir ailleurs ?

R : Je pense que pour qu'on ait une action forte dans l'avenir, il faut qu'on s'ouvre sur la zone Océan Indien et le Port en particulier. Au niveau du TCO, on va devoir réfléchir à ça. Quand on dit se tourner vers la mer, ce n'est pas seulement le cordon littoral, mais c'est aller aussi plus loin. On a, depuis un certain nombre d'années, pris l'option d'établir des relations avec les villes, comme on est une ville portuaire, c'est avec les villes portuaires.

Là c'est très avancé, on est dans la phase de finalisation d'un observatoire, avec le recrutement d'une personne très compétente, pour mettre en place, avant les contacts avec tous les acteurs portuaires, les autres acteurs, des villes portuaires de l'Océan Indien, pour avoir une action au niveau de l'Océan Indien. Comme on est dans la zone sud-ouest de l'Océan Indien, on s'appuie pour l'instant sur cette zone comme objectif, mais l'idée, c'est de rayonner sur l'ensemble jusqu'à l'Australie.

Je crois que c'est cela l'objectif, c'est d'aller vers les échanges, pour commencer avec les pays proches dans la zone de l'Océan Indien, ces échanges doivent être multiformes. Il y aura très certainement une dimension maritime. Là, ça va être, ça peut être des séminaires, sur des problèmes d'aménagement des villes portuaires, sur d'autres sujets économiques comme la pêche, cela va être aussi la plaisance. Je pense qu'entre ces différents pays-là, on va développer la plaisance. Cela peut être aussi sous forme de compétition.

On a une carte à jouer, il faut absolument que l'on se prépare et surtout que l'on travaille avec les pays qui sont à côté de nous, car cela peut être un tremplin pour aller plus loin. La mer ne doit pas être vu comme une frontière, mais plus comme un lien avec les autres. C'est une formule que je reprends, qui n'est pas de moi mais que je partage, la mer pour nous doit être l'élément des années à venir. On voit bien problèmes de déplacement actuel, et certains modes de déplacement vont refaire leur apparition, comme la voile. Elle a sa place pour se déplacer, se déplacer pour le loisir, pour avoir des échanges avec les autres.

Q : Comment peut-on faire, quels aménagements peut-on envisager pour rendre la côte réunionnaise plus accueillante ?

R : Du point de vue du TCO, je pense que nous avons des cartes complémentaires, on a la mer, des zones balnéaires, un port, l'intérieur de l'île qui est aussi très intéressant. On a la chance d'avoir tous ces éléments-là, qui peuvent constituer pour ceux qui viennent nous rendre visite notamment, un intérêt fort. Le cirque de Mafate s'est quelque chose d'imposant.



Et tous ces atouts, il faut trouver un concept fort pour les lier au niveau de notre agglomération.

Q : Pensez-vous que les sports de nature et le nautisme en particulier, peuvent être un levier, sont-ils conciliables avec un développement durable de notre île ?

R : Je crois que les gens sont de plus en plus préoccupés par tout ce qui touche à la préservation de la planète, la qualité de l'environnement. Je pense que certaines catégories de personnes dont les voyageurs, les touristes sont très touchés par ça également. Il faut qu'on ait des comportements vertueux par rapport à la nature. C'est vrai qu'on est confrontée à d'énormes problèmes. Il ne s'agit pas de les nier. Les ordures ménagères par exemple, c'est un casse-tête vu la masse de déchets qu'on a. Il faut qu'on ait le souci d'apporter chacun sa petite contribution. Il faut essayer de préserver au mieux la qualité de nos espaces naturels.

Q : Le TCO est partie prenante dans le nouveau GIP intégrant le parc marin. Pensez-vous que cela va dans le bon sens ?

R : Oui. La mer, si on prend le lagon, je pense que c'est un espace très riche, fragile, exposé à des risques importants mais il y a une certaine sensibilisation aujourd'hui, une conscientisation. Il faut que le TCO accompagne, organise les opérations pour faire en sorte que les gens s'adonnent à leurs activités tout en n'ayant le souci de la nature. Ce sont les jeunes, il faut qu'on fasse des campagnes auprès des écoles et je crois que les enfants sont des relais très importants. Les moyens actuellement mis en place, sont des moyens plus importants que ceux qui existent dans beaucoup d'autres communes. Le niveau de collecte qui a ici est en général plus important que celui que l'on trouve en moyenne au niveau français. Mais pour autant on ne peut pas être satisfait du résultat. Il faudra peut-être revoir un peu les choses, faire plus appel au bon sens, à la citoyenneté et à l'esprit de responsabilité des gens pour que l'on arrive à un résultat qui soit économiquement moins coûteux et peut-être au niveau des résultats, plus intéressants. Mais cela nécessite qu'on mette en place des opérations, que l'on sensibilise, que l'on fasse intervenir des catégories comme les jeunes pour aller vers une meilleure prise de conscience. Mais sur l'ensemble du territoire du TCO, on a des espaces forts intéressants et en mobilisant dans la mesure du possible toutes les bonnes énergies, je pense que l'on pourra préserver, peut-être même améliorer et arriver à des choses qui soient plus satisfaisantes.

Ici la particularité, au Port, on a été comme M. Jourdain, on a fait du développement durable, cela fait des décennies que l'on fait du développement durable, sans le savoir, tout particulièrement par rapport à notre espace, notre environnement. La ville s'est construite dans des conditions particulières, à la fin du XIXe siècle, on parlait d'accès difficile tout à l'heure, pour les bateaux, avec les marines avant ce n'était pas des conditions très faciles, c'était pas les meilleures conditions pour le développement des échanges. Il a fallu avoir un port et le choix a été le Port. Le port a été avec le chemin de fer, jusque dans les années 1950, tous ceux qui entraient ou sortaient de La Réunion transitaient par le port. Le choix du port à l'époque puisque le port a été mis en service en 1886, c'était la plaine des galets. Au bout de cette plaine, c'est là qu'on a choisi le site pour le port. Cette plaine était bien baptisée, il n'y avait pas de végétation c'était une végétation presque quasi désertique, il n'y avait pas populations établies. C'est à partir de la mise en service du port de la population est venu. Et que le Port s'est développé. Tous les espaces verts, les espaces plantés que vous voyez dans le port, c'est l'oeuvre de la population et de la municipalité. En 1970, la municipalité du port a pris une délibération qui a été la délibération la plus importante jamais prise, un schéma d'aménagement du territoire. C'est à partir de ce schéma de la politique municipale s'est développé dans tous les domaines. Et un des volets a été la transformation du cadre de vie. Donner un cadre de vie aux populations, ouverture sur la mer, tout ça a été intégré dans cette délibération. Une des premières choses a été décidée de faire du Port une ville verte. Transformer la plaine des galets en ville verte. La recherche de l'eau, le sol qui était un sol

pauvre, sableux, il y a nécessité d'améliorer les sols, le traitement des ordures ménagères aussi avec probablement une des premières usines et avec le compost. Avec ce compost, on enrichit toutes les terres de la commune. Et l'on a pu de cette manière réaliser les espaces verts que vous voyez aujourd'hui.

On n'a pas cherché à préserver ce qui existait, on a cherché à transformer pour donner un cadre de vie agréable. Faire en sorte que la population est des conditions correctes de vie. Aujourd'hui on est à 35 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. En forêt puisqu'il n'y a pas de forêt.

Je pense que l'on a fait du développement durable sans le savoir.

Q : Avez-vous quelque chose à ajouter, moi j'en ai fini pour les questions ?

R : Je crois que le port est une ville de défi, cela se confirme car je crois que la mer est un grand défi. Et je crois que ce sera le grand défi du XXI<sup>e</sup> siècle, la mer. Ce sera peut-être un retour aux sources. On est une ville née de la mer, et l'on va reprendre cette dimension. Je pense que cette tendance s'amorce déjà.

*Re transcription verbatim d'entretien*

**Pascal Guyanvarc'h**

<b>Type d'acteur</b>	<b>Acteur politique et transversal</b>
<b>Fonction</b>	<b>Président de la SNSM St Gilles et trésorier de la BNO (Base Nautique de L'Ouest ex-CNB)</b>
<b>Date</b>	<b>10/03/2009</b>
<b>Lieu</b>	<b>BNO Saint Gilles</b>
<b>Prénom</b>	<b>Pascal</b>

R : Je me nomme Pascal Guyanvarc'h, j'ai 35 ans, mariés deux enfants. Je suis à La Réunion depuis maintenant 13 ans. Je suis à La Réunion gérant d'une société que j'ai montée depuis un peu plus d'un an. J'ai pris la direction de la SNSM depuis septembre 2008. Sur une station, qui est assez jeune, qui a donc deux ans. Qui représente une quarantaine de bénévoles. Qui a un moyen à sa disposition qui a été achetée l'année dernière. Un moyen, qui est un semi-rigide de sept mètres avec une motorisation de 150 chevaux. Sinon moi, personnellement, en ce qui concerne les activités nautiques, je suis moniteur de plongée. Je fais du catamaran, je fais du catamaran de sport, je fais du kayak, je suis tourné vers le monde de la mer. Je suis trésorier de la base nautique de l'Ouest. La nouvelle base de Saint-Gilles. Et je pratique des sports nautiques depuis que je marche et même avant parce que mon père était un des premiers moniteurs fédéraux de plongée en métropole. J'ai toujours baigné là-dedans, toujours dans un bateau. J'ai toujours vécu sur un bateau.

Q : Dans quelle région ?

R : Moi j'habite Lyon. Mais mes parents avaient, au début, on avait un bateau transportable qu'on utilisait en vacances, on a fait toute la côte méditerranéenne et toute la Costa Brava en Espagne, et aux vacances on se posait sur un site géographique et l'on plongeait. J'ai toujours baigné là-dedans. Après mes parents ont eu la chance d'acheter un plus gros bateau, une vedette de 17 m. Je partais avec des amis pendant deux mois et l'on faisait toutes les calanques, le monde du nautisme j'ai toujours été dedans. Le monde de la mer, j'ai toujours été dedans.

Q : Tout à l'heure tu m'as dit que tu avais deux enfants et est-ce que tu reproduis la même chose avec eux ?

R : Ils suivent, le plus grand il a quatre ans, il commence déjà à se balader en palmes masque et tuba, je le fais participer partout. Il ne peut pas venir faire du catamaran de sport, mais pour lui à quatre ans, il est déjà monté dessus, il sait comment c'est fait. Il a vu des photos, des films. Avec la SNSM, j'ai mis en place, depuis que j'ai pris la présidence, des entraînements. Des entraînements natation, des entraînements optimist. Et lors de certains des entraînements, je le prends avec moi. Alors je ne fais pas l'entraînement, mais les équipes font leur entraînement et il vit tout ça comme moi je l'ai vécu. Je pense qu'un enfant c'est bien qu'il soit baigné dans la culture de ses parents.

Image 15: Semi rigide "le triton" de la base SNSM de Saint Gilles les Bains



Q : Juste pour en finir avec cela, tu dis quetu es à la Réunion depuis 13 ans, avec ce recul comment qualifierais-tu le rapport des réunionnais avec la mer ?

R : Aujourd'hui, mon constat c'est qu'on n'a pas assez, on ne banalise pas, on n'incite pas les gens à pratiquer les activités nautiques. On ne leur apporte pas tous les moyens, on entretient une peur de la mer. Je vois, j'ai fait plonger un bon nombre d'amis, ils avaient peur des requins qui devaient tourner partout. Alors que s'il y a des requins, on n'est pas en Afrique du Sud, ils ne sont pas là à tourner dessous le bateau. Moi à l'époque, j'étais là, je faisais huit à 10 plonger par semaine en plus de mon travail, comme bénévole dans un club de Saint-Gilles. Dans toute la côte Ouest, on voit très rarement des requins, on voyait des requins quand on allait à la grande Ravine, quand on faisait des plongées requins, il y a des endroits où tu vas les voir, mais toute la partie où le quidam moyen nage, il n'y a rien. Pourtant on entretient cette inquiétude.

Le problème, et c'est un peu comme le loup ont a crié au loup. Et nous on essaie de faire maintenant avec la BNO et moi avec la SNSM, j'essaie d'avoir une approche, je suis commercial, j'essaie d'apporter ma passion aux gens. Avec la BNO, on est en train de faire en sorte, de démocratiser et d'apporter plus facilement à tous, à n'importe qui, demain de pouvoir pratiquer en leur expliquant. Pour la SNSM, pour mon compte, on essaie d'être présent au maximum dans les opérations pour faire de l'information. Quels sont les dangers, les craintes, les consignes qu'il faut respecter. La mer c'est, il faut garder un peu de distance avec elle, elle peut être très belle comme aujourd'hui ou très dur comme d'autre fois. C'est nous qui devons nous adapter à elle.

Il faut dire aussi que étant donné que nous sommes un petit caillou, avec autour un océan, tout de suite ça prend des ampleurs assez importantes. C'est-à-dire quand on a vu la houle ici, on a vu des vagues jusqu'à 11 m. Moi j'ai fait du catamaran, au début quand je faisais du catamaran, le catamaran faisait 5 m 50 de long et j'avais de la houle derrière moi qui poussai, elle faisait plus de 4 m. Quand tu fais du bateau comme ça et que tu as une vague derrière qui fait deux fois ta taille et que tu pars en surf, bien tu ne fait pas le fier. Il faut informer les gens, et ne pas faire de la désinformation. Les informer de tout ce qu'on peut faire, et des choses à ne pas faire. Dans la baignade ou dans la plongée, ou en surf, on sait très bien qu'il y a des choses à éviter de faire à certains moments de la journée ou à certains endroits. C'est du bon sens en général, mais il faut parfois le recadrer en fonction des situations. On ne peut pas aller sur la mer comme on fait du vélo ou du patins à roulettes.

Q : Que signifie pour toi le terme nautisme à la Réunion ? Quelle activité mettrais-tu derrière ce terme ?

R : Alors sur la côte ouest, on a la plus grosse activité nautique de l'île. Nous faisons-nous, une fois par an le jour de la Réunion à la voile. Le round créolia, quand on arrive dans certains ports, des bateaux comme nous ils n'en ont jamais vu. Si, ils en ont vu mais ce n'est pas courant. Donc, aujourd'hui sur la côte est les activités nautiques sont... Timide. Par rapport au nombre de la population qu'il y a sur la côte ouest qui est quand même assez importante. Il y a une proportion de pratiquants du nautisme. Souvent je pense que cela vient d'un manque de moyens mis à leur disposition. Le manque de monde fait qu'il ne peut pas y avoir beaucoup de moyens. C'est un peu une spirale, c'est-à-dire aujourd'hui, nous en tant que SNSM pour l'instant, s'il y avait un rapport plus grand, il n'y aurait plus de bateaux, aujourd'hui le port de Saint-Gilles qui n'est même pas un port, puisque c'est un abri côtier est limité en nombre de places,...., mais un projet comme ça à l'époque quand il a été fait, il fallait se projeter beaucoup plus loin. C'est ce que j'estime, je n'étais pas à leur place. C'est étrange dans la zone balnéaire de l'île d'avoir limité comme ça le nombre de places. C'est disproportionné, c'est comme si la route des tamarins, tu n'avais qu'une seule voie tout du long. C'est un peu ça, dès le départ tu sais que tu vas être rapidement saturé. Aujourd'hui, tu as trois ans d'attente, ce qui n'est pas énorme, par rapport à certains ports. Mais il faut savoir qu'en métropole, tu as déjà un tel acquis au niveau des marinas que même si tu as beaucoup d'attentes, il y a 10 fois plus de bateaux. Aujourd'hui ici, on n'a pas encore la flotte que l'on pourrait avoir, les activités qui vont autour et on limite ce développement déjà par des détails qui sont le nombre de places de bateaux. Moi je vois, je travaille beaucoup avec des magasins comme Cap Mascareigne et autres, et c'est un des plus gros freins. « Monsieur vous êtes intéressés par un bateau » la première chose que dit le client c'est y a-t-il une place au port. Après ces sociétés sont obligés de trouver des accords avec les capitaineries pour avoir une place à l'année et quand le client achète un bateau, ils leur prêtent cette place le temps que le client est une place pour lui qui se libère. C'est une gymnastique, c'est un peu dommage. Tu aurais de la place, tu aurais des bateaux.

Malheureusement il n'y a pas grand-chose à faire, aujourd'hui c'est trop tard. Mais après, on va se heurter, je ne suis pas tellement pour, à d'autres intérêts entre guillemets écolos, je ne suis pas spécialement écolo, mais je les comprends, personnellement cassé la barrière de corail pour faire des places de parking pour des bateaux en plus c'est pas super. Moi je préfère 1000 fois qu'il y ait moins de bateaux. Mais je pense que quitte à faire un projet, ils auraient dû se projeter un peu plus loin. Mais là par exemple par rapport à ta question, là aujourd'hui les activités nautiques dans l'Ouest sont ni plus ni moins que le reflet des moyens qui seront mis à disposition. La commune de Saint-Paul nous ont fait clairement comprendre qu'il désirait se tourner vers le monde du nautisme, très bien, on essaie de jouer le jeu par rapport à la nouvelle structure pour apporter les services, essayer de démocratiser, d'apporter vraiment un petit plus. Sachant que cela coûte cher et qu'actuellement, dans la période actuelle, une période de crise, ils ne vont pas investir des millions en termes d'investissement de bateaux. Après nous actuellement on est en train de jongler, de trouver des partenaires privés, pour essayer de développer l'activité nautique et satisfaire les volontés de la commune. D'accord parce que la commune aujourd'hui sa priorité c'est la voile scolaire. Quand on a repris la structure, tout a été repris, tout a été liquidé. Donc on a dû repartir de zéro et trouver des fonds propres pour acheter quelques bateaux. Et la mairie a bien voulu acheter des petits bateaux, et il nous met à disposition ses supports pour la voile scolaire. Mais ce qui veut dire qu'on se limite essentiellement à des enfants de 6 à 10 ans. Tout ce qui est de 10 à 18 ans et plus, on ne leur propose rien. Et de 14 à 25, c'est cette population là qui va faire que demain le nautisme va se développer. Parce que ces gens-là font des études, commence à travailler, après ils vont avoir des revenus plus ou moins intéressants et eux pourront développer des activités

nautiques. En fait on est en train de ne pas arroser une plante qui a envie de pousser. Même s'il y a des efforts, je le reconnais ça va vite, ça chiffe en milliers d'euros, on se limite.

Q : Du point de vue des partenaires privés y a-t-il des possibilités ? Ne peut-on pas imaginer un développement pour la voile sur le modèle du rugby par exemple ?

R : En fait aujourd'hui, cela revient à un petit peu à ce que je disais tout à l'heure, comme il n'y a pas de moyens, de structures qui mettent en valeur le nautisme, il n'a pas énormément de pratiquants. Donc tu n'as pas entre guillemets un réservoir d'électeurs suffisants capables d'intéresser un homme politique, de l'intéressé à ton projet. Le monde du nautisme, aujourd'hui, en caricaturant c'est à 90 % dans l'Ouest est quasiment que des métros. Il y a une population qui tend à se développer qui n'est pas ça mais aujourd'hui dans toutes les démarches que je fais, on me répond que c'est des métros qui veulent s'amuser sur un super plan d'eau, c'est pas dans nos moyens et l'on ne le fait pas. Aujourd'hui n'importe quel gamin peut faire du football. Donc automatiquement ce volume de votants, d'électeurs, ça fait une pression au niveau d'un homme politique, et un homme politique ne joue que comme ça.

Q : C'est pour ça que plutôt que de parler de nautisme, je préfère utiliser le terme de sport et loisirs côtier qui est beaucoup moins restrictif et qui permet d'intégrer d'autres usages de la plage comme la baignade. Aurais-tu aussi ta propre définition ?

R : Au niveau des plages, regarde, au niveau des structures qui sont mises à disposition dans l'ouest, moi mes beaux-parents habitent à côté du Novotel, tous les week-ends on ne peut plus circuler là-bas parce qu'il n'y a pas de parking conséquent et d'accès à la plage. Il y a la plage, il y a des maisons et aujourd'hui, la structure n'est pas proportionnelle à ce que l'on pourrait faire. C'est toujours facile de critiquer quand tu n'es pas élu, c'est pour ça que moi je suis rentré dans la présidence de la BNO et de la SNSM, parce que je pars du principe qu'il faut mieux rentrer dans quelque chose pour essayer de le faire avancer que de critiquer et de dire moi je fais rien mais je critique.

Pour la plage, si tu pars de la plage de trous d'eau jusqu'à l'Hermitage et que tu comptes le nombre de places de parking, ce n'est pas proportionnel à cette côte, à l'affluence. Je pense que c'est tout ça cumuler, moi quand j'habitais Saint Denis au début, aller dans l'Ouest s'était l'épopée parce que le dimanche soir on se paye trois heures de bouchon pour entrer chez toi, pour ne pas être sûr de trouver de la place, c'est compliqué. Si on pouvait mettre en place plus de structures d'accueil, déjà un, le stationnement, après d'accueil sur la zone des plages. Ça serait très très bien. Moi avec le S. N. S. M. afin de démocratiser tout ça une fois par an ont fait notre anniversaire, et ce que je veux essayer de faire c'est mettre en place un peu des jeux comme Intervilles, pour que les écoles, les centres sociaux, et tout ça, on les invite et avec le canoë, des bidons, on fasse un peu comme les OFNI qu'il y a dans le lagon une fois par an mais dans cette zone ici. Pour créer de la vie, pour ameuter du monde, pour faire venir du monde. Nous pour nous faire connaître pour valoriser notre travail, il faut réfléchir plus globalement. Qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que demain il y ait un engouement un peu plus important ? Moi je le vois en tant que commerçant, je fais du négoce, j'ai travaillé 15 ans dans la grande distribution, un client, ce n'est pas tout de lui poser le produit ici, il faut l'emballer, l'accompagner, il faut le lui porter, lui montrer comment ça fonctionne. Les utilisateurs de l'Ouest, il faut, je pense plus les cocooner.

Q : Pourtant, bizarrement, connais-tu le niveau sportif des réunionnais dans tous les sports nautiques ?

R : Je connais des noms dans les activités que je pratique, la plongée ou la voile. Je ne pourrais pas m'avancer sur le reste, je ne suis pas beaucoup intéressé là-dedans. Au niveau de la voile, on a un certain nombre de jeunes Réunionnais qui ont percé au niveau international parce que notre plan d'eau même si il est à vue d'oeil merveilleux, il est assez technique, c'est un bon entraînement et cette complexité faite que c'est un bon outil. Au niveau de la voile, je sais, il y a Morgan,...

Ces des gars qui ont bien percé parce que la complexité du relief et de la côte réunionnaise a fait que sur des plans d'eau en métropole ou ailleurs dans le monde, il se débrouille bien. Nous quand on envoie des jeunes en optimiste en France, en général cela se passe pas trop mal. Parce que les conditions ne sont pas toujours faciles chez nous donc automatiquement ça montre un petit peu le niveau. Au niveau de la plongée, ce n'est pas tout à fait une compétition comme dans d'autres activités, mais en général il y a un bon niveau global. Les gens sont assez sérieux, assez professionnels.

Le niveau n'est pas mauvais, et je pense qu'en plus, un des gros avantages que nous avons, c'est que nous pouvons nous entraîner quasiment toute l'année. Et ça c'est super important. Là, je vois, au mois de septembre dernier je suis parti faire une régata de catamaran à La Baule, en septembre, l'eau est à 17°. Quand tu as 20 noeuds de vent si tu n'as pas une combinaison étanche, franchement tu te les pèles. Nous, en hiver ou en été, je suis en Shorty. C'est un vrai bonheur. On a un climat qui nous permet quasiment de s'entraîner 300 jours par an, pour se perfectionner. En plus on a des conditions qui peuvent être difficiles qui nous permettent de travailler. Je pense que c'est ça qui fait le bon niveau.

Q : Malgré ceci, le nombre de licenciés semble être moins élevés que dans d'autres régions ?

R : Même s'ils ne sont pas nombreux, les gens qui vont adhérer sont des passionnés. Ce sont des gars qui comme moi ont toujours été là-dedans. J'aurais pu percer si on m'avait poussé là-dedans. Si j'avais été ici depuis tout jeune, j'aurais fait certainement plus de sports nautiques que ce que je n'ai fait en habitant à Lyon. La trame est déjà bien en place. Tu as déjà ça qui est réglé après c'est juste à lui de bosser un peu. Et bien sûr de bien l'encadrer pour qu'il puisse sortir du lot.

Q : Alors malgré tout ça, pourquoi cela stagne-t-il à ton avis ?

R : Après je ne pense pas que ce soit un choix propre à la réunion. Ce que je constate beaucoup, comme dans beaucoup de domaines il y a un intérêt individuel qui passe avant l'intérêt collectif. Pour parler de ce que je connais, la ligue réunionnaise de voile a fait des choix stratégiques, pour elle, que je, personnellement, que je n'estime pas le plus valorisant pour représenter La Réunion. Ils ont investi des sommes importantes pour ne pas dire énorme, sur le tour de France à la voile au détriment d'envoyer des jeunes à droite ou à gauche. C'est le choix stratégique, ils ont fait des choix, qui sont plus ou moins, qui sont discutables, je ne suis pas sûr vu le budget qu'ils ont débloqué, tu ne vas pas te lancer sur le Vendée globe si tu as un budget que pour faire le tour de France à la voile. C'est ça. On a un budget qui est limité et ce budget limité, on veut se mettre à un certain niveau, on voit bien qu'il y a un décalage. J'aurais préféré 10 000 fois envoyées des jeunes en stage, ou faire venir un professionnel pour faire monter le niveau. Faire des échanges, parce que c'est comme ça qu'on avance.

Faire monter le niveau, moi je vois par exemple en catamaran, qu'est-ce qui nous fait monter le niveau ? C'est qu'une fois par an ont fait le tour de l'île, il y a des pros qui viennent. Il y a un an, on était 10 bateaux à faire le tour de ville à la voile, l'année dernière en été 20 bateaux, l'année prochaine 30. Et à chaque fois, dans les 10 de la première année, on était que des propriétaires, on avait fait venir 10 professionnels, qui étaient sur chacun de nos bateaux. Moi ça fait quatre ou cinq ans que je fais du catamaran, la seule fois où j'avais fait de la voile avant en métropole, c'est quand j'étais en voile scolaire, j'avais fait un petit peu d'optimiste dans un lac près de chez moi.

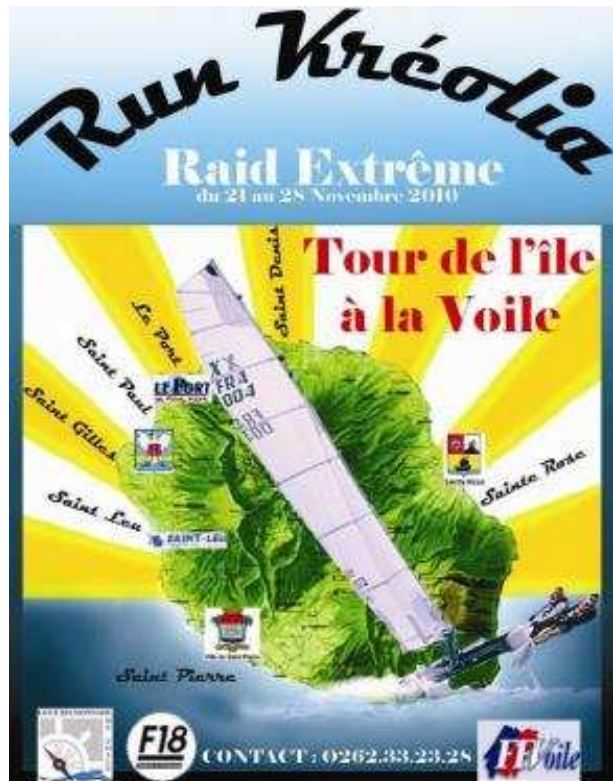
**Image 16: Catamaran F 18**



Je n'avais aucune notion. J'ai pris des cours ici, cinq séances. Vu que je fais de l'import, j'ai trouvé un bateau pas trop cher en Belgique, je l'ai fait venir. Je l'ai retapé. Je l'ai revendu. J'en ai racheté un autre quand il y a eu des gars qui sont venus avec leurs bateaux. Je l'ai retapé, je l'ai revendu, pour m'acheter un bateau tout neuf. Mon niveau il y a quatre ans, j'étais nul, j'avais lu des bouquins, mais je n'avais aucune pratique. Lors d'une course comme le round créolia, pendant cinq jours, tu est en tête-à-tête avec un pro, moi je navigue depuis deux ans avec Thibault Vauchel qui doit avoir une trentaine d'années, qui a été trois ou quatre fois champion du monde en Hobie Cat 16 et vice champion d'Europe en F. 18. Donc tu vois, c'est des pointures. Chaque bateau, on a des pros, pendant cinq jours, entre guillemets, ont fait une course, mais on prend aussi des cours particuliers. Cela nous fait monter la barre plus haut. Cela permet aux équipages locaux d'étalonner leur niveau et nous de nous faire monter d'une marche.



Image 17: Round Créolia, le tour de l'île en catamaran de sport



Tu vois, des pratiques comme ça, compte pour moi davantage, cela permet aux équipages d'élever leurs compétences. Et au niveau médiatique, faire venir un Camas ou un Bourgnon ici médiatiquement cela fait connaître un petit peu cette activité.

Q : Du point de vue des communes, c'est aussi rentable pour eux, vu le nombre de publications dans la presse nationale spécialisée ?

R : Oui mais tu vois, la première année il y a beaucoup de communes, le gars qui s'occupait de ça a peut-être mal fait, c'est pas un pro de la négociation, il est allé voir les mairies, les mairies ont dit OK. C'est bon on s'engage. Le bateau était aux couleurs de telle ou telle mairie. Après ils ont dit ah bah non, on n'a rien signé, on ne vous paye pas. Moi à l'époque j'avais discuté avec le gars qui s'occupait de ça. Il faut être professionnel. Là, pour cette année, moi j'étais le directeur des achats pour un groupe, donc j'ai l'habitude de ces négociations, c'est des contrats, et je lui ai dit il fallait formalisées, tu veux utiliser ça, tu fais un contrat c'est écrit que tu veux utiliser ça. Si le propriétaire est d'accord et si t'es d'accord c'est bon tu signes et après on m'a reproché de vouloir être trop procédurier.

Q : Cela pose aussi le problème du bénévolat, est-ce que le bénévolat n'a pas atteint ses limites dans un monde qui demande de plus en plus de professionnalisme ?

R : Oui mais même des brevets d'État, ce sont des passionnés avant tout. Et un passionné, tu lui dis, je parle pour un moniteur de voile, tu vas encadrer, tu vas être en charge de la sécurité d'une course où tu auras en face Bourgnon. On est tous des enfants, on a les yeux comme des billes, on voit un gars qu'on voit à la télé qui est sur un trimaran de 60 pieds. Tu le vois, tu lui serres la main, tu manges un coup avec lui. C'est là où l'humain sort de son contexte purement rationnel et que ça devient une passion. Je ne pense pas que des opérations comme ça soit en décalage par rapport à du bénévolat. Mais il ne faut pas jouer, il ne faut pas en abuser.

Q : On va passer à la troisième partie du questionnaire, qui s'intéresse à l'avenir du nautisme à La Réunion. Cet avenir sera-t-il purement sportif ou passe-t-il pas un développement des loisirs et du tourisme ?

R : En fait tout dépend, la première chose, parce que c'est quand même quelque chose d'important, c'est la volonté politique. Parce que la volonté politique va faire plus ou moins la volonté de, l'intensité du démarrage, on va dire, donner l'impulsion. Ensuite les moyens et des structures qui vont être mis en place que ce soit public ou privé. Le bâtiment où les choses comme ça qui peuvent être mis en place. Ensuite les choix qui vont être fait, au niveau de la région, sur les évolutions futures par rapport à ça. Aujourd'hui, au niveau du nautisme, la commune à une volonté, je vois par rapport à la BNO, la commune veut nous aider, essayer de, même si l'histoire du CNB leur a fait beaucoup de mal. Le problème, c'est qu'il y a eu beaucoup de désinformation, de déformation des faits. Et automatiquement étant donné que la mairie était acteur dans le CNB économiquement parlant, beaucoup d'élus n'ont pas compris pourquoi est-ce que la mairie investissait dans un club comme celui-là, alors que ce n'était pas un club tourné vers tout le monde. Les précédents dirigeants voulaient un peu faire ici comme le yacht-club de La Baule. Il faut tout refaire, ça c'est l'opposé de ce qu'il faut faire. Ici il faut que ce soit un club ouvert à tout le monde, qu'il y ait des marmailles de partout, qu'il y ait du professionnalisme bien sûr ça c'est obligatoire, et c'est là qu'on change de ton, Gilles et moi, c'est que les choses sont blanches ou noires. On a fait un règlement intérieur qui est affiché là, on a fait des statuts qui sont affichés, les gens tirent sur la corde à ne pas payer ou à vouloir avoir des droits que d'autres n'ont pas, c'est fini. On s'est pris la tête, avec certaines personnes, qui disait qu'il donnait beaucoup de leur temps, tu comprends, je leur répondais moi aussi je donne beaucoup de mon temps mais ce n'est pas une raison pour ne pas payer ma place de bateaux. Et avant c'était ça. Il y avait des gens qui abusaient. Le souci c'est que cette minorité fait que tout le reste est pollué. Aujourd'hui notre discours, même si j'essaie d'arrondir les angles par rapport à Gilles, je suis un petit peu plus commercial, notre discours s'est voilà les règles, d'accord ou pas d'accord, si vous n'êtes pas d'accord vous allez ailleurs. Il n'y a pas ailleurs. On ne va pas changer le règlement parce que quelques-uns ont décidé que ça ne se passe pas comme ça. Aujourd'hui on va faire en sorte de vraiment pouvoir accueillir tout le monde. Essayez de mettre en place des choses pour tout le monde, les jeunes, les moins jeunes, les femmes, les autres, n'importe qui, pour que tout le monde est la possibilité de naviguer. Cela peut être pratiqué du canoë-kayak, cela peut être pratiqué n'importe quoi. Par exemple au niveau de la BNO, la mairie nous a dit voile et kayak. Le reste, on ne vous le finance pas. Pour l'instant. Pour moi, pour mon idée, il faut qu'ici on soit un centre nautique, et l'on est en train de voir avec un club de plongée pour venir ici. et pour essayer de proposer aux membres qui vont être ici toutes les activités possibles sur le nautisme. Découverte du lagon à la palme, la plongée pour les enfants jusqu'aux grands, mais pas pour se faire de l'argent.

Aujourd'hui, l'avenir du nautisme, j'espère qu'il va se développer, il faut donner une impulsion, en tant que SNSM je me suis rapproché de plusieurs élus pour mettre à leur disposition la SNSM et ça les a surpris. Si pour certaines opérations, par exemple l'inauguration du ponton à Saint-Paul, je peux être présent moi SNSM, et mon équipage, vous ne payez que mes frais de carburants, et je viens. Nous sommes des partenaires, même si vous ne me subventionnez que pour une toute petite partie, c'est normal que ce soit du gagnant-gagnant. Moi je ne vois pas une commune comme un carnet de chèques. Tu me donne 2000 € par année et pendant un an tu ne me vois plus. Quand je dis ça à l'élu, elle m'a regardé avec des grands yeux et m'a dit qu'on ne lui l'avait jamais faites celle-là. Mais tu vois, par exemple, pour l'inauguration du ponton, je sais que la BNO on a été contactée pour l'inauguration de ce ponton. J'ai appelé l'élu que j'avais vu. Voilà, je sais que le club de voile a été sollicité pour l'inauguration du ponton, moi SNSM je n'ai pas été sollicité, je veux être parti prenante, le

jour où il y a l'inauguration, je veux qu'on voit les bases nautiques, je veux qu'on voit la SNSM, je veux qu'on voit tout le monde. Aux yeux du public, montrer que tous ses acteurs là, sont aidés tout au long de l'année par la mairie, c'est bien dans ces moments-là qu'il faut qu'on soit présent. Apparemment, sans savoir pourquoi cela n'a pas l'air de bouger. Si ça ne se fait pas, à la prochaine opération, je ne me ferai connaître à nouveau parce que j'estime qu'au vu de ce que ces gens nous donne, je dois être-là.

Q : Du point de vue des aménagements, vois-tu d'autres aménagements possibles qui pourraient faciliter la pratique et le développement des sports nautiques tout en restant dans une perspective de développement durable ?

R : À l'heure actuelle, tel que l'organisation, est faites sur la côte ouest et à Saint-Paul, beaucoup de chose sont déjà saturée. Il va falloir optimiser le peu d'espace qui reste et ça pour toutes les activités. Par exemple pour la voile est-il nécessaire de conserver trois centres disséminés sur la côte, d'avoir peut-être un très gros centre avec plus de moyens mais qui va pouvoir accueillir plus de monde. Tu vas pouvoir proposer toutes ces activités ensemble. À l'heure actuelle, si tu prends le budget qui est donné au CNO, CNSP, BNO, on pourrait faire un superbe centre. Aujourd'hui, bien sûr il y a des problèmes d'hommes, d'historique, ce qu'il faut voir c'est se projeter un peu plus loin. Aujourd'hui, si tu laisses comme ça, le CNO va toujours vivoter, Saint-Paul je ne pense pas qu'ils vont faire une plage pour protéger la sortie des bateaux, l'équipement qu'ils vont pouvoir ajouter va coûter cher, mais ce sont des choix politiques. Et je pense, pour parler de la voile dans ce cas de figure, que c'est important. Après pour parler de la SNSM, il faut apporter plus de confort, de vie au niveau des ports. Ici ou sur Saint-Leu, il faut apporter des solutions différentes, avoir une gestion différente. Ne plus réfléchir que sur des projets à deux ou trois ans mais de se dire voilà dans 10 ou 15 ans où l'on veut aller et par rapport à ça qu'est ce qu'on peut faire. Aujourd'hui je ne pense pas que pour la partie nautisme il y ait une très grande projection. Les jets-ski font chier tout le monde, qu'est-ce qu'ils font là, j'en ai discuté l'autre jour à la CCI, je disais que ce serait intéressant... Oui, je disais qu'ils font chier tout le monde, par ce qu'il n'y a pas d'organisation. Dès lors qu'il n'y a pas d'organisation chacun, celui qui va rouler le plus de mécanique va prendre le plus de place. Aujourd'hui la manière dont les jets-ski sont gérés ici, aussi bien les locations que le privé, ils n'ont pas de structure pour s'incruster, donc il se pose, ils mettent des gueuzes, il se pose en plein milieu, ici. Ça complique l'organisation de tout le monde. Des bateaux et, de l'école de voile, des propriétaires et tout ça. Donc voilà, à la CCI, je dis est-ce qu'il n'est pas possible de mettre des pontons flottants longs de la digue, du point de vue organisation, ce n'est pas très dur. Mais l'avantage c'est qu'ils seront tenus de respecter des règles. Moi je le vois comme ça tu mets des règles, tu les fais respecter c'est plus simple que s'il n'y a pas de règle et que chacun se démerde entre eux. Ça ça crée une animosité. Moi j'avais un jet avant, l'idée c'est que comme tu as des pratiquants qui ont des contraintes et des problématiques différentes et que tu les laisses se frictionner comme ça, automatiquement c'est pas violent mais.

Par rapport à tout ça moi j'essaie de proposer. Par exemple on loue le terrain, le terrain est à la CCI et le bâtiment à la mairie. Les écolos disent qu'on ne peut pas construire un mur dans la partie sable parce que ça va détériorer le littoral. Je ne suis pas écolo, mais je comprends. Donc je propose et je demande s'il n'est pas possible de mettre des gabions. Le gabion ce n'est pas fixé au sol et ça pèse plusieurs tonnes. Si demain il y a une vague cela va arrêter l'eau. Pourquoi, parce qu'il y a un an, on avait une cinquantaine de bateaux et aujourd'hui il ne nous en reste que 24. Parce qu'il y a une bonne partie qui a été cassée. Et un bateau qui avait 20 ans, le gars a été remboursé de 400 € par son assurance, ce n'est pas avec ça qu'il va racheter un bateau. Donc moi je demande ça pour la pérennité de notre activité. Quand je dis ça, à la CCI on me répond je m'en fou c'est pas mon problème. Mais ça ce n'est pas voir très très loin.

Le domaine portuaire et de la responsabilité de la mairie, pour des raisons qui sont largement au-dessus de moi et de nous, ils ont décidé qu'il y ait une concession auprès de la CCI. Si c'est une concession, ils doivent prendre le bon et le mauvais côté. Si la CCI aujourd'hui n'a pas une volonté, il faut que la mairie même si elle a un accord de concession fasse passer un message auprès des dirigeants. Même si ce n'est pas votre mission, vous avez pour l'instant les clés de la maison, et bien vous refaites les peintures. Mais, nous quand on est allé voir la CCI on était un peu mal, parce qu'on avait tout l'historique du CNB derrière nous. Il faut savoir que le CNB a laissé une ardoise de 380 000 €.

Moi, pour la BNO ou la SNSM, j'essaie de faire beaucoup de communication parce qu'il faut qu'ils comprennent notre point de vue. Je ne dis pas que je vais convaincre. Mais par rapport à mon point de vue, après ils peuvent se faire leur opinion.

*Retranscription verbatim d'entretien*

**Jean- Yves Langlois**

<b>Type d'acteur</b>	<b>Acteur politique</b>
<b>Fonction</b>	<b>1<sup>er</sup> vice président de l'IRT</b>
<b>Date</b>	<b>Le 03/03/2009</b>
<b>Lieu</b>	<b>Dans les locaux de l'IRT à Saint Denis</b>
<b>Nom</b>	<b>Jean- Yves</b>

Q : La première partie de l'entretien est consacré à votre propre rapport à l'eau, comment vous le vivez, savez-vous nager ?

R : Écoutez, moi je suis sudiste alors vous savez la plage de Saint Pierre cela a été un peu mon terrain de jeu naturel, gamin. Oui, c'était une activité, la baignade, la plage était un terrain de jeu de ballons puisque à l'époque il n'y avait pas grand monde. Ce qui fait qu'on avait une plage où l'on pouvait jouer notamment soit au volley, soit au football, etc. Sans prendre le risque de toucher quelqu'un, je me rappelle quand il y avait 25 personnes sur la plage de Saint-Pierre, on était nombreux. Cela se situe dans les années 65. Vous voyez un temps assez ancien. On avait une zone d'exploit, c'était la traversée du port. La rivière d'abord donc ça s'était vraiment l'activité à risque. Ou sinon, un peu plus grand, j'ai fait de la plongée vers l'âge de 15,16, 17 ans. Mais c'est vrai qu'on était relativement peu de réunionnais à être tourné sur la mer.

Q : Pour vous, dans votre cas, cela venait du fait quela plage était votre terrain de jeu, c'était vos parents qui vous ont poussés dans cette direction ?

R : Non, ce n'était pas une pratique familiale, c'était plutôt une pratique individuelle à partir de l'âge de 12, 13, 14 ans avec les copains. C'était un lieu de rendez-vous, on avait une sensation d'être relativement libre puisque, sur les plages, il n'y avait pratiquement personne, pas de surveillance, voilà pas de contraintes donc c'était un terrain de jeu. Et c'est vrai, si vous voulez, j'ai fait partie de cette génération où la mer n'était pas une zone naturellement ouverte à l'ensemble de la population. Quelques années plus tard dans l'enseignement, avec les gamins de Mont Vert, on avait installé un BAM, un bassin d'apprentissage mobile, à Mont Vert les Hauts et à la Ravine des Cabris. J'ai fait partie de la première génération, a animé les stages à la piscine de Saint Pierre, Ravine des Cabris en 1975 et 1976 et à Saint Pierre. Vous voyez donc qu'enfant sur la plage et ensuite dans l'enseignement, l'eau et la piscine m'ont suivi. Mais avec un très gros..., les gamins de Mont Vert n'étant jamais allés à la mer par exemple, sur un territoire qui jouxte la mer, on avait une pratique et quand il fallait qu'on trouve les enseignants qui acceptent d'emmener leurs gamins à la piscine fallait trouver des gens qui étaient suffisamment, qui n'avait pas peur du risque car la plupart des enseignants qui amenaient leur gamin à la mer ne savait pas nager. Donc ça si vous voulez c'était l'année 1975 et j'ai travaillé à Saint Pierre jusqu'aux années 80. Et c'est vrai et qu'en termes de coordination EPS et notamment l'USEP on n'avait pas de gros problèmes pour avoir des plannings de piscine qui à l'époque était relativement allégée. Aujourd'hui c'est un peu différent. En revanche, on n'a plus suffisamment de piscine. Donc voilà un peu si vous voulez ma vision. Ensuite cela a été les activités sports de glisse, surf, etc. après quand je suis revenu dans le service des sports à Saint Pierre dans les années 90 on a commencé effectivement à s'en préoccuper notamment avec le spot de ravine blanche et le spot de la jetée, pour avoir du body, du surf et aussi des manifestations avec par exemple la ligue de surf qui permettait d'attirer. On a vu effectivement une génération de réunionnais qui s'appropriait la mer alors

que jusqu'à présent concept est plutôt approprié, on avait plutôt tourné le dos à la mer. Donc la base nautique de Saint-Pierre, pareille, une évolution effectivement lente, c'est parti d'un club de plaisanciers et l'on a mis pratiquement 5/6 ans à les convaincre que d'un club de plaisanciers on pourrait peut-être tendre à un club d'activités nautiques, avec la plongée, les voiliers, parce qu'à l'époque on avait que des propriétaires pour donner ce qui est aujourd'hui la base même si elle a quelques soucis également. On a un outil qui ne sert pas à la base nautique.

**Image 18: Inauguration de la base nautique de la Rivière D'Abord (d'après un article du quotidien du 14/09/06)**



Voilà un peu la vision que j'ai après on avait dans les années 75, 76, il y avait la base nautique de Saint-Paul, le CREPS, où l'on faisait nos stages avec les enseignants, où il y ait eu effectivement une approche quand on faisait nos stages par exemple sur la planche à voile. À l'époque avec les caev, il y avait les stages de planche à voile, dans les années 78, 80, et 82, UFOLEP et un gars qui avait eu une médaille aux jeux en planche à voile, on l'avait récupéré pour animer nos stages UFOLEP en planche à voile. Mais bon en fait culturellement on n'avait pas une pratique...

Q : Pratiquement, je ne sais pas si vous vousavez des enfants et si vous, vos parents ne vous ont pas poussés vers la mer qu'en a-t-il été pour vos enfants ?

R : Mon fils, il s'est orienté vers le surf et le bodyboard , à 15/16 ans, il est arrivé à une époque où justement il y avait une ouverture sur des sports dont on ne soupçonnait même pas que ça pouvait exister. En fait on s'aperçoit qu'il y a une ouverture, mais ça se retrouve un peu dans les îles, pratiquement les îles, on est surpris qu'il ait une culture naturelle tournée vers la mer. Et ça se retrouve dans beaucoup d'îles même là où il y avait une grosse pratique de pêche soit on s'aperçoit que ici pour des raisons, la peur du requin, effectivement une mer relativement difficile, supposé difficile, avec tous les a priori ce qui fait qu'on a pris du temps à mon avis avant de se tourner. Aujourd'hui quand vous voyez le surf, regardez la proportion de métropolitain et de réunionnais, la voile...

C'est le problème également des pays de pêche, on s'aperçoit que beaucoup de pêcheurs ne savent pas nager. Ce qui est assez aberrant en matière de sécurité.

Voilà, mon passage sur 45 ans si vous voulez de... Alors c'est vrai si vous voulez actuellement moi je me suis intéressé notamment par rapport aux pratiques sportives aussi bien au niveau de l'enseignement que d'un service des sports, naturellement je me suis intéressé aux différentes formes de pratiques et l'on a essayé d'encourager la mise en place d'activités nautiques. On avait introduit le premier kayak sur le plan d'eau à Saint Pierre à l'époque on nous regardait en se demandant si...

Cette année, il y a encore trois jeunes, trois jeunes adultes qui se sont noyés du côté de Saint-Gilles les hauts. Ils auraient dû savoir nager. On voit bien que le problème n'est pas encore réglé.

Si vous voulez, moi j'ai à l'époque où l'on gérait, notamment le centre d'altitude de Dos-d'âne et le centre CAFOL, donc on accueillait des classes de mer et des classe de montagne. Cela nous a permis de mesurer par exemple le décalage qui y avait entre avec des gamins qui venaient de toute l'île. Déjà vous voyez la différence entre Axel et moi, moi habitant Saint-Pierre, la plage était beaucoup plus facile et accessible. Si vous voulez, le fait, en fonction d'avoir sur la zone une possibilité de se baigner non pas en ravines mais en mer peut déjà modifier ça. À Saint Pierre, vous avez encore un grand nombre de gamins qui ne savent pas nager, malgré les périmètres en lagon, malgré...

Après vous avez un problème de débats, faut-il donner les créneaux piscine plutôt au primaire ou au collège où il y a des professeurs spécialisés en principe mieux a même. En fonction de ce choix d'utilisation des équipements, vous pouvez peut-être amener plus facilement un gamin à savoir nager et alors vous aurez des gamins qui apprendront à nager en sixième alors qu'en principe, ils devraient arriver en sixième et savoir nager.

Q : Il y a quelques jours, j'ai interviewé un maître nageur de Saint-Paul ayant grandi dans la baie et à l'époque c'était courant de se baigner dans la baie, alors que maintenant c'est sorti de la tête des gens.

R : Regarde à l'époque à l'Étang-Salé toute la partie le long, après la zone, la zone littorale le long de la route aujourd'hui on ne se baigne pas. Auparavant on était quelque fou à se baigner. Moi il m'est arrivé en 82, 83, la dernière fois, j'ai voulu y aller, je me baignais et j'avais été écarté et c'est là que j'avais vu qu'e j'avais pris un coup de vieux parce que je n'ai pas pu revenir et il a fallu que je sorte par la ravine des avirons. Et ça m'avait un peu, je me suis dit ça n'est pas possible, les courants ont changé. En fait c'est moi qui à l'époque, je faisais à peu près ce que je voulais et là avec quelques années de plus je me suis rendu compte que mon coup de pied était peut-être pas suffisamment efficace. Et heureusement, au bout d'un moment je me suis rappelé parce que si j'avais continué, je pense que je me serais, je me suis mis sur le dos et je me suis laissé ramener par ce que je connaissais, mais en flipant comme un malade. Alors qu'avant on était à peu près une dizaine quand on avait entre 17 et 21 ans et l'on faisait les couillons. À l'époque il ne nous ait jamais rien arrivé. Aujourd'hui on est tenté, entre ceux qui vont avec des engins qui vont réellement au contact des vagues à l'époque c'était quelque chose qui nous venait même à l'esprit. Après c'est un petit peu la codification, l'apport notamment sur la zone ouest de métropolitain en nombre plus important qui à favoriser effectivement le développement des activités codifiées bon il y a eu la plongée, il y a eu, il y avait le creps et après il y a eu la base et effectivement une plus grande démocratisation de l'accès à la mer mais on s'aperçoit que quand on regarde 800 000 habitants, on s'aperçoit que c'est encore relativement peu important.

Q : C'est sûr qu'en termes de pratiques c'est le cas, mais si on s'intéresse simplement à la fréquentation du bord de mer ne pensez-vous pas qu'il y a de plus en plus de monde ?

R : On a une population qui augmente et de plus en plus de gens qui ont appris à nager et en termes d'organisation, on est de plus en plus tourné vers le loisir.

C'est pour ça que moi tout à l'heure je faisais un distinguo entre la baignade et les activités nautiques.

Q : Justement, cela nous emmène à la deuxième partie du questionnaire. Que signifie pour vous, que mettez-vous derrière le terme nautisme à la réunion ?

R : C'est un peu si vous voulez l'organisation des loisirs qui guide cette évolution et notamment la dimension touristique. Vous vous en apercevez à un moment donné même en termes d'appellation. Auparavant une piscine c'était une piscine aujourd'hui on parle d'équipements nautiques. En termes d'organisation, je dirais que ce qu'on appelait piscine s'est élargie et l'on parle par exemples de stade nautiques. Les appellations montrent bien qu'il y a eu une évolution aussi bien à travers le public mais également au niveau de la conception des équipements ensuite on est passé également d'un équipement qui était soit de l'apprentissage

ou un volet compétitifs à une forme de loisirs. Si vous prenez par exemple dans les années 80/85 en métropole des équipements qui étaient ludiques, à vagues etc. et qui aujourd'hui sont en train d'être fermé. Il y a eu un phénomène de mode et les gens allaient à la piscine avec des vagues parce que c'était un fantasme par rapport à une activité naturelle et une mer naturelle. Aujourd'hui vous vous apercevez qu'un certain nombre d'équipements, on l'a vu avec l'appropriation des privés. Des privés qui au départ ont tous répondu à une délégation de service public pour gérer ce genre d'équipements, au bout de 4,5 ans, ils les ont redonné aux collectivités en leur disant votre truc n'est pas rentable. Reprenez votre truc et aujourd'hui on a à peu près 180 à 200 friches industrielles à partir de ce type d'équipement. Ça coûte la peau des fesses en termes de coûts de fonctionnement. Au départ ça s'ouvrait et le monde venait et puis après on n'avait pas mis en place l'animation et tous ces outils. On s'est aperçu qu'il y a eu un phénomène... Mais bon en fait, cela a répondu à une époque à une idée que se faisaient les gens. On le voit quand on fait la transposition dans les sports de glisse et de neige, on s'aperçoit qu'il y a eu des évolutions pratiques. La seule différence entre le stade et la neige ou maintenant on a des canons à neige, c'est qu'on arrive à créer une animation en fonction d'un type de stations et d'un moment donné. Il y a eu des piscines où c'était que la compétition ensuite cela a été de l'entretien et après il est des endroits ils ont essayé de mixer les bassins en fonction des publics et en tenant compte d'un coût de fonctionnement. Ici on n'est pas encore entré, on n'est pas encore arrivé au stade de combien ça coûte et comment on peut le développer effectivement. Après effectivement il y a eu toutes les activités, ça a été l'Ouest pour la bonne raison qu'en termes d'accès, cela semblait être naturellement le plus facile. Ensuite, vous avez ce qu'on appelle les eaux vives, dans l'Est, où là également on est dans le domaine aquatique.

Là-dessus vous avez également un élément à prendre en compte, c'est la dimension environnementale. On est parti si vous voulez, le lagon était un terrain de jeu où l'on pêchait, on posait des filets, on marchait sur les coraux. Aujourd'hui il y a effectivement une démarche cherchant à protéger et donc à rendre certaines zones protégées. Et donc là aussi une nouvelle démarche d'appropriation, est-ce qu'on est d'accord ou pas d'accord. De toute façon si on n'est pas d'accord on met en place une réglementation et puis après si on est d'accord, comment on peut transposer les activités qui se faisaient avant ? Vous avez toutes les activités aujourd'hui de sky surf, etc. en surface de lagon c'est à la limite. À Saint-Pierre vous le faites dans le lagon mais le lagon est petit et si vous le faites en pleine mer c'est un autre débat (rire) on n'a effectivement une zone relativement par rapport à un lagon somme toute très réduit, et après les conditions de pratiques en pleines mers qui sont certes intéressantes mais ne sont pas ouvertes à n'importe quel pratiquant. Se pose le problème d'arriver à codifier des activités avec un volet sécuritaire, vous prenez par exemple la zone de la jetée du diable qui est une zone extraordinaire et qui est relativement physique.

Après vous avez une réglementation qui aujourd'hui pose problème parce que c'est interdit d'y aller or c'est une des zones pour quelqu'un en quête de sensations qui naturellement va y aller. Et donc on gère des contradictions, alors on avait envisagé la possibilité de mettre des filets anti-requins, on avait imaginé, il y a une quinzaine d'années de mettre des filets comme en Afrique du Sud ou en Australie, etc. cela ne s'est pas fait, parce qu'à l'époque on n'avait pas en termes de retour, d'études, de bureaux d'études...

Enfin cela demande une technicité relativement élaborée notamment par rapport à des problèmes de courants, de nettoyage etc.

Q : Cela existe en Afrique du Sud, en Australie mais là-bas les réglementations ne sont pas les mêmes, cela a-t-il un effet ?

R : D'une part on n'est pas prêt à ça et d'autre part on a une réglementation, en effet en France, qui est un peu plus contraignante. Donc il y aurait des solutions, vous avez eu effectivement, tout à l'heure on parlait des équipements comme les bassins en bordure de côte



là aussi il y a des problèmes notamment en termes de renouvellement d'eau. Par exemple à Grands Bois le bassin qui a été mis cela s'est fait en liaison avec l'université etc. et des spécialistes, ils l'ont mis au seul endroit où il n'y a pas de renouvellement d'eau. Le problème c'est qu'aujourd'hui on se retrouve avec une espèce de bassins de décantation etc. qui n'est pas alimentée ce qui veut dire que le gamin qui se baigne dedans, il ramasse autant de merdes. Et à l'époque les gens qui ont fait sa n'ont pas voulu percer le bord récifal, à la limite, il aurait mieux valu faire un trou de 40 m plutôt que faire un aménagement qui n'a jamais fonctionné.

Q : Cela pose la question des aménagements. Quel aménagement pour rendre la côte plus accueillante ? Et ne vaut-il pas mieux aménager plutôt que de laisser faire ?

R : Les quelques expériences qui ont été faites que ce soit à Manapany, que ce soit à... Puits des Anglais ou à Grands Bois montrent bien les limites de ce genre d'équipement.

C'est le problème entre un pays où il y a de la place est un pays où il n'y a pas de place

Q : Pourtant si on regarde l'aménagement qui a été fait à boucan, le nouveau front de mer avant de le faire on a crié au scandale de peur de défigurer la plage, aujourd'hui c'est reconnu comme étant un bel aménagement.

Sinon pour repartir sur une question, connaissez-vous un peu les résultats des Réunionnais dans les sports nautiques et aquatiques ?

R : En surf il y en a quelques-uns : Flores,... Moi je les rentre régulièrement sur un ordinateur parce que l'on fait une étude sur le sport de haut niveau et la place du sport des DOM dans le sport français. Aujourd'hui on est en train de rentrer des données et dès qu'on voit un sportif de haut niveau qu'il soit antillais ou Réunionnais on le rentre et donc c'est pour ça que... Cela aurait été il y encore six, sept ans j'aurais pu vous donner des noms.

**Image 19: Couverture du magazine Surf Session célébrant le titre de champion du monde d'origine réunionnaise Jérémy Florès (2009)**

QuickTime □ et un  
décompresseur  
sont requis pour visionner cette image.

On a des résultats notamment en surf avec des gens qui sont maintenant sur le circuit alors qu'il y a 20 ans, on n'avait personne. Maintenant, avec des gens comme les frères Albert etc, on commence à avoir des gens qui s'approprient la mer.

Par rapport au tour de France à la voile et l'équipe de La Réunion, c'est vrai que quand on regarde la pratique de la voile par exemple dans les Antilles c'est beaucoup plus facile, l'approche est, je dirais beaucoup plus facile qu'à La Réunion si on se loupe d'un poil à l'arrivée s'est pas du tout la même chose.

Q : Pour la voile par exemple, un maître nageur des plages ayant grandi sur la baie de Saint-Paul, me disait qu'il y a une vingtaine d'années il lui semble qu'il y avait plus de bateau sur l'eau dans la baie et notamment des compétitions d'optimistes.

R : Oui, mais cela correspondait à l'époque où le CREPS se développait avec la base nautique de la baie et où on essayait de faire pratiquer la voile à toute une génération de jeunes Réunionnais. Il y a une chose quand vous regardez le nombre de bateaux qu'il y avait dans le port de Saint Pierre il y a 25 ans, il y avait 15/20 voiliers aujourd'hui vous les voyez. Cela veut dire qu'il y a eu une augmentation mais cela ne veut pas forcément dire qu'il n'y a la même fréquence. Je veux dire à l'époque ces 15 bateaux sortaient peut-être beaucoup plus qu'aujourd'hui. Vous prenez Saint Pierre, on commence à voir des gens qui ont des bateaux mais qui les utilisent peu, alors qu'à l'époque le mec qui avait la chance d'avoir un bateau, il essayait de le rentabiliser.

**Image 20: Vue Aérienne du Port de Saint Pierre, vers 1960- 1965 (Image Jean Legros)**



**Image 21: Vue aérienne du Port de Saint Pierre après sa rénovation**



Q : Pensez-vous personnellement que les activités nautiques soient en stagnation à la réunion? Pensez-vous qu'il y ait des freins à leurs développements?

R : L'absence d'aménagements adéquats, quand vous voyez aujourd'hui les conditions pour que quelqu'un aille en mer, on ne peut pas dire qu'en matière de facilité d'accès, ça soit le top. Prenez par exemple, on a essayé sur Saint-Pierre par rapport à la plongée et pour un certain nombre d'activités, ne serait ce que le mec avec son jet ski. La vision que l'on a aujourd'hui par rapport au développement touristique, c'est faciliter l'accès à la pratique. Aujourd'hui à Saint Pierre un nouveau club de plongée ne peut pas s'installer. Cela veut dire qu'aujourd'hui on est arrivé à la limite, vous prenez le port de Saint-Gilles où le port de Saint Pierre on est arrivé à la limite des capacités d'accueil pour une activité. Aujourd'hui il n'y a pas une évolution dans l'aménagement des équipements touristiques et touristico-sportifs. La pratique sportive est une chose, la pratique touristique en est une autre et il faut que les deux soient pris en compte pour que ça se développe et que l'une ne se fasse pas au détriment de l'autre.

Si vous voulez, il y a peut-être des possibilités, il y a à concevoir en matière d'aménagement des possibilités, on parlait tout à l'heure de la baie Saint-Paul, il y a peut-être à étudier un système qui permet aux gens d'avoir plus facilement accès à l'eau et d'en ressortir. Mettre des gens à la mer c'est une chose, mais il faut peut-être envisager de pouvoir les ramener en cas de besoin. Quand on sait qu'il peut y avoir des changements relativement rapides, ça aussi cela fait peut-être partie des contraintes qui ont peut-être empêché un essor, c'est quand même la dimension sécuritaire qui est assez souvent, je vois ce matin à Saint Pierre en l'espace de deux heures tout est devenu noir, cela pleuvait... Bon... Si on a un changement aussi brutal, il faut faire en sorte qu'on puisse rentrer. Prenez le port de Saint Pierre si vous connaissez bien, de temps en temps on arrive à sortir, mais ce n'est pas forcé que deux heures ou trois heures après on puisse rentrer. J'ai fait une rentrée, je me rappelle qu'il y a très longtemps en Zodiac, on était sortie à la pêche et le mec m'a dit à un moment ça se gâte. Et effectivement le temps de rentrer, c'était l'un des premiers 20 chevaux sur un Zodiac, quand on est arrivé il y avait une espèce de vague, la houle était montée, on ne voyait plus la ville. On est passé sur la crête.

C'est sûr que quand on voit dans l'histoire du port, les accidents qu'il y a pu avoir, c'est quand même des conditions, c'est pas n'importe quel gars qui arrive avec son voilier qui rentre dans le port s'il n'est pas au courant d'un certain nombre de choses en fonction des conditions.

La jetée du diable est pour moi une zone, en dehors des conditions environnementales, et de protection du site, où l'on peut avoir un accès à l'eau relativement intéressant pour tout ce qui est voile, planche à voile.

## **Image 22: La pointe du Diable à Saint Pierre**



Le problème de Saint Pierre, sur la plage de la pointe du diable même quand ça se gâte tu peux rentrer, tu à du sable, c'est moins contraignant que les rochers de la jetée , mais ça montre bien là qu'on est sur des logiques d'aménagement qui sont plus lourdes, qui coûtent plus cher. Moi à l'époque j'avais proposé de poser une tour de guet à cet endroit-là, puisqu'on avait mis un panneau interdiction de se baigner et c'est une zone qui attirait à peu près tout gamin normalement constitué.

Q : on arrive à la dernière partie, quel avenir pour le nautisme à la réunion ?

R : Il faut poser à mon avis le problème d'aménagement d'accès en pleine mer et de le gérer avec un volet sécuritaire d'accompagnement. On ne peut pas laisser les gens en leur disant démerdez-vous. Dans le domaine du tourisme, on aura à faire à des gens qui vont vendre un produit donc ils vont pouvoir généralement plus facilement s'organiser. La difficulté étant pour le public qui n'entend pas payer un professionnel et qui entend à un moment donné à voir accès librement à une activité. Donc soit il faut renforcer le volet associatif ce qui permettra

de récupérer à ce moment-là certain nombre de gens. Ce volet associatif ne concerne que la population locale qui voudrait faire une activité.

C'est pour ça qu'il ne faut pas opposer pratique locale et tourisme, au contraire. Pour moi la pratique locale peut se faire plus facilement à partir du système associatif et il faut que les associations aient les moyens de pouvoir accueillir un nouveau public. On peut considérer aujourd'hui que tout gamin pourrait aller naturellement vers ce genre d'activité. Donc si vous voulez, c'est la pratique à l'école, le gamin quand il arrive en sixième, qu'il sache nager ce qui laisse supposer qu'il y est peut-être un schéma d'équipement de bassin à La Réunion avec une dimension de rééquilibrage et de densification et la aussi peut-être.

Je trouve anormal qu'on ne soit pas capable au niveau des collectivités de mettre en place ce type d'équipement. En plus ici on a quand même des conditions météo qui sont très différentes de la métropole avec des piscines couvertes. Il y a la possibilité à mon avis, déjà l'école, c'est la responsabilité des collectivités et de la commune, il faut dire peut-être que au niveau des cours d'éducation physique, la natation soit une priorité. Ça veut dire qu'il y ait une politique d'apprentissage de la natation au niveau des collectivités. Par exemple aujourd'hui il n'y a pas de financement pour l'accompagnement aux frais de fonctionnement. Donc il pourrait y avoir l'accompagnement en matière d'investissements ensuite sur les activités, faire en sorte que la ou les aménagements, les structures existantes puissent fonctionner. On s'aperçoit que la base de Saint-Gilles se casse la gueule financièrement, celle du Port c'est pareil, celle de Saint Pierre le club n'a pas accès aux locaux. Vous vous apercevez qu'entre ce qui a été mis en place et la réalité il y a comme un décalage.

Image 23: Une du Quotidien sur la mauvaise santé des clubs de voile réunionnais (17/12/2008)



Si on veut aujourd'hui maintenant que d'autres personnes aient accès au-delà de l'école et après en vivent, cela veut dire qu'aujourd'hui les structures existantes elles sont insuffisantes. C'est pour ça qu'il faut peut-être consolider l'existant. Ensuite par rapport au développement touristique où la c'est un autre domaine où il faut un développement des filières professionnelles et des gens, ce qui à un moment donné à un coût, est-ce que les touristes viendront à La Réunion pour faire de la voile quand on voit ce qu'on peut faire sur les Antilles. Mais il ne faut pas l'écarter, ça peut-être... Par exemple vous prenez la plongée aujourd'hui et vous voyez le nombre de gens qui sont passés à la plongée c'est relativement importants. Au mois de juillet, le mec qui veut faire de la randonnée et qui se met dans de

l'eau de mer à 23, 24°, c'est quand même, dont moi je sais que je n'y vais plus. Je ne me mets pas dans de l'eau à 23°. De décembre à mars, ça va. Et encore pas à midi parce que le soleil est trop chaud et je trouve que l'eau est froide. Ça veut dire que le mec qui vient ici au mois de juillet- août et qui se retrouve avec de l'eau à 23, 24°, le mec il se dit que ce n'est pas désagréable. Faut qu'on exploite ça. Pour l'instant cela ne l'est pas suffisamment. Aujourd'hui c'est vrai que les structures hôtelières ne peuvent pas avoir accès directement à des lagons, mais avoir un site naturel de baignade s'est quand même un peu mieux qu'une piscine. La piscine, c'est tranquille, c'est peut-être hygiénique. C'est là, c'est vrai, il ne faut pas opposer, c'est vrai qu'à La Réunion s'est souvent un manque de moyens ou un manque de lisibilité on a eu tendance à vouloir opposer. En fait c'est de faire en sorte que l'ensemble du dispositif puisse être développé en répondant à des attentes différentes et complémentaires et non pas opposés. Il y a l'école, il y a également on le voit bien les loisirs des jeunes en période de vacances, ensuite il y a une pratique à juste titre qu'on peut faire une activité à dominante nautique plutôt que du football. Quand on voit les budgets qui sont accordés notamment clubs de foot. S'il y avait le même montant qui était accordé dans d'autres disciplines, on aurait peut-être encore plus de résultats. C'est pour ça qu'à un moment donné quand on regarde le développement par rapport aux moyens mis en oeuvre, la région avait mis un moment donné en place un schéma régional, ils se sont arrêtés.

Q : Il y avait peut-être également un petit problème de lisibilité en termes de compétences entre les diverses collectivités ?

R : Il faut qu'il y ait des déclinaisons, quand on a un schéma régional. Encore faut-il qu'en face, on est, la région et la peut-être pour initier une politique d'accompagnement mais pas pour l'assumer totalement. Donc cela laisse supposer qu'à l'échelon local, communal, l'échelon EPCI ensuite le volet départemental et le volet régional joue leur rôle et encore faut-il que les élus s'approprient les projets et également le concept du développement de telles disciplines. Aujourd'hui vous prenez le tourisme tout le monde est content du tourisme parce que vous allez avoir une dimension économique et quand vous avez, que vous regardez les collectivités qui réellement accompagnent le développement touristique. C'e n'est pas évident. En métropole, il y a des collectivités qui détruisent des écoles primaires. Nous on continue d'en construire. Vous prenez les lycées et collèges à La Réunion il faut en construire tous les ans et autour tous suit.

Lorsqu'on sera à peu près convaincu que l'activité touristique peut générer effectivement des recettes, aujourd'hui je ne suis pas persuadé que l'ensemble des élus soit sur cette logique. Moi je sais par exemple le football, j'en avais fait une fixation un moment donné, c'était en 90 on avait réalisé une étude il y avait 182 joueurs en D1, il y en avait 180 qui travaillaient dans les communes. Ou qui ne travaillaient pas, qui avait un statut etc et l'enveloppe d'aide était de 26 millions.

Aujourd'hui ça reste encore une valeur, mon étude avait été faite en 90, si aujourd'hui on la refaisait, on aurait peut-être un peu moins de joueurs employés dans les communes parce que c'est vrai c'est un peu plus difficile, mais quand vous voyez la politique d'accompagnement qui est faite cela génère pas mal de pognon. La s'il y a des prises de conscience, il y a des priorités, il y a peut-être aussi un problème du point de vue des techniciens du sport. Il y a peut-être aussi un problème qu'il est plus facile de gérer un stade de football que de gérer une piscine de 50 m, apparemment moins cher. En revanche quand on fait le rapport à ce que ça sert parce que effectivement on arrive à faire passer tant de gamins à l'année qui éventuellement auront une chance peut-être de ne pas se noyer ça a un coût. Après il y a eu aussi le phénomène de dire que ça c'était pour les zoreilles pas pour les créoles. Aujourd'hui ça s'estompe. Ça s'estompe, mais pendant très longtemps on l'a eu.

Q : Ça s'estompe dans les faits mais peut-être pas encore dans les mentalités de certains ?

R : Oui ça a encore la dent dure, mais il y a peut-être l'appropriation de l'activité par des Réunionnais eux-mêmes et l'exigence de pouvoir y avoir accès. Si effectivement il y a de plus en plus d'exigences des gens de dire qu'on a le droit de pouvoir accéder à ce type d'activité, on y arrivera peut-être. C'est pareil pour les filières lorsque l'on aura, au niveau des filières professionnelles, un taux de Réunionnais qui sauront se rendre compte qu'il y a moyen de gagner sa vie correctement, le débat va évoluer.

Q : Le fait d'avoir un nombre de Réunionnais qui pratiquent permettra également d'absorber les variations saisonnières pour les professionnels.

R : On l'a vu par rapport aux accompagnateurs de moyenne montagne, la première formation mise en place 11 candidats, 10 métropolitains et un Réunionnais. En 1985, à l'époque on l'avait dit on le fait pas parce que ça ne répondait pas à une demande de Réunionnais. Aujourd'hui on s'aperçoit que dès qu'une activité commence à avoir une appropriation de la pratique et ensuite de l'encadrement cela était pareil pour le BTP, pour le parapente pour le canyoning etc.. À partir du moment où une activité trouve un écho, alors c'est vrai que tout ce qui est activité par rapport à la mer, si on ne sait pas nager au départ. Donc la première étape est là. Faire en sorte qu'à la réunion tous les gamins sache nager et est accès à une piscine au moins.

Retranscription verbatim d'entretien

Lionel Gardes

Type d'acteur	Acteur environnemental
Fonction	Chargé de mission réserve marine à la DIREN
Date	17/03/2009
Lieu	Bureaux de la DIREN, Saint- Denis
Nom	Lionel

R : Bonjour, Lionel Garde, je travaille à la DIREN, je m'occupe du volet biodiversité marine. Je suis à La Réunion depuis trois ans et demi. Cela ne fait pas très longtemps, mais ça commence à faire un petit peu aussi. J'ai 34 ans. En termes de rapport à la mer, oui, j'ai des rapports forts, forcément. Je suis pratiquant, je plonge depuis très longtemps, j'ai fait beaucoup de planche à voile, je fais du surf. Moins ici, c'est évident, parce que c'est difficile quand on travaille à Saint-Denis et qu'on habite à Saint-Denis. Pour ne pas se taper les bouchons, ce qui est mon cas, ce n'est pas mon modèle de vie de faire des heures en voiture. Donc pas vraiment l'envie de pratiquer parce que c'est très loin d'une part et très saturé. Ce problème de la saturation d'une part et un esprit pas terrible d'autre part font que je suis moyennement pratiquant à la réunion des sports nautiques. À part la plongée, un petit peu à titre professionnel et aussi dans le cadre de mes loisirs, sur la côte ouest. Par contre je n'ai jamais fait de planche à voile sur la côte ouest, j'ai laissé mon matériel en métropole. Je viens du sud-ouest, Bordeaux. Je n'ai jamais pratiqué ici parce que pour moi La Réunion de s'y prête pas. Les espaces y sont très limités et là encore la distance joue. Nous, on a beaucoup plus utilisé les hauts en fait, beaucoup de randonnée. Mais tout en restant fondamentalement attaché au milieu marin, parce qu' aussi c'est mon quotidien. Donc un attachement vraiment pour la mer, moi je suis vraiment très spécialisé, j'ai commencé la plongée à l'âge de 10 ans, c'est vraiment quelque chose qui m'a travaillé depuis tout petit.

Q : À l'heure actuelle, y aurait-il d'autres activités nautiques que tu aurais envie de pratiquer?

R : À La Réunion? Parce que le problème, c'est une île, certes, il y a beaucoup d'eau autour, mais la mer est un milieu d'une part assez hostile, assez difficile ici, c'est un milieu très ouvert, sans baie, contrairement à d'autres endroits qui sont beaucoup plus maritimes dans leur géographie. Comme les Antilles par exemple, par leur géographie mais aussi par le rapport de leurs habitants à la mer, depuis des extrêmes par exemple comme la Polynésie française où l'on a vraiment une culture liée à la mer très très forte. Un rapport à la fois philosophique et vivrier, mais vraiment un rapport culturel très fort. À l'autre extrémité, je mettrai La Réunion, les Réunionnais sont des gens, des terriens, des gens qui ont tourné le dos à la mer depuis très longtemps, si aujourd'hui, ils la regardent beaucoup plus, commencent à se l'approprier, il n'y a pas une culture maritime à La Réunion, en tout cas moi c'est mon ressenti. Je ne dis pas que j'ai raison, mais c'est mon ressenti. Au sein de l'outre-mer français il y a vraiment des différences, pourtant je pense que depuis la métropole, ce doit être la même chose, mais nous on parle des outre-mer, et au sein de l'IFRECOM, on travaille beaucoup sur ces différences. On voit bien que les politiques publiques menées en direction de la protection du milieu maritime sont différentes selon les territoires. Elle est souvent en lien avec la culture qu'on y trouve au départ. Il y a la géographie et les caractères matériels du territoire, mais les humains et la culture y sont pour beaucoup. La Réunion à ce sujet-là est quand même une île qui offre des services liés à la mer très limités par rapport aux autres territoires ultramarins français. J'ai habité en Martinique pendant pas mal de temps, là-bas je faisais du bateau, de la planche à voile, du surf, beaucoup, ici, le bateau, cela ne m'a même pas passé par

l'esprit, parce que cela ne me semble pas particulièrement intéressant à part faire des ronds dans l'eau, ou de la régata mais le nombre de bateaux est tellement faible que cela n'est pas intéressant, l'aspect croisière côtière on peut l'oublier, parce que franchement cela n'est pas du tout adapté. La planche à voile, habitant à Saint-Pierre j'aurais fait de la planche à voile, mais habitant à Saint-Denis ce n'est pas possible. Sachant que cela veut dire, aller dans l'Ouest. Et pour moi faire de la planche à voile dans la piscine de la saline, cela ne m'intéresse pas des masses. Et le surf, j'en ai fait pas mal en arrivant, mais je me suis un peu dégoûté de la sur fréquentation des spots d'une part et de l'esprit qui n'était pas énormément sympathique à La Réunion, mais liée à cette sur fréquentation est à cette pression de la compétition. Pour moi, c'est un peu paradoxal, je passe beaucoup de mon temps à essayer de faire en sorte que ce patrimoine-là, soit transmis dans des conditions favorables aux générations futures pour prendre l'expression consacrée. En même temps, je ne suis pas un utilisateur très important, à part pour la plongée, de ce lieu à La Réunion. Cela peut paraître un peu paradoxal. Ce n'est pas parce que je ne trouve pas d'intérêt pour moi dans les pratiques que je fais, que je ne vais pas m'intéresser à la préservation de ce milieu. Parce que pour moi ce milieu est quand même exceptionnel.

Q : Penses-tu, que la pratique des sports nautiques et aquatiques peut-être un premier pas vers la connaissance et le respect de ce milieu ?

R : Oui cela le pourrait, mais l'expérience, le fait d'avoir côtoyé un certain nombre de pratiquants. Oui mais bon après, je ne pense que l'on ne peut pas généraliser, chaque individu est différent, suivant les activités leur rapport à l'environnement est différent. Entre un plongeur est un kite surfeur, quelqu'un qui est au-dessus de l'eau et quelqu'un qui est en dessous de l'eau. Celui qui est en dessous de l'eau ne va pas être forcément sensibilisé à la protection du milieu mais forcément ils voient les choses. Il peut voir l'impact qu'il a d'un coup de palme, s'il casse quelque chose cela peut se voir. Tu peux juste te satisfaire du paysage au minimum et tu peux aller plus loin aussi. Un utilisateur d'activité aéro tracté, dans ce cas, le milieu aquatique est utilisé comme un milieu de jeu, à la limite, d'une part on ne voit pas les impacts que l'on peut avoir, il n'y a pas la même proximité. Mais évidemment après dans chacune des catégories, il va y avoir le kite surfeur passionné de ce qu'il y a sous ses pieds et celui qui n'en a même pas l'idée. Et de l'autre côté, on va avoir de tout, le plongeur qui va ramasser des coquillages au fond, qui va prendre un bout de-ci, un bout de ça, et aura lui aussi une activité prédatrice. Du fait de l'activité, je pense qu'ils n'ont pas le même rapport, cela n'inclut pas les mêmes mécanismes de compréhension, mais en même temps des deux côtés, il peut y avoir des gens qui s'y intéressent et des gens qui ne s'y intéressent pas.

Et aussi souvent, il y a beaucoup de pratiques croisées. Des gens qui font plusieurs activités. Pour synthétiser, pratiquer une activité aquatique n'implique pas forcément à mon sens, pas forcément du tout une prise de conscience du milieu dans lequel on est et de sa fragilité. Je pense que si l'on faisait un sondage on serait surpris. Pour une certaine partie, ce sont des gens qu'ils vont s'intéresser seulement à l'aspect sportif, que ce soit en montagne ou à la mer. C'est un terrain de jeu, il y a le côté discipline, accomplissement de soi, sensation, toute la diversité de ce que l'on peut imaginer, mais ce n'est pas lié forcément à un rapport particulier à la mer ou à la nature. Ce n'est pas je fais de la pirogue sportive, mais qui était aussi la pirogue de mes ancêtres, représentant ainsi un rapport particulier à l'océan. Il y a toutes les possibilités, mais les gens qu'on côtoie dans les pratiques sportives comme dans la pêche, comme chez les hôteliers, comme chez n'importe qui, je pense qu'ils ne sont pas plus ou pas moins sensibles. Dans nos sociétés il y a quelques personnes qui s'y intéressent et beaucoup qui ne s'y intéressent pas. Si, dans nos sociétés, l'environnement se dégrade aussi vite, c'est que globalement la conscience collective, au-delà d'une conscience générale sur l'environnement, dès qu'on passe à l'échelle individuelle, à l'action individuelle il n'y a plus personne. Très peu de gens. La façon dont tu fais tes courses, la manière dont on utilise sa voiture, la manière



dont tu consommes d'une manière générale, très peu de gens s'y intéressent vraiment. On parle d'empreintes écologiques, mais peu de gens, là aussi si on faisait un sondage, cherche vraiment à réduire cette empreinte.

Au final, oui, la pratique peut avoir pour conséquence le respect, mais ce n'est pas systématique. Même si le fait d'utiliser le milieu peut amener à te poser certaines questions, d'autant plus qu'on impose des contraintes, si on parle du territoire de la côte ouest. Le pratiquant de kite surfe, une réserve se crée, tu as des contraintes, tu as en face de toi des gestionnaires de la réserve, des administratifs, les affaires maritimes qui te disent qu'il ne faut pas faire ceci, qu'il ne faut pas faire cela, il faut trouver un terrain d'entente. À ce moment, ils se disent, j'espère qu'ils se le disent, que ce n'est pas simplement pour les embêter, c'est bien qu'il y a un intérêt derrière, patrimoniale, et qui fait qu'on exerce une pression sur leur activité pour préserver ce patrimoine. À partir de là on peut espérer qu'ils vont se poser la question de savoir si c'est gratuit juste pour les embêter les gars peuvent aller plus loin et chercher qu'est-ce que ce patrimoine. Pour entrer dans une démarche de réflexion par rapport à la sensibilité de ce milieu.

Q : Que penses-tu des professionnels des activités de loisirs ? La nature, le milieu que tu protèges est leurs instruments de travail, ils ont tout intérêt pour préserver leur activité à préserver le milieu ?

R : Ce raisonnement est tout à fait logique et rationnel. Simplement, la réalité est beaucoup plus complexe. Aujourd'hui, manifestement, beaucoup d'acteurs économiques d'une part et privé d'autre part ont un comportement très consommateur, très prédateur, de l'objet dont ils vivent eux-mêmes. Que ce soient les pêcheurs locaux, qui te disent dans la même phrase, oui ici mon père pêchait 40 fois plus de poisson, quand j'étais petit, il y en avait plein. Donc le constat, oui la ressource dégrade, et puis derrière ils te disent non il ne faut pas de régulation.

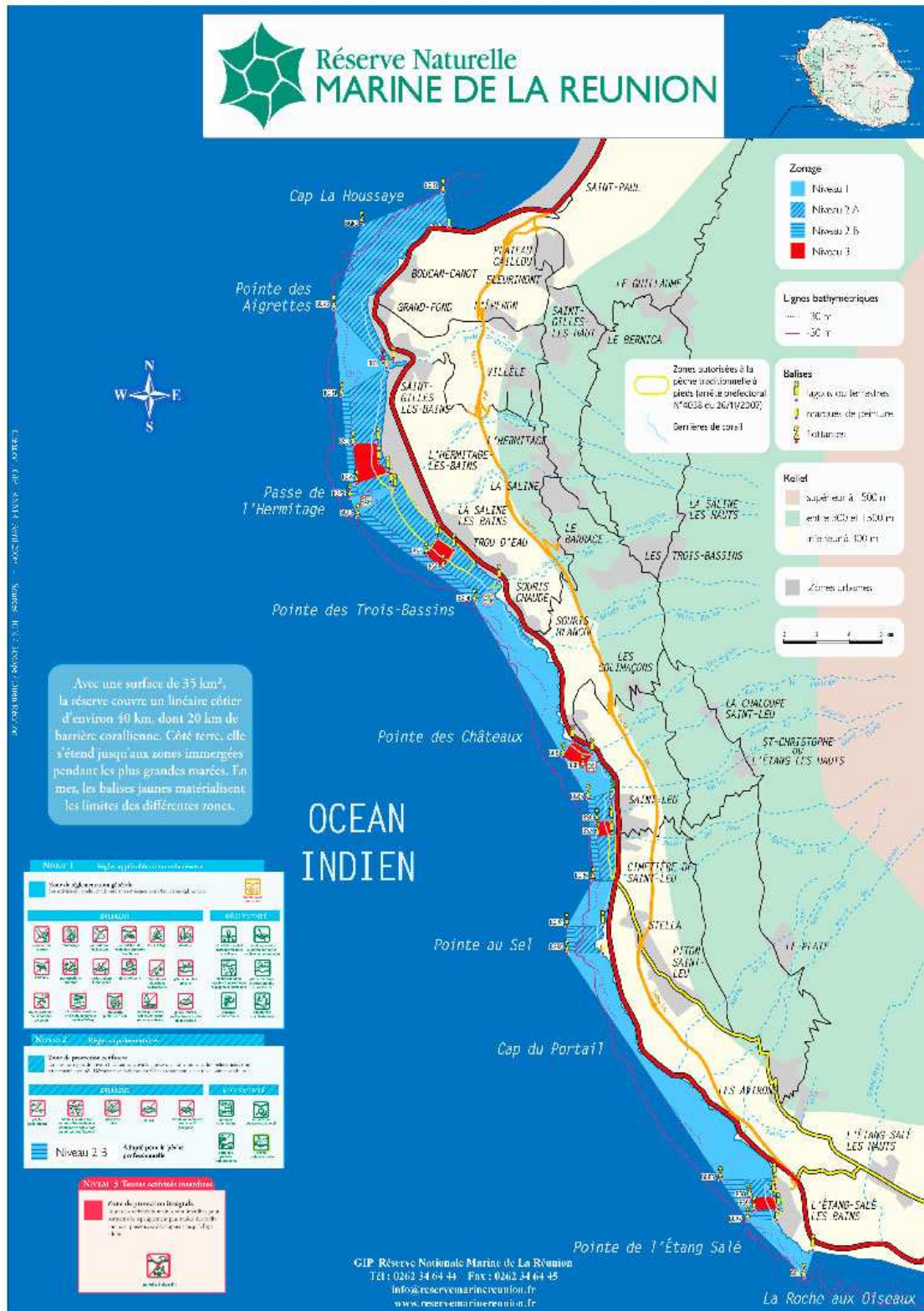
**Image 24: Pêcheur tenant un filet sur la plage des Roches Noires, vers 1950- 1960  
(Photo: Jean Legros)**



Les règles que vous faites ne sont pas bonnes, les zonages que vous faites ne sont pas bons. Je pense qu'ils sont d'accord avec le diagnostic mais il n'y a aucune solution qui est possible. Ça c'est pour la pêche, mais le Grand Bleu, si on prend cet exemple-là, un acteur qui vit essentiellement sur les mammifères marins. Ils bénéficient d'un certain nombre de conseils, de chartres d'approche, je ne donnerai pas de pourcentage de mauvaises pratiques, mais il n'est énormément élevé. Il se tire une balle dans le pied, cet acteur qui vit d'un patrimoine naturel et bien non, il n'en prend pas soin. C'est à cause de ce décalage qu'on est malheureusement obligé d'intervenir de manière répressive. On est obligé de contractualiser, réglementée, toutes ces façons d'organiser l'espace et le patrimoine présent. Parce que les acteurs économiques ne se régulent pas par eux-mêmes par rapport à une vision d'avenir. Il se tire une balle dans le pied à longueur de temps. Et c'est vrai partout. Un hôtelier qui fait un mur côté plage, il se tire une balle dans sa plage, on sait que faire un mur à cet endroit-là va entraîner une dégradation de la plage. Et tout est comme ça. Pourquoi, parce qu'on est dans une société où l'échéance ait à un an, deux ans. Pour une histoire de capitaux, on est dans une société monétaire. On en prend bien conscience, on essaie d'habiller un peu tout ça, mais l'essentiel reste de faire de l'argent.

On pourrait prendre d'autres exemples, ces acteurs-là essayent de faire des efforts, mais sont très loin du compte. Certains ne font pas d'efforts spontanément d'autres si. D'autres en font beaucoup. Mais concrètement je ne pense pas qu'il y ait un seul usage de la mer sur la côte ouest qui ne nécessite pas une réglementation une régulation.

Image 25: Carte de La réserve naturelle marine



Q : Pour information, juste comme ça, penses-tu que c'est la même situation dans les hauts ?

R : Oui je pense que globalement c'est la même chose. Que ce soit au niveau de l'utilisation de l'espace par exemple dans Mafate, on voit les îlets qui explosent. L'accueil se dégrade, on est vraiment entré dans une société de consommation et mercantile. On est là pour pressuriser les gens qui viennent, leurs prendre tous les euros qu'ont peu. Les activités : je fais tel canyon, j'ai vu tel oiseau, c'est le tableau de chasse voilà ça c'est fait. C'est la société de consommation appliquée aux loisirs.

Q : Que penses-tu des aménagements existants, sont-ils respectueux de l'environnement ?

R : On va commencer par les ports. C'est un sujet très complexe. En France d'une manière générale, le nautisme s'est beaucoup de bateaux pour peu d'usage. On fait plein de ports, on les a agrandis en permanence, on n'y met des tonnes de bateaux dedans qui sortent en moyenne une semaine par an. Ce qui devrait poser des questions peut-être au propriétaire mais également aux contribuables car souvent ce sont des équipements publics très coûteux et rarement rentables. À La Réunion, ils ne le sont pas, le port de Saint-Gilles n'est pas bénéficiaire. Je ne sais pas s'ils sont bien gérés ou mal gérés en tout cas ils ne sont pas bénéficiaires. Structurellement ils ne peuvent pas l'être pour moi, cette activité est trop faible. On crée souvent pour des gens qui ont déjà beaucoup d'argent des équipements financés par la sphère publique. Après dans le sujet port, il y a des nuances, entre le port de Saint-Gilles qui est un aménagement assez intégré, le port de Saint-Leu tel qu'il a été construit, ce sont vraiment des statuts différents, on va parler d'une manière générale de port sans entrer dans les détails. L'abri côtier de Saint-Leu qui lui est construit pour le coup sur le récif, avec un projet aujourd'hui d'extension hyper important qui aura forcément plein d'impact, là je suis plus circonspect.

**Image 26: Port de Saint Gilles (à droite) et le port de Saint Leu (à gauche)**



Étang-Salé, mouillages organisés et avec le lagon creusé et ils veulent mettre des murs, je ne suis pas convaincu. Pour 120 bateaux aujourd'hui avec 15 professionnels de la pêche et je voudrais bien voir les statistiques de sortie. Par contre on est quand même prêt à apporter de nouveaux aménagements qui vont avoir des impacts. On ne réfléchit pas assez, moi cela me pose un problème. Il y a certainement une demande venant de certaines personnes avec des relations, parce que si tu as un bateau c'est forcément que tu as de l'argent et donc des relations. C'est pour ça que je pense qu'il y a tout cet argent qui part dans ses ports et ses aménagements. Le sujet des ports est compliqué et son développement est-il nécessaire ? Moi je ne sais pas.

C'est sûr, il y a peut-être d'autres solutions comme le port sec. Mais le premier port sec pour quelqu'un qui utilise son bateau quatre fois par an c'est son jardin. Organiser un accès à l'eau qui fonctionne bien et qui soit bien organisé avec des procédures simples et des investissements suffisants. Ce n'est pas faire un port. En termes de coût, cela n'a rien à voir. Nous c'est ce qu'on porte comme idée. Aujourd'hui on ne nous comprend pas. Cela fait des situations paradoxales comme à Saint-Gilles, il y a déjà un port conséquent, il commence à être conscient de cette problématique de gestion des bateaux dans l'eau, ils sont en train de réfléchir à une question de port sec. Ils ont le port, réfléchissent au port sec, et il y a ceux qui n'ont pas de port, qui n'ont aucun recul, qui eux veulent faire un port. C'est-à-dire refaire l'erreur commise par le voisin qui lui est en train de changer son fusil d'épaule parce qu'il se rend compte que ce n'était pas forcément la meilleure solution. Même du point de vue économique sans parler d'environnement car je crois que ce n'est pas leur raisonnement principal. Tant mieux si l'économique est vertueux. Souvent, ce qui fait aller vers des projets moins impactant c'est le fait qu'il soit trop cher ou pas rentable sur le plan économique. Du point de vue de l'offre, il y a beaucoup d'autres solutions que de construire un port. Il y a déjà avoir en premier lieu un bon diagnostic du besoin. Pour qui l'on fait quoi ? Avec quel argent ? Ça c'est pour les infrastructures portuaires, après on parlait des accès au littoral ou au site d'activités. Cela aussi c'est bien connu, notamment avec le conservatoire du littoral qui fait de l'acquisition foncière mais pas forcément pour mettre sous cloche mais au moins éviter une urbanisation et qui travaille dans la plupart des cas sur une ouverture au public. Cet état d'esprit-là-là, d'aménager un certain nombre de sites pour canaliser leur usage, de manière à assurer leur conservation, bien sûr qu'il faut le faire dans la mesure du possible. En fonction des cas, ce cas est un peu différent. Sur le spot de Trois Bassins on a un usage intensif, un peu anarchique, il y a un projet de réaménager tout cela, cela va dans bon sens. Après y a plusieurs exemples, il y a Boucan qui est un aménagement plus urbain, mais qui n'est pas raté ou l'Hermitage plus simple. À Saint-Leu, par contre il y a un certain nombre d'endroits où l'on peut accéder facilement, mais qui ne sont pas aménagés et qui se dégrade. Il faudrait aménager. Effectivement, l'aménagement pour canaliser les usages, les accompagner, c'est évidemment une politique nécessaire. Dans l'Ouest, on a tellement un usage intensif du milieu et de tous les accès, que l'on est quasiment obligé systématiquement aménager. Cela peut être léger, respectueux mais cela reste nécessaire. Par exemple, le cap Lahoussaye, a été partiellement aménager, notamment par un parking et un petit muret.

**Image 27: Le Hnoss, bateau de tourisme au mouillage devant le cap Lahoussaye**



Mais voilà le muret est cassé les gens accèdent en voiture sur la falaise, ce n'est pas satisfaisant. Après faut-il aménager pour que les clubs de plongée par exemple puissent y plonger. Le sujet devient plus difficile. Je ne présume pas des structures et de leur qualité d'encadrement, je ne suis pas sûr que tous les professionnels qui plongent depuis la côte, font ça dans des conditions de sécurité satisfaisantes. Même si c'est vrai que si on devait travailler sur ce site-là, il faudrait retirer les épineux, re-végétaliser avec des espèces indigènes, patrimoniales, des escaliers ... On peut envisager les choses.

Q : D'une manière générale, penses-tu que les sports nautiques et aquatiques peuvent être un plus pour la préservation du milieu marin ou sont-ils forcément un handicap ?

R : La dichotomie est un peu rude. Je ne pense pas que les usages se traduisent nécessairement par un impact. On peut très bien avoir des usages importants de cet espace fragile sans nécessairement avoir des impacts. Le problème fondamental de la côte ouest de la réunion, c'est qu'on a des usages très intensifs. On a beaucoup de populations sur ce littoral, on a 12 km<sup>2</sup> de récifs coralliens, milieu le plus fragile, ce qui est 0,01 % du patrimoine corallien français. D'un côté on a 35 % de la population et de l'autre on a 0,01 % du corail. J'arrondis, mais c'est un vrai chiffre. En plus des 35 %, quand un Réunionnais va à la plage, on a quand même deux chances sur trois qu'il vienne dans la réserve. Les usages balnéaires à La Réunion sont quasiment tous liés aux récifs coralliens. Il y a très peu de plages en pleine mer. Comme 80 % des récifs coralliens à la réunion sont dans la réserve, voilà tout est dit. On a des usages super intensifs dans un milieu extrêmement petit et fragile. Quand je dis que les usages peuvent ne pas avoir d'impact, c'est je l'espère. Car ils sont tellement intensifs que même si les impacts individuels et journaliers sont très faibles, la quantité d'usage et la fréquence de ses usages faits que ce n'est quand même pas évident.

Q : Cet usage intensif du littoral et de la réserve marine, est le fait surtout des baigneurs, des pratiquants et des usagers de la plage, des sportifs côtiers, mais qu'en est-il par rapport, par exemple, de la gestion des eaux usées ? Ce rapport n'est-il pas disproportionné ?

R : Non. D'autant plus que dans la gestion de ce territoire, c'est tout le temps cela. C'est la faute de l'autre. Si on travaille sur l'assainissement, ils vont nous dire oui, mais il y a les baigneurs et la crème solaire, il y a les pêcheurs,... Si on va voir les pêcheurs, ils vont nous dire oui la station d'épuration, oui le mur de machin,...

**Image 28: Article du quotidien el ligne (11/09/2009) faisant état de la mise en examen de la plupart des maires de la côte Ouest pour défaut dans leurs gestion de l'assainissement**



Le diagnostic c'est que tout cela a un impact. Mais je mets au défi qui que ce soit de quantifier l'impact de chacun par rapport aux autres. Ce qui est sûr c'est que l'on a une synergie de pression qui génère un impact global qui n'est pas négligeable. C'est la somme de tout cela qui crée la vulnérabilité du milieu. Par exemple on pourrait avoir le niveau de rejet que l'on a aujourd'hui, s'il n'y avait pas de pêche et les communautés seraient peut-être en meilleure santé, le résultat serait totalement différent. C'est un peu un jeu de dupes de dire ce n'est pas moi c'est l'autre. Il faut travailler sur l'ensemble des sujets pour avoir un résultat à la fin. Il est évident que si l'on travaille que sur le kite surf, que sur la pêche ou que sur l'assainissement, on atteindra pas notre objectif. La question n'est pas de savoir qui a le plus de tort, la question

est de faire en sorte que chacun ait le moins de tort possible. D'une part que chacun par son activité ne soit pas en compétition avec un autre usage. Et d'autre part que cette activité-là dans son cadre à elle est le moins d'impact possible. Le débat n'est pas de s'en prendre au plus à l'un ou l'autre, la question est de savoir par exemple si le kite surf est en conflit d'usage avec le baigneur par exemple et de l'autre côté de savoir si ce même kite surf là a un impact sur le lagon. Ce sont ces questions-là que l'on se pose et pas il y en a un qui en fait plus ou moins.

Plus globalement, on pourrait s'intéresser aussi à la faute des changements climatiques, cette année les températures ont été très élevées, on a des blanchissements de coraux assez importants. Il y a donc l'aspect températures, mais si au moment de cette augmentation de températures, les coraux sont en bonne santé, moins stressés, la réponse des coraux à ce nouveau stress ne serait pas la même. Ce sont des synergies. Les choses se rajoutent au fur et à mesure et à un moment tu passes au-delà d'un seuil. Et l'on ne sait pas où est ce seuil. Je ne fais pas partie des gens qui tiennent ce discours, oui en 2050, changements climatiques, tout sera foutu. Je ne veux pas entendre ça. Peut-être mais c'est typiquement un appel à rien faire. Par contre ce qui est sûr à l'inverse, c'est que tout ce que l'on pourra faire pour limiter ces fameuses pressions sont autant de chances de survie dans un contexte qui risque de se par ailleurs de se dégrader. L'appel à l'action, il est aujourd'hui ou il n'est pas, auquel cas si tout est foutu, allons-y gaiement. Aucun scientifique digne de ce nom ne peut vous affirmer qu'en 2050 tous cela aura disparu. Ce n'est pas sérieux. Je pense que scientifiquement ce n'est pas bon. Mais du point de vue gestion de l'environnement c'est une catastrophe. C'est l'appel à l'inaction. On verra bien. Mais tous les efforts que l'on peut faire vont dans le bon sens.

Q : Pour toi le développement du nautisme est-il compatible avec une gestion durable de l'île ?

R : Il n'est pas incompatible. Mais je ne veux pas rentrer dans le débat du développement durable car aujourd'hui c'est sur cela fait débat. Il commence à y avoir des critiques sur comment à évoluer la notion de développement durable. Aujourd'hui c'est quand même très économique tout ça.

Le développement des activités liées à la mer sur la côte ouest devra faire dans ce genre de modèle (ndlr : modèle que j'ai cité, le modèle intégré). Sinon de toute manière les acteurs économiques se tirent une balle dans le pied. Par ce que c'est un secteur si l'on prend le secteur du tourisme, c'est un secteur hyper compétitif actuellement du point de vue des sports nautiques et aquatiques on n'est pas très compétitif. La réserve marine est vraiment un outil qui peut donner de la compétitivité. Aujourd'hui plongée à La Réunion pour voir quatre poisson et demi il faut des connaisseurs. Ils viennent une fois mais ne reviennent pas. Mais en même temps il y un vrai potentiel. Les Mascareignes s'est un super spot de biodiversité marine. À La Réunion, on a à peu près 180 espèces de coraux, c'est la même quantité d'espèces de coraux que pour l'ensemble de la Polynésie française. Alors que la Polynésie française en superficie c'est l'Europe. Sur nos 12 km<sup>2</sup>, on a autant que sur leurs dizaines de milliers de kilomètres carrés. Je parle seulement de biodiversité pas de paysages ou de quantité. En termes de biodiversité c'est un patrimoine exceptionnel. Bien évidemment, le profane, le débutant ce n'est pas forcément ce niveau qu'il appréhende. Ce qu'il va appréhender c'est la qualité du paysage, l'état de santé des colonies coralliennes, l'état de santé des peuplements de poisson, par rapport à ceci c'est pas joyeux joyeux. La réserve marine est créée pour cela justement.

Par exemple tout à l'heure on n'en parlait en ce qui est du retour des tortues, des baleines ce n'est pas le fait de ce qu'on fait à La Réunion, mais c'est le fait plutôt du moratoire sur les baleines de la convention de Washington concernant les tortues qui ont globalement protégé les populations et font qu'aujourd'hui on les revoit sur nos côtes. Ce sont des espèces migratrices, elle passe une partie de leur vie sur nos côtes et le reste du temps elle sont ailleurs.



**Image 29: Baleines et tortue à La Réunion (Photo: Thierry Peres)**



Mais ce que viennent voir les gens aussi, c'est quand même une qualité de paysages et de poisson. Et là, aujourd'hui, ce n'est pas satisfaisant. La réserve et je l'espère si tout va bien devraient permettre d'augmenter ces deux points-là. Mais il faudra travailler également sur tout le bassin versant c'est pour cela d'ailleurs que l'on veut associer les élus dans le GIP par rapport à la question du développement durable des activités, oui La Réunion pourrait devenir une destination plongée par exemple, en lien avec ce projet de développement durable que constitue la réserve marine si effectivement l'ensemble des acteurs de ce territoire joue main dans la main. Mais sa cela veut dire qu'il faut aussi faire des redistributions. On travaille avec les gens. Tout à l'heure on parlait des gens qui se renvoient la faute les uns aux autres, les flux financiers générés par les différentes activités sont dans des ordres de grandeur souvent très différent, entre une activité plongée qui peut générer quand même pas mal d'argent et puis le monde de la pêche, la pêche vivrière, la pêche de loisir,... Tout ça c'est des gens qui utilisent le même espace, la même ressource ou des ressources liées, mais qui génère des activités et des niveaux de revenus complètement disparate. Et ça aussi cela crée des crispations, et là encore il faudrait trouver des mécanismes qui permettent que tout le monde retrouve son compte. Le fait qu'il y ait plus de poissons cela va plaire aux plongeurs et sans doute avoir un impact sur l'activité, mais cela peut aussi aider économiquement le pêcheur professionnel. Normalement son résultat économique doit être amélioré. C'est ce que l'on espère. Si on ne fait rien de toute façon demain des pêcheurs, il n'y en a plus. Le développement ou ne serait ce que leur maintien de ses activités, ne se fera que dans le sens d'un développement durable. D'autant plus pour les activités qui sont liées à la ressource comme la plongée ou la pêche, le pratiquant de kite surf avant qu'il n'y ait plus de barrières coralliennes et plus de vent il a encore un peu de temps devant lui. On a donc une palette des usages complètement différents entre un surfer, un kite surfer et un plongeur. On parle d'un usager lié à un même territoire, à la même ressource, mais si les choses se dégradent, l'impact ne sera pas le même pour chacun. Et ça c'est important par rapport à la question du développement durable. Nécessairement tous les acteurs ne se posent pas les mêmes questions.

Le problème c'est que les échelles de temps ne sont pas au niveau des échelles de temps humaine. L'usager, ils se projettent à un an, deux ans. Je ne pense pas qu'ils se projettent en se disant, minces hier je suis tombé j'ai cassé un bout de corail, dans 30 ans si l'on ne fait rien le corail aura disparu. Mais il faudrait qu'ils se posent ce genre de questions. Il ne va pas chercher à le casser, mais en même temps ils ne posent pas vraiment la question de ne pas casser. Par exemple il va mettre des chaussons, des chaussures parce qu'il ne veut pas se faire mal aux pieds. Ce que je comprends. Mais de ce fait, il part du principe qu'il peut-être amené à poser son pied sur le corail et a casser des morceaux,... Même en allant juste avec des

palmes, en faisant hyper attention, même moi, il y a toujours moyen de toucher un petit truc, et tu casses un morceau. Objectivement il est vraiment très dur d'aller dans le lagon sans casser un petit bout. Le lagon est un milieu très fragile et de plus, intensément exploité. La somme de tout ça, un baigneur, plus un pêcheur, un kite surfer, un surfer, le lundi, mardi, mercredi, 2008, 2009, 2010, etc. et c'est là que se pose la question du développement durable. Et c'est là que se justifie un projet comme la réserve marine. Pour essayer de mettre tout le monde autour de la table sur cette question de conservation même de conflits d'usage, ne serait-ce que le conflit d'usage entre d'un côté, le côté environnemental et de l'autre côté l'usage de loisir, économique de ce patrimoine. Si on ne fait rien c'est sûr qu'on ne va pas réussir, si on fait quelque chose, on arrivera à maintenir voir à améliorer sinon cela va se dégrader et disparaître. La réserve s'est quand même mise en place pour essayer que tout le monde soit gagnant. Si aujourd'hui ça créé beaucoup de crispation, on contraint les usages, on réglemente, ce n'est pas pour faire chié le monde. C'est vraiment dans une optique de gestion durable entre guillemets.

Q : Y a-t-il un avenir, pour le tourisme nautique, pour un tourisme durable local ?

R : Faut pas rêver, à La Réunion on vient pourquoi ? Je ne travaille pas à l'IRT. Je pense qu'ils font des statistiques, La Réunion qu'on y vient pour les « Hauts », on n'y vient pour les plages, on n'y vient parce qu'on n'y a des amis, beaucoup. Ceux qui viennent spontanément de même viennent en grande partie pour faire la traversée de ville, randonnée, ces gens-là vont aussi faire au moins un ou deux jours à la plage.

Si on se place juste à cinq ans, si le récif se dégrade, dans cette configuration là ce n'est pas cela qui va impacter le tourisme. Si on se place sur une échelle à 30 ans, si on n'atteint pas nos objectifs, c'est sûr que la Réunion comme destination touristique va en prendre un coup. De plus, dans les hauts, ce n'est pas gagné non plus. Même s'il y a le parc, il y a les espèces envahissantes, l'urbanisme, il y a du boulot aussi. Si on a un peu de tourisme à La Réunion c'est bien parce qu'on a un environnement magnifique et que d'autres gens ont envie d'en profiter. Si on le perd, ces gens trouveront d'autres endroits.

Q : Par curiosité, en tant que spécialiste au bout de combien de temps la réserve marine aura-t-elle un effet et pourra-t-on voir ses effets ?

R : En fait on part d'une situation tellement dégradée, on a vraiment ici une biomasse de poissons catastrophiques, cela veut dire que l'effet peut-être quand même assez rapides. D'autant plus qu'il y a de la place qu'il n'y a pas de compétition pour cette place. Par contre à l'heure actuelle la production est encore faible parce qu'il y a peu de géniteurs. Je pense tout de même que l'un dans l'autre cela peut aller assez vite. Puisqu'il y a beaucoup d'espèces. Dans les cinq à 10 ans il est certain qu'il y aura des résultats significatifs. Si on réussit à limiter un certain nombre de choses. Si on applique la réglementation qui est prévue. Je pense que, ça n'engage que moi, parce que c'est quand même des cycles longs, cinq à 10 ans, on devrait pouvoir illustrer clairement des choses sans être technologique, ce sera palpable pour tout le monde.

Pour être optimiste, si tu as plongé dans le secteur boucan Cap Lahoussaye qui était réserve de pêche depuis quelques années déjà, même si le niveau de protection était très limité, aujourd'hui la différence est très significative par rapport à Saint-Gilles, Saint-Leu ou Étang-Salé. Il n'y a pas photo en termes de biodiversité.

## **Index des images d'illustration des entretiens**

Image 1: Débarcadère de la Baie de Saint Paul et le bateau de tourisme le Grand Bleu .....	12
Image 2: Dossier spécial du JIR sur le projet Clémenceau de l'association Nautilus (13/02/2007) .....	13
Image 3: Extrait du Quotidien en ligne du 16/05/2009 sur la mise en place d'une chartre d'approche des baleines .....	15
Image 4: Kitesurfeur par vent de Nord sur la plage de Boucan .....	20
Image 5: Bassin de baignade de Manapany (à gauche) et de Grande Anse (à droite) dans le Sud de l'île .....	21
Image 6: Bateau Réunionnais sur le Tour de France à la Voile .....	24
Image 7: Article du quotidien en ligne sur le train de houle du 13 et 14 mai 2007 .....	26
Image 8: Dossier du JIR sur la Baie de Saint Paul (14 avril 2009).....	27
Image 9: Base nautiques de saint Paul (de gauche à droite: La Saline, Saint Gilles et Saint Paul) .....	28
Image 10: Une du quotidien du 17 décembre 2008 sur les difficultés des clubs de voile dans l'Ouest.....	31
Image 11: Bassin de sortie du port avec au premier plan le Jean Laborde qui emmenait avec le lui le sucre et les passager vers la métropole (Photo: Jean Legros) .....	36
Image 12: Kayak et voile à la Base Nautique des Mascareignes au Port.....	38
Image 13: Le Port abrite la vague de la Folette, vague de surf tracté ne fonctionnant que lors de fortes houles.....	40
Image 15: Semi rigide "le triton" de la base SNSM de Saint Gilles les Bains.....	48
Image 16: Catamaran F 18 .....	52
Image 17: Round Créolia, le tour de l'île en catamaran de sport .....	53
Image 18: Inauguration de la base nautique de la Rivière D'Abord (d'après un article du quotidien du 14/09/06) .....	58
Image 19: Couverture du magazine Surf Session célébrant le titre de champion du monde d'origine réunionnaise Jérémy Florès (2009) .....	61
Image 20: Vue Aérienne du Port de Saint Pierre, vers 1960- 1965 (Image Jean Legros) .....	62
Image 21: Vue aérienne du Port de Saint Pierre après sa rénovation .....	62
Image 22: La pointe du Diable à Saint Pierre .....	63
Image 23: Une du Quotidien sur la mauvaise santé des clubs de voile réunionnais (17/12/2008) .....	64
Image 24: Pêcheur tenant un filet sur la plage des Roches Noires, vers 1950- 1960 (Photo: Jean Legros) .....	70
Image 25: Carte de La réserve naturelle marine .....	71
Image 26: Port de Saint Gilles (à droite) et le port de Saint Leu (à gauche).....	72
Image 27: Le Hnoss, bateau de tourisme au mouillage devant le cap Lahoussaye.....	74
Image 28: Article du quotidien el ligne (11/09/2009) faisant état de la mise en examen de la plupart des maires de la côte Ouest pour défaut dans leurs gestion de l'assainissement..	75
Image 29: Baleines et tortue à La Réunion (Photo: Thierry Peres) .....	77



### **Annexe 3 : Synthèse des articles de presse utilisés**

<b>MARDI 13 FEVRIER 2007</b>	
<b>Couler le Clemenceau un rêve loin d'être fou</b>	
<b>Projet Clémenceau</b>	
<b>JIR</b>	<p><b>En acceptant de couler l'ex-fleuron de la Marine nationale dans la baie de Saint-Paul, l'État donnerait naissance à un fabuleux récif artificiel qui doperait la plongée, la pêche, le tourisme et l'activité de l'île. Soutenus entre autres par Alain Bénard et les spécialistes du monde marin, Guy Marcoz et l'association Nautilus sont plus que jamais décidés à convaincre le monde politique d'étudier sérieusement un projet, certes complexe et considérable, mais dont ils vantent l'intérêt économique, écologique, historique et ... financier. Selon eux, comme le font d'autres pays, en choisissant d'océaniser le porteavions, totalement dépollué au préalable, plutôt que de le démanteler, l'État économiserait plus de 30 millions d'euros. L'association réclame au préfet un moratoire pour lancer des études de faisabilité, à la veille des visites de Nicolas Sarkozy et Dominique Voynet sur l'île.</b></p> <p>Le temps où Guy Marcoz faisait figure de farfelu est révolu. Son projet tient la route et il entend porter le débat sur la place publique en posant la véritable question, celle de la volonté politique. Le gouvernement et les élus de l'île veulent-ils oui ou non creuser l'idée d'offrir au Clemenceau une sépulture sous-marine à La Réunion ?</p> <p>Petit retour en arrière. En février 2006, alors que le porte-avions regagne Brest après son errance pathétique dans l'Océan Indien, la marine américaine coule son porte-avions Oriskany au large de la Floride pour en faire un récif artificiel. Ingénieur de formation (il a participé à la construction de centrales thermiques et nucléaires), Guy Marcoz, 62 ans, s'empare de l'idée comme un formidable espoir en pleine crise du chik. Il écrit au président Chirac et crée l'association Nautilus. En immergeant le Clem' en baie de Saint-Paul, à 3 kilomètres au large et par 55 mètres de fond, la coque du navire serait rapidement colonisée par les coraux et par la faune marine.</p> <p>Elle deviendrait ainsi une nursery géante pour poissons, paradis des plongeurs, des pêcheurs et des bateaux à fond de verre. "Tous les acteurs économiques que j'ai rencontrés s'accordent à dire que cela générerait une attractivité insoupçonnée. Imaginez aussi l'engouement des dizaines de milliers de militaires qui ont servi sur le Clemenceau et qui ne veulent pas le voir disparaître", explique Guy Marcoz.</p> <p>Fraîchement rentré du salon de la plongée à Paris, Georges Masanelli, président du comité régional d'études et de sports sous-marins, appuyé par les clubs locaux, confirme qu'une telle perspective "fait rêver tous les plongeurs" de métropole et d'ailleurs. "L'aura internationale du porte-avions offrirait une publicité extraordinaire à La Réunion", poursuit le porteur du projet. Et de défendre le vaste intérêt écologique (recherche, aquaculture, pêche) de la création d'un nouvel écosystème dans une baie sableuse plutôt pauvre en matière d'activité biotopique.</p> <p>Alors bien sûr, depuis l'annonce du projet, nombreux sont ceux qui ont crié au rêve grotesque et démesuré, au coût pharaonique, à l'impossibilité juridique ou au scandale écologique primaire. Guy Marcoz ne s'est pas démonté devant ces détracteurs. Avec patience et rigueur, il accepte une à une les critiques pour mieux prouver qu'elles sont soit erronées, soit surmontables.</p>

À ceux qui hurlent que la mer n'est pas une poubelle, l'association Nautilus certifie la condition sine qua non à son projet: comme l'exige la loi, le Clemenceau devra faire l'objet d'une "dépollution totale" avant son immersion. "Ce ne sera plus que de l'acier et du béton, qui ne sont pas polluants", rappelle Guy Marcoz. Le projet ne trouve aucun écho négatif dans les milieux de la défense de l'environnement, bien au contraire. À Maurice, ils ont une dizaine d'épaves et ont même eu des aides de l'Unesco car les effets sont positifs sur la préservation du milieu marin." Un tel récif pourrait même protéger la baie saint-pauloise de l'érosion. À La Réunion, le Parc Marin et l'association Vie Océane, à la compétence reconnue, sont favorables au projet, "si toutes les études démontrent l'absence d'impact négatif".

Sûr de son fait et même demandeur de garde-fous environnementaux, déjà soutenu par le professeur Nardo Vicente (\*), une pointure de la recherche en biologie marine, Guy Marcoz s'apprête même à interpeller tous les candidats écologistes à la présidentielle ainsi que Nicolas Hulot. Parmi eux, France Gannerre, présidente de Génération Écologie et adjointe au maire de Marseille, a toujours défendu l'immersion du Clemenceau pour donner "une fin digne à ce bateau mythique" et "mettre fin à cette saga ridicule", déclarait-elle encore récemment.

Le 12 octobre 2006, un courrier du directeur de cabinet de la ministre de l'Écologie, Nelly Olin, affirmait à Guy Marcoz :

"Ce projet a retenu toute son attention. Votre suggestion sera évoquée lors des discussions interministérielles sur le sujet. " Idem pour le ministère du Tourisme, lequel a transmis le dossier, le 6 octobre, à la préfecture de la Réunion pour qu'elle y accorde "un examen attentif" et apporte "toute l'aide utile dans le montage de cette opération ". Or jusqu'ici, le préfet est resté muet. Quant à la question du coût, l'association Nautilus en fait désormais son argument numéro un. Guy Marcoz explique : "Entre son désamiantage partiel à Toulon, son voyage raté en Inde et son rapatriement, le Clemenceau a déjà coûté aujourd'hui plus de douze millions d'euros à l'État. Douze millions pour rien, car il en est toujours au même point à Brest. "

Le chef d'État-major de la Marine avait estimé, dans un rapport de l'Assemblée nationale l'an passé, le coût de la dépollution et du démantèlement du Clemenceau à 45 millions d'euros il y a trois ans, donc "aujourd'hui largement sous-estimé.", a-t-il ajouté. "Or le projet de l'Oriskanya coûté 19 millions de dollars aux Américains, soit 15 millions d'euros, pour couler un porte-avions de 32000 tonnes (le Clemenceau pèse 26 000 tonnes, ndlr). Voilà donc à peu près ce que coûterait l'opération, évalue Guy Marcoz. Est-ce qu'un homme politique osera dire aux Français qu'il va dépenser de 30 à 45 millions d'euros de plus et enrichir ainsi les multinationales? C'est la vraie question aujourd'hui, en pleine campagne électorale. La population doit le savoir et nous comptons bien interpeller Nicolas Sarkozy lors de sa visite. "

La vente de la ferraille en cas de démantèlement, sur le marché asiatique, ne dépasserait pas les 8 millions d'euros selon la Marine. "Aucun chantier de démolition ne serait rentable", affirmait un rapport de l'Assemblée nationale d'avril 2006. Et le transport? "De l'Inde à Brest, cela avait coûté 1 million d'euros hors carburant, c'est négligeable face à ce que coûterait le

démantèlement", défend Guy Marcoz.

D'autant que le groupe Abeilles Bourbon, leader mondial du remorquage en haute mer, n'est pas un inconnu à La Réunion et doit bientôt se prononcer. De même, la holding Comex SA, leader mondial en ingénierie sous-marine, est devenue un membre bienfaiteur de l'association Nautilus.

En 2002, à l'époque du projet d'immerger le Clem dans la rade marseillaise, le président fondateur de la Comex, Henri-Germain Delauze, présenté par Guy Marcoz comme un "fervent défenseur des questions d'écologie", avait même proposé de le couler pour un euro symbolique. Cela n'avait pas suffi, et le projet avait été abandonné notamment en raison de la convention de Barcelone, qui interdit toute immersion de navires en Méditerranée. Aujourd'hui les promoteurs phocéens ont rejoint l'association saint-pauloise, dont le directeur de l'Office de la Mer de Marseille

Fort de nombreux soutiens, dont celui, indispensable, du maire de Saint-Paul, Nautilus a adressé en décembre un courrier au préfet de la Réunion réclamant un moratoire "afin de procéder dans les meilleurs délais à une étude sérieuse qui démontrera la viabilité économique et opérationnelle du projet". En effet, le temps presse. Un appel à candidatures européen a déjà été lancé par le ministère de la Défense en vue de démanteler le porte-avions. "Trois entreprises seront sélectionnées avant le 28 février. Elles auront huit mois pour bâtir leur offre comprenant notamment la dépollution, la déconstruction et l'élimination des déchets du navire. C'est au dernier trimestre 2007 que l'État choisira le candidat, qui aura alors 36 mois pour réaliser les travaux", rappelle Guy Marcoz dans le courrier qu'il vient d'adresser à l'ensemble des élus et des parlementaires de La Réunion.

Le monde politique ignorera-t-il l'examen approfondi de ce projet, quitte à y renoncer ensuite, sous le prétexte de sa grande envergure et de son originalité?

#### **Qu'est-ce qu'un récif artificiel ?**

La colonisation des récifs artificiels se fait progressivement. Au départ, vides de toute vie, ils sont rapidement colonisés par des algues et des animaux fixés, tels que les éponges, les hydraires, les bryozoaires, les coquillages bivalves, les balanes, les ascidies, les anémones, les alcyonaires, les gorgones et, en dernier, au bout de quelques années, par les coraux à squelette calcaire, du type Acropora, Montipora, Pocillopora et Pavonia. Ces faunes et flore encroûtantes procurent à manger aux animaux non fixés et sédentaires, tels que les holothuries, les étoiles de mer, les oursins, les crabes et les langoustes, ainsi qu'aux petits poissons du type Lutjan, Chaetodon, Priacanthus, Baliste, Demoiselle, Sergent Major, etc. Ces petits poissons attirent, quant à eux, les espèces prédatrices et pélagiques, telles que les vieilles, les murènes, les lattes, les carranges, les maquereaux, les capitaines, les bécunes, etc. C'est ainsi qu'en immergeant un vieux navire, se met en place une chaîne alimentaire créant à la longue, dans une zone biologiquement pauvre (telle la baie de Saint-Paul), un riche écosystème. Avec 200 000 m<sup>2</sup> de surface colonisable, la coque du Clem serait autrement plus créatrice de vie que les DCP (dispositifs de concentration de poissons), tels les blocs de béton immergés il y a trois ans par le Parc Marin.

#### **Un musée de la mer associé**

Le projet de l'association Nautilus ne se limite pas à l'immersion de la coque



dépolluée du Clemenceau. Une seconde opération consiste à créer dans l'ancien hôtel Lassay (déjà promis par Alain Bénard), qui accueillit jadis les capitaines en escale, un musée retraçant la vie des vaisseaux naufragés autour de l'île depuis l'arrivée en 1665, de la première colonie du peuplement de l'île, à bord de navires partis ... de Brest. Chacun des vaisseaux aurait sa maquette et une carte murale présenterait les lieux d'immersion. Favorables à l'ensemble du projet, les responsables de la Confrérie des Gens de la Mer et de la Bibliothèque départementale se chargeraient de construire ce véritable musée de l'histoire maritime réunionnaise. Un intérêt pédagogique indéniable pour les jeunes générations de l'île, à qui Nautilus entend proposer des initiations à la plongée pour "en faire des ambassadeurs de l'île".

#### **La frilosité de l'État**

Aujourd'hui, la France craint certainement que l'affaire du Clem une exception soit perçue par l'opinion internationale comme un renoncement. Paris n'a pourtant aucun scrupule à avoir, les Anglais n'ayant pas hésité, en 2004, à envoyer une ancienne frégate de la Royal Navy (2500 tonnes d'acier et 15 février 2006, son rapatriement à Brest en contournant l'Afrique. Le Clemenceau accoste finalement à Brest le 17 mai et une expertise est réalisée pour évaluer les matériaux encore contenus dans la coque. Douze millions d'euros ont déjà été engagés dans l'affaire. L'appel d'offres pour son démantèlement (estimé à plus de 45 millions d'euros), désarniement y compris, a été lancé en fin d'année dernière. Le candidat chargé de l'opération sera choisi au dernier trimestre 2007. Il aura alors 36 mois pour réaliser les travaux.

113 m de long) à 25 mètres de profondeur au large des Cornouailles. Premier récif artificiel du genre en Europe. Le débat reste donc bel et bien ouvert, et le dernier mot reviendra au président de la République ... dont le nom va changer d'ici peu. Voilà une belle carte à jouer.

#### **Le monde politique est emballé**

##### **Dans l'Hexagone et à la Réunion, les soutiens au projet de l'association Nautilus sont de plus en plus nombreux**

"Sur 150 courriers adressés aux ministres et anciens ministres de la V<sup>e</sup> République, les troisquarts nous soutiennent, tels Raymond Barre, Pierre Mauroy ou Michel Rocard", assure Guy Marcoz. Le porteur du projet se targue aussi "des encouragements de la mairie de Paris", de même que l'intérêt de son adjoint au tourisme (ministre en cas de victoire de Ségolène Royal), rencontré par les plongeurs réunionnais lors du salon de la plongée à Paris le mois dernier. "François Bayrou m'a dit oui et François Baroin m'a répondu que le projet était intéressant", avance encore Guy Marcoz. Au niveau local, outre le soutien de principe d'Alain Bénard, la présidente du CTR Jocelyne Lauret se dit "favorable au projet si toutes les garanties de dépollution sont présentes. Sinon, nous aboutirions à une contre-publicité catastrophique." Quant à Paul Vergès, il répond à Nautilus par courrier :

"L'originalité de votre idée a retenu toute mon attention, mais le passage à sa réalisation, relativement complexe, vous demandera sans doute beaucoup de patience. " De son côté, le député européen Jean-Claude Fruteau écrit: "Face à la crise d'un secteur touristique indispensable au dynamisme de notre île, il est aujourd'hui important de multiplier les projets innovants. ( ... ) La réhabilitation d'un ancien fleuron de notre marine en cimetière marin ( ... ) s'inscrit à

mon sens pleinement dans cette perspective. "

De même, le sénateur Jean-Paul Virapoullé affirme que face aux difficultés touristiques, "vous pouvez compter sur mon entier soutien à votre projet afin qu'il puisse recevoir l'attention qu'il mérite", s'engageant à le relayer auprès de Michèle ALLiot Marie.

Interpellé par un courrier daté du 12 décembre, le préfet de la Réunion n'a toujours pas répondu à l'association Nautilus, laquelle réclame par son intermédiaire l'obtention d'un moratoire. Sollicité par notre rédaction, Pierre-Henry Maccioni fait savoir qu'il n'a "rien à dire" sur le projet. Un tel mutisme ne peut que surprendre, d'autant plus que le représentant de l'Etat n'a pas hésité en début d'année à secouer publiquement le cocotier du secteur touristique. Les hautes autorités de l'État lui auraient-elles demandé d'élucider la question?

### **Les spécialistes de la mer prêts à se jeter à l'eau**

Roland Troadec, vice-président de l'association Vie Océane et chercheur associé au laboratoire de géologie marine de l'université de La Réunion:

"Pourquoi pas ? À condition d'être sûr que cette épave soit propre, de connaître le coût et l'impact économique réel. Il faut que le jeu en vaille la chandelle. Faisons des études, quitte à abandonner ensuite. J'ai eu l'occasion de défendre l'immersion de plusieurs épaves ici, au lieu de les balancer comme ça dans les eaux du monde sans savoir ce qu'elles deviendront. Prenons plutôt la responsabilité de leur gestion chez nous, et pourquoi pas de cette manière. Face au projet de Nautilus, la SREPEN avait fait remonter toute la législation en matière d'immersion des déchets. Or une épave n'est pas un déchet. En tant que chercheur, ma vigilance serait d'avoir toutes les garanties pour que l'épave ne perturbe pas l'hydrodynamique de la houle et des courants. Il faut choisir un site sans impact sédimentaire qui provoquerait une érosion du littoral. La baie de Saint-Paul a l'avantage d'être la mieux protégée avec des eaux claires, "la baie du meilleur ancrage". Et dès qu'il y a trois rochers, la concentration de poissons est importante. Venant d'une famille de marins, sentimentalement parlant, je préfère avoir un bateau au fond de l'eau car il vit encore

Éric Venner, président de la Confrérie des Gens de la Mer et vice-président de l'association Nautilus : "Nous adhérons totalement à ce projet car un tel récif artificiel peut avoir un impact touristique et économique très important pour La Réunion, sans que ce soit au mépris de l'environnement et de la législation. Il y a déjà plusieurs épaves ici. Cela dynamiserait Saint-Paul. Bien sûr, tous les éléments de faisabilité doivent être réunis et l'État doit être d'accord. C'est un zambrocal difficile. Est-ce compliqué de le ramener ici? y a-t-il une volonté politique ? A quel prix ? On peut se poser des tas de questions. En attendant, nous avançons et nous verrons bien. C'est un dossier lourd mais réalisable. Il ne faut pas diaboliser quelqu'un qui a un projet comme ça. Guy Marcoz compte bien aller au bout et nous le soutiendrons tant qu'il n'y aura pas de refus ferme et définitif. "

Emmanuel Tessier, directeur du Parc Marin de la Réunion : "Guy Marcoz m'a contacté car il cherchait des personnes capables d'assurer le suivi de la colonisation du récif une fois le Clemenceau installé sur le fond de sable. Des précautions sont à prendre: dépollution du navire, garantie de navigation et sécurité des plongeurs . Mais l'idée est très intéressante, cela soulagerait le récif corallien et répartirait les activités de pêche et de plongée sur plusieurs sites. Cela donnerait à la Réunion une épave absolument remarquable. Aux

Etats-Unis, le succès touristique est au rendez-vous.

Le problème, c'est que toute structure mise à l'eau est considérée comme un déchet. La réglementation est draconienne. L'État préfère les modules spéciaux de concentration de poissons. J'ai travaillé moi-même sur l'installation de récifs artificiels (cages en béton, blocs de galets ... ) dans les baies de Saint-Paul et de La Possession, de restaurer les fonds marins et de développer les ressources halieutiques.

Le projet du Clemenceau est lourd, mais sur un plan technique, les problèmes peuvent être résolus. Le projet peut faire peur aux décideurs, vu le passif et les pérégrinations du bateau. Aujourd'hui, l'État a sans doute plutôt envie de s'en débarrasser que de le faire revenir dans l'océan indien. Le réel obstacle se situe plus à ce niveau qu'au niveau environnemental. Car si le bateau est bien dépollué, il n'y a aucun risque écologique. Au contraire, un gros bateau, comme ça créerait une concentration intéressante et diversifiée. Des poissons de fond comme des mérus apparaîtraient en allant se nicher dans les cales

Jean-Pascal Quod, directeur de l'Agence pour la Recherche et la Valorisation Marines : "Nous sommes déjà intervenus sur l'Antonio-Lorenzo, où nous étions chargés du suivi de la colonisation par la faune. Nous avons estimé que ce n'était pas anti-écologique. Nous avons aussi soutenu un projet à Mayotte avec une barge, abandonné pour des raisons juridiques. Pour le Clem, le projet est d'une toute autre dimension et nous ne disposons pas de référentiel de cette nature pour nous prononcer. Le choix du site sera très important mais pour l'instant, le débat n'en est pas aux études d'impact et de faisabilité. Il est politique et juridique. Nous serons partants lorsque le projet aura atteint sa maturité. Mais c'est sûr, il faudra bien faire quelque chose. de cette épave."

Alain-Marcel Vauthier, directeur de la bibliothèque départementale de La Réunion et vice-président de l'association Nautilus : "Au départ, je trouvais son projet un peu fou et farfelu. Or les Américains l'on fait, alors pourquoi pas, s'il est bien désamianté et si toutes les conditions sont réunies. Quoi qu'on en dise, l'idée est convaincante. Un tel projet ferait une publicité extraordinaire pour l'île, autrement plus positive que le chik et dont nous avons bien besoin. Je ne suis pas d'accord avec ceux qui crient à la folie ou à la pollution de la mer. Ils ne se sont pas penchés sur la question. Je ne comprends pas comment certains écologistes, comme les Verts de La Réunion, tirent sur le projet à boulets rouges sans le démontrer scientifiquement. Ce qui me séduit, c'est ce côté "HLM à poissons". Il y a bien d'autres dispositifs de concentration de poissons. Et le projet de musée de la mer dans l'hôtel Lassay est extrêmement séduisant."

### **Saint-Paul veut reprendre. la mer**

Si sa baie accueillait le Clem', le berceau du peuplement de l'île se tournerait à nouveau vers l'océan de façon éclatante, une idée qui coïncide parfaitement avec le projet de la municipalité. Alain Bénard a déjà adressé un message d'encouragement à l'association Nautilus, en lui proposant l'ancien hôtel Lassay pour héberger le musée maritime. Le maire étant injoignable cette semaine, son cabinet nous répond : nous avons apporté un soutien politique à l'association à travers un courrier en juillet dernier. L'idée est intéressante et tout à fait compatible avec notre projet d'aménagement du centre-ville de Saint-Paul, qui prévoit une ouverture sur la mer et la construction d'un embarcadère qui sera achevée fin 2007. Ce projet peut s'insérer dans notre PRU (programme de renouvellement urbain, ndlr). Il faut donner une chance à

	cette idée de progresser. C'est plus facile de critiquer et de casser que de faire. Mais pour l'instant, ce n'est qu'une idée sur le papier. Il y a tout un ensemble d'études à mener, de budgets à chiffrer et de financements à trouver. Nous attendons toutes ces données avant d'aller plus loin. "
--	---

<i>mercredi 14/02/07</i>	
<b>Des sauveteurs pour l'Ouest</b>	
<b>Sauvetage et développement des sports côtiers</b>	
<b>Quotidien</b>	<p><b>Après Saint-Pierre et Sainte-Marie, la société nationale de sauvetage en mer (SNSM) s'installe à Saint-Gilles. Trois équipages bénévoles se relayeront pour assurer les interventions dans l'Ouest</b></p> <p>«Une démonstration vaut mieux qu'un long discours.» Gérard Patoux déplie une carte marine de la Réunion et pointe ses doigts sur les deux stations de sauvetage en mer qui existaient jusqu'alors. «Saint-Pierre d'un côté et Sainte-Marie de l'autre.» Puis il montre la distance qui sépare chacune de ces stations de la zone Ouest. «Pas besoin de vous faire un dessin. »</p> <p>En clair, jusqu'à présent, le CROSS, qui régule les moyens de sauvetage en mer, préférerait envoyer sur zone en cas de problème la vedette de la brigade nautique ou la Jonquille de la Gendarmerie maritime qui sont basées à la Pointe-desGalets.</p> <p>« Sauf que le Port est à 10 milles nautiques de Saint-Gilles et qu'en matière de sauvetage en mer, chaque minute compte» explique Gérard Patoux.</p> <p>Or, avec l'explosion de l'activité nautique dans l'Ouest, il était devenu indispensable d'avoir un moyen de sauvetage en complément sur Saint-Gilles. «Rien qu'à Saint-Gilles, vous avez plus de 350 anneaux, trois transports de passager, une dizaine de clubs de plongée. Et je ne compte pas les pratiquants chaque jour plus nombreux de kite-surf et de jet-ski. »</p> <p>Lors de la venue l'année dernière de l'amiral Lagagne, le président de la SNSM, il a donc été convenu de mettre les moyens en place pour monter une station à Saint-Gilles.</p> <p>Une équipe administrative est ainsi montée. Un bateau, celui du président (un pêche promenade de 6 m50), est mis à disposition de l'association. Reste à constituer les équipes opérationnelles. Le bouche-à-oreille fonctionne rapidement sur les pontons : 40 bénévoles sont identifiés.</p> <p>Trois équipages d'alerte sont également constitués, tous de solides marins rompus aux conditions de mer de l'Océan Indien. «Des plaisanciers pour la plupart, plus des gars de la marine marchande et des moniteurs du centre nautique de Bourbon.» Gérard Patoux . qui prend la responsabilité de station SNSM de Saint-Gilles n'est pas le moins expérimenté. Cet ancien de la Royale a fait une grande partie de sa carrière dans la gendarmerie maritime. Fonction qui l'a amené à naviguer en Corse, en Bretagne et jusqu'en Guyane. En outre, depuis 1972, il a régulièrement donné des heures comme bénévole à la SNSM. La carène à peine sèche, le Guelma est opérationnel, Depuis le début de la semaine l'équipage d'astreinte est mobilisable 24 h/24 et censé pouvoir appareiller et sortir du port en 20 minutes.</p>

	<p>Mais Gérard Patoux voit déjà plus loin. Notamment, il faudra rapidement envisager un navire dédié, un moyen d'intervention en haute mer rapide et sûr. «Style zodiac avec coque semi-rigide doté de deux moteurs hors bord de 120 CV. » Seulement, il faut le financer. «Nous sommes une association. On fonctionne avec des dons et des subventions.»</p> <p>Gérard Patoux reprend alors un des slogan de la SNSM :</p> <p>«Une vie humaine n'a pas de prix, un canot de sauvetage en a un.»</p>
--	--

<b>Samedi 3 mai 2008</b>	
<b>"Les professionnels ne sont pas aidés !"</b>	
<b>Acteurs</b>	
<b>Quotidien</b>	<p><b>Notre dossier de dimanche consacré au tourisme a suscité de nombreuses réactions parmi la population et les touristes, ainsi que parmi les professionnels du secteur. Avec un constat commun: rien ne bouge.</b></p> <p>Beaucoup de professionnels confirment, d'après leur propre expérience, qu'année après année, excepté des rapports qui s'empilent, rien n'est fait pour développer l'offre existante, et que les pouvoirs publics n'en finissent pas de se renvoyer la balle. "Tout le monde dit qu'il faut agir mais personne ne commence, pas même l'Etat, déplore ainsi Agnès Lavaud, chargée de mission au Syndicat des professionnels des activités de loisirs (Sypral). On nous reproche de ne pas nous investir. Le problème, c'est que nous, professionnels, n'avons pas de véritable interlocuteur pour nous aider."</p> <p>Agnès Lavaud explique, par exemple, que l'ouverture d'un canyon s'apparente à un parcours du combattant, entre la Diren, la DAF, le Parc national, le Département, Jeunesse et Sports etc. Et de fustiger les blocages administratifs comme autant de freins aux initiatives:</p> <p>"Au gîte du volcan, il leur faut 50 autorisations pour pouvoir planter un clou. Et ils n'ont qu'un bail de 9 ans, comme les gérants des gîtes de montagne. Ils ne sont pas propriétaires, ils ne vont donc pas s'investir !" Elle ajoute : "Quand on arrive à la ferme Corail en parapente, on atterrit chez un privé ... On fait une descente en VTT, on nous attend avec le fusil ... " Sans parler du rôle strictement policier du Parc quant à l'activité canyoning ... "Sur 100 personnes au Parc, un seul poste est dédié aux loisirs l"</p> <p>Alors, il faudrait valoriser les sites? "On nous dit de travailler sur les produits: des idées, on en a plein les tiroirs. Mais il faut qu'on puisse travailler en sérénité. Aujourd'hui, rien n'est fait pour nous faciliter la vie." Problèmes sanitaires, gestion des déchets, autorisations galères et subventions qui ne tombent pas ... Un professionnel explique, par exemple, qu'au moins trois hôteliers de l'île sont actuellement étranglés parce qu'ils attendent en vain leurs subventions de la Région, certains depuis plus de 14 mois.</p> <p>Pour les loisirs péi, Agnès Lavaud dénonce: "L'administration n'évolue pas. On vient d'apprendre que nous (les activités de loisirs) ne bénéficierons pas de la défisc si nous n'apportons pas la preuve que l'on fait du tourisme ... Car nous sommes considérés comme des associations dans les codes APE. " Cette preuve consisterait à conserver les talons de chèques des clients, mais seulement des étrangers au département car les locaux ne comptent pas ... On marche sur la tête. "S'ils ne veulent pas développer le tourisme, autant que les</p>

	<p>professionnels le sachent et s'en tiennent là", poursuit Agnès Lavaud. La chargée de mission du Sypral regrette qu'une stratégie claire ne soit pas définie et expliquée à la population pour être mieux acceptée par ceux qui craignent un bétonnage à outrance et la perte d'âme de l'île. "Un million de touristes, ce n'est pas possible dans l'état actuel de La Réunion. Au lieu de parler de grands hôtels qui massacrerait le paysage, pourquoi ne parle-t-on pas d'un nouveau modèle d'écotourisme, du développement de l'hôtellerie créole dans les Hauts, de lodges respectueux de la nature ... ?" Plus que jamais, à l'aube des assises du tourisme, le débat est ouvert pour enfin agir.</p> <p><b>Sylvain Amiotte (samiotte@jir.fr)</b></p>
--	---

<p><b>11/09/08</b></p>	
<p><b>Le CNB au bord du naufrage</b></p>	
<p><b>Relation entre les acteurs (associations/ Collectivités)</b></p>	
	<p><i>Sauf retournement de situation ou sauvetage inespéré d'une collectivité, le Centre nautique de Bourbon disparaîtra dans quelques semaines avec ses six employés et sa centaine de licenciés. Le nouveau président a découvert près de 300 000 euros de dettes laissées par ses prédécesseurs. Gestion calamiteuse ou pire encore, la justice pourrait se pencher sur le dossier.</i></p> <p>Le club nautique de Bourbon prend l'eau de toute part. Et la houle qui a traversé la semaine dernière la plage des brisants pour arracher le grillage d'enceinte n'y est pour rien. Avec près de 300 000 euros de dettes cumulées et des débiteurs qui mettent la pression, l'association pourrait ne pas être en mesure de payer ses six salariés à la fin du mois. Une question hante tous les esprits au sien du club où l'on semble découvrir depuis peu l'étendue des dégâts : comment en est-on arrivé là ? Seule certitude, le dossier est aride, mais quelques éléments ressortent malgré tout. Les premiers problèmes du club remontent en réalité à 1994. Les 1000 m<sup>2</sup> qu'occupe le CNB sont la propriété de la ville de Saint-Paul sur un terrain appartenant, lui, à la CCIR. Le loyer est donc théoriquement versé à la chambre à l'aide d'une subvention municipale dont le montant actuel s'élève à 21000 euros par an. Le nautisme vit des jours paisibles jusqu'en 2004. La CCIR alerte alors le club et lui réclame 97000 euros d'impayés de loyer. Où sont passées les subventions ? Pourquoi les sommes n'ont pas été versées ? Les raisons restent floues. Il semble néanmoins que les cotisations versées par les propriétaires de catamarans pour occuper le parking aient été sous-estimées. Ce n'est certainement pas l'unique raison d'autant que la dette creusée chaque mois n'aurait pas été considérée comme prioritaire. Après tout, la CCIR pouvait bien attendre. Jusqu'au jour où elle a perdu patience. Face à cette mauvaise surprise, la ville décide alors de suspendre les versements, préférant placer l'argent sur un compte bancaire en attendant une conciliation entre le CNB et la CCIR. Mais Saint-Gilles ne pouvant se passer d'un club nautique digne de ce nom, la municipalité débloque à nouveau 21000 euros en 2005 pour permettre à l'association de regagner les faveurs de la chambre. Mais l'argent reçu ne sera jamais reversé à qui de droit. Nouvel imbroglio. Le club emprunte une somme identique à la banque. Mais l'argent ne prend toujours pas le chemin de la CCIR. La dette s'accroît et les tensions perdurent. Seul bol d'air dans ce marasme : la coupe de France de pêche au marlin. 15 000 euros de</p>

bénéfice sont dégagés. La logique voudrait que les profits aillent éponger une partie de l'ardoise. Il n'en est rien. L'argent est investi dans l'ouverture de la section Kayak. 13000 euros de matériel. Mieux vaut investir tout de suite plutôt que payer les arriérés de loyer. C'est la logique qui prévaut alors au sein du conseil d'administration. Créer une section rentable pour mieux rembourser plus tard, l'idée se défend et aurait pu s'avérer gagnante puisque l'activité kayak est aujourd'hui la seule à se maintenir à flot. La section voile est en revanche en perte de vitesse et la section pêche a disparu il y a quelques années avec le départ de 50 adhérents. Les dotations de la direction générale de la jeunesse et des sports censées couvrir les postes de moniteurs ne permettent pas de redresser la barre. À peine suffisent-elles à maintenir l'activité avec un investissement total des salariés qui multiplie les initiatives en direction des publics scolaires, favorisent l'accès aux enfants issus de familles à revenus modérés. De nombreux marmailles du quartier Carrosse découvrent par exemple la pratique du kayak à des tarifs avantageux. Un décalage se crée donc peu à peu. D'un côté, un personnel déterminé à pérenniser ses contrats aidés. De l'autre, un conseil d'administration qui ne trouve pas de solution et multiplie les erreurs. Bilan : le CNB doit aujourd'hui environ 180 000 euros à la CCIR, 40 000 euros aux Ursaaf pour cotisations impayées, 30 000 euros à la banque, plus de 14 000 euros aux fournisseurs du club house etc... Chaque jour, le nouveau président élu en juin, Denis Magnat, découvre de nouvelles surprises. Il arrive que des vendeurs de bateaux appellent pour réclamer le paiement plusieurs mois après la livraison. Parfois, le bateau n'est même pas sur le parking. De quoi faire s'interroger sur les pratiques de l'ancienne équipe. Denis Magnat ne veut parler pour le moment que de mauvaise gestion sans porter atteinte à l'honneur de ses prédécesseurs, dont Jean Dumont, le dernier en date. La justice pourrait ne pas avoir la même vision des choses. Le procureur de la république devrait en effet recevoir une plainte de l'association dans les tous prochains jours. Avant d'éventuelles suites judiciaires, le président se bat pour sauver le navire. Il tente, en vain pour le moment, d'être reçu par les principaux acteurs, la ville de Saint-Paul et la CCIR. Seul un geste de leur part peut aujourd'hui éviter la banqueroute. En attendant les quatre moniteurs, le cuisinier du club house et la secrétaire vivent dans l'angoisse de voir leurs efforts réduits à néant

*Romain Latournerie*

### **L'ancien président décline toute responsabilité**

Interrogé hier par téléphone alors qu'il passe ses vacances hors du département, Jean Dumont assure avoir transmis l'association en toute transparence au mois de juin dernier. "J'ai ma conscience pour moi, dit-il. J'ai énormément donné pour le club." D'autres l'accusent au contraire d'avoir également reçu. Des factures de carburant au nom de l'association qui auraient alimenté le bateau personnel du président. Mais le principal reproche concerne surtout la façon de "gouverner" l'association. Il n'est pas rare d'entendre des licenciés le surnommer "Dieu". Le nouveau président, Denis Magnat, dit par exemple avoir alerté le conseil d'administration lorsqu'il s'est vu interdire l'accès aux comptes. Il était alors trésorier du CNB, un comble.

<b>09/12/08</b>	
<b>Le CNB liquidé aujourd'hui</b>	
<b>Relation entre les acteurs (associations/ Collectivités)</b>	
<b>JIR</b>	<p>Le tribunal administratif doit prononcer ce matin la liquidation judiciaire du Club nautique de Bourbon. L'information n'était pas officielle hier soir bien que connue de tous les intervenants dans ce dossier. Le personnel a reçu consigne de rendre les clés des locaux et de récupérer ses effets personnels. Terminées donc, au moins provisoirement, des activités kayak et voile sur la plage des brisants. Une décision qui semble au final contenter tout le monde. Personne ne souhaitait véritablement poursuivre l'aventure et tenter de combler les 300 000 euros de dettes au total. Seule la CCIR peut être n'attendait pas une liquidation pure et simple qui signifie très probablement la perte définitive des 180 000 euros d'impayés de loyer. Les modalités de la procédure devraient être connues dès demain après la visite du liquidateur judiciaire. Les six salariés, en revanche, devront certainement patienter encore pour en savoir un peu plus sur leur avenir. Idem pour les licenciés du club qui ne pourront plus pratiquer en attendant l'éventuelle naissance d'une nouvelle structure. Des discussions sont en cours à la mairie de Saint-Paul</p>

<b>Mercredi 17/12/08</b>	
<b>Quand les écoles de voile boivent la tasse</b>	
<b>Crise des clubs nautiques</b>	
<b>Quotidien</b>	<p>Sale temps sur les clubs nautiques de l'île. En décembre dernier, ils étaient sept à proposer des activités pendant les vacances. Un an plus tard, le paysage nautique ne compte plus que cinq clubs. Et encore, tous ne sont pas en très grande forme.</p> <p>Dans l'Est d'abord, le plan d'eau du colosse restera livré aux canards. La ville de Saint-André dispose pourtant d'un plan d'eau fermé et sécurisé particulièrement adapté aux débutants. Or le club Aqua-Eole qui avait repris l'activité et proposait pendant les vacances des initiations à la voile et à l'Optimist est en sommeil. Un sommeil proche du coma disent certains. En attendant une volonté politique de la mairie de faire vivre cette activité et les fameux travaux qui devaient tripler la surface du plan d'eau, il faudra aller plus à l'Ouest. En évitant Saint-Gilles, le plus ancien club de l'île, le club nautique de Bourbon, a en effet été liquidé la semaine dernière par le tribunal de grande instance de Saint-Denis. Face à la dette importante, qui handicapait le club depuis des années quelque 300 000 euros de passif dont une belle ardoise à la CCIR les magistrats n'ont vu aucune issue possible. Bilan: 6 salariés au chômage et des centaines d'enfants et des dizaines d'écoles qui ne pourront pratiquer la voile, le kayak ou le wave-ski durant l'année. La vente des bateaux aura à peine suffi à payer les derniers salaires. Si l'ancienne équipe forte de l'appui de la mairie" se dit aujourd'hui prête à relancer un club sur le port de Saint-Gilles, il faudra du temps pour revoir les catamarans s'élancer à nouveau de la cale. En tout état de cause, la nouvelle structure ne pourra pas prendre le relais avant des mois.</p> <p>La Base nautique des Mascareignes évitera peut-être le même sort. Mais à quel prix? Placé en redressement judiciaire après avoir déposé le bilan, le club va devoir réduire la voilure. «Nous allons procéder à deux licenciements économiques, explique Jean-Claude Maillot, son vice-président. Et à terme, nous allons réduire l'effectif de 15 à 10 salariés.» En outre, le club abandonne</p>



	<p>ses locaux administratifs pour réduire au maximum ses frais de fonctionnement Là encore, on parle de 300 000 euros de passif et d'une gestion « hasardeuse. » Compte tenu des mesures draconiennes qui sont mises en place et de l'appui de la mairie du Port, Jean-Claude Maillot a aujourd'hui bon espoir que le juge sauve le club. C'est en tout cas souhaitable. Parce que si la BNM venait à sombrer après le CNB, la voile pays serait privée de deux ses principaux moteurs.</p> <p>Enfin, le club nautique de l'Ouest est inquiet pour son avenir. Si son équilibre financier est assuré, avec une centaine d'adhérents pour 100 000 euros de budget, le CNO pourrait se retrouver à la porte d'ici un an. Car voilà, le CNO «squatte» une partie du centre de vacances de la Peep à la Saline-les-Bains. Entre Planch' Alizés et le poste MNS. Bref, l'avenir du CNO est lié à celui du centre de vacances de la Peep. «Nous avons rencontré le nouveau président de la Peep qui nous a fait part des deux scénarios qui se dessinent explique le président du CNO, Eric Ottenwelter. Soit la Peep trouve les moyens financiers pour rouvrir son centre de vacances, auquel cas nous serions intégré au projet, soit le site est cédé à l'Alefpa qui projette d'en faire un institut médico-éducatif »</p> <p>Dans ce dernier scénario, le plus plausible, le CNO n'aurait plus sa place. Autrement dit, le club pourrait se retrouver SDF avant la fin de l'année prochaine. Et pourtant, le club a bien sa place à la Saline. Seul club nautique basé dans le lagon, le CNO possède certainement le plan d'eau le plus sécurisé de l'île, qui en fait un lieu d'apprentissage idéal pour les plus petits. D'autre part, son activité a été prise en compte au sein de la réserve marine.</p> <p>Plusieurs rencontres ont été organisées avec la mairie dans l'espoir de trouver un emplacement pérenne à ce club. Autant de coups dans l'eau?</p>
--	--

23/01/09

### Base nautique de l'Ouest : déjà de la houle

#### Relation entre les acteurs (associations/ Collectivités)

	<p><b><i>La base nautique de l'Ouest, choisie par la mairie pour remplacer le défunt Club nautique de Bourbon tient son assemblée générale demain soir. Certains membres sont déjà prêts à claquer la porte.</i></b></p> <p>Pas facile décidément de travailler sereinement autour de la plage des Brisants. Le Club nautique de Bourbon y avait fait naufrage l'an dernier, laissant une dette de 300 000 euros et six employés au chômage. Et la malédiction semble reprendre de plus belle. La Base nautique de l'ouest, fraîchement créée, tient la corde pour s'installer sur les ruines du CNB mais souffre déjà de tiraillements internes.</p> <p>Mardi, son président Gilles Vieudrin rencontrait l'adjoint au sport de la ville de Saint- Paul et entendait les propositions de subvention : 40 000 euros pour l'année 2009. De quoi embaucher deux moniteurs brevet d'Etat, un en section voile, l'autre en section kayak (Le CNB employait deux moniteurs dans chaque section). Jean-Claude Melin ajoutait 50 000 euros de matériel neuf, payé par la mairie. Le deal : la BNO devra en contre-partie accorder 36 semaines par an aux activités scolaires et périscolaires. L'accord est en bonne</p>
--	--

	<p>voie. De quoi ravir le nouveau président qui déclarait la semaine dernière qu'il arrêterait tout s'il n'obtenait pas l'aval de la mairie.</p> <p>L'écueil vient en revanche de ses propres rangs où les conflits latents entre "voileux" et "kayakistes" n'ont pas coulé avec le CNB. La nouvelle équipe dirigeante étant composée en majorité de navigateurs, les autres usagers du club s'inquiètent. "On a le sentiment que le kayak n'est pas du tout leur priorité" ose timidement la mère d'une jeune pratiquante. "Nous, on veut bien continuer mais pas dans ces conditions de flou". Egalement mère de deux jeunes kayakistes, Elisabeth Magnani hausse nettement plus le ton. "On fait les choses à l'envers et personne ne comprend vraiment comment ça fonctionne. On nous a demandé de créer une section kayak dont je devrais être la présidente mais le président ne prend pas en compte nos avis. Par exemple sur le recrutement des brevets d'Etat. C'est nous qui les connaissons le mieux. Eux ne les connaissent pas". Une autre interlocutrice insiste : "Si on ne nous consulte pas, ça ne sert à rien de créer une section kayak". Plusieurs parents vont jusqu'à réclamer une gestion et des comptes séparés pour la section kayak, faute de quoi ils pourraient claquer la porte dès ce soir, lors de l'assemblée générale. "Si on gère la section kayak, on décide de nos budgets et de nos emplois" poursuit Elisabeth Magnani. "Le président ne pourra de toute façon pas tout gérer".</p> <p>Autre crainte : la menace sur la compétition. Gilles Vieudrin avait expliqué que ce ne serait pas une priorité au sein du nouveau club. Et ce en dépit des résultats encourageants enregistrés l'a dernier par les marmailles du CNB. Jean-Claude Melin nous l'a confirmé à demi-mots mardi par téléphone. Enfin : le prix des pourrait détourner beaucoup d'anciens du CNB vers d'autres clubs de l'ouest. Les droits d'entrée sont fixés à 50 euros pour les mineurs, 100 euros pour les majeurs et 150 euros pour les familles. Indigeste pour les membres qui s'étaient déjà acquittés de leur inscription annuelle en septembre. Interrogé hier par téléphone, Gilles Vieudrin désamorce déjà certaines bombes. A commencer par celle du recrutement : "Le choix se fera après élaboration d'une fiche de poste et en concertation avec les sections concernées. On prendra des gens motivés par la bonne marche du club". Quant à la compétition, le président rassure en affirmant que les deux entraînements hebdomadaires seront maintenus mais prévient que leur coût sera nettement réévalué. En clair : la cotisation mensuelle en voile et en kayak devrait augmenter fortement. "On n'aura pas vraiment le choix. Le CNB vivait au-dessus de ses moyens" analyse-t-il. Une sérieuse mise au point devrait donc intervenir ce soir lors de l'assemblée générale. Pour l'anecdote, le président Vieudrin semble avoir anticipé les guerres intestines en rédigeant son règlement intérieur. L'article 9 stipule que seul le président est habilité à s'exprimer dans les médias. Ça commence mal</p> <p><i>Romain Latournerie</i></p>
--	--

**Lundi 7 décembre 2009**

## **Des bateaux neufs pour la Base nautique de l'Ouest**

### **Relation entre les acteurs (associations/ Collectivités)**

	<p>L'association Base nautique de l'Ouest, qui a pris le relais du feu Club nautique de Bourbon sur le port de Saint-Gilles, a réceptionné samedi ses nouveaux bateaux : six catamarans et deux semi-rigides de sécurité, financés par la mairie de Saint-Paul, à hauteur de 80 000 euros, dans le cadre d'une</p>
--	--

convention d'objectifs et de moyens, qui court sur trois ans. Cette flotte vient s'ajouter à la douzaine de "hobie cat" adulte, que l'association avait racheté à sa devancière. De quoi permettre au club nautique d'enclencher enfin un rythme de croisière, après un an d'existence. "On a tout repris à zéro, ça demande du temps, explique Gilles Vieudrin, président de la Base nautique. On vient tout juste de relancer l'école de voile et à partir de janvier, on sera en mesure de proposer des ateliers voile aux scolaires et enfants des centres aérés de Saint-Paul". Prochaine étape : recruter un moniteur brevet d'État de kayak, pour relancer les activités canoë-kayak et wave-ski. "On compte actuellement 60 adhérents. L'objectif est d'au moins doubler ce chiffre l'an prochain", poursuit Gilles Vieudrin. La municipalité compte sur la Base nautique de l'Ouest pour démocratiser les activités nautiques auprès des jeunes des quartiers

**Vendredi 8 Janvier 2010**

## **La sécurité des plages est-elle assurée?**

### **plages**

#### **JIR**

Des plages bondées en pleines vacances d'été, des moyens insuffisants accordés aux sauveteurs et une série de trois noyades en moins d'un mois: la sécurité est-elle véritablement assurée sur les plages de l'île? Quelques éléments de réponse.

La noyade d'un jeune journaliste métropolitain sur une plage non surveillée de Saint-Leu mardi laisse perplexe. Une zone où la baignade est seulement déconseillée par quelques panneaux mal positionnés. Une zone qui mériterait d'être enfin sécurisée après les nombreux accidents qui y ont été déplorés. L'implantation d'un poste de secours est d'ailleurs en discussion depuis plusieurs années dans ce secteur des filaos, au sud du port de plaisance. Mais l'idée n'a jamais été concrétisée. Contactée hier par téléphone, la mairie reste aux abonnés absents.

"Tout le monde est en congés" répond-on simplement au service communication, du maire au directeur de cabinet en passant par le responsable de la sécurité. Le service des sports, en charge de la surveillance sur la plage principale, ne s'estime quant à lui "pas concerné".

À Saint-Paul, la signalétique est irréprochable et le dispositif plus important. Il fonctionne toute l'année. Mais la situation n'est pas vraiment rose pour autant. Cinq

postes jalonnent les quelques douze kilomètres de sables. Problème : il n'y a pas assez de maîtres-nageurs pour les occuper. La mairie se plaint d'un manque d'effectif pour surveiller ses plages avec moins de 30 MNS en service. "On a lancé cinq recrutements cette semaine et nous n'avons eu que trois candidats, explique la directrice générale adjointe, Jocelyne Marquet. Nous demandons des titulaires du Beesan \* pour qu'ils puissent également travailler en piscine. Et les formations du Creps ne se terminent qu'en mars".

Un problème de timing donc pour la commune. Sur le terrain, plusieurs MNS livrent une tout autre explication à cette crise des vocations. "Moi c'est ma passion mais franchement, prendre d'énormes responsabilités et sauver des vies pour 1000 euros par mois, je peux comprendre que ça n'intéresse pas tout le monde" glisse l'un d'eux. Et si la mairie nous a laissé entendre qu'une revalorisation des salaires était en vue, la promesse fait sourire dans les différents postes. "Ça fait longtemps qu'on nous en parle ... "

Résultat: deux postes étaient quasiment fermés mercredi, du moins en veille, avec un seul sauveteur, une flamme baissée et des zones de bain non-signalées. C'était notamment le cas à l'Ermitage village où 400 à 500 baigneurs évoluent simultanément dans le lagon ces jours-ci, sans compter les milliers d'autres vacanciers sous les filaos.

À Boucan, 2 000 à 2 500 personnes ont foulé le sable avant hier comme chaque jour depuis la mi-décembre. Dispositif en place: trois sauveteurs sur quatre nécessaires et un jet-ski en panne. Même chose aux Roches Noires où le bateau des secouristes est en piteux état.

Alors la sécurité est-elle assurée sur les plages? La question se pose. "Qui!", répondent tout de même les deux sauveteuses responsables de la passe de l'Ermitage pour la journée d'hier. "Parce ce qu'on continue à faire le maximum. Si on ferme le poste le soir

sans avoir eu d'accident, on se dit qu'on a fait notre boulot", "Qui" dit-on aussi en mairie tout en saluant "les gros efforts des sauveteurs qui viennent souvent travailler pendant leurs jours de repos pour permettre l'ouverture des postes".

Mais clairement non, si l'on considère que deux personnes en difficulté au même moment n'auraient pas pu être secourues mercredi à l'Ermitage village. Non encore si l'on considère qu'un brin de houle supplémentaire aurait mis les secouristes en difficulté, sans engin d'intervention motorisé, à Boucan et aux Roches Noires. Non enfin lorsque l'on constate que toute la zone de Trou d'eau, pourtant très fréquentée, n'est pas équipée d'un poste de secours (voir par ailleurs).

Les autorités n'ont pour le moment pas eu à répondre de leur responsabilité face à un accident majeur. Les récentes noyades s'étant déroulées hors zones de surveillance ou après la fermeture des postes. Mais les vacances sont encore longues, la foule toujours plus nombreuse et les problèmes de postes ou d'effectifs loin d'être réglés. Assurer le minimum et croiser les doigts, cela pourrait un jour ne plus suffire'

Romain Latournerie

#### **"On fait le maximum"**

Eric Pesnel occupe depuis le début de l'année 2009 le poste de coordonnateur des sauveteurs de Saint-Paul. Cet ancien MNS et pompier de Paris explique le sous-effectif actuel par des congés maladie de longue durée et des départs soudains. Pas de commentaire en revanche sur les salaires de ses hommes. Juste reconnaît-il qu'ils "exercent un métier à responsabilités, qui demande beaucoup de rigueur et de vigilance". Eric Pesnel assure également travailler à une meilleure maintenance du matériel qu'il juge correct. "La commune de Saint-Paul a été la première à se doter de défibrillateurs par exemple". Selon lui, des balises devraient être posées sur l'eau pour délimiter les zones de bain dans les prochains mois et les arrêtés municipaux devraient être réactualisés. "Nous faisons le maximum pour améliorer les choses, pour pouvoir répondre à toutes les éventualités. Cela prend du temps" -

#### **"La mairie déconne complètement"**

Olivier Marimoutou a travaillé 7 ans à la surveillance des plages de Saint-Paul. 7 ans de galère en CDD alors que cet ancien surfeur professionnel est unanimement reconnu comme l'un des meilleurs sauveteurs de l'île. Il vient de

	<p>claquer la porte et pousse un véritable coup de gueule. Pour lui, la sécurité n'est absolument pas assurée sur certaines plages de la commune. Il assure que le sous-effectif ne date pas d'hier et s'avère réellement dangereux. "Un sauveteur seul en poste ne peut pas faire la moindre intervention. Il est pénalement responsable, il n'a pas le droit de quitter son poste". Deux plages sont justement dans cette configuration actuellement sur la commune dont celle de l'Ermitage avec ses milliers de baigneurs potentiels. "La mairie déconne complètement. Le coordonnateur est incapable d'imposer ses choix". Olivier se bat par ailleurs depuis des années contre l'embauche de Beesan, source de la pénurie. "Ils font ça pour les envoyer ensuite en piscine. Mais ce sont des profs de natation, pas des sauveteurs. Ce n'est pas le même métier. Moi j'ai peur pour eux quand je les vois sur les plages. On leur dit depuis des années, il faut des gens de la mer des surfeurs ou des plongeurs. Anticiper le danger ça demande des années d'expérience. Là on propulse des mecs chef de poste aux Roches Noires ou bout de trois mois, c'est n'importe quoi". Et de citer en exemple la dernière noyade dimanche à l'Ermitage. "Deux sauveteurs à la passe un week-end de Nouvel An, c'est irresponsable, d'autant sur les deux, un seul était capable de gérer ce type d'accident. Il y a un manque de moyens et un manque de compétence". Pour lui, les hommes sur le terrain ne sont pas responsables de la situation. Il n'a qu'une cible: la mairie accusée de faire du "bricolage".</p>
--	---

<b>VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2006</b>	
<b>Un port bien morose</b>	
<b>Aménagement</b>	
<b>JIR</b>	<p><b>Il y a quelques années encore tout allez bien sur le port de Saint-Gilles, les commerces se développaient, la clientèle affluait. Depuis les choses ont bien changé et la morosité gagne des commerçants installés sur ce site, pourtant réputé lucratif.</b></p> <p>" Le port de plaisance de Saint-Gilles, ses bars, ses restaurants, ses clubs de plongées, ses boutiques ... Le cliché rappelle à beaucoup de Réunionnais la douceur d'une après-midi passée à flâner non loin des bateaux. Malheureusement le site n'a pour l'instant pas connu l'essor attendu par ceux qui s'y sont installés en espérant le voir devenir un lieu animé et vivant comme de nombreuses marinas en métropole ou aux Antilles .</p> <p>Résultat : certains commerçants font la grise mine estimant que les investissements qu'ils ont consentis n'ont pas porté leurs fruits et que les charges qu'ont leurs impose sont disproportionnées par rapport aux prestations qu'on leur fournit. Bref, la sinistrose guette surtout depuis que les touristes ont fui la destination Réunion, à cause de l'épidémie de chikungunya.</p> <p>Mais la grosse déception vient surtout d'une fréquentation en demi-teinte de la clientèle locale. "Sortis des vendredi et samedi soir, il n'y a personne. Le port est vide et sinistre, en semaine" témoignent des restaurateurs. Selon eux ce qui tue ce site, qui au départ possède tous les atouts pour être attractif, c'est le manque d'animation. "Il ne se passe jamais rien sur le port le soir, la moitié des lampadaires sont cassés, les quais sont obscurs et inanimés, qui aurait l'idée de venir s'y promener pour prendre un verre ou dîner" .</p> <p>On comprend leur désarroi d'autant que s'installer à cet endroit de la station balnéaire, n'est pas donné. La CCIR (Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion), qui gère le port de plaisance, est en effet montrée du doigt. Des commerçants estiment que les loyers qu'elle pratique sont trop élevés. "Personne n'est satisfait de la gestion de la CCIR, souligne l'un d'entre eux, on a eu 24 % d'augmentation des loyers en 4 ans."</p> <p>Une augmentation qui a d'autant plus de mal à passer que les prestations proposées ne sont pas en rapport avec les prix pratiqués. "Qu'on nous laisse au moins faire venir des groupes, mettre de l'ambiance, pour l'instant on nous refuse toutes les autorisations dès qu'on veut animer un peu les quais, par contre quand il s'agit de faire un pot pour les administratifs de la CCIR, là il n'y a plus de problème" s' emportent les patrons.</p> <p>Un ressentiment aussi lié à ce qui est vécu comme une injustice : des différences loyers. "Certains se sont vus offrir un bail de 23 ans en échange de 5 ans de loyers payés cash. Résultat aujourd'hui ils ne paient plus de loyer, quand d'autres qui ne se sont pas vu proposer une telle offre doivent continuer à assumer un loyer, la CCIR fait deux poids, deux mesures" déplore-t-on dans certains commerces. D'ailleurs, ce n'est un secret pour personne : ceux qui ont arrêté de verser leurs loyers sont nombreux. Certains auraient même près de 6 mois de retard, à moitié parce qu'ils ne peuvent faire autrement, et à moitié en signe de protestation face aux différences de traitements qui prévalent selon</p>

eux sur le port:

"Si ça continue comme ça on mettra tous la clef sous la porte et tout le monde sera perdant. C'est vrai qu'on avait accepté les conditions du bail que nous avons signé avec la CCIR mais c'était à l'époque où le port était appelé à devenir un endroit très attractif, et aujourd'hui on ne s'y retrouve pas", expliquent des exploitants désappointés. Pour eux, "ce n'est pas un hasard si, certains locaux commerciaux restent vides, c'est que les gens pensent que ce n'est pas rentable de s'installer sur le port".

Mais si la sinistrose guette certains commerçants, la faute n'en revient pas uniquement à la CCIR. En effet, le port de plaisance de Saint-Gilles les bains est avant tout un site touristique. Avec ses nombreux clubs de plongée et ses bateaux de pêche au gros, l'endroit se doit d'attirer les touristes. Or depuis la crise liée à l'épidémie de chikungunya les vacanciers se font rares et le port a du mal à séduire les locaux. Il suffit en effet de se promener un week-end le long des pontons, pour se rendre compte que la fréquentation ne correspond pas aux attentes de ceux qui investissent parfois plus de 6000 euros par mois, afin d'exercer leur activité dans un lieux qui devrait être un des plus passant de la station balnéaire.

Enfin l'environnement commence à se dégrader. Rien de dramatique pour le moment, mais tout de même les tags qui fleurissent un peu partout autour des boutiques ne sont pas de nature à embellir le paysage et à attirer les passants. Reste que malgré un coup de blues lié en partie à la conjoncture actuelle, certains parviennent encore à tirer leur épingle du jeu. C'est le cas de l'aquarium qui fonctionne bien, et qui parvient à capter le public local, notamment grâce aux enfants des écoles, et des centres de loisirs en période de vacances. Il y a aussi les bars qui ont su profiter de l'effet coupe du monde pour faire d'excellentes affaires en retransmettant les matches en direct. Bref le tableau n'est pas non plus complètement négatif, et il y a toujours de belles choses à faire sur le port de Saint-Gilles pour les promeneurs comme pour les commerçants. Il faut tout de même reconnaître que les espoirs nés de la rénovation de l'endroit dans les années 1990, se sont amoindris. Et le port de plaisance n'est toujours pas devenu la belle marina animée et rentable que tout le monde appelle de ses vœux.

#### UNE BIEN LONGUE LISTE

Un bateau amarré à Saint-Gilles, c'est un rêve que beaucoup partage mais que très peu peuvent réaliser. Tout le monde n'a déjà pas les moyens de s'offrir le navire de ses rêves, mais une fois cette acquisition réalisée reste à trouver une place pour son embarcation. Celui qui entretient cette légitime ambition, et qui de surcroît souhaite amarrer son bateau à Saint-Gilles doit s'attendre à un véritable parcours du combattant. Et pour cause, l'île ne compte pas tant de port de plaisance que ça, et celui de la station balnéaire est particulièrement prisé. Pour l'heure se sont plus de 100 bateaux qui sont sur liste d'attente, espérant qu'une place se libère pour eux à Saint-Gilles, en tout cela représente près de 4 ans d'attente. "En fait cela dépend des départs et des désistements, le délais peut-être beaucoup plus court", explique-t-on du côté de la capitainerie.

Reste qu'il y a beaucoup de demandeurs pour peu d'élus, et qu'une place au port de plaisance de Saint-Gilles est une denrée rare et appréciée des



plaisanciers. En effet l'endroit est idéalement situé non loin de mouillages qui figurent parmi les plus appréciés du littoral réunionnais. Si un plaisancier finit par décrocher une place, il lui en coûtera de 401 à 503 euros pour une barque, et de 502 à 2177 euros pour un navire de plaisance. Le critère essentiel étant la taille du bateau, plus il est grand plus la location de J'emplacement est élevée.

### 3 QUESTIONS A DANIEL KWANCHEE

"Nous ne sommes pas satisfaits"

Daniel Kwanchee est le directeur général des services (DGS) de la mairie de Saint-Paul. Avec la décentralisation, Saint-Paul est devenue propriétaire de la concession du port de Saint-Gilles les bains. Il nous livre les clefs pour comprendre la politique municipale en la matière.

Que pensez-vous de la gestion actuelle du port de plaisance par la CCIR ?

Nous ne sommes pas satisfait du concessionnaire. Nous avons lancé un audit financier pour mieux comprendre la gestion de la CCIR, il en résulte que la chambre doit faire face à un déficit et à beaucoup de loyers impayés. Reste que du point de vue du dynamisme économique et de l'entretien du lieu, tout reste à faire. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas d'employés pour s'occuper de l'entretien des infrastructures, et de la sécurité sur le site. Le seul personnel employé sur le port, c'est justement le maître de port et ses assistants, c'est largement insuffisant pour une structure telle que celle-ci.

Comment envisagez-vous l'avenir de la structure?

Le port de plaisance doit être moteur dans le développement économique et touristique de la commune de Saint-Paul. On ne peut plus accepter la dégradation et la désertification de ce site. Nous voulons mettre en place un port sec de 150 places pour répondre aux demandes de places des plaisanciers. Par ailleurs, il faut lancer la construction d'un parking d'au moins 200 places pour satisfaire les besoins des automobilistes.

Le site doit être un exemple de réussite économique comme le sont la plupart des ports de plaisance en métropole ou ailleurs. Des choses aussi simples que la prolifération des tags et le manque d'animation doivent être enrayerés. C'est dans cet esprit que la mairie a mis en place le La Buse code une animation destinée à relancer Saint-Gilles les bains.

Quelle est votre position sur la politique qui doit être menée sur le port de Saint-Gilles les bains ?

Nous disons à la CCIR ou vous êtes sérieux et vous vous engagez en mettant les moyens ou nous serons contraints de donner la gestion du site à un autre concessionnaire. Éric Magamootoo a fait des déclarations rassurantes en ce sens, reste maintenant à passer aux actes. Il faut que l'éclairage public soit restauré, on ne peut pas continuer avec un endroit supposé être passant et accueillant et qui est en réalité obscur et inquiétant dès que la nuit tombe. De plus la circulation des véhicules sur le site doit être plus sévèrement réglementée, et la sécurité doit être assurée par une entreprise de gardiennage. Bref, de nombreuses réformes doivent être entreprises et elles le seront avec ou

	<p>sans la CCIR. Maintenant nous n'avons rien contre la Chambre de commerce et nous sommes prêts à travailler avec eux sur la base de l'audit financier que nous avons réalisé.</p> <p><b>LA CCIR EXPLIQUE SA GESTION</b> <b>"L'équipe est nouvelle"</b></p> <p>L'équipe dirigeante actuelle de la CC IR (chambre de commerce et d'industrie de la Réunion) réclame un droit d'inventaire sur le bilan de ses prédécesseurs. "Quand nous sommes arrivés fin 2004, nous avons trouvé un bilan négatif et aucune solution n'avait été trouvée ni même mise en route pour tenter de sortir du déficit", rappelle Yoland Velleyen, élu en charge des ports de plaisance à la Chambre de commerce.</p> <p>Pour lui "l'équipe est nouvelle, mais depuis notre arrivée, on essaie de comprendre ce qui ne va pas et d'y remédier, on fait tout pour que ce port soit un port de plaisance digne de ce nom". La CCI ne se voile pas la face est reconnaît que "pour l'instant le port est pratiquement désert", une situation liée au "manque de moyen". "On est pas d'accord avec les commerçants qui jettent la faute sur le manque d'animation pour ne pas payer leurs loyers. L'animation n'est pas de la compétence de la CCIR, c'est à eux de s'associer pour animer les quais, la vérité c'est qu'il y a un problème entre les commerçants qui ne s'entendent pas entre eux et qui ne font rien pour que ça bouge ", estime Yoland Velleyen. Avec l'organisation, de brocante, et un partenariat avec le La Buse code là chambre de commerce estime être sur la bonne voie en terme d'animation des quais et prévient les commerçants: "On arrivera peut-être à des expulsions, on ne peut pas accepter des gens qui travaillent, qui sont ouverts tous les jours et qui ne paient pas leurs loyers." Toujours dubitatif sur le bilan de ses prédécesseurs Yoland Velleyen prévient :</p> <p>"C'est vrai qu'il y a eu de la frustration, et de la méfiance suite à des opérations qui ont été menées dans l'opacité et le copinage par le passé. Aujourd'hui nous lançons un appel d'offre pour l'entretien des espaces verts, tout sera fait dans la transparence, avec une mise en concurrence,"</p> <p>Et la rénovation des équipements dans tout ça ? "Les travaux de réparation de l'éclairage public devraient commencer en septembre et à terme le site devrait être fermé et un sens de circulation mis en place, répond Yoland Velleyen, la filière nautique est en pleine expansion, et La Réunion ne doit pas passer à côté de cette opportunité".</p>
--	--

<b>Vendredi 15/06/07</b>	
<b>La future croisette saint-gilloise</b>	
<b>Aménagement</b>	
<b>JIR</b>	<p>Les derniers épisodes de fortes houles ont accéléré les études concernant les projets de réaménagement du littoral balnéaire.</p> <p>Les Roches Noires ne dérogent pas à la règle et seront entièrement dévolues aux piétons. Une restructuration nécessaire pour un front de mer qui se meurt un peu plus, chaque jour.</p> <p>Les Roches Noires pourraient bien, ces prochaines années, prendre des allures de "Promenade des Anglais" ou de croisette locale. Mais les "stars péi" devront laisser limousine et Ferrari au garage, car la zone sera entièrement piétonne,</p>

	<p>"La plage des Roches Noires est en lien direct avec le cœur de ville, précise Mickaël Martin, directeur général de la SEM Balnéaire, en charge du projet de réhabilitation de la zone, Nous sommes donc en présence d'un projet particulier, dans le sens où il faut favoriser ces liens de communication entre la ville et la plage. Il faut également faciliter la circulation ". Pour ce faire, de nombreux aménagements vont être réalisés. "Nous allons piétonner l'intégralité du parvis des Roches Noires. Le bâtiment de la mairie annexe ainsi que celui du conseil général seront démolis, Nous allons créer, à cet emplacement, un espace de parking paysager, pour faciliter l'accès des touristes à la promenade. Nous allons aussi recréer une voie pour la circulation des véhicules et surtout optimiser l'utilisation de l'espace. Des bornes escamotables seront installées à l'entrée de la zone piétonne pour permettre aux livraisons de s'effectuer, pendant des tranches horaires prédéfinies, et pour que les quelques riverains puissent rentrer chez eux". La circulation piétonne sera possible jusqu'à la place Paul-Julius Bénard et des passages seront aménagés jusqu'aux rives de la ravine Saint-Gilles. Deux passerelles seront également mises en place sur cette ravine, pour renforcer le lien avec la plage des Brisants. Sur le front de mer, le parvis devrait être reculé de quelques mètres, afin d.e libérer un espace de plage, pour briser la houle et éviter ses effets d'érosion.</p> <p>Une ou deux rondavelles prendront place sur le parvis, pour remplacer les camions bars. Mais leur forme devrait différer des habituelles rondavelles de plage, avec une plus grande superficie, afin de répondre aux normes de la restauration.</p> <p>Pour l'instant, "nous n'en sommes qu'au début de phase d'avant-projet, rappelle Miekael Martin. Nous avons déjà choisi les maîtres d'œuvre et des géomètres ont commencé des relevés sur site. Mais nous allons encore mener quelques concertations, autour de ce projet". Si tout fonctionne, les travaux devraient être achevés fin 2009, pour un coût avoisinant les 3 millions d'euros. "Le but est de recréer un espace de loisirs, de détente et de respiration, pour les gens, poursuit-il. Et surtout que tout soit sécurisé, notamment pour les enfants. La volonté est vraiment d'optimiser la circulation, entre les différentes "centralités" . qui composent le centre-ville de Saint-Gilles". Mais en attendant, les Roches Noires vieillissent et grisonnent!</p> <p>Frédéric Sellier</p>
--	--

<b>lundi 3 novembre 2008</b>	
<b>Le projet "Ville et Port" toujours en rade</b>	
<b>Aménagements</b>	
<b>JIR</b>	<p>Annoncé depuis huit ans, l'ambitieux projet de réouverture de la ville du Port vers la mer tarde à se concrétiser, L'état traîne les pieds pour vendre à la commune deux hectares du domaine public maritime, où doivent être construits logements, hôtel, centre de congrès, musée de la mer, etc.</p> <p>Imaginez une ville ouverte sur son port, une façade urbaine tournée vers la mer, un hôtel et des appartements avec vue plongeante sur les bassins portuaires et leurs beaux voiliers. Imaginez de grands espaces publics verdoyants, qui côtoient un centre de congrès, un institut de la mer, des lieux de restauration, d'exposition, des commerces, etc. N'en jetez plus .</p>

C'est le futur visage de la ville du Port. Mais c'est encore de la science-fiction. Huit ans que le grand projet de réaménagement de la façade maritime de la commune est dans les tuyaux. Huit qu'il est acté par une charte signée entre la ville, le Département, la Région, la CCIR et l'État. Des années que les Portoïsiens entendent parler du projet phare de leur maire, qu'ils visualisent une belle maquette dans les bureaux du pôle développement du territoire de la mairie. Mais au bout du compte, rien de concret à l'horizon.

Huit ans après son acte de naissance, le projet "Ville et Port" est en rade. Toujours d'actualité, mais visiblement bloqué. Les études préliminaires sont en cours d'achèvement, mais la mairie ne dispose toujours pas des deux hectares de foncier nécessaires pour construire 2 000 logements, un hôtel, un institut de recherche océanologique, un centre de congrès. Deux hectares situés sur l'emprise du domaine public maritime, qui appartiennent donc à l'État.

Sauf que le propriétaire ne semble pas pressé de vendre. Ni les deux hectares de terrain, ni les quatre maisons créoles surplombant les quais, que la mairie souhaiterait transformer, dans son projet, en "espaces de musée et d'exposition". Depuis huit ans, aucun préfet ni secrétaire général de la préfecture en poste ne s'est réellement emparé du dossier "Ville et Port". "À croire que certains ne veulent pas de ce projet", lance, mi-sérieuse mi-ironique, Florence Desnost, chargée du projet en l'occurrence.

Contacté, le service communication de la préfecture fait savoir que le nouveau sous-préfet de Saint-Paul "doit bientôt reprendre en main le suivi du dossier". Sans plus de précision sur les tenants et les délais d'une éventuelle transaction foncière. Malgré une pointe d'impatience, la chargée de projet de la municipalité reste optimiste: "On espère boucler les études réglementaires et la vente du foncier d'ici la fin de l'année, pour lancer l'appel d'offres en 2009, et débiter les travaux fin 2010".

2010, le meilleur des scénarios.

Car le dossier est complexe. Avant d'être constructible, le périmètre d'aménagement, compris entre les rues Amiral Bausse et Evariste de Parny, devra être rasé. Puis dépollué.

Autre incertitude à lever, celui du coût. Le projet "Ville et Port" pèse 27 millions d'euros. La mairie ignore encore le montant des subventions européennes dont elle pourra bénéficier pour financer l'aménagement du foncier, notamment les espaces publics. Mais se rassure en mettant en avant les perspectives de retour sur investissement, une fois que les lots seront cédés aux privés. "Les candidats sont nombreux. Ils viennent régulièrement aux nouvelles", assure Florence Desnost.

Sauf qu'on voit mal des promoteurs se ruier pour acheter des parcelles avec vue sur hangars. Autre contrainte en effet: l'aménagement de la façade maritime est étroitement lié à la construction de la darse de grande plaisance du Port Ouest, qui s'étendra sur l'actuel site de stockage des terminaux céréaliers, appelés, eux, à déménager vers le Port Est. Là encore, rien n'a débuté. Aux dernières nouvelles, le chantier sera lancé dans un an: "Les dossiers ont été transmis à la préfecture pour que l'enquête publique démarre, affirme Alain Gaudins, président de la commission Port à la Chambre de commerce. Le creusement de la darse devrait démarrer fin 2009 pour une durée de deux ans". Et un coût de 25 millions d'euros. À ce rythme, difficile de fixer une échéance pour le lifting

portois. Il y a quelques mois, Jean-Yves Langenier évoquait la date de 2014. Aujourd'hui, le maire du Port évite de se mouiller. Plutôt sage dans le contexte actuel, où pas mal de grands projets communaux finissent par couler.

**Jean-Yves Langenier: "il n'y a plus d'obstacles"**

Le maire du Port se veut rassurant. Annonce le début des travaux pour le premier semestre 2009. Et soutient qu'il n'y a pas de mésentente avec l'Etat pour la vente du foncier.

À quand le lancement du chantier "Ville et Port", un projet attendu depuis huit ans?

Théoriquement, l'opération devrait pouvoir démarrer au cours du premier semestre 2009. Le financement est acquis, les études techniques sont en train d'être bouclées. On aurait aimé que les choses aillent plus vite, c'est vrai. Mais ce retard n'est pas de notre fait. Les procédures techniques et administratives sont longues pour obtenir le déclassement des deux hectares du foncier, qui appartiennent à l'État. Et de toute façon, rien ne peut commencer tant que le chantier de la darse n'a pas démarré. Il serait incohérent d'entamer la réalisation des logements avant le démarrage des travaux du nouveau port.

Il se dit que l'État traîne les pieds pour vous céder ses terrains?

Les conditions réglementaires permettent aujourd'hui à la ville de faire les acquisitions nécessaires, directement ou indirectement. Rien n'est encore acté, mais nous avons des garanties écrites. Sur le principe, l'État nous a donné son feu vert pour que les cessions aient lieu en temps voulu. Personnellement, je considère qu'il n'y a plus de blocage à ce niveau.

Vous dites que le financement est bouclé. Combien ce projet va-t-il coûter à la ville?

Le coût de l'aménagement est évalué à 27 millions d'euros. La mairie n'assumera pas la facture toute seule. Ceux qui travaillent sur le projet parlent d'une opération déficitaire.

Les opérations d'aménagement ne sont jamais excédentaires. Ce projet n'est pas à fonds perdus. Il y aura forcément un retour sur investissement pour la ville

200 logements, un hôtel, une salle de congrès ... La ville . n'a-t-elle pas les yeux plus gros que le ventre ?

Pas du tout. Tous ces projets correspondent à des besoins. Il n'y a aucune structure hôtelière dans la commune, alors que la demande existe. Pareil pour l'offre de logements, qui a besoin d'être élargie. Le Port compte 70% de logements sociaux. Ceux qui ont une promotion sociale ne trouvent pas à se loger sur la commune. Il nous faut des logements de moyen et grand standing. Quant à la salle de congrès, ce sera un atout pour rendre la zone portuaire plus attractive. Avec le commerce, la pêche, la partie militaire, et la plaisance,

	<p>toutes les fonctions portuaires sont réunies pour créer de l'activité au Port Ouest. Il est temps de tourner la page du Port cloisonné. Le Port doit devenir la porte maritime de la Réunion vers d'autres ports voisins.</p> <p>"Ville et Port" verra-t-il le jour avant la fin de votre mandat, en 2014 ?</p> <p>Sauf miracle, sans doute pas. Six ans pour réaliser une opération de grande envergure, ça me paraît juste. Il faut être patient. Une fois que le "Ia" sera donné, les choses se mettront progressivement en place.</p>
--	--

<b>18/11/08</b>	
<b>Où va Saint-Gilles ?</b>	
<b>Aménagements</b>	
<b>JIR</b>	<p><i>Fin de l'eldorado immobilier, baisse de la fréquentation touristique, port de plaisance à l'abandon. Rajoutez la disparition imminente du club nautique, l'inquiétude des commerçants et la saturation permanente du trafic. La vitrine du tourisme à la Réunion se fissure depuis des années dans l'indifférence générale. Le point à quelques semaines des vacances d'été.</i></p> <p>Bien sûr, la promenade matinale sur le marché du centre-ville reste un moment agréable. Tout comme les plages de l'Hermitage restent séduisantes. Pourtant, Saint-Gilles souffre et les conclusions du rapport d'Odit France, commandé sous l'ère d'Alain Bénard, sont sans appel : l'étude souligne la lente dégradation du leader ship saint-gillois en matière de tourisme. Et ce en dépit d'un potentiel inégalable sur l'île. En résumé, la cité balnéaire a "subi" son développement et vécu sur ses acquis. Des atouts "naturels" qui ne suffisent plus aujourd'hui à maintenir une réputation devenue surfaite. Tous les indicateurs sont au rouge. À commencer par ceux du port de plaisance, censé s'imposer comme le cœur de l'activité touristique. Des quais désertés en soirée, une gestion calamiteuse, conjuguée aux dégâts des différents cyclones, et un déficit de plusieurs millions d'euros.</p> <p><b>Même l'immobilier est en crise</b></p> <p>Un trou considérable que la CCI, gestionnaire, n'entend pas combler à l'image de la ville de Saint-Paul, pas vraiment pressée non plus d'éponger les dettes (voir notre édition du 9 juillet dernier). Le sauvetage de la vitrine saint-gilloise ne se fera pourtant sans doute pas sans un retour de la gestion du port dans le giron communal. Autre alerte, et peut-être plus significative : la fin annoncée de la flambée immobilière. Nombre de petits appartements et autres studios à 500 euros mensuels, auparavant âprement disputés, ne trouvent plus preneur. Et n'en déplaît pas aux propriétaires, les prix des biens en location devraient baisser prochainement, sous peine de rester vides. Saint-Gilles n'attire plus au point de dépenser sans compter pour s'y loger. La qualité de vie semble s'être considérablement dégradée. Les raisons sont multiples, pointées une fois de plus par l'étude d'Odit France. Une série d'entretiens réalisés à la sortie de l'office de tourisme donne les affirmations suivantes : "pas assez de métissage et de caractère créole", "pas assez tourné vers la mer", "assez snob", "trop d'embouteillages", "manque d'informations", "désordonnée", "sale et mal</p>

éclairée”. Le désamour contaminerait donc désormais les touristes. Les commerçants, témoins directs de cette dégradation, affichent plus que jamais leur inquiétude à l’approche des vacances de décembre-janvier. C’est notamment le cas de Michel Athiasse, vice-président de l’association, parmi les plus anciens restaurateurs de la place. “Il ne faut pas dire que Saint-Gilles est mort, ce n’est pas vrai”, tempère-t-il dans un premier temps avant de confier une perte d’activité non négligeable sur la période juillet-août. Difficile de chiffrer les pertes. “Disons entre - 25 et - 50% mais cela varie énormément d’un commerce à l’autre”. Pour lui, le problème réside essentiellement dans le stationnement largement insuffisant : “À 19h30, la plupart des boutiques ferment. Les commerçants s’en vont et laissent la place aux riverains. Il n’y a donc pas de place pour les clients des bars ou des restaurants. J’ai parfois des tables de douze personnes qui annulent parce qu’ils n’arrivent pas à se garer. À 20h30, sur l’avenue, il ne manque plus que les bottes de paille pour se croire dans Il était une fois dans l’Ouest”. Côté plage, le bilan n’est pas plus reluisant. Les Roches Noires n’ont pas reçu le moindre soin depuis les épisodes de houle. Les accès y sont devenus dangereux, sans parler des sanitaires indignes. Des travaux y sont tout de même enfin programmés (voir notre édition du 10 octobre). En face, les Brisants s’apprêtent à perdre leur principale source d’animation. Le Club nautique de Bourbon voit son sort placé entre les mains de la justice. Et ses espoirs de survie sont minces. Tristes Brisants sans catamarans ni kayaks.

#### **anarchie urbaine**

Le pire constat reste tout de même celui que tout visiteur fera sans peine sur l’avenue du Général de Gaulle. Les petits commerçants ont été remplacés au fil des ans par des établissements bancaires, laboratoires médicaux et autres opérateurs de téléphonie. Une victoire des peut être trop nombreux riverains gênés auparavant par une activité nocturne, aujourd’hui disparue. Même en journée, la ville “n’est plus lisible” juge Odit France. Signalisation totalement noyée dans la jungle publicitaire, construction anarchique. Résultat : une artère principale étonnamment dépourvue du moindre cachet architectural ou culturel. Même l’équipement hôtelier pourtant fer de lance de l’activité touristique est aujourd’hui pointé du doigt. Seulement 16 établissements classés et à peine 1 000 chambres sur la zone. Certes 42% de la capacité insulaire mais insuffisant pour accueillir les 240 000 touristes extérieurs qui fréquentent la zone balnéaire chaque année. Le compte n’y est pas. Et tablant sur un total de 600 000 touristes sur l’île à l’horizon 2015, Saint-Gilles devra construire 800 nouvelles chambres et créer 2 000 emplois. Un travail de titan pour éviter de partager à terme la 1ère place du podium avec les villes qui montent, Saint-Pierre surtout et Saint-Leu dans une moindre mesure. Certains professionnels du secteur murmurent que Saint-Gilles perdrait son label de station balnéaire si une étude sérieuse était menée. La municipalité saint-pauloise vient de créer un comité de pilotage pour sortir de l’ornière, associant mairie, TCO, Sem balnéaire, Sedre et office de tourisme. Il y a urgence. Et peu de place pour des promesses en l’air

Aujourd’hui • 240 000 touristes extérieurs par an • 130 millions d’euros de chiffres d’affaire annuel • 16 hôtels classés pour 1000 chambres • 62 gîtes, chambres d’hôtes et meublés de tourisme • 4000 emplois • 67 prestataires d’activités de loisirs • 110 restaurants • 8 000 personnes sur les plages en

période de forte fréquentation Objectifs 2015 • 600 000 touristes extérieurs par an • 240 millions d'euros de chiffre d'annuel • 1 800 chambres d'hôtels 3 et 4 étoiles • 6 000 emplois
--

18/11/08

## Un nouveau visage pour 2015

### Aménagements

JIR

*Après le bilan cinglant dressé par Odit France sur la station balnéaire, Saint-Paul vient de se doter d'un nouvel outil de réflexion et d'action. Représentants de la ville, du TCO, de la Sem Balnéaire Tamarun, de la Sedre et de l'office de tourisme se sont ainsi réunis au début du mois pour la première séance de travail du comité de pilotage. Quelques pistes de réflexion sont déjà connues et des projets commencent à émerger.*

**Circulation et stationnement :** La priorité ira à la piétonnisation de l'esplanade des Roches Noires. La rue du Général de Gaulle devrait en revanche rester ouverte à double sens. Les poids lourds y seront tout de même interdits et les livraisons limitées en terme d'horaires. Plusieurs parkings sont en gestation. Un premier devrait être bâti sur l'emplacement actuel de la mairie annexe et de la gendarmerie, rasées. Un deuxième devrait être construit à l'entrée nord et un troisième devrait être implanté vers le collège des aigrettes avec un système de navettes jusqu'au centre-ville. Des vélib' pourraient également faire leur apparition dans les rues de la station.

**Le port** L'un des dossiers les plus épineux pour la municipalité saint-pauloise. Les discussions avec l'actuel gestionnaire butent sur le déficit que la CCIR n'entend pas combler seule. Un retour en gestion communale pourrait être privilégié dans un premier temps avant de confier probablement la structure à une SEM. Tamarun semble sur les rangs. Quelle que soit la formule retenue, le port devra être revu et corrigé en profondeur, notamment en terme de répartition des commerces et d'animation. "Il faudra remettre de l'ordre et redynamiser" admet Jean-Claude Melin, adjoint saint-paulois et président de Tamarun. "C'est un outil majeur avec tous les ingrédients d'une réussite". Sauf que la recette n'a pas pris pour le moment, résultat d'un total laisser-aller. La réorganisation pourrait passer par une priorité accordée aux bars, restaurants et commerces nocturnes en façade au détriment des commerces diurnes, déplacés sur l'arrière des bâtiments. L' élu souhaite également densifier l'axe de liaison "rue Général de Gaulle - port - plage des brisants". D'importants travaux de rénovation devront par ailleurs être engagés sur les quais et les différents pontons.

**La rue du Général de Gaulle** Odit France souligne l'urbanisation anarchique du centre-ville. Jean-Claude Melin y ajoute "la composition problématique des commerces". Problème : la ville n'est pas en mesure d'expulser banques et opérateurs de téléphonie. "Il faudra peut-être déplacer la fréquentation touristique s'ils ne veulent pas partir. Pour le moment, nous n'avons pas la main là-dessus". Des idées sont en revanche à l'étude en matière d'urbanisme. Une palette de couleurs pourrait par exemple être imposée aux constructeurs. Objectif : donner une véritable identité au centre-ville.

**De Boucan à Trou d'eau :** La refonte de Saint-Gilles devrait également profiter à ses satellites, Boucan, l'Hermitage et la Saline. Des travaux devraient débiter très rapidement sur le secteur de Cap Homard avec des



	<p>trottoirs et une piste cyclable jusqu’au rond-point de Grand Fond. Idem au mail de Rodrigues à l’Hermitage qui devrait changer de visage dans les prochains mois. Enfin, la plage des Roches Noires devrait bientôt subir un lifting complet. Côté restauration, Tamarun devrait installer six nouvelles rondavelles. Des discussions sont en cours avec les restaurants de plage de l’Hermitage qui devront reculer leurs bâtiments. Objectif : libérer la vue sur le lagon. La SEM installera également de nouveaux blocs sanitaires sur les différentes plages.</p> <p><b>Le financement :</b> Des financements dépendront évidemment la réalisation de tous ces projets. La ville attend le 21 novembre et la signature de la charte touristique avec l’IRT. La ville sollicitera de toute façon les fonds européens, régionaux, départementaux et communautaires et des emprunts seront également contractés en mairie pour compléter les budgets. Jean-Claude Melin avance la somme minimale de 100 millions d’euros à injecter pour “voir quelque chose sortir de terre”. Si tous les travaux sont effectués, la facture finale sera bien plus élevée. D’autant qu’il faudra compter avec une nouvelle station d’épuration et un programme d’endiguement des ravines. Des opérations extrêmement onéreuses pour les collectivités. “Vue la crise financière grave dans laquelle nous sommes actuellement, il faudra de toute façon des arbitrages”</p>
--	--

04/03/09

**Des études pour un nouveau port plus performant**

**Aménagements**

<p><b>JIR</b></p>	<p><i>Des études vont être lancées à Saint-Leu pour une extension d’un port devenu trop exigü. Multipliant ainsi les potentiels de la station balnéaire, grâce à 130 anneaux supplémentaires.</i></p> <p>Souvent décrié pour la faiblesse de ses infrastructures, le Port de Saint-Leu va devenir un équipement digne de ce nom. Le conseil municipal doit voter demain l’approbation d’un plan de financement pour son extension. À commencer par le lancement d’un appel d’offres concernant les études, étape indispensable. Objectif : l’agrandir sur la partie Sud afin d’obtenir un outil efficace. Une métamorphose devenue plus que nécessaire. Pour les pêcheurs tout d’abord. “Aujourd’hui, ils ne peuvent pas stocker leurs poissons”, regrette Claude Crescence, conseiller municipal délégué au tourisme et à la pêche. Un manque que la réalisation d’un local devrait combler. Autre élément primordial : la liste d’attente qui ne cesse de s’allonger, en vue d’obtenir un anneau. “Il y a 80 demandes actuellement. À terme, on disposera de 130 places supplémentaires”. André, pêcheur occasionnel apprécie la démarche. “Beaucoup doivent entreposer leurs embarcations sur remorque car il manque de place. Sans parler de ceux qui se retiennent d’acheter”, témoigne-t-il. “Mais ça fait des années qu’on entend parler de travaux”, poursuit-il, méfiant. Au-delà d’une capacité d’accueil qui augmente, se profile un tout autre enjeu. Cet espace exigü offre aujourd’hui peu, voire aucune perspective. Un nouveau port déclenchera à coup sûr une nouvelle dynamique. “Saint-Leu devient plus attractif en matière touristique. De nouvelles activités nautiques viendront s’implanter. Pourquoi pas la pêche au gros, la planche à voile ou encore la voile, encore quasiment inexistante aujourd’hui”, s’enthousiasme le</p>
-------------------	---

	<p>spécialiste. Une opération qui peut et doit s'avérer gagnante avec, à la clef, des créations d'emplois directs ou indirects. De belles prévisions qui ne sont pas pour demain, les travaux doivent dans le meilleur des cas, débiter au 2e semestre 2011. Estimation : 5 000 000 d'euros. Même si l'Etat et les fonds européens s'acquittent de la plus grosse somme, la mairie de Saint-Leu va bien devoir mettre la main à la poche. Et ce n'est pas franchement le moment. Tenant compte de deux contraintes majeures -ne pas modifier l'écoulement de la ravine, ne pas toucher à la barrière corallienne- le premier scénario envisage ainsi une extension du port vers le Sud, sans apporter de modification d'ampleur à l'allure générale de l'ouvrage existant. Afin d'améliorer la circulation des courants dans le nouveau bassin, l'ancienne digue Sud est remplacée par un appontement sur pieux. "Ce type d'aménagement améliore les échanges d'eau entre les bassins et évite donc une eutrophisation (forme singulière mais naturelle de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent, ndlr) du milieu", indique le descriptif technique. Parallèlement à cette digue est envisagée la mise en place d'un second appontement sur pieux, visant à élever le nombre de mouillage. Autant d'éléments qui permettent l'optimisation des masses d'eau dans le port. Un bon point vu les dégâts causés par le courant pris au piège, lors d'épisodes houleux. Enfin, une passerelle en bois sera accolée au quai et facilitera l'accès aux embarcations. Le projet prévoit également la construction d'une zone technique de manutention des bateaux de 500 mètres carrés, un point de récupération des déchets et huiles, des équipements de sécurité, la distribution d'eau concernant les pontons et les bâtiments, le réseau électrique et l'éclairage public. Autant d'élément pour un port opérationnel à Saint-Leu. Et qui a bien sûr un coût. Les premiers chiffres avancés établissent une fourchette de prix comprise en 250 et 400 euros l'anneau pour un an. Selon la taille du bateau. À noter que les pêcheurs traditionnels bénéficieront d'un endroit précis. Qui les exonéra de payer leur emplacement, étant donné la faiblesse de leurs revenus</p> <p><i>D.F.B</i></p>
--	---

14/04/09

**Se baigner dans la baie de Saint-Paul : pourquoi pas ?**

**Aménagements**

**JIR**

*Alors que le front de mer de Saint-Paul bénéficie d'un lifting complet, la question de la plage et donc de la baignade refait surface. Quels obstacles ? Quelles solutions ? Quelques éléments de réponse.*

Ils ne sont que quelques-uns à braver la sombre réputation de la baie de Saint-Paul. Quelques-uns à s'adonner aux joies du bain de mer, aux abords du cimetière marin le plus souvent. Pourtant la baie offre un potentiel balnéaire sans équivalent sur l'île : 10 kilomètres quasi ininterrompus de plage ou de rochers abordables entre l'embouchure de la rivière des Galets et la pointe du cap La Houssaye.

Dernier projet en 1995

Alors que le front de mer fait actuellement l'objet d'un vaste plan de rénovation, dont le débarcadère est la première concrétisation, la valorisation de cette bande côtière revient donc au goût du jour. Il faut pourtant remonter à 1995 pour trouver le seul projet crédible d'aménagement sur ce secteur. Le

mairie de Saint-Paul s'appelle alors Joseph Sinimalé et son adjoint à l'aménagement, Alain Abbadie. Celui-ci se souvient de ce qui avait été alors envisagé : "Évidemment l'obstacle, c'était le requin. Nous avons confié une étude à l'Iframer qui nous avait ensuite fait différentes propositions". L'option filet est alors rapidement écartée. On s'appuie pour cela sur l'exemple de Hong-Kong où le dispositif retient tous les déchets et en particulier les sacs plastiques, nocifs pour les dauphins et les tortues. Reste la possibilité de signaux électromagnétiques censés éloigner les squales. "Mais on s'est rendu compte que sans obstacle concret, on ne pourrait pas convaincre la population, lui faire dépasser son appréhension", explique celui qui est aujourd'hui à la tête d'Air Austral. Différentes hypothèses restent à l'époque envisageables : des filets très proches de la plage, à 20 ou 30 mètres, et sur une partie réduite de la plage, plus faciles à entretenir. Ou la construction de bassins artificiels, comme à Boucan ou à Grande Anse. Mais la décennie 90 est politiquement trouble à Saint-Paul et les élections de 1997 évinceront Alain Abbadie et son projet avec lui. Depuis : rien. Sous la majorité Alain Bénard, les efforts se sont concentrés sur la zone de Cambaie et son improbable lagon intérieur qui avait au moins l'avantage d'éliminer le risque requin.

#### **Un équilibre fragile**

C'est le docteur en sédimentologie marine, Roland Troadec, qui avait alors été sollicité. Son étude est d'ailleurs sur le point de se terminer, et ce même si le projet a, lui, déjà disparu. Reste l'expertise du scientifique sur la baie et sur son fonctionnement. "Le problème c'est son exposition. La baie est soumise aux grosses houles de sud. C'est un système beaucoup plus ouvert qu'à Boucan par exemple. Et puis les fonds sont très près de la plage avec une grande turbidité". Une eau souvent trouble en effet car une quantité considérable de sédiments y est déposée par la rivière des galets et l'étang. "C'est justement ce transit littoral nord-sud qui est à l'origine de la baie et qui maintient son équilibre". Sans ces apports permanents, la rive serait sans arrêt rongée par l'autre courant majeur dans la baie, "un courant d'arrachement du type Étang-Salé qui peut d'ailleurs être dangereux pour les baigneurs. Ce sont des courants qui vous amènent au large et que l'on ne peut pas remonter". Un équilibre fragile donc qui ne permet pas toutes les options d'aménagement. "Si l'on crée des obstacles à cette circulation, on risque des problèmes d'érosion et de recul du littoral. D'autant que dans un contexte de réchauffement climatique et de montée des eaux, ce n'est pas le moment d'aller solliciter les réserves de sédiments de la côte. Il faut être extrêmement prudent", alerte l'expert.

#### **Un deuxième débarcadère**

Toute construction en dur est par conséquent à proscrire. Exit notamment les bassins artificiels. Des bassins auxquels on continue pourtant de réfléchir du côté de la mairie où le service d'aménagement planche depuis quelques mois sur la valorisation de la plage. Cette option n'est toutefois pas prioritaire. Les techniciens penchent plutôt pour une solution qui n'avait jamais été proposée jusque-là. "Nous attendons de voir comment se comporte le débarcadère face à la houle notamment. L'idée serait d'en construire ensuite un deuxième et de tendre entre les deux structures des filets anti-requins", explique Bernard Robert à la direction de l'urbanisme. Pas de date pour autant, le projet n'est même pas encore en phase pré-opérationnelle. "On est encore au stade de la réflexion et une étude va être menée en collaboration avec l'Université de la

Réunion". "Saint-Paul-les-bains", ce n'est donc pas pour demain

*Romain Latournerie*

### **Le débarcadère inaccessible aux bateaux**

La construction du débarcadère a marqué le début des travaux de transformation du front de mer. Un vaste chantier qui s'étendra sur plusieurs années dans le cadre du plan de rénovation urbaine et qui devrait créer un axe de communication entre la façade littorale et le centre-ville. Le débarcadère achevé et submergé par les pêcheurs lorsque les conditions météo le permettent, n'est pourtant toujours pas accessible aux bateaux. "Des tests ont été effectués en fin d'année dernière et ils sont tout à fait concluants", indique-t-on étrangement en mairie alors que la direction du Grand Bleu affirme le contraire. "Ce n'est pas encore au point pour nous, comme pour tous les bateaux. Il n'est pas possible de s'amarrer ni de débarquer des passagers. Pour le moment, le débarcadère n'est pas du tout adapté", indique en effet une responsable. Avant de préciser que des discussions sont en cours avec la mairie, "très ouverte à nos propositions", pour trouver une solution. La mairie ne justifie l'absence de bateaux que par les travaux actuellement en cours devant l'édifice. "Le débarcadère ne peut pas recevoir du public dans ces conditions. Il accueillera des bateaux lorsque la place sera terminée, soit pas avant les mois de septembre ou octobre".

### **Requins, du fantasme au danger**

Deux attaques mortelles en 1992 et 1996: la réputation de la baie n'est plus à faire. Dans l'imaginaire populaire, les requins y pullulent et la présence de la ferme aquacole n'aurait pas atténué le phénomène. Parmi tous les spécialistes consultés, aucun n'a pourtant mis en cause la Société aquacole des Mascareignes (SAM). Ce qui n'empêche pas les dirigeants de rester muets sur le sujet, lassés sans doute d'être systématiquement associés à la présence des squales.

Une présence en masse qui reste d'ailleurs à démontrer tant les témoignages sont contradictoires. Ainsi Roland Tradec, sédimentologue marin, qui revendique plus de 200 plongées dans la baie, affirme n'avoir jamais vu le moindre requin. "Ça ne signifie pas qu'il n'y en a pas, on dit que les plongeurs en bouteille les effraient t ... "

Dans la même lignée, c'est le très contesté Mickaël Rard qui atténue la dangereuse réputation des lieux. "Parmi toutes nos observations à l'Omar, c'est Saint-Leu qui se détache en terme de fréquence. Il n'y a pas plus de requins dans la baie de Saint-Paul qu'ailleurs". Plus prudent, le docteur Gery Van Grevelinghe, auteur de plusieurs ouvrages sur l'animal, tempère. "La seule chose qu'on sait, c'est qu'on n'en sait pas assez", tranche-t-il d'emblée. Aucune étude n'a été menée, en baie de Saint-Paul comme ailleurs à la Réunion." Ce spécialiste concède tout de même qu'il existe bel et bien une population de bouledogues dans la baie. "Il y a eu des observations . de femelles gestantes et de juvéniles dans l'estuaire de la rivière des Galets. Et les techniciens de la ferme aquacole en voient régulièrement au fond. Maintenant difficile d'en évaluer la quantité."

Pas question de céder à la psychose pour autant selon Gery Van Grevelinghe. Mais pas question non plus de prendre le problème à la légère. "Il est certain que si on devait généraliser la baignade à cet endroit, il faudrait considérer

	<p>sérieusement le risque requin. Mener des études . pour l'évaluer et le maîtriser, car statistiquement, par rapport au nombre de gens qui se baignent, il y a plus d'accidents dans la baie qu'ailleurs. "</p> <p>Cette quasi-absence de certitudes sur les requins de la baie symbolise parfaitement le peu d'intérêt suscité par les squales dans la communauté scientifique comme dans le monde politique à la Réunion. "Il existe pourtant des moyens de les étudier. il y a des expériences dans des contextes tout à fait similaires à l'étranger': regrette le médecin. "C'est un manque de volonté politique. Il n'y a pas le pragmatisme qu'il y a pu y avoir sur la question chez les AngloSaxons, Australiens ou Sud-africains. Il n'y a peut être pas assez d'accidents pour que ce sujet soit pris en compte. "</p> <p>Un oubli en partie volontaire, probablement, car le requin, c'est indéniable, effraie et à ce titre ne représente pas le meilleur argument publicitaire pour le tourisme. En guise de preuve: la longue bataille des maîtres nageurs sauveteurs pour être mis hors de cause en cas d'attaque. Ou la très récente et très discrète signalisation des zones à risque.</p>
--	---

**Mardi 11 août 2009**

## **Les grands chantiers du TCO**

### **Aménagements**

	<p><b><i>Nous l'avions annoncé dès la fin du mois de juillet : le TCO investira 148 millions d'euros dans les 5 ans à venir. Jean-Yves Langenier en a détaillé les 44 projets concernés. Tour d'horizon des principaux chantiers de la région Ouest.</i></b></p> <p>Environnement, transports, tourisme, entre autres : le TCO a détaillé hier le contenu de son plan pluriannuel d'investissements pour la période 2009 - 2013. Nous avons déjà indiqué le 24 juillet dernier le montant global de ce programme, 148 millions d'euros. Voici maintenant les principaux chantiers qui seront financés par cette enveloppe globale :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• La nouvelle gare routière de Saint-Paul: 2e structure de ce type de l'île en terme de trafic, la gare routière de Saint-Paul accueille 8 000 passagers par jour. Arrivée à saturation, elle doit faire l'objet d'une rénovation complète et d'une extension. Une gare provisoire est en construction sur l'ancien stade Achille Prémont. Elle sera opérationnelle en octobre pour laisser libre champ aux engins. Durée des travaux : 6 à 7 mois. Livraison en mai 2010. Coût : 2 millions d'euros.</li><li>• Le camping de l'Ermitage : projet confié récemment au TCO par la commune de Saint- Paul, le futur camping trois étoiles devrait permettre d'éradiquer les camps sauvages sur la zone balnéaire et de proposer un site sûr et propre aux Réunionnais comme aux touristes extérieurs sur plus d'une centaine d'emplacements. Le dossier a pris beaucoup de retard. Les travaux ne débiteront qu'en octobre pour une livraison au 2e semestre 2010. Coût : entre 4,5 et 6 millions d'euros selon nos informations.</li><li>• Le centre intercommunal de gestion environnementale durable (Ciged) : le TCO devrait enfin se doter d'un véritable pôle complet de traitement et de valorisation des déchets. Viendront se greffer sur le site (pas encore arrêté) la fourrière animale et une fourrière automobile. Pas encore de date de livraison si ce n'est l'horizon 2012. Coût : 5 millions d'euros.</li></ul>
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagements littoraux : de Saint-Leu à la Possession en passant par Trois-Bassins et le Port, seront menés un certain nombre d'aménagements autour de l'accessibilité et des loisirs. Exemple à Saint-Leu avec le chantier dans la zone du Four à Chaux (terrains de sport, parkings, sanitaires...."). Objectifs : développer le tourisme dans ces secteurs et atténuer la pression sur la zone balnéaire de Saint-Gilles - l'Ermitage. Pas d'échancier. Estimation du coût : 8 millions d'euros.</li> <li>• Réseau des bus Eolis : le transport est le plus gros poste budgétaire du TCO en terme de fonctionnement (80% du budget) avec notamment 18 000 élèves-usagers chaque jour. 1 534 points d'arrêt seront réaménagés d'ici 2013 sur les 5 communes. Coût : 10,8 millions d'euros.</li> <li>• Accueil de la grande plaisance : logement sous-équipé en terme d'accueil des croisiéristes, le port est accueillera dans quelques années une structure adaptée, baptisée "Les Varangues des docks". Coût : 10 millions d'euros.</li> <li>• Voies de bus : afin de rendre les transports en commun plus compétitifs par rapport aux voitures, le TCO devrait aménager des itinéraires privilégiés pour les bus. Trois tronçons prioritaires : Rue Saint-Louis à Saint-Paul en février 2010, rue du 20 Décembre au Port en juillet 2010 et RN1E entre la Rivière des Galets et la Ravine à Marquet en 2012. Coût global estimé : 10,5 millions d'euros</li> </ul> <p><i>Romain Latournerie</i></p> <p><b>De l'usage des chiffres</b></p> <p>Présenté hier matin par Jean-Yves Langenier comme un effort sans commune mesure de l'intercommunalité, ce plan pluriannuel d'investissement de 148 millions peut-être vu différemment. L'effort du TCO revient par exemple à environ 30 millions d'euros par an et par commune ou à moins de 150 euros par an et par habitant. "C'est le maximum que nous pouvons faire" répond le président du TCO. "Nous n'avons pas à rougir de ces montants, il faut les comparer avec d'autres intercommunalités du même type". C'est ce que nous avons fait. Et en février 2006, la Cinor avait par exemple programmé 255 millions d'euros d'investissements sur trois ans. Pour un bassin de population comparable.</p>
--	---

**Jeudi 8 octobre 2009**

**Saint-Leu et Trois-Bassins : le TCO dévoile ses plans d'aménagement du littoral**

**Aménagements**

	<p><i>Après des années de réflexion, le TCO a dévoilé ses projets d'aménagement, concernant deux coins éclatants de la côte ouest, mais sous exploités : la pointe de Trois-Bassins et le littoral sud de Saint-Leu. Attention, changement en perspective pour valorisation d'envergure. Revue de détails.</i></p> <p>Ils constituent des arguments touristiques majeurs dans l'ouest de l'île. Tout d'abord, la pointe de Trois-Bassins et sa merveilleuse nature sauvage. Insuffisamment mise en valeur, c'est clair. Mais les temps changent : Conservatoire du littoral, TCO et commune viennent de valider une feuille de route, l'aboutissement de plusieurs années de réflexion consacrée à trouver le bon dosage, entre aménagement et respect de l'environnement. Au terme des travaux, prévus pour s'étendre sur plusieurs mois, cette côte arborera donc un nouveau visage. Qui devrait permettre d'apprécier les lieux à leur juste valeur. Le parking, dans un état très critique, sera le premier bénéficiaire de ce lifting,</p>
--	---

avec un réaménagement paysager. 69 places verront le jour. La pose de mobilier englobe l'installation de bornes amovibles, ainsi qu'un abri poubelles. Le point de restauration sera revu et corrigé. Il doit bouger vers la droite et être traité en platelage bois. Un textile imitant une voile ainsi qu'un paravent l'abriteront. Le véhicule profitera d'un nouvel accès praticable, depuis le parking jusqu'au point de restauration. A noter pour le mobilier encore, l'arrivée de toilettes sèches. Pas un luxe non plus.

#### **LE FOUR à CHAUX EN MUSÉE**

Dans les plans encore, l'aménagement de sentiers vers la mer. A proximité de la plage, doit naître un "espace de vision", sur le spot de surf : l'aménagement d'un amphithéâtre, comprenant trois niveaux d'assise, en blocs taillés. Autant de modifications, dont les premières esquisses apparaîtront en février 2010, après un léger retard dans le planning. Saint-Leu figure également dans les projets du TCO. En 2007, l'intercommunalité a mené une étude de mise en valeur et d'aménagement touristique du littoral Sud, depuis la ravine des Poux jusqu'à Bois-Blanc. Après réflexion, elle a opté pour la création de trois grands pôles de développement : Four à chaux, Stella-Pointe au sel et Bois-Blanc. Le secteur des Filaos (entre la ravine du Cap et la ravine des Poux), est le premier tronçon concerné par le changement. Il sera réalisé en lien avec le projet de la ZAC Four à Chaux qui prévoit de renforcer le quartier en maintenant un caractère résidentiel et en y intégrant des équipements publics, sportifs et touristiques (hôtel). La contribution du TCO sur cet espace se manifesterait par "la création d'une vaste zone de loisirs et sportives" au niveau du four à chaux. Le monument historique sera reconverti en musée. Au programme : création d'un parcours pédagogique et d'un lieu de restauration. Une vraie renaissance de cette morne entrée sud de Saint-Leu semble sur les rails. Et pour cause. "Les aménagements proposés vont renforcer de manière significative l'offre de loisirs (beach- volley, soccer-beach, boulodrome, jeux d'enfants, skate park...), de services (surveillance des plages) et de parking (300 places à moyen terme) qui permettront d'organiser la fréquentation actuelle", selon le TCO. A cela, se greffent de nouvelles aires de pique-nique, sous les filaos. A noter que la rue du Lagon n'accueillera plus que des véhicules non motorisés. Les études de maîtrise d'oeuvre débutent ce mois-ci, pour un démarrage des travaux prévu en 2011. Le montant des investissements s'élève à 2 millions d'euros. Peu importe, les riverains apprécient le changement à venir. Mme Jogama tient une rondavelle dans les parages. "Ça va être une bonne chose et créer une dynamique. Aujourd'hui, on ne peut pas ouvrir le soir, il n'y pas de lumière", regrette la commerçante. Autant de chantiers qui ne vont faire que renforcer l'attractivité de la Réunion. Enfin décidée, semble-t-il, à exploiter son littoral comme il le mérite...

*Damien Frasson-Botton*

#### **20 ans d'incertitude**

L'idée d'un aménagement de la pointe de Trois-Bassins aura fait couler beaucoup d'encre. Elle traîne dans les tiroirs depuis fort longtemps. Il y a presque 20 ans, entre 1989 et 1992, la municipalité avait élaboré un grand projet, visant à y implanter une station touristique. Volonté stoppée net par le contenu du Schéma d'aménagement régional. Le document classe le site, en zone naturelle et protégée : il doit rester vierge de toute urbanisation. Depuis, du chemin a été parcouru. En 2006, l'acquisition du secteur de la pointe par le Conservatoire du littoral, donne un coup d'accélérateur à toute mise en place

	<p>de projet.</p> <p><b>Plus tard, un aménagement à Stella-Pointe au Sel</b></p> <p>Conscient du potentiel que représente la zone de Stella-Pointe au Sel (“attrait paysager remarquable”), le TCO s’est également penché sur les moyens à mettre en oeuvre pour la valoriser. On évoque ainsi un itinéraire pédestre, via le souterrain existant, de la pointe au Sel jusqu’au parcours de santé prévu en amont de la RN 1. L’occasion parfaite de créer cette fameuse liaison, évoquée depuis des lustres, “du sucre au sel” via le Grand Stella. Il n’est pas exclu que ce site accueille des activités sportives : jogging et éventuellement bi- cross. A plus long terme, le TCO pense à la construction d’un bassin artificiel de baignade, de rondavelle et de parkings sur le site de Bois-Blanc. Autant de lieux d’attraction, qui ne feront plus qu’un. Prévu dans le cadre de la requalification de la RN 1 A, un sentier littoral doit les desservir.</p> <p><b>A Trois-Bassins, c’est que du bon !</b></p> <p>Clément, gérant du camion-bar de la pointe Trois-Bassins, accueille favorablement le projet de réaménagement. Satisfait également du bon partenariat avec le TCO. “C’est que du bon !”, lâche-t-il, enthousiaste. Un nouveau parking, un accès correct, voilà le premier point positif. “Certains ont laissé des carters en passant ici.” Ce spot, qui a connu une augmentation fulgurante de sa fréquentation, ne risque-t-il pas d’être saturé ? “Ce n’est pas un souci. De toutes façons, les gens qui veulent surfer viennent. Ce n’est pas l’accès qui les en empêche. C’est un spot de débutant.” Les habitués des lieux voient d’un bon oeil la venue de touristes. Jusqu’à présent, ces derniers ne bifurquaient pas, faute de valorisation. Pour Pol, employé de ce point de restauration, un nouvel agencement paraît indispensable. Etant donné le monde qui gravite dans le coin. “Ca devrait être plus propre également”, se félicite-t-il. Pour conclure : “Un bon aménagement qui respecte l’endroit, c’est bien”. Seul petit regret émanant de ces professionnels : “On aurait aimé qu’il y ait de l’eau et de l’électricité”. Impossible, le site est classé espace naturel remarquable. que le million d’euros de travaux investi par la commune tombe à l’eau au prochain cyclone</p> <p>V.B.</p>
--	---

**Mardi 1 décembre 2009**

**Le débarcadère, inauguré mais à perfectionner**

**Aménagements**

	<p>Depuis près d’un an, les pêcheurs exclusivement l’utilisent à souhait. Depuis hier, le débarcadère est officiellement en service, dans la “baie du meilleur ancrage”, à Saint- Paul. En fait, pour l’inaugurer, il fallait que les travaux de la place avoisinante arrivent à terme. Cela valait bien le déplacement du sous-préfet Pierre Henri Maccioni et un long discours d’Huguette Bello. “Cet ouvrage marque les retrouvailles de Saint-Paul et de la mer, a déclaré la députée-maire. C’est un ouvrage moderne. Il répond aux besoins et aux préoccupations d’aujourd’hui. Il a été conçu pour concilier de multiples usages”.</p> <p><b>un prototype</b></p> <p>Avec ses 131 mètres de longueur, il se compose d’un pont supérieur de 6 mètres de large (destiné à la promenade des piétons) et d’un pont inférieur, réservé aux usagers de la mer. Les personnes en fauteuil roulant bénéficient d’une rampe adaptée. Les bateaux y disposent de deux postes d’accostage,</p>
--	--



	<p>avec deux niveaux différents, selon l'envergure des embarcations. A noter que l'édifice ne permet aucunement de s'amarrer comme dans les ports de plaisance. Côté réglementation, elle repose pour beaucoup sur la libre appréciation du capitaine, responsable. En mer agitée, il est en revanche strictement interdit d'accoster. Les petits bateaux n'ont, pour l'heure, pas intérêt à s'en servir. "Les coques risquent de s'abîmer, indique Frédéric Bouquillard, chef de projet à la Sedre. On pense à des dispositifs supplémentaires. On vient de missionner un bureau d'études." Il est ainsi question de poser des bouées tampon, afin d'amortir le choc. Une adaptation qui n'a rien de surprenant selon le spécialiste. "On n'a pas fait de modélisation sur cet ouvrage. Elle nous aurait coûté plus cher que les travaux. On a fait le choix de le réaliser, puis de l'adapter. C'est comme un prototype, poursuit-il. Cet ouvrage va être constamment amélioré." La Sedre pense par ailleurs à créer une zone de mouillage à proximité. Avec pourquoi pas un système de navette, ralliant les plaisanciers de leur embarcation au débarcadère</p> <p>D.F.B</p>
--	--

**Jeudi 14 janvier 2010**

**Des rondavelles et des sanitaires pour 2011**

**Aménagements**

	<p><b>Six rondavelles et douze nouveaux sanitaires verront le jour en 2011 sur le littoral Ouest. De quoi répondre à une très forte demande en la matière ...</b></p> <p><b>Saint-Gilles.</b> Au lendemain du réveillon, les critiques ont une nouvelle fois fusé sur le manque criant de sanitaires sur les plages de l'Ouest. Depuis belle lurette, ceux des MNS ne suffisent plus. 2011 devrait voir l'arrivée de nouveaux équipements sur le littoral. Et ainsi satisfaire une demande qui explose. Douze sanitaires publics verront donc le jour, intégrant chacun des urinoirs, douches et points d'eau, répartis de Trou d'eau à Boucan. Ils couvriront ainsi l'intégralité des plages de la station balnéaire ainsi que le centre-ville de Saint-Gilles-les-bains, leur entretien sera assurée par la Sem Tamarun. Une initiative justifiée, selon le troisième adjoint Jean-Claude Melin, par l'augmentation de la fréquentation sur tout le littoral. L'enveloppe mobilisée s'élève à 1,3 million d'euros. Autre aménagement programmé, pour un coût total d'1,7 millions d'euros, la réalisation de six rondavelles "troisième génération", sur 400 mètres carrés d'emprise foncière chacune, avec une allure similaire que celles d'aujourd'hui et une intégration paysagère renforcée. Elles seront composées de deux volets distincts. Une partie marchande de 28 m2, constituée d'un classique point restauration. Et une partie non marchande, avec des toilettes pour hommes, femmes et personnes à mobilité réduite, deux douches, ainsi qu'un coin change bébé. Elles seront disposées ainsi : une à Cap Homard, deux aux Roches Noires, une au mail de Rodrigues, deux à l'Hermitage (sous les filaos et au boulodrome). Le mandataire retenu sera soumis à un contrat d'occupation temporaire d'une durée 23 mois.</p> <p><b>On va essayer de faire le plus vite possible</b></p> <p>Voilà qui devrait également soulager les équipements existants. On compte seulement 6 rondavelles sur la côte Ouest, de Trou d'eau à Boucan. "Il s'agit d'éviter aux gens de se déplacer pour aller chercher une glace, un sandwich", justifie l'élu. "Il y a également une très forte demande de la clientèle. Ces structures fonctionnent très bien". Une manière aussi de compenser les</p>
--	--

	<p>nombreux refus en la matière. “On résiste aux demandes d’ouvertures de camion-bar”, confie-t-il. “Nous sommes en contact avec un certain nombre de personnes qui souhaiteraient gérer une rondavelle. Mais nous n’avons rien à leur proposer”. Indéniable donc, cette volonté de la mairie de Saint-Paul, de rattraper un certain retard. Sauf que l’ultime question, celle du délai, laisse toujours perplexe. Ainsi, ce n’est que courant 2011 que ces nouveautés apparaîtront dans le paysage balnéaire. Les appels d’offres viennent à peine d’être lancés. Et Jean-Claude Melin, d’anticiper les critiques : “On va essayer de faire le plus vite possible. On n’a pas intérêt à tarder sur le dossier. On va s’attacher à y répondre dans les plus brefs délais”. En mars dernier, on nous annonçait l’ouverture des infrastructures pour début 2011...</p> <p>D.F.B</p>
--	---

**Samedi 16 janvier 2010**

## **SAINT-LEU : Une extension du port au programme**

### **Aménagements**

	<p><b><i>Le port de Saint-Leu pourrait connaître quelques modifications dans les mois à venir. Parmi les préconisations des usagers, son agrandissement... La mairie y pense.</i></b></p> <p>Leu, créé sous l’ère de Châteauvieux, a pris un coup de vieux, malgré quelques améliorations effectuées depuis. Ce n’est d’ailleurs même pas un véritable port. L’intitulé exact : un abri côtier. Ce qui laisse entendre sa vulnérabilité en cas d’intempéries, comme l’histoire nous l’a souvent montrée. Au-delà de cette première considération, les usagers pointent aujourd’hui du doigt, sa capacité. 130 embarcations peuvent s’y amarrer, dont vingt bateaux de pêche. Au regard de l’évolution constatée ces dernières années, ces possibilités s’avèrent nettement insuffisantes. “Le capitaine de port est débordé !”, explique Gérard Zitte, président de l’association des pêcheurs de Saint-Leu. “Il y a plus de 200 demandes de places en attente”. Une liste alimentée en majeure partie par des plaisanciers.</p> <p><b>□ Il faut bloquer l’accès aux véhicules □</b></p> <p>Et pour cause, la pratique connaît un véritable engouement. Pour Gérard Zitte, il n’y a pas de doute, il est clair qu’il faut procéder à cette extension tant attendue.</p> <p>Actuellement, cette problématique est régulièrement évoquée. “On parle d’un agrandissement vers le côté Sud. C’est en bonne voie. Et ça pourrait se faire en 2010”, indique le bien informé Gérard Zitte. A la mairie, les responsables ne sont pas légion, congés obligent. Toutefois, le directeur de cabinet du maire, Christian Maldat, nous a fait savoir, que “pour l’instant, on n’en parle pas, ce n’est pas pour tout de suite”. Car peut-être faut-il auparavant, satisfaire d’autres requêtes formulées par les usagers. Et beaucoup plus facilement réalisables qu’une extension du port. “Il faut bloquer l’accès aux véhicules sur le quai et laisser libres aux piétons”, préconise ainsi Gérard Zitte. Pourquoi ? Afin de se prémunir d’actes de délinquance apparus depuis l’an dernier. “Un pêcheur professionnel a eu son bateau saccagé. Il s’est fait voler son radeau de survie, sa VHF. Cela coûte très cher”. Quid de la municipalité ? “Elle a répondu favorablement”.</p> <p>Autre souhait : la réalisation d’un point de stockage, “avec des grosses machines à glace, comme à la Pointe des Galets”. Les boxes existants “sont trop petits, ce n’est plus suffisant”. Ainsi, la profession estime ne pas pouvoir</p>
--	---

	exercer dans des conditions optimales D.F.B
--	--

**Jeudi 28 janvier 2010**

## **Les surfeurs s'opposent au TCO**

### **Aménagements**

***Une cinquantaine de surfeurs se sont opposés hier soir lors d'une réunion publique aux projets d'aménagement du TCO autour de la pointe de Trois-Bassins. Une pétition est déjà lancée alors que les travaux débutent en mars.***

Ni parking, ni toilettes, ni sentiers d'accès : une pétition lancée le week-end dernier sur le spot de surf de Trois-Bassins conteste les projets d'aménagement du TCO dans la zone. Hier soir, des représentantes de l'intercommunalité mais également de la commune et du conservatoire du littoral en ont fait l'amer constat lors d'une réunion d'information organisée sous les bâches du camion-bar. Après bientôt vingt ans de réflexion et d'hésitations, les trois structures impliquées dans la gestion du site pensaient pourtant faire l'unanimité "en améliorant le confort, la sécurité et l'accès des usagers du site". Mais 150 signatures en quelques jours ont été réunies par Yann Delmas, l'instigateur de la "révolte". Son discours est simple : "L'état actuel du parking limite le nombre de personnes sur le site. Refaites-le et les gens viendront ici en nombre manger leurs barquettes et les jeter partout". Une logique égoïste pour certains, écologique pour d'autres. "Vous n'avez pas l'exclusivité du site", lui a en tout cas répondu Catherine Latreille pour le conservatoire du littoral, arguant que la pratique du surf n'était que l'un des usages du site, destiné également à l'avenir à la promenade. Il s'agit surtout là d'une volonté de la mairie de Trois-Bassins, soucieuse de muscler l'attractivité de son étroite bande littorale. La directrice du conservatoire a également rappelé à ceux qui dénonçaient une absence de concertation que l'enquête publique n'avait recueilli que très peu d'avis en 2008.

#### **Seulement 70 places de parking**

Autres motifs de colère des surfeurs : le déplacement du camion-bar à quelques mètres en contrebas et l'aménagement d'un point de vue à l'extrémité de la pointe. "Pour protéger le site, on va aller dégrader encore de nouveaux espaces", ont-ils plaidé sans obtenir de véritable réponse. C'est enfin le remodelage du parking qui a divisé l'assistance hier soir. Aucun travaux pour certains, on l'a vu, de légères retouches pour d'autres, ou des accès privilégiés pour les écoles de surf. Chacun y va de sa solution oubliant que le projet est de toute façon arrêté et les premiers coups de pioche programmés pour le mois de mars. Un seul point de convergence tout de même : les 70 places, largement insuffisantes. Difficilement contestable lorsqu'on sait que les voitures débordent jusqu'à la route nationale le week-end ou en période de vacances, avec des risques évidents d'accidents. TCO et mairie de Trois-Bassins devront absolument revoir leur copie sur ce point, sous peine d'être accusés en cas de problème. D'autant que le délaissé de la RN 1 qui accroît aujourd'hui les capacités de stationnement doit être fermé à terme. Les surfeurs ont reçu à ce sujet le soutien inattendu d'Alain Boutet, le porte-parole des naturistes de la Souris Chaude. "Bravo les surfeurs parce que vous nous respectez" a lancé à ses alliés de circonstance. Avant de décocher une flèche au "maire nudophobe et homophobe de Trois-Bassins qui, parce qu'il ne peut

	pas nous gazer, fait ce qu'il peut pour nous emmerder". Sourires dans l'assemblée. Fin de la réunion. Début des travaux dans six semaines R. Lt.
--	---

**Lundi 1 février 2010**

**Port de Saint-Gilles : six ans d'attente**

**Aménagements**

*Actuellement, ils sont 181 à patienter dans l'objectif de décrocher un poste d'amarrage à Saint-Gilles. Des années d'attente pour certains. Le souci concerne plusieurs autres ports de l'île. Une saturation née d'un engouement considérable pour l'activité de plaisance. La Chambre de commerce et d'industrie planche d'ailleurs sur le sujet. La réflexion pourrait aboutir dans les cinq ans à venir...*

Vous avez flashé sur un joli bateau et vous êtes sur le point d'investir. Réfléchissez-y à deux fois. Ne comptez pas sur une place au port de Saint-Gilles dans l'immédiat. Le lieu reste très prisé de par sa situation géographique : les sorties en mer peuvent, en effet, s'effectuer quasiment tous les jours. Sans oublier que, depuis quelques années, la plaisance connaît un boom remarquable. Du coup, les 353 postes d'amarrage des différentes catégories d'embarcation, font l'objet d'une convoitise effrénée. Comptez entre deux et six ans d'attente pour décrocher le précieux sésame. "Mais il est difficile d'établir une moyenne", indique Joseph Hoareau, le maître de port qui gère l'épineux dossier du plan d'eau de Saint-Gilles. "C'est en fonction des libérations de places. Il arrive que certains s'en aillent au bout de six mois". Des départs inespérés pour les 181 prétendants, actuellement inscrits sur liste d'attente. En 2004, on en comptait seulement une quarantaine...

**Cheveux blancs**

Régulièrement, Joseph Hoarau se charge d'éclaircir ce fichier sans fin. "Les personnes inscrites doivent chaque année prendre contact avec nous pour réitérer leur demande", explique-t-il. Si elles ne se soumettent pas à cette obligation, il ne prend même la peine de les rappeler. "Vous comprenez bien qu'elles n'ont aucun intérêt à nous informer qu'elles ne sont plus intéressées". C'est ainsi que plusieurs noms sont rayés chaque année. Ça ne suffit pas. "Le premier sur la liste d'attente des 6-8 mètres a effectué sa demande en 2004". Face à cette lourde tâche, le spécialiste se doit d'être diplomate. Pas franchement reposant ce job. "Chacun défend son casse-croûte. Ce n'est pas pour rien que j'ai les cheveux blancs !". Car ici, c'est un peu le bureau des lamentations. "Certains veulent un anneau mais n'ont pas de bateau. Quand une place se libère, on ne peut pas les contraindre à acheter un bateau dans le mois suivant". Ainsi, il faut jongler entre les coups de gueule et les desideratas de chacun. Ceci étant, des alternatives existent. Comme celle-ci : "le contrat de mise à l'eau", créé notamment pour tenter de désamorcer une situation devenue trop tendue. "Avec cette formule, vous vous mettez à l'eau tant que vous voulez, mais sans y stationner. Vous pouvez utiliser l'aire de carénage. Vous avez accès à l'eau et l'électricité". Une vingtaine de plaisanciers bénéficient actuellement de ce type de prestation. Pas question dans un tel contexte de laisser des espaces vierges qu'il faut chaque jour, détecter. "Au bout de 24 heures, j'ai le droit d'utiliser une place vacante". De quoi faire la joie d'un plaisancier pour quelques jours. Autre plan de secours face à cette saturation du port : utiliser une place de passage, réservée, comme son nom

l'indique, aux bateaux en escale. Sauf que la réglementation permet à des permanents d'en disposer. Une fois toutes ces cartes épuisées, le maître des lieux n'a d'autres choix que "d'orienter vers les autres ports"...

*Textes et photos : Damien Frasson-Botton*

"J'ai fait la demande en 2004"... Particulièrement amer, le gérant de Réunion pêche passion, figure sur cette fameuse liste infernale. "J'ai fait la demande en 2004. Je suis actuellement sixième sur liste d'attente. Ça se rapproche", lâche Maurice Barrière, complètement désabusé. Car en attendant, ce loueur de bateaux, se trouve contraint d'utiliser des emplacements réservés au marins de passage. Plus onéreux que l'anneau classique. "Ça me coûte le double. 2000 au lieu de 1000 euros". Et de fustiger les bateaux ventouses. Une majorité, à ses yeux. "Il y a en dont je n'ai jamais vu le propriétaire. Leur embarcation ne bouge pas. Ils paient 100 euros, ils s'en foutent, ils ne s'en servent pas !". D'autres seraient carrément incrustés au paysage. "Je vois une barque immobile depuis trois ans. Si son propriétaire sort avec ça, il coule !". Cette frustration palpable s'ajoute à d'autres griefs. Car la gestion de la CCIR ne fait pas l'unanimité, loin de là. En cause : les prestations et un équipement jugé trop faible. "La diminution des points d'eau, les dalles des quais qui deviennent instables, l'absence de machines à glace. Je leur fais un chèque de 3 000 euros par an quand même", indique Maurice Barrière. Et cette conclusion : "De toute façon, je n'attends plus rien de la CCIR". C'est dit

Zone de mouillage, port à sec, ou parc à bateaux ? "On cherche d'autres possibilités d'accès à la mer par le port", avance Alain Merlot, directeur des ports de plaisance à la CCIR. Sachant qu'une extension de la structure s'avère impossible. "Nous arrivons à des limites de creusement de bassin". Parmi les pistes, il est question de la réalisation d'un parc à bateau clôturé. L'intérêt : il n'y a pas d'impératif de se trouver à proximité de la zone de carénage. "Nous recherchons actuellement des terrains. De particuliers ou de la municipalité". Autre hypothèse : organiser une zone de mouillage pour les bateaux imposants. Il faudra alors composer avec les contraintes environnementales (réserve marine) et climatiques (cyclones). Troisième option : développer un port à sec. Avec ce critère indispensable : "la nécessité de disposer de foncier à proximité immédiate du port". Et c'est justement le souci. Il n'y plus d'espace disponible dans les parages. Alain Merlot évoque encore la lourde problématique technique inhérente au port à sec. Voilà donc un panel de solutions. Reste désormais à trancher et à réaliser. Vite dit... mais pas vite fait. Il faudra compter cinq ans avant de voir un quelconque dispositif se mettre en place. "L'urgence a été d'éviter l'hémorragie financière qui interdisait tout investissement. On a réussi à rééquilibrer les comptes depuis 2008", justifie le responsable.

#### **Port Ouest : la darse de plaisance se fait attendre**

Les 472 places de la darse de plaisance du Port Ouest (unique à la Réunion de par ses capacités) affiche aussi complet. Le nombre de prétendants à un poste d'amarrage est de 130. Une catégorie sort du lot. "Les nouvelles demandes sont souvent pour les bateaux assez conséquents, entre 8 et 10 mètres", indique Claire Séguineau, responsable de la darse de plaisance à la CCIR. Signe que cette activité connaît un fort développement. Autre élément déterminant : les "en attente" des autres ports tentent leur chance ici. "On peut accueillir des

	<p>bateaux que les autres communes ne peuvent pas recevoir", ajoute-t-elle. Logique, avec un tirant d'eau de 4 mètres. Du coup, la darse de plaisance est asphyxiée. Alors, comme à Saint-Gilles, il faut bidouiller, trouver des solutions temporaires. L'ancien port de pêche est ainsi occupé pour parer aux situations les plus critiques. Dans un tel contexte, la nouvelle darse se fait désirer. Sauf qu'il reste compliqué de réunir les 28 millions d'euros nécessaires à sa réalisation. Les principaux partenaires doivent se réunir sous dix jours pour boucler le budget. "On en est à la validation du plan de financement par l'Etat", précise Claire Séguineau. D'une longueur de 100 mètres, ce nouvel équipement est destiné à accueillir 63 navires à quai, dont des unités pouvant atteindre 24 mètres. Plusieurs objectifs : répondre à la forte demande de plaisanciers, mais aussi attirer des bateaux luxueux. Et ainsi rayonner sur toute la zone.</p>
--	---

18/11/08	
<b>Vendre la ville en packages</b>	
Économie	
	<p><i>Dominique Payet, fraîchement nommée à la tête de l'office de tourisme de Saint-Paul, a la lourde charge de relancer l'attractivité touristique de la zone balnéaire. Elle dévoile quelques éléments de sa stratégie.</i></p> <p><b>Dominique Payet, la vitrine du tourisme réunionnais brille de moins en moins. Avez-vous déjà une explication ?</b></p> <p>Pour moi Saint-Gilles est en crise d'image et de positionnement. Chacun travaille dans son coin. Il y a un manque de dynamisme mais surtout de structuration. C'est pour cela que je rencontre actuellement tous les acteurs économiques du secteur pour installer une vraie collaboration, notamment en matière de communication.</p> <p><b>Comment redorer le blason de la zone balnéaire ?</b></p> <p>Nous allons commencer par la mise en place de produits touristiques combinés, des packages, en jouant sur la mixité des atouts du territoire saint-paulois. Par exemple, nous pourrons bientôt vendre des produits de type "une sortie en mer + un déjeuner au restaurant + une visite de l'aquarium". Les touristes sont très demandeurs. Ils préparent souvent leur hébergement à distance mais peu le contenu de leurs vacances. Nous allons les guider. Nous en aurons l'autorisation début 2009. À terme, nous devons être capables de proposer un programme de 7 jours complets.</p> <p><b>Ce qui suppose une collaboration effective entre commerçants, hôteliers, restaurateurs etc...</b></p> <p>Nous voulons faire travailler ensemble ceux qui veulent travailler dans ce sens. Mais attention, je n'arrive pas avec une baguette magique. Il faudra des remises en cause individuelles et seules réussiront ceux qui auront la volonté de s'en sortir.</p> <p><b>Comment combler le vide en terme d'animation, d'événementiel ?</b></p> <p>Il y a différents projets pour l'année prochaine. Nous pensons notamment à un nouveau gros événement autour de la mer, mais dans une saison plus clémente en terme de météo, peut être en octobre. Nous travaillons aussi sur de l'événementiel de fin de journée et nocturne. Je conçois mal qu'une station balnéaire soit morte après 20h. Il faut réfléchir à des concepts comme l'happy-hour ou l'after-work, travailler sur le créneau 19h - 21h pour donner envie aux gens de passer la soirée ici, sur le Port par exemple. Notre rôle à nous, office de tourisme, sera de communiquer largement là-dessus. Aux professionnels de tout faire pour que les gens restent. On peut penser également à un rendez-vous mensuel dans un 1er temps.</p> <p><b>Vous êtes attendue au tournant. Vous ressentez, on l'imagine, une certaine pression.</b></p> <p>Pas de pression vraiment mais j'ai compris que j'étais très attendue. Je sais aussi que j'ai du pain sur la planche. Mais j'ai réussi des choses ailleurs, je suis entourée d'une équipe solide. Il y a une vraie volonté politique. Alors les résultats ne seront pas visibles demain mais j'espère qu'on recommencera à parler de Saint-Gilles en bien dès la mi-2009</p>

<b>lundi 26/10/09</b>	
<b>Les baleines un marché disputé</b>	
<b>Baleine et tourisme</b>	
<b>Quotidien</b>	<p><b>Si elle tire maintenant à sa fin, la saison des baleines a, cette année encore, vu un nombre important d'individus séjourner près des côtes réunionnaises. Une aubaine qui ouvre bien des appétits.</b></p> <p>Il n'est pas encore l'heure de dresser un bilan définitif de la saison des baleines à bosse. Si les eaux se réchauffent et si les observations déclinent lentement, des individus isolés vont sans doute encore rester quelques semaines à proximité des côtes. Pour autant, il apparaît déjà que l'exceptionnelle saison' 2008, au cours de laquelle le nombre d'observations et d'identifications avait explosé, n'était pas un phénomène isolé.</p> <p>La jubarte (baleine à bosse ou mégaptère) semble avoir adopté La Réunion, au même titre que l'île Sainte-Marie ou les Comores, toutes proportions gardées. Et il n'est pas totalement insensé d'espérer que cela dure. La nouvelle est peureuse : au moment où elle se proclame île verte, La Réunion se voit offrir par dame nature un nouveau grand spectacle. Reste néanmoins à l'organiser et à veiller à sa pérennité. Dans un contexte de changement brutal de dimension : on est passé d'une dizaine d'observations en 2006 à 80 en 2008.</p> <p>Les professionnels de la balade en mer ont sans doute été les plus prompts à tirer parti de la situation. En position quasi monopolistique avec ses Grands Bleus, le Catananas et le Safari dauphin - seulement concurrencés par les voiliers Hnoss et Lady . Lafé installés au Port -, la société Croisières et découvertes, à SaintGilles-les-Bains, a vu son chiffre d'affaires bondir de 40% pendant l'hiver 2008. Un succès seulement tempéré en 2009 par quelques jours supplémentaires de mauvais temps.</p> <p>Cette manne, d'autres tentent d'en profiter. A côté des loueurs de bateaux, qui voient aussi la demande exploser, des plaisanciers se sont mis à offrir leurs services, pas seulement à leurs amis. Quelques clubs de plongée organisent aussi des sorties .« whale watching» qui, pourtant, ne semblent pas toujours correspondre à leur raison sociale et, surtout, font grincer des dents du côté des professionnels dûment répertoriés sur ce créneau.</p> <p>Mais c'est sans doute sur un autre registre que la bataille est la plus âpre, celui des associations à vocation scientifique. Le phénomène baleine étant relativement neuf à La Réunion, les études sur leur présence ou leur comportement restent embryonnaires. Et c'est un marché. Celui des subventions publiques, celui aussi de la parole légitime. À la clef: des postes, des voyages, des titres, un statut social.</p> <p>La plus ancienne de ces associations, c'est Globice (Groupe local pour l'observation et l'identification des cétacés). Elle a été créée dans le Sud en 2001 par une poignée de passionnés. Essentiellement des enseignants, certains en biologie. Son mérite, c'est sans conteste d'avoir exploré les eaux à la recherche des baleines quand c'était loin d'être la mode. Elle a défriché un terrain vierge, proposé les premières explications et elle a commencé seule le recensement des cétacés de La Réunion. Son plus gros coup, c'est d'avoir recruté une cétologue, spécialité rare, venue sur l'île à la faveur de l'affectation professionnelle de son mari, Violaine Dulau.</p>



Aujourd'hui, Globice est agréée protection de l'environnement, subventionnée par la Région et la Direction régionale de l'environnement (Diren), et elle bénéficie des moyens maritimes de la Brigade nature. Elle affiche 80 membres, un budget prévisionnel de 200 000 euros et elle est partenaire de toute la communauté

Aux yeux de ses détracteurs, Globice met peu d'entrain à restituer les données qu'elle accumule sur demande et financement de l'Etat. Elle aurait aussi un fonctionnement assez peu permissif à la critique de ses membres historiques. Mais l'attaque la plus virulente (ou sournoise, c'est selon) consiste à souligner la présence du mari de Violaine Dulau à la Diren, qui finance Globice. «Nous étions subventionnés par la Diren avant l'arrivée de Violaine », rétorque, sèchement, sa présidente Virginie Boucaud. .

La guerre ouverte, même si elle est publiquement niée par Globice, c'est avec l'Observatoire marin (Omar), créé en 2004 par un ancien de Globice, Mickaël Rard. Sa force, c'est sa capacité à sauter sur tout ce qui bouge pour faire parler de son association. Quitte à parasiter une mission confiée à Globice par l'Etat en demandant aux observateurs de baleines de le prévenir lui plutôt que les autres.

Cet activisme forcené est largement décrié par une communauté qui souligne à l'envi que Mickaël Rard n'a pas terminé sa thèse. Et ne peut donc prétendre porter un message scientifique. Lui assure qu'il ne pouvait poursuivre une thèse au sein d'un laboratoire dont il critiquait les résultats. Parmi les processus de «délignification » auxquels il doit faire face, l'homme assure qu'il était bien l'auteur des photos qu'il a emporté en quittant l'université, et souligne l'absence de plainte à son encontre ... il assure aussi que cette guerre ouverte lui aurait coûté 300 000 euros de subventions et mécénats non obtenus.

Dernière venue, Abyss, créée il y a trois mois par un ancien de ... Globice, Fabrice Schnöller. Le positionnement de celle-ci est un peu différent : un peu d'identification pour la forme mais surtout beaucoup d'images, notamment animées. Et, côté scientifique, l'étude des chants des baleines ou cliquetis des cachalots, une approche acoustique de l'éthologie. L'association compte un docteur en biologie, un océanographe, un vétérinaire et son président vient d'obtenir un master en biologie avec un mémoire sur les cachalots.

Si elle cherche elle-aussi à capter des subventions pour mener ses recherches, Abyss est, pour l'heure, un peu épargnée par les critiques. On y retrouve aussi des membres de Globice. Mais sa promotion de l'éco-tourisme et d'une approche à la nage des baleines agace les tenants d'une observation la plus éloignée possible. «ça ne doit pas être des personnes où une association qui a le droit d'approcher mais des compétences, plaide Fabrice Schnöller. Tout le monde doit pouvoir se former et postuler. Il y a une méthode qui fonctionne et il n'y a pas besoin d'un doctorat pour ça. Il y a même des gens beaucoup plus aptes à être formés que des scientifiques. »

«Notre positionnement est clair, explique de son côté Virginie Boucaud. L'objet de notre association c'est la recherche et la sensibilisation, pas l'éco-tourisme. Les gens qui viennent avec nous sont avertis. Pour l'instant, on ne souhaite pas aller vers ça.»

Eco-tourisme ou pas, chapelle commerciale ou associative, si elles peuvent parfois paraître anodines ou puérides, les tensions autour du marché grandissant des baleines n'en sont pas moins déterminantes pour l'avenir. De leur dépassement dépendra sans doute la capacité de La Réunion à se repositionner dans le secteur du tourisme balnéaire, où elle a largement perdu pied. Et rien ne pourra se faire autour des baleines sans un discours scientifique clair. Donc unifié, même après débats.

Textes et photos Raphaël ORTSCHIEDT

**lundi 19/03/07**

**Lagon : qui peut faire quoi?**

**Promotion du patrimoine maritime à La Réunion**

**Quotidien**

Un décret paru au journal officielle 23 février a donné naissance à la réserve naturelle marine de la Réunion, attendue depuis sept ans. Administrativement, elle existe donc. Sur le terrain, c'est encore difficile pour le grand public de l'appréhender. Ce qui est tout à fait normal selon Roger Kerjouan, directeur régional de l'environnement. «Les choses vont se faire progressivement », assure-t-il.

Il faut selon lui passer par une phase d'explication de ce que sera cette nouvelle réserve. Puis, par un affichage et une signalétique, pour faire comprendre au public comment se découpera l'espace qui se trouve en face de lui et ce qu'il peut y faire et ne pas y faire. Et enfin, par de la répression.

«Mais nous n'allons pas commencer à verbaliser sans en informer le public avant, poursuit le Diren. C'est une étape qui n'arrivera pas tout de suite. Il ne faut surtout pas que le Réunionnais se sente pris en otage».

Car les nouvelles dispositions qu'apporte la réserve vont toucher tous les usagers du lagon, du simple baigneur au pêcheur professionnel, en créant des contraintes mais aussi des bénéfiques : moins de liberté, une réglementation drastique, pour en retour avoir des lagons dans un bon état de santé, gage d'un meilleur cadre de vie.

Pour voir cette réserve se matérialiser aux yeux du public, il faudra attendre la nomination d'un gestionnaire, désigné par le préfet. A priori, l'association Parc-marin - créée pour cela il y a une dizaine d'années - a toutes les chances d'accéder à cette fonction.

En effet, l'association assure déjà les trois rôles que doit remplir le gestionnaire: la connaissance du milieu (suivi de l'état de santé du lagon, par exemple), la sensibilisation du public (grâce aux éco-gardes et à la mise en place d'un sentier sous marin ... ), et une action de contrôle (des éco-gardes suivent actuellement une formation leur permettant de dresser des procès-verbaux).

Mais pour le moment, il ne peut y avoir de répression au titre d'un manquement à la réglementation de la réserve marine. Un point sur lequel le Diren insiste. «Pour l'instant, la publication du décret est toute fraîche. Nous ne pouvons pas verbaliser les gens comme cela d'un jour à l'autre. Il faut passer par une phase d'information »,

Une information au public qui commencera, elle, avant la désignation du gestionnaire. Celle-ci devrait intervenir au mieux dans trois mois. «Il y a encore des discussions nécessaires. Notamment au niveau du cahier des charges, poursuit Roger Kerjouan. Il faut recentrer la gouvernance du Parc marin : pêcheurs traditionnels et professionnels, syndicats d'activité de loisirs font partie de l'association. Ils ne peuvent pas prendre de décisions opérationnelles en tant que gestionnaire.

D'autre part, l'association va faire face à des difficultés de financement. Plusieurs collectivités la subventionnent, mais elles devront faire un peu plus.

L'Etat de son côté n'apportera plus d'argent. Le plan de financement est à parfaire »,

À partir de là, des bouées et divers autres éléments de signalétique devront être installés pour délimiter les différentes zones de protection. Créer cette réserve implique un changement des mentalités face à l'utilisation des lagons. Une dé-

**Article du JIR**

**Environnement développement durable**

	<p>marche qui prendra du temps. «Aujourd'hui, nous sommes à l'année zéro de la réserve. Si dans cinq ans le public est complètement sensibilisé à son existence, que les forces de contrôle sont en activité, que l'on observe un retour des poissons et que tout se déroule correctement, on pourra dire que nous avons gagné notre pari», conclut le responsable de la Diren, Valérie GOULAN</p>
--	--

**Dimanche 07/10/07**

**La réserve naturelle marine, enfin ☐**

**Environnement**

**Quotidien**

La réserve naturelle marine a vu le jour le 23 février dernier. La mise en application de la nouvelle réglementation est soumise à de nombreuses polémiques.

Protéger le lagon, protéger les ressources vivantes marines de ce territoire. Il aura fallu du temps pour qu'on arrive à la mise en place d'une réserve naturelle marine (RNM) à la Réunion. C'est depuis peu chose faite. Un décret paru au Journal officiel du 23 février dernier vient en effet d'officialiser ce projet. Aucun recours n'ayant été déposé dans les temps, celui-ci est donc validé.

Un projet de longue haleine qui doit, incessamment sous peu, être complété par des arrêtés préfectoraux afin de lui donner un cadre réglementaire qui, dans la mesure du possible, prendra en considération la réalité réunionnaise pour ce qui est des différentes pratiques telles que la pêche traditionnelle et les sports nautiques ...

Si la nécessité de ce projet s'avère indéniable, sa mise en place aura été accompagnée de fréquentes levées de boucliers. Inévitables dès lors qu'il s'agit de trouver un terrain d'entente entre des dizaines et des dizaines d'usagers qui, chacun, ont aussi leurs intérêts personnels à préserver. Mais l'urgence était bien là, les menaces de survie du lagon, bien réel.

Tout commence dans les années 80. Des personnalités, au vu des dégradations constatées du système corallien, tirent la sonnette d'alarme. Les sphères de décision sont alertées et des discussions démarrent. En 1997, elles débouchent sur la création du Parc marin, rappelle Lionel Gardes, chargé de mission qui chapeaute, depuis deux ans, le dossier de la réserve à la Diren. Plus de dix ans seront donc nécessaires pour que ce premier outil de protection du littoral voit le jour. «Pendant trois ans, l'association Parc marin a porté ce projet. Mais pour des raisons compliquées, elle n'a pas totalement réussi », souligne Lionel Gardes.

En 2000-2001, la structure patine un peu : les collectivités qui avaient créé l'outil se tournent vers l'Etat et la Diren pour faire avancer l'affaire. Entre 2001 et 2004 la Diren, en concertation avec l'ensemble des partenaires, anime de nombreuses réunions. Le projet de la réserve sera plus ou moins calé en 2004, ponctué de quelques manifestations sporadiques fin 2004. Ce qui n'empêchera pas le projet final de voir le jour en août 2005. Direction, Paris pour officialisation.

Du Cap La Houssaye à la Roche aux Oiseaux

«Différentes étapes ont conduit à la finalisation du décret officialisant la

Réserve naturelle marine. Le projet a effectué un passage obligatoire par le Conseil national de protection de la nature, afin de recueillir l'avis des experts. Ensuite, ce sont les juristes du Ministère de l'écologie qui ont eu le projet entre les mains afin de définir la forme de rédaction juridique du texte », poursuit le chargé de mission.

Ne manquait plus qu'une consultation interministérielle obligatoire (le texte est passé par le Ministère de l'Outre-mer, de la Défense, etc) pour que les derniers «ajustements» soient effectués. Soit presque deux ans écoulés jusqu'à la promulgation au Journal officiel, le 23 février 2007. Une promulgation, au passage, qui s'est suivi de deux arrêtés préfectoraux officialisant la mise en place du «Comité consultatif» le 23 mai, et du «Conseil scientifique» de la réserve le 20 juin 2007. Deux outils indispensables qui réunissent les partenaires et vont permettre la gestion de la Réserve naturelle marine avec un maximum de concertation. (Lire ci-contre).

Quelles zones sont donc concernées par cette réserve? Les littoraux de Saint-Paul, Trois-Bassins, Saint-Leu, Les Avirons et L'Etang-Salé, soit une superficie de 35 km<sup>2</sup> sur un linéaire d'environ 40 kilomètres dont 20 km de barrière corallienne, depuis le Cap la Houssaye jusqu'à la Roche aux oiseaux. Côté terre, la réserve s'étend jusqu'aux zones recouvertes par l'eau pendant les plus grandes marées. En mer, des balises jaunes viendront matérialiser les limites des différentes zones. Les zones de protection intégrale (sanctuaires) étant pour leur part déjà délimitées par des balises rouges.

Différents niveaux de protection s'appliquent donc théoriquement sur ce périmètre. Les verbalisations en revanche auront lieu dès que le balisage aura été complètement effectué et que les arrêtés préfectoraux auront posé les bases de l'utilisation du périmètre par les usagers. D'ici à la fin de l'année 2008, espère Lionel Gardes.

Pour l'heure, le décret réglemente donc déjà la zone en partie. Un peu à la façon d'un gâteau qui aurait différentes couches, trois niveaux de protection ont ainsi été décrétés.

Les activités qui produisent des nuisances majeures (comme par exemple marcher sur le corail ou avoir des techniques de pêche destructrices) sont désormais «interdites» sur toute la zone, depuis le Cap la Houssaye jusqu'à la Roche aux oiseaux. Cela correspond à la réglementation du niveau 1. Sur cette même zone, d'autres activités sont également désormais «réglementées»: il reste par exemple possible dans certains endroits, de continuer à circuler à pied entre les massifs coralliens, mais pas n'importe où ... (article 11 du décret). La pêche professionnelle, à la ligne ou sous-marine sont elles aussi toujours soumises à réglementation, qui sera renforcée.

Le niveau 2 vient compléter les règles du niveau 1. Les «activités agressives pour le milieu et les prélèvements », par exemple, sont interdits », La découverte et la connaissance des richesses du récif peuvent se faire «en respectant un code de bonne conduite », Notez qu'au sein de ces zones, des espaces seront réservés aux seuls pêcheurs professionnels, qui pourront y pratiquer leurs activités. Par ailleurs, toutes les règles du niveau précédent s'y appliqueront aussi.

Reste le niveau 3, une zone de protection intégrale où «toutes les activités humaines sont interdites» pour permettre le repeuplement plus rapide des récifs. Au total, cinq zones dispersées le long du périmètre (à l'Hermitage, la Saline, la Pointe des Châteaux, Saint-Leu centre et à L'Etang-Salé, qui

correspondent, grosso modo, à 5 % de l'espace total protégé, viennent ainsi d'être sanctuarisées.

Autant de nouvelles règles qui, même si elles continuent de ne pas faire l'unanimité, sont indispensables pour protéger la nature comme nous nous le devons.

### **Deux outils de gouvernance**

**Comme le prévoit le Code de l'environnement, deux instances ont été mises en place par le préfet afin de gérer la réserve naturelle marine: le Conseil scientifique (promulgué par un arrêté préfectoral du 20 juin 2007) et le Comité consultatif (arrêté préfectoral du 23 mai dernier).**

Donner un avis sur le candidat "choisi pour la gestion de la réserve que va proposer le préfet : tel sera le premier sujet sur lequel aura à plancher le Comité consultatif, mis en place suite à l'arrêté préfectoral du 23 mai dernier. «Lieu des décisions », des débats, le «Parlement» de la réserve, en quelque sorte, va également permettre de proposer un plan de gestion de ce nouveau périmètre du littoral.

Le Comité consultatif est aussi voué à «donner son avis sur la gestion de cette réserve et sur les conditions d'application des mesures prévues par la décision de classement. Il peut demander au gestionnaire la réalisation d'études scientifiques et recueillir tout avis en vue d'assurer la conservation, la protection et l'amélioration du milieu naturel de la réserve », précisent les textes.

Réunissant 36 membres de 4 collèges (élus locaux, représentants des administrations civiles et militaires de la Réunion et des établissements publics de l'Etat intéressées, représentants des usagers et enfin des «personnalités scientifiques qualifiées et des associations agréées»), soit neuf membres par collège, son domaine d'intervention est régi par le Code de l'environnement.

«Pour l'heure, explique Lionel Gardes de la Diren, dans le collège des usagers, seul le représentant de la pêche sous-marine a été clairement nommé, en la personne de Stéphane Richardson, de l'association le Harpon club réunionnais. Nous avons pris des contacts pour savoir qui serait en mesure d'assurer le rôle de représentant pour les autres usages tels que la voile, le surf ou le kayak et la pêche traditionnelle. Nous attendons des réponses à nos sollicitations », précise Lionel Gardes qui espère que tous les représentants seront élus prochainement pour que le comité consultatif puisse se réunir.

Le Conseil scientifique, dont le but est «d'assister le gestionnaire de la réserve naturelle et le Comité consultatif» s'est déjà quant à lui réuni le 29 juin 2007. La liste de ses membres a été fixée par arrêté préfectoral datant du 20 juin dernier.

Sa première réunion a notamment permis d'élire sa présidente, Sonia Ribes, du Muséum d'histoire naturelle, son premier vice-président, Gilbert David (de l'institut de recherche et de développement, IRD) et Henri Grizel, second vice-président. Il faut savoir que le Conseil scientifique sera consulté sur le «plan de gestion» et sollicité sur toute question «à caractère scientifique »,

Composé de 14 personnalités élues pour trois ans, le Conseil scientifique réunit des spécialistes d'une dizaine de disciplines complémentaires parmi lesquelles la géographie, l'écotoxicologie, la sédimentologie, l'étude du corail ou des ressources halieutiques. Autant de spécialités qui permettront de mener à bien la gestion de la réserve naturelle marine.

**Sur le gestionnaire de la réserve ...**

Le gestionnaire de la réserve naturelle marine n'a pas encore été désigné, mais il est fort probable, compte tenu du contexte et des actions déjà menées depuis 1997, que le Parc marin soit désigné prochainement. C'est le seul à avoir présenté sa candidature pour ce poste, suite à la consultation réalisée entre le 30 mars et le 15 mai dernier.

Pour l'heure, notons toutefois que cette candidature est en cours d'étude. Une négociation relative aux moyens alloués de façon pérenne concernant la gestion de la réserve est actuellement à l'étude entre l'Etat et les collectivités concernées.

Quel que soit le candidat retenu, différentes missions, stipulées par le Code de l'environnement, seront imparties au futur gestionnaire.

Celui-ci aura ainsi pour tâche d'assurer la conservation et la restauration du patrimoine de la réserve, de veiller au respect des dispositions du décret de classement en faisant appel à des agents commissionnés à cet effet par l'autorité administrative,

Il devra également établir un rapport annuel d'activités qui rendra compte de l'application du plan de gestion et de l'utilisation des crédits qu'il reçoit, ainsi qu'un bilan financier de l'année écoulée, au même titre qu'il devra présenter un budget pour l'année suivante.

Autant de documents qui devront être soumis à l'avis du Comité consultatif de la réserve naturelle marine.

« D'abord arrêter de polluer »

Stéphane Richardson est président d'une association de pêche sous-marine, le Harpon club réunionnais. C'est à ce titre qu'il s'est lui-même proposé de représenter l'activité au sein du Comité consultatif de la réserve sous-marine.

« Je pense que la concertation sur ce sujet n'a pas été satisfaisante pour les pêcheurs sous-marins puisqu'ils n'ont rien obtenu. Je ne parlerai pas en leur nom mais je pense qu'on est tous d'accord avec le principe de cette réserve mais pas dans l'état dans lequel il est. Je pense que l'Etat, à travers la Dren et la préfecture, se pose un peu trop en arbitre alors que lui-même est un très mauvais élève en matière de pollution, il n'y a qu'à voir les stations d'épuration qui ne sont absolument pas aux normes et qui polluent. (Ndlr : en l'occurrence la responsabilité revient aux maires)

Une pilule « amère à avaler »

«On pourrait aussi se demander pourquoi il n'a jamais fait appliquer les anciennes lois sur le littoral.. Je trouve que la pollution qui est connue est un véritable scandale. Et c'est un argument de poids que pourraient reprendre les petits pêcheurs qui se sentent lésés par la mise en place de cette réserve. Cela pourrait, je crois, participer à soulever les animosités », avance Stéphane Richardson, reconnaissant toutefois que la mise en place d'une réserve naturelle marine puisse contribuer à protéger le milieu.

Le plongeur sous-marin se dit donc «pour» le projet même si, glisse-t-il:« la pilule. est amère à avaler », Aussi explique-t-il «aller dans le sens des propos de M. Poudroux» lequel se montre favorable à l'assouplissement de certaines pratiques suite à d'éventuels arrêtés préfectoraux. «Pour le moment, on nous autorise la pêche dans certaines zones, ce qui est très bien, mais le côté pervers de cette situation est que cela va concentrer la pêche sur les zones les plus pauvres ...

«L'alternative qui pourrait, je crois, réconcilier la Diren et les usagers, serait de développer ces zones pauvres grâce à la création de récifs artificiels. Dans ce cas seulement, l'Etat prouverait que la réserve peut effectivement profiter à tous. Ce sont ces deux éléments qui me semblent importants : que l'Etat arrête lui-même déjà de polluer et qu'il propose des ouvertures concrètes et concertées : car pour l'instant, il est clair que la réserve ne marche pas. Il n'y a pas de gestionnaire et très peu d'écogardes disponibles pour assurer la mission de surveillance. Que l'on fasse un vrai geste positif car les choses ont vraiment été lancées sans concertation »,

Sur les effets néfastes de la pêche? «Toutes les pêches doivent effectivement être limitées de façon à permettre à la ressource de se renouveler. Mais il ne faut pas qu'on arrive au fait que certains puissent profiter de cette réserve et d'autres pas », conclut-il. Des propos qui permettront peut-être de faire avancer le débat...

#### L'AVIS DES USAGERS

« On ne nous a pas écoutés»

Manque de concertation vis-à-vis de la mise en place de la réserve naturelle marine, trop peu de prises en compte de l'avis des usagers: voilà ce que pensent généralement ceux qui ont le lagon pour espace professionnel ou comme zone «de jeu ». Ils disent ne pas comprendre pourquoi les institutions ne les ont pas écoutés davantage

«A priori, ils n'ont pas contacté les personnes concernées. Ou alors, au lieu de prendre contact avec les présidents des ligues, je trouve qu'ils auraient dû se rapprocher directement des usagers. Au niveau de l'information, ça n'a pas franchement été le top», estime Arnaud Darbon, responsable de l'activité kayak au Club nautique de Bourbon, qui dit avoir reçu un coup de téléphone de la présidente de la ligue de kayak «juste deux heures avant la réunion », proposée par la Diren, pour venir exposer son avis et ses desiderata quant à la mise en place de la réserve naturelle marine ...

Le responsable du kayak dans ce club nautique se dit pourtant très «concerné» par l'environnement que vise à protéger la réserve, «car, au club, on essaie déjà



de respecter la nature sans qu'on ait besoin de nous le dire. C'est le message que nous faisons d'ailleurs déjà passer à nos élèves. Par contre, je pratique aussi le wave-ski et je pense que la pratique de ce sport comme celle du surf ont été idéalisées sur le papier! J'ai entendu dire que les surfeurs auraient à remonter à tel ou tel endroit pour éviter d'abîmer le corail.

Cela me fait penser à ce monsieur qui m'a appelé en me disant qu'il voulait venir faire du surf le mercredi 19. Comment voulez-vous qu'on s'organise s'il n'y a pas de houle? C'est la même chose pour les nouveaux périmètres qu'ils veulent instaurer : pour moi ça relève de la blague Carambar», lâche Arnaud, un rien énervé, assurant que cela va s'annoncer être «très compliqué» s'ils décident de réduire leurs «espaces de jeu».

Sébastien Coupy, le seul moniteur diplômé du brevet d'Etat de kite-surf dans l'Océan Indien n'est, lui non plus, pas d'humeur joyeuse, lorsqu'on l'interroge sur la mise en place de la réserve naturelle marine.

« Moi j'ai assisté à toutes les réunions qui ont eu lieu depuis cinq ans avec la Diren. Au tout début de ces réunions qui, à l'époque, étaient animées par Anne Lieutaud, je lui avais dit que le seul lieu navigable pour l'activité de kite-surf était Petit Trou d'eau: le condamner, c'était condamner l'activité», rappelle Sébastien Coupy, qui dit n'avoir alors pas eu «de nouvelles pendant quatre ans »,

«Et dernièrement, on nous annonce qu'une zone sanctuaire a été mise en place à Trou d'eau, et que de toute façon, on n'a pas le choix. Le ton était assez sec et assez froid», relate le moniteur, surpris de ce soudain changement de trajectoire au niveau de la réflexion sur le projet.

J'ai tenté d'expliquer que notre activité ne pouvait se pratiquer que sur la zone de Trou d'eau. Il a alors été question d'abattre des arbres pour pouvoir permettre le décollage des voiles ailleurs.

Du n'importe quoi. Là on a reçu un coup de fil de la mairie pour qu'ils viennent voir notre zone de pratique mais je ne sais pas ce que ça va donner. «En tous les cas, il faut absolument qu'il y ait un endroit pour le kite-surf. Sinon, il est clair que sans cette discipline à la Réunion, nous aurons encore moins de touristes», envisage le moniteur, qui se dit pourtant entièrement favorable à la création d'une réserve. «Et nous on reste gentils comparés à certains, on ne revendique pas. Mais je trouve sincèrement qu'il y a eu des problèmes au niveau de la communication. Pour l'instant, on continue donc de naviguer», conclut Sébastien, qui espère bien qu'un compromis pourra être trouvé .

Espérons donc que les discussions permettront de parvenir à des accords autant que possible respectueux de l'environnement - et ne pénalisant pas trop toutes ces activités sportives ...

Les pêcheurs veulent leur « petite place»

La mise en place de la réserve marine prévoit que la pêche, quelle qu'elle soit, est désormais «réglementée» sur tout le périmètre côtier, depuis Saint-Paul jusqu'à L'Etang-Salé.

On l'aura vu avec les manifestations qui se sont déroulées dernièrement, cette nouvelle réglementation - qui n'a pas encore été complétée par des arrêtés

**Article du JIR**  
**Environnement développement durable**

	<p>préfectoraux visant à d'éventuelles «déroptions» pour ces diverses pratiques dans le lagon ne plaît pas à tout le monde.</p> <p>Les pêcheurs dits «traditionnels» notamment, ont ainsi largement manifesté leur mécontentement. Un mécontentement qui repose sur des arguments un rien équivoques. «On est pour la réserve mais pour une bonne réserve. On est contre la façon dont elle a été mise en place », argue ainsi Guylain Moutama, président de l'association des amodiataires du port de Saint-Gilles qui assure que des «barrières» ont été mises entre les différents usagers du lagon. Et celui-ci de mettre en avant la défense de «la tradition », du «ptit cari» que tous ont l'habitude de venir chercher dans le lagon.</p> <p>«Le problème de cette réserve est qu'elle a été mise en place par des gens qui ne sont pas sur le terrain », ajoute Guylain Moutama, arguant aussi' qu'il s'agit de s'adresser aux « gros pollueurs» comme aux stations d'épuration mais pas aux «petits pêcheurs».</p> <p>Même son de cloche du côté de,l'APTO, l'association de pêche traditionnelle de l'Ouest, créée il y trois mois en réaction à la réserve.</p> <p>George Séry, le président, promet qu'un «plan d'action» est à l'étude en ce moment. Là encore, les avis sont équivoques. «On n'est pas contre la réserve ni contre les zones sanctuaires. On est pour protéger l'environnement et le transmettre en bon état à nos enfants. Mais on veut juste qu'on nous laisse une petite place pour sauvegarder la pêche traditionnelle. On veut juste se faire entendre là-dessus », assure-t-il, promettant que les actions à venir resteront pacifiques.</p> <p>Reste à savoir de quelle façon ces différents avis pourront être pris en compte par le préfet après consultation du Comité consultatif et du Conseil scientifique... sachant que le périmètre de la réserve a déjà, en partie, pris en considération la réalité de ces usagers ...</p>
--	---

<b>Date 2008</b>	
<b>Réserve marine: la mise en place s'accélère</b>	
<b>Environnement</b>	
<b>JIR</b>	<p><b>ENVIRONNEMENT.</b> La mise en place de la Réserve naturelle marine s'accélère du côté des réglementations, du balisage, de la mise en place opérationnelle du GIP gestionnaire. Le point avec Michel Theuil, secrétaire général de la préfecture.</p> <p>Interview</p> <p>Journal de l'île: Le décret de création de la réserve marine date de février 2007. La mise en œuvre nécessite du temps et toutes les mesures ne sont pas calées. Où en sommes-nous?</p> <p>Michel Theuil: Le mois de juin est riche en rendez-vous. Pour mémoire, les instances de gouvernance sont en place. Le groupement d'intérêt public Réserve naturelle marine a été désigné comme gestionnaire en décembre dernier. Celui-ci va remplacer progressivement le Parc marin. D'ici septembre, le transfert des salariés de l'association vers le GIP devrait être effectif. En parallèle, de nouveaux agents (1) seront recrutés pour étoffer l'équipe. Les</p>

	<p>nominations du directeur, du comptable public et du commissaire du gouvernement sont en cours. La mise en musique, c'est-à-dire l'élaboration du plan de gestion dont le GIP sera le bras opérationnel, va démarrer véritablement en juillet. Les travaux de balisage et de signalétique terrestre devraient quant à eux être totalement achevés au premier trimestre 2009 (2).</p> <p>La réglementation des pratiques au sein de la réserve n'est pas encore terminée?</p> <p>Tous les arrêtés, notamment ceux sur la pêche professionnelle et la pêche de loisirs vont être bouclés d'ici le mois de juillet. Pour le kitesurf et plus largement la navigation et les autres sports nautiques c'est une question de jours (lire ci-contre).</p> <p>Concernant la pêche traditionnelle, la réglementation vient d'être revue ?</p> <p>En effet, l'arrêté de novembre 2007, a été précisé par un nouveau le 28 mai 2008. La rédaction du premier pouvait par endroits porter à confusion et certaines ambiguïtés planaient. Ainsi les zones pour la pêche à la gaulette ont été mieux explicitées. Cette pratique est autorisée dans les lagons "dans certaines zones déjà définies au préalable et uniquement sur les zones sableuses entre le corail. Nous avons également réparé l'oubli, constituant une véritable discrimination, concernant Les Avirons (ndlr : les pêcheurs avaient manifesté leur mécontentement en mars). Les pêcheurs de cette commune seront évidemment intégrés dans le dispositif à compter de 2009.</p> <p>Est-ce à dire que d'ici là, la tolérance à leur rencontre est de mise, puisqu'ils n'ont pu prétendre à l'obtention d'une carte de pêche?</p> <p>Je n'ai pas dit ça. Et je rappelle que les demandes de carte de pêche se font au mois de novembre. 800 seront délivrées. Il est hors de question d'aller au-delà. Les prélèvements doivent être limités. Or, nous en avons reçu 1 100 pour 2008. La sélection se fera selon l'ordre d'arrivée des demandes.</p> <p>2008 étant une année d'information et de sensibilisation, quand va rentrer en application la réglementation de la réserve?</p> <p>L'ensemble de la réglementation sera effectif au premier trimestre 2009. l'idée n'est pas de mettre sous cloche ces espaces mais bien de protéger ce patrimoine exceptionnel. Il faut que tous les Réunionnais prennent conscience de cela, qu'ils s'approprient cette réserve et œuvrent pour son avenir.</p> <p>(1) Deux nouveaux éco-gardes (ce qui portera leur nombre à sept), ainsi qu'un chargé de mission pour plancher sur le" plan de gestion vont compléter l'équipe.</p> <p>(2) Deux des trois marchés du balisage sont attribués. Dans les semaines à venir, en fonction de l'état de la mer, les travaux devraient commencer.</p> <p>En ce qui concerne la signalétique, l'appel d'offres devrait être lancé avant la fin du mois.</p>
--	---

	<p>Les kitesurfeurs ont trouvés une place ... bancaire?</p> <p>Mercredi dernier s'est déroulée la dernière réunion de concertation à la sous-préfecture de Saint-Paul concernant l'arrêté réglementant la circulation des navires, des engins de plage et les sports nautiques au sein de la réserve marine. Dans ce texte, les kitesurfeurs, dont le nombre est en constante augmentation, ont désormais deux zones d'évolution bien délimitées. Toutes deux à La Saline. La première se situe au niveau de Planch'Alizées et il faudra partager avec les véliplanchistes et autres kayakistes du club nautique de l'Ouest. La deuxième se trouve au niveau de Petit Trou d'eau. Un lieu réclamé à corps et à cris par les kitesurfeurs pour qui "c'est la seule zone pour apprendre à naviguer dans l'île". C'est sur ce même site, à proximité d'une zone sanctuaire, que fin mars, certains adeptes avaient été verbalisés. Le compromis présentait par la Diren mercredi réserve une zone d'évolution pour ce sport au sud du sanctuaire et même au-delà de la barrière. Ce n'est pas suffisant pour les pratiquants. Laurent Morelli, président de la commission kite au sein de la ligue réunionnaise de vol libre, les représente.</p> <p>Il lance : "Dans ce projet, totalement remanié par rapport à ce qui nous avait été présenté trois semaines auparavant, on nous a sucré une petite zone, la seule à proximité de la plage. Cela nous oblige à remonter au sud voile en l'air, soit 30 m de gréement, à pied. Dans aucun spot au monde, la mise à l'eau se fait sous le vent. C'est la période la plus dangereuse en kite. Cette décision va à l'encontre de la sécurité". Raison invoqué pour ce nouveau zonage, un contrôle facilité pour les éco-gardes afin d'éviter toute intrusion dans le sanctuaire. Pour la Diren, il s'agit "d'un bon consensus. La superficie autorisée est conséquente. Les kitesurfeurs ont obtenu ce qu'ils pouvaient avoir. Et ce n'est pas l'idéal, le conflit d'usage avec les baigneurs sur cet espace est extrêmement important. C'est une plage très fréquentée". D'ailleurs, la Ville de Saint-Paul projette d'y implanter un poste de surveillance. Ces arguments ne font pas mouche chez les kitesurfeurs. Ils ne veulent pas en rester là et se tournent vers le préfet pour obtenir "un retour au zonage initial". l'arrêté, que les services de l'État présentent comme définitif, devrait être signé incessamment sous peu par le préfet.</p> <p>Trois communes encore hors du GIP</p> <p>Sur cinq communes, seulement deux ont à ce jour intégré le GIP. Saint-Leu et Trois Bassins participent d'ores et déjà au fonctionnement de cette structure gestionnaire aux côtés des services de l'État, du Département et de la Région. L'Étang-Salé a délégué cette compétence à la Civis. Or, l'intercommunalité du Sud n'a toujours pas donné sa position sur son intégration ou pas. La commune des Avirons idem. Quant à Saint-Paul, là où le territoire de la réserve est le plus étendu, rien n'est encore décidé. D'autres dossiers sont prioritaires pour la nouvelle équipe municipale. Mais ce n'est pas exclu. Rappelons que la décision de ne pas faire partie du GIP était celle d'Alain Bénard. Une rencontre entre Huguette Bello et le préfet est programmée le 17 juin. Cette question, parmi d'autres, devrait être évoquée. Toutes les collectivités, parties prenantes, participent au financement du GIP. Celui-ci dépasse pour 2008 les 770 000 euros.</p>
--	--

**Article du JIR**  
**Environnement développement durable**

	<p>L'état zéro socio-économique</p> <p>Aurélie Thomassin planche sur une thèse sous la houlette de L'Université et de l'Institut et de développement (IRD). Le sujet retenu: "Les aspects sociaux et économiques liés à la réserve marine". Plus précisément il s'agit de "La gestion humaine des aires marines protégées dans l'océan Indien", souffle-t-elle, Elle poursuit: "Cela fait un an et demi que je travaille dessus. Je suis à mi-parcours. Je m'appuie sur des études déjà menées par l'IRD comme celle baptisée Agil sur l'aide à la gestion intégrée du littoral, ainsi que sur des enquêtes de terrain". Si son travail a une dimension régionale - elle va également plancher sur la plus ancienne aire marine protégée de la COI, celle de Mohéli -, Aurélie a la chance de pouvoir observer la mise en place de celle de La Réunion. "Nous avons mené toute une série d'études sur les usagers : les pêcheurs à pied, les pêcheurs embarqués en relation directe avec la réserve, les plaisanciers, Les plongeurs, les surfeurs, les kitesurfeurs ... L'idée étant de capter la perception que chaque usager a de la réserve, de ses pratiques, de l'impact de celles-ci sur le milieu ... S'y ajoutent les techniques, les lieux et même les infractions". En un mot il s'agit de dresser "un état zéro socio-économique à la mise en place de la réserve, comme, cela s'est déjà fait pour le domaine écologique". Elle ajoute: "À partir des indicateurs étudiés, les évolutions pourront être observées. Cela peut permettre au gestionnaire d'adapter ses actions". Elle ne dévoilera pas les premiers résultats qui doivent encore passer par l'étape analyse. Elle attend de présenter au Parc marin ses conclusions dans un mois.</p>
--	--

<b>Mercredi 17 décembre 2008</b>	
<b>Saint-Paul et le TCO rejoignent la Réserve marine</b>	
<b>Environnement et développement durable</b>	
<b>JIR</b>	<p>Hier en préfecture, l'association Parc marin a finalisé le transfert de ses moyens humains et financiers au profit de la nouvelle Réserve nationale marine. Un groupement d'intérêt public (GIP) présidé par le préfet qui vise à sauvegarder 30 km de linéaire de récif corallien dans l'ouest, soit une surface de 35 km<sup>2</sup>. L'occasion pour Pierre-Henry Maccioni d'applaudir l'adhésion toute récente de la mairie de Saint-Paul et du TCO à ce GIP, "deux excellentes nouvelles". Une décision attendue depuis plus d'un an : sur fond de grogne des pêcheurs traditionnels et d'élections approchantes, la municipalité d'Alain Bénard jugeait alors que le statut de la Réserve donnait trop de pouvoir à l'Etat, et pas assez aux collectivités. "Les décisions sont prises par les financeurs par un système de pondération des voix", avait recadré le préfet. Celui-ci s'est donc félicité hier de l'accord des collectivités dirigées par Huguette Bello et Jean-Yves Langenier, qui se traduit par une participation financière de 50 000 euros chacune, et permettra sans doute le recrutement d'un nouvel éco-garde.</p> <p><b>900 000 EUROS POUR PROTÉGER LE RÉCIF</b></p> <p>Ce qui porte le budget total de la structure à 900 000 euros, abondé par ses différents membres : 330 000 euros de l'Etat, 270 000 euros de la Région, 170 000 euros du Département, 25 000 euros de la ville de Saint-Leu et 5 000</p>

	<p>euros de Trois-Bassins. Hier matin, le préfet a ouvertement tancé le conseil général, à la fois pour avoir revu sa participation à la baisse (170 000 euros au lieu de 200 000) et pour n'avoir envoyé aucun élu à la réunion du conseil d'administration d'hier matin. "C'est un grand pas pour La Réunion aujourd'hui. Si on ne le protège pas, le patrimoine marin va à la destruction", a rappelé le représentant de l'Etat. Les 13 agents du Parc marin sont tous repris par la nouvelle structure. Parmi eux, 7 éco-gardes assermentés qui n'hésiteront pas à verbaliser les contrevenants à la réglementation dans le lagon. "Plus encore que notre patrimoine terrestre, notre récif corallien mérite le plus d'attention de la part de tous", a souligné Philippe Berne, président de feu le Parc marin, qui reconnaît que les amendes seront plus faciles à infliger maintenant que la structure dépend directement du préfet. "À un moment, il faut frapper au portefeuille. Avant, on s'indignait d'une portière de voiture rayée et on ne disait rien quand quelqu'un sortait un morceau de corail du lagon. Il faut inverser la hiérarchie de valeurs." La mise en place des panneaux d'information et le balisage en mer des zones de protection se réalisent depuis début novembre. Désormais, nul n'est censé ignorer les règles de protection. Prochain enjeu pour la Réserve : intégrer rapidement les récifs de Saint-Pierre, Grand-Bois, Grande-Anse et Saint-Joseph</p> <p><i>Sylvain Amiotte</i></p>
--	--

**Samedi 20 juin 2009**

**Les réserves marines de la zone veulent jouer collectif**

**Environnement et développement durable**

<b>JIR</b>	<p><b><i>Les responsables des 26 zones marines de l'océan Indien se sont rencontrés pendant trois jours à la Saline. Le but échanger sur les futures actions communes à mener.</i></b></p> <p>Que se racontent les gestionnaires des aires marines protégées quand ils se rencontrent ? Des histoires de biodiversité, de protection des ressources, de problématiques rencontrées, de conflits d'usages... Suite au comité de pilotage (lire notre édition de mardi) du réseau des aires marines protégées de la COI (*), les responsables d'une bonne partie des 26 réserves de la zone ont donc planché pendant trois jours à La Saline sur des actions communes. Les échanges entre eux ne datent d'ailleurs pas d'hier. Sabrina Désiré, responsable administrative de l'ONG Shoals Rodrigues, en témoigne : "Nous avons quatre réserves non extractives dans le Nord. Ce qui n'était pas très populaire auprès des pêcheurs. Nous avons donc organisé un voyage dans la réserve d'Andavadoak à Madagascar pour quelques représentants afin de leur faire comprendre l'intérêt d'une telle protection. Là-bas, les communautés ont instauré des réserves de poulpes tournantes afin de préserver la ressource. C'est un exemple très intéressant et transposable chez nous". Des exemples de la sorte sont nombreux. Ce réseau, pour l'heure informel, veut jouer sur la complémentarité régionale, plutôt que d'aller chercher des expertises à l'autre bout du monde. Il pourrait d'ailleurs monter en puissance. C'est en tout cas l'objectif affiché. Rémi Ratsimbazafy, chef de projet Réseau régional des aires marines de la COI, note : "On souhaite structurer davantage le réseau afin de faire bloc dans les grandes réunions internationales et face aux grands bailleurs de fonds". Le WWF pourrait d'ailleurs financer cette nouvelle structure. Il poursuit : "Il nous faut également lancer véritablement la stratégie régionale des aires marines protégées. On attend beaucoup de la réunion programmée en</p>
------------	--

## Article du JIR

### Environnement développement durable

	<p>novembre à Madagascar où nous présenterons aux politiques les zones biologiquement essentielles à protéger dans notre région". Travailler ensemble et régionalement voilà les enjeux à relever</p> <p><i>B.G.</i></p> <p>(*) La Commission océan Indien regroupe les Comores, Madagascar, Maurice, France et Les Seychelles.</p> <p><i>900 000 euros bientôt débloqués</i></p> <p>Les différentes missions du GIP Réserve naturelle marine de La Réunion nécessiteront l'acquisition de nouveaux moyens de surveillance. Le budget du GIP est de 900 000 euros répartis entre l'État (330 000 euros), la Région (270 000 euros), le Département (170 000 euros), les communes de Saint-Leu (25 000 euros),</p>
--	---

**Jeudi 12 novembre 2009**

### La plage de l'Ermitage en danger

#### Environnement et développement durable

**JIR**

*À ce rythme-là, elle risque de disparaître peu à peu. Régulièrement envahie, la plage de l'Ermitage porte encore les stigmates d'une houle dévastatrice. Face à cette érosion alarmante, la municipalité de Saint-Paul sonne l'alerte. Un bureau d'études doit être missionné prochainement afin de définir les modalités d'une intervention future. Objectif : retrouver l'équilibre naturel de la plage.*

Comment concilier la sur fréquentation de la plage de l'Ermitage et sa saine évolution ? Une question complexe pour un enjeu capital. Sa beauté constitue un véritable atout, tant pour le tourisme que pour la vie quotidienne des Réunionnais. Oui mais voilà, régulièrement la population envahit le lieu pour des réjouissances diverses et occasionne des dégâts, inconsciemment. La Réunion est-elle en train de se tirer une balle dans le pied ? Sujet latent depuis des lustres, la municipalité de Saint-Paul a décidé de se pencher sur le sujet. Pas d'action pour l'instant, mais un début de réflexion. Un bureau d'études doit prochainement apporter des réponses claires à cette problématique. Et rendre à cette rade paradisiaque son équilibre naturel. "Il s'agit de faire en sorte que l'usage du site aille de pair avec le respect de l'environnement", explique Valérie Mouchard, technicienne à la division environnement (Saint-Paul). Pour limiter l'érosion et tenter une marche arrière quant à l'action dégradante de l'homme, une des pistes privilégiées reste le reboisement. Avec, en premier lieu, la commande d'un diagnostic sur l'état des filaos, dont certains se montrent aujourd'hui vieillissants, mal-en-point, donc dangereux. "Je crains bien qu'il soit indispensable d'abattre beaucoup d'arbres. Mais étant donnée la forte identification paysagère sur cette plage, on ne pourra pas tous les enlever", indique-t-elle.

#### **Une diversification du patrimoine**

Un renouveau passe donc par l'apport de nouvelles espèces, indigènes et endémiques, adaptées au milieu marin. Exemple : la patate à durand, une liane rampante qui retient le sable, un rempart contre l'érosion éolienne. "Dans le programme, on demande une diversification du patrimoine". Ce n'est pas un hasard. "Quand celui-ci est trop uniforme, les végétaux sont moins solides, ils ont du mal à récupérer, à se régénérer." Une opération qui permettrait d'une part "la réappropriation des arbres endémiques". Il s'agit encore "d'avoir une

gestion différenciée du site, en terme d'entretien et d'irrigation".

**Une intervention à 1,5 million d'euros**

Par ailleurs, l'étude en question devra établir un nouveau schéma de circulation. Inexistant pour le moment. On se gare où on peut, on s'installe où on veut. C'est l'anarchie. "Nous voulons intervenir sur les voies de liaison, de stationnement et les accès au public." Eh oui, le respect de la nature passe inévitablement par un semblant de règles. Qui n'aboutiront pas immédiatement. Le bureau d'études désigné devra mener une large concertation avec quantité de partenaires : TCO, DIREN, Parc Marin, DDE, etc. Il faudra, par la suite, déterminer la marche à suivre. Une intervention par tranches ou d'un bloc. Coût de l'opération : près d'1,5 million d'euros, première estimation de la mairie. Le prix à payer pour préserver l'une des plus belles plages de l'île.

**Un équilibre à reconstruire**

Florence Trentin, présidente de l'association Vie Océane, ne peut qu'applaudir cette volonté de réaliser des aménagements légers sur la plage. En compagnie du sédimentologue Roland Troadec, elle a fait ce constat, la semaine dernière encore. "Certaines parties se comblent en sable, d'autres non." L'engraissement naturel (le corail devient du sable blanc) n'est jamais parvenu à renflouer les pertes occasionnées par la houle de février 2007. Bien optimiste celui qui a cru que la Nature allait se remettre, seule, de cet épisode terrible (Gamède). Aujourd'hui, la spécialiste livre son sentiment, sans appel : "La plage est dans un état triste, elle a perdu son équilibre". Pire : les filaos déchaussés constituent un facteur aggravant. En constituant une barrière naturelle aux vagues, les racines entretiennent le phénomène érosif : elles créent l'affouillement. "En cas de forte houle, les vagues arrachent le sable au lieu de mourir sur le talus", poursuit-elle. L'effet, normalement stabilisant d'un filaos en bonne santé, ne joue plus son rôle. Il est donc tout à fait recommandé de les supprimer afin d'inverser la tendance actuelle. "Il faut retrouver un profil qui entraîne l'engraissement et non l'érosion. On ne peut pas attendre que mère nature fasse son travail. Il faut l'aider." Une légère intervention humaine pourrait ainsi dessiner le profil d'une plage saine, avec le retour naturel du sable. "Il faut éviter que tout le monde chemine sur la plage. Il faut créer des passages. De telles mesures ont déjà été prises en métropole", ajoute-t-elle. Débarrasser les filaos gênants, recréer des talus, planter des arbustes en haut de plage afin de retenir le sable, autant de modifications censées réduire les facteurs d'érosion aux seuls réchauffement climatique, fragilisation de la barrière de corail et autres... "Le niveau de la mer va augmenter, l'érosion est appelée à s'intensifier". Pour autant, Florence Trentin refuse la fatalité : "On a déjà fait des grands pas à la Réunion. Souvenez-vous quand on allait sur la plage en voiture. Un jour, on a mis des plots pour bloquer cet accès".



MARDI 29 AOÛT 2006

**La mer a des dents : ne pas l'oublier**

**Risque requin**

JIR

Les récentes attaques de requins et les observations des pêcheurs tendraient à accréditer l'idée que les squalos vivant autour de l'île ont cet hiver un comportement différent des précédentes années. La pénurie de proies pourrait en être la cause. Redoutant une crise de confiance vis-à-vis des spots réunionnais, les professionnels de la glisse lancent un appel aux surfeurs et bodyboardeurs pour que les règles de prudence soient scrupuleusement respectées. Mais la prévention ne pourra être améliorée sans une étude sérieuse des espèces endémiques, de leur nombre et leurs mœurs. Ce que les pouvoirs publics ne semblent pas décidés à initier, à la différence de ce qui a été fait en Afrique du Sud et en Australie.

Il est difficile de se mettre dans la peau d'un squalo. Pas facile du coup de comprendre si les récentes attaques répétées de requins devant les côtes de l'île sont les conséquences d'un changement de leur comportement, les effets statistiques de l'augmentation du nombre de surfeurs et bodyboardeurs ou tout simplement de fâcheuses coïncidences.

Les pêcheurs ne comprennent plus rien en aux « attitudes » des requins. Compte tenu du violent courant qui agite les eaux côtières actuellement, les requins qui en ont horreur devraient rester au large. On sait qu'il n'en est rien. Leur comportement envers les prises est aussi très contradictoire. La semaine dernière, Jean-Christophe Lavit, skipper du DCP, a vu un requin bouledogue d'au moins 200 livres à hauteur de son bateau situé alors à 500 mètres de la côte de Saint-Gilles, au moment où il remontait ses lignes. Pourtant, sur une semaine de pêche à la Catalina, il n'y a eu qu'une attaque de requin sur la bonite, alors qu'une vingtaine de voiliers, thons banane ou marlins ont tenté leur chance.

Certains pêcheurs émettent l'hypothèse que la multiplication des attaques est la conséquence d'un accroissement de la population de squalos, qui serait elle-même causée par l'interdiction de la pêche des espèces de requin blanc, bouledogue et tigre. Au contraire, d'autres observateurs se demandent si ce n'est pas la pêche intensive qui prive les requins de leurs proies habituelles et les conduit à venir toujours plus près des côtes chercher de quoi calmer leur faim.

La sécheresse est mise en cause aussi. Elle aurait privé le milieu naturel des matières organiques issues des ravines et qui est à l'origine de la chaîne alimentaire dont le requin est le dernier maillon. Mais cette hypothèse est contredite par le fait que nos espèces endémiques ont plutôt tendance à se rapprocher des côtes lorsque les fortes précipitations drainent de la terre, vers l'océan des charognes et autres cochonneries dont sont friands les nettoyeurs des mers. Il est difficile d'avoir une réponse certaine en l'absence d'études scientifiques sur le sujet. Et ce n'est pas près de changer, car pour l'instant aucun organisme n'est mandaté pour se pencher sur la vie des requins à La Réunion. Spécialisée dans l'observation mammifère marine, par définition, l'association Globice ne se penche pas sur la question. L'antenne Ifremer ne se

*Article du JIR*  
*Requin*

sent pas concernée. Pas plus que l' Aquarium de Saint-Gilles.  
Et pourtant une chose est sûre: on assiste depuis le début du mois d'août à une recrudescence des attaques de requins. L'une, le 20 août au spot de la pointe du Diable à Saint-Pierre, s'est soldée par la mort d'un surfeur de 34 ans. La dernière en date s'est déroulée ce dimanche au spot des Aigrettes, entre Boucan Canot et Saint-Gilles (Lire JIR d'hier). Enfin, on a appris récemment qu'un chasseur sous-marin avait été mordu à une cuisse par un petit requin bouledogue d'environ 1,5 m, non loin de la piscine du Port, début août. À ces trois attaques avérées s'ajoute le cas d'un pêcheur en apnée chargée par un squal, jeudi dernier près de Sainte-Rose. L'homme n'a dû son salut qu'à son lance harpon qu'il affirme avoir utilisé pour faire fuir ce spécimen d'environ trois mètres de long.

À tout cela il faut ajouter les nombreuses "observations" de squales la semaine dernière, qui ont provoqué l'évacuation temporaire des plages de Saint-Leu et des Roches Noires.

"C'est la première fois que l'on voit cela à La Réunion, autant d'attaques en si peu de temps, reconnaît Mickaël Rard, président de l'Observatoire marin de La Réunion (Omar). On a entre zéro et trois attaques chaque année, ce qui fait une moyenne d'une par an". L'Omar étudie le phénomène en recensant toutes les attaques connues (la plus ancienne remonte à 1913). En comptant les dernières en date, 35 ont été répertoriées, Selon les chiffres de l'Omar, les années où les attaques ont été les plus nombreuses étaient jusqu'à présent 1992 (quatre attaques, dont deux mortelles) et 1998 (trois, dont deux mortelles). Mais 2006 pourrait bien leur ravir cette dramatique première place.

Mais au-delà de ces chiffres objectifs, même les spécialistes de l'Omar avouent leur impuissance à expliquer cette recrudescence par un facteur unique.

Tout en rappelant qu'un certain nombre d'éléments "à risque" étaient réunis ces derniers temps: les petites pluies enregistrées dans le sud-ouest de l'île, la grosse houle, la remontée des bichiques, qui en attirant les petits prédateurs (mérus, carangues ... ), font s'approcher les grands prédateurs qui chassent ces derniers. Une chaîne alimentaire dans laquelle malheureusement s'insèrent parfois les humains.

L'étude des accidents impliquant des requins permet de définir quelques grandes lignes, notamment concernant les heures auxquelles se produisent les drames. En effet, la plupart des attaques se sont déroulées en tout début de journée ou au coucher du soleil. Mais il faut compter avec les exceptions: quatre accidents (en comptant la dernière à Saint-Pierre) se sont produites entre 10 h 30 et 14 h. Quant aux zones "à risques", elles sont globalement connues. Sauf que, parfois, comme ce dimanche aux Aigrettes, un spot réputé sûr est le théâtre d'une attaque. Malheureusement pour tout le monde, les attaques de squales ne sont toujours pas mathématiquement prévisibles. -

Pour mieux connaître les requins qui évoluent près des côtes de l'Île -Combien sont-ils et de quelles espèces? Sont-ils sédentaires ou de passage? Quelles sont leurs habitudes, leurs déplacements il faudrait à l'Omar plus de moyens, davantage de subventions. Or cette structure ne fonctionne que depuis 2005, sous le statut associatif et le régime du bénévolat

Elle a commencé une action de marquage des squales afin d'en savoir plus sur leurs mouvements à proximité de La Réunion. Mais toutes les tentatives se

**Article du JIR**  
**Requin**

	<p>sont pour le moment soldées par des échecs, notamment en raison de la forte houle et de la difficulté de planter dans la peau très dure de ces animaux des étiquettes portant un numéro d'identification. Même lorsque quelques animaux auront pu être ainsi marqués car l'emploi de vraies balises type Argos, qui permettent de suivre en temps réel les déplacements, est hors de portée des maigres moyens de l'Omar. Il faut en effet compter entre 3 000 et 5 000 euros par balise.</p>
--	--

**Dimanche 18/02/07**

**La plage des Roches désertée**

**Risque Requin**

<b>Quotidien</b>	<p>Il n'y avait vraiment pas grand monde hier sur la plage des Roches Noires à Saint-Gilles. La faute à la tempête tropicale ou à la présence de trois requins-bouledogues observés à quelques centaines de mètres du bord en début de semaine?</p> <p>Éléments de réponse sur place avec les maîtres nageurs et les habitués. Onze heures hier matin sur la plage des Roches Noires. La mer est calme, le soleil brille et brille la peau. Mais, bizarrement, la plage est vide. D'un côté, une dizaine de plagistes et deux baigneurs. De l'autre, une quinzaine de surfeurs à l'eau. Plutôt surprenant pour une journée de week-end. «y a pas grand monde aujourd'hui sur la plage », constate en effet Christine, une habituée des Roches.</p> <p>Faut-il associer cette désertion de la plage aux pluies annoncées par le passage de la tempête tropicale Pavie, ou bien faut-il accuser l'alerte aux requins lancée à deux reprises cette semaine?</p> <p>A première vue, la première hypothèse, à savoir le cyclone, ne tient pas vraiment. Et pour cause, la préfecture a levé la vigilance cyclonique vendredi après-midi et Météo France avait annoncé une dégradation du temps uniquement en fin de journée samedi. Pour autant, on ne peut pas exclure les changements de programme de dernière minute. Et le fait que «visiblement la fréquentation de la plage des Roches Noires baisse d'année en année », assure Patrick Simier, responsable des maîtres nageurs sauveteurs sur la commune de Saint-Paul.</p> <p>Il n'empêche que sans vouloir tomber dans la psychose des requins, la deuxième hypothèse, les deux alertes intervenues cette semaine à ce sujet ont calmé les ardeurs de certains. Des surfeurs, ça c'est sûr. En effet, on apprend que l'ensemble des cours de surf sur le spot ont été annulés pour cette raison. «Personnellement je n'avais pas envie d'annuler les sessions pour ça, mais toutes les écoles de surf ont décidé de le faire alors je ne veux pas passer pour un moniteur imprudent en envoyant mes élèves à l'eau », témoigne un moniteur de surf de la place.</p> <p>De leur côté, les maîtres nageurs avouent que «beaucoup de gens sont venus nous demander si on avait hissé le drapeau à cause des requins », Les restaurateurs aussi boudent un manque de fréquentation du site. «On fait moins de vente à emporter», affirme un employé du restaurant Ice Spot. Certains</p>
------------------	--

pêcheurs ne contestent pas la présence de requins dans le coin. «On en voit très régulièrement mais plutôt au large. Ce sont des adultes. Au bord, par contre on en a déjà vus mais ce sont des petits requins-marteaux ou des requins de récifs, affirment Joseph et Jean-Pierre, amateurs de pêche au gros. «Ils sont là, ils nous mangent notre pêche. Sur dix poissons pêchés, ils nous en bouffent la moitié Ce sont des mangeurs de thons », reprennent les deux camarades. Quoi qu'il en soit, la vie suit son cours sur le rivage. Sur la jetée, Marc un pêcheur à la gaulette qui fréquente les Roches le week-end affirme qu'avec ses amis, ils ont déjà vu «des raies dans le coin mais jamais de requins »,

Face au spot de surf, devant les camions-bars, un groupe de jeunes surfeurs est en train de se restaurer après une session surf. «Nous, on n'a pas peur. On était là mercredi pour la deuxième alerte. On s'est juste décalés un peu plus loin sur un autre spot », lancent avec fierté Jorqann, Inouleil, Victor, Jonathan et Sacha.

Après tout, comme le dit très justement Patrick Simier le responsable des maîtres nageurs: «De mémoire, on n'a jamais connu d'attaque sur l'homme aux Roches» avant d'ajouter «mais attention, cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas prendre ses précautions. »

Delphine POUDROUX

### **Chasseurs de squales ou mer sale?**

L'alerte aux requins a alimenté de nombreuses discussions cette semaine sur la plage des Roches Noires. Des baigneurs aux maîtres nageurs en passant par surfeurs et pêcheurs, chacun y va de son hypothèse pour tenter d'expliquer leur présence à quelques mètres seulement du bord.

Nombreux sont ceux qui tout d'abord parlent de soi-disant chasseurs de requins qui «appâteraient l'animal avec de la barbaque dans la nuit.»

Ensuite, beaucoup accusent ce lot de pêcheurs irrespectueux «qui nettoient leurs poissons dans le port et y jettent sans scrupule les viscères». Et malheureusement, avec le courant, «ces restes» passent par la zone de bain et le spot de surf. «C'est vrai, ça nous arrive d'aller chercher des têtes de thons et des têtes de bonites quand ce n'est pas autre chose du côté des baigneurs», indique Patrick Simier, responsable des maîtres nageurs.

Si dans les deux cas, le lien de cause à effet n'est pas prouvé, on peut se demander ce que fait la gendarmerie ne serait-ce que pour punir ces attitudes irrespectueuses? La réponse est donnée par Jean-Louis Quintin, commandant de la brigade de Saint-Gilles. «Pour qu'on se saisisse de ces affaires, il faut qu'il y ait dépôt de plainte ou constatations or aujourd'hui, nous n'avons ni l'un ni l'autre», indique le lieutenant avant d'ajouter: «Cela relève de l'infraction pénale, le fait d'avoir été avisé peut désormais changer les choses.»

Mais, d'autres hypothèses sont évoquées dans les discussions. «Il faut savoir que c'est aussi la période où les requins mettent bas», affirme de son côté Joseph, amateur de pêche au gros. «L'élevage en mer peut aussi attirer les requins qui sont des sédentaires», suppose Jean-Pierre, un autre amateur de pêche au gros. Mais surtout, il ne faut pas oublier que «la mer est sale aussi en

*Article du JIR*  
*Requin*

	<p>ce moment à cause des pluies», reprend le pêcheur. Sur ce dernier point, même les maîtres nageurs sont d'accord. «La saleté part de la baie de Saint-Paul, ça longe Boucan et Roches Noires», note Patrick Simier. En effet, en un simple coup d'œil sur le rivage, on peut apercevoir une eau particulièrement trouble mais, surtout, des débris en surface.</p> <p><b>Deux alertes en une semaine</b> La plage des Roches Noires a été évacuée à deux reprises cette semaine par les maîtres nageurs. Une décision prise suite à l'observation de requins à proximité de la zone de baignade.</p> <p>La première fois, c'était donc lundi. «Trois requins-bouledogues ont été aperçus vers 10 heures du matin par deux chasseurs confirmés au niveau des bouées et du spot de surf. Soit environ à 150 mètres de la zone de bain», raconte Patrick Simier, responsable des maîtres nageurs sur la commune de Saint-Paul. Les chasseurs donneront l'alerte et la plage sera évacuée dans la foulée.</p> <p>La deuxième fois, c'était mercredi. «Cette fois-ci ce sont les maîtres nageurs en poste qui ont aperçu des formes suspectes dans l'eau. Au début, ils ont pensé qu'il s'agissait d'une raie car il y en a souvent par ici mais quand ils ont aperçu la queue, ils ont tout de suite compris qu'il s'agissait de requins», poursuit le responsable des maîtres nageurs. En fait, d'après les informations recueillies sur place (Le Quotidien du 15/02/07), les ailerons étaient situés à seulement quelques mètres de la plage. Là-aussi, l'évacuation était immédiate.</p> <p>À noter qu'aujourd'hui, le seul moyen technique mis à la disposition des maîtres nageurs pour alerter les baigneurs ou les surfeurs de la présence de requins c'est le drapeau rouge. «Nous inscrivons également l'alerte aux requins sur notre tableau de prévisions pour la journée», ajoute le responsable de maîtres nageurs. Faut-il pour autant envisager l'acquisition d'un panneau «alerte aux requins» comme il en existe déjà à Saint-Denis ou au Pic du Diable? La question mérite «réflexion », laisse entendre le maître nageur.</p>
--	---

<b><i>lundi 3 novembre 2008</i></b>	
<b>Saint-Pierre</b>	
<b>s'attaque aux requins</b>	
<b>Risques requin</b>	
<b>JIR</b>	Saint-Pierre est la première ville de France et d'Europe à se pencher sur la question: Comment se prémunir au mieux des attaques de requins sans nuire à l'espèce? Un ingénieur de la ville travaille actuellement, en collaboration avec l'IRD, sur un système de "drumlins" qui pourrait être installé au large de la tristement célèbre Pointe du Diable.
	Tout a commencé le 20 août 2006. Ce jour-là, un jeune surfeur décède après avoir été mordu par un requin au Pic du Diable. C'est la quatrième attaque recensée depuis 1988 sur ce spot saint-pierrois. C'en est trop pour certains élus et techniciens de la ville qui décident de s'atteler à un projet de prévention des attaques.

Gaëtan Lerceteau, ingénieur chargé de la gestion des risques pour la capitale du Sud, lance alors une étude sur les différentes méthodes de protection utilisées de par le monde. À la Réunion, en France et dans toute l'Europe, c'est le vide complet. Aucune recherche n'a jamais été menée. C'est donc du côté de l'Australie et surtout de l'Afrique du Sud que Gaëtan Lerceteau va puiser l'inspiration. "Ces pays sont à la pointe. Ils luttent contre le risque requins depuis des décennies. Si, au départ, ils tuaient le plus grand nombre de squales possibles pour se protéger, aujourd'hui la démarche est complètement différente." Finis les filets tendus au large des spots et plages fréquentés. Ils étaient beaucoup trop coûteux à l'entretien et surtout pas écologiques du tout. En plus des requins, les tortues et les dauphins mourraient emprisonnés dedans. Le système des drumlines qui est utilisé depuis déjà une vingtaine d'années chez nos voisins sud-africains semble faire preuve d'efficacité. "Sur les plages équipées, à Durban par exemple, les attaques ont diminué de façon drastique. Elles ont été divisées par 20 ou 30", assure Gaëtan Lerceteau. Les drumlines, selon l'ingénieur, auraient aussi l'avantage de ne pas causer de dégâts sur l'environnement. Au contraire, il permettrait même d'en apprendre davantage sur les squales: "Déjà, c'est une technique ciblée. On ne capture que les requins. Requins que l'on tagge ensuite pour étudier leur déplacement et mieux les connaître."

Un drumline, c'est une ancre à laquelle on relie une grosse bouée de 50 litres. Puis, on attache à cette grosse bouée une ligne de capture avec un hameçon et un leurre au bout pour prendre le requin qui chasse dans les parages. La ligne est suffisamment longue pour permettre au squalle de survivre jusqu'à sa capture. "Il est prévu dans le projet que deux bateaux par jour passent relever la ligne pour décrocher le requin, le tagger puis le relâcher. On compte d'ailleurs associer les pêcheurs, s'ils le veulent, en les rémunérant pour cette tâche", précise Gaëtan Lerceteau.

Le système de drumlines protège les usagers du littoral parce qu'il dissuade le requin de revenir dans un endroit où il a passé un mauvais moment, attaché à une ligne qui l'empêchait de sonder. .

En Afrique du Sud, les scientifiques ont constaté que les squales ne retournaient plus sur le lieu où ils avaient été pris. Pour Gaëtan Lerceteau ce système serait particulièrement adapté au site de la Pointe du Diable où vivraient peut-être quelques "requins résidents". Des squales qui décident de se sédentariser à un endroit parce qu'ils y trouvent un intérêt alimentaire ou un terrain propice à leur reproduction. "Ce qui me fait penser ça, on verra si l'étude confirmera, ce sont les circonstances de la dernière attaque. Onze heures, ce n'est pas le moment où les requins se nourrissent habituellement. Ce jour-là, ils ont peut-être voulu chasser quelqu'un de leur territoire, comme un chien pourrait le faire." Une délibération attend d'être votée en conseil municipal. Ce texte prévoit d'allouer 150 000 euros les deux premières années d'utilisation des drumlines. Il faut désormais que les élus locaux acceptent de consacrer cette somme à la prévention du risque requins. Il faut aussi que Saint-Pierre parvienne à convaincre la Région et au-delà l'État d'investir dans ce projet à deux volets, protection des êtres humains et recherche sur les requins.

Armelle Hervieu

#### **Nouvelle association de spécialistes**

Squal'idées est née en septembre dernier. Cette toute nouvelle association de passionnés des requins ambitionne de mieux connaître les squales réunionnais, leurs lieux de vie et leurs façons de se comporter. Le trésorier de l'association n'est autre que Gery Van Grevelinghe, auteur du livre Tous les requins du

<p>monde et éminent spécialiste de la question. Le président, Fanch Landron, est l'auteur d'une thèse sur les requins et les pratiquants de sports de glisse à la Réunion.</p> <p>En plus du travail de recensement des données actuelles et de recherches qu'elle va mener, Squal'idées entend sensibiliser les différents publics susceptibles d'être au contact des requins. Ainsi, l'association a organisé la semaine dernière une première conférence dans un club saint-gillois de plongée afin de partager les connaissances acquises avec les usagers de la mer. Fanch Landron se dit volontiers prêt à aller partout où on lui demandera pour parler des squalés et de leurs comportements:</p> <p>"Notre ambition est, entre autres, de faire de la prévention pour que les choses soient saines et le plus possible appliquée".</p> <p>Le président de l'association estime par exemple qu'il n'est pas, en l'état actuel des choses, recommandé d'aller surfer au Pic du Diable. Il explique aussi que si les surfeurs avaient respecté des règles aussi simples que de ne pas aller à l'eau quand elle est trouble ou avant 8 heures et après 16 heures, seules une ou deux attaques auraient été recensées sur ces 30 dernières années.</p> <p>Fanch Landron estime qu'il faut "bien réfléchir avant d'accrocher tout dispositif anti requins". "Si l'impact est négligeable par rapport aux bénéfices, pas de problème. Mais, il ne faut pas nuire à la population de requins"</p> <p><b>"Les connaissances sont bien minces"</b></p> <p>À l'Institut de recherche pour le développement, on tente depuis des mois de lancer une étude complète sur les espèces de requins côtiers à La Réunion. Mais, pour l'instant les crédits ne suivent pas. Pourtant, "l'état des connaissances en la matière est bien mince".</p> <p>"On ne sait pas grand-chose sur les requins qu'abritent nos côtes", lance Pascal Bach, chercheur à l'Institut de recherche pour le développement. Le savoir actuel se base sur des "observations". Or, le témoignage humain est sujet à caution. Entre les différentes espèces, le risque d'erreur est bien réel. D'autant plus avec la psychose que suscite la réputation de "dents de la mer" qui colle à la peau des requins. Marc Soria, ingénieur de recherche spécialiste en écologie comportementale à l'IRD, renchérit: "Aucune étude scientifique poussée n'est aujourd'hui disponible. Pourtant, les questions sont nombreuses".</p> <p>Les deux chercheurs égrènent les interrogations: "On sait que le tigre ou le bouledogue croisent dans nos eaux. Mais, y en a-t-il d'autres? Combien sont-ils? Quels sont leurs traits de vie? Quels territoires colonisent-ils? Sont-ils présents à l'année ou seulement à certaines périodes? On constate que les attaques se déroulent plutôt en été, est-ce une marque de saisonnalité liée à la reproduction, parce que la nourriture manque en cette période ou parce que les rejets en mer liés à la pluviométrie les attirent ?"</p> <p>quelle PROBLÉMATIQUE À LA RÉUNION?</p> <p>Y répondre, cela permettrait de poser clairement la problématique, de la quantifier et d'y répondre sur les zones d'intérêt balnéaire afin de se prémunir des accidents, "bien souvent liés à une confusion entre le surfeur et une proie naturelle".</p>
--

Et l'idée de Saint-Pierre, pour laquelle l'IRD a proposé son expertise, a essaimé. La préfecture, la Région et d'autres communes étaient intéressées par une étude poussée portant sur les requins côtiers tout autour de l'île il y a quelques mois. Malgré cela, les subventions du Ministère de l'Outre-mer sont parties ailleurs pour d'autres projets. Pascal Bach ne veut pas laisser tomber pour autant. Il veut relancer le dossier et frapper à d'autres portes pour pouvoir mettre sur les rails ce programme. En effectuant des marquages acoustiques sur les spécimens capturés à la palangre, "on pourrait avoir une idée de la structure de la population, suivre leurs déplacements pour déterminer leurs territoires ... " Mais, cela demande certains moyens financiers, notamment en stations d'écoute pour pister les spécimens . "

### **L'IRD planche sur les requins pélagiques**

Dans le cadre d'un programme de recherche européen, l'IRD travaille sur les requins pélagiques (peau bleue, marteau ... ) du sud de l'océan Indien et la problématique des prises accessoires, dont ils seraient victimes. L'objectif est " de déterminer la part que ces prises représentent dans la pêche pratiquée dans la zone et de déterminer les impacts sur les populations de requins", explique Pascal Bach. Dans un deuxième temps, il est question de tester des dispositifs permettant de réduire ces prises accessoires en déterminant les zones et les saisons cruciales dans le cycle biologique des espèces. Mais aussi d'étudier de possibles améliorations des engins de capture (palangre) voir l'utilisation de dispositifs répulsifs. Une première campagne est programmée dans le canal du Mozambique d'ici la fin de l'année.

À travers le monde, plusieurs des 350 espèces de requins, chassées pour leurs ailerons ou leurs mâchoires, sont menacées de disparition. Leur rôle essentiel dans l'écosystème marin de nettoyeur en fait pourtant des piliers de la chaîne alimentaires. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement, 80 % de certains cheptels de requins tigres, marteaux ou blancs sont menacés d'ici une décennie si rien n'est fait. La pêche en première ligne, suivie par la problématique des prises accessoires, associées à la lente maturité sexuelle, sont autant de facteurs qui jouent en la défaveur des requins à travers le globe.

### **Quelle efficacité pour les systèmes existants?**

"Les systèmes actuels restent encore peu satisfaisants ". signale Marc Soria. Les filets, installés massivement en Floride et qui sont abandonnés petit à petit, "coûtent très cher et il faut sans cesse les colmater. Ils permettent d'éloigner les requins des zones de baignade, mais leur installation empêche d'autres espèces de coloniser le milieu, rendant celui-ci vierge".

Les systèmes électromagnétiques individuels offrent quant à eux une relative protection autour du surfeur ou du plongeur qui les portent. Certes. Mais, "c'est un dispositif à double tranchant". Les sondes acoustiques émises ont "un effet répulsif par brouillage sensoriel sur les spécimens proches, mais attire ceux qui sont au loin". Son utilisation équivaut donc potentiellement à mettre en danger les autres usagers non équipés.

Les drumlines, testées en Australie et en Afrique du sud, offrent quant à eux "des résultats assez bons"



<b>Samedi 27/12/08</b>	
<b>Les MNS passent à l'orange</b>	
<b>Risque Requin</b>	
<b>Quotidien</b>	<p><b>Depuis plusieurs semaines, les postes de secours de Boucan Canot et des Roches hissent le drapeau orange, quelles que soient les conditions de baignade. Les MNS entendent ainsi manifester leur inquiétude quant à leur éventuelle responsabilité en cas d'attaques de requins. Une réunion est prévue en mairie la semaine prochaine</b></p> <p>Les plagistes, nombreux sur les plages de l'Ouest en cette période de vacances scolaires ont quelques raisons d'être étonné. Depuis plusieurs semaines, sur les postes de secours de Boucan Canot et des Roches Noires, flotte la flamme orange et ce quel que soit l'état de l'océan. Même lorsque les conditions sont des plus clémentes, en l'absence de houle, c'est toujours le drapeau orange, signe d'un risque potentiel relatif à la baignade, qui est hissé.</p> <p>Par cette démarche visible de tous, les maître-nageur sauveteurs entendent manifester leur inquiétude quant à leur éventuelle responsabilité en cas d'attaques de requins. «La question se pose lorsque la flamme esverte et qu'aucun risque n'est apparent. Quelle pourrait être la responsabilité des MNS lors d'une attaque de squala dans de pareilles conditions», questionne Cyril Marcou, le responsable des MNS de Saint-Paul.</p> <p>Depuis plusieurs années, les observations et les attaques de requins, sans être plus nombreuses qu'auparavant, se recensent sur des sites où jusqu'alors, elles étaient inconnues. L'hiver dernier, plusieurs observations ont été effectuées aux Roches Noires où par ailleurs, deux requins ont été pêchés derrière le spot de surf. En 2007, un jeune body-boarder a été légèrement mordu sur le spot de Boucan, un site où jamais la moindre attaque n'avait été enregistrée. En 2006, même scénario, sur le spot des Aigrettes, là encore vierge de toute attaque. Les sites que chacun croyait «protégés» des attaques de requins s'avèrent également exposés. «Il n'est pas question de se voiler la face. Le risque existe et les requins peuvent être présents même si on ne les voit pas», ajoute le chef de poste à Boucan Canot.</p> <p>Pour les MNS, le problème ne relève pas de la conduite à tenir en cas d'attaque. La procédure est connue et ne souffre pas la moindre contestation. La flamme rouge est aussitôt hissée et la baignade strictement interdite. Leur démarche vise plus exactement la prise en compte du risque par les baigneurs même lorsque ce dernier est «invisible».</p> <p>A l'image de la route du littoral dont le risque de chutes de pierres est signalé aux usagers par des panneaux, les MNS verraient d'un bon œil le risque requin pris en compte par une signalétique analogue. «On se doit de prévenir lorsqu'un danger potentiel existe», reprend Cyril Marcou.</p> <p>Après la rédaction de courriers officiels en direction de la mairie de Saint-Paul et de la sous-préfecture, les responsables des MNS sont conviés la semaine prochaine à une réunion de concertation. «La municipalité est consciente de</p>

*Article du JIR*  
*Requin*

	<p>notre inquiétude et travaille», affirme Cyril Marcou. Jean-Claude Melin, 3<sup>ème</sup> adjoint à la mairie, n'entend pas dramatiser le questionnement des sauveteurs. «En cas d'attaque, la responsabilité des sauveteurs ne peut être engagée si le risque est invisible à leurs yeux. La position de la municipalité est parfaitement claire à ce niveau. Il n'existe pas l'ombre d'une ambiguïté».</p> <p>Si aujourd'hui la municipalité se dit prête à «couvrir» ses MNS en cas d'attaque surprise, les MNS veulent plus, notamment l'application du principe de précaution, avec la pose d'une signalisation explicite. Une démarche à laquelle la municipalité pourrait ne pas adhérer si facilement. . La pose de panneaux prévenant du risque requin n'est évidemment pas la meilleure des publicités pour une commune qui aime la quasi totalité des touristes qui fréquentent la Réunion.</p>
--	--

*Mardi 14 avril 2009*

**Requins, du fantasme au danger**

**Requin**

	<p>Deux attaques mortelles en 1992 et 1996 : la réputation de la baie n'est plus à faire. Dans l'imaginaire populaire, les requins y pullulent et la présence de la ferme aquacole n'aurait pas atténué le phénomène. Parmi tous les spécialistes consultés, aucun n'a pourtant mis en cause la Société aquacole des Mascareignes (SAM). Ce qui n'empêche pas les dirigeants de rester muets sur le sujet, lassés sans doute d'être systématiquement associés à la présence des squales. Une présence en masse qui reste d'ailleurs à démontrer tant les témoignages sont contradictoires. Ainsi Roland Tradec, sédimentologue marin, qui revendique plus de 200 plongées dans la baie, affirme n'avoir jamais vu le moindre requin. "Ça ne signifie pas qu'il n'y en a pas, on dit que les plongeurs en bouteille les effraient..." Dans la même lignée, c'est le très contesté Mickaël Rard qui atténue la dangereuse réputation des lieux. "Parmi toutes nos observations à l'Omar, c'est Saint-Leu qui se détache en terme de fréquence. Il n'y a pas plus de requins dans la baie de Saint-Paul qu'ailleurs". Plus prudent, le docteur Gery Van Grevelinghe, auteur de plusieurs ouvrages sur l'animal, tempère. "La seule chose qu'on sait, c'est qu'on n'en sait pas assez", tranche-t-il d'emblée. Aucune étude n'a été menée, en baie de Saint-Paul comme ailleurs à la Réunion." Ce spécialiste concède tout de même qu'il existe bel et bien une population de bouledogues dans la baie. "Il y a eu des observations de femelles gestantes et de juvéniles dans l'estuaire de la rivière des Galets. Et les techniciens de la ferme aquacole en voient régulièrement au fond. Maintenant difficile d'en évaluer la quantité."</p> <p><b>□ Plus d'accidents dans la baie qu'ailleurs □</b></p> <p>Pas question de céder à la psychose pour autant selon Gery Van Grevelinghe. Mais pas question non plus de prendre le problème à la légère. "Il est certain que si on devait généraliser la baignade à cet endroit, il faudrait considérer sérieusement le risque requin. Mener des études pour l'évaluer et le maîtriser, car statistiquement, par rapport au nombre de gens qui se baignent, il y a plus d'accidents dans la baie qu'ailleurs." Cette quasi absence de certitudes sur les</p>
--	--

**Article du JIR**  
**Requin**

	<p>requins de la baie symbolise parfaitement le peu d'intérêt suscité par les squales dans la communauté scientifique comme dans le monde politique à la Réunion. "Il existe pourtant des moyens de les étudier. Il y a des expériences dans des contextes tout à fait similaires à l'étranger", regrette le médecin. "C'est un manque de volonté politique. Il n'y a pas le pragmatisme qu'il y a pu y avoir sur la question chez les Anglo-Saxons, Australiens ou Sud-Africains. Il n'y a peut-être pas assez d'accidents pour que ce sujet soit pris en compte." Un oubli en partie volontaire, probablement, car le requin, c'est indéniable, effraie et à ce titre ne représente pas le meilleur argument publicitaire pour le tourisme. En guise de preuve : la longue bataille des maîtres-nageurs sauveteurs pour être mis hors de cause en cas d'attaque. Ou la très récente et très discrète signalisation des zones à risque</p>
--	---

**7 juin 2009**

**Pourquoi le requin dérange**

**Requin**

	<p>En dépit des attaques qui émeuvent l'opinion à intervalles réguliers, les requins côtiers ne suscitent pas l'intérêt des pouvoirs publics réunionnais. La prise de conscience est pourtant grandissante à travers le monde. Mais ici, les intérêts du tourisme priment sur la recherche, la prévention et la sécurité. Le requin reste totalement tabou</p> <p>Espèce endémique de la Réunion : le requin tabou. Alors que chaque attaque remet sur le tapis les énormes lacunes en terme de connaissance et de prévention, aucune politique publique n'est mise en oeuvre. La période de calme que connaît l'île depuis 2007 n'y est certainement pas étrangère. Et si à l'échelle internationale, la prise de conscience émerge, la Réunion persiste, elle, à regarder ailleurs. Une visite sur le site internet de l'IRT s'avère à ce titre instructive. L'instante dirigeante du tourisme local y présente une liste exhaustive des espèces animales présentes à la Réunion. Exhaustive ou presque puisque le requin n'y est nulle part mentionné. "La vie foisonne sous la surface de l'océan et même à proximité des rivages (...) Au-delà du récif commence le royaume des grands poissons migrateurs : marlin bleu, daurade coryphène, espadon-voilier, thon, barracuda..." Un oubli volontaire. Faute de valorisation touristique comme en Afrique du sud ou à Maurice (voir par ailleurs), la présence des squales sur nos côtes est soigneusement passée sous silence. "Dès qu'on parle de requin, cela véhicule une image négative", confirme le directeur Axel Hoareau. "Je sais que des produits touristiques existent ailleurs. Alors si quelqu'un met au point un produit comme cela se fait avec les baleines, pourquoi pas mais en attendant non, nous ne communiquons pas.)" Jocelyne Lauret, l'ancienne présidente du CTR, va même un peu plus loin : "A l'époque, de toute façon, nous avons consigne de ne communiquer sur rien, que ce soit les requins, les moustiques etc... Beaucoup de gens disaient : il faut tout cacher". Beaucoup de gens ? "Des professionnels, des politiques... Mais nous n'étions pas d'accord. C'est quand le requin n'est pas pris en compte qu'il est dangereux". Alors quelles actions avaient été mises en place à l'époque ? "Honnêtement, je ne m'en souviens plus". Dans les communes même démarche. A Saint-Paul, par exemple, où la signalétique du littoral doit être complètement renouvelée d'ici les vacances d'hiver, aucun panneau ne mentionnera le risque requin aux côtés des avertissements sur les</p>
--	---

courants ou les coraux. Le responsable de la sécurité de la ville, Jean-François Lhemery s'étonne même que la question puisse être posée. Faute de prise en charge publique, il faut donc se tourner vers le milieu associatif pour trouver le début d'une mobilisation. Ce sont d'abord les deux spécialistes locaux, Fanch Landron et Gerry Van Grevelinghe, qui tentent d'amorcer le mouvement à travers leur structure Squal'idées. Ces deux médecins, qui ont longuement analysé les attaques de requins, se sentent isolés dans leur démarche d'étude et d'information du grand public. "Nous fonctionnons sans aucune subvention, avec nos moyens personnels", précise Fanch Landron. "Il n'y a pas assez d'attaques pour que le problème soit vraiment pris en charge", expliquait encore il y a peu Gerry Van Grevelinghe. Pourtant, la Réunion se situe dans le haut des classements mondiaux en la matière. "La problématique réunionnaise, c'est qu'il y a beaucoup d'attaques, mais peu d'observations". Conséquence, entre deux drames, et passés quelques jours d'émotion collective, le sujet est éludé. Les deux bénévoles, passionnés, enchaînent donc conférences pédagogiques, exposés ou projections de films dans l'indifférence des pouvoirs publics. "Ils ne nous ont jamais contactés pour avoir la moindre information". Pourtant l'intérêt du public est croissant. "Il y a un changement de mentalité qui s'opère. Les gens ne veulent plus se boucher les yeux, ils veulent savoir". Déficit d'information donc mais également déficit de connaissance. Car c'est aussi faute d'étude précise que les meilleures volontés ne parviennent pas à sensibiliser les décideurs. Parmi les organes publics de la recherche, seul l'Ifremer aurait à ce jour réalisé une étude il y a quelques années dans ce domaine, et plus précisément sur la baie de Saint-Paul. Le document que seule la mairie est habilitée à communiquer s'est apparemment perdu... L'IRD, de son côté, s'intéresse bien au requin, mais ne travaille que sur les espèces pélagiques. Enfin, le laboratoire Ecomar de l'université ne l'a pas intégré à ses thématiques. Focalisée sur les coraux à sa création, la recherche s'est étendue aux ressources halieutiques et aux oiseaux marins. Alors faute d'étude "officielle", on bricole, chacun dans son coin, avec les moyens du bord. L'Observatoire marin de la Réunion, par exemple, travaille actuellement sur un programme de marquage. "L'idée, c'est de faire un état des lieux le plus vite possible pour avoir un suivi sur plusieurs années", détaille Mickael Rard. Seulement deux bouledogues ont été marqués jusque-là. La petite association tente également d'établir un classement des spots de surf en fonction de leur exposition au risque requin. "Toutes nos demandes de subventions ont été refusées par la Région. Sans explications. Au Département, ils ne travaillent qu'avec le Parc Marin dont ce n'est absolument pas la préoccupation". Sans soutien à la recherche ni volonté d'information, les autorités réunionnaises nagent à contre-courant d'un mouvement international. Car c'est la protection de ces espèces menacées qui est également en jeu. Mieux connaître pour mieux protéger. Requins comme populations. *Dossier : Romain Latournerie*

### **repères**

#### **Un atout touristique**

L'île Maurice, le Mozambique, l'Afrique du sud, l'Australie, la Polynésie, les Bahamas... De très nombreux pays ont choisi de transformer le risque requin en un véritable atout touristique. Les plongées en cage ou en eau libre attirent

**Article du JIR**  
**Requin**

	<p>de très nombreux visiteurs en mal de sensations fortes. Certains commencent en revanche à faire machine arrière. Le “shark feeding” notamment est largement décrié. Le fait de nourrir à la main ou d’appâter les squales pourrait avoir des conséquences extrêmement néfastes. La Floride l’a ainsi interdit depuis 2004.</p> <p><b>Le traumatisme Thalassa</b> En juin 2005, France 3 diffuse un reportage intitulé “Escale à la Réunion”. Et glisse au milieu de l’émission un sujet consacré aux requins. Conséquence : pour beaucoup, l’île est présentée comme une île dangereuse. Les professionnels du tourisme sont révoltés, et bon nombre de réunionnais avec eux. Quatre ans après, cet écueil est resté dans les mémoires, au risque de ne plus vouloir aborder du tout le sujet.</p> <p><b>Sur internet</b> Pour prolonger le débat et améliorer votre connaissance sur les requins dans l’océan Indien, plusieurs sites internet proposent des informations fiables et intéressantes. Citons notamment le site <a href="http://www.squalidees.com">www.squalidees.com</a> de Fanch Landron et Gery Van Grevelinghe ou celui de Mayshark, <a href="http://www.mayshark.org">www.mayshark.org</a></p>
--	---

**21 juin 2009**

**Requins : les Calédoniens consultent les Réunionnais**

**Requin**

	<p>Les passionnés de requins forment une grande famille. C’est ainsi que le Calédonien Olivier Jullien est venu rencontrer récemment à Saint-Paul l’un des spécialistes locaux Fanch Landron, responsable de la jeune association Squal’idées. Ce plongeur de Nouméa, de passage pour les Journées mondiales de l’océan, débute dans le milieu de la protection des squales. Du moins vient-il d’être nommé porte-parole d’un collectif intitulé Cap Requins après de longues années de mobilisation plus ou moins informelle. "Après un fait divers il y a un an et demi, et surtout depuis la célèbre attaque de Bourai il y a quelques mois, nous n’étions plus que trois associations à défendre le requin. Donc nous nous sommes regroupés pour poursuivre notre travail de protection", explique-t-il. Les deux îles connaissent bien sûr des situations relativement différentes, notamment en termes d’espèces ou de cohabitation avec les pêcheurs. Mais elles au moins en commun leur intérêt naissant pour les requins qui peuplent leurs eaux côtières. Et en Nouvelle-Calédonie comme ici, les structures peinent à se mettre en place, faute de volonté politique. Tout échange est donc positif. "Je ne suis pas venu dire ici ce qu’il faut faire, mais bien partager nos expériences, trouver des points communs pour se renforcer les uns les autres", explique Olivier Jullien. Le début peut-être d’une fructueuse collaboration. Les deux hommes se sont retrouvés hier à la médiathèque de Saint-Denis où était projeté le film de Rob Stewart, "Les seigneurs de la mer".</p> <p><i>R. Lt.</i></p>
--	---

**Dimanche 8 juillet 2007**

## **La Buse, un trésor de la piraterie réunionnaise**

### **Promotion du patrimoine maritime à La Réunion**

**JIR**

**La Buse était de retour hier dans les rues de Saint-Paul. Dans le cadre des fêtes de juillet, une reconstitution historique, de l'arrestation et de la pendaison du célèbre pirate, a eu lieu des canons du quai Gilbert à l'hôtel de ville. Pendant plus d'une heure, comédiens, figurants et spectateurs ont chahuté, vociféré, autour de ce spectacle de rue, avec un engouement partagé.**

"A mort ", "Libérez la Buse", "Pendezle " Non, ce n'est pas la révolution dans les rues de Saint-Paul, juste la reconstitution historique, intitulée "La Buse, le piège", et réalisé par 69 comédiens et figurants, sous l'égide de la société Spectatis, dans le cadre de l'inauguration des fêtes de juillet, à Saint-Paul.

...

Nous sommes le 7 juillet 1730, le capitaine Dhermitte et son prisonnier la Buse mettent pied à terre sur le sable noir de Saint-Paul. L'armée escorte la charrette du condamné. Une fois la Buse et le gouverneur embarqués, le cortège tente de revenir à l'hôtel de ville, afin de livrer le pirate à ses juges. Mais quelques anciens frères de la côte donneront du fil à retordre au lieutenant et à ses soldats. Le procès et la pendaison auront bien lieu, jusqu'au moment fatidique où la Buse, monté à l'échafaud, jette à la foule son parchemin codé en évoquant

"Mes trésors à qui saura comprendre"

Pendant près d'une heure, hier, du quai Gilbert au parc de la mairie, près de 2 000 personnes ont pu observer, mais bien participer à ce spectacle de rue, où les figurants en costumes quant son fabuleux trésor:

"Mes trésors à qui saura comprendre ... "

"Cette manifestation est avant tout issue de la volonté de la mairie de Saint-Paul, sur une idée originale de Spectatis, précise Thibault Soulié, directeur de projet de la société. Ce spectacle représente deux mois de travail avec 69 comédiens et figurants, dont 90 % sont issus des associations de quartiers et des cours de théâtre de la commune."

La piraterie, 100 ans d'histoire de l'île

Devant la réussite du projet et l'engouement provoqué chez les spectateurs-acteurs, Thibault Soulié ne peut être que fier de son œuvre :

"L'objectif était de proposer aux citoyens de plonger dans l'Histoire, dans la légende de la Buse et de se la réapproprier. Nous voulions faire un spectacle vivant, qui suscite un engouement du public et qui soit à la fois un moyen d'apprendre et de découvrir certaines polémiques historiques. Donc après son procès, La Buse est livré à la vindicte populaire, avant d'être conduit à l'échafaud.

Objectif atteint

Même enthousiasme pour Jacky Grondin, qui incarnait la Buse, et qui porte encore les stigmates à l'œil droit de son rude périple jusqu'à l'échafaud. "Pour le Saint-Paulois que je suis, c'était très sympa et bien de mettre en valeur les trésors de la ville. Les légendes sont faites pour être racontées et je crois

	<p>beaucoup à la valeur du griot. On leur a offert un instant de ce qui est arrivé en 1730. Les gens ont réagi de manière géniale, en prenant parti pour l'un ou l'autre. Et pour moi, au bout de trois phrases, j'étais presque aphone, il a fallu vraiment porter la voix, tout au long du spectacle."</p> <p>Cette manifestation prouve, s'il en était besoin, l'importance qu'accordent les Réunionnais à leur Histoire. La piraterie représente 100 ans d'histoire de l'île, de batailles, de rémissions et d'amnisties. Pendant un temps, les pirates repentis étaient majoritaires, dans la population de Saint-Paul. La mairie veut se servir de ce trésor pour s'orienter vers les aspects ignorés du passé de Saint-Paul, dans un cadre culturel et touristique.</p> <p>Alors, cap sur les "pirates de La Réunion", avec pourquoi pas Jonhny Depp dans le rôle de la Buse!</p> <p>Frédéric Sellier</p>
--	--

<b>SAMEDI 2 DÉCEMBRE 2007</b>	
<b>Un parfum d'aventure a débarqué</b>	
<b>Promotion du patrimoine maritime à La Réunion</b>	
<b>JIR</b>	<p><b>C'est un fameux trois-mâts à la fière allure, toutes voiles dehors, qui a été accueilli hier matin par le patrouilleur homonyme de la Marine nationale, au large des côtes réunionnaises. Partie il y a deux ans et demi de Bastia pour un tour du monde à la rencontre des peuples de l'eau, La Boudeuse a finalement amarré en milieu d'après-midi au Port pour une escale de six semaines. En Bougainville du XXIème siècle, le capitaine Patrice Franceschi perpétue l'esprit d'aventure et la tradition des grands bateaux manœuvriers.</b></p> <p>Entre marins, c'est un signe de bienvenue. Les deux Boudeuse, le patrouilleur militaire et le trois-mâts d'exploration, n'ont pas boudé le plaisir de se donner rendez-vous hier matin au large du nord de l'île. Tournant l'un autour de l'autre, comme dans une parade amoureuse, les deux bateaux s'échangent de doux cris de sirène pour signifier leur accueil fraternel. Mais depuis l'austère navire de la Marine, c'est bien sûr vers le trois-mâts que tous les regards sont tournés. En admiration. Un long bateau tout en bois, fin comme un oiseau disait l'autre, aux voiles écruées et bombées par le vent, rappelant les dessins au crayon et les miniatures qui-on toujours fait rêver les enfants. Il flotte au milieu de l'océan un parfum d'expédition venu d'un autre temps. De l'époque où Bougainville, de 1766 à 1769, accompagné de naturaliste, et d'astronomes, entreprit un voyage autour du monde à bord de sa Boudeuse.</p> <p>Mais un petit tour de zodiac plus tard, une fois grimpé sur le trois-mâts pour vivre les derniers kilomètres avant l'accostage, -une évidence- s'impose:</p> <p>"C'est un bateau de travail, on n'est pas en croisière", comme le soulignera le capitaine Franceschi une fois arrivé à bon Port. À bord, loin de cette tranquillité apparente, de cette évasion débordante façon carte postale jaunie, l'équipage s'active à la manœuvre d'un bout à l'autre du navire. Et partout des cordes, ces bonnes vieilles cordes de marins à l'ancienne, les unes tendues jusqu'aux mâts, les autres enroulées par sacs et accrochées tout autour au bastingage, chacune d'elle portant un nom poético-barbare, comme autant d'invitations à les dérouler.</p>

	<p>Ce qui ne manque pas d'arriver. Les consignes s'échangent. rapidement, chacun sait ce qu'il a à faire et s'exécute sans temps mort dans une ambiance très disciplinée mais empreinte d'enthousiasme. "Tous les gens à bord sont là pour remplir une fonction au service du groupe. Tout se fait à la main, c'est très exigeant pour les hommes", témoigne Patrice Franceschi. Et d'ajouter : "C'est un grand laboratoire humain. Les gens vivent en huis clos pendant des mois. Alors si quelqu'un ne respecte pas cet esprit de travail, toute la cohésion du groupe en pâtit. "</p> <p>'Sur un tel navire, au milieu des flots, les maillots rayés blanc-marine des douze matelots prennent toutes leurs couleurs et leur sens. Solidarité, rigueur et ce supplément appelé force d'âme, voilà les valeurs que se plaît à communiquer le capitaine de La Boudeuse.</p> <p>Après un parcours difficile ces&lt;&lt; derniers jours en provenance des Seychelles, l'équipage va prendre sa fatigue en patience pour se reposer à La Réunion, se ravitailler et réparer un navire qui en a bien besoin. Mais toujours le travail. "Nous avons plein de petites bricoles. Il y a trois jours, la mâchoire de la grande voile-a cassé. On a fait une soudure de fortune qu'on va revoir. Pour un trois-mâts, naviguer pendant vingt-neuf mois sans rentrer à ses bases, c'est un défi permanent. "</p> <p>Une escale technique donc, mais aussi patriotique. Au cours de son périple, La Boudeuse s'est ainsi arrêtée en Polynésie Française, en Guyane. Et montre ainsi que la renaissance des grands voiliers traditionnels, ça existe aussi chez nous."</p> <p>Ainsi des visites du bateau seront organisées pour le grand public dans des conditions qui restent à définir. De quoi, peut-être, susciter des vocations, puisque La Boudeuse, en turnover permanent, fonctionne actuellement avec un effectif réduit de moitié et recherche d'éventuels nouveaux équipiers. Pas de CV, mais quatre valeurs: la motivation, la compétence, la rigueur et le "bon esprit". Cinq Réunionnais ont ainsi déjà fait un bout de chemin sur le trois-mâts.</p> <p>Construit en 1916, il fêtera son 90e anniversaire sur notre île avant de repartir vers la mi-janvier pour la dernière partie de son parcours : vraisemblablement un crochet malgache puis le tour de l'Afrique avec la rencontre de deux ultimes "peuples de l'eau" : les derniers Pygmées traditionnels installés près d'un lac au Congo, puis les Imraguens de Mauritanie, des pêcheurs amis des dauphins. Hissez haut!</p> <p>Texte: Sylvain Amiotte Photos: Stéphane t.aï-ru, Sy.A.</p>
--	---

<b>MARDI 16 JANVIER 2007</b>	
<b>Un trois-mâts battant pavillon de l'Île Bourbon</b>	
<b>Les réunionnais et la mer</b>	
<b>JIR</b>	<p>La Boudeuse reprend la mer demain et portera les couleurs de l'île Bourbon tout le long de son retour en métropole, puis lors d'un tour de France des ports. Des jeunes Réunionnais vont y embarquer, tandis que les cales regorgeront de produits péi</p> <p>L'escale réunionnaise touche à sa fin pour La Boudeuse. Après six semaines d'escale technique, le navire reprendra la mer demain. Mais le lien noué n'est pas pour autant tranché. Le trois-mâts, après deux ans et demi de navigation à travers les océans, à la découverte des peuples de l'eau, va arborer les couleurs</p>



	<p>réunionnaises pendant six mois. Tout au long du trajet de retour en métropole et même au-delà. Le partenariat avec la Région et le comité du tourisme (CTR) est tissé. Pour le président du conseil régional, Paul Vergès, "nous venons de la mer et l'océan est notre avenir, et La Boudeuse représente autant les perspectives qu'un rappel de notre passé maritime encore sous estimé". Patrie Franceschi, capitaine de la goélette, souligne: "Nous défendons cette même idée. Il y a bien entendu le volet aventure, mais nous portons aussi certaines valeurs, dont celle de donner l'envie et le goût de la mer à de nouvelles générations". Deux jeunes Portoises, Oihabi Issouffou et Gaëtan, embarqueront donc à bord jusqu'à la Grande Île, sa prochaine étape. Puis cinq autres jeunes Réunionnais rejoindront l'aventure au Cap Vert, à destination de Bastia, où le bateau devrait accoster début juin. La première escale d'une tournée de deux mois, s'arrêtant dans quatorze ports métropolitains, de la Méditerranée à l'Atlantique. "Ils seront les ambassadeurs de la jeunesse réunionnaise auprès de la jeunesse métropolitaine", affirme Patrice Franceschi.</p> <p>Le CTR reconnaît quant à lui des objectifs plus terre à terre de ce tour des ports métro. "Face aux assauts que le secteur touristique a subi, nous avons besoin d'un coup de projecteur. Nous souffrons d'un déficit d'image maritime. Avec La Boudeuse, c'est cette dimension qui sera à l'honneur", avance Catherine Gaud, trésorière de cette structure.</p> <p>René Barrieu, directeur du CTR, renchérit: "D'un côté, il y a l'originalité du périple et de l'autre la période concernée. Or, traditionnellement, l'été métropolitain correspond au calme plat côté promotion touristique. À chaque halte, on s'adressera au grand public, directement. Il vaut mieux ne pas compter sur les agences de voyages, encore frileuses, pour relancer la fréquentation ... "</p> <p>La Boudeuse emmènera donc des jeunes et des produits péi (rhum, sucre ... ). Une caravane terrestre épaulera cette tournée avec, dans chaque port, des animations et des dégustations. Une opération d'un coût de 130 000 euros pour le CTR.</p> <p>Quoi qu'il en soit, avec La Boudeuse La Réunion gagne un ambassadeur maritime de plus, après Maud de Fontenoy et Raphaëla Le Gouvello.</p>
--	---

<b><i>Dimanche 01/06/08</i></b>	
<b>On dit que les créoles n'aiment pas la mer</b>	
<b>Les réunionnais et la mer</b>	
<b>Quotidien</b>	<p>Célébrée «pour sauver l'environnement ». valorisée «afin de promouvoir le tourisme" et réglementée en l'honneur de la pêche et des sports, la mer vue par les Réunionnais reste souvent synonyme de labeur, de craintes et d'adieux.</p> <p>«La plupart des Réunionnais ne sont pas tournés vers la mer, c'est dommage sur une île », C'est surtout très faux. Mais dans l'esprit de certains, «être tournés vers la mer » implique une liste de critères : savoir nager dans les vagues, pratiquer un métier ou un loisir sur l'océan et surtout «aimer la mer».</p> <p>Il est cependant difficile d'aimer la mer lorsqu'elle emporte vos proches chaque matin sans garantie de retour. «Le naufrage d'une barque c'est notre peur à nous chaque jour, femmes et enfants de pêcheurs », résume Karine Lebon.</p>

Dans sa commune de Sainte-Rose comme à Saint-Philippe, les craintes se démultiplient tant la mer est explosive de janvier à décembre. L'hiver tropical atténue la peur: «En cette saison, la mer est souvent impraticable, on peut compter les jours de sortie. C'est un manque à gagner, mais ça fait du bien de passer des journées sans trembler».

Même du côté des pêcheurs, la mer n'a parfois pas la cote : «C'est un travail, pas un jeu ni une passion », commente Eddy, sur la marine de Saint-Philippe. Le seul canot en mer, ce jour-là vient de Sainte-Rose et reste bien au large. Toutes les embarcations de Saint-Philippe sont restées sur terre, devant le panneau rappelant en très grand «qu'il ne faut pas s'approcher du bord».

La recommandation reprise par l'arrêté municipal a été longtemps seriné aux marmailles des hauts. Aujourd'hui trentenaires, ils racontent leur éducation marine : «Surtout il ne fallait pas s'en approcher. On nous disait que la mer n'avait pas de fond et que les vagues ne servaient qu'à emporter les enfants », Mais la menace ne tient plus la barre, grâce à l'école et à la télévision.

Malheureusement, l'école ici n'a jamais replacé le petit créole dans son contexte marin. Au lieu d'avaloir que «nos ancêtres étaient gaulois », l'écolier d'antan aurait gagné à se pencher sur la grande histoire maritime de l'île intense.

Découverte et colonisée par des navigateurs, la mer a été longtemps le seul lien entre la Réunion et les reste du monde ainsi qu'entre ses propres habitants. C'est sur des canots et des pirogues que transitaient les marchandises les animaux et les hommes jusqu'au vingtième siècle et ses chantiers routiers. Il faut imaginer l'île d'avant, avec ses pistes débouchant brusquement sur de profondes et puissantes ravines ...

Cette époque, marquée par toutes sortes de «chavirage», de naufrage et de noyade a pesé dans la mémoire collective. Les nouvelles générations, qui se nourrissent dans les supermarchés, sont plus libres d'aimer joliment la mer.

L'océan est certes une belle rencontre, mais aussi une page d'histoire. C'est vrai qu'elle n'est pas franchement racontée à la Réunion. Quand nos spécialistes font du bruit, c'est pour l'esclavage ou le métissage. Notre melting-pot local décroche bientôt son temple avec la Maison des civilisations, mais pour «les Réunionnais et la mer» allez marcher du côté des anciens entrepôts et antiques adresses des Messageries Maritimes.

Ils ont été reconvertis, entre autres, en maison de fonction pour les cadres de la DDE (Saint-Paul), en préfecture (Saint-Denis) en tribunal et Conservatoire de musique (Saint-Paul). Des lieux qu'on ne visite pas tous les jours.

Au chapitre des bonnes nouvelles, la Confrérie des gens de la mer mène depuis longtemps des recherches avec les moyens du bord et milite pour les diffuser au peuple. Mais faute de moyens et d'intérêt des collectivités, notre héritage océanique végète au fond des mers. Le pêcheur traditionnel n'a plus le droit d'arpenter les plages et le professionnel s'inquiète tellement pour le prix de l'essence qu'il en oublie l'horizon.

	<p>Les temps changent aussi en mieux: l'école s'est rattrapée un brin, nos marmailles vont en classe de mer et puis y invitent leurs grands-mères, pour rire ensemble de leurs vieilles histoires. MKG</p>
--	--

***DIMANCHE 14 septembre 2008***

**Littoral on tourne en rond**

**Aménagement**

<b>JIR</b>	<p><b>C'est un grand classique: la Réunion tourne le dos à la mer. C'était le cas hier, et ça ne s'arrange pas. Les projets lorsqu'ils se sont parfois manifestés n'ont pas été suivis d'effets. Dans le Nord, on efface tout et l'on recommence avec en point d'orgue le boulevard nord qui devrait ouvrir vers la mer. Dans l'Ouest, on nage en plein flou, de La Possession à Trois-Bassins on a autant d'espoirs que d'interrogations. À l'Est aussi on parle de projets. Seul le Sud tire son épingle du jeu et a pris conscience de la richesse que représente le littoral. Revue de détail.</b></p> <p><b>Front de mer et boulevard nord</b>  <b>NORD.</b> Le chef-lieu a tourné le dos à l'océan, son urbanisation en atteste. Malgré les grandes promesses des uns et des autres, le front de mer est délaissé et délabré. Les élections ont balayé la plage et le port, censés lui redonner vie ... Son aménagement, revu et corrigé par l'équipe Annette, repose désormais en grande partie sur un autre grand projet difficile à mettre sur les rails: le boulevard nord .          Les urnes ont tranché. Pas de plage ni de port, si chers à René-Paul Victoria, censés redonner vie au front de mer dionysien abandonné et délabré. La nouvelle équipe pilotée par Gilbert Annette a d'autres priorités. Et l'ouverture sur la mer ne fait pas partie de la tête de liste. Le parc aquatique par exemple. Cet équipement, avec un plan d'eau de 1 000 m<sup>2</sup> et une capacité d'accueil de 1 200 personnes, devait s'installer sur le Barachois en lieu et place de la piscine. Eh bien non. Ce projet, déjà bien entamé par la précédente équipe, est lui aussi remis en cause. "Ce n'est pas l'endroit idéal. Il devrait être réintégré au sein de l'aménagement du grand cœur vert familial de Saint-Denis (ndlr : Camélias/Trinité/Champ-Fleuri), un de nos grands projets mené avec la CINOR", lance l'adjointe à l'urbanisme, Monique Orphée. Il faudra rediscuter tout cela au sein même de la Cinor, porteuse du précédent projet évalué à 12 millions d'euros. Quid alors de la démolition de la piscine, la première publique de la ville construite par l'architecte Guy Lejeune qui avait suscité une levée de boucliers? "Sa réhabilitation, rappelons qu'elle est fermée aussi pour des problèmes d'hygiène et de sécurité, n'est pas au programme. Elle sera détruite", soutient la première adjointe. Et l'espace ainsi libéré devrait "être valorisé en tant que promenade". La création d'un parking sous le square Labourdonnais avec une esplanade de 5 000 m<sup>2</sup> en surface devant la préfecture face à la . mer, n'est pas quant à lui parti aux oubliettes. Il est en revanche "différé, mais c'est un beau projet", souligne Monique Orphée.</p> <p>Un projet à dépolssiérer</p> <p>Celui-ci passera après "la réalisation du boulevard nord enterré". C'est "La"</p>
------------	--

priorité pour "désengorger cette entrée de ville qui va sans conteste cumuler encore plus les bouchons à la livraison de la route des Tamarins en 2009": Le projet, ressorti des tiroirs de la Cinor où il dormait depuis 2005, consiste à enfouir la RN1 depuis l'entrée ouest de la ville jusqu'à une portion non encore déterminée du front de mer. Selon son dimensionnement, soit en 2 x 2 soit en 1 x 2, la longueur de ce souterrain ... son coût, estimé, varie de 100 à 260 millions d'euros. Les négociations entre la municipalité et la Région pour son financement ont déjà démarré (lire nos précédentes éditions). Le tout permettrait de libérer la surface de toute circulation. L'esplanade s'étendrait donc depuis la préfecture jusqu'au front de mer, voir plus. La bataille, Sainte-Denis n'est pas la seule municipalité à réclamer des aménagements lourds au conseil régional gestionnaire des grands axes routiers, n'est pas gagnée. La Région n'a pas dit non, mais attend un projet ficelé techniquement avec étude sur le trajet (intégrant l'ouverture du boulevard sud et l'arrivée du tram-train), les solutions technique

### **Sainte-Marie** s'ouvre tout doucement sur l'océan

Sainte-Marie travaille depuis longtemps à reconquérir son front de mer. Doucement, très progressivement, la petite ville nordiste gagne du terrain en direction de la Grande bleue. L'ancienne route a été rabaissée et se végétalise peu à peu. Le site de l'Hôtel de ville et de la médiathèque est quant à lui en plein chamboulement dans le cadre du programme de renouvellement urbain. Derrière la mairie, la place du marché prend forme. C'est sur ce site, avec une capacité d'entre 80 et 100 places, que va -déménager le marché forain installé aujourd'hui à Flacourt. Les travaux viennent de démarrer et la livraison est prévue "d'ici début 2009", avance le directeur de l'urbanisme de la Ville, Jean-Claude Neff. Le samedi, face à la mer, cette partie du front de mer devrait ainsi revivre.

#### La priorité à L'extension du port

À quelques centaines de mètres, une promenade d'agrément entre la rivière Sainte-Marie et la ravine Charpentier, la pointe du Belvédère, est elle aussi en cours d'aménagement. Bientôt, "des rondavelles y seront installées".

Plus loin, en direction de l'Ouest, le nouveau rond-point d'entrée de ville a ouvert une nouvelle voie en direction de la mer avec "une coulée verte du Verger". La gendarmerie devrait "d'ici un an" prendre ses quartiers dans le coin, libérant du même coup le site de Flacourt, "où un programme d'une centaine de logements est programmé en 2010". Mais, les verrues, comme la casse, sont encore nombreuses dans les parages. Enfin, c'est sans conteste l'extension du port de Sainte-Marie, aujourd'hui repoussée sine die, qui constitue le fleuron de l'ouverture vers l'océan. L'infrastructure actuelle connaît déjà, les week-ends, une forte affluence. En portant sa capacité à 600 anneaux (200' actuellement), en créant un arrière-port avec restaurants et pourquoi pas. une activité hôtelière, il ne pourrait que gagner en attrait. Le projet prévoit également la création d'un bassin de baignade d'eau de mer. Il s'agit là d'un possible et formidable levier de redynamisation du front de mer sainte-marien.

Reste que le projet est un vieux serpent de mer et qu'il est aujourd'hui stoppé. Les travaux devaient démarrer cette année.

Cette extension, l'équipe Lagourgue, en place depuis 18 ans, y tient. Elle

compte bien la relancer et la défendre becs et ongles comme priorité au sein de la Cinor. Reste que sa réalisation n'est évidemment pas pour demain ...

### **SUD.**

La capitale du Sud fait figure d'exception à la règle. Alors que nombre de communes réunionnaises délaissent leur front de mer, Saint-Pierre en a fait sa carte maîtresse. Son littoral déjà aménagé autour du port et des jardins de la plage va continuer d'être valorisé.

David Lorion, adjoint à l'urbanisme, le clame haut et fort « notre littoral est notre principale richesse ( ... ) l'attractivité d'une ville c'est son cadre naturel, un endroit où on a envie d'être et de rester, on a la chance de l'avoir alors autant le valoriser sans l'abîmer".

Si le littoral est aujourd'hui le principal atout de Saint-Pierre, il s'en est fallu de peu qu'il en soit tout autrement. Aussi incroyable que cela puisse sembler, la capitale du Sud a bien failli tourner le dos à la mer comme la majorité des communes de l'île. "Si on regarde les délibérations municipales des années 50-60, sous Raymond Hoarau la municipalité avait pour projet de combler le port de Saint-Pierre et de le transformer en une sorte de barachois comme cela existe à Saint-Denis. Heureusement, cela ne s'est pas fait sinon nous aurions eu une façade littorale totalement défigurée", se félicite David Lorion.

Une position que l'ancien maire Elie Hoarau a largement contribué à défendre en son temps. Son successeur Michel Fontaine n'a pas oublié de le souligner en inaugurant en sa présence les travaux du nouveau port en novembre 2001. Un chantier de 15 millions d'euros qui a réaffirmé la vocation nautique de la ville. Elle a pris une tournure franchement plus balnéaire encore avec l'aménagement des Jardins de la Plage, ouverts au public en juin 2005.

### Des aménagements spécifiques

Le succès est depuis au rendez-vous pour cet espace de loisirs et de promenade qui borde la plage du centre-ville et son lagon. Ce lieu dessine un lien fort entre la ville et son littoral. Plus pour longtemps unique car la commune ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et entend poursuivre l'aménagement de sa façade maritime, un des axes forts de sa politique urbaine.

"Pour chaque section du littoral nous souhaitons un aménagement spécifique" explique David Lorion en prenant l'exemple du secteur de Terre Sainte où a été réalisée la Promenade des Alizés. Dans son prolongement un petit port côtier est à l'étude pour les pêcheurs de Terre Sainte. Du côté de la Ravine Blanche, une vocation d'animation s'est imposée d'elle-même. L'aspect ludique se concentre autour des aires de jeux pour les enfants, du tout nouveau skate-park ou encore du terrain dédié aux sports de sable. Depuis le mois dernier l'arrière plage a elle gagné du galon. Plus seulement prisé des amateurs de pique-nique ou de jeux de boules, ce vaste espace est devenu avec le Sakifo le plus grand site de concerts de l'île.

Sur d'autres secteurs, les projets de la municipalité sont tout aussi conséquents. Elle n'envisage rien de moins que d'aménager le littoral de la Pointe du Diable. Seuls quelques téméraires surfeurs y bravent la menace des requins. Pour ouvrir cet espace marin à un plus large public, la réflexion continue pour éloigner les occupants naturels de l'océan. La solution du filet anti-requins

ayant été écartée, la commune planche sur d'autres alternatives pour sécuriser la baignade et la pratique d'activités nautiques. Sur le rivage elle souhaite réaliser "un grand projet d'aménagement avec un espace piéton et un parcours de santé", assure David Lorion. il avoue une tendresse particulière pour cette plage de sable noir: "C'est un site géologique extrêmement intéressant, le seul où vous avez en superposition les coulées du Piton des Neiges et du Piton de 'la Fournaise". Aussi propose-t-il de créer là un espace pédagogique sur la géologie de la Réunion. Beaucoup plus séduisant au final que le bétonnage inconsidéré qui a toujours cours malheureusement sur d'autres rivages.

#### Revers de la médaille

Rançon du succès de la façade maritime de Saint- Pierre, les embouteillages y sont monnaie courante que ce soit en semaine ou le week-end. "On doit mener une réflexion pour définir la vocation du boulevard Hubert-Delisle", reconnaît David Lorion. Son souhait est de détourner la circulation de transit du front de mer. C'était déjà le but du Boulevard Bank et il ne le remplit pas si mal son rôle car il voit transiter quotidiennement 22 000 véhicules. Mais 17 000 voitures continuent d'emprunter aussi le boulevard Hubert-Delisle. L'idéal serait d'arriver à avoir les trois quarts de la circulation sur le boulevard Bank et seulement un quart le long du front de mer", lance l'adjoint à l'urbanisme. Un sacré défi à relever surtout que l'ouverture d'un multiplexe de dix salles, sur ce même front de mer, dans les trois années qui viennent, risque de compliquer un peu plus la donne.

#### Tournée vers la mer

La ville de Saint-Pierre ne diffère pas des autres grandes communes littorales de l'île. Elle s'est construite à partir de sa façade maritime au XVIII<sup>e</sup> siècle et plus précisément encore de l'embarcadere réalisé à l'embouchure de la rivière d'Abord. L'ancien entrepôt Kerveguen où est installée aujourd'hui l'administration des TAAF en témoigne même s'il a été construit plus tardivement au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Avant la construction du port, c'est par là que transitaient le café et les céréales produits dans le secteur.

**L'EST.** Des projets, mais peu de réalisations... Dans l'Est, les pêcheurs militent toujours pour la création d'un véritable abri côtier à Saint-Benoît. Quand, à Sainte-Rose, ils demandent la création d'une réserve naturelle pour enrayer braconnage et pollution des côtes. À Saint-André, le projet de portsec ne verra jamais le jour. A Sainte- Suzanne, l'aménagement du Bocage est toujours dans Les cartons ...

Président de l'association des pêcheurs bénédictins, Patrice Hoareau, figure bien connue du jet ski local et plongeur professionnel dans le corps des sapeurs pompiers, dresse un portrait sans concession . de la situation sur la côte' Est de l'île. Une côte au vent où ils ne sont plus qu'une poignée de professionnels de la mer à exercer tout au long de l'année. "C'est simple, depuis Sainte-Marie jusqu 'à SainteBenoît, où les conditions de mer sont de surcroît difficile, il ny a pas de véritable accès à la mer. Un vrai désert marin ", résume-t-il. Muni de son bâton de pèlerin, il avait récemment milité pour que la sous-préfecture de l'Est se dote d'un abri côtier. "Mais pour l'instant tout est au point mort, c'est

dommage pour la pêche et pour le nautisme en général. Le potentiel est énorme, il n'y a qu'à voir le monde qui se déplace lors des fêtes du nautisme où l'enthousiasme des jeunes de l'UNSS qui font régulièrement de la plongée sur le site".

#### Finir le sentier littoral

À ses yeux, la construction d'un abri permettrait de donner un coup de pouce certain à l'essor d'activités telles que la voile ou le jet ski, dont il est l'un des ambassadeurs dans l'île. Reste Sainte-Rose, où le port affiche, lui, complet depuis bien longtemps. L'implantation d'activités nautiques - en plus de la plongée - reste toujours à l'état de projet. L'association du Port de Sainte-Rose tire, elle, la sonnette d'alarme quant à la santé du littoral et milite pour la création d'une réserve naturelle. À Sainte-Suzanne, c'est le Bocage Lucet-Langenier qui fait l'objet d'un vaste programme d'aménagement avec construction de marinas, d'une Maison des Climats, d'un grand jardin, d'un port de pêche et de plaisance et d'un stade en eaux vives principalement dédié à l'activité canoë-kayak.

Rappelons qu'un vaste chantier de protection des lieux habités et du Bocage contre les risques d'inondation vient de s'achever à l'embouchure de la rivière Sainte Suzanne. Les deux digues en mer qui ont été construites en mai 2008 servent uniquement à se prémunir contre les vagues de l'océan puis à favoriser l'écoulement de la rivière. Malgré les apparences, aucun projet de port n'est prévu à la Marine. En revanche, la Cinor a réalisé le sentier littoral, partant de Saint-Denis à Sainte-Suzanne qui fait aujourd'hui le bonheur des coureurs, cycliste et autres promeneurs depuis sa mise en service, il y a quelques mois. Ce parcours éclairé, bien dimensionné et régulièrement entretenu, mesure 21 km depuis le Barchois en passant par la Jamaïque, l'arrière de l'aéroport suivant un itinéraire longeant la nationale et débouchant sur La Mare, l'ancienne route nationale réaménagée par la DDE à Sainte-Marie, l'ancien itinéraire du CFR de la Ravine à Bardeaux jusqu'au Bocage de Sainte-Suzanne. Un sentier littoral qui reste toujours à achever sur son tronçon saint-andréen

#### **Cinor** : des études peu de réalisations

À part le sentier littoral reliant Saint-Denis à Sainte-Suzanne, les autres projets liés à la mer, mis à l'étude au niveau de la Cinor ont du mal à se concrétiser, notamment à la suite du changement de majorité municipale dans le chef-lieu. C'est le cas du parc aquatique prévu à Saint-Denis à l'emplacement de l'actuelle piscine du Barchois. Cet équipement devrait comporter en plus des bâtiments d'accueil des publics, des bassins chauffés à l'énergie solaire, des jeux d'eau, des jacuzzis, des plongeoirs ainsi que des aménagements de plage et de jardins. À Sainte-Marie, on évoque depuis des années le projet de réaménagement du port tendant à tripler sa capacité d'accueil. Les travaux programmés visent à l'agrandissement de la darse et des ouvrages de protection existants. De nouveaux équipements portuaires sont aussi prévus : cale de mise à l'eau, zone technique, parkings, capitainerie, locaux pêcheurs, . locaux commerciaux. "Livraison attendue en 2010" indique-t-on.

### **La Possession, le moment ou jamais**

Pour la municipalité de La Possession, c'est la route du Littoral qui doit offrir une vraie ouverture vers la mer. "Pour nous, la priorité, c'est que les travaux de la nouvelle route du Littoral commencent par La Possession. Surtout que ce sont des travaux qui peuvent commencer indépendamment du reste."

Youssouf Mohamed, directeur de l'aménagement à La Possession plante le décor: les ambitions de la commune pour son littoral passent par la couverture, sur 150 mètres, de la voie rapide qui coupe la ville de la mer. Youssouf Mohamed : "Aujourd'hui, le seul accès vers l'océan depuis le centre ville, c'est un pont pour les voitures. En couvrant les 150 mètres au nord de ce pont, nous pouvons aménager une plate-forme entièrement piétonne avec des aménagements, des espaces verts. Et c'est à partir de cet espace -les architectes appellent le "tapis vert" - que les promeneurs accéderont au nouveau marché aux Poissons et port pêche plaisance."

Voici en effet les deux grands projets de la ville, qui doivent découler de la couverture de la voie rapide. D'abord un vrai port, pour la petite pêche et la plaisance. Ensuite un nouveau marché aux poissons qui prendrait la place des conteneurs qui accueillent pour l'instant les produits de la pêche locale. "A partir: de ces aménagements, poursuit Youssouf Mohamed, les promeneurs pourront profiter des jardins du littoral, une promenade réaménagée sur les berges." Reste à obtenir cette fameuse couverture de la route: "À cet endroit, la route est déjà enterrée, ce n'est donc pas très compliqué. Et puis, les décideurs doivent bien ça à La Possession: c'est quand même nous qui subissons en premier et de plein fouet toutes les conséquences de la gestion de la route du Littoral."

Une sorte de compensation: recouvrir les voitures pour aérer les piétons,

### **Trois-Bassins espère beaucoup**

Roland Ramakistina fait de l'aménagement du littoral trois-bassinois une priorité de son mandat. Il part donc en guerre contre le schéma d'aménagement régional (Sar) de 1995 qui avait fortement limité le développement de la zone. Une étude est en cours à la Sedre dont les conclusions devraient être connues rapidement. En attendant le maire a déjà fait sa liste: il veut une première zone de logements collectifs équipés de commerces en rez-de-chaussée. Une deuxième destinée au logement individuel. Une troisième à vocation touristique. "C'est ce dont nous avons réellement besoin" estime Roland Ramakistin. On se montre plus mesuré dans les services du TCO. On y indique que le Sar avait prévu 40 ha aménageables sur Trois-Bassins et qu'on ne devrait pas aller au-delà. L'essentiel des constructions devrait se faire au nord de la ravine et du spot de surf jusqu'à la limite de la Saline. Reste à définir les caractéristiques du projet touristique qui devra être complémentaire et non concurrent des structures voisines de Saint-Paul et Saint-Leu. "De l'écotourisme et du haut de gamme" souffle-t-on  
- Au TCO.

La partie du sud, propriété du conservatoire du littoral ne fera l'objet que de légers aménagements (parking, sentiers, points d'eau et lumières) pour préserver le caractère naturel du site. On est donc loin des soupçons qui avaient suivi les déclarations sulfureuses du maire sur la Souris-Chaude.



### **Le grand flou à Saint-Paul**

S'il est une commune dont il est bien difficile de deviner le futur visage littoral, il s'agit de Saint-Paul: sans aucun doute. Projets étudiés, adoptés puis abandonnés avant d'être remis au goût du jour mais non validés. Bref, impossible d'y voir clair. Une ligne directrice tout de même : la valorisation de la baie. Comment ? Pour faire quoi et quand? Pas de réponse, des pistes seulement. Comme celle de Cambaie où le creusement des carrières pourrait être immergé et ainsi devenir un plan d'eau à l'intérieur des terres. Objective: une zone mixte, logement et commerces sans urbanisation sur le bord de mer immédiat. Mais pas la moindre certitude .

Du côté du centre-ville, la municipalité prépare un réaménagement complet des bâtiments administratifs présents sur le front de mer. Hôtel Lassay, ancienne capitainerie entre autres. Des projets de musée et d'office de tourisme sont notamment dans les cartons. Mais chaque fonction n'a pas encore été affectée sous un toit bien précis. Le projet le plus abouti reste pour le moment, l'embarcadère, en partie construit. À Saint-Gilles, une étude de rénovation qualitative est en cours. Elle devrait essentiellement concerner l'esplanade des Roches Noires. Enfin la zone de l'Hermitage à la Saline ne devrait pas connaître de bouleversement dans les années qui viennent, même si une étude foncière est également en cours. Seule l'ouverture d'un camping semble actée. Les conditions de circulation et de stationnement ne permettent pas pour le moment l'implantation d'un projet d'envergure.

### **La Possession-Saint-Leu en vélo**

Le TCO a débuté sa phase de prospection pour son futur sentier du littoral. À terme, cette voie piétonne et cyclable devrait joindre le nord de la Possession au sud de Saint-Leu. Si le tracé est encore loin d'être arrêté, le TCO indique déjà que ce sentier ne suivra pas la côte au plus près. Pas question donc d'empiéter sur les plages et leurs abords immédiats.

Le projet ne devrait de toute façon pas naître avant 10 ou 20 ans. "C'est un projet assez lourd avec beaucoup de maîtrise foncière à faire bout à bout", estime Sylvain Liaume chargé de l'aménagement au TCO. "L'intérêt, c'est de dire dès aujourd'hui que nous en avons besoin pour que des projets ne soient pas développés en contradiction ".

La Possession - la Pointe au sel en rollers pour 2030.

### **Le Port, faire signifier le nom**

Au Port, c'est la révolution qui se prépare. Rien de nouveau en théorie mais cette fois, ça pourrait se faire.

Seul port en eau profonde de l'île, la ville veut se rappeler au bon souvenir de tous les marins. Même les plus sportifs.

En vrac, Le Port sponsorise un bateau du Tour de France à la voile, voudrait organiser une trans-océanique nommée "Course de la vanille" -notre Route du Rhum à nous, quoi; accueillerait 33 bateaux de propriétaires pour une régata à partir du 26 octobre; prépare le creusement d'une nouvelle darse de plaisance avec gare maritime et agrandissement de la base nautique ... Ouf.

Surtout, la municipalité veut fait sauter les grilles et, carrément, retourner les

bâtiments qui les jouxtent pour les ouvrir vers l'océan. Même, la mairie serait doublée d'une aile, avec un hall entre les deux bâtiments permettant de marcher en direction du port.

Le projet le plus significatif de cette volonté d'exposer le port ouest aux Portoïses étant la relation directe entre la rue de Cherbourg et la rue François-de-Mahy, via un tout nouveau Mail de l'Océan.

De cette manière, la municipalité créerait une perspective sur tout l'axe urbain reliant l'entre de la ville (rond-point de la Rose des Vents) au Vieux port.

#### **Dans dix ans, tout sera fait**

Lequel Vieux port serait aménagé grâce à un centre des congrès, des logements et commerces le long du port de plaisance, un ou plusieurs hôtels et, donc une gare maritime.

Cette dernière serait destinée à accueillir dans un environnement plus agréable qu'aujourd'hui, les bateaux de croisières.

Sauf qu'avec une longueur maximum de 180 mètres, elle sera trop petite pour les grosse unités qui naviguent de nos jours. Pour autant, les Portoïses ne se laissent pas abattre et envisagent, pourquoi pas, de faire mouiller les croisiéristes à quelques encablures au large, quitte à organiser des navettes pour les faire débarquer. L'ensemble de cette opération, baptisée "La ville est port" et dirigée par Prisca Aure, ressemble aux vieux projets qui dorment dans les tiroirs depuis - au moins 30 ans et refont surface régulièrement. Sauf que cette fois, Alain Moreau et Prisca Aure, les deux maîtres d'œuvre, sont confiants: dans dix ans, disent-ils, ce que l'on voit sur la maquette sera réalisé. Pour se faire une belle idée, il faut donc se rendre dans les bureaux du 28, rue de Saint-Paul et regarder la maquette. Et n'hésitez pas à demander les lumières.

#### **Rentabiliser enfin les investissements à St-Leu**

Des millions d'euros d'investissement et un front de mer délaissé. Des pelouses qui ont en partie disparu, un hôtel Apolonia taggué et des commerces aux abonnés absents. Triste bilan pour une ville qui avait postulé au rang de station balnéaire. L'objectif du littoral saint-leusien reste donc de rentabiliser enfin les fonds déjà investis. La livraison de la route des Tamarins et la construction de la Zac du portail devrait mettre un coup d'accélérateur au projet. Débarrassée de son handicap automobile, et forcée de réinventer son centre-ville, Saint-Leu devrait se tourner vers la mer et se redécouvrir une vocation balnéaire, une vraie. "C'est un projet urbain à retravailler dans son ensemble" estime le directeur de l'aménagement au TCO, Sylvain Liaume. Des retouches devraient également être apportées plus au sud sur le site du four à chaux. Nettoyage, facilités d'accès et de stationnement sans infrastructures à vocation économique. Le reste du littoral saint-leusien, notamment le secteur de la Pointe au sel est une zone protégée.

*mercredi 27/05/09*

## «Un collégien sur deux ne sait pas nager»

### Apprentissage de la natation

#### Quotidien

«À La Réunion, un élève sur deux ne sait pas nager à la fin du collège, un élève sur trois ne sait toujours pas nager en sortant du lycée », selon le Snep (Syndicat national de l'éducation physique). Ces chiffres inquiétants révèlent une triste réalité : «le savoir-nager» est loin d'être acquis par tous nos marmailles. Et bien souvent, les plus concernés par ce problème sont les classes défavorisées.

...

La première, c'est le caractère insulaire de La Réunion : la mer est omniprésente. Les baignades et les pique-niques en famille ou entre amis, au bord d'un bassin, d'une rivière ou d'une cascade sont coutumes dans l'île.

D'où les conséquences dramatiques pour un jeune de ne pas être autonome dans l'eau. Comme en témoigne Philippe Manenc, secrétaire académique du Snep.

«N'ayons pas peur des mots. C'est un problème de santé publique. Il y a 78 morts par noyade chaque année. Nous pourrions en sauver des dizaines grâce à un meilleur apprentissage de la natation. Je pense notamment à ce jeune lycéen, Jonathan qui s'est noyé accidentellement il y a plus d'un an, sous les yeux impuissants de son ami David car ce dernier ne savait pas nager», se souvient Philippe Manenc.

Pourquoi les Réunionnais éprouvent-ils autant de difficultés à barboter librement dans l'eau? Selon un rapport d'audit réalisé par le conseil général et le conseil régional, La Réunion souffre d'un manque d'infrastructures sportives.

«50 piscines sont à construire pour rattraper notre retard sur la métropole », Et du retard manifestement, il y en a. Jugez-en: «Dans l'Hexagone, 80 à 90 % des élèves sont des nageurs ou " des débrouillés " à l'issue du primaire, souligne Philippe Manenc. Ici, 70 à 75 % des marmailles ne savent pas nager à leur entrée en sixième », Entendez par là qu'ils sont incapables de faire au moins 3 mètres à la nage.

«Ça fait 3 ans que je me bats pour que le programme de l'Education nationale (voir gros plan ci-contre) soit respecté. D'autant que lors de sa campagne électorale, Nicolas Sarkozy a fait des annonces fortes sur le développement du sport en général. Et plus particulièrement sur l'aide de l'Etat auprès des collectivités dans la construction d'installations sportives ».

Au-delà des promesses présidentielles, force est de constater que le «savoir nager» est une priorité non seulement nationale mais aussi académique. «Il y a une volonté rectorale de développer la natation en intégrant la discipline au contrat d'objectif académique », insiste Philippe Manenc.

Alors, le «savoir-nager» est-il un luxe à la Réunion? Sûrement. Gageons que les efforts seront mutualisés pour que nos marmailles puissent profiter pleinement des joies de la baignade.



<b>DATE</b>	
<b>La régates de masse. à la Réunion, c'est possible !</b>	
<b>Développement des sports côtiers</b>	
<b>JIR</b>	<p><b>Tout le monde était ravi à la fin de ce week-end de voile sur les quais du port ouest. Tous en redemandant, si possible avec un plateau élargi aux îles voisines.</b></p> <p>Equipages, public, sponsor, tous avaient des raisons d'être heureux dimanche soir après le succès populaire de la première BMW Cup à la Réunion. À commencer par le vainqueur, sur son plan d'eau comme il aime à le dire, Marc Guessard, tacticien du bateau vainqueur BImD-La Réunion. "Le niveau des équipages était hétérogène; mais il y a de très bons locaux. Il a fallu bien manœuvrer et être performant pour l'emporter. C'est bon pour la pérennité de notre projet tour de France. Je pense que nous pourrons mieux nous préparer pour le prochain face à de tels adversaires". Le skipper , lançait d'ailleurs deux appels une fois sur le ponton. "Nos voiles ont beaucoup navigué, il va falloir les changer pour affronter les Mauriciens lors du tour de leur île prochainement. En ce qui concerne le tour de France, nous avons sept postes sur le bateau. Certains demandent de la force, d'autres de l'agilité. Les amoureux de la mer peuvent nous contacter au CNP".</p> <p>Le club nautique du Portoais avait un président heureux hier soir.</p> <p><b>UN AIR DE BRETAGNE</b></p> <p>"C'était magnifique, extraordinaire. Vingt bateaux sur l'eau, un partenaire satisfait qui semble vouloir poursuivre l'aventure de la voile, une superbe ambiance à terre", Marc Chatillon, qui termine d'ailleurs à une belle 3ème place, était fatigué mais content d'avoir vu des équipages se piquer au jeu de la régates sportive tout au long des deux journées. "Les équipages ont pris du plaisir dès le premier jour. Certains, que l'on avait rarement vu en course, ont fait des réglages samedi soir pour être plus compétitifs dimanche. On peut désormais affirmer que l'on peut faire de la voile à la Réunion sans avoir d'îles autour de nous". C'est vrai, le plan d'eau du Port s'y prête dans toutes les conditions météo. Si la mer est formée les bateaux sont relativement protégés, s'il n'y a pas trop de vent les régatiers peuvent rapidement trouver du vent en allant ,au large ou vers l'est."</p> <p>Le mot de la fin à Michel Mathieu, DG de HGA. "Nous avons reproduit la politique sportive de notre marque sur le plan de la voile mondiale au niveau local et en sommes ravis. Le partenariat s'inscrit dans une dynamique de développement des valeurs communes entre le CNP et nous en termes de compétition". Rendez-vous est donc pris: à l'année prochaine!</p>

<b>Mercredi 5 novembre 2008</b>	
<b>Saint-Pierre rêve du large</b>	
<b>Développement des sports côtiers</b>	
<b>JIR</b>	<p>Le maire de Saint-Pierre ambitionne d'ici deux ans de créer une grande course à la voile entre l'Inde, les côtes africaines, la pointe sud de Madagascar avec une arrivée au large</p>

de Saint-Pierre. Un projet ambitieux dont la faisabilité commence seulement à être étudiée.

"Le littoral est notre plus grande richesse", répète à l'envi l'adjoint à l'urbanisme de Saint-Pierre David Lorion. Le maire lui-même ne pense pas le contraire. Michel Fontaine envisage même de se tourner encore plus vers le large et d'ancrer la capitale du Sud dans le "club très fermé des villes-phares de la voile. Son ambition est de faire de Saint-Pierre l'étape finale d'une grande course à la voile. "Elle pourrait partir de la côte des Malabars en Inde, jusqu'aux côtes africaines et Mombassa, en passant ensuite par Fort Dauphin au Sud de Madagascar avant une arrivée à Saint-Pierre", détaille Michel Fontaine.

Le tracé de cette course est loin d'être définitif. Sa thématique réelle peut elle aussi encore s'affiner même si le maire de Saint-Pierre défend l'idée d'une course "sur les traces du peuplement de l'île de la Réunion". Pour ce qui concerne l'Inde, l'Afrique et Madagascar c'est une réalité historique, mais il ne faudrait pas oublier l'Europe ou encore la Chine si on veut rester parfaitement dans cette thématique.

#### UNE TRENTAINE DE BATEAUX SUR LE QUAI

Sauf que transformer les deux contrées en question en étapes supplémentaires est totalement inenvisageable, sauf à faire du projet une course autour du monde. Il s'agirait donc plus certainement de cantonner la course à l'océan Indien. Une région du globe où d'ailleurs les grandes courses à la voile ne sont pas légion pour ne pas dire presque totalement absentes.

Le Pacifique ou encore plus l'Atlantique sont beaucoup plus connus pour des courses très médiatiques. C'est bien là l'ambition du maire de Saint-Pierre. "Il faut créer un attrait autour de l'île et du Sud en particulier", souligne Michel Fontaine. Une course à la voile de grande envergure peut laisser espérer d'importantes retombées médiatiques et économiques sur l'ensemble de l'île. Reste encore l'essentiel de l'aveu même du maire de Saint-Pierre: "trouver quelqu'un qui a l'habitude de faire des courses à la voile et qui pourrait nous guider dans ce projet". Au passage Michel Fontaine a bien du mal à accepter que les bateaux sillonnant les océans décident trop souvent de mouiller à Saint-Gilles ou sur le port de la Pointe des Galets. Dernier exemple en date, cette année le maître du port de Saint-Pierre a reçu une demande pour accueillir une trentaine de bateaux. "J'ai dû leur conseiller d'aller sur la Pointe des Galets", regrette Jean-François Potin. La faute a un tirant d'eau assez limité dans le port de la capitale du Sud. "Ici au maximum c'est 2,2 mètres et eux, ils avaient besoin de 3,5 à 5 mètres", précise-t-il. Cette question de profondeur (lire par ailleurs) n'est pas un handicap aux yeux du responsable du port saint-pierrois, on accueille assez régulièrement des bateaux qui viennent de Madagascar, d'Australie ou de Nouvelle-Zélande", assure Jean-François Potin. Lui-même est enthousiaste à l'idée de cette course.

De la place il en trouvera sur le port pour accueillir les bateaux des concurrents. On pourrait par exemple les mettre sur le quai et en accueillir facilement une trentaine". Reste encore la question de l'entrée dans le port de Saint-Pierre dont la passe peut s'avérer parfois périlleuse. "C'est vrai ce n'est

pas évident quand il y a une forte houle", reconnaît Jean-François Potin. Du coup il s'agira de bien choisir la date d'arrivée des voiliers concurrents. L'idéal peut sembler être l'intersaison, entre la fin de l'hiver et le début de l'été austral, la houle diminuant et le risque cyclonique n'étant pas encore à son maximum  
Pierre Leyral

### **La Région porte un autre projet**

Saint-Pierre et son maire Michel Fontaine ne sont pas les premiers à défendre l'idée d'une grande course à la voile mettant en avant l'île de la Réunion. La Région et son président Paul Vergès ont depuis deux ans remis au goût du jour un projet "vieux de quinze ans visant à renouer avec le passé maritime de l'île". Ce sont les paroles mêmes de Paul Vergès en mars 2007 quand il avait demandé à la navigatrice Maud Fontenoy d'être la marraine d'une course reliant la Bretagne à la Réunion via le Brésil et l'Afrique du Sud. Cette "Route des Indes" ou "Route des Épices" (le nom n'était pas alors définitif) va continuer de se préciser au fil des mois. Il y a un an, la Région avançait des contacts avec deux villes françaises de la façade atlantique et un premier accord connu avec Salvador de Bahia au Brésil.

Des pourparlers auraient même été très avancés avec la société Team Ocean du navigateur Yvan Bourgnon. Depuis c'est un peu calme plat, le projet de course fait beaucoup moins parler de lui. Pourtant Paul Vergès espérait bien qu'il puisse se concrétiser d'ici 2010. Le maire de Saint-Pierre va-t-il lui griller la politesse? Il faut dire que l'enjeu est de taille. Le projet de la Région est celui d'une course un peu sur le modèle du Vendée Globe. Ce tour du monde en solitaire, sans assistance et sans escale représente une belle aubaine touristique. Chaque année des milliers de passionnés de voile se retrouvent en Vendée pour cet événement qui en 2005 affichait un chiffre d'affaires induit de plus de 15,5 millions d'euros. Mais il faut aussi préciser que cette course a été lancée en 1982 sur les traces du Golden Globe qui remontait lui à 1968. La notoriété d'une course peut prendre du temps et les projets réunionnais, que ce soit celui porté par la Région ou celui défendu par la ville de Saint-Pierre, vont bien devoir l'intégrer avant de pouvoir espérer des retombées touristiques et économiques conséquentes

Une idée à préciser

La course à la voile dont rêve Michel Fontaine doit encore se préciser. Va-t-il s'agir d'une course en solitaire ou en équipage? Quel sera le type des bateaux concurrents ? Monocoque, catamaran ou trimaran? Des escales seront-elles prévues tout au long du parcours? Les questions ne manquent pas. Les réponses, la municipalité compte bien les trouver avec un avant-projet qui devrait être présenté aux élus au début de l'année prochaine.

Arrivée au large

Comme dans toutes les grandes courses, l'arrivée sera jugée au large quand les bateaux concurrents franchiront l'espace compris entre deux bouées face au port de Saint-Pierre. Un spectacle qui pourrait facilement attirer sur les quais des milliers de personnes.

**Article du JIR**  
**Développement des sports côtiers**

	<p>Contraintes techniques</p> <p>Sauf à vouloir adapter le port de Saint-Pierre aux géants des mers, il faudra tenir compte de certaines contraintes techniques pour accueillir les bateaux de cette course. Impossible de recevoir des bateaux de plus de 20 mètres comme ceux qui participent par exemple à la Route du Rhum. Pour qu'ils puissent évoluer en sécurité dans le bassin leur dimension doit être au maximum de 15 à 16 mètres avec un tirant d'eau maximum de 2,2 mètres.</p> <p>L'Océan Indien</p> <p>L'Océan Indien fait encore figure de parent pauvre du nautisme. Sur ses eaux, on compte néanmoins plusieurs régates mais pas des grandes courses comme celle qu'envisage le maire de Saint-Pierre. Au mieux les navigateurs flirtent avec l'Océan Indien dans le cadre des courses autour du monde. L'océan Atlantique reste le terrain de jeux préféré des professionnels de la voile. L'immense majorité des courses sont des transatlantiques.</p>
--	--

<b>21 janvier 2009</b>	
<b>Sur une nouvelle vague</b>	
<b>Développement des sports côtiers</b>	
<b>JIR</b>	<p><b><i>SURF - Pas assez lisible et trop élitiste : c'est grosso modo le constat fait par la Ligue concernant le calendrier 2008. Changement de cap cette année, avec en toile de fond l'augmentation du nombre de licenciés.</i></b></p> <p>Moins de compet, mais tous ensemble - De douze week-ends (et autant de dates de report) en 2008, la Coupe de la Réunion passe cette année à sept. Cette évolution s'accompagne d'une autre modification : désormais, l'ensemble des catégories et disciplines seront regroupées sur un même laps de temps. Ce qui n'était pas le cas auparavant, lorsque certaines dates étaient consacrées au bodyboard, d'autres au surf juniors... Quant aux compétitions commerciales et de club, leur nombre reste plus ou moins le même (respectivement sept et six). De une à deux divisions - C'est peut-être le changement le plus important : à partir de cette année, la Coupe est scindée en deux divisions : Elite tour (quatre dates) et Kalif tour (trois). Le but ? Donner au plus grand nombre l'envie de faire de la compétition, sans avoir peur de tomber sur un Maxime Huscenot au premier tour. Il suffira d'avoir une licence dans un club pour s'inscrire à une épreuve. Des wild cards permettront à ceux qui ne font pas partie de l'Elite (la sélection a été faite sur les performances 2008) de se mesurer ponctuellement aux meilleurs. Chaque année, comme dans n'importe quel sport, un système de montées et descentes sera mis en place, de façon à créer une certaine émulation.</p> <p>Le cap des 1000 licenciés - Les chiffres ne sont pas encore définitifs, mais selon Ludovic Villedieu, membre du comité directeur de la Ligue, "le nombre de licenciés, hors écoles privées, s'élève à 500-600." Soit deux fois moins qu'il y a quatre ans. Avec ce nouveau calendrier "plus lisible" et "une meilleure structure des clubs", il espère retrouver les 1000 pratiquants, même</p>



*Article du JIR*  
*Développement des sports côtiers*

	<p>s'il ne se fait pas d'illusions sur le temps que ça prendra. "On espère que les effets commenceront à se faire sentir dès l'année prochaine." Les France en 2010 ? - Avec ce nouveau format qui semble plaire à la Fédération française, dicit Ludo Villedieu, la Réunion pourrait marquer des points, en vue, pourquoi pas, d'accueillir les championnats de France prochainement. "C'est sûr que ce serait formidable si ça pouvait se faire en 2010, s'enthousiasme le surfeur. La première et dernière fois, ce fut en 2003. J'espère que nous n'allons pas attendre 13 ans comme la Guadeloupe pour renouveler l'expérience." Mais avant cela, il va falloir trouver dans quelques semaines un successeur à Eric Sparton à la tête de la Ligue. Ce qui ne s'annonce pas de tout repos...</p> <p><i>Morgan Chari</i></p>
--	---

<b>11/04/09</b>	
<b>☐Content de partir☐</b>	
<b>Développement des sports côtiers</b>	
<b>JIR</b>	<p><b>ERIC SPARTON - Après dix ans de bons et loyaux services le président de la ligue a décidé de ne pas se représenter. Et il ne le regrette absolument pas. Pourquoi vous ne vous représentez pas ?</b></p> <p>"Au bout de dix ans, tu es épuisé. À partir de ce moment-là, soit tu te forces, soit tu arrêtes. Je ne sais pas comment font les présidents de foot ou autres sports pour durer plus longtemps. Et puis il faut savoir que ce temps, c'est au détriment de ta famille, de ta santé. Je suis président de la ligue depuis 1999 et ce n'est même pas moi qui ai appris à surfer à mon fils !</p> <p><b>De quoi êtes-vous le plus fier ?</b></p> <p>Il y a beaucoup de choses dont je suis fier. Quand j'ai pris la présidence, la situation était catastrophique du point de vue financier. Deux ans et demi plus tard, on s'était remis à flot. Nous avons également réussi à structurer nos déplacements en métropole, de façon à ce que nos jeunes n'aient que le sport en tête, qu'ils n'aient pas à se soucier de la partie logistique. Il y a aussi le boulot d'enfer réalisé par Dominique Mioche au niveau de l'environnement. Grâce à son travail, on a pu conserver 90 % de nos spots. Aujourd'hui, le surf est un sport reconnu.</p> <p><b>A contrario, regrettez-vous certaines décisions ?</b></p> <p>Au niveau des juges, j'ai toujours refusé l'idée de défraiement. J'estimais que ça allait à l'encontre de la conception du bénévolat. Aujourd'hui, je me rends compte que j'ai fait une grosse erreur. On a un problème au niveau des juges. Les payer semble être une bonne idée, à condition qu'il y ait un contrôle de la ligue. C'est d'ailleurs un des projets de la nouvelle équipe qui se présente. Globalement, tout le monde a effectué un super travail durant ces dix dernières années"</p> <p><i>Propos recueillis par MC</i></p>

<b>22/06/09</b>	
<b>Patrick Florès : "Je ne m'inquiète pas"</b>	
<b>Développement des sports côtiers</b>	
<b>JIR</b>	<p><b>Patrick Florès, entraîneur de l'équipe de France, est actuellement à la Réunion, en mission.</b></p> <p>L'ancien manager de l'équipe de la Réunion, père et coach de Jérémy Florès, n°10 mondial, est de retour depuis samedi sur le département pour une mission</p>

de détection des futurs talents. Qui débute ici avant les Antilles et la Métropole. Avec sa nouvelle casquette d'entraîneur de l'équipe de France, Patrick Florès nous livre sa vision du surf local mais aussi tricolore. A la façon d'un Philippe Lucas, il est toujours aussi "grande gueule", adorable ou détestable, anticonformiste au possible. Mais sa réflexion et ses idées ont désormais du crédit. Son crédo : assez de bla-bla, place aux actes !

**La Fédération française vous dépêche pour détecter les futurs talents français outre-mer. C'est une nouveauté et est-ce parce que le surf français craint pour son avenir ?**

Soyons honnêtes, la fédération a un trou de génération, chez les moins de seize ans. Jusqu'à présent, les dirigeants successifs s'étaient entièrement reposés sur le travail des marques de surfwear, sponsors des surfeurs (Quiksilver, Rip Curl, Billabong..., Ndlr). Ces marques mettaient les moyens en envoyant les jeunes un peu partout dans le monde, leur donnant ainsi la possibilité de progresser rapidement. Ces derniers temps, avec la crise économique, les sponsors ont fermé les vannes. Il était donc temps pour la fédération de reprendre sa place et son rôle de formateur.

**Vous entamez votre tournée des régions par la Réunion. Hasard ou volonté ?**

Il est on ne peut plus logique de commencer cette mission par la Réunion. Depuis 25 ans et la création de la ligue réunionnaise par l'emblématique Maxence de la Grange, à qui on doit tout, l'île a toujours fourni un gros contingent de surfeurs de haut niveau. Les Anne-Gaëlle Hoarau, Stéphane Jam, Eric Coutelier, Vincent Giraud, Frédéric Robin, Boris le Texier, Hugo Savelli, etc... en sont les preuves. La nouvelle génération avec Jérémy (Florès), Maxime Huscenot, Medi Veminardi, Romain Cloître, etc... font partie des meilleurs mondiaux dans leur catégorie. Sans oublier l'excellent niveau du longboard et du bodyboard. Quoi de plus normal, donc, que de débiter cette mission ici. C'est ma foi, symbolique.

**Symbolique pour vous qui connaissez bien évidemment très bien le surf réunionnais pour y avoir été un des pionniers dans les années 70 puis comme dirigeant et technicien dans les années 90..(Sourire) J'ai effectivement été tout cela. Un des premiers entraîneurs des réunionnaises en effet. Certains doivent encore se souvenir des préparations physiques au Sain-Gym ! J'ai ensuite passé la main à Christophe Mulquin pour devenir manager de la sélection Réunion et papa d'un certain Jérémy... Cette année, Christophe Mulquin, dit "Père Fourrasse" car il a les clefs du surf local (rires), a été élu meilleur entraîneur réunionnais après avoir été mon assistant en équipe de France. Deux coaches issus de la filière réunionnaise, c'est quand même la preuve qu'on n'est pas si mauvais, non ?**

**Vous revenez à la Réunion dans une période de transition après l'élection d'une nouvelle équipe à la tête de la ligue. Comment envisagez-vous les relations avec les nouveaux dirigeants ?**

Mon vieux dalon Eric Sparton a laissé sa place à des gens que je connais bien malgré tout. Je suis en contact avec Aymeric Bévière, je sais aussi que Christophe Mattéi va s'impliquer. Et croyez-moi, il va en surprendre plus d'un. Je ne veux pas rentrer dans la polémique "nouvelle contre ancienne équipes". Le boulot a été bien fait à la Réunion ces dernières années avec des gens comme Alexis Gazzo, Vincent Giraud, Nicolas Berthé entre autres. Mais connaissant une grande partie de la nouvelle équipe, j'ai confiance et je ne

m'inquiète pas pour l'avenir du surf réunionnais.

**Qu'allez-vous donc concrètement faire si le tableau est aussi idyllique ?**

Je vais m'attacher à convaincre les techniciens locaux que le salut du surf français passe par les déplacements des sportifs et des cadres dans des pays comme l'Australie. Le surf sur le récif est parfait pour acquérir des bases et un certain style mais il ne faut pas oublier que 95% des compétitions se passent sur des beach breaks. Avec la fédération et certaines grosses marques de surfwear, nous sommes en train de mettre en place une base avancée du surf français sur la côte est australienne. Avec des coachs tournants et aussi des profs qui pourraient suivre la scolarité des surfeurs français. Si nous réussissons notre coup, les Réunionnais, surfeurs et techniciens, en seraient les premiers bénéficiaires puisque les plus proches géographiquement.

**L'Australie comme modèle pour le haut niveau donc ?**

Je ne dis pas qu'il faut aller en Australie pour copier tout ce qui se fait là-bas. Je dis qu'il faut y prendre le meilleur, comme profiter de la qualité des vagues là-bas et surtout de l'excellent niveau général. Il faut aussi y aller pour "bouffer" de la compétition, apprendre la dure réalité du métier.

**Mais c'est déjà le cas en Métropole et à la Réunion avec des établissements scolaires qui offrent justement des horaires aménagés aux sportifs et aux surfeurs en particuliers...**

Parlons-en, tiens ! De l'Éducation nationale et de ses emplois du temps hallucinants qui n'aident pas nos sportifs à réussir. Surtout en Métropole où, en hiver, il fait déjà nuit à 16 heures... Le surf ne peut se pratiquer avec des éclairages extérieurs ou en gymnase. Mais il est vrai qu'on n'a pas encore le réflexe de penser que le sport peut être un métier. En tout cas, je me dis en regardant mon fils que beaucoup de Bac + 10 aimerait être à sa place !

**Quelle différence notable y a-t-il entre le sport à l'école chez nous et en Australie ?**

(Energé) Quelle différence ? Là-bas, quand un surfeur quitte son collège pour une compétition, son nom est affiché avec fierté sur un tableau à l'entrée de l'établissement avec les encouragements des profs. Et, surtout, tout y est fait pour qu'à son retour, il puisse rattraper ses cours dans les meilleures dispositions. En France, pour la grande majorité des enseignants, c'est un fainéant de surfeur qui rate ses cours. Point.

**Pensez-vous que votre vision du développement du surf français est la bonne ?**

J'espère. Je suis en tout cas persuadé que dans quelques années, l'école de surf à la française sera citée comme un exemple dans le monde entier. Beaucoup oublient qu'entre les vagues de récif des Antilles et de la Réunion, les meilleurs beach breaks de la planète sont dans les Landes, les moyens de l'industrie du surf sont fortement ancrés dans le Sud-Ouest, nous avons assurément la marge de progression la plus rapide.

**N'avez-vous pas peur qu'en vous donnant ces prérogatives, la fédération ne suscite des jalousies ? Vous qui, finalement, n'avez aucun diplôme...**

(Pensif) Entre mes voyages à Hawaï dans les années 80, mon expérience de coach réunionnais puis de manager du feu French Island team (sélection regroupant les meilleurs réunionnais et antillais aux championnats du monde amateurs biennaux, Ndlr), l'encadrement des juniors du team Quiksilver pendant sept ans, et toutes ces années à préparer Jérémy sur des centaines de compétitions, j'estime en savoir plus que ce que l'on peut apprendre dans des

<p>bouquins. Et, croyez-moi, j'ai une idée très précise de ce que je veux faire.</p> <p><b>D'accord, mais tous les autres techniciens, qui ont, eux, des diplômes, qu'allez-vous leur dire ?</b></p> <p>Je sais qu'énormément de formateurs n'ont jamais eu la possibilité de s'exprimer dans le précédent système fédéral. Ils ont tous leur mot à dire ! Je fais aussi cette tournée, qui va me mener après la Réunion sur la façade atlantique et méditerranéenne, et après aux Antilles, pour écouter tous ces techniciens. Et j'en ferai une synthèse d'ici la fin de l'année. Mais croyez-moi, je m'attacherais à nettoyer tout le bla-bla philosophique de pacotille du système de formation fédéral.</p> <p><b>Et la fédération vous encourage à le faire ?</b></p> <p>La nouvelle équipe fédérale me fait confiance et c'est réciproque. Elle vient d'être approuvée dans sa mission par plus de 80% des voix, son président Jean-Luc Arrassus a de grands projets. Son DTN, François Pradier est un bosseur, issu du monde du surf et du rugby.</p> <p><b>Il est loin le temps des feux de camp à Boucan Canot pour profiter des meilleurs vagues au petit jour...</b></p> <p>Bien sûr que j'ai la nostalgie du temps longtemps. Je pense souvent à ces moments d'insouciance quand on campait à Saint-Leu sous les filaos avec le leash attaché à la cheville. Quand il fallait se battre avec son meilleur ami pour acheter pour 400 francs une planche à un Sud-Africain de passage... Mais j'ai accepté de prendre en main les destinées sportives du surf français. Et je me battrais jusqu'au bout pour y arriver.</p> <p><b>On dit que vous avez convaincu Jérémy de participer aux Mondiaux ISA du Costa Rica en septembre...</b></p> <p>Affirmatif ! Ça n'a pas été si simple au début mais Jérémy s'inscrit désormais dans ce que la fédération veut faire du surf français. En tant que n°1 national, il était donc logique qu'il participe à cette épreuve exceptionnelle où, durant dix jours, les meilleurs mondiaux oublient leur individualité pour représenter leur pays. C'est une sorte de Coupe Davis du surf mais sur une compétition et un site uniques. Je suis fier et, bien évidemment, très satisfait qu'il revête le costume de l'équipe de France.</p> <p><i>Propos recueillis par Stéphane Sisco</i></p>
---

**Lundi 3 août 2009**

## **Les écoles de surf dans le creux de la vague**

### **Développement des sports côtiers**

<p><b><i>La pratique du surf séduit toujours autant, pourtant les écoles de surf marquent le pas en cette période de vacances hivernales. En cause : une météo défavorable et une concurrence croissante.</i></b></p> <p>Le surf n'a peut-être jamais convaincu autant de sportifs qu'aujourd'hui à la Réunion comme partout ailleurs. Ce sont notamment les enfants et les femmes qui ont fait progresser les effectifs ces dernières années. Pourtant, les écoles locales font triste mine. Les vacances d'hiver restent traditionnellement une période creuse pour l'activité mais la tendance s'accroît cette année. Il faut dire que la mer se fait particulièrement capricieuse depuis le début du mois de juillet, contraignant trop souvent les apprentis à rester sur le sable. "La première semaine des vacances, nous n'avons pas fait une seule séance et cette semaine, j'ai dû annuler trois jours de stage sur cinq" confirme Bertrand Piece, patron de l'école de surf des Roches Noires depuis 19 ans. Les épisodes de</p>
---

*Article du JIR*  
*Développement des sports côtiers*

	<p>houle se succèdent depuis le début de la saison. Et si les vagues de deux ou trois mètres ravissent les riders confirmés, elles condamnent les premiers pas des touristes notamment qui compensent d’habitude les départs en vacance. “Pendant l’hiver, j’ai la moitié de mes clients en vacances” témoigne Cyril Thévenau qui enseigne lui à Trois- Bassins, probablement le meilleur spot pour faire ses premiers pas sur la planche. Une accalmie saisonnière qui vient s’ajouter à une concurrence de plus en plus importante tout au long de l’année. Aux Roches Noires, trois écoles seulement se partagent les vagues et trouvent des arrangements pour ne pas se gêner. Autre configuration à Trois Bassins où les écoles “itinérantes” viennent s’ajouter aux écoles “locales”. De jeunes brevetés d’État ont fondé leurs propres structures. “Il y en a trop maintenant par rapport au marché et au nombre de sites susceptibles de les accueillir” explique l’un des plus anciens sur le spot, Cyril Thévenau. “C’est comme sur la route, si vous mettez 70 000 voitures en même temps, ça devient dangereux. Et quand les parents nous confient leurs enfants, ils attendent qu’on les leur rende en un seul morceau. Il faudra bien réguler tout ça”. Le site, victime de son succès, a tendance à saturer lorsque les conditions sont optimales. Et ces journées-là se font rares cet hiver. Alors les anciens tentent, comme aux Roches Noires, de décaler leurs horaires. Mais ce qui est évident à trois semble l’être un peu moins à six, sept ou huit. Presqu’aucun des professionnels que nous avons contacté ne souhaite malgré tout se voir attribuer des créneaux fixes sur chaque spot. Seul répit : quelques jeunes professeurs free lance désertent chaque année la Réunion pendant les vacances pour rejoindre la métropole où la demande est forte sur la côte atlantique. À long terme, le salut ne devrait donc passer que par “l’ouverture d’autres plages, pour les enfants notamment”, comme l’estime Jean-Bernard Phaure, pour le Saint-Leu surf club. Sinon, gare aux embouteillages  <i>R. Lt. avec M. W.</i></p>
--	--

*Vendredi 4 septembre 2009*

**On a envie de les accrocher**

**Développement des sports côtiers**

	<p>RÉUNIONNAIS - La Réunion a beau avoir quelques-uns des meilleurs spots du monde, la pratique du windsurf reste assez confidentielle sur l’île. “C’est difficile à dire mais il doit y avoir entre 200 à 300 pratiquants”, se lance Pierre Godet. Pratiquants et non-licencié, le sport étant un loisir. D’ailleurs, ce n’est qu’en apprenant qu’ils recevraient une étape mondiale que les plus passionnés d’entre eux ont décidé d’organiser un mini- championnat. Après trois étapes auxquelles ont pris part “une quarantaine de personnes”, le résultat est tombé. Nicolas Zabala -”engagé”-, Steven Pichot - “complet” - et Walerian Van Woerkens - “tenace” - ont gagné leur billet en compagnie du natif de Moulins, dans l’Allier, vainqueur de deux des trois manches. Une dizaine de jours durant, ils auront ainsi la chance d’évoluer au côté de l’élite mondiale. Une expérience unique pour les trois- quarts d’entre eux. Un petit retour aux sources pour Godet, ancien membre du Top 5 français ayant vécu pendant 5-6 ans de la pratique de ce sport. “Ça fait quand même un petit moment que j’ai arrêté, cadre celui-ci. Ma dernière compétition doit remonter à 2005. Depuis, le niveau a sacrément augmenté et le matériel évolué.” Ce qui ne va pas l’empêcher de défendre chèrement sa peau. “On a bien évidemment tous envie de les accrocher, s’exclame-t-il. Même si ça va être très dur, je pense que nous</p>
--	---

	<p>sommes capables de le faire, au moins au début.”</p> <p><b>☐Se faire plaisir☐</b></p> <p>Evoluer à domicile ne sera pas de trop pour y parvenir. “C’est vrai qu’il faut toujours un petit temps d’adaptation mais ce sont des professionnels. Ils en ont l’habitude.” Quoi qu’il en soit, ils ont déjà gagné. “Le but est avant tout de se faire plaisir et de profiter au maximum.” Ce n’est en effet pas tous les jours que l’on accueille chez soi - dans tous les sens du terme - la crème de la discipline. Et qui sait, peut-être que la compétition poussera les plus jeunes à taquiner les vagues. Ce qui ne pourrait être que bénéfique pour un sport qui peine à les attirer. Il suffit de se pencher sur l’âge de nos quatre champions locaux pour s’en rendre compte. Le plus jeune d’entre eux n’est autre que... Pierre Godet et il a déjà passé allègrement la trentaine (35 ans). “Entre les vagues radicales, les coraux et la difficulté de mise à l’eau, les spots sont difficilement accessibles pour un débutant”, justifie le “jeunot”. Qui reconnaît tout de même qu’il y a tout à la Réunion pour progresser</p> <p>MC</p>
--	---

Vendredi 4 septembre 2009

**☐A riders exceptionnels, conditions exceptionnelles☐**

Développement des sports côtiers

	<p><i>Quelques-uns des meilleurs spécialistes du monde prennent part dès aujourd’hui à la Réunion Wave Classic 2009. Une compétition par équipes qui promet manœuvres ébouriffantes et envolées spectaculaires.</i></p> <p>Attention le brushing, ça risque de décoiffer ces prochains jours dans le Sud-Ouest de l’île ! Quelques-uns des meilleurs windsurfeurs du monde se sont en effet donné rendez-vous à partir d’aujourd’hui afin de disputer la Reunion Wave Classic 2009. Quèsaco me direz-vous ? Une compétition de windsurf qui regroupe douze invités et quatre locaux répartis en équipes de quatre. A la base de ce projet, deux hommes. Deux Français nommés Thomas Traversa et JB Caste. “En parallèle des épreuves internationales classiques, ils souhaitent instaurer une compétition plus conviviale, où la pression serait quasi-inexistante et la motivation différente”, explique Pierre Godet, ancien professionnel venu poser sa planche il y a quelques années à la Réunion. Habités à naviguer pour leur pomme, ils se démèneront cette fois-ci pour un team. Après une première expérience réalisée aux Canaries (Fuerteventura) en mars dernier, revoilà donc la joyeuse troupe du côté de l’océan Indien. Joyeuse et ô combien talentueuse. Le plateau proposé aux Réunionnais n’est en effet pas piqué des vers : champion du monde australien, vice-champion du monde espagnol... j’en passe et des meilleurs. La crème du windsurf mondial a fait le déplacement pour goûter aux joies d’une compétition avant tout amicale et bon enfant, uniquement consacrée aux vagues (il n’y aura pas de slalom).</p> <p><b>☐Parmi les meilleurs spots du monde☐</b></p> <p>Dès demain si les paramètres sont réunis, les rois de la glisse se jetteront à l’eau, par séries de quatre. Le site sera choisi le matin même. De toute façon, ce n’est pas les endroits qui manquent. “La Réunion fait partie des meilleurs spots du monde”, déclare Pierre Godet. “La Ravine Blanche permet à la fois de sauter et surfer et les conditions sont souvent au rendez-vous. D’ailleurs, on devrait y passer 60 à 70 % de notre temps. L’Etang-Salé offre des vagues plus jolies, plus propres mais il est difficile de sauter. Quant à la Pointe-au-Sel, c’est le must. La vague est creuse, rapide et tubulaire. Y venir au moins une</p>
--	---

	<p>fois serait la cerise sur le gâteau.” Dans cette épreuve un peu à part, pas de restriction au menu. Les waveriders s’en donneront à cœur joie autant qu’ils le pourront jusqu’au 16 septembre. “Plus il y en a, mieux c’est.” Pas d’affolement non plus. “Trois heures à peine de compétition sont nécessaires pour établir un classement”, déclare l’un des tous meilleurs Français de son époque. Avec ses camarades réunionnais, il tentera de se hisser au niveau des champions actuels. Il sera en tout cas aux premières loges pour observer le spectacle. Et le noter, puisque les compétiteurs seront leurs propres juges. “C’est un aspect intéressant de la compet’ car les mecs sont finalement les mieux placés pour apprécier la qualité du surf”, se félicite-t-il. Pushloop, front et back loop, double looping, du looping en veux-tu en voilà et autres aeriels... les spectateurs devraient en avoir pour leur argent. D’autant que c’est gratuit. Pour ne pas perdre une miette de l’aventure, ils pourront qui plus est se connecter sur le site dédié à l’événement (<a href="http://reunionwaveclassic.com">http://reunionwaveclassic.com</a>) et suivre en direct son déroulement. En attendant bien sur de pouvoir se rendre sur place. Car des sauts de 10 mètres au-dessus de vagues de quatre, c’est quand même mieux de les voir du bord de mer</p> <p><i>Morgan Chari</i></p> <p><b>Le mode d’emploi</b></p> <p>Les 16 windsurfeurs seront répartis dans des poules de 4, chacune d’elle comptant au moins un Réunionnais. Le tirage au sort sera effectué aujourd’hui, à partir de 18 heures, au Longboard Café de Saint-Pierre. La ville du Sud leur servira d’ailleurs de camp de base. Ils auront ensuite une fenêtre de douze jours pour s’affronter, par séries de quatre, sur des spots qu’ils choisiront en fonction de la météo : Ravine Blanche, Etang-Salé, Pointe-au-Sel... Quatre récompenses seront décernées à l’issue de la compétition : la meilleure équipe, le meilleur rider, la plus belle gamelle et la figure la plus radicale, sachant qu’ils se jugeront entre eux tout au long de l’épreuve</p> <p>Les 16 windsurfeurs Scott Mc Kercher : Australien de 39 ans, champion du monde PWA en 2004 Victor Fernandez : Espagnol de 25 ans, vice-champion du monde PWA en 2007 et 2008 Alex Mussolini : Espagnol de 24 ans, 3e au général du championnat du monde PWA en 2005 Dany Bruch : Espagnol de 28 ans, 7e au général du championnat du monde PWA en 2008 Klaas Voget : Allemand de 30 ans, 6e au général du championnat du monde PWA en 2008 Mikey Clancy : Irlandais de 19 ans, Champion d’Irlande junior Robin Goffinet : Breton de 25 ans, membre de la meilleure équipe sur la Classic Wave de Fuerteventura en 2009 Jean-Baptiste Caste : Français de 24 ans, 13e de l’étape PWA de Cabo Verde en 2008 Camille Juban : Guadeloupéen de 19 ans : 13e de l’étape PWA de Cabo Verde en 2009 Colin Sifferlen : Néo-Calédonien de 25 ans, 17e de l’étape PWA brésilienne en 2007 Julien Taboulet : Français de 29 ans, 3e de l’étape PWA de Pozo en 2007 Thomas Traversa : Français de 23 ans, 6e de l’étape PWA de Cabo Verde en 2009 Pierre Godet : Réunionnais de 35 ans, 7e du championnat français AFW Nicolas Zabala : Réunionnais de 43 ans Steven Pichot : Réunionnais de 37 ans Walerian Van Woerkens : Réunionnais de 37 ans</p>
--	---

<b>Date 2009</b>	
<b>A Saint-Paul, le bonheur est sur l’eau</b>	
<b>Développement des sports côtiers</b>	
<b>Quotidien</b>	Les pieds dans le sable noir de la baie de Saint-Paul, le CNSP organise ce

week-end, ses traditionnelles portes-ouvertes. L'occasion de faire le point sur un club nautique qui a le vent en poupe.

« Ça va bien merci. » Bertrand Hichaud-Larivière, le président du club nautique saint-paulois est un homme heureux. Parce que les journées portes ouvertes qui ouvre officiellement la saison du CNSP attirent une foule de matelots en herbe depuis hier sur le sable noir de Saint-Paul.

Et parce que son club ne connaît pas la crise. « En deux ans, nous avons doublé le nombre de nos adhérents, la voile scolaire est au beau fixe, les écoles de sports du mercredi et du samedi font le plein et nous avons pleins de projets.» Faut-il ajouter que les bénévoles, moteur de toute association, sont au rendez-vous.

Au milieu d'une année tempétueuse pour le nautisme dans l'Ouest (avec le naufrage du CNB et les difficultés de la BNM) la baie de Saint-Paul aura bénéficié d'un ensoleillement qui frise l'insolence. « Il est vrai que nous gérons l'association avec prudence se croit obligé d'ajouter son président. Tous nos comptes sont vérifiés par un cabinet d'expert-comptable.» Voilà, c'est dit.

Mais il ne s'agit pas de se reposer sur ses lauriers et le club aborde l'année avec de nouveaux objectifs. « On le sait, ce qui tire un club vers l'avant, ce sont les résultats» ajoute le président. Les optimistes, dont une partie de la flotte sera renouvelée, vont ainsi reprendre le sillage des compétitions. Mais surtout, le club, qui comptait jusque-là essentiellement des 420 comme dériveurs, a décidé de mettre l'accent sur le Laser en investissant dans du matériel et en ne cachant pas son objectif : amener des jeunes dans cette discipline aux Seychelles pour les jeux des îles de 2011.

Le club vient également d'acquérir trois surf-skis et compte installer à La Réunion cette nouvelle discipline venue d'Afrique du Sud (voir ci-contre).

Enfin, le CNSP n'entend pas se priver des activités de loisirs et conviviales : il continuera d'organiser ses raids d'une journée, en kayak ou en dériveur, jusqu'à Saint-Gilles ou La Possession, en fonction de la météo. «Et le projet de ballades en kayak dans l'étang Saint-Paul est toujours dans les tuyaux ajoute Bertrand Michaud-Larivière.

« Nous portons ce projet avec la mairie de Saint-Paul et les éco-gardes, c'est un lieu à la fois magique et inconnu de notre territoire.» Toujours dans l'étang, mais, près de l'embouchure cette fois-ci, le club s'apprête à installer une section de kayak-polo. Bref, les projets ne manquent pas et le président aime autant prévenir : «il faudra compter avec nous dans le paysage.»

L'arrivée du surf-ski

Il faudra s'habituer à cette silhouette longiligne fendant les vagues de la baie de Saint-Paul. Après le wave-ski, c'est le surf-ski qui débarque dans l'Ouest et pourrait bien faire des petits sur l'île.

Le club nautique de Saint-Paul vient d'acquérir trois de ce kayak d'au moins six mètres de long, non-ponté et taillés pour la vitesse et les longues distances.



## Article du JIR

### Développement des sports côtiers

	<p>Il est notamment le support de Courses d'un nouveau genre : les merathons. Cette discipline longue distance est très populaire en Afrique du Süd, en Nouvelle Zélande, en Australie ou à Maurice.</p> <p>D'ailleurs, l'île Sœur accueillera prochainement une épreuve du championnat du monde. Le CNSP aimerait accrocher le bon wagon et crée cette année une section surf-ski. À vos pagaies.</p>
--	--

**Vendredi 30 octobre 2009**

### □Un potentiel énorme□

#### Développement des sports côtiers

	<p>VINCENT HOHLER - Ces championnats de France se dérouleront sous l'oeil attentif du président de la fédération française de canoë-kayak, Vincent Hohler. Arrivé dans l'île mercredi matin, il est en mission pour aider à l'essor de la discipline dans l'île.</p> <p><b>Pourquoi avoir fait ce déplacement à la Réunion ?</b> Déjà pour assister aux championnats de France. C'est une première et il fallait que je sois là pour la reconnaissance du travail qui se fait ici. Ensuite, je travaille sur un dossier qui concerne la formation des élites. Je dois rendre visite à tous les clubs pour évaluer le développement des structures. C'est pourquoi je rencontrerai également des élus.</p> <p><b>Est-ce difficile d'organiser un championnat de France loin de la métropole ?</b> Le plus dur n'est pas le déplacement à 10 000 km mais de trouver les finances. C'est sûr qu'on ne peut pas faire ça tous les ans, mais de temps en temps c'est normal.</p> <p><b>Quels arguments possède la Réunion pour en faire une terre de waveski ?</b> On ne peut pas développer la discipline dans la Méditerranée ! Les spots ne sont pas nombreux. Il ne sont que quelques uns en métropole. Les îles sont des bases avancées pour le développement de la discipline. En plus le climat y est plus favorable. L'autre atout majeur de la Réunion est son tissu de clubs important. On y dénombre plus de 500 licenciés. L'objectif serait d'atteindre le millier.</p> <p><b>Que manque-t-il à la Réunion ?</b> Que les jeunes soient formés au waveski. Il faudrait aussi mettre en place un plan d'équipement. Le matériel, c'est ce qui fait encore défaut. La Réunion a un potentiel énorme. Ce que je dirai aux élus, c'est qu'il est nécessaire d'accompagner les structures fédérales afin d'offrir un confort aux licenciés qui est indispensable</p> <p><i>Propos recueillis par A.R</i></p>
--	--

**Vendredi 27 novembre 2009**

### Un arc-en-ciel pour Prosperity

#### Développement des sports côtiers

	<p>INVITÉ - Son patronyme évoque ce qu'il inspire. Prosperity, un gamin de 17 ans, franc sourire, plutôt taiseux -on imagine à cause de la barrière de la langue- se tient là, au milieu de la centaine d'écoliers qui est venus assister à</p>
--	---

**Article du JIR**  
**Développement des sports côtiers**

	<p>cette manche du Round Creolia. La contemplation est mutuelle. Ce grand Sud-Africain observe de ses yeux émerveillés ce qui, pour lui, est tout nouveau : être sur le devant de la scène. Le garçon participe à la compétition de voile sous la tutelle du maître Sean Jones. Sa première sortie, en Formule 18, sa première course tout court. “J’ai mal partout. Comme c’est un raid très long, je suis épuisé”, confie-t-il. Sean Jones, lui, se dit “époustoufflé par la prestation de Prosperity” et par “l’initiative dont il a pu faire preuve jusqu’ici”. Il y a de quoi quand on sait que la voile n’est pas réputée pour être un sport ancré dans les moeurs sud-africaines. C’est également la toute première fois qu’il quitte la nation arc-en-ciel. L’aboutissement d’un projet social impulsé par Mister Jones. “J’ai été recruté dans mon établissement scolaire pour intégrer l’école de voile que vient de monter Craig Miller, un grand navigateur du pays. C’est la première de Durban. Il fallait remplir un questionnaire qui devait évaluer notre motivation et voilà : je fais partie des heureux élus”, raconte-t-il. Au Round Creolia, Prosperity est avant tout en classe découverte. Le classement, lui et son mentor n’y prêtent guère attention. Ils sont derrière. Mais quel bonheur pour l’adolescent qui concourt dans un sport auquel il n’aurait jamais pensé si on n’était pas venu le chercher. Ce fan de base-ball et de cricket à la base, a donc succombé aux sirènes de la mer et de son aveu, c’est ce qu’il préfère le plus. Et pour cause : “ça me permet de rencontrer tellement de gens différents. Je vois qu’ici, à la Réunion, tout le monde est amical. C’est un bel endroit où vivre.” À travers la voile, Prosperity s’est découvert un projet de vie : “Naviguer, encore et encore, je veux ne faire que ça. Un jour j’aimerais devenir professionnel.” Sean Jones rebondit : “Il en a la capacité en plus !”</p>
--	--

**Lundi 7 décembre 2009**

**Rame, rameurs, ramez**

**Développement des sports côtiers**

	<p>PADDLE RACE - Coline Menard à l’eau, quoi de plus naturel ; sur un paddle board, c’est plus rare. Comme une vingtaine d’autres participants, la vice-championne du monde de longboard a pris part hier à la toute première paddle race organisée sur l’île. À l’origine de ce rendez-vous, un homme : Laurent Morel. L’éducateur du Saint-Leu Surf club, tombé dans la marmite depuis des années, souhaitait “réunir toutes les disciplines pratiquées sur l’île afin que les gens puissent se rencontrer.” Au départ de l’épreuve, quatre embarcations se partageaient ainsi l’affiche : le kayak, la pirogue, le stand-up paddle et le paddle board. En solo ou par équipes, les “rameurs” se sont jetés à l’eau à 8 heures dans la baie de Saint-Leu. Au menu, neuf ou treize kilomètres parcourus à la force des bras, dans des conditions “idéales”, dixit le Saint-Leusien. “Un plan d’eau lisse, pas de clapots, le tout dans une ambiance conviviale.” Pour une première, cet amoureux de ces disciplines venues tout droit d’Hawaï était plutôt satisfait. Il n’était d’ailleurs pas le seul puisqu’un à un, les participants venaient le remercier de cette initiative. Qui en appelle déjà d’autres. “Ce serait bien de pouvoir faire venir des internationaux, se projetait-il. Et si on arrive à toucher des surfeurs, triathlètes ou kayakistes désireux de nouvelles sensations, je suis sûr que la mayonnaise peut vite prendre.” C’est tout le mal qu’on lui souhaite</p> <p><i>MC</i></p> <p>Paddle board : 1. Laurent Morel (1h47’30”), 2. Alfredo Javegny (2h06’05”), 3. Laurent Rossignol (2h11’13”) Stand-up paddle : 1. Philippe Joris (1h42’14”),</p>
--	--

## Article du JIR

### Développement des sports côtiers

	2. Jean-Michel Solive (1h43'01"), 3. Julien Stern (1h44'16") Kayak : 1. Malek Dahbi (1h13'01"), 2. Eric Le Leuch (1h18'30"), 3. Frédéric Leal Broton (1h21'09) Pirogue : 1. Alain Vassard (1h24'24"), 2. Dargelos/Terinatoa (1h19'05")
--	--

### Dimanche 17 janvier 2010

#### Champion du monde !

#### Développement des sports côtiers

***ASP - Maxime Huscenot est devenu hier le premier Français à décrocher le titre suprême chez les juniors. Tout bonnement phénoménal !***

Exceptionnel, extraordinaire, magique... Il n'y aura jamais assez de superlatifs pour décrire la performance réalisée par Maxime Huscenot hier, à Narrabeen, en Australie. On a beau se pincer, on a encore du mal à le croire. Et pourtant... Le jeune Réunionnais est bel et bien le tout nouveau champion du monde ASP des -21 ans. Non, non, vous ne rêvez pas. Champion du monde !

Batte le grand favori australien Owen Wright en huitième de finale ne lui aura donc pas suffi. Rééditer sa cinquième place de l'an passé - son objectif initial - n'aura donc pas été suffisant. A seulement 17 ans, il entre tout simplement dans la cour des grands. Des très grands même. Celles des Andy Irons, titré en 1999. Celle des Joël Parkinson, couronné en 1999 et 2001. A seulement 17 ans, il devient le premier Réunionnais, le premier Français, le premier Européen à décrocher ce Graal. A seulement 17 ans... "C'est le plus beau jour de ma vie, clame-t-il à sa sortie de l'eau. C'est absolument incroyable d'être le premier Français à remporter ce trophée. Je n'arrive pas à croire que c'est mon jour. Je suis sans voix."

#### ***Une wild-card au titre suprême***

Ce triomphe, le surfeur Quiksilver est allé se le chercher, prouvant, si besoin en était, que les organisateurs avaient eu du flair en lui octroyant une wild-card. Il ne s'est ainsi pas contenté de battre ses adversaires. Il les a dominés. A l'image d'Alejo Muniz en demi-finale. Le Brésilien, qui avait éliminé Medi Vemardi au quatrième tour, ne s'est jamais remis du départ canon du Saint-Gillois, matérialisé par une bombe à 8.33 pts. En finale, c'est un autre compatriote du Roi Pelé qui en a fait les frais. Finaliste la saison passée, Jadson Andre a pourtant eu la bonne idée de prendre les devants. Mais le champion d'Europe 2008, comme le souligne maman Maryse, "est un petit malin très fort en man-on-man." Il a alors attendu son heure, scorant à sept minutes du buzzer un 7.50 pts décisif. "Jadson était le meilleur surfeur de nous deux mais je savais depuis le début que ça pouvait passer si je gardais mon surf. C'est ce que j'ai fait et les juges l'ont apprécié."

Il pouvait alors laisser éclater sa joie et tomber dans les bras de papa, qui avait dérobé pour l'occasion le drapeau tricolore de l'organisation. "Maxime voulait absolument que je l'accompagne sur cette compétition. Je comprends mieux pourquoi désormais." Nous aussi.

*Morgan Chari*

### Mercredi 20 janvier 2010

#### Le Cap la Houssaye, au paradis de l'apnée

#### Développement des sports côtiers

***Les eaux profondes du cap La Houssaye se sont forgées une solide***

*réputation auprès des apnéistes de l'île. Un spot idéal : accessible, sûr, pourvu d'un écosystème riche et diversifié. À vos masques, prêts, plongez !*

À la Réunion, les apnéistes ont leur refuge : le cap La Houssaye. "Un des meilleurs coins de l'île pour cette discipline", déclare sans hésiter une seconde, Xavier, un inconditionnel des lieux. Affectivement très attaché à cette sauvage bande littorale, le Saint-Leusien se souvient : "Il y a vingt ans, je venais pêcher ici à la gaulette avec mon grand-père, j'étais marmaille". Le passage vers le cap se cachait alors sous la broussaille. Le parking était inexistant tout comme le lot de plongeurs, observés régulièrement aujourd'hui, en train d'enfiler leurs combis. Nostalgique de la Réunion d'antan, Xavier se félicite d'un charme préservé. "Un des rares sites qui ne soit pas de sable blanc", ajoute-t-il. Outre ce sublime décor de roche volcanique, la beauté des lieux s'observe dans l'eau. Grâce à deux fidèles tortues, qui se laissent gentiment approcher. Les principales protagonistes d'une scène grandiose. "Et puis de gros poissons", des pélagiques de toutes sortes, ou encore des langoustes. Le spectacle joue la diversité entre tunnels et patates de corail. "C'est un des meilleurs rapports accessibilité-beauté", résume le fin connaisseur. Voilà un des atouts principaux : nul besoin de louer de bateau, quelques pas suffisent pour s'immerger. "Pour profiter, pas besoin de rester plus d'une minute dans l'eau. Tu peux même rester en surface et voir correctement. Les novices peuvent donc aussi apprécier", témoigne le passionné. Véritable bible en la matière, Guy Gazzo, trente ans d'apnée au compteur, a fait du cap La Houssaye son lieu de prédilection. Il y a d'ailleurs formé quantité de moniteurs. "C'est le seul endroit de l'île qui présente cette configuration et où on puisse se mettre directement à l'eau", confirme cet instructeur de l'école réunionnaise d'apnée. De quelques centimètres sous les palmes, on passe progressivement à neuf mètres pour contempler la première zone corallienne de l'Ouest. "Il n'y a pas besoin de nager énormément, on a tout sous les yeux. Tous les poissons se regroupent ici, car après il y a du sable". Pas de réel danger de courant, la situation est idéale pour s'initier à l'apnée. Cette discipline très souple, beaucoup moins contraignante que la plongée avec son détendeur et ses bouteilles. Sauf que le corps réduit à son état minimum n'a que les poumons pour s'en sortir. Et un équipement des plus rudimentaires : les palmes, un masque, un tuba. La récompense : une approche unique au plus près de la faune. Impulsée par l'essence même de cette discipline, cette concentration extrême qui vise à supprimer les gestes parasites, trop énergivores. Ainsi, de 20 à 30 secondes sans respirer, vous pourrez atteindre la minute. Mais pas tout de suite ...

*D.F.B*

Attention, sport dangereux Tentant, l'apnée. Mais traître aussi. Ainsi est-il fortement conseillé de ne pas prendre cette activité à la légère. Et c'est Guy Gazzo qui le dit : "C'est une pratique très dangereuse". En ligne de mire : la syncope. Il explique : "On est pris par ce qu'on fait, on dépasse ses limites sans le savoir et dans les derniers mètres de remontée, syncope". Un conseil donc : ne jamais se lancer tout seul. Le binôme s'impose mais pas n'importe lequel. Une personne expérimentée doit vous accompagner. Qui sache déceler les premiers signes de faiblesse, quand la lucidité s'échappe et que le risque devient alors imminent.



<b>JEUDI 27 JUILLET 2006</b>	
<b>Maison de la Montagne prend la mer</b>	
<b>Tourisme</b>	
<b>JIR</b>	<p>Elle s'appelle désormais "Maison de la Montagne et de la Mer de La Réunion". Pour mieux développer le tourisme sur l'Île, l'association n'interviendra plus seulement dans le développement et la promotion des offres de la seule montagne. Elle aidera et centralisera aussi les hébergements et les loisirs du littoral, l'objectif premier étant de proposer un guichet unique au public.</p> <p>Simplifier la vie du touriste, c'est lui permettre par exemple de réserver un gîte et une rando à Cilaos, une chambre d'hôtel et un baptême de plongée à Saint-Gilles, le tout au même endroit. Que ce soit par informatique, sur Internet ou physiquement dans les offices de tourisme.</p> <p>Jusqu'à aujourd'hui, c'est la Maison de la Montagne qui jouait ce rôle de vitrine des professionnels auprès du public, mais seulement pour les Hauts de l'île. Soutenue par la Région, l'association vient de se voir confier la même mission sur l'ensemble de l'île, intégrant donc la partie "mer".</p> <p>Dans le même temps, la centrale d'information et de réservation de la Maison de la Montagne a fermé son accueil au public. Depuis vendredi dernier, l'Otinord de Saint-Denis a pris le relais, lui qui restait le seul office de tourisme à ne pas proposer ce service.</p> <p>"Notre savoir-faire pour la montagne a fait ses preuves. Cette extension du territoire est logique", commente Jean-Yves Langlois, président de la désormais Maison de la Montagne ... et de la Mer. Et de laisser entendre qu'un tel changement "nécessitera des recrutements". Les négociations avec les collectivités sont en cours mais le président évalue les besoins humains à "45 salariés à terme contre 27 actuellement".</p> <p>Jean-Yves Langlois jure que les professionnels réunionnais du tourisme et des sports de nature ont tout intérêt à solliciter l'association, non seulement pour mieux se vendre mais aussi pour participer à "une force de regroupement". Interface entre les professionnels et les institutions, la Maison de la Montagne assure en effet la mise en œuvre de la politique touristique des collectivités (aménagement, équipements, aides à la formation professionnelle, etc.), et cristallise les partenariats par un travail de terrain,</p> <p>Du côté de la commercialisation, l'association entend développer plus encore sa plate-forme Internet afin qu'elle devienne un reflet complet du panel des loisirs et des hébergements réunionnais. L'accueil physique étant désormais dévolu aux seuls offices de tourisme.</p> <p>Sylvain Amiotte</p>

<b>LUNDI 6 FEVRIER 2007</b>	
<b>La plongée péi décidée à se vendre</b>	
<b>Promotion des sports nautiques développement des pratiques/ Tourisme</b>	
<b>JIR</b>	<p>Touchée de plein fouet par la crise, la deuxième activité touristique de l'île entend faire valoir ses atouts à l'extérieur pour sortir la tête de l'eau. Car sur la planète plongée, par-delà les freins, fantasmés ou réels, liés au chik, aux requins, ou au transport aérien, la destination Réunion souffre d'abord d'une grande méconnaissance. Pour la première fois, une campagne ciblée a été engagée par le Comité du tourisme et les professionnels locaux, qui a commencé par une participation remarquée</p>

**au Salon de la plongée mi-janvier à Paris, et culminera en octobre à l'occasion d'une prometteuse Quinzaine de la plongée sur l'île.**

"A La Réunion, le spectacle est aussi sous l'eau", peut-on lire dans le magazine Octopus de décembre-janvier . Enfin la presse spécialisée plongée consacre des pages photos et des dossiers entiers à La Réunion. Du jamais vu. "On a toujours fait figure de petite destination", note Yves Reignier, responsable du club "Bleu Marine"

à Saint-Gilles. Cette attention nouvelle résulte directement de l'action du Comité du tourisme de La Réunion (CTR), qui a notamment œuvré au choix de La Réunion comme destination d'honneur au Salon de la plongée sous-marine. La manifestation, qui s'est déroulée à Paris du 12 au 15 janvier, a drainé près de 40 000 visiteurs et plus de 200 journalistes, français et étrangers, la plupart professionnels et prescripteurs potentiels. D'habitude discrète, avec un stand d'à peine 9 m2 et cinq clubs représentés, La Réunion a fait parler d'elle pour sa cinquième participation, grâce à un effort particulier du CTR à hauteur de 70 000 euros. Sur un espace de choix, grand de 63 m2, la délégation péi, présente en plus grand nombre, a pu vanter son grand bleu à la foule. Objectif: prouver que La Réunion est une destination plongée à part entière

"Le stand a été envahi, nous avons reçu un accueil très chaleureux", témoigne la présidente du CTR, Jocelyne Lauret. Une véritable réussite, avec "beaucoup de passage", dont "les effets ne pourront se mesurer que dans un an", précise Yves Reignier. "Car un tel voyage se prépare à l'avance." Résultats attendus: "Si on pouvait retrouver la fréquentation d'avant crise, ce serait déjà pas mal".

Sur leur stand parisien, les Réunionnais ont pu rassurer les affolements concernant le chik, les requins, et déployer le panel d'activités possibles sur l'île. Car si la nouvelle politique promotionnelle du CTR est de s'intéresser davantage aux niches de clientèle comme celle des plongeurs, elle les présente en produits d'appel d'une promotion globale de la destination. Cette diversité reste même le premier argument mis en avant auprès du public. "En Mer Rouge, les gens ne font que plonger et ne restent qu'une semaine. À La Réunion, le voyage peut durer un mois et combler toute une famille", souligne Georges Masanelli, président du comité régional de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM). "Quand on sait à quel point il est difficile de satisfaire tous les membres d'une même famille sur les activités de vacances, La Réunion est vraiment une destination idéale", écrit encore le magazine Subaqua dans son dernier numéro.

Au fil des ans, le secteur plongé de La Réunion s'est développé naturellement, sans communication volontariste. Sans prendre conscience qu'à trop vendre son vert, La Réunion oubliait d'imprimer la richesse de son bleu dans les esprits des touristes en puissance. Aujourd'hui malmenée par la crise du chik, qui lui a fait perdre 50 % de son chiffre en 2006 sans aucun signe de reprise aujourd'hui, consciente de ses atouts, la plongée péi entend les promouvoir de façon plus percutante auprès des métropolitains.

À commencer par le volet sécurité. Au GHSR de Saint-Pierre, La Réunion possède le centre de traitement hyperbare (caisson de décompression) "le plus performant et le plus sûr de tout l'océan indien", lequel traite même des accidents de plongée survenus dans les îles voisines. De quoi rassurer le public et les tour-opérateurs (qui ont obligation de garantir la sécurité à leurs clients) et emmener les plongeurs sans crainte vers les fonds abyssaux. Aussi, jurent

Yves Reignier et Jocelyne Lauret, les moniteurs réunionnais sont aujourd'hui des professionnels "au top", diplômés et respectueux de normes européennes très contraignantes, contrairement à d'autres sites dans le monde. Le fruit d'un travail de dix ans. Cette année d'ailleurs; une formation de quinze moniteurs de second degré (pour "former des formateurs"), "du haut niveau", aura lieu à La Réunion.

Méconnus ou méjugés des Français de métropole, les autres atouts de l'île coulent pourtant de source: une eau chaude toute l'année, une faune et une flore aquatiques qui n'ont rien à envier à d'autres destinations pourtant prisées. Avec 150 espèces de coraux et 500 espèces de poissons, le récif corallien réunionnais est l'un des plus riches au monde. "Ici, la faune et la flore sont abondantes dans très peu d'eau, et toute l'année, explique Yves Reignier. Le récif corallien est en parfait état. Il est jeune et n'a pas été touché par les effets du réchauffement climatique. Durant trois mois de l'année, nous avons des baleines, sans compter les raies, les dauphins et les tortues, de plus en plus nombreuses depuis deux ans." Entre autres arguments de curiosité, la présence en nombre d'un coquillage très recherché comme le cône Barthélémy. La possibilité aussi de plonger jusqu'à 50 mètres en toute sérénité. Dans sa dernière publication, le magazine Océans résume le paradoxe du paradis subaquatique péi : "Malgré les évidents trésors d'écotourisme qui font la renommée de La Réunion, mecque du trekking, de la randonnée et du canyoning, le qualificatif d'île verte relègue les richesses de l'océan Indien à quelques poisson-clowns. Erreur grossière".

C'est bien l'objectif des efforts menés par le CTR et les professionnels depuis l'an passé : initier une prise de conscience qui place le grand bleu péi en bonne place vu de l'hexagone. Des visites d'éductours et des voyages de presse auront lieu cette année. "Si le CTR pouvait prévoir la même opération au salon l'an prochain, nous serions ravis", demandent déjà les professionnels. "Avec le chik, les gens ne placent plus La Réunion dans les Caraïbes, c'est déjà un début", ironise Yves Reignier.

Sylvain Amiotte

### **"Déclencher l'envie de venir"**

La Région doit établir cette année le troisième volet, "Stratégie et programme d'actions", du Schéma régional de développement et d'aménagement touristique. Un plan sur quinze ans qui définira la politique réunionnaise en la matière. "Ce serait bien qu'il soit prêt pour les assises du tourisme. Comme ça, si l'Etat a une enveloppe à donner, il saura quoi en faire ", remarque Jocelyne présidente du CTR, qui n'a toujours pas été contactée à ce sujet par le préfet. Ce plan s'accompagnera d'études de clientèle qui font cruellement défaut aujourd'hui. Pourquoi les gens viennent sur l'île? Que font-ils? Que veulent-ils?

Aussi le schéma d'interprétation du volcan vient d'être terminé, destiné "à faire découvrir tous les aspects d'une région volcanique", explique la présidente du CTR. Sous l'égide du comité, un groupement de professionnels du tourisme est également en train de se mettre en place. Une première réunion a rassemblé lundi dernier une soixantaine de professionnels de toutes activités. Une première qui appelle une nouvelle rencontre ce soir, afin de définir un programme d'actions pour l'année 2007. "Ils seront associés au troisième volet du schéma régional "



	<p>Jocelyne Lauret revient sur la nouvelle direction du CTR</p> <p>Le tourisme est né il y a 15 ans ici à une période où il n'y avait pas d'autres destinations. La demande a changé. Pendant longtemps, nous avons pensé que les gens allaient venir naturellement car nous avons une belle Île exotique. Mais il faut aussi donner aux gens ce qu'ils recherchent, et déclencher chez eux l'envie de venir, ce qui n'est pas le cas de la randonnée. Beaucoup de gens découvrent seulement en arrivant tout ce qu'il y a à faire ici. La Réunion est très difficile à vendre en image car elle est très composite. Une publicité grand public comme « L'île intense » ou « Mille voyages en un », ce n'est pas très efficace. Désormais, l'idée est de travailler plus sur la demande que sur l'offre, et de porter nos efforts sur des niches de clientèle tout en continuant la promotion globale. Nous allons organiser ce travail sur d'autres niches comme le parapente, le surf, l'ULM, le volcan bien sûr et pourquoi pas les filières culturelle et industrielle". Et de conclure: "je suis confiante. Nous avons trop d'atouts pour ne pas y arriver".</p> <p><b>L'aérien, toujours l'aérien</b></p> <p>Malgré les atouts, réels, de la plongée à La Réunion, il serait illusoire de penser qu'un simple coup de pub suffira à faire (re)venir les touristes. Comme les autres secteurs du tourisme, la plongée pâtit du coût du transport aérien et de sa mauvaise desserte depuis les pays européens.' "C'est aujourd'hui le seul obstacle à la destination. Quand on leur propose du bleu et du vert, les gens sont emballés. Mais tant que le billet d'avion coûtera 1 500 euros pendant les vacances scolaires, ça ne marchera pas face aux Caraïbes, au Mexique ou l'Égypte", déplore Yves Reignier, responsable du club "Bleu Marine". Et d'ajouter:</p> <p>"Les Allemands ont un fort pouvoir d'achat et sont très friands de destinations tropicales. Mais le prix du package sur 9 jours que je propose correspond à trois séjours identiques en Mer Rouge... Un client allemand a mis deux jours pour venir, en passant par Maurice car c'est moins cher et moins long. Il faut être motivé. Je veux bien que le CTR fasse de la promotion auprès de la clientèle européenne mais ce!a sera inutile s'il n'y a pas de moyens aériens ". Yves Reignier estime ainsi sa part de clientèle étrangère à moins de 5 %, "des Allemands, des Belges, des Suisses, quelques Hollandais".</p> <p>De son côté, la présidente du CTR Jocelyne Lauret se dit bien consciente du boulet aérien: "C'est un problème pour diversifier notre clientèle : nous ne sommes reliés qu'à la France. "Et d'ajouter: "Certaines personnes font le tour du monde pour faire du parapente. Quand les gens sont passionnés, ils font des efforts ". Georges Masanelli, président régional de la FFESSM, estime que la diversité d'activités locales peut inciter le public à des séjours plus longs, amortissant ainsi le coût du voyage.</p> <p>Même si le coût des plongées, bien que très compétitif face à Maurice par exemple, ne peut rivaliser avec d'autres destinations: l'agence Nouvelles Frontières affiche un tarif de 100 euros pour trois plongées ici, et 130 euros pour des plongées illimitées en Mer Rouge, destination très prisée des plongeurs métrés.</p>
--	--

Mardi 17 mars 2009

## Des prestations à la carte pour dynamiser le tourisme

### Tourisme

#### JIR

*Pour booster la fréquentation touristique de la zone balnéaire, l'Office du tourisme de Saint-Paul lance une formule de prestations à la carte, à travers cinq escales thématiques. Balade en bateau, visite guidée du front de mer, soin relaxant en institut, etc. Le public aura le choix, moyennant un forfait allant 35 à 70 euros.*

C'est un constat maintes fois rabâché : le tissu économique de Saint-Gilles-les-Bains est en souffrance. Fréquentation en baisse, manque d'attractivité, problèmes de circulation, etc. Le contexte morose n'a pas échappé à la nouvelle direction de l'office du tourisme, en poste depuis cinq mois, qui s'est fixé l'objectif de recréer une dynamique touristique à Saint-Paul, en particulier du côté la station balnéaire. Pour y parvenir, la structure mise une formule originale de "packs". Soit un programme de prestations alliant détente et découverte, pour s'offrir du bon temps, seul ou en groupe, l'espace d'une journée.

#### **Gain de temps pour le consommateur**

Au menu : balade en bateau sur la côte saint-gilloise, déjeuner au restaurant sur le port, soin relaxant, visite guidée du front de mer de Saint-Paul ou encore initiation au taïchi sur la plage, etc. L'office du tourisme a concocté "cinq escales" articulées autour de trois thèmes : détente, nature et histoire. Un programme à la carte, clé en mains, qui s'adresse autant aux touristes de passage qu'à la clientèle locale, moyennant un forfait individuel qui va de 35 à 70 euros. Le plus de cette formule ? "L'Office du tourisme s'occupe de tout, de la recherche des prestataires, des réservations. C'est un gain de temps et du plaisir en plus pour le consommateur, explique Dominique Payet, nouvelle directrice de l'Office. Cette synergie avec les prestataires de service est une première. C'est une étape vers une structuration de l'offre touristique sur la commune de Saint-Paul, dont les réels atouts ne sont pas suffisamment mis en valeur". Gérald Incana, président de l'Office de tourisme et élu à la mairie de Saint-Paul, y voit l'occasion de "mieux promouvoir l'image touristique" de la commune berceau du peuplement, "dont le territoire, entre mer et montagne, offre un condensé de la Réunion", rappelle-t-il. Au total, une quinzaine de professionnels (restaurateurs, commerçants, instituts de soins, société de loisirs nautiques) sont partenaires de cette formule "pack découvertes". Une première qui en appelle d'autres. L'Office de tourisme travaille d'ores et déjà sur un deuxième pack, qui pourrait comprendre un produit marmailles, des activités nocturnes voire du sport extrême sur les mi-pentes. "D'ici la fin de l'année, on espère proposer entre 15 et 20 produits thématiques", annonce Dominique Payet. En filigrane : le souci de capter davantage de touristes dans l'Ouest. L'an dernier, l'office saint-paulois a enregistré environ 33 200 contacts, soit un niveau comparable à celui d'avant la crise du chikungunya. Cette année, après un bon mois de janvier, la tendance est à "un fléchissement des réservations hôtelières pour avril et mars", indique Dominique Payet, qui voit là la conséquence d'une "surmédiatisation de la crise". Pas de bol, on n'a pas fini d'y échapper

V.B.

#### **De l'escapade balnéaire à la visite culturelle**

Voici le contenu des cinq "packs découverte" proposés par l'office du

*Article du JIR*  
*Développement des sports côtiers*

	<p>Tourisme de Saint-Paul.          Escale détente, océan indien : balade sur l'océan et découverte des fonds marins, déjeuner à l'ombre des arbres, gommage aux sels marins. Les vendredi. Tarif : 65 euros par personne.          Escale détente, coucher de soleil : balade en kayak sur le lagon, soin relaxant, apéritif sur Saint-Gilles offert pour toute commande dans les restaurants prestataires. Les mardi et jeudi. Tarif : 65 euros (hors dîner)          Escale détente, relaxation thaï : détente sur un lit d'eau relaxant, déjeuner au bord de l'eau, soin aux huiles essentielles, initiation au thaï sur la plage de l'Ermitage. Les mercredi. Tarif : 70 euros          Escale histoire, la baie du meilleur ancrage : visite guidée du cimetière marin, du front de mer et des vieux bâtiments de Saint-Paul, déjeuner au bord de l'eau Les samedi. Tarifs : 35 euros adulte, 22 euros de 4 à 12 ans, gratuit pour les moins de 4 ans.          Escale nature, océan Indien : découverte des fonds sous-marins dans un bateau bulle, déjeuner sur le port de Saint-Gilles, visite éducative de l'aquarium. Tous les jours sauf dimanche et lundi. Tarifs : 38 euros adulte, 25 euros de 4 à 11 ans, gratuit pour les moins de 4 ans. Pour des renseignements ou réservation, contacter l'office du tourisme au 0262.          Le forfait des packs découverte varie entre 35 et 70 euros par personne</p>
--	---

**Dimanche 23 août 2009**

**Écotourisme : une niche à prendre ?**

**Tourisme**

	<p><i>C'est peut-être la première et la dernière fois que des touristes, ou plutôt des écotouristes, ont pu mettre le pied sur les Éparses. Car entre préservation des sites et mise en valeur auprès du public, le développement de cette activité est loin d'être une évidence.</i></p> <p>D'un côté, des sites sauvages dont la beauté doit être préservé. De l'autre, la nécessité de faire connaître et rayonner l'image des Éparses dans le monde. C'est en quelque sorte le dilemme qui peut s'offrir aux terres australes et antarctiques françaises après une première expérience réussie d'écotourisme dans ce 5e district encore méconnu. Mettant à profit la tournée exceptionnelle du Marion-Dufresne dans les Éparses en avril-mai dernier, la préfecture des Taaf a ajouté aux volets logistiques et scientifiques de la mission un volet écotouristiques, offrant une trentaine de places à des voyageurs amoureux de la nature et avides de nouvelles expériences. Il faut dire que depuis 1994, les Taaf ont pris l'habitude d'embarquer pour les opérations de relève dans les îles subantarctiques de petits groupes de touristes passionnés de sciences et d'espaces vierges. "Depuis lors, les Taaf se sont professionnalisés dans ce domaine. Mais la donne est claire : il ne s'agit pas de croisières : les gens qui embarquent savent qu'ils voyagent dans le cadre d'une mission logistique, et tout le programme est soumis à ces impératifs", rappelle Amandine George, chef du service tourisme des Taaf. Les "écotouristes", comme on les appelle, sont là pour profiter de l'ambiance à bord du navire, d'une proximité privilégiée avec les scientifiques ou les personnels hivernants, et découvrir des terres au patrimoine naturel exceptionnel. "C'est pour nous un vecteur d'image, le moyen de faire connaître les Taaf dans le monde, qui répond à une demande de personnes souhaitant voyager autrement, dans une logique de développement durable", précise Amandine George. " Mais c'est plus une</p>
--	--

démarche de communication qu'une démarche commerciale." Car financièrement, si la présence des touristes permet de rentabiliser le nombre de cabines disponibles à bord du Marion-Dufresne, ce n'est pas encore une source de revenus incontournable pour la petite préfecture. 200 000 euros par an de recettes, c'est moins que l'activité philatélie et ses timbres ô combien recherchés, et loin d'être suffisant pour financer l'expédition. Pour les Éparses, cette trentaine de privilégiés a néanmoins déboursé environ 8 000 euros par personne pour faire partie du voyage. Une somme mais pas si élevée que cela au regard de la prestation : pension complète à bord, transport en hélicoptère du bateau vers les îles, accompagnement de guides habitués de ce type de séjour et multiples conférences de scientifiques sur l'objet de leurs missions. Le tout avec une forte valeur ajoutée écologique et le privilège de mettre ses orteils dans un sable rarement foulé.

#### **Plongées à l'étude**

La moyenne d'âge plutôt élevée, la plupart des écotouristes sont des retraités de CSP supérieures, à la recherche de l'exceptionnel. Pouvoir cocher une carte du monde des endroits les plus improbables, c'est leur "trip". Ainsi, Donald, retraité originaire de Chicago, s'est offert le détour par les Éparses avant d'enchaîner avec un séjour 4X4 en Afrique du Sud. "Depuis que je suis à la retraite, j'essaie de découvrir un maximum d'endroits. J'ai une agence de voyage qui cherche toujours pour moi les voyages les plus insolites." Américain, mais aussi Anglais, Canadiens, Allemands et métropolitains, les écotouristes du Marion viennent d'un peu partout. De la Réunion, ils sont une petite dizaine. La plupart connaissent déjà le Marion-Dufresne à travers les îles Kerguelen et Crozet. Bernard, pharmacien à Saint-Joseph, vient surtout chercher l'aventure humaine. "C'est un peu un mix entre Koh-Lanta et Loft Story", rigole le sudiste. "Il y a le côté découverte, survie en milieu hostile, plages désertes et puis l'expérience de vivre un peu en huis-clos sur le bateau à un petit nombre. Il y a toujours des rencontres, des amitiés qui se créent." "Même si ce n'est pas toujours facile, les gens comprennent qu'ils ne signent pas pour une prestation toute prête, qu'il faut s'adapter en permanence aux aléas de la mission ou aux conditions climatiques. En général, cela reste un voyage dont on se rappelle toute sa vie, même pour les grands voyageurs", reprend Amandine George. Au final, cette première expérience se solde par un bilan positif, sans qu'on sache encore si une redite est envisageable. "Le passage du Marion-Dufresne dans les Éparses est déjà en soi exceptionnel. Et puis, on doit faire attention à cet équilibre entre protéger et faire partager", conclut la responsable du tourisme. Les Taaf n'en abandonnent pas pour autant l'idée de développer un certain "tourisme de niche" dans la zone. Plusieurs demandes émanant de clubs de plongée pour des séjours exceptionnels dans les eaux des Éparses sont à l'étude, et l'idée de voyages ponctuels dans la zone fait son chemin. Des voyages forcément encadrés par des spécialistes connaisseurs du terrain.